BnF Gallica

Revue numismatique

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Société française de numismatique. Auteur du texte. Revue numismatique. 1888.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05545958 1

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

8
PER
321

(1888)

32

REVUE

NUMISMATIQUE

REVUE

NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

ANATOLE DE BARTHÉLEMY, GUSTAVE SCHLUMBERGER,

ERNEST BABELON

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH., XXII, 19, 20.

TROISIÈME SÉRIE — TOME SIXIÈME



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, place Louvois, 4

—

1888

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

OBOLE FUNÉRAIRE EN OR

DE CYZIQUE

Les bractéates que l'on trouve dans les anciens tombeaux de la Grèce et de l'Anatolie peuvent se diviser en deux classes. Quelques-unes ont servi d'ornement et les autres de monnaies.

Les premières étaient incrustées dans les bijoux, les bagues et les diadèmes, ou étaient cousues sur ces vêtements splendides dont parle Lucien [1] et dont on revêtait les morts avant de les exposer. Ces bractéates sont, en général, percées d'un ou de deux trous et leur poids n'est pas monétaire; il ne rentre dans aucune série, dans aucun système numismatique [2].

Dans la seconde classe, au contraire, nous rangerons les bractéates d'un poids bien défini concordant

[1] *Sur le deuil*, 11.

[2] Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, pp. 37 et 38. Cf. *Dict. des antiq.*, art. *Bractea*.

le plus souvent avec les étalons du système attique. Fr. Lenormant ne doute pas que les bractéates de cette seconde catégorie n'aient eu « une circulation comme monnaies. » C'est dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio que ce savant a étudié les bractéates monétaires (*Bracteati-nummi*); il en dit encore un mot dans un ouvrage de vulgarisation paru peu de jours avant sa mort, *Monnaies et médailles*[1]. S'il n'en parle pas dans les trois volumes qu'il a publiés sur la *Monnaie dans l'antiquité*, c'est qu'il comptait s'en occuper dans le livre VI qui malheureusement ne paraîtra jamais.

Dans cet ouvrage capital pour les études de numismatique ancienne, Fr. Lenormant n'a abordé que la question des bractéates ornementales dont il parle au chapitre premier des Prolégomènes : *Des monuments numismatiques qui ne sont pas des monnaies*. Parmi les caractères principaux et distinctifs de ces bijoux, il indique celui de n'être que « des copies de monnaies qui avaient cessé d'être en usage depuis cinq ou six siècles ». Ce caractère ne convient évidemment ni aux bractéates de Ténédos, de Mélos ou d'Athènes, publiées par Beulé [2], ni à celles de Cyzique dont je connais déjà huit à dix exemplaires semblables et équipolents.

[1] P. 45. « On connaît un certain nombre de bractéates d'or grecques que la nature et la régularité de leur poids font reconnaître pour des monnaies. Il importe de ne pas les confondre avec d'autres, qui y ressemblent beaucoup au premier abord et qui ont été estampées sur les reliefs de monnaies courantes, pour être cousues comme paillettes sur des vêtements. »

[2] *Monnaies d'Athènes*, pp. 63 et 64.



KVΞI KHN// en deux lignes. Capricorne marchant sur une ligne de terre, à droite.

℟. Même lég. et même type en creux, à gauche.

Diam. 0^{m}.015; poids, 0 gr. 06.

Le capricorne est connu depuis longtemps dans la faune numismatique. On le retrouve sur plusieurs pièces émises en Afrique et en Asie à l'époque d'Auguste [1]. Cet empereur est, je crois, le premier qui plaça ce type sur ses monnaies [2]. Il était né le 23 septembre, jour où le soleil entrait dans le signe du capricorne, et l'on sait l'influence de l'horoscope sur les anciens, Naître au moment où le soleil entrait dans le signe du zodiaque consacré à l'abondance, c'était être certain de commander aux royaumes et aux empires [3]. Quand Auguste eut indiqué le jour de sa naissance au devin Théogènes, qu'il était allé consulter, celui-ci se leva précipitamment et adora le futur empereur ; *exsiluit Theogenes adoravitque eum*. Suétone, qui raconte cette anecdote, ajoute que depuis ce temps, Auguste eut une telle confiance dans ses destinées, qu'il publia son horoscope et fit frapper une monnaie d'argent

[1] Cf. Mionnet, *Tables générales*, p. 235, art. *Capricornus*.

[2] Cohen, *Imper*. t. I, p. 63, n° 199; p. 48, n°s 51, 53, 57. Cf. Vaillant, *Numis. Imper. roman*. Paris, 1692, II, p. 33.

[3] Jul. Firmic. Maternus, *Mathem*., VIII.

portant l'empreinte du capricorne sous lequel il était né, « ut thema suum vulgaverit nummumque argenteum nota sideris capricorni, quo natus est, percusserit »[1].

Les rois, amis et alliés, ne se contentaient pas de bâtir, chacun dans son royaume, des villes qu'ils appelaient Césarées en l'honneur d'Auguste ; plusieurs comme Juba[2], Ptolémée[3] et la reine Pythodoris[4] plaçaient sur leurs monnaies le signe du capricorne afin d'indiquer que le fils adoptif de César avait été choisi par le destin pour régenter les rois de la terre. Cet exemple fut suivi par nombre de villes asiatiques et nous possédons plusieurs monnaies municipales ayant au droit ou à l'avers ce signe zodiacal.

A Cyzique, le type du capricorne fut également introduit sous Auguste. M. Boutkowski, dont l'œuvre a été trop sévèrement jugée, a édité un petit bronze du Cabinet des Médailles représentant au droit la tête nue d'Auguste avec la légende ΝΕΟΥ ΘΕΟΥ et au revers un capricorne cantonné des quatre lettres ΚΥΖΗ[5]. Ces bronzes au capricorne sont assez fréquents dans les tombeaux de Cyzique situés, près de la porte est de cette ville, de chaque côté de la route qui conduit à Pérama[6]. Cette nécropole, que j'ai en

[1] Suet., *Aug.*, XCIV.

[2] Müller, *Numism. de l'anc. Afriq.*, III, p. 106, n° 60; *Catal. du musée d'Alger*, n° 8.

[3] Müller, III, 129, n° 176.

[4] Mionnet, II, p. 364, n° 32; *Sup.*. IV, p. 476, n° 46.

[5] *Dict. numismat.*, Leipzig, 1880, p. 970, n° 1861.

[6] Pérama, village grec au delà d'Erméni-Keui ; le cimetière dont nous parlons se trouve à l'entrée du village de Néo-Khori ou Yéni-Keui, nommé aussi Boulgar-Keui, parce qu'il a été fondé par des Bulgares déportés en Asie.

partie explorée, doit avoir été établie après le siège de Mithridate et je ne crois pas qu'on ait continué d'y enterrer au second siècle ; en effet, les tombeaux, renfermant des monnaies de l'époque des Antonins et des princes syriens et africains, sont situés dans un endroit assez éloigné.

Dans la plupart des tombeaux du cimetière de la route de Pérama, on trouve, près de la tête du mort, une bractéate d'or estampé, mais le plus souvent une pièce de bronze, l'obole de Charon, dont parle Lucien : « Dès qu'un parent a rendu le dernier soupir, on lui met une obole dans la bouche pour payer son passage au batelier. Ces gens ne s'informent pas auparavant si cette monnaie passe et a cours aux enfers, si c'est l'obole attique, macédonienne ou celle d'Egine qu'on y reçoit [1]. » Cet usage, dont se moque Lucien, était général dans les pays grecs [2] ; il s'est même conservé chez les Turcs de la Roumélie et de l'Anatolie qui continuent de placer, avant de les ensevelir, un *dix paras* dans la bouche de leurs parents morts.

Les bractéates monétaires, celles que Fr. Lenormant considère comme de véritables monnaies, représentent-elles dans les tombeaux l'obole funéraire ? Je suis porté à le croire et cela pour deux raisons : Ces minces feuilles d'or estampé sont trop fragiles pour avoir eu réellement « *une circulation*

[1] *Sur le deuil*, 10.

[2] Ces monnaies « sont en général près de la tête, mais leur vraie place est entre les dents mêmes du mort, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises ». Pottier et Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 106. Cf. la bibliographie que donnent ces deux auteurs.

comme monnaie », ainsi que l'écrit le savant émule d'Eckhel ; le plus léger froissement suffit pour en effacer l'empreinte. Or la première condition d'existence d'une monnaie, c'est d'avoir un type quasi ineffaçable et cette condition, les bractéates funéraires ne la réalisent pas. La seconde raison que nous pouvons invoquer, c'est que l'usage n'exigeait pas l'emploi d'une obole en argent. A Myrina, MM. Pottier et Reinach n'ont trouvé que des pièces de bronze ; à Cyzique, les pièces de bronze sont les plus communes, on en trouve dans les neuf dizièmes des tombeaux. Comment en serait-il autrement sous la domination romaine, lorsque l'immense majorité des cités grecques ne pouvaient plus émettre de monnaies d'argent [1] et, partant, frapper d'oboles de ce métal? Pourquoi aussi ne pas admettre que certains citoyens, voulant placer dans le tombeau une pièce de monnaie non soumise, comme le bronze, aux altérations et à l'oxydation, n'aient tourné la difficulté, ou plutôt la loi, en faisant faire des bractéates en or ? Nous avons vu que ces bractéates n'ont pu circuler comme monnaies courantes à cause de leur faible épaisseur et du peu de solidité de leurs type; leur circulation étant impossible, elle ne pouvait nuire à celle de la monnaie impériale. Les empereurs ou leurs agents ont donc pu autoriser l'émission de ces pièces destinées à l'enfouissement.

Reste une dernière question à examiner. Ces bractéates ont-elles la valeur d'une obole ? A Athènes, le

[1] Cf. Lenormant, *La monnaie dans l'antiq.*, II, p. 160.

poids d'argent fin de l'obole était de 0^{gr}, 7271[1]. D'autre part, nous savons qu'Auguste a fixé à $\frac{1}{11,91}$, le rapport monétaire de l'or à l'argent[2]; nous pouvons donc admettre, comme poids théorique d'une obole en or, le chiffre 0^{gr}, 061, ce qui correspond à peu près au poids de 0^{gr}, 06 que nous avons constaté plus haut pour nos bractéates funéraires.

AL. SORLIN-DORIGNY.

Constantinople, octobre 1887.

[1] H.-B. Earle Fox. *L'obole athénienne*, *Rev. numism.*, 1887, p. 209 et suiv. Cf. Duruy, *Hist. des Grecs*, Paris, 1887, t. II, 194.

[2] Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 167.

CHRONOLOGIE ET NUMISMATIQUE

DES ROIS INDO-SCYTHES

(YUÉ-TCHI, KOUCHANS, TOUROUCHKA)

Pl. I, II et III.

INTRODUCTION

1. Il existe dans les collections publiques et privées, à la suite des monnaies bactriennes, une série de pièces en bronze dont quelques-unes sont copiées sur les monnaies des derniers rois grecs de la dynastie macédonienne et dont les autres présentent un aspect très différent : au lieu du buste grec, la tête nue et ceinte de la couronne laurée, apparaît un personnage coiffé d'une tiare, assis sur un trône, ou en pied, avec un costume asiatique particulier, qui ne se retrouve dans aucune autre série monétaire. Le même type est reproduit plus tard sur des monnaies d'or imitées de l'étalon attique, d'un très beau travail, qui dénote, malgré la corruption des caractères grecs employés sur les légendes, une civilisation relativement avancée.

Les noms qu'on lit sur ces monnaies sont ceux de :

1° Kadphizes ;
2° Kadaphes ;

3° Ooemo Kadphises;
4° Kanerki et Kanerkou ;
5° Ooerki ;
6° Bazodeo.

Au point de vue des légendes, on peut diviser ces monnaies en deux séries : les trois premiers rois ont des légendes en grec et en bactrien (langue pali), comme leurs prédécesseurs ; puis, tout à coup, la langue et les caractères bactriens disparaissent pour ne plus jamais revenir, et les légendes sont en caractères grecs seuls. Tel est le cas des monnaies de Kanerki, Ooerki et Bazodeo. Sous le rapport du métal, les deux premiers rois, Kadphizes et Kadaphes, n'ont que des monnaies de cuivre, mais avec Ooemo Kadphises réapparaissent les monnaies en or que l'on n'avait pas revues depuis Euthydème.

2. Ces monnaies ne sont connues que depuis 1826, époque à laquelle on commença à les trouver, comme le reste des monnaies bactriennes, dans le sol de l'Inde ou dans les *toupas* bouddhiques, à Kaboul, à Begram, à Pechâver et dans le Pendjâb. Ce fut le major Tod qui, le premier, publia[1], mais sans pouvoir les déchiffrer, une série de monnaies dont il reconnut cependant de suite la signification et auxquelles il donna le nom de monnaies des rois indo-scythes (indo-scythian princes of Kabul), appellation qui leur est restée depuis. Le savant A.-W. de Schlegel, professeur à Bonn, tenta un déchiffrement et crut lire sur une de ces monnaies de cuivre la

[1] Dans le premier vol. des *Transactions of Asiatic society*, année 1827, pl. XII, et texte p. 313 à 342.

légende *Edobigris basileus basileôn* [1]. On comprend l'impression que causèrent dans le monde savant l'annonce de cette lecture et l'apparition de ces monnaies étranges, représentant un roi coiffé d'une tiare élevée, dans un costume oriental jusqu'alors inconnu, ayant au revers le dieu indien Siva, appuyé sur le bœuf Nandi, avec une légende bactrienne. A l'aspect de la médaille d'Edobigris, la seule de ce genre qu'il eût encore vue, le savant allemand, rendant compte dans le *Journal asiatique* [2] des découvertes du major Tod, s'écriait avec enthousiasme : « Voilà donc enfin un monument numismatique de cet empire indo-scythique, sur lequel nous avons si peu de données ! Quelle étrange combinaison ! Un khan tartare converti au culte brahmanique, régnant sur des provinces de l'Inde et de l'ancienne Perse, et ayant des Grecs à sa cour qui lui donnaient le titre de *rois des rois*. Sa domination fut peut-être aussi étendue, ses conquêtes aussi fameuses que celles d'Attila ; mais le nom du roi des Huns est

[1] Edobigris était une fausse lecture, la pièce était un grand bronze de Ooemo Kadphisès; le dessin s'en trouve à la pl. XII, n° 10 des *Transactions*. Cf. Wilson *Ariana antiqua*, pl. 18, et la pl. I, n° 4 de la fin du présent mémoire. Comme autre exemple d'erreur dans ces premiers tâtonnements d'interprétation, je citerai la légende raonanorao Ooerki Korano que Bird en 1833 (J. A. S. Bengal, t. I, p. 301) lisait arratoro Oerki Korano, et qu'il traduisait par « roi des Arrates, Oerki de la tribu des Karaunas ». Plus tard, M. Pauthier, dans son édition de Marco-Polo, assimilait le Korano des Indo-Scythes qu'il interprétait par *Kauranien*, aux Karaonas, populations du Mekrân, et il trouvait la racine de ce mot dans le turc *Kara*, noir. Voir à cet égard les observations de Khanikof dans *Journ. Asiat.*, mai 1886, p. 410. — Cunningham (*Bhilsa Topes*, 1854, p. 128) avait aussi rapproché *Korano* de *Khorassan*. On verra plus loin la véritable étymologie.

[2] *Journ. asiatiq.*, novemb. 1828, p. 321 à 348.

encore répandu dans toute l'Europe, tandis que le nom d'Edobigris n'est déterré qu'après deux mille ans. C'est ainsi que le hasard règne, même dans la gloire ».

3. Quelques années après, Raoul Rochette, publiant un double statère du même roi Ooemo Kadphises, la première pièce d'or qui fût alors connue [1], et dont il avait lu le nom MOKAΥΨICHC BACIΛЄVC, faisait de son côté, les réflexions suivantes : « Voilà un autre monument de cet empire indo-scythe. Voilà un nouvel exemple de ces singuliers caprices de la fortune, qui tire de l'oubli de vingt siècles... le nom d'un monarque qui dut régner sur une partie considérable de l'Asie, qui eut une cour nombreuse, des Scythes pour soldats, des Indiens pour sujets et des Grecs pour artistes... Edobigris et Mokaypsicès sont deux de ces rois scythes qui, devenus maîtres des anciennes possessions grecques de la Bactriane et de l'Inde, voisins ennemis ou alliés des princes Arsacides, avaient adopté le costume de ces princes, en même temps que la religion et la langue de leurs sujets [2]. » Si j'ai reproduit les paroles de ces illustres

[1] Je ne parle pas de la médaille d'or publiée par Pellerin en 1767 comme « une pièce singulière dont la tête lui était aussi inconnue que les légendes lui en paraissaient inintelligibles »; Raoul Rochette a décrit de nouveau cette pièce avec gravure dans le *Journal des Savants*, 1834, sans pouvoir la déchiffrer. Cette médaille n'a été lue qu'en 1835, par Otf. Müller, de Goettingue, à qui en revient tout l'honneur, c'est un statère d'or de Ooerki au revers d'Ardochro (V. planche II ci-jointe nº 12) qu'il attribuait à Kanerki. La distinction entre Kanerki et Ooerki n'a été faite que beaucoup plus tard.

[2] *Journal des Savants*, Notice sur quelques médailles grecques inédites de la Bactriane et de l'Inde, 1834, avec suppléments, 1835, 1836, 1838, 1839 et 1844.

savants, c'est moins pour montrer les accents, en quelque sorte patriotiques, que peut inspirer l'ardeur de la science, que pour rendre hommage à leurs premiers travaux, aujourd'hui un peu trop oubliés.

4. En même temps que Raoul Rochette écrivait ses différentes notices sur les monnaies bactriennes, les découvertes continuaient dans l'Inde : Alexandre Burnes [1], Ventura, Allard, Court, Honigberger et Masson [2] trouvaient des quantités considérables de monnaies bactriennes et indo-scythes. Le champ d'étude étant ainsi agrandi, l'illustre James Prinsep découvrit, en 1838, l'alphabet bactrien. Lassen, Grotefend, Wilson purent dès lors commencer le classement des monnaies indo-scythes [3]. C'est ainsi qu'on arriva peu à peu à distinguer trois personnages parmi les Kadphises et trois souverains dans le groupe de Kanerki. Quant à la date de leur règne, on eut bien vite un point de repère lorsque Court, officier français au service d'un prince de l'Inde, eut découvert et fouillé, en 1833, un des toupas de Manikyala. Parmi les diverses pièces qu'il exhuma de ce

[1] V. ses *Voyages* de *l'embouchure de l'Indus à Caboul, Balkh*, etc., en 1831-1833 ; trad. franç. de Eyriès, 3 vol. in-8, 1835, avec atlas.

[2] V. les premières années du *Journal de la Société asiatique du Bengale*.

[3] Parmi les savants qui ont contribué à la fondation de la science numismatique pour les monnaies indo-scythes, il ne faut pas oublier de mentionner Eugène Jacquet, d'origine belge (1811-1838), auteur de savants mémoires qui ont paru dans le *Journal asiatique*. Je citerai notamment sa *Notice sur la collection du général Allard*, février 1836, p. 122 à 188, une Notice sur les découvertes d'Honigberger, septembre 1836, p. 234 à 237, et deux mémoires posthumes sur les médailles indo-scythiques (non terminés, janv. et sept. 1840. — V. le Mémoire sur Eugène Jacquet, par Félix Nève, Bruxelles, 1856, 4°, p. 91 à 104.

tumulus se trouvèrent des monnaies en bronze d'Hermaeus, de Ooemo-Kadphises, de Kanerki, qui avaient été enfouies en même temps que sept monnaies d'argent de la fin de la République romaine. On conclut immédiatement, de la présence de ces pièces étrangères, que Kanerki devait avoir régné à la fin du Ier siècle avant notre ère et avait dû être contemporain d'Auguste, avec lequel il aurait fait un traité d'alliance [1]. Cette opinion a prévalu jusqu'à ce qu'on fût arrivé à identifier Kanerki et Ooerki avec Kanichka et Houvichka et à reconnaître, à l'aide des monnaies et des inscriptions, la date à peu près exacte du règne de ces souverains. Je reviendrai plus loin sur ces identifications, mais il faut auparavant reprendre la question de l'origine des Indo-Scythes, de leur chronologie et de leur place dans l'histoire de l'Inde.

HISTORIQUE

5. On voit, par ce qui précède, que le nom de *monnaies indo-scythes* s'applique à celles qui ont été frappées dans l'Inde par des peuples d'origine étrangère, successeurs des rois grecs de la Bactriane. L'histoire de ces peuples est encore peu connue ; on me permettra de la présenter ici [2] en résumant

[1] V. Reinaud, *Relations de l'Empire romain avec l'Asie orientale*, 1863, p. 39, 42, 55 et 140. L'auteur a relevé les différents passages des poètes latins de cette époque, mentionnant les Bactriens. — Sur les fouilles de Manikyala, v. Raoul Rochette, *deuxième supplément*, etc., 1836, p. 7 sq., et le Recueil du *Journal de la Société asiatique du Bengale*.

[2] Les sinologues et les indianistes s'occupent beaucoup depuis

les événements qui se sont passés dans l'Iran oriental et le nord-ouest de l'Inde pendant les premiers siècles avant et après l'ère chrétienne.

Le mot *Indo-Scythie* se rencontre pour la première fois dans Ptolémée[1]. A l'époque où écrivait ce géographe, c'est-à-dire vers 150 après J.-C., l'empire indo-scythe était à son déclin ; en effet, quoique les Scythes aient régné encore plusieurs siècles dans l'Inde, déjà cependant le sentiment national s'était réveillé contre le joug étranger, et des dynasties indigènes s'étaient fondées dans les pays occupés jusqu'alors par eux, tels que le Saurachtra, le Malvâ. Sans parler des rois indo-scythes ni nous laisser leurs noms, ce qui eût été un renseignement précieux, Ptolémée décrit sous le nom d'Indo-Scythie toute la partie occidentale de la vallée de l'Indus, depuis le confluent du Kophès jusqu'à la mer, y compris le delta, la Patalène et, en outre, toute

quelques années de cette époque de l'histoire de l'Asie centrale, ainsi que de l'origine des populations qui, du centre de la Chine, sont arrivées jusqu'en Bactriane et dans l'Inde ; le présent Mémoire a donc au moins un intérêt d'actualité.

[1] Lib. VII, c. 1, § 55 à 64, édit. Nobbe, 1843. — Dans sa description en vers de la Terre, alors connue, Denys le Périégète mentionne (vers 1088) aussi les Scythes des bords de l'Indus : Ἰνδοῦ παρα ποταμόν νὸτιοι Σκύθαι ἐνναίουσιν « les Scythes du Sud habitent le long du fleuve Indus ». Malheureusement, l'époque où vivait ce géographe est incertaine, elle varie du Ier au IIIe s. de Jésus-Christ, en sorte qu'on ne sait s'il était antérieur ou postérieur à Ptolémée. Même incertitude règne en ce qui concerne la date du Périple de la mer Erythrée, qui mentionne aussi (§ 38) les Scythes de l'Indus. — A l'époque de Marcien d'Héraclée (IVe s.) il n'y avait plus d'Indo-Scythes (V. *infrà*, § 49), ils étaient refoulés au nord. Dans sa très courte description de l'Inde, ce géographe dit (édit. Didot, p. 43) que l'Inde est bornée au N. par les Sogdiens et les Saces.

la côte maritime comprise entre les bouches de l'Indus et le fleuve Namadus (la Nerbudda), c'est-à-dire la Syrastène (Saurachtra, Guzerate) et le Larika. Ces dernières provinces n'appartenaient plus aux Indo-Scythes au milieu du second siècle de J.-C., et faisaient partie du domaine des Kchatrapas dont je vais parler. Ptolémée, du reste, n'est pas très précis à cet égard. Ce géographe donne en même temps la liste d'une quarantaine de villes dont la plupart dépendaient de l'Indo-Scythie et pour l'identification desquelles je renverrai aux savantes recherches de Lassen, de Vivien Saint-Martin et de A. Cunningham[1]. Je citerai seulement, pour donner un aperçu de ces noms géographiques : Artoarta et Banagara, dans le bassin du Kophès; Embolima, au confluent de ce fleuve avec l'Indus, déjà connue par Arrien et Quinte-Curce; sur la rive gauche de l'Indus : Sousikana, la Musikana d'Alexandre, Binagara, Ordabari; dans le delta : Patala (mod. Tattah ou Haïderabâd), Barbari (Bambhara?), Pasipeda; et enfin dans le golfe de Cambaye : Astacapra et Barygaza, célèbre par son grand commerce maritime, l'ancienne Bhrigukatcha.

6. Ptolémée cite encore, à l'orient de l'Indus, l'Abiria, ou pays des Abhirs, qui dépendaient également des Scythes, et les Chathraei, peut-être les Kathaei de Strabon et d'Arrien, faisant partie de la grande famille des Kattis, répandus dans tout le

[1] Vivien Saint-Martin, *Géographie grecque et latine de l'Inde*, 4°, 1858. — Cunningham, *Geography of anc. India*, 1871 — V. aussi Mac Crindle, *Ptolemy's geography of India*, etc., dans l'Indian Antiquary, vol. XIII (1884), p. 355 sq.

Pendjâb. Enfin, le géographe alexandrin mentionne, parmi les villes du bassin du Namadus, en dehors de l'Indo-Scythie, la ville de « Ozène, capitale du roi Tiastanès ». C'est le seul nom historique que l'on rencontre ici au milieu de toute cette nomenclature de pays et de villes; mais plus loin, en décrivant le centre de l'Inde (le Dekkan), Ptolémée cite encore Siri Polemaios comme souverain de Baithana (Prâtishthâna) et Baleocouros comme roi d'Hippocoura [1]. Ces indications sont précieuses, car elles permettent une sorte de contrôle en même temps qu'elles donnent comme une date à la situation politique décrite par Ptolémée. On sait que Ozène est l'Uddjaini du moyen âge (mod. Oujein), la capitale du Malvâ. Quant à Tiastanès, on l'a identifié avec raison avec le Tchachtana des dynasties indigènes; nous savons par les inscriptions indo-pali de la grotte de Nâsik, ainsi que par les monnaies, que Tchachtana succéda à Nahapâna dans le Kathiavad (Syrastène et contrées voisines), vers l'an 120 de J.-C., et qu'il fut le premier des Kchatrapas-Senas, dynastie qui régna près de trois cents ans, jusqu'à la conquête du pays par les Gouptas. Ozène était une de ses capitales. Tchachtana était contemporain de Siri Polemaios qui est le même que Sri Pulumâyi de la dynastie des Andhras, fils de Sâtakarni, « le destructeur des Yavanas et des Pahlavas » qui régnait dans le pays Mahratte. Quant à Baleocouros, on l'a identifié avec le roi Vilivayakoura dont on possède des

[1] Lib. VII, c. I, §§ 82 et 83.

monnaies et des inscriptions (V. Burgess, dans l'*Academy* du 9 octobre 1886). Le royaume des Kchatrapas fut à son apogée sous Roudradâman, petit-fils de Tchachtana, qui a laissé son nom dans une inscription trouvée à Girnar, datée de l'an 72 (192 de J.-C) [1].

Contre les Scythes et dans la Sacastène (c'est-à-dire le Beloutchistan et le Mekrân) était l'empire des rois Indo-Parthes qui ont régné pendant le premier siècle de notre ère (de 20 à 130 de J.-C.), ainsi que l'atteste le Périple de la mer Erythrée. Ces princes sont : Gondopharès, Abdagasès, Orthagnes, etc. Ptolémée ne les cite pas, mais il nous décrit leur pays dans son chapitre sur l'Arachosie, la Drangiane et la Gédrosie.

7. On voit que les documents sur lesquels Ptolémée écrivait sa description de l'Inde étaient presque des documents contemporains, puisqu'ils sont postérieurs à l'année 120 de J.-C.; on peut donc considérer la description de l'Indo-Scythie, telle que nous la donne Ptolémée, comme étant à peu près la situation politique au milieu du second siècle de

[1] Il existe de nombreuses monnaies des Kchatrapas-Senas — on les appelle aussi les rois *Sâh*, — la plupart avec des dates dont les dernières sont des années 292, 294 et 300 de l'ère de la dynastie, ce qui nous amène à l'an 410 environ après Jésus-Christ, époque à laquelle ils furent renversés par les Gouptas (qui régnaient déjà sur le Gange depuis 319); ceux-ci furent, à leur tour, détrônés par les Valabhi vers 480. V. Oldenberg, *The dates of ancient indian inscriptions and coins* dans l'*Indian antiquary*, 1881, p. 52 du tirage à part. — Tchachtana porte sur ses monnaies les titres de *sri rajno mahakshatrapasa Tchastanasa* ou « monnaie du noble roi Tchastana, grand satrape », en caractères indo-palis. On peut consulter, sur cette partie de la chronologie de l'Inde, le savant ouvrage de M. Senart, *Les inscriptions de Piyadasi*, 8°, 2e vol., 1886, p. 447 sq.

notre ère, et l'on voit que le royaume des Indo-Scythes qui, sous le règne de Kanichka, s'étendait jusqu'au Kachemire et au Gange, était déjà réduit, à cette époque, à la vallée de l'Indus.

8. Les Indo-Scythes sont également connus sous le nom de *Kouchans*. Cette dernière appellation se trouve pour la première fois dans les historiens arméniens Moïse de Khorène et Élisée [1], et elle sert généralement à désigner tous les peuples scythiques du Turkestan et de la Sogdiane, sans distinction. Quand Moïse de Khorène raconte l'origine des Arsacides, qui, comme on sait, étaient Scythes, il dit (II, 2) que le brave Arshag régnait au pays des Kouchans, bien que, à cette époque (250 avant J.-C.), il n'était pas encore question des Yue Tchi. Lorsque Élisée raconte, de son côté, les guerres de Iezdegerd II et de Firouz contre les Yeta ou Ephthalites, il emploie, mais ici à tort (p. 9 et 303), la même expression de Kouchans. L'historien arabe, Tabari [2], à propos du règne de Ardechir Ier (226-241 de J.-C.), le fondateur de la dynastie des Sassanides, parle du *Roi des Kouchans* qui étaient, en effet, les vrais Kouchans, c'est-à-dire Yue Tchi. Mais s'il est exact sans s'en douter (Tabari écrivait à Baghdad vers l'an 900 de J.-C.), il est inexact quand il emploie (p. 99) le mot de *Turcs* pour désigner les Ephthalites, à propos de Bahram V Gour (420-439), alors que les Turcs n'apparaissent que cent ans plus tard, vers 558.

[1] Moyse de Khorène, trad. Levaillant de Florival; Élysée Vartabed, trad. franc. 1844.

[2] Tabari *Geschichte der Sassaniden*, édit. Noeldeke, 1879, p. 17.

9. Ainsi, à l'époque des écrivains arméniens et surtout des écrivains arabes, on confondait les Scythes, les Kouchans, les Ephthalites et les Turks, et on se servait indistinctement d'une de ces expressions pour désigner les populations tartares de la Transoxiane, contre lesquels les Grecs, puis les Parthes et les Perses, eurent à lutter pendant longtemps. Cette confusion a subsisté chez les historiens et les géographes modernes; mais depuis que nous connaissons par les auteurs chinois la marche des diverses tribus tartares qui se sont successivement emparées des pays au sud de l'Yaxarte et ont occupé la Sogdiane et la Bactriane, une pareille confusion n'est plus possible.

C'est, en effet, par les écrivains chinois que nous savons que les populations scythes qui ont enlevé la Bactriane aux Grecs s'appelaient Yué-Tchi [1].

10. Dès les commencements du royaume de Bactriane, et à l'époque où Euthydème cherchait à se faire reconnaître comme souverain légitime par Antiochus III de Syrie, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère, les provinces de Transoxiane et Sogdiane, qui faisaient partie du domaine d'Alexandre, étaient occupées par des populations d'origine tartare à laquelle les auteurs

[1] C'est l'orthographe la plus généralement admise par De Guignes, Rémusat, Pauthier, Richthoffen, Specht, etc. Le nom de ce peuple est aussi écrit Youei-té, Yue-ti, Yueh-ti par Klaproth, Beal, Kingsmill, Lacouperie. Ce dernier soutient que l'orthographe correcte est Yueh-ti, qui provient d'une forme plus ancienne, Gwet-ti, analogue au sanscrit *Goupta*. (V. *Academy* du 31 déc. 1887, p. 444.) Quelle que soit la forme que l'on adopte, il faut savoir que les Yue-tchi sont distincts des Ye-ta ou Ephthalites venus beaucoup plus tard; ce sont des tribus tout à fait différentes.

chinois donnent le nom de *Sse*[1]. Ces tribus, qui venaient du sud de la Chine, furent elles-mêmes chassées de la Sogdiane par une autre tribu venant de la province de Kantcheou dont elle était expulsée par d'autres envahisseurs. Cet événement eut lieu vers l'an 175 avant J.-C. Les mêmes auteurs donnent à ces nouvelles populations qui supplantèrent les Sse, le nom de *Ta-yue-tchi* ou grands Yué-tchi. Ils s'établirent en Sogdiane, non loin de la mer d'Aral, et c'est de là qu'ils firent de fréquentes incursions dans la Bactriane au point que Eucratidès, roi de ce pays, dut invoquer le secours de son voisin le roi des Parthes, Mithridate Ier, pour les chasser de son royaume. On sait que ce dernier, pour prix de son concours, demanda ou prit pour son compte la province de Margiane (160 av. J.-C) et même sous Hélioclès, une partie de la Bactriane (vers 145 av. J.-C). Quelques années plus tard, vers l'an 129, les Yué-tchi revinrent à la charge et cette fois s'emparèrent de la Bactriane dont ils chassèrent les Grecs et les Parthes ; leur puissance devint très grande et on les voit, à partir de cette époque, intervenir à plusieurs reprises dans les affaires des Arsacides [2].

Les Sse, chassés de la Sogdiane, se jetèrent dans le Kachemire et dans la vallée de Kaboul, où ils fondèrent un royaume qui dura jusque vers l'an 30 avant Jésus-Christ.

[1] M. Lacouperie croit (peut-être avec raison) que ce mot *Sse* devait se prononcer autrefois *Seh* pour *Sek* ou *Saka*.

[2] Par exemple, en 127, sous Phraate ; en 76, sous Sinatrocès. — Sur l'histoire de la prise de la Bactriane par les Yue-Tchi, V. De

11. La Bactriane est désignée, par les auteurs chinois contemporains des événements, sous le nom de pays des *Ta-hia* et la capitale des nouveaux conquérants est appelée *Kien-chi*, ou *Lan-chi* à quarante neuf jours de marche du pays des A-si (Arsacides), il s'agit probablement de la ville de Bactres ; Moïse de Khorène, dans le passage cité plus haut, donne de même Pahl ou Balkh comme la capitale du pays des Kouchans. Après la conquête, qui dut demander plusieurs années, tout le pays de Ta-hia fut partagé en cinq principautés qui sont désignées dans l'ordre géographique suivant : Hieou-mi, Chouang-mo, Kouei-chouang, Hi-thoun et Kao-fou (ou plutôt Toumi, suivant un autre historien, car Kao-fou ou Kaboul ne fut conquis que plus tard). C'est la principauté de Kouei-chouang[1], capitale Hou-tsao, qui est devenue la plus célèbre, car c'est elle qui a donné son nom à la dynastie indo-scythe. En effet, environ cent ans après la conquête entière des Ta-hia, le chef de la principauté de Kouei-chouang, nommé Kieou-tsieou-Kio — il s'appelait aussi An-wen-to, — fit la guerre aux quatre autres États et les réunit sous un seul sceptre avec le titre de « royaume des Kouei-chouang », mot qui devient le nom de la dynastie fondée par Kieou-tsieou-

Guignes, *Recherches sur la destruction du Roy. de Bactriane par les Scythes*, dans le Recueil de l'ancienne Académ. des Inscr., t. XXV (1759). — Abel Remusat, *Fo-koué-ki*, p. 37, sq. — Kingsmill, *Intercourse of China with Eastern Turkestan*, etc., dans JRAS, 1882, p. 74, sq.; le travail de Kingsmill est une traduction de l'historien chinois Sse-ma-thsien, né 163 avant Jésus-Christ, contemporain des événements. Les Yue-Tchi sont les mêmes que les Tochares de Strabon, XI, 8, 2.

[1] Ou Kout-chang suivant une autre lecture.

Kio et est adopté sur les monnaies et les inscriptions de ce roi et de ses successeurs sous la forme *Kouchana*[1]. C'est de là qu'est venue l'appellation de « roi des Kouchans, pays des Kouchans », donnée par les historiens arméniens, orientaux et byzantins aux souverains et aux populations d'origine scythique qui pendant six à sept siècles furent les adversaires des Perses, des Byzantins et des Arabes. Ainsi que je l'ai fait remarquer ci-dessus, cette expression de *Kouchan*, qui devait historiquement être limitée à la famille de Kiéou-Tsieou-Kio et de ses descendants, aux environs de l'ère chrétienne, avait perdu son vrai sens aux ve et vi^e^ siècles après Jésus-Christ, époque où les premiers récits des conquêtes de ces barbares ont été consignés par écrit ; de là la confusion que j'ai signalée. Une fois maître de tout le pays entre le Paropamisus et l'Yaxarte, c'est-à-dire de la Sogdiane et de la Bactriane, Kieou-Tsieou-Kio s'empara du royaume de Kaboul, qui appartenait en partie aux Parthes et en partie aux Grecs, et de la Kophène (Arachosie Drangiane et Sacastène), où régnaient les Sakas

[1] V. Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, 1829, t. I, p. 221, sq. — Specht, *Études sur l'Asie centrale*, dans le *Journal asiatique*, déc. 1883. L'auteur chinois Pan-Kou (vers 100 de J.-C.) fait observer que, tandis que tous les pays (occidentaux), en parlant du souverain du Ta-hia, l'appellent roi des Koueïchouang, les Chinois ont toujours continué à donner au peuple le nom de Ta-Yué-Tchi. C'est le savant français Saint-Martin qui, dans son édition de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau (3e vol. 1825, p. 389), a reconnu que le mot *Kouchan* n'était autre que le chinois Koueichouang et qu'il désignait les Indo-Scythes. Il existe encore aujourd'hui au N.-E. de Bamian (Afghanistan), au pied du Paropamisus, une bourgade qui porte le nom de Kouchan ; on cite également un village du nom de Kochanya, situé plus au nord, près de Samarcande. V. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, p. 82. Cf. Garrez, *J. Asiat.*, 1869, 1, p. 181.

depuis cent cinquante ans [1]. A la même époque, le royaume gréco-indien prend fin : Hermaeus, le dernier roi de la dynastie macédonienne, est détrôné par les Yue-tchi, qui annexent ses États à leur vaste empire. Par le fait de ces conquêtes, les Ta-Yué-tchi se trouvaient, vers l'an 25 avant l'ère chrétienne, possesseurs de tout ce qui forme aujourd'hui l'Iran oriental, l'Afghanistan et le Turkestan. Le voisinage de l'Inde ne pouvait manquer de tenter ces redoutables envahisseurs, et l'on va voir qu'en effet, un siècle plus tard, la riche presqu'île du Djamboudvipa était tombée au pouvoir des Yué-tchi.

12. Kieou-tsieou-Kio, le fondateur de la dynastie des Kouei-chouang ou Kouchans, mourut, d'après les annales chinoises, à l'âge de quatre-vingts ans, un peu après l'ère chrétienne (vers l'an 10 de J.-C.), laissant pour successeur son fils Yen-Kao-Tching-tai [2]; c'est à ce dernier que les Chinois attribuent la conquête du Thien-Tchou ou de l'Inde, c'est-à-dire du Pendjâb et de tout le territoire jusqu'à la Djemna; « des généraux furent établis et gouvernèrent le

[1] L'auteur chinois dit aussi que Kieou-tsieou-kio détruisit *Po-ta ;* ce pays est inconnu, à moins qu'il ne soit question des Parthes, ce qui ne serait alors possible que pour une portion de territoire.

[2] Specht, mémoire cité, p. 325. — Pauthier, *Examen des faits concernant le Thian-Tchu ou l'Inde*, 1840, p. 9. — Cf. Klaproth, *Tableaux historiq. de l'Asie*, in-4°, 1826, p. 133. — V. ma *Notice historique et géographique sur la Bactriane*, in-8°, 1887, p. 17 sq. — D'après Matouanlin, cité par Pauthier, l'Inde aurait été conquise deux fois, et l'occupation par les Yué-Tchi serait la *seconde* conquête ; l'auteur chinois ne parle pas de la première, mais il est possible qu'il ait eu en vue les invasions scythes, qui eurent lieu dans l'Inde dès le VIe siècle avant Jésus-Christ ou seulement l'invasion des Sse, chassés de la Sogdiane, vers l'an 175.

pays au nom des Yué-tchi » ; il faut entendre par ces mots de l'historien chinois, que l'Inde ne fut pas tout de suite régie par des souverains réguliers, mais que les différentes provinces, au fur et à mesure qu'elles furent conquises par les princes Kouchans, furent administrées par des gouverneurs ou satrapes tels, par exemple, que Ranjubal et Zeïonisès, dont on a des monnaies.

13. La conquête de l'Inde en effet ne fut pas l'œuvre d'un seul prince : commencée par Yen-Kao-Tching-Taï, elle fut continuée par ses successeurs et ne fut définitivement achevée et officiellement consacrée que par le couronnement du roi des Sakas à Mathurâ — ou à Pechâver — en l'an 78 de Jésus-Christ.

Les auteurs chinois, pas plus que les historiens grecs et latins et que les chroniques indigènes, ne font connaître la date de la conquête de l'Inde; comme cet événement si important n'est pas relaté dans l'histoire des premiers Han (dynastie chinoise qui a régné de 206 av. J.-C. à l'an 24 après), on peut en conclure, ainsi du reste que cela résulte des indications qui précèdent, que l'entrée des Yue-Tchi dans le nord du Pendjâb n'eut lieu que plus tard, dans le premier quart du premier siècle de notre ère, vers l'an 20 ou 25 de Jésus-Christ. Cette date, qui offre tous les caractères de vraisemblance et de probabilité, cadre parfaitement avec les autres indications fournies par les sources indigènes.

14. Ainsi donc, les Kouchans sont, d'une manière absolue, les princes de la famille de Kieou Tsieou-Kio qui ont régné en Bactriane, à Kaboul et dans le nord-ouest de l'Inde, depuis l'an 30 avant Jésus-Christ

jusqu'à la destruction de l'empire fondé par eux, mais on applique généralement cette expression à tous les Yue-Tchi pour les distinguer des autres populations scythiques qui les ont précédés ou suivis dans cette partie de l'Asie centrale. Le terme d'*Indo-Scythes* doit être réservé pour désigner les Kouchans en tant que possesseurs de l'Inde; cette expression très heureuse créée par les voyageurs grecs dont les récits ont servi à Ptolémée, indique bien que l'on se trouve en présence des étrangers, des Scythes qui se sont implantés le long du fleuve Indus et s'y sont fixés. L'expression correspondante dans les langues de l'Inde est celle de *Saka* (çaka) empruntée elle-même à la Perse où elle était connue d'une haute antiquité [1], puisqu'elle se trouve déjà dans l'inscription de Behistoun (500 avant J.-C.). Nous savions, du reste, par Hérodote et Pline l'Ancien, que les Perses désignaient par ce nom tous les Scythes d'Asie [2], et, dans les chroniques indiennes, le terme de *Saka* sert à désigner d'une manière générale toutes les populations touraniennes venues du Nord et qui ont occupé les vallées de l'Inde, du Gange et le Kachemire pendant de longs siècles [3].

[1] Si l'hypothèse citée plus haut par M. Lacouperie est vraie, ce mot avait pénétré jusqu'en Chine ou même en proviendrait.

[2] L'historien latin Solinus, qui vivait vers 250 de Jésus-Christ, dit de même, dans son *Polyhistor :* Scythas Persae linguâ suâ *Sacas* dicunt, invicem Scythae Persas *Chorsacos* nominant. (Édit. Panckoucke, 1847, p. 309.)

[3] Le terme sanscrit *Yavana* est réservé pour les étrangers venant de l'Occident, tels que les Grecs (Ioniens), les Perses et même les Arabes. Aujourd'hui encore, dans l'Inde, on désigne les Européens par le terme de *yavana* ou de *mletchcha*. V. Rajendralala *Indo-Aryans*, 1881, t. II, p. 167 sq. On trouve aussi l'expression *vriddji*

15. Les écrivains chinois s'arrêtent à Yen Kao-tching, le fils de Kieou-Tsieou-Kio et le conquérant de l'Inde, mais la numismatique et les inscriptions nous font connaître d'autres souverains qui ont continué l'œuvre des deux premiers Kouchans et consolidé cet empire indo-scythe qui, à un moment donné, sous Kanichka, devait s'étendre depuis la mer Caspienne jusqu'au Gange et à la mer des Indes. C'est l'examen sommaire de ces documents originaux qui, complétant les données des historiens chinois, va nous permettre d'établir d'une manière à peu près certaine l'histoire et la série numismatique des Indo-Scythes.

16. Et d'abord, voyons quels sont les éléments chronologiques que nous offre l'histoire ancienne de l'Inde, telle qu'elle est constituée pour cette époque.

Dans les chroniques écrites, comme dans les inscriptions sur métal ou sur pierre, les dates ne sont pas toujours indiquées d'une manière très précise, on ne trouve très souvent mentionné que le mot *samvat* ou *samvatsara* qui a en sanscrit le sens de

appliquée, dans les anciens livres indiens aux peuples scythes. S. Beal pense (JRAS. XVI (1884), p. 254), que ce sont les Kouchans; je crois, au contraire, que le mot *vriddji*, de même que le terme tibétain *litsabyi*, désigne spécialement les *Sse*, chassés de la Sogdiane par les Yué-Tchi, vers 175 avant Jésus-Christ et qui s'étaient répandus, ainsi qu'on l'a vu, dans le nord de l'Inde par le Kachemire, ou même des tribus Sakas, qui remontaient quatre à cinq siècles plus haut et auxquelles appartenaient les Sakyas dont Sakya-Mouni était peut-être originaire.

[1] On peut citer comme exemples, l'ère de Satavâhana, qui doit durer dix-huit mille ans; l'ère de Nâgardjuna, qui doit durer quatre cent mille ans, etc. Les divers personnages qui ont donné

année, ère, et dont le point de départ varie suivant les époques, les dynasties et les pays. Malheureusement on n'a pas toujours été d'accord sur l'origine et la signification de ces ères, les indigènes ne nous ayant rien laissé de bien certain à ce sujet et ayant pris comme à plaisir de mêler les légendes et les fables à ce qui leur était resté de traditions et de souvenirs historiques. Je ne parle pas bien entendu de ces chronologies mythologiques où les événements sont calculés par centaines et par milliers d'années ; mais même pour les ères de l'époque historique, celles usitées dans toute l'Inde au moyen âge et dans les temps modernes, les historiens et chroniqueurs indous ont commis des méprises, reposant sur les confusions de personnes, d'époques, d'événements et aussi sur un faux amour-propre national. Parmi ces différents computs chronologiques, il en est deux, les seuls qui nous intéressent ici, — qui sont précisément les plus usités, et ceux sur lesquels on a le plus disputé : je veux parler de l'ère de Vikramaditya et de l'ère des Sakas [1].

leurs noms à des computs chronologiques dans le calendrier indou sont appelés « faiseurs d'ères ». V. *Journal of Bombay branch*. t. X (1878), p. 131. — V. aussi Prinsep, *Useful Tables*, édit. Thomas, 1858, pour les différents systèmes de chronologie indienne.

[1] Il existe encore l'ère *Kali-Yuga*, très usitée dans l'Inde et qui est censée avoir commencé en 3102 avant Jésus-Christ. Prinsep a fait la concordance des années du Kali-Yuga avec celles de Vikramaditya et de Saka jusqu'à 1900 de l'ère chrétienne. L'ère de Vikramaditya est principalement employée dans l'ouest et le nord-ouest de l'Inde, où l'année est lunaire avec un mois intercalaire (*adhika* ou *lound*), l'ère Saka, ainsi que le Kali-Yuga sont surtout usités au sud de la Nerbudda, à Bombay, au Bengale, en Birmanie et dans le Népal, où l'année est sidérale. La date exacte de l'ère Saka est le 14 mars 78 de Jésus-Christ, mais elle varie suivant

17. J'ai dit que le terme de Saka — la vraie forme sanscrite est çaka ou çâka pour le nom du peuple et câkakâla pour le nom du *samvat* ou de l'ère — est l'appellation générale sous laquelle on désignait toutes les tribus tartares venues du Nord, et spécialement les Scythes ou Yue-tchi qui conquirent l'Inde et l'occupèrent pendant plusieurs siècles. En dehors du fait matériel et du souvenir de cette occupation, les Indous paraissent n'avoir eu que des idées très confuses sur l'époque et les circonstances de cet événement, le souvenir de la défaite et de l'expulsion des Sakas ayant été par exemple beaucoup plus vivace dans les traditions du passé que celui de leur arrivée dans l'Inde ; il n'y avait même rien de bien précis à cet égard. C'est ainsi que l'ère de Vikramaditya (*Vikramaditya Samvat*), qui était de 57-56 avant Jésus-Christ, rappelait tantôt que ce prince avait remporté une grande victoire cette année-là sur le roi des Sakas, tantôt que Vikramaditya était lui-même un roi scythe et que cette date était celle de la première année de son règne [1]. D'a-

les pays; elle est de l'an 79 en Birmanie, de l'an 74 à Java, etc. Les inscriptions sanscrites, découvertes récemment au Cambodge sont également datées de l'ère Saka ; la plus ancienne actuellement connue est de l'an 526, *çakendravarshe* (V. *Journ asiatiq.* février, 1883). — V. Burgess, *Indian antiq.*, t. VII (1878), p. 181. — Dans les textes, l'ère Saka est appelée *Sakakala* « ère Saka » et *Sakanripakâla* « ère des princes Saka ». On lui donne aussi le nom de ère de Sâlivahana; on verra plus loin que c'est la même que l'ère de Kanichka. La plus ancienne inscription datée de l'ère Saka est de l'an 400, sur une plaque de cuivre trouvée à Oumeta (V. *infrà*, p. 1, note 38).

[1] V. Dowson dans JRAS. VII (1875), p. 383, et IX (1877), p. 144. — Cunningham, *Arch. report*, t. III, p. 42.

près Albirouni[1], c'est encore un Vikramaditya qui est le héros de l'autre ère dite *Sakakala*. Suivant cet historien arabe, qui écrivait vers l'an 1031 de Jésus-Christ, Vikramaditya, roi de Uddjain dans le Malva, « avait vaincu et tué à la bataille de Korour, près Multan, un prince étranger qui dominait sur tout le pays entre la mer et l'Indus, et qui s'appelait Saka ; à l'occasion de cette victoire, les peuples ressentirent une telle joie d'être délivrés du despotisme, qu'ils choisirent la mort de Saka comme point de départ d'une ère astronomique et Vikramaditya reçut le nom de *Sri* (grand). » On voit qu'il y a ici confusion et que les deux ères ne peuvent avoir toutes deux pour héros le même Vikramaditya et pour événement la même bataille. Albirouni ajoute que cette ère astronomique est postérieure de 135 ans à la première, ce qui est vrai, et prouve qu'en fait les deux ères étaient distinctes bien que rapportées à un seul et même événement, sur l'époque exacte duquel on n'est pas certain, mais qui cependant n'eut lieu que cinq ou six siècles plus tard. Cette confusion s'explique quand on sait que Vikramaditya est un personnage qui, comme Sâlivâhana, joue un rôle important dans toutes les légendes de l'Inde : on le fait vivre à plusieurs époques et dans plusieurs pays. Suivant d'autres chroniques[2], c'est

[1] Traduction de Reinaud, dans les *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, in-8°, 1845, p. 141.

[2] V., par exemple, les neuf Vikramaditya dont parle Wilford, *Asiatic Researches*, t. IX (1813), p. 127. Thomas *Bactrian coins*, p. 17, note. — D'après les légendes indoues, le Vikramaditya, vainqueur des Sakas, était de la race des Pandava, grand protecteur des poètes et des littérateurs. On pense aujourd'hui par des

Sâlivâhana, prince mythologique du Dekkan, qui chasse une seconde fois les Scythes à la suite d'une grande bataille livrée à Korour, en sorte que l'ère avait été instituée soit pour célébrer cet événement, soit en l'honneur de la naissance de Sâlivâhana lui-même en 78 de Jésus-Christ [1].

18. Telles sont, en résumé, les différentes traditions que l'on trouve dans les auteurs orientaux au sujet des deux ères de Vikramaditya et des Sakas (ou de Sâlivâhana). Les savants européens ne tardèrent pas à concevoir des doutes sur la prétendue défaite des Scythes à une époque soit avant, soit après Jésus-Christ, où ils n'étaient pas encore arrivés dans l'Inde et, par suite, sur l'origine elle-même de l'institution de ces computs chronologiques. On s'apercevait en effet que, dans certains cas qui pouvaient être contrôlés par ailleurs, la base de l'an 56 avant Jésus-Christ pour l'ère de Vikramaditya n'était pas toujours exacte. Aussi, malgré l'autorité des savants anglais fondateurs de l'archéologie indienne, comme Wilford, Colebrooke, Prinsep et autres qui ont fait connaître et ont employé dans leurs calculs l'ère de Vikramaditya, d'autres savants ont d'abord contesté le fait de la victoire sur les Scythes, puis l'existence de Vikramaditya lui-même, cherchant ensuite comment cette ère avait pu être imaginée. C'est ainsi que James Fergusson, dans son second

découvertes récentes que le vainqueur des Sakas à la bataille de Korour est Sri-Harcha-Vardhana, qui a régné sur tout le centre et l'ouest de l'Inde, de 606 à 648.

[1] V. Hunter, v° *India* dans *Encyclopaedia Britannica*, vol. XII (1881).

mémoire sur la chronologie de l'Inde [1], a cru pouvoir établir :

1° Qu'il n'y a aucune trace authentique de l'existence d'un roi du nom de Vikramaditya au Ier siècle avant l'ère chrétienne et aucun document qui atteste l'institution d'une ère en l'an 56 avant Jésus-Christ ; — 2° Que l'on ne connaît pas d'inscriptions datées de cette ère avant le XIe siècle ; — 3° Que la bataille de Korour, où les Sakas ont été définitivement vaincus et chassés de l'Inde, a eu lieu au VIIe siècle, mais que, par orgueil national, elle a été transportée à une époque plus reculée ; — 4° Enfin que vers l'an 1000 il y eut une sorte de réaction contre le bouddhisme, en sorte que l'on créa une nouvelle ère plus ancienne que l'ère des Sakas qui avait été établie par le bouddhiste Kanichka, et que l'on plaça à l'an 56 av. J.-C.

19. Je me contente de résumer en quelques mots le travail de Fergusson, dont les conclusions n'ont pas été adoptées quant à présent : le savant anglais a été trop loin dans ses affirmations, car il n'est pas douteux que les deux ères, encore aujourd'hui employées concurremment, ne l'aient été bien avant l'époque à laquelle Fergusson place son invention [2]. S'il n'est pas absolument certain que quelques inscriptions des rois de Gurjara ou autres ne sont pas

[1] V. JRAS, t. XII (1880). *On the Saka, Samvat, and Gupta Eras.* Le premier mémoire intitulé : *On indian chronology* a paru dans le même recueil, t. IV (1869).

[2] Ainsi, l'ère de Mâlavas, qui est incontestable, paraît être la même que celle de l'an 56. V. Bühler, *Inschrift der Kœnigs Dharasena IV*, 1886, p. 17. — V. sur cette question, l'*Indian antiquary*, vol. XIII et XV ; et Bühler, *Inschrift des Gurjara Kœnigs, Dadda II*, 1887.

datées de l'ère de Vikramaditya, on ne peut non plus, dans l'état actuel des connaissances historiques sur l'Inde, affirmer le contraire. Le plus sage est donc de réserver la solution de la question, au moins en ce qui concerne l'appellation et l'existence de Vikramaditya, et de rechercher, toutes les fois qu'une date se présente, pour les événements contemporains de Jésus-Christ, à laquelle de ces deux ères ces événements peuvent être rapportés. On va voir, par exemple, pour les rois de la dynastie des Kouchans que le Sakakâla de l'an 78 de Jésus-Christ est le seul comput qui puisse être appliqué à leur chronologie.

20. Nous savons par le Radjatarangini [1] que le Kachemire eut trois rois de la même famille qui se succédèrent sur le trône et vécurent ensemble de longues années. Voici en quels termes ils sont désignés (livre I, sloka 168-172) : « Ensuite régnèrent trois rois, Houshka, Djushka et Kanishka, issus de la race des Turushka. » La chronique ne donne aucune date sérieuse, car elle place ces trois souverains au XIIIe siècle avant Jésus-Christ, date qui est admise par le traducteur français, qui ajoute dans ses notes que le Kanichka de la chronique sanscrite n'est pas

[1] Ou chronique des rois du Kachemire, traduit du sanscrit en français, par M. Troyer, 3 vol. 8°, 1840-1852. Cette chronique a été rédigée au XIe siècle par Kalhana, sur des histoires antérieures. Aboulfadhl dit que les Tourouchka étaient d'origine tartare et *frères*. V. H. Wilson, *History of Kashmir*, dans les *Asiatic Researches*, vol. XV. Cunningham a trouvé dans la vallée du Kachemire trois villes : Kampour, Ouchkar, Zoukour, qui rappellent les noms de leurs fondateurs Kanichka, Houvichka, Youchka. V. *Ancient Geogr. of India*, 1871, p. 99.

le même que le Kanichka du 1er siècle de Jésus-Christ. C'est une erreur, comme on en voyait encore il y a quarante ou cinquante ans dans les ouvrages européens qui acceptaient sans réserve les chronologies fabuleuses que les poètes et historiens de l'Inde ont forgées ici comme chez tous les peuples. On verra bientôt dans quel ordre il faut placer les trois rois de la chronique du Kachemire ; ce que l'on sait déjà de positif, c'est que Kanichka est le plus célèbre des trois dans les fastes de l'Inde. Il passe pour le fondateur ou le restaurateur du bouddhisme dans le nord de la péninsule, jusqu'au Tibet et à l'Himalaya, et il a laissé le souvenir d'un roi fervent et zélé pour la religion de Sakya-Mouni, religion qu'il eut d'autant plus d'ardeur à embrasser que le bouddha était d'origine scythe (Çakya, Çaka, Saka [1]). On lui attribue la convocation d'un concile qui fut tenu vers la fin du 1er siècle de notre ère et qui fixa les différences qui séparent encore aujourd'hui les bouddhistes du nord de ceux du sud, lesquels sont réglés par le concile, présidé par Asoka, en 244 avant Jésus-Christ.

Kanichka est donc un personnage très important dans l'histoire ancienne de l'Inde et un personnage qui a vécu, tandis que les divers Vikramaditya, Sâlivâhana et tant d'autres héros des récits indigènes ont une existence fort problématique. On savait qu'il était roi des Sakas et que c'est lui qui avait achevé la conquête de l'Inde. On racontait aussi qu'un roi des Sakas avait été couronné en l'an 3179 du Kali-yuga, dans une ville du Pendjâb, probablement à

[1] V. ci-dessus, p. 25, note 3 *in fine*.

Mathurâ, place alors importante, mais on n'avait aucune idée, ni les Indous, ni les savants européens, que cette cérémonie de la consécration (en sanscrit *abhicheka*) pût être le point de départ de cette même ère *sakakâla*, si souvent mentionnée dans les textes et qui rappelait l'expulsion des Scythes de l'Inde.

21. C'est par la numismatique et par des inscriptions récemment découvertes que l'on est arrivé à connaître la vraie signification de cette ère de l'an 3179 (correspondant à 78 avant Jésus-Christ), et à s'apercevoir qu'elle était destinée à marquer, non la défaite des Sakas, mais leur établissement dans l'Inde. La mention du couronnement du roi des Sakas se trouve, en effet, d'une manière très nette dans l'inscription indo-palie du temple de Badami (Dekkan). Ce texte émane du « roi Sri Mangalisvara, de la race des Tchalukyas, douzième année de son règne, l'an 500 depuis l'abhicheka du roi des Sakas [1] ». Ainsi voilà un document qui est plus ancien que tous les manuscrits que nous ayons, et qui est daté de l'ère du couronnement du roi des Sakas, événement, je le répète, qui était parfaitement connu, mais dont on ignorait la portée. On en a conclu facilement que ce couronnement était celui de Kanichka et que cette ère était la même que celle désignée sous le nom de Sakakala.

Ce point, ainsi établi, est devenu la base de toute la chronologie des Indo-Scythes. En ayant, d'une

[1] V. *Indian antiquary*, tome X (1881), p. 57, avec le fac-similé de l'inscription. — Oldenberg, Mémoire cité, p. 8. Cette inscription a été découverte par Burgess,. en 1874.

part, la date approximative de la fondation de l'empire des Kouchans par les auteurs chinois, vers l'an 30 à 25 avant Jésus-Christ, et, d'autre part, la date du couronnement de Kanichka, en l'an 78 après Jésus-Christ, il est devenu facile, avec ces deux dates extrêmes, de fixer aux règnes intermédiaires des années à peu près certaines. La connaissance de l'ère de Kanichka a, en outre, permis l'interprétation des inscriptions datées des Tourouchka, et l'établissement d'une chronologie sérieuse pour les dynasties postérieures, comme par exemple celle des Gouptas.

22. Les inscriptions portant les noms de ces souverains sont de deux sortes : les unes, en sanscrit et écrites en caractères bactriens, ont été trouvées à Bahâvalpur, à Manikyala, à Vardak, à Taxila, c'est-à-dire dans l'Afghanistan et le Pendjâb ; les autres proviennent de Mathurâ sur la Djemna, elles sont également en sanscrit, mais en caractères indo-palis. Ces inscriptions sont généralement datées d'un *samvatsara* ou *samvat*, expression qui signifie, comme on l'a vu, « ère » et « année », en sorte qu'il pouvait être question, soit d'un comput chronologique, soit d'une année de règne, au moins pour les nombres faibles, comme 9, 18, 44. Cependant, l'opinion générale a prévalu pour voir dans toutes ces dates l'indication d'une ère. MM. Dowson et Cunningham, qui ont déchiffré la plupart de ces textes, ont pensé qu'il s'agissait de l'ère de Vikramaditya, 56 ans avant Jésus-Christ ; mais outre que ce point de départ donnait pour tous les Tourouchka des dates trop anciennes, peut-on admettre que des Yue Tchi, des Kouchans

aient adopté, comme base de leur chronologie, une date qui, d'après ces mêmes savants, avait été instituée par Vikramaditya, leur ennemi, pour célébrer leur défaite ? Il était donc bien plus rationnel de voir dans le *samvat* des inscriptions de Manikyala. Taxila, Mathurâ et autres lieux, la date du couronnement de Kanichka [1].

23. Les inscriptions que nous avons contiennent les noms de Kanichka, de Houvichka et de Vasudeva [2], avec les épithètes de *Maharaja rajatiraja devaputra* « grand roi, roi premier des rois, fils des dieux ». Sur l'une d'elles, celle de Yuzufzaï (V. *Arch. Reports*, t. V, pl. XVI), Kanichka a le titre de *raja Gandharya*, « roi de Gândhâra [3] ». Malheureusement ces inscriptions n'émanent pas directement des souverains, en ce sens que ce ne sont pas eux qui les ont fait graver pour raconter leurs exploits, leurs guerres ou un événement religieux ; mais leurs noms et titres sont mentionnés, par exemple, à Mathurâ, par des personnes pieuses, à propos d'une fondation ou d'un don à un monastère bouddhique (*vihâra*) [4]. La plus

[1] Je ne mentionne que pour ordre l'opinion de Ed. Thomas, qui voulait que quelques-unes de ces inscriptions fussent datées de l'ère des Seleucides (312 av. J.-C. ; V. JRAS, t. IX (1877), p. 13).

[2] Il n'existe pas d'inscriptions pas plus que l'on n'a trouvé de monnaies au nom d'Youchka ; ce troisième roi Tourouchka, qui aurait, d'après le Rajatarangini, régné au Kachemire, ne peut donc pas en réalité, être compté au nombre des rois indo-scythes.

[3] Hiouen-Thsang dit de même que Kia-ni-se-kia avait été roi de Kien-to-lo ou Gandhara ; c'était le haut Pendjâb, Taxila Kaboul et Pechâver. V. *Mémoires sur les contrées occidentales*, trad. Stan. Julien, t. I (1857), p. 42 et 107 ; et Oldenberg, Mém. cité, p. 12, note.

[4] Voici un spécimen de ces inscriptions : « L'an 47, le quatrième mois d'été, don au Vihâra du grand roi, roi des rois, fils des dieux

ancienne date [1] qui se trouve mentionnée avec le nom de Kanichka, est de l'an 9 (trouvée à Mathurâ) en indo-pali : *Maharadjasya kanichkasya samvatsare navame*. La plus récente est de Vasudeva, avec la date de l'an 98. Il en existe une plus récente encore, avec mention du roi Gouchana ou du roi Na..., de la race des Kouchans ; c'est l'inscription de Pandjtar en caractères bactriens [2], de l'an 122 : *Maharayasa Guchanasa Na... samvat* 100 + 20 + 2 (en chiffres sanscrits). Cette dernière serait fort importante si la lecture était complète ; malheureusement, on ne peut en tirer encore aucune conclusion au point de vue de l'histoire des Tourouchka, dont le nombre reste réduit aux trois princes Kanichka, Houvichka et Vasudeva.

Les dates qui ont été trouvées jusqu'ici pour chacun de ces rois sont donc les suivantes :

Pour Kanichka 9, 11, 18 ;
Pour Houvichka, 33, 39, 44, 47, 48, 51 ;
Et pour Vasudeva 44, 83, 87, 98.

Huvichka, par le mendiant Djivaka de Udeyana. » Ces inscriptions sont toutes bouddhiques.

[1] Il en existe une plus ancienne qui est de l'an 5, mais elle ne contient aucun nom de roi. Ces inscriptions ont été publiées pour la première fois par Dowson en 1870, dans JRAS, t. V, p. 182 sq. et reprises par Cunningham dans *Archeol. Report.*, t. III (1873). p. 30 sq. avec planche. — V. aussi Thomas *Bactrian coins and Indian dates* 1877, p. 10.

[2] L'inscription de Pandjtar a été découverte en 1848, par Cunningham et publiée *Archeol. Reports*, t. V. (1882), p. 61 ; *V.* aussi Dowson JRAS, 1863, p. 223. Sur la pl. XVI, n° 4, de Cunningham, le mot *Ra* ou *Na* termine la première ligne et il n'y a de place que pour deux autres syllabes; Cunningham propose de lire *Nârâya* qui serait un des successeurs de Vasudeva.

En adoptant l'ère de 78 de Jésus-Christ, on a pour les années extrêmes de chaque monarque, les années correspondantes de l'ère chrétienne, savoir :

Pour Kanichka, 78 et 106 de Jésus-Christ ;
Pour Houvichka, 111 et 129 ;
Pour Vasudeva, 122 à 129, associé à Houvichka ; puis seul, de 129 à 176.

Ce qui nous donne en même temps l'ordre de succession entre eux, et ne permet pas de placer Houvichka le premier, comme l'indique la chronique des rois du Kachemire et comme le voulait aussi Lassen[1].

24. En se reportant aux monnaies que j'ai signalées au début de cet article, et qui portent les noms de Kanerki, Ooerki et Bazodeo, on voit que ce sont évidemment celles qui ont été frappées par Kanichka, Houvichka et Vasudeva ; la ressemblance des noms ne permet pas de douter de l'identité[2]. Je reviendrai plus tard sur les légendes que portent ces

[1] A partir des inscriptions des Kouchans qui, comme on vient de le voir, mentionnent une ère sans indiquer que c'est celle de Kanichka, il faut descendre jusqu'au ve siècle de Jésus-Christ pour trouver la mention expresse de cette ère. C'est, en effet, seulement sur la plaque de cuivre d'Oumeta, contenant une charte (*Çâsana*) du roi Dadda II de la dynastie des Gurjara à Bharuch (mod. Broach) que l'on trouve cette date : *Sakanripakâlasamvatsara* 400 « l'an 400 de l'ère des rois des Sakas » *V.* Bühler, dans *Indian antiquary,* t. V. Il existe deux autres chartes du même Dadda, mais datées seulement *samvatsara* 380 et 385 sans indication de l'ère.

[2] C'est Otfried Müller qui le premier, en 1836, a découvert cette identité pour Kanichka et Houvichka qu'on lisait alors Houchka. — La lecture Vasudeva pour Bazodeo est due à Cunningham en 1854). *Arch. Rep.* III, p. 42.

pièces, et l'on verra que l'assimilation est complète ; ce que l'on peut dire, dès à présent, c'est que l'examen des monnaies de ces différents princes conduit, pour le classement et l'ordre de succession, au même résultat que les inscriptions, à savoir que Kanichka est le premier de la série, puis vient Houvichka et enfin Vasudeva. Ce dernier aurait eu le règne le plus long, cinquante-quatre ans. Avant la découverte des monnaies de Bazodeo, forme grecque du mot sanscrit Vasudeva, on avait cru (Dowson, Thomas) que ce mot, fréquent du reste dans l'onomastique indienne, n'était qu'un titre royal, qui avait été porté par les trois Tourouchka ; mais il n'est plus possible de douter aujourd'hui que Vasudeva ait été un personnage distinct ; bien plus, les deux dates extrêmes, 122 et 176 de Jésus-Christ pour les inscriptions mentionnant ce nom, de même que la variété dans la titulature, porteraient à croire qu'il y a eu deux ou même trois Vasudeva. Il est impossible de rien affirmer à cet égard, les documents nous manquant encore ; mais en tout cas Bazodeo a existé. En outre, il n'est pas le dernier des rois Kouchans, l'inscription de Pandjtar nous en donne la preuve ; et, de leur côté, les monnaies barbares et de basse époque, que l'on possède au type imité des Tourouchka ont été frappées sans aucun doute, par les derniers Indo-Scythes, jusqu'à la destruction de leur empire, à une époque que nous ne connaissons pas encore, et tout au moins jusqu'au moment où la dynastie des Gouptas, fondée sur le Gange en 319 de Jésus-Christ, a étendu son empire jusque sur les bords de l'Indus.

25. Ainsi, en résumé, les dates des inscriptions des

Kouchans doivent être rapportées à l'ère de Kanichka, l'un d'eux, le vrai fondateur de l'empire indo-scythe dans l'Inde, et non à l'ère de Vikramaditya, qui ferait remonter de près d'un siècle et demi en arrière des événements sur l'époque desquels on est fixé.

NUMISMATIQUE

I. *Les Kadphizes.*

26. Il résulte des observations qui précèdent sur l'histoire et la chronologie des Yué-Tchi ou Kouchans, que les divers souverains qui font partie de cette famille sont, soit d'après les écrivains chinois, soit d'après les sources sanscrites :

Kieou-tsieou-kio, qui a régné de l'an 30 avant Jésus-Christ à l'an 10 après;
Yen-kao-tching, son fils, de 10 à 40 de Jésus-Christ;
Intervalle de 40 à 70;
Kanichka [1], de 70 à 106;
Houvichka, de 106 à 129;
Vasudeva, de 122 à 176.

On a vu, d'autre part, que les monnaies dites des rois indo-scythes nous ont transmis les noms (je ne donne que la forme grecque) de :

Kadphizes Ier (Kozoulo-Kadphizou);

[1] L'année de son couronnement est de 78 de Jésus-Christ, mais son règne a dû commencer plus tôt vers l'an 70. C'est ainsi, par ex. que Charlemagne régnait déjà depuis 771, lorsqu'il fut couronné empereur en l'an 800.

Kadaphes (Kozola-Kadaphes);
Ooemo-Kadphises ou Kadphisès II;
Kanerki et Kanerkou;
Ooerki;
Bazodeo.

J'ai déjà dit que l'on avait identifié depuis longtemps Kanichka avec Kanerki ou Kanirki (*n* étant prononcé *i*), Houvichka avec Ooerki ou Ovirki, par changement fréquent de *r* en *s* ou *ch* (on verra plus loin la vraie explication); et enfin Vasudeva avec Bazodeo. Kanichka et Houvichka sont des mots scythes altérés dont nous n'avons pas la forme yuetchi ou chinoise correspondante; quant à Vasudeva c'est un nom essentiellement indien, qui a été pris par un prince kouchan, successeur de Ooerki, aux lieu et place de son nom scythe lequel a été ainsi perdu. On conçoit facilement qu'étant le sixième de la famille et après cinquante ans d'établissement dans l'Inde, ce monarque ait choisi un nom de divinité indigène — *Vasudeva* est une des épithètes de Krichna — pour plaire aux populations et à sa patrie d'adoption. Quant aux trois premiers souverains, l'identification est-elle aussi facile, et quels sont ceux d'entre eux qui correspondent aux conquérants dont les annales chinoises nous ont transmis les noms? Nous arrivons à la seconde partie de notre travail et l'on verra que la numismatique des rois indo-scythes concorde avec les données historiques que nous avons exposées ci-dessus [1].

[1] C'est Lassen qui le premier, en 1838, tirant parti des indications fournies par Schlegel et Raoul Rochette, a cherché à identi-

Kadphizès Ier (Kozoulo Kadphizès).

27. Kadphizès Ier a deux types de monnaies et deux natures de légendes, dont on trouvera plus loin les descriptions ; toutes sont en cuivre et bilingues comme pour ses prédécesseurs, savoir en grec et en pali écrit avec des caractères bactriens, alphabet dit du Nord-Ouest se lisant de droite à gauche. Sur les pièces qui ont été frappées avec la tête d'Hermaeus le dernier roi grec de la Bactriane et qui sont, par conséquent, les premières en date (30 av. J.-C.), la légende bactrienne est *Kujulakasasa Kuchana Yavugasa Dhramathidasa* dont le sens est « monnaie de Koujoulakas (ou-Kasa) Kouchan Yavuga, défenseur de la religion[1] ». L'effigie est celle d'Hercule debout avec sa massue, et, sur le droit, le buste d'Hermaeus avec la titulature de ce roi ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΤΗΡΟΣ ΣΥ ΕΡΜΑΙΟΥ « du roi Soter Sy-Hermaeus. » Sur quelques pièces se trouve le mot ΖΑΕΟΥ, qui correspond à *yavouga* de la légende bactrienne[2]. Sur les monnaies émises plus tard par Kadphizes seul, le buste d'Hermaeus continue bien d'y figurer comme type, mais les noms du roi grec n'y sont plus, et nous trouvons à la place, le mot *Kadphizes*, qui n'avait pas encore paru, écrit au génitif ΚΑΔΦΙΖΟΥ accompagné

fier les Kadphizès avec Kieou-tsieou-kio et Yen-kao-tching (*Zur Geschichte der Indoskythischen Kœnige,* 1838, p. 254.)

[1] J'écris indistinctement *dj* ou *j*, *u* et *ou*, Koudjoula et Kujula, radja et raja, etc.

[2] V. planche I ci-jointe, n° 1. Le mot ΖΑΕΟΥ ne figure pas ici. — Cunningham, *Arch. Rep.*, III, p. 44, voit dans ce mot le *Chaovuven*, un des ancêtres des Yué-Tchi. Il existe de Kadphizès des monnaies très barbares.

de deux autres mots ; la légende entière est : KOPENA ou KOPONA KOZOVΛO KAΔΦIZOV [1]. De l'autre côté de la pièce, la légende est en bactrien et est la même que sur les pièces au buste d'Hermaeus.

28. Il est certain que les deux légendes grecque et bactrienne sont la traduction l'une de l'autre et, en effet, *Kozoulo* (KOZOYΛO et KOCOYΛO) est bien la transcription de *Koujoula* et *Korena* (KOPENA et XOPƆH pour *Khoren* et non *Khorse*, comme l'a lu Cunningham), est l'équivalent de *Kouchana*, par le changement de *r* en *s* ou *ch*, comme dans Kanerki et Ooerki [2] ; enfin ZAEOY correspond à *Yavouga*. Nous avons donc ici une série d'expressions *Koudjoulakasa*, *Kouchana*, *Yavouga* qui nous donnent les noms scythiques de Kadphizès ; en effet, *Kouchana* est le nom de famille adopté par le fondateur de la dynastie, *Yavouga* le nom de la tribu des Yue-Tchi, et la réunion des deux mots *Koudjoula Kasa* paraît être la transcription du nom chinois Kieou-tsieou-kio, ou, pour parler plus exactement, ce dernier mot chinois est la transcription aussi exacte qu'on peut la demander à des Chinois — en supposant même que nous connaissions la vraie prononciation du 1er siècle de notre ère — du mot scythe inconnu qui a été rendu en bactrien par *Koudjoula Kasa*. Aussi ne doit-on pas

[1] V. planche I, n° 2 ; v. aussi pl. III, n° 9, pour les formes barbares de *Kozoulo*. Pour les variantes de lecture, V. Sallet, *Nachfolger Alexander's*, p. 179. La syllabe ΣY n'est qu'une erreur du graveur comme l'a démontré très ingénieusement M. Oldenberg : *Dates of ancient inscript.*, etc., p. 15, note.

[2] Avec cette différence graphique que le P de *Korena* n'a pas la forme Þ qu'il a dans KANHÞKI et OOHÞKI (v. *infrà*. § 37). C'est seulement sur les monnaies de Kanichka qu'apparaît le signe Þ.

hésiter à identifier le Kozoulo Kadphizès des monnaies au type ou à la légende d'Hermaeus, avec le Kieou-tsieou-kio, fondateur de l'empire des Kouchans, destructeur du royaume gréco-macédonien dont Hermaeus est le dernier représentant [1]. Cette coïncidence des deux personnages, fournie par la numismatique, se rapporte parfaitement avec les événements historiques que nous avons rapportés ci-dessus. Si j'insiste sur ce point, c'est que Lassen [2] a cru devoir identifier Kieou-tsieou-kio, non avec Kozoulo Kadphizès qui est Kadphizès Ier, mais avec Ooemo Kadphizès II, qu'il regarde comme le chef des Kouchans qui a réuni, en l'an 16 avant Jésus-Christ, tous les royaumes de la Bactriane et, en même temps, comme le conquérant de l'Inde. On peut voir, par ce qui précède, que le savant fondateur de l'archéologie indienne s'est trompé sur cette double attribution.

29. Le nom composé Koudjoula-Kasa se rencontre, mais avec une légère modification, dans une inscription trouvée à Manikyala, et qui a été déchiffrée par Dowson en 1863 [3]; elle consacre un don de reliques fait pour obtenir longue vie et prospérité pour lui et

[1] C'est Cunningham qui a le premier rapproché Kieou-tsieou-kio de Koudjoulaka, *V. Archaeolog. Reports*, t. II (1871), p. 65. Les auteurs arabes nous disent que le fondateur de la dynastie turque de Kaboul s'appelait Barahtigin et que sa famille a régné pendant soixante générations, jusqu'en l'an 900, date de la destruction de cette dynastie par Mahmoud le Ghaznévide. Il est très vraisemblable qu'il s'agit ici des Yue-Tchi, que les Arabes ont confondu plus tard avec les Turcs, mais que Barahtigin est un nom qui a été donné après coup.

[2] V. *Indische Alterthumsk.* t. II, p. 372, 765 et sq.

[3] JRAS, t. XX, o. s. (1863), p. 221. — *V.* aussi *Archaeol. Report,* t. II, p 134 et pl. LIX, où est le texte en cinq lignes de cette inscription en caractères bactriens.

les siens, par Liako Kusuluko (v. pl. III, n° 37) satrape des deux pays de Tchahara et Tchukhsa, situés au nord-est de Taxila; l'inscription est datée de l'an 78 du grand roi, le roi Moga, le cinquième jour du mois de Panemos. On ne connaît pas cette ère du roi Moga, et il n'est pas sûr que ce soit le même que le Maues, roi Saka de la Kophène, qui dut régner vers 130 à 110 avant Jésus-Christ; l'an 78 de ce règne nous conduirait du reste vers 50 avant Jésus-Christ pour l'époque du satrape Liako Kusuluko, ce qui est un demi-siècle trop tôt. Je pense que l'inscription ayant été trouvée à Taxila, c'est-à-dire dans le Pendjâb, elle n'a pu être gravée qu'après la conquête de l'Inde par les Kouchans, et qu'ainsi ce Kusuluko serait de la famille et contemporain de Kozola Kadaphes, dont nous parlerons bientôt. Quoi qu'il en soit, il y a là un document fort intéressant pour l'histoire des Kouchans[1], c'est le seul connu, jusqu'ici, pour les Kadphizes; on a vu ci-dessus les inscriptions concernant les Tourouchka.

Quant au nom de Kadphizès, il ne se trouve ici que dans la légende grecque, mais il a été transcrit en bactrien sur les monnaies de Kadaphès. L'origine de ce mot est probablement scythique[2], ce serait une forme comme Ka-ta-pi-ka, d'où sont dérivées les formes grecques : Kadaphes, Kadphizes, Kadphises, et celles

[1] Sur les monnaies de Maues le nom est écrit *moasa* et, dans l'inscription, *mogasa* (pl. III, n° 38). Lassen distingue les deux noms; il fait de Maues un roi des Sakas et il place Moga parmi les Yue-Tchi probablement avant la réunion des cinq États.

[2] Cunningham a construit sur le mot Kadphisès un composé chinois *Kieou-tieou-fa*, qui n'a rien d'authentique. *V. Archaeol. Rep.* II, p. 67.

en pali : Kapiça pour Kadpiça, et Kaphsa pour Kadphsa. Toutes ces formes parallèles ne sont pas nées le même jour, elles supposent une certaine ancienneté dans la langue ; il y a là un problème intéressant de philologie à élucider un jour.

Kadaphès (*Kosola Kadaphès*).

30. D'après les légendes des monnaies, comme au point de vue du type, c'est Kadaphès qui est le successeur de Kadphizès Ier. Comme ce dernier, il n'a que des pièces de cuivre, mais d'un plus petit module. On n'en connaît qu'un seul type[1] ; sur le droit, un buste d'empereur romain, copié sur les monnaies de César ou d'Auguste qui circulaient alors dans toute l'Asie, et, au revers, à la place d'Hercule, le roi assis, les jambes enveloppées dans une sorte de robe asiatique ; tout autour la légende bactrienne : *Khuchanasa Yauasa Kuyula Kaphsasa satchadhramathidasa* « monnaie de Kuyula Kaphsa Kouchan, Yué-tchi, défenseur de la vraie religion ».

La légende grecque est ΧΟΡΑΝΟΥ ΖΑΟΟΥ ΚΟΖΟΛΑ ΚΑΔΑΦΕC dont le sens nous est connu par ce qui précède : ΧΟΡΑΝΟ est *Khushana* avec la variante Χ = Kh, ΖΑΟΟΥ (lu autrefois par Prinsep, Wilson, etc. ΖΑΘΟΥ) est, comme le ΖΑΕΟΥ du précédent monarque, l'équivalent de *Yava*, Yué (tchi), et enfin ΚΟΖΟΛΑ, variante de ΚΟΖΟΥΛΟ, représente le Kudjulakasa bactrien. Enfin. le nom de Kadaphès est rendu en pali par *Kaphsa* pour *Kadaphsa*. La parenté entre les deux personnages est évidente. Les mon-

[1] V. planche I ci-jointe, n° 3.

naies de Kadphizès et celles de Kadaphès sont bien, par leur forme, les derniers représentants, les derniers vestiges du monnayage gréco-bactrien ; les légendes sont sensiblement les mêmes, les deux souverains sont donc les successeurs l'un de l'autre. Kadphizès Ier, comme je crois l'avoir établi, est bien le même que le Kieou-tsieou-Kio des auteurs chinois, fondateur de la dynastie des Kouchans, et Kadaphes est son successeur ; mais est-il son fils, et peut-on l'identifier avec Yen-Kao-tching, le conquérant de l'Inde ? La rareté et la pauvreté du type des médailles de Kadaphès laissent supposer que son règne a été très court, et, par conséquent, il n'aurait pu songer à entreprendre une campagne de l'autre côté de l'Indus ; en outre, l'aspect des monnaies de Kadphisès II, son successeur, semble faire incliner toutes les préférences pour celui-ci. J'y reviendrai plus loin.

Kadphisès II (Ooemo Kadphisès).

31. Après Kadaphès, le monnayage change, la monnaie de cuivre devient plus rare et fait place à la monnaie d'or, qui est d'une abondance extraordinaire et d'une remarquable finesse de travail, malgré la barbarie apparente du style[1]. La monnaie d'ar-

[1] D'après Jacquet (*Journ. asiat.* 1840, Janv. et Sept.), cette dépréciation de l'or provenait de la grande prospérité de l'Inde par suite de ses relations commerciales avec l'occident et de la masse énorme de numéraire en argent que les Romains versaient dans tout l'Orient. La monnaie romaine d'argent circulait dans l'Inde et y était recherchée, d'où l'inutilité de frapper des pièces de ce métal que l'on ne trouvait pas, du reste, dans le sol du Pendjab.

gent n'existe pour ainsi dire pas, on n'en connaît jusqu'ici, qu'un exemplaire.

C'est Ooemo Kadphisès ou Kadphisès II qui inaugure cette nouvelle série monétaire. L'effigie romaine a disparu de la face, le roi lui-même est représenté debout avec une longue barbe, coiffé d'un haut bonnet en pointe avec des bandelettes flottantes, vêtu d'une vaste houppelande et chaussé de bottes fourrées[1]. Souvent, des flammes sortent de ses épaules. Quelquefois, le roi est assis de face sur un siège bas à marchepied, la tête tournée à droite ou à gauche[2]; il tient de la main droite un rameau ou un sceptre ; dans le champ est une massue en guise de symbole. Quand le roi est debout, sa main droite est posée au-dessus d'un pyrée ou symbole du culte du feu. Au revers, le dieu Siva, demi-vêtu, debout, de face, tenant d'une main le trident, de l'autre la courroie du *nandi* ou taureau indien contre lequel il s'appuie; la divinité brahmanique remplace ainsi les divinités grecques qui, jusqu'alors, avaient figuré sur toutes les monnaies de la Bactriane et des différentes dynasties grecques ou sakas de cette partie de l'Asie centrale. Enfin, deux monogrammes ou symboles particuliers à cette classe de monnaies, et qui sont reproduits sur toutes les médailles indo-scythes à partir de Kadphisès II[3]. On voit de suite par cette

Au contraire, pendant la période gréco-bactrienne, tout le monnayage est en argent et, à partir de Euthydème Ier († en 195 avant J.-C.), on ne trouve plus de monnaie d'or (sauf le médaillon d'Eucratides) jusqu'à Kadphisès II.

[1] V. pl. I ci-jointe, n° 4.

[2] V. P. Gardner, catalog. du Brit. mus. pl. XXV, nos 6 et 7.

[3] V. pl. III, nos 2 et 3.

description, comme à l'aspect de ces médailles, qu'on est en présence de personnages qui ne sont plus des barbares, ni des Scythes, venus du fond de l'Asie, mais des souverains qui ont pris possession d'un grand pays civilisé et qui ont adopté le costume, le luxe, la langue et les divinités de leurs nouvelles conquêtes. Si on compare la richesse et l'éclat des statères de Ooemo Kadphisès avec la modeste monnaie en cuivre de Kadaphès, il est impossible de ne pas remarquer que les pièces de ce dernier, de façon toute grecque, n'ont rien d'indien et ont été frappées à une époque où les Kouchans n'avaient pas encore pénétré dans l'Inde, ou du moins à une époque où leur suzeraineté n'était pas encore établie et reconnue. Comme je l'ai expliqué, la conquête du Pendjâb a duré plus d'un quart de siècle; il est donc possible que le vrai conquérant de l'Inde, celui qui a achevé la conquête et en a profité, soit, non pas Kadaphès, mais Ooemo Kadphisès. Les monnaies de ce dernier, comparées au petit bronze de Kadaphès, nous montrent clairement, par leur différence d'aspect, lequel des deux a été le vrai fondateur de l'empire Yué-Tchi dans l'Inde. Lassen sentait si bien toute l'importance qui s'attache au nom de Kadphisès II, qu'il l'identifiait avec Kieou-Tsieou-Kio, le prince des Kouchans; on a vu qu'en cela il était en contradiction manifeste avec les monuments numismatiques.

32. Bien que j'aie, dans un précédent travail[1],

[1] Dans ma Notice précitée, sur la Bactriane, qui est un tirage à part de la *Grande Encyclopédie*, livraison du 2 août dernier (1887), j'ai indiqué Kadaphès comme le fils de Kieou-Tsieou-Kio, avec un règne

attribué à Kadaphès le rôle que les auteurs chinois donnent à Yen-Kao-Tching, c'est-à-dire la qualité de fils de Kieou-Tsieou-Kio et celle de conquérant de l'Inde, je n'hésiterais pas aujourd'hui à reporter cette identification sur Ooemo Kadphisès. Les considérations que je viens de présenter militent plutôt en faveur de cette dernière hypothèse; il faut reconnaître, toutefois, que la question est très délicate, en sorte que la solution que je propose n'est peut-être pas définitive.

Les monnaies de Kadphisès II sont bilingues; la légende grecque est ΒΑCΙΛΕVC ΟΟΗΜΟ ΚΑΔΦΙCΗC sur les monnaies d'or, et ΒΑCΙΛΕVC ΒΑCΙΛΕΩΝ CΩΤΗΡ ΜΕΓΑC ΟΟΗΜΟ ΚΑΔΦΙCΗC sur les monnaies de cuivre[1]. La légende, en langue palie et caractères bactriens, est *maharadja radjadiradja hima kapiça*[2]. Le souverain dont il s'agit s'intitule donc « Ooemo Kadphisès, roi *ou* roi des rois, sauveur, grand », en pali « grand roi, roi le premier des rois, Hima Kapiça », on ne voit figurer ni le nom de Yué-Tchi (*Yavuga*) ni celui de Kouchan, mais on

de trente ans, de l'an 10 à l'an 40 de Jésus-Christ; c'est en effet la première solution qui se présente à l'esprit et je ne pouvais pas faire de discussion historique dans un article de dictionnaire. En tous cas, on peut placer les deux souverains Kadaphes et Kadphisès II, comme ayant régné l'un après l'autre, de l'an 10 à l'an 70, date à laquelle je place l'avènement des Tourouchka. Pour plus de méthode, et sous le bénéfice de ces observations, je conserverai à Kadaphès les dates 10-40 de Jésus-Christ, et à Kadphisès II, les dates 40 à 70.

[1] Sur l'unique monnaie d'argent connue le mot CΩΤΗΡ manque, V. Wilson *Ariana antiqua*, pl. XI, n° 9 et P. Gardner, *Catalogue of greek and scythic coins*, etc., pl. XXV, n° 11.

[2] V. pl. I, n°s 4 et 5; pour la légende plus complète, V. l'explication de la planche à la fin du présent travail.

voit un nom nouveau, *Hima*, qui paraît être la transcription du grec OOHMO. Ce dernier, en effet, d'après l'analogie de OOHPKI et Houvichka, supposerait une prononciation Ὀουημα *Hovima* ou *Hoïma*. Cunningham lit Wima, Wemo, qui serait la transcription de la syllabe *yen* du mot chinois Yen-Kao-Tching, le surplus de ce mot, *Kao-Tching*, se retrouvant, d'après lui, dans *Kadphis;* je crois plutôt, avec Lassen, qu'il s'agit ici du nom de l'une des branches de la famille des Yué-Tchi, qui régnait sur une des cinq principautés de la Bactriane avant leur réunion, c'est-à-dire la branche des Hieou-Mi, ce qui n'empêcherait pas l'identification avec Yen-Kao-Tching. Il est possible que ce souverain, qui, d'après ses monnaies, est le vrai conquérant de l'Inde, ait adopté comme prénom le nom de Hieou-Mi, au lieu de celui de Kouchan, pour des raisons politiques, de famille ou autres, son vrai nom patronymique étant Kadphisès [1].

33. Lassen [2], qui voit dans Kadphisès II le Kieou Tsieou-Kio des Chinois, a fait de ce monarque un ennemi et un vainqueur des Tourouchka. D'après lui, Houvichka, le premier de cette dynastie, aurait été chassé de Kaboul en l'an 5 avant Jésus-Christ par

[1] M. Oldenberg (Mémoire cité p. 40. note) pense que le vrai nom des deux Kadphisès est Kozoulo Kadphisès et Ooemo Kadphisès, et qu'il est incorrect de les désigner par K. Ier et K. II. Outre que cette dernière appellation est plus courte et plus commode, je crois qu'elle est en même temps exacte, et que Kozoulo (que l'on rencontre du reste seul sur quelques monnaies, par ex. Brit. Mus., pl. XXV, 4) est un nom de tribu comme Hima, et non pas un nom patronymique.

[2] Lassen, ouvrage cité, II, p. 815 et 847.

Kieou-Tsieou-Kio, et se serait réfugié au Kachemire. Il aurait régné dans ce pays ainsi qu'à Mathurâ avec Youchka et Kanichka et plus tard ces mêmes Touroucchka se seraient emparés de Kaboul et du royaume de Kadphisès sur Soter megas[1] et Amoghabhuta les successeurs de ce dernier. Les documents numismatiques contredisent cette hypothèse : l'aspect des monnaies, le métal, la forme, le costume, le symbole qui est le même sur toutes les pièces, et enfin la légende KOPANO (Kouchan) adoptée par tous les souverains sauf cependant Kadphisès II, pour les raisons que j'ai indiquées, font que tous ces princes les deux Kadphisès, Kadaphès et les Touroucchka n'appartiennent qu'à une seule et même famille, celle des Kouchans, Hieou-Mi de la race des Yue-Tchi et sont les successeurs les uns des autres; Kadphisès II est le successeur de Kadaphès et le prédécesseur immédiat des rois Touroucchka. C'est lui qui occupe en conséquence, l'intervalle que j'ai signalé ci-dessus qui s'étend de l'an 40 à l'an 70 de J.-C., et il n'y a aucune place pour d'autres rois tels que Soter megas dont les monnaies sont tout à fait du type grec et n'ont rien de celles des Indo-Scythes.

(*A suivre.*) E. DROUIN.

[1] Vocable sous lequel on désigne un roi anonyme qui n'a pas d'autre qualification sur ses monnaies, et dont la place est incertaine parmi les derniers rois gréco-bactriens. Dans ma Notice sur la Bactriane, je l'ai classé dans la dynastie des indo-parthes, entre Arsaces Dikaïos et Sanabarès. — Amoghabhuta est un roi inconnu en numismatique.

MONNAIES CRÉTOISES INÉDITES [1]

Pl. IV

I. ANOPOLIS

Les deux pièces suivantes ont été publiées jadis dans le catalogue du musée Hunter [2], comme appartenant à Anolus de Lydie :

1. Tête imberbe à droite.

℞. ΑΝΩ, en monogramme ; dans le champ, une branche de palmier. Br. — Pl. IV, fig. 1.

2. Branche de palmier ; à côté, une corne de bouquetin.

℞. ΑΝΩ, en monogramme ; dans le champ, une branche de palmier. Br. — Pl. IV, fig. 2.

L'attribution proposée dans le catalogue Hunter n'a été, je crois, acceptée par personne [3], sauf par M. Ph. Margaritis, qui publia, dans le catalogue de sa collection [4], un second exemplaire du n° 2, en acceptant le classement proposé par Hunter. Le style de ces pièces nous avait toujours paru crétois, mais

[1] J'ai déjà publié un article de même nature que celui-ci dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIV, pp. 77-92.

[2] *Musée Hunter*, V. n°s 5 et 6.

[3] Voyez Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 92.

[4] *Catal. Margaritis*, n° 108, p. 24; cf. *Revue numism.* 1874, p. 454.

nous n'avons pas voulu nous prononcer sur ce point avant d'avoir pu examiner les médailles mêmes en nature. Or, il y a quelques mois, parmi les pièces regardées comme incertaines au Cabinet de France, j'ai rencontré une monnaie aux mêmes types que le n° 1, et que représente le n° 3 de notre planche (pl. IV, fig. 3). La fabrique barbare de cette médaille ne saurait laisser aucun doute sur son origine crétoise, et parmi les villes de la grande île de Minos, il en est une, précisément, dont le nom commence par ΑΝΩ. C'est Anopolis, ville qui n'est connue que par le passage suivant d'Étienne de Byzance : Ἀραδήν, πόλις Κρήτης, ἡ καὶ Ἀνώπολις λέγεται διὰ τὸ ἄνω εἶναι.

Sur la ville d'Araden, nous savons qu'elle était située à l'est de Tarrha, dans le site occupé aujourd'hui par le village de Ἀράδενα, près duquel on voit des restes de murs cyclopéens et quelques anciens tombeaux [1].

La branche de palmier, φοῖνιξ, qui paraît sur les pièces dont nous parlons, rappelle qu'Araden était identifiée avec la ville de Φοῖνιξ, par exemple : Φοινίκη ἥτοι Ἀράδενα [2] — Ὁ Φοινίκης ἥτοι Ἀραδένης [3] — ὁ Φοινίκης ἥτοι Ἀριάδνης (*sic*) [4]. La corne de bouquetin est identique à celles des chèvres crétoises, dont un excellent dessin est donné par Paschley [5]. Beaucoup de villes crétoises, par exemple, Hyrtacus, Elyrus, Littus, Polyrhenium, Praesus, Priansus ont, comme

[1] Bursian, *Geogr. von Griech.*, II, p. 547.
[2] Hiéroclès, *Synecdemus*, p 14.
[3] *Notitiæ græc. Episc.*, 8, 230.
[4] *Notitiæ græc. Episc.*, 9, 139.
[5] *Travels in Crète*, vol. II, p. 266.

types monétaires, une tête ou un protome de ces chèvres indigènes, célèbres dans l'antiquité.

Il me reste, pour confirmer absolument mon attribution, à établir d'abord que les pièces en question se trouvent en Crète, et ensuite qu'Anopolis a été une ville autonome, ce qui ne ressort pas de la simple mention d'Étienne de Byzance.

Parmi des pièces incertaines que j'ai récemment acquises pour le Cabinet numismatique d'Athènes, se trouvait celle qui figure sur notre planche sous le n° 4, et dont je puis garantir l'origine crétoise. La même médaille est décrite parmi les incertaines de Crète, par M. Imhoof-Blumer, dans son catalogue manuscrit de monnaies crétoises, dont ce savant a bien voulu me laisser prendre copie. Le même numismatiste possède, en outre, l'empreinte d'un autre exemplaire de la même pièce.

On sait qu'il existe une catégorie peu nombreuse de médailles grecques dont la légende est répartie par moitié sur les deux faces de la pièce. Nous pourrions en citer des exemples dans les villes de Laos, Abacaenum, Acragas, Maronée, Larissa de Thessalie et Othyrreion [1], auxquelles il faut ajouter une ville crétoise, Aptera, dont un bronze porte ΑΠΤΑ- au droit, et -ΡΑΙΩΝ au revers [2]. Par conséquent, personne ne m'accusera de témérité si je classe aussi notre petite pièce (pl. IV, fig. 4) dans cette catégorie, en lisant ΑΝΩ (πολιτῶν).

M. Halbherr, qui poursuit depuis quelque temps

[1] Imhoof Blumer, *Monnaies grecques*, p. 250. — Imhoof Blumer, *Acarnanie*, p. 172.

[2] *Numismatic Chronicle*, vol. VII. Third series, p. 130.

des fouilles très heureuses en Crète, vient de m'envoyer [1] la copie d'une inscription inédite, récemment découverte, sur l'emplacement de l'ancienne Gortyne. Elle contient un contrat d'amitié et d'alliance entre le roi Eumène et les habitants de vingt-quatre villes différentes de Crète, parmi lesquelles nous trouvons ΑΝΩ[ΠΟ]ΛΙΤΑΙ. Comme il ne peut ainsi exister aucun doute, ni sur l'autonomie d'Anopolis, ni sur la provenance crétoise des pièces dont nous parlons, leur attribution à Anopolis est donc absolument sûre.

J'ajouterai que le nom des Anopolites est suivi dans l'inscription de Gortyne par celui des habitants d'Aradena (ΗΡΑΔΗΝΙΟΙ), circonstance qui nous apprend qu'Anopolis n'était pas la même ville qu'Aradena, au moins au temps où fut rédigée cette inscription. Il paraît que, plus tard, elles furent réunies en une seule et même ville, à moins d'admettre qu'Étienne de Byzance se soit trompé en les identifiant.

II. DRÉROS

L'existence d'une ville de ce nom en Crète ne nous était connue, il y a peu d'années encore, que par l'exemple d'une règle grammaticale du grammairien Théognoste [2] : *τὰ διὰ τοῦ ηρος δισύλλαβα, κυριά τε καὶ προσηγορικὰ καὶ ἐπίθετα, ὁποίας ἂν ἔιη τάσεως, διὰ τοῦ η γράεται, οἷον Σῆρος, ὄνομα κύριον, Δρῆρος, πόλις Κρητική*. Mais en décembre 1855, un laboureur trouva en Crète, sur

[1] Le 27 août 1887.
[2] Cramer, *Anecd. Oxonien.*, vol. III, p. 69, 29, can. 382.

une colline nommée Chorae, couronnée par une église de Saint-Antoine, une inscription qui contient des éclaircissements circonstanciés sur Dréros ; et qui nous apprend, en même temps, que cette ville est actuellement représentée par les ruines helléniques de Chorae.

Ce texte fut publié d'abord par MM. Bolonaci et Papasliotès dans le journal politique d'Athènes, Ἀθηνᾶ[1], et plus tard, par notre vénérable Rhangabé[2], par Dethier[3] et d'autres. C'est un serment par lequel la jeunesse de la ville de Dréros jure une haine terrible aux habitants de la ville voisine de Lyttus ainsi qu'un dévouement absolu à leur propre patrie et fidélité à la ville alliée de Cnossus.

La même inscription nous informe que les habitants de Milatos, ayant dressé des embûches à la ville des Drériens, dans le but de s'emparer du pays, il a été décidé, par les Drériens, que le canton pour la possession duquel ils se battaient serait donné à la jeunesse drérienne pour prix de sa victoire, et que chacun d'eux y planterait un olivier dont il aurait les fruits. L'inscription nous apprend encore que Dréros possédait un prytanée et un temple d'Apollon qui probablement servait aussi de dépôt pour les archives.

La haine des Drériens contre les Lyttiens et le serment de la jeunesse ne furent pas d'un effet durable.

[1] N° du 14 mars 1855.
[2] *Antiquités helléniques*, II, p. 1028-1035.
[3] *Dreros und Kretische Studien* dans les *Wiener Sitzungberichten*, vol. XXX, p. 431 et s.

Plus tard, très probablement après la destruction de Lyttus en 220 avant Jésus-Christ et sa reconstruction, la ville de Dréros, épuisée et presque ruinée par une guerre civile, fit appel aux villes voisines de Cnossus et de Lyttus qui autrefois se disputaient son amitié, et leur demanda des juges qui s'acquittèrent si bien de leur mission qu'ils parvinrent à rétablir l'ordre dans Dréros : *ἀναλαβόντες τὰ ὅλα τῶν πραγμάτων διεφθαρμένων καὶ τῶν ποτ' ἀλλάλος συναλλαγμάτων πάντων ἐν ταραχᾷ τε καὶ διχοστασίᾳ τᾷ μεγίστᾳ κειμένων*. Dréros, reconnaissante de ce service, rendit en leur honneur, comme en celui de leur patrie, un décret fort intéressant qui nous apprend ce fait mémorable[1].

Une ville qui avait de pareilles annales ne pouvait manquer d'avoir frappé des monnaies ; aucune cependant ne lui a été attribuée jusqu'à présent. En étudiant le catalogue Hunter, j'ai remarqué parmi les incertaines de ce précieux ouvrage les pièces suivantes, qui par leur fabrique me parurent tout de suite surement crétoises :

1. Tête de Pallas, à droite.

℟. Δ-P. Caducée. Br. 13 mm.

(Hunter, pl. 68, n° 2.) — Pl. IV, fig. 5.

2. Tête de Pallas, à droite.

℟. Sans lég. Caducée. Br. 16 mm.

(Hunter, pl. 68, n° 1.) — Pl. IV, fig. 8.

3. Tête de Pallas, à droite.

[1] Haussoullier, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1885, p. 13-17. La forme de la lettre ω (ligne 20) et des autres lettres, ainsi que la rédaction du texte indiquent que l'inscription est postérieure à l'an 220 avant Jésus-Christ.

℟. Sans lég. Caducée. Br. 12 mm.
(Hunter, pl. 68, n° 3.)

Plus tard j'ai trouvé parmi les pièces incertaines du Musée de Londres une monnaie semblable (pl. IV, fig. 7), et tout récemment, une autre parmi les incertaines du Cabinet d'Athènes (pl. IV, fig. 6) ; elles m'ont persuadé, par leur fabrique, que j'avais raison de regarder comme crétoises les pièces dessinées dans le catalogue Hunter. Je suis heureux d'ajouter que M. Postolacca, le savant directeur de la collection hellénique, est absolument de mon avis.

L'inscription Δ-P donne le commencement du nom de deux villes crétoises, Δραγμός et Δρῆρος[1]. Dragmos était une ville autonome qui doit avoir frappé des monnaies. Mais les bronzes précédents ne lui appartiennent probablement pas, parce que leur style se rapporte au premier siècle avant Jésus-Christ, et que Dragmos fut détruite par les Praesiens avant l'an 146 de Jésus-Christ[2]. Il ne nous reste qu'à les attribuer à Dréros, ville à laquelle conviennent bien les types du caducée et d'Athéna : car, dans leur serment, les Drériens jurent par τὰν Ἀθηναίαν τὰν πολιοῦχον... et τὸν Ἑρμᾶν[3].

III. ERANNOS

En examinant les pièces incertaines de la collection royale de Berlin, j'ai noté la suivante, dont la fabrique m'a paru crétoise.

[1] Je ne parle pas de Δραύκη qui est connue seulement par Tzetzes (Lycophron, 1304) ; ce nom n'est qu'une corruption de Ραύκος.
[2] Steph. Byz., Δραγμος. — G. I. Gr. n° 2561. — Paschley, *Travels in Crète*, I, p. 290. — Spratt, *Travels*, I, p. 164.
[3] Rhangabé, *Antiquités helléniques*, II, n° 1028.

1. Proue de navire, à droite.

℞. Un monogramme à gauche d'un aplustre.

Br. 20 mm. — 5 gr. 32.

Récemment, le Cabinet numismatique de l'Université d'Athènes a fait l'acquisition de la pièce suivante, qui se trouvait depuis longtemps dans les cartons de M. P. Lambros, classée parmi les incertaines.

2. Tête d'Hercule, à droite, couverte de la dépouille du lion, nouée sous le cou.

℞. Même monogramme entre un arc et un fer de flèche.

Br. 18 mm. — Pl. IV, fig. 9.

Une série de pièces semblables a été décrite par M. Imhoof-Blumer parmi les incertaines, dans ses *Monnaies grecques*, p. 467, n° 47-53. Ce sont les suivantes :

3. Tête d'Hercule, à droite, couverte de la dépouille du lion, nouée sous le cou.

℞. Même monogramme entre un arc et un fer de flèche.

British Museum. Ar. 11 mm.,— 0 gr. 65. — Pl. IV, fig. 10.

4. Autre exemplaire. *Brit. Mus.* — Pl. IV, fig. 11.

5. La même que le n° 2.

Cabinet de France. — Br. 18 mm.

6. Même tête, à droite.

℞. Même monogramme à gauche d'un fer de flèche. (Coll. Imhoof Blumer.)

7. Même tête, à droite.

℞. Même monogramme à droite d'un carquois.

Br. 18 mm. — Cabinet de France. (Pellerin, *Recueil*, *III*, Pl. CXVI. 8.) — Pl. IV, fig 12.

8. Pelta, ornée d'une étoile; dessous Δ.

℞. Même monogramme, à gauche d'un carquois. Br. 18 mm. (Coll. Imhoof-Blumer.)

9. Autre, sans Δ. Br. 18 mm. (Coll. Waddington.)

10. Autre, semblable au n° 1. Br. 20 mm. (Cab. de France.)

M. Imhoof fait la remarque suivante : « Le monogramme donne EN comme initiales d'un nom de ville ou de dynaste. Pour un nom commençant par NE on aurait sans doute choisi un autre monogramme celui dont se servait, par exemple, Neonteichos. Je n'ai pas d'attribution à proposer pour les monnaies à la légende EN. Celles-ci peuvent être cariennes, pamphyliennes ou pisidiennes. » Pour moi, j'observe d'abord que le monogramme, au moins sur les pièces que j'ai vues, n'a pas exactement la forme que lui donne M. Imhoof; qu'il doit être décomposé, non pas en NE, mais bien naturellement en EPAN. Quant à la fabrique, je la crois absolument crétoise, et c'est aussi l'avis de M. Postolacca. J'ajouterai que la pièce de Berlin a été cédée à ce musée avec un lot d'autres monnaies crétoises, notamment de Cydonia, de Phaestus, de Pyranthus, de Rithymna. Le type d'Hercule est commun en Crète où nous le rencontrons à Allaria, à Phaestus, à Praesus, à Chersonesus, etc.; la proue de navire se rencontre aussi à Chersonesus, à Lyttus. Enfin le type du bouclier est fort commun à Polyrhénium, où nous le trouvons rond ou échancré, orné ou non d'une tête de taureau ou d'une lettre.

Plus caractéristiques encore sont les symboles. Le fer de flèche se retrouve identique au nôtre, quant à la forme, sur les pièces d'Elyrus, d'Hyrtacus, de Littus, de Polyrhenium, de Cnossus, de Praesus, de Priansus, de Ceraia, etc.

L'aplustre se rencontre aussi à Priansus et à Pyranthus, comme symbole monétaire.

L'arc et carquois sont très communs comme types ou symboles, sur les pièces d'Aptera, d'Eleutherna, de Cnossus, de Polyrhenium, de Cydonia, etc.

Enfin, je ne connais pas d'autre pays grec où l'usage d'indiquer le nom de la ville par un monogramme ou des lettres, occupant tout le champ, ait été aussi généralement accepté qu'en Crète. Nous en avons des exemples à Anopolis, à Aptera, à Bianus, à Arcadia, à Eleutherna, à Elatus (?), à Olus, à Phalasarna, à Lappa, à Chersonesus[1].

D'après tout cela, nous pouvons affirmer avec certitude l'origine crétoise des pièces dont nous parlons. Il nous reste à les attribuer à une ville déterminée.

On connaît l'importante découverte d'une série de textes épigraphiques, contenant des contrats d'alliance et d'amitié entre la ville de Téos d'Ionie et un grand nombre de villes crétoises. L'un d'eux se rapporte à une ville crétoise, nommée *Erannos*, restée jusqu'alors complètement inconnue[2]. Le contrat, qui est du même type que tous les autres, nous apprend que le dème des Teiens était : ἐκ παλαιῶν χρόνων συγγενὴς καὶ φίλος τᾶς τῶν Ἐρανν[ί]ων πόλιος. Il nous apprend de

[1] Voyez notre article *Die Buchstaben als Typen*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*. Vol. XIV, p 80 et suivantes.

[2] Le Bas et Waddington, *Voyage*, Insc. III, p. 37, 76.

plus qu'un autre contrat semblable d'amitié existait déjà entre ces deux villes : *τὸ πρότερον δογμα, ὅ κατεβαλοντο οἱ πρόγονοι περὶ τὰς ἀσυλας καὶ καθιερώσιος τᾶς τῶν Τηίων πολιος καὶ τᾶς χώρας*; et qu'Erannos possédait plusieurs temples *ἐν ὁπόιῳ κα κρίνωμιεν ἱερῷ*, dont l'un était *τὸ ἰάρόν τὸ τοῦ Ἀσκλᾶπιοῦ*.

Quant à l'ethnique, il est fort curieux de remarquer que, bien que l'inscription soit intitulée ΕΡΑΝΝΙΩΝ, dans le texte nous trouvons au contraire, à quatre reprises, *ὁ δᾶμος ὁ Ερανν*ίων — *τᾶν Ερανν*ιών *εὔνοιαν* — *πολίτας Ερανν*ίων et *τᾶς τῶν Ερανν*ίων *πόλιος* ; en outre, on rencontre deux fois l'orthographe ΕΡΩΝΙΩΝ — *ἔδοξεν Ερωνί*ων *τοῖς κόσμοις* — *ἀ πόλις τῶν Ερωνί*ων. M. Waddington a supposé ingénieusement qu'il y a là une faute du lapicide. Pourtant, chose singulière, le contrat d'alliance inédit entre Eumène et les villes crétoises, que nous avons cité en parlant d'Anopolis, cite les Crétois ΕΡΩΝΙΟΙ. Il paraît donc qu'on se servait indifféremment des deux formes, ΕΡΑΝΝΙΟΙ et ΕΡΩΝΙΟΙ.

Au nominatif, la ville s'appelait peut-être *Ἔρανν*ος. Car, sur le Parnasse, qui aux temps mythologiques reçut de colonies crétoises, nous trouvons une ville de Cyparissos sur laquelle nous savons que : *ἐκάλουν δὲ αὐτὴν καὶ Κυπαρισσοῦντα καὶ Ἀπολλωνίαδα, πρότερον δέ ποτε καὶ Ἔρανν*ον *ἐν δυσί νῦ ἔκειτο δὲ ἐν Παρνασσῷ κατὰ τους Δελφοὺς*[1].

Il convient d'ajouter qu'une autre ville, la dernière de ce nom que nous connaissions, était située

[1] Eusthat. *Iliad.* 274. 8. Voyez Ét. de Byzance : Κυπάρισσος, πόλις ἐν Παρνασσῷ κατά τοὺς Δελφοὺς, ἡ πρότερον Ἔρανος.

dans un pays voisin de Crète, la Messénie ; elle s'appelait Ἔρανα, selon Strabon (c. 348 et c. 316) et Ἔραννα, selon Étienne de Byzance [1].

J'attribue sans hésitation les monnaies précédentes à la ville crétoise d'Érannos, que les trois contrats avec les Téiens et Eumène nous signalent comme une ville autome et importante. Son emplacement géographique est inconnu. Je ne sais sur quoi s'appuie Bursian (II, 575, note 2), pour supposer qu'elle était située près d'Allaria. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le type de la proue et de l'aplustre ou *acrostolium* nous autorisent à croire que c'était une ville maritime.

IV. MYRINA

Parmi les pièces crétoises du Cabinet des médailles de Paris, j'ai rencontré la suivante, unique jusqu'à présent.

Tête de taureau avec le cou, à gauche.

℞. MV. Tête de taureau avec le cou, à droite, dans un creux rond.

Ar. 22 mm. 5 gr. 65. — Pl. IV, fig. 13.

Cette pièce est fort intéressante pour nous. Elle a été trouvée en Crète, où Allier de Hauteroche l'a acquise [2]. Sa fabrique et son style sont si semblables à ceux des bronzes de Phaestus et surtout de Gortyne [3], qu'aucun doute ne peut exister sur sa patrie.

[1] Voyez Bursian, *Geog. von Griech.*, II, 178.

[2] M. Du Mersan, *Descript. des méd. du cabinet de M. Allier de Hauteroche*, p. 56, pl. VII, 4 (1829).

[3] Comp. Wroth, *Catal. of the coins of Crète*, pl. X, n° 10-11 et pl. XI, n° 1-3.

Déjà Mionnet, frappé sans doute de la ressemblance de la pièce en question avec les médailles de Phaestus, l'avait classée à cette ville [1], sans faire trop attention à la légende, qu'il a prise sans doute pour le commencement du nom d'un magistrat. Mais cette attribution n'a été acceptée par personne, par la raison qu'on ne connaissait pas jusqu'ici de pièce analogue dans le monnayage de cette ville.

Du Mersan, en publiant le catalogue de la collection Allier, l'attribua à Myrina ou Mycenae de Crète, prenant avec raison les lettres MV, pour le commencement d'un nom de ville. Streber [2] accepta l'attribution à Myrina, où il voulait aussi classer les didrachmes de Gortyne, qui portent la curieuse inscription TSMYPOS (rétrograde). La même attribution a été acceptée plus tard par M. Arneth [3]. A Paris, j'ai trouvé la pièce classée à Mycenae.

Enfin M. Imhoof-Blumer, dans son savant et riche catalogue manuscrit des monnaies crétoises, a suivi un autre système d'attribution. Ne connaissant malheureusement la pièce que par les dessins imparfaits publiés par Du Mersan, Streber et Arneth et, frappé sans doute de la ressemblance qu'elle présente avec les drachmes de Gortyne, il supposa qu'elle était mal conservée et qu'il fallait lire [TS]MV[POS] et l'attribuer à Gortyne, dont quelques didrachmes portent cette inscription [4]. Mais une pareille attri-

[1] *Supplément*, vol, IV, p. 330, n° 222.
[2] *Num. Non. Græca.* p. 166, pl. I, 6 (1833).
[3] *Ueber antiken Münzen und geschnittene Steine von Kreta*, Wien, 1849, pl. IV, 22.
[4] Voyez *Num. Chron.*, nouv. sér., vol. VII, p. 126-131.

bution, quoique fort ingénieuse, n'est pas acceptable, pour la simple raison que la pièce est bien conservée et que jamais elle n'a eu d'autres lettres que MV.

Dans le manuscrit que nous avons soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour le concours de 1886, nous n'avons pas accepté l'attribution à Myrina ou à Mycenae; nous pensions alors que l'inscription, écrite en caractères archaïques, pouvait être lue de quatre manières différentes, c'est-à-dire Μυ... ou Σύ..., en lisant de droite à gauche, et Ὑσ... ou Ὑμ..., en lisant de gauche à droite. Nous admettions donc qu'on pouvait songer à la fois à Myrina et à Mycenae, à Sybrita, à Syrinthus ou à Hystae, et, en conséquence, un grand doute nous paraissait planer sur l'attribution de cette pièce.

Aujourd'hui, nous pouvons être plus affirmatif, grâce à la découverte d'une autre médaille. Il y a peu de temps, un habitant de Cisamus, dans la Crète occidentale, m'a apporté trois ou quatre centaines de pièces crétoises, dont les neuf dixièmes appartenaient à Polyrhénium et le reste à quelques autres villes de la Crète *occidentale*, notamment à Cydonie, à Phalasarna et à Aptera. J'en ai choisi une quarantaine pour le Cabinet numismatique d'Athènes, et parmi elles se trouve la suivante :

Tête de taureau (*identique* à celle de la drachme de Paris), à gauche.

℞. M, dans un champ rond concave.

Ar. 14 mm., 1 gr. — Pl. IV, fig. 14.

Cette médaille nous apprend d'abord, très positivement, que la lecture Ὑμ... ou Ὑς... n'est pas pos-

sible, de même celle de Συ... Il ne reste qu'à lire Μυ..., et choisir entre Myrina et Mycenae.

Chacune de ces deux villes n'est mentionnée qu'une fois : Myrina, par Pline [1], et Mycenae, par Velleius Paterculus [2].

Selon ce dernier, Agamennon bâtit en Crète trois villes : Pergamon, Tegea et Mycenae. Les géographes ont mis en doute l'existence de Myrina. Ainsi Boeckh [3] croit que nous avons affaire dans ce nom à une faute de manuscrit de Pline qu'on doit corriger *Mycenae*. Bursian [4] propose, d'autre part, *Sybrita*, au lieu de *Myrina*. Quant à moi je n'ose aller aussi loin ; la légende d'Agamennon fondant des villes en Crète, est connue par plusieurs sources [5], et l'existence des deux autres villes de Pergamon et de Tegea, citées avec Mycenae, par Velleius Paterculus, est certifiée par d'autres auteurs. Ainsi, sur Pergamon nous avons Scylax [6] : Δικτυνναῖον Ἀρτέμιδος ἱερόν πρὸς βορέαν ἄνεμον τῆς χώρας Περγαμίας ; Plutarque [7] dit : Τιμαῖος δὲ καὶ Ἀριστόξενος ἐν Κρήτῃ καταβιώσαντα (τὸν Λυκοῦργον) καὶ τάφον αὐτοῦ δείκνυσθαί φησιν ὑπὸ Κρητῶν τῆς Περγαμίας περὶ τὴν ξενικὴν ὁδόν. Enfin Virgile [8], selon lequel une ville de Pergamon fût fondée en Crète par Énée, et le scoliaste de Virgile qui veut qu'elle eut été

[1] *Nat. Hist.*, 12, 59.
[2] Vell. Pat. I. c. 1.
[3] *Kreta*, vol. I, 435.
[4] *Geographie von Griechenland*, vol. II, p. 568, note 2.
[5] *Voyez* Zenob., *prov.* V. 50, et Steph. Byzan. v. Λάππα.
[6] *Periplus*, 47.
[7] *Vie de Lycurgue*, XXXI, 6.
[8] Énéide, III, 133.

fondée par les prisonniers qu'Agamemnon ramena avec lui après la prise de Troie[1]. Sur Tegea, nous avons la mention d'Étienne de Byzance[2] : ἔστι καὶ Τεγέα ἔν Κρήτῃ ὑπό Ταλθυβίου κτισθεισα. Selon d'autres, le même Talthybios est le fondateur de Mycenae et le mentor d'Oreste en Crète, après la mort d'Agamemnon : Μυκηναίους δέ τινες ἐνταῦθα φασὶ τοὺς (ἔν Κρήτῃ) Ἀχαιους εἰπόντες ὡς μετὰ τὰ Ἰλιακά Ταλθύβιος ἐκ Μυκηνῶν ἤγαγεν ἐκεῖ ἀποικίαν[3].

Puisque nous ne sommes pas sûrs que Mycenae existât encore aux temps historiques, et que nous ne savons même point si elle était dans la Crète occidentale où la monnaie du cabinet d'Athènes fut découverte, je préférerais, s'il faut commettre la hardiesse de choisir entre Myrina et Mycenae, l'attribution à *Myrina*, mentionnée dans le catalogue de Pline comme une ville *existant* de son temps et citée *immédiatement après Polyrhenium*. Rappelons ce que nous avons dit plus haut, que la pièce du cabinet d'Athènes nous fut apportée avec des centaines de médailles de *Polyrhenium* et des villes voisines. Quant aux types de la drachme, il est à remarquer que la tête de taureau, se répétant sur les deux faces de la pièce n° 13, nous rappelle le didrachme du ve siècle de Phaestus avec les *deux taureaux* accostés qui forment le type du revers[4].

J.-N. SVORONOS.

[1] Servius ad Virgil., *Aen.*, III, 133. Comparez Diodor., XXXIII, 14. — Spratt, *Travels and researches in Crète*, vol. II, p. 140 et Bursian, *Geogr. von Griechenland*, vol. II, p. 542.

[2] *Lexicon*, m. Τεγέα.

[3] Didym. *ad Homer. Odys.*, XIX, 179. — Eustath. *ad Homer., Odys.*, p. 1861. — Comp. aussi *Dictys Cretensis*, VI, 2.

[4] Leake, *Suppl.*, p. 167. Autre exempl. au cab. d'Athènes.

NOTES

SUR DES TIERS DE SOU MÉROVINGIENS

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(Pl. V)

J'ai pu récemment, grâce à l'obligeance de messieurs les conservateurs du Cabinet des médailles, spécialement de M. Warwick Wroth, à qui j'adresse ici mes remerciements bien sincères, étudier la série des monnaies mérovingiennes du Musée Britannique, série peu considérable sans doute, mais qui renferme des monuments très intéressants. Bien que les numismatistes aient souvent puisé à cette source, j'ai pu encore y trouver quelques tiers de sou que je crois inédits ou peu connus, et qui m'ont paru dignes de figurer sur les planches de la Revue numismatique.

N° 1. MADASCONF. Buste diadémé de profil à droite.

℟. ANDERICO M... Croix accostée des lettres CA, haussée sur deux degrés très rapprochés l'un de l'autre, dans une couronne de feuillage fermée à sa partie inférieure par un petit cercle centré.

Cette monnaie est en cuivre autrefois doré ; c'est donc une monnaie fausse de l'époque mérovingienne.

Il convient de la rapprocher des *triens* faux de Châlon-sur-Saône, signalés par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt[1].

Son style est incontestablement chalonais : au droit le buste quadrangulaire, au revers la croix accostée des lettres CA et la couronne fermée par un anneau sont caractéristiques. Je n'hésite donc pas à l'attribuer à un atelier bourguignon tout voisin de Châlon, celui de Mâcon. Mais je ne sais si la légende doit être lue *Madascone* ou *Madascon(e) f(it)*. Les monnaies mérovingiennes de Mâcon publiées jusqu'ici portent MATASCONE ; mais la forme *Madascone* est très voisine ; on la rencontre d'ailleurs dans l'historien Nithard[2].

N° 2. + CORMA + Buste diadémé de profil à droite.

℟. + GVNDIRICVS. Croix cantonnée de deux croisettes dans les cantons supérieurs et deux poïnts dans les cantons inférieurs, haussée sur deux degrés.

M. P. d'Amécourt a publié plusieurs tiers de sou de *Corma*[3], l'un d'eux[4] présente le même nom de monnayeur que celui du Musée Britannique, mais le type diffère. A Duchalais revient le mérite d'avoir

[1] P. d'Amécourt, *Monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*, dans *Annuaire de la Soc. de Numismat.*, t. IV (1873), p. 90 et p. 104, pl. VI, nos 99 à 102 et n° 104.

[2] « Civitas Madasconis ». Nithard, l. IV, c. IV, dans *Rec. des hist. de France*, t. VII, p. 30.

[3] *Monnaies méroving. du Cenomannicum*, pp. 194 à 196.

[4] N° 130, p. 196.

identifié *Corma* avec le village de Cormes, dans la Sarthe[1].

N° 3. AND [EC] AVI + Victoire de face, d'un style barbare.

℟... VIO MON... Croix accostée de deux croisettes au-dessous de la traverse.

Le cabinet de France possède un autre *triens* d'Angers qui présente au revers le type de la Victoire, mais bien moins dégénéré que sur la monnaie du Musée Britannique.

Nous donnons ici les images de deux tiers de sou parisiens, le premier, du monnayeur *Beroaldos*, n'est qu'une variété de celui que Lelewel a publié dans la *Revue numismatique*, t. I (1836) p. 323, pl. IX, n° 1, d'après la collection de M. Ducas de Lille[2].

Le second est signé du nom d'*Elegius*.

N° 4. + PARISIVS FITR. Buste de profil à droite.

℟. + BEROALDOS. Croix chrismée sur un globule, soutenue par un piédestal en forme de calice.

N° 5. PARISIVS. Buste diadémé de profil à droite.

℟. ELEGIVS MONE. Croix ancrée fichée sur un globule.

Je citerai deux autres pièces de la quatrième Lyonnaise.

N° 6. ARCIACA FITVR. Buste de profil à droite.

℟. LEVDERICV MONT. Croix.

La répartition des monnaies mérovingiennes qui portent les noms *Arciaca*, *Arciacas* et aussi *Arciaco*

[1] Duchalais, *Observations sur quelques monnaies mérov.*, dans *Revue numismat.*, t. XVII (1852), p. 248.

[2] Conbrouse a donné aussi ce *triens* dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. 34, n° 13.

entre les divers lieux de la France nommés *Arcis*, *Arcy* ou *Arcey*, n'a pas encore été faite. Mais pour nous borner au *triens* du Musée Britannique, il n'est pas difficile de déterminer son lieu d'origine.

Rapprochons-le d'abord d'un *triens* du cabinet de France, dont voici la description et l'image :

N° 7. ARCIACA FITR· Buste diadémé de profil à droite.

℟. LEADERICAS MO· Croix haussée sur un globule et aux branches de laquelle sont suspendues les lettres A et ω.

Que les deux tiers de sou qui nous occupent, présentant le même nom de lieu, signés du même monnayeur, soient sortis du même atelier, cela n'est pas douteux. Mais celui du cabinet de France a eu pour prototype un *triens* de Troyes, dont on trouvera la représentation sur notre planche (n° 8)[1]. C'est donc dans les environs de Troyes qu'il faut chercher l'atelier d'*Arciaca*, du moins celui où travailla le monnayeur *Leudericus ;* nul doute dès lors que cet *Arciaca* ne doive être identifié avec Arcis-sur-Aube; au reste, cette ville a été désignée par le vocable *Arciaca*[2].

J'en aurai fini avec la quatrième Lyonnaise après avoir signalé un tiers de sou d'*Ebrora*, qui complète l'exemplaire du cabinet de France, dessiné dans les *Monétaires des rois mérovingiens* de

[1] Ce *triens* a été déjà signalé par M. Gréau dans son *Étude sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérov*. Troyes, 1867, in-8, p. 36, pl. II, n° 12. (*Extrait des Mém. de la Soc. académ. de l'Aube*, t. XXX.)

[2] Voyez Boutiot, *Dict. topograph. du départ. de l'Aube*, v° Arcis-sur-Aube.

Conbrouse, planche 24, n° 4, mais où la fin de la légende du droit est illisible.

N° 9 [+ E B] RORA VICO. Buste de profil, à gauche.

℟. FRIDEGISELVS MO. Croix à branches égales dans une couronne de feuillage.

Ebrora a pu donner la forme française *Yèvre*. Ainsi, Yèvres, dans le département d'Eure-et-Loir, se nommait *Evora* vers 1192 [1], ce qui est probablement une dérivation d'*Evrora* et plus anciennement *Ebrora*. Mais le style du tiers de sou dont nous nous occupons ne permet pas de l'assigner à ce village. Je crois qu'il vaut mieux l'attribuer à Yèvre dans l'Aube [2], encore que la plus ancienne appellation connue de ce lieu soit *Evrea*, entre 1181 et 1190 [3]; mais ce n'est pas là le nom primitif; il semble même qu'*Evrea* ne soit qu'une translation en latin du mot français *Evre* ou *Yèvre*, qui devait exister dès cette époque.

Voici une monnaie de Lausanne, variante de celle que M. d'Amécourt a signalée dans son *Essai*, pp. 13 et 17, et publiée dans l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, t. I (1866), p. 136, planche VIII, n° 55.

N° 10. LAVSONN TICV en légende rétrograde. (*Lausonna civit.*). Buste diadémé de profil à droite.

℟. LANSONNA CIVETATE PER. Victoire de face tenant de la main droite une croix, et de la gauche une couronne. Dans le champ, à gauche, les lettres CE; à l'exergue, VIII.

[1] Merlet, *Dict. topogr. du départ. d'Eure-et-Loir*, v° Yèvres.
[2] Yèvre, départ. de l'Aube, cant. de Brienne-le-Château.
[3] Boutiot, *Dict. topogr. du départ. de l'Aube*, v° Yèvre.

La première particularité de ce *triens* est que le nom de la cité où il a été frappé s'y trouve inscrit au droit et au revers, et avec deux orthographes différentes. Il est facile d'assigner une date assez précise à cette monnaie : le type et le style indiquent la fin du VIe siècle. Si on admet que les lettres placées à l'exergue, VIII, expriment le poids de la pièce en siliques, il faut alors la reporter au plus tard au règne de Maurice Tibère (582-602); puisque c'est sous cet empereur qu'on a réduit le *triens* de 8 siliques à 7 siliques et que d'autre part le type de la croix haussée sur un globe ou des degrés a remplacé la Victoire. Mais il est possible que certains ateliers de la Gaule aient continué, au moins quelque temps, à frapper des tiers de sou dans l'ancien système. Cette monnaie a un très grand intérêt, car elle confirme l'opinion des historiens qui placent sous l'épiscopat de Marius la translation du siège épiscopal de la *civitas Elvitiorum* d'Avenches à Lausanne [1]. Marius devint évêque d'Avenches en 573; en 585, il assista au concile de Mâcon; il portait encore le titre de *Aventicensis episcopus*. Il mourut le 31 décembre 593 ou 594 [2]. C'est donc entre 585 et 594 qu'il aurait opéré la translation dont nous venons de parler. Une fois l'évêque de la cité des Helvètes établi à Lausanne, cet ancien *vicus* dut prendre le titre de *civitas*.

D'après M. Longnon, les évêques d'Avenches quittèrent de bonne heure cette ville et fixèrent

[1] Voyez Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 224.
[2] Voyez Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérov.*, 1re partie, p. 153.

leur résidence habituelle à Lausanne ; mais Lausanne ne devint la ville épiscopale qu'après qu'on eut perdu tout espoir de relever Avenches de ses ruines, c'est-à-dire après l'an 610, date de l'invasion des Alemans dans le *pagus Aventicensis* [1]. La monnaie que nous signalons vient détruire cette hypothèse ; car elle a été frappée après l'établissement du siège épiscopal à Lausanne, puisque Lausanne y est qualifiée *civitas*, et il est d'autre part absolument impossible d'en reculer l'émission jusqu'après 610.

On n'a pas jusqu'ici découvert le sens des lettres C E gravées dans le champ du revers. Une pièce de Vienne, du monnayeur *Laurentius*, publiée par M. de Ponton d'Amécourt dans l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, t. I, planche VII, n° 31, offre ces mêmes lettres placées au-dessus des lettres M A. M. d'Amécourt a proposé de voir dans le C E du tiers de sou de Lausanne l'abréviation de *civitas Equestrium*. Ce qui donne tout d'abord une apparence de vraisemblance à cette opinion, c'est que des deniers de Lausanne des XIIe et XIIIe siècles portent la légende CIVITAS EQUESTRIS. Cela montre seulement qu'il y a eu au moyen âge des savants qui ont cru à l'identité de Lausanne avec la *civitas Equestrium*. Et Spon [2] s'explique fort bien là-dessus : « Comme on prend plaisir à se faire honneur des anciens titres, ceux de Lausanne se sont aussi mis en tête que leur ville était cette ville des Equestres, et pour le mieux persuader, ils gravèrent au siècle

[1] Longnon, *ouvrage cité*, p. 224 et note 4.
[2] Spon, t. IV, p. 59.

passé sur les portes de leur ville ces mots en grosses lettres : CIVITAS EQVESTRIS. » Qu'après l'oubli des traditions antiques on ait prétendu faire de Lausanne l'héritière de la *civitas Equestrium*, cela n'a rien d'extraordinaire; mais pareille erreur n'était pas encore possible à la fin du VIe siècle. La capitale de la *civitas Equestrium* était *Noiodunum*, aujourd'hui Nyon. On ne saurait non plus s'arrêter à l'hypothèse de l'union du siège épiscopal de Nyon avec celui de Lausanne, puisque le territoire de la cité des Equestres, appelé au moyen âge *comitatus Equestricus*, faisait partie du diocèse de Genève. A supposer qu'on voulût voir dans les lettres C E du *triens* de Lausanne un indice topographique, il serait plus naturel et plus logique d'y lire *civitas Elvitiorum*, Lausanne ayant succédé à Avenches comme chef-lieu de la cité des Helvètes. Mais cette explication ne me satisfait point; elle ne rend pas compte des lettres C E gravées sur le *triens* de Vienne cité plus haut.

Après qu'Avenches eut perdu son titre de cité, on continua d'y frapper monnaie, comme en témoigne le *triens* qui suit, évidemment postérieur à celui de Lausanne que nous venons de publier.

N° 11. AVENTECO FITV. Buste barbu de face.

℟. + AGVVAFS MVNI. Croix dans une couronne.

Le nom de monnayeur informe qui paraît ici est une dégénérescence d'*Agiulfus*.

N° 12 + SEGVSIO [CI]VITATE. Buste de profil à droite.

℟. SIDVNINS[I IN] CIVI VA. Croix chrismée accostée de deux points et haussée sur trois degrés.

La légende du droit ne présente aucune difficulté; quant à celle du revers, il m'a été facile de la compléter d'une façon certaine à l'aide d'un tiers de sou du cabinet de France dont on trouvera l'image dans les *Monétaires des rois mérovingiens* de Conbrouse, planche 42, n° 6. Je propose la lecture suivante *Siduninsi(um) in civi(tate) Va(llensium)*. Le génitif *Siduninsium* est justifié par un *triens* du cabinet de France qui porte en toutes lettres *Siduninsium civitate;* ici, le mot *civitas* ou plutôt *urbs* est sous-entendu. Mais ce qui est extraordinaire, c'est la présence sur une seule monnaie des noms de deux villes et même de deux cités : Suse et Sion; fait nouveau dans la numismatique mérovingienne. Je me borne à le signaler aux numismatistes; mais je ne saurais proposer aucune explication.

Voici, pour terminer, un tiers de sou de Genève, que nous croyons inédit, quoique le nom du monnayeur ait été signalé par M. A. de Barthélemy.

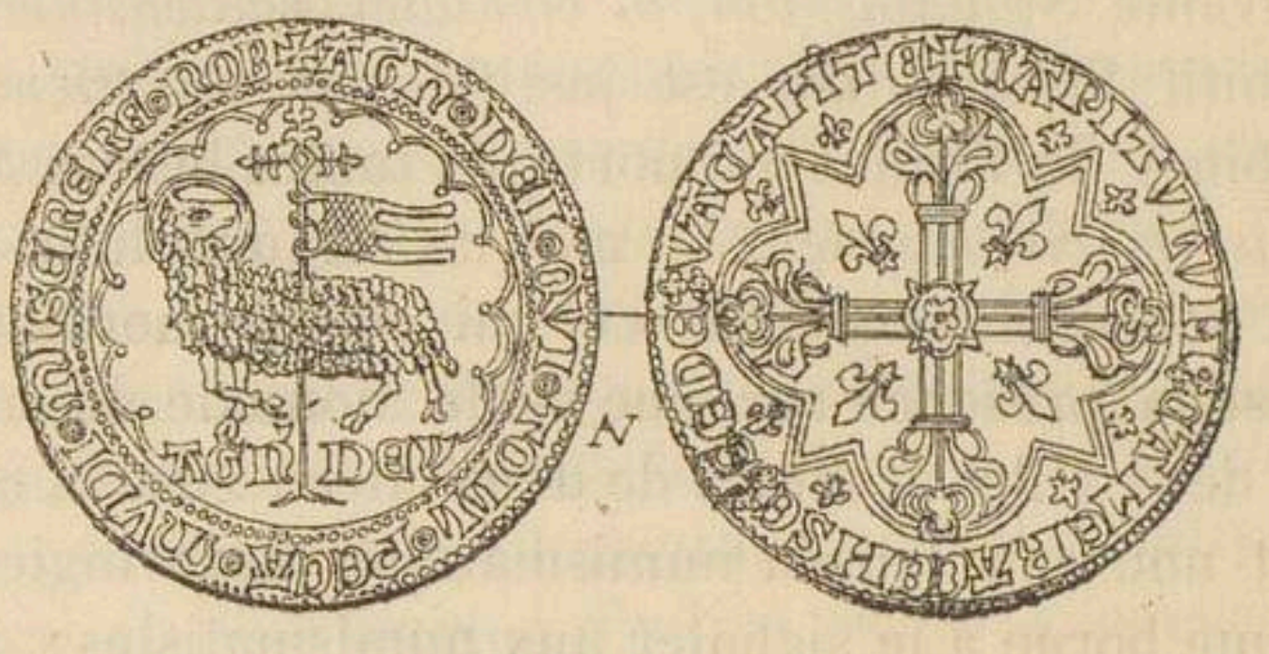
N° 13. TINILA MVNITA. Buste diadémé de profil, à droite.

℟. GENAVA FITVR. Croix au-dessus d'un degré.

Maurice Prou.

DOUBLE MOUTON D'OR

DU CHAPITRE DE CAMBRAI [1]



On sait que l'administration de la régente Blanche de Castille introduisit l'or dans les ateliers de France et qu'un des principaux types, alors créés, fut celui de l'agneau pascal. Une ordonnance promulguée le 24 novembre 1226, c'est-à-dire seize jours après l'avènement du jeune roi, qualifie la nouvelle monnaie d' « aignelz à la grosse layne d'or [2] ». Ces belles pièces, qu'on appela aussi plus tard « mouttons d'or fin à la grande layne, moutonetz en or fin à dourer », se maintinrent dans les ateliers de France jusqu'au temps de Charles VII (1422-1461). Outre les entiers, on frappa quelquefois des demis [3].

[1] Les épreuves de cet article n'ont pu être corrigées par l'auteur; notre savant et regretté collaborateur est mort peu de jours après nous avoir remis son manuscrit (*Note de la réd.*).

[2] Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, in-4, p. 115.

[3] H. Hoffmann, *Monnaies royales de la troisième race*, p. 38 et pl. XIX, fig. 3 et 5.

Le type de l'agneau pascal n'avait pas tardé à se répandre à l'étranger, où quelques États émirent non seulement des moutons et des demi-moutons comme en France, mais des moutons doubles, qui toutefois, ainsi qu'on l'a déjà remarqué[1], ne reçurent pas toujours exactement, à la fonte, deux fois la valeur qu'avait l'unité.

C'est sous Jean III, duc de Brabant (1312-1355), que la première de ces lourdes pièces paraît avoir fait son apparition[2]. On croit généralement que la fabrication en fut continuée par sa veuve, qui épousa Wenceslas, duc de Luxembourg. Des doubles moutons furent également émis par Guillaume V, de Bavière, comte de Hollande (1346-1359), et par Édouard, duc de Gueldres (1361-1371). Jean d'Arkel, évêque de Liège (1364-1378)[3], et Waleran III, comte de Ligny (1371-1413 ou 1415), ont aussi eu leur double mouton imité de celui de Brabant, avec cette particularité que les mots *Ioh dux* ont été conservés au droit, sous l'agneau, pour faciliter la circulation, et que les noms de l'évêque ou du comte sont reportés au revers et y remplacent la légende *Agnus Dei* ou se combinent avec elle.

Enfin, il résulte des documents que j'ai donnés dans ma *Numismatique de Cambrai*, que l'évêque Gérard de Dainville (1372-1378) chargea, le 8 mars

[1] R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 77. — P. Charles Robert, *Numismatique de Cambrai*, p. 128.

[2] Van der Chys, de munten der hertogdommen Braband en Limburg, pl. VII, fig. 2.

[3] Cf. pour les doubles moutons de Jean d'Arkel et du comte de Ligny. Dumoulin, *Revue belge de num.* 1869, p. 451 et pl. XV, et P. Cooppers, même recueil, 1852, p. 165, pl. VI.

1372[1], Léonard Pierre, de Florence, et Jean Cavé de fabriquer : *doubles moutons d'or à de* $\frac{23}{24}$ *fin, courant pour* 35 *sous tournois*. Un peu plus tard, sans doute en 1373, eut lieu une nouvelle émission de doubles moutons aux mêmes poids et titre, mais devant courir seulement pour 34 sous six deniers. Aucun exemplaire du double mouton de Gérard n'a été retrouvé jusqu'ici, et l'on ne connaissait, si je suis bien renseigné, en fait d'espèces d'or cambraisiennes, au type de l'agneau pascal, que le mouton simple de Pierre d'André (1349-1368)[2], dont les conditions officielles de poids et de titre ne sont pas venues jusqu'à nous. Cette pièce porte :

PETRVS DEI PROVIDENC EPISCOPVS ET COMES en légende et dans le champ, l'agneau pascal nimbé, derrière lequel se dresse la croix fleuronnée, ornée de sa banderole. A l'exergue CAMACE.

℟ XPC ⁂ IH'V ⁂ FILI ⁂ DEI ⁂ VIVI ⁂ MISERERE ⁂ NO BIS ; au centre une croix fleurie avec des aigles dans les cantons.

Cabinet des médailles ; 4 gr. 54.

Le titre de cet article annonce un double mouton émis, non par un évêque, mais par le chapitre métropolitain de Cambrai. On sait par Zépernich[3] que divers chapitres firent frapper monnaie, soit *sede vacante* ou

[1] C'est par erreur que j'ai indiqué, *Num. de Cambrai*, p. 128, le premier traité comme étant du 8 mars 1371, ce qui le ferait remonter à l'épiscopat de Robert. M. Victor Delattre, de Cambrai, a bien voulu se reporter au texte original ; l'acte est, il est vrai, daté du 8 mars 1371 ; mais Pâques ne tombait en 1372 que le 28 mars. J'avais oublié de faire la correction.

[2] *Num. de Cambrai*, p. 119 et pl. XIV, fig. 1.

[3] *Capitels und sedisvacanz Münzen*, Halle, 1822.

impedita, soit en vertu d'un droit qui leur était propre. Le chapitre de Cambrai eut ce double privilège monétaire et l'on ne doit pas s'en étonner, car il avait un rôle considérable. Tandis que les évêques de Strasbourg et de Metz trouvaient dans les bourgeois de leurs villes des ennemis redoutables, prenant part aux droits régaliens, à Cambrai, ce n'est point avec la cité, mais avec le chapitre que les évêques devaient compter. Le chapitre de Cambrai jouissait, en effet, dans cette ville de droits politiques et administratifs importants. En ce qui concerne la question monétaire, il eut non seulement le privilège de frapper monnaie à son nom, mais le droit d'exercer un contrôle effectif sur la fabrication des espèces épiscopales et sur les conditions de leur émission : ainsi, par exemple, sous Pierre IV (1349-1368), le chapitre protesta contre la fabrication, par les monnayeurs de l'évêque, de florins d'or semblables à ceux du roi, mais plus légers et de moins bon aloi. L'official et le chancelier (sigillifer), délégués de l'évêque, répondirent qu'il en serait délibéré en son conseil, et acte de sa protestation fut donné au chapitre par le notaire apostolique et impérial [1].

Les monnaies du chapitre de Cambrai, connues paraissent appartenir au XIIIe siècle et au XIVe. Jusqu'ici, les espèces autonomes seules comptaient des spécimens d'or, consistant en florins d'or du type même de ceux des évêques [2]. Quant aux monnaies frappées *sede vacante*, elles ne se composent que de pièces d'argent ou de billon, imitées d'ordinaire des

[1] *Numismatique de Cambrai*, p. 109.
[2] Cf. Les florins émis en 1347 par l'atelier de l'évêque Gui de Ventadour.

espèces des évêques Robert de Genève et Gérard de Dainville. Le double mouton, que je vais décrire, rehausse singulièrement l'importance de la série capitulaire de la seconde catégorie.

+ AGN* DEI* QVI* TOLL* PECA* MVDI* MISERERE NOB, entre deux grènetis ; au centre, dans un contour épicicloïdal, l'agneau tourné à gauche, la tête nimbée ; il tourne la tête en arrière et regarde la croix fleuronnée posée, à côté de lui, sur un pied, et la banderole flottante qu'elle supporte. Dans le bas, là où se voit le nom du roi sur les pièces de France, la répétition du commencement de la légende, AGN· DEY avec un Y au lieu d'un I.

℞ + CAPITVLVM ⁂ CAMERACENSE ⁂ SEDE ⁂ VACANTE dans un grènetis ; au centre, dans un contour formé de quatre courbes et de quatre angles alternatifs, la croix à branches terminée par deux feuilles encadrant une fleur ; une rose est placée au cœur de la croix ; une fleur de lis dans chacun des cantons de la croix et dans les angles extérieurs et rentrants du contour.

Cette large pièce d'or n'a pas moins de 35 à 36 millimètres. Elle a été récemment cédée au Cabinet de France, par MM. Rollin et Feuardent.

Il faut examiner maintenant à quelles vacances de siège peut appartenir le double mouton du chapitre. On connaît l'agneau pascal de Pierre IV (1349-1368) et, l'on sait, par des chartes, que Girard de Dainville (1271-1378) a aussi fait ouvrer des monnaies à ce type ; on est donc naturellement amené à penser que la pièce du chapitre appartient à quelqu'une des vacances qui se sont produites dans la seconde moitié du

XIVe siècle. Pierre mourut le 13 avril, suivant les uns, et le 13 septembre suivant les autres et fut remplacé par Robert de Genève, évêque de Térouanne, qui prit possession par procureur le 21 novembre 1368. Ce prélat, nommé cardinal le 13 juin 1374, résigna son évêché, et fut remplacé par Gérard, qui prit possession le 20 juillet. Toutes les dates que je viens de rapporter ne sont pas incontestables ; on sait que la chronologie seigneuriale de cette époque est assez incertaine, aussi on ignore la date exacte de l'arrivée de Robert de Genève au trône pontifical d'Avignon[1]. Quoi qu'il en soit, les vacances qui se sont produites à Cambrai, avant et après Robert de Genève, sont assez longues pour qu'on puisse leur attribuer l'émission du double mouton du chapitre. Il y a une troisième vacance, dont il faut tenir compte : c'est celle qui eut lieu à la mort de Gérard, le 18 juin 1378. Le chapitre, bravant l'autorité pontificale qu'affaiblissait le schisme d'Avignon, se hâta et élut, le 2 juillet, un de ses membres, du nom de Jean. Quelque courte que fut cette vacance, il n'est pas impossible que le chapitre ait eu le temps de faire frapper un double mouton imité de celui qu'avait émis l'évêque qui venait de mourir. Ainsi, en résumé, la pièce que nous venons de décrire appartient, suivant toute apparence, à l'une des trois périodes de dix ans (1368-1378) qui séparent la mort de Pierre IV de l'avènement de Jean IV.

P.-CHARLES ROBERT.

[1] Cf. Baluze, *Vies des papes d'Avignon*.

ÉTABLISSEMENT ET AFFAIBLISSEMENT

DE LA LIVRE DE COMPTE

I

Dans une étude antérieure [1] nous espérons avoir pleinement démontré que, dès les temps de Charlemagne, le mot de sou, *solidus*, ne représentait plus une pièce d'or, mais un *compte* de deniers, dont un certain nombre pesait une livre romaine d'argent fin. Ce compte, c'était toujours la douzaine dans la pratique, et l'on ne s'en est écarté que dans des énoncés de taxes pénales; mais on ne faisait alors que substituer dans les articles de l'ancienne loi salique de nouveaux tarifs à ceux qui avaient pour unique base l'antique pièce d'or, héritage de l'Empire romain dont ce sou d'or était la monnaie principale. Charlemagne établit formellement que l'on prendrait dorénavant 20 sous de 12 deniers à la livre d'argent, et cet établissement est devenu le fondement des définitions réciproques de la livre monétaire, du sou, et du denier, expressions devenues

[1] *Origines de la Livre d'argent*, Paris, A. Picard, 1887.

définitives en Europe[1]. Quand pour des motifs que l'on suppose, sans en avoir les données matérielles, le grand empereur éleva le poids de son denier, et par conséquent celui du sou et de la livre monétaire, — ce que nous savons par les pesées modernes des deniers de cette époque — nous avons prouvé qu'il ne toucha pas pour cela à l'unité de poids, mais qu'il créa seulement alors une unité supérieure de compte[2], telle que les nouvelles pièces qui la composaient devaient se *compter et non se peser*.

C'est la garantie de l'acceptation de cette monnaie récente que Charlemagne et ses premiers successeurs ont voulu pleinement assurer par leurs capitulaires monétaires; renonçant, avec un grand sens, à prendre autrement qu'au poids les énormes quantités d'espèces d'or qu'ils avaient trouvées accumulées dans leur immense empire, et dont

[1] Il faut que cette sorte de compter en 20 et 12 soit bien profondément ancrée depuis longtemps dans les usages, pour qu'une fois établie par Charlemagne dans les monnaies, elle ait résisté à toutes les modifications de taille, et que le nom de livre ait été conservé à la collection de 240 deniers, quand le poids formé ne coïncidait plus avec la livre romaine. Déjà, au siècle dernier, on trouve dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tome XXVIII, année 1761, dans une curieuse dissertation sur le denier de Charlemagne, que probablement dans le fameux texte conservé de Pépin, où il est dit que l'on ne taillera jamais plus dorénavant que 22 sous d'argent à la livre, et que de ces 22 sous le monétaire en prendrait un et rendrait les autres, ces 21 sous qui faisaient une livre pour le public ne pouvaient compter que pour 20, avec l'épargne de remède de poids du vingt et unième comme bénéfice du roi.

[2] L'unité inférieure de compte continuait à se définir par sa taille à l'unité de poids, la livre. C'était donc là qu'était le vrai lien entre les valeurs et les poids métalliques; le mot livre signifiait la somme de 20 sous quand il était suivi d'une qualification explicative. C'était alors une *Livre de deniers*.

la grande diversité de types aurait exigé une refonte totale pour être utilisées à la *pièce* [1].

Aussitôt après la chute de l'autorité centrale, et la création définitive de royaumes pleinement indépendants et de grands fiefs possédés presqu'aussi souverainement par leurs détenteurs héréditaires, le droit de battre monnaie et d'en tirer les profits, réguliers d'abord, qui y étaient attachés, se partagea entre ces différent seigneurs. Les ducs de France, devenus rois, continuèrent leur frappe domaniale, tout en héritant des droits et des traditions palatiales. Les deniers de cette époque nous montrent avec certitude que la majoration impériale est tombée, n'ayant plus aucune raison économique de subsister, et que l'unité supérieure de compte se confond de nouveau avec l'antique unité de poids.

C'est en 1103, vers la fin du règne de Philippe Ier, que les chroniqueurs signalent la première altération de la monnaie royale par l'introduction d'un alliage dans la pièce fondamentale, le denier, respectée jus-

[1] Cette nécessité de peser continuellement le métal le plus précieux nous semble aujourd'hui dénoter un état de civilisation bien peu avancé, et surtout un bien faible développement commercial. Cependant, le peuple de l'univers qui est peut-être doué du plus grand esprit commercial, le Chinois, a préféré depuis des temps immémoriaux s'en tenir exclusivement à la plus basse monnaie d'appoint, la sapèque, véritablement sans valeur, comme seule pièce courante prise au nombre, et à faire usage de la balance aussitôt qu'il est question d'une matière plus précieuse, principalement de l'argent. Cette méthode a l'avantage de donner de l'élasticité au cours variable de l'argent, cours exprimé en sapèques ici véritable unité de compte. C'est le contraire exactement de ce qui se passait dans le Bas-Empire romain, où l'or se prenait à la pièce, et où l'argent se pesait dès qu'il entrait dans les paiements pour une certaine quantité, et non en monnaie d'appoint.

qu'alors ; aussitôt apparaît *le marc*, et vers la même époque la première mention de *parisis* que nous connaissions. Nous chercherons à élucider autant que nous le pourrons ce point de passage excessivement important, qui nous donnera la filiation et peut-être la valeur exacte des poids de marc que nous avons déjà étudiés au point de vue de la métrologie générale[1]. Nous verrons en même temps ce que signifiait alors le mot de *sou*, soit d'or soit d'argent, c'est-à-dire un poids ; et le transfert définitif sous Lous VI, du nom de livre à la désignation de la première unité de compte, qui tombe immédiatement à la moitié de sa valeur initiale.

Opinions accrédités par les historiens et par les économistes.

Après en avoir fini avec cette époque de transition, nous chercherons à suivre les monnaies nationales au milieu de leurs péripéties de valeurs et de fabrication, pendant toute la durée de notre ancienne monarchie. Les faits et les procédés demandent à être soigneusement enregistrés et surtout contrôlés ; pour les apprécier sainement, il faut de plus une étude approfondie des conditions économiques et et sociales du pays, des nécessités politiques de la royauté féodale, et des moyens mis aux mains de nos rois pour la production de la monnaie. Le peu que nous pourrons avancer dans cette voie montrera, nous l'espérons, à quel point, pour juger les agissements financiers de l'ancienne France, il faut se

[1] V. *Origines de la Livre d'argent.*

dégager des erreurs et des ignorances qu'ont acclimatées dans nos esprits les historiens et même les économistes. Nos historiens se copient généralement, ou acceptent sans enquête les témoignages passionnés des contemporains. Ils remplacent les recherches positives par des thèses à soutenir et des thèmes à déclamer: aussi serions-nous loin de compte avec la réalité en acceptant la légende établie par eux au sujet des dommages causés et des ressources fournies par les mauvais procédés d'altération des monnaies, et surtout au sujet de leur influence sur le cours général des espèces.

Les conséquences de ce qu'on a appelé le faux monnayage légal sont nulles sur la marche descendante de la valeur de la livre, prise dans son ensemble; et, bien loin d'y aider pendant toutes les périodes où il n'y avait aucune altération, l'action gouvernementale s'est usée dans sa lutte contre l'élévation continuelle des cours, et le renchérissement progressif de toutes choses. Si le public a certainement souffert des mesures arbitraires et fréquentes qui, à une époque désastreuse, faisait tout varier à la fois dans la monnaie, la gêne et les pertes qui en résultaient pour beaucoup, — et qui n'étaient certes pas compensées par les fortunes scandaleuses de quelques-uns, — ne semblent pas avoir soulevé plus de cris dans le peuple, occasionné plus d'émeutes locales, ni obtenu enfin une plus grande impopularité que la plupart des autres impôts de consommation du temps, les maltôtes, c'est-à-dire les aides et les gabelles, seules contributions que l'on connut dans un siècle où l'idée d'impôt s'acceptait bien plus difficilement

qu'aujourd'hui. Les écrivains du moment se sont, il est vrai, étendus plus complaisamment sur ces *empirances* de la monnaie, et les ont flétries plus éloquemment que beaucoup d'autres vexations nécessaires. Mais c'est qu'en outre de l'injustice évidente qui en résultait dans l'usage quotidien, les plaintes des masses se rencontraient ici avec les réclamations des puissants et du clergé qui en souffraient plus que des autres prélèvements, et qui en faisaient l'objet réitéré de remontrances publiques.

Quant aux économistes, ils pourront se convaincre une fois de plus de l'insuffisance des lois générales et des analyses abstraites, et aussi de la nécessité d'étudier l'histoire des milieux, pour arriver à juger les cas particuliers qui sont toujours le produit compliqué d'une foule de causes agissant dans les proportions les plus variées. En y regardant de près, on trouverait presque tous les faits monétaires de l'ancienne monarchie en désaccord avec leurs assertions habituelles; non pas que les lois absolues s'y démentissent, mais parce qu'elles n'y sont pas les plus fortes. La rareté du numéraire a dominé toute notre situation économique, et d'une manière irrémédiable. Cette insuffisance a changé, pour toutes les périodes qui nous occupent, les conditions ordinaires du marché des espèces, conditions qui nous paraissent aujourd'hui comme immuables et universelles. Elle a produit l'accaparement, par conséquent le monopole, et à leur suite l'usure et toutes ses conséquences. Les temps dont nous parlons nous touchent presque, et cependant nos habitudes d'esprit engendrées par le spectacle de l'abondance relative et

de la libre concurrence, nous ont fait perdre jusqu'au souvenir des variations dans l'évaluation des espèces. L'abondance des capitaux, c'est-à-dire du numéraire qui seul mérite complètement ce nom dans notre groupe de civilisation, est dans la société ce qu'est la santé pour l'individu : on n'en connaît l'importance que quand elle fait défaut.

Division du travail.

Nous sommes amené naturellement par les circonstances de notre sujet à le diviser en quatre parties :

1° Epoque de transition de Charles le Gros à Louis IX, et fixation des poids de marc.

2° Variations naturelles du cours des espèces sous l'ancienne monarchie.

3° Droits réguliers perçus sur la monnaie et circonstances de sa production.

4° Détails et conséquences des altérations des monnaies.

Sources consultées.

Les documents que nous avons mis en œuvre dans cette étude proviennent principalement de trois ouvrages :

Le *Traité historique* de Leblanc mérite la première place ; c'est lui qui a servi presque exclusivement aux anciens auteurs. Nous avons cependant cru devoir interpréter différemment quelques textes et en restituer des déductions plus plausibles. Vient ensuite le *Traité des monnaies* de

Jean Boizard, conseiller à la Cour des monnaies, et vivant à la même époque que Leblanc. Il est beaucoup moins descriptif que celui-ci, et aussi moins répandu; il entre en revanche dans les détails d'administration, de fabrication et de législation monétaires que ne donne pas le premier. C'est dans son livre qu'on peut voir dans son ensemble l'institution des monnaies de l'ancien régime. Pour compléter ces deux auteurs, et prendre sur le fait les textes du moyen âge, nous avons heureusement le *Recueil des documents relatifs à l'histoire des monnaies*, publié en 1879 par F. de Saulcy qui, jusqu'à l'an 1400 où il s'arrête, fournit une mine féconde d'ordonnances, de mandements, d'exécutoires, de jugements, de baux particuliers, etc. Les inexactitudes qui s'y sont glissées tiennent à peu près uniquement à des erreurs de dates. Grâce à l'ensemble du texte, il est presque toujours facile de remettre le document à sa place.

Quant aux auteurs modernes qui ont écrit sur ce sujet, ou traité des questions voisines, nous n'avons pu que bien peu utiliser leurs travaux. C'est la discussion du pouvoir relatif de l'argent à ces époques tourmentées qui les a surtout préoccupés, et nous nous étions interdit de l'aborder. L'étude de la valeur intrinsèque de la monnaie était déjà bien assez compliquée pour qu'il fût difficile d'y réussir; nous pensons même que cette préoccupation de pouvoirs relatifs est fâcheuse dans l'état actuel de la science, et que c'est elle qui a souvent fait adopter par ces auteurs des méthodes défectueuses, et occasionné des erreurs de point de vue. Ainsi nous

croyons que c'est à tort qu'ils ont, à la suite de Leblanc, développé le procédé des tables de valeurs, soit du marc des matières, soit des diverses espèces monnayées, valeurs qui, pour l'or comme pour l'argent, ne sont guère basées que sur les prix qu'on en donnait aux marchands dans les hôtels des monnaies. Ils y ont ajouté des moyennes entre les métaux, fondées sur les mêmes données fausses, et des comparaisons avec des cours soi-disant volontaires. Ces prix pouvaient énormément différer des valeurs réelles, et dépendaient du mécanisme des achats ou des conditions des baux; les matières prenaient encore des valeurs particulières d'après les prix d'exposition arrêtés pour les espèces que l'on devait en tirer. Enfin ces auteurs ne travaillaient pas de première main, et au milieu de bien curieuses recherches, il leur est échappé parfois des erreurs.

LA LIVRE D'ARGENT

DEPUIS CHARLES LE GROS JUSQU'A LOUIS IX

FIXATION DES POIDS DE MARC

Le sou remplace l'once comme subdivision de la livre-poids.

Les premiers successeurs de Charlemagne ont maintenu la taille du sou au nombre auquel l'avait portée le fondateur de l'empire. Nous en avons la preuve par les pesées et par les textes. D'une part, les deniers de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve pèsent encore ordinairement 32 grains, et même davantage. De l'autre, les édits monétaires

de ces souverains prouvent de nombreux efforts pour restaurer continuellement la frappe soumise à de violents abus, pour revenir sur des diminutions accidentelles ou frauduleuses, pour forcer ensuite le public à accepter les nouveaux deniers, *denarium merum* et *et bene penantem*, à l'exclusion des anciens décriés[1]. Puis nous savons aussi que la livre monétaire n'est plus la livre poids : *libra pensans*. Les sommes assez fortes, pour ne plus être exprimées uniquement en sous, s'évaluent en livres ; mais ce mot est toujours suivi d'un qualificatif qui indique un poids particulier et surtout le compte de chaque livre en sous[2].

Remarquons que, sous le règne de Louis le Débon-

[1] Trouvera-t-on peut-être, dans cette lutte assez étonnante des Carlovingiens pour faire accepter leur monnaie, la trace d'une violence nécessaire pour rompre avec l'habitude de l'or ? Y a-t-il là une action gouvernementale imposant entre les métaux une proportion inusitée et paraissant injuste de 14 : 1, qui est la proportion byzantine introduite par la réforme de Charlemagne ? On a ordinairement compris l'article de l'édit de Pitres qui fixe cette proportion au douzième, comme mettant une livre d'or en présence de douze livres d'argent. Faut-il croire avec Leblanc que la livre « de novis et meris denariis » n'est pas la livre romaine, mais la nouvelle livre de compte ? Dans ce cas, ce serait une livre de quinze onces, et vis-à-vis d'une livre poids d'or la proportion monterait de 12 : 1 à $\frac{12\times15}{12}$: 1. C'est la proportion du quinzième et l'interprétation sera difficile à admettre. En tout cas, pour répandre mieux les nouveaux deniers, nous voyons l'empereur renoncer immédiatement à la frappe unique de son palais, créer de nombreux ateliers monétaires et accorder le droit de battre monnaie à des évêques, des monastères et des villes.

[2] Louis I, capit. de 819 : X libras auri purissimi et XX libras meri argenti *ad pondus palatii nostri*. — Concile de Troyes de 879 : Videlicet in XXX libras argenti examinati, id est sexcentorum solidorum summam argenti purissimi. — Rançon à un Normand, donnée par Leblanc, page 95, comme tirée des Annales

naire et sous ses successeurs, le mot de monnaie, *moneta*, ne signifie plus que le denier, pièce fondamentale base du système, quoiqu'il soit bien difficile de ne pas admettre la coexistence d'un billon divisionnaire qui, du reste, a complètement disparu, et quoique nous sachions qu'il y avait alors en circulation de grandes quantités d'espèces d'or, mais qui n'avaient pas le caractère de la monnaie [1].

Quand la majoration donnée au denier tombe avec l'empire et que la somme de 20 sous d'argent retombe en coïncidence avec la livre romaine, on commence à se servir plus souvent du mot de sou, concurremment avec celui d'once, pour exprimer les parties de la livre, les 20 sous valant les 12 onces [2]. Peu à peu le sou supplante l'once, et, à partir du règne de Henri Ier le mot d'once disparaît dans presque tous les textes où il est question de pesées de métaux précieux, pour

de Fulde : In auro et argento bis mille libræ et octoginta, vel paulo plus, quam libram per XX solidos computamus expletam. Ici l'or vient évidemment remplacer l'argent en livres suivant la proportion de sa valeur.

[1] C'est à partir de cette époque que le mot de monnaie a pris en France le sens d'espèces divisionnaires, de menue monnaie, sens absolument étranger au latin *moneta*, et à presque toutes les autres langues modernes.

[2] Les premiers textes sont bien antérieurs, et montrent déjà à cette époque une étonnante confusion entre l'unité de poids et l'unité de compte comme dénominations. Cette confusion a duré *près de dix siècles*.

L'auteur du *Rei agrariæ* qui écrivait au VIIIe siècle dit : *Sic et quinque solidi in tres uncias redeunt* : *nam duodecim unciæ libram viginti solidos continentem efficiunt.* Le règlement du Concile d'Aix-la-Chapelle de 817 « *ad continendos in officio monachos* » dans le chapitre : « *De libra panis, ut triginta solidos penset antequam coquatur* » exprime que cette livre de pain « *triginta solidis per duodecim denarios metiatur.* » On voit que la division de la livre poids en 20 sous commençait à être couramment acceptée et comprise.

ne reparaître que bien longtemps après dans les poids de marc, quand l'équilibre aura depuis longtemps été rompu en sens inverse entre l'unité de compte et l'unité de poids [1].

C'est la confusion commise entre le sou-poids et l'ancien sou d'or, bien oublié alors, qui a occasionné la grande erreur de Leblanc et de bien d'autres, relativement à l'existence de pièces d'or appelées sous à la fin de la seconde race et au commencement de la troisième. Le mot de sou a tellement perdu l'idée de pièce d'or que toutes les fois qu'il est question de ces pièces dans les auteurs du temps jusqu'à saint Louis, on appelle ces pièces des besants ou des florins, ou, pour les pièces du Midi, des marabotins. Comme idée générale, ces pièces d'or sont des deniers d'or, car leurs moitiés assez fréquentes sont des oboles d'or. Et cependant le besant c'est bien l'antique sou de Constantin à peine réduit ; c'est le souvenir de toute la monnaie romaine ; c'est l'unique type de restauration de la monnaie d'or au moyen âge par les florins, les sequins, les augustales et même en France sous saint Louis avec les agnels

[1] Un des derniers textes où nous trouvions l'once d'or ou d'argent est celui de Henri Ier à Saint-Jean-d'Angely cité par Leblanc : « qui contra hanc cartam ullam calumniam immittere præsumpserit unam libram purissimi auri ad comitem de Pictavis componat, episcopo sex uncias ex auro. » Auparavant les onces étaient souvent employées dans les mêmes textes que les sous, mais non pas indifféremment, croyons-nous, le sou s'employant alors surtout pour les pesées d'espèces monnayées, et l'once pour les pesées d'objets précieux.

Le titre de l'Église de Chalon de 1113 donne encore : « ducentas uncias auri purissimi ». Ce texte, cité dans *Leblanc* page 152, est donné plus loin in-extenso page 98.

de $59\frac{5}{6}$ au marc de Paris ; ou exactement la même chose, de $73\frac{23}{24}$ à la livre romaine.

Étudions les textes que nous donne Leblanc pour nous prouver que les solidi ex auro de ce temps étaient des sous monnayés :

1° Donation par l'évêque Théodoric d'un calice à l'église Sainte-Croix d'Orléans : *Jubet vos fieri ex centum solidis auri purissimi.*

2° Lettres d'affranchissement de 1077 : *Cui litem intulerit mille solidos auri componat.*

3° Présents du roi Robert et de la reine Constance à Saint-Savinien de Sens envoyés par l'entremise du moine Odorannus : *Auri solidos* 17 *et denarios* 8, *et gemmas pretiosas.* (Leblanc, page 146.)

Les deux premiers textes pouvaient s'interpréter indifféremment. Avec le troisième il n'y a plus d'hésitation possible. Nous sommes en présence d'une pesée, car il y a un poids d'or de 17 sous et 8 deniers. Jamais il n'y a eu, à cette époque, de fractions de pièces d'or appelées deniers et personne n'en a émis l'idée ; mais la pesée a donné 17 sous et 8 deniers, ou 212 deniers de poids. L'auteur se fait, du reste, un plaisir de bien nous le dire un peu plus loin pour 13 autres sous pesés à *la monnaie publique d'Orléans*, et dont on offre une nouvelle pesée en présence des donataires. Ce que nous constatons de plus étrange peut-être, c'est un autre poids d'or donné à la même église immédiatement après et exprimé en onces ; mais nous savons déjà qu'on a continué ce double emploi parallèle jusque sous Louis VI.

S'il s'agit de sous d'argent, nous ne voyons plus de difficultés. C'est évidemment le vingtième de la livre, soit en deniers, soit en vaisselle. Exemples : Un titre du roi Robert et de la reine Constance rapporté à 1029, *duas libras denariorum et octo solidos*. Le cartulaire de l'abbaye de Bourgueil de 991 : *Complacuit scilicet argenti solidos* MCC. Dans le texte d'Odorannus invoqué plus haut : *Argenti meri solidos* 15... *quinque unciæ auri et tres libræ argenti meri*.

Tous les deniers conservés de cette époque pèsent 23 à 24 grains[1], et semblent être d'argent fin ou approchant. Vu le frai, tout doit nous faire croire que ces deniers devaient peser la 240e partie de la livre d'argent fin. C'est la preuve de l'entière coïncidence entre l'unité monétaire et l'unité de poids, concordance au-dessous de laquelle la livre de compte ne descendra que par l'introduction de l'alliage dans la pièce fondamentale, le denier.

La donation rapportée par Leblanc à l'an 1068[2], si cette date est exacte, va nous montrer qu'à cette époque on désignait déjà par le nom de Parisis les sous de cette monnaie qui devaient probablement se distinguer par une meilleure conservation de la taille et du titre à cause de la garantie royale. Par contre il nous est impossible d'en tirer une indication suffi-

[1] Leblanc, page 146.

[2] Page 147. Recognovit et confessa fuit se vendidisse, quitasse, et in Emphyteosim se dimisisse præpositis dictæ confrariæ clericorum VII solidos parisienses suprâ dictam domum, pro pretio IV francorum auri, suis quittanciis, quibus florenis se tenuit pro contentâ, quos VII solidos parisienses annui redditus promisit guarentisare.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 7

sante sur la valeur du florin d'or ou franc qui y est nommé, sur le rapport de l'or à l'argent d'après la rente en sous parisis constituée pour prix de ces florins, enfin sur le taux de l'intérêt emphytéotique au XIe siècle. Il y a en effet un mélange d'aumône à une confrérie et d'un paiement compensatoire où il ne semble pas possible de trouver de proportion avec la rente. Nous savons par le titre de l'Église de Chalon de 1113 qu'à cette époque le marc d'or valait 20 livres. Dans le même titre nous savons que les deniers d'argent n'étaient plus qu'à moitié de fin; donc le marc d'argent au lieu de 15 sous aurait logiquement dû valoir 30 sous; la proportion de l'or à l'argent aurait été ici de $13\frac{1}{3} : 1$ [1]. Si nous attribuions au mot franc la valeur qu'il a prise depuis, c'est-à-dire s'il signifiait une pièce valant une livre, il n'y en aurait dû avoir que 20 au marc, tandis que Villani dit que les premiers florins ont été de 8 à l'once, c'est-à-dire de 64 au marc, et que toutes les pièces d'or que nous connaissions à ces époques aient été ordinairement de 59 ou de 60 au marc, comme les besants. En 1213 les marabotins de Portugal sont encore de 60 au marc. Acceptons cette valeur et les 4 florins vaudront le 15me du marc, tandis que les 7 sous d'argent seront les $\frac{7}{30}$ du marc d'argent. Il faut supposer un taux de 26 0/0, et en admettant $13\frac{1}{3} : 1$ comme proportion, entre l'or et l'argent avec des florins de 60 au marc, nous aurions bien une rente de 7 sous parisis pour

[1] Nos ea induti spe ducentas uncias auri purissimi, quarum singulæ pretii quinquagenta solidorum fuerant de moneta, cujus media pars argentea erat. (Leblanc, page 152.)

4 florins d'or : mais comment accepter un pareil taux emphytéotique, si ce n'est pour en faire une aumône ?

Sous parisis et tournois.

La première mention de parisis, frappés à Paris par les rois comme ducs de France est contenue dans un titre de Saint-Denis en 1060 : « *Quam in vadimonio tenebat pretio LX librarum denariorum parisiensium.* » Le tournois nous apparaît pour la première fois en 1105 dans un titre de Saint-Cyprien de Poitiers : « *Habuit octo libras Turonenses.* »

C'est donc à cette époque, où l'indépendance locale devient presque complète en dehors de tout lien assuré avec une autorité centrale, que surgissent les unités particulières régissant la taille des monnaies féodales. Mais naturellement les poids varient beaucoup moins que le titre bien plus commodément falsifiable. Cette facilité devient contagieuse ; et le pouvoir royal, bien faible lui-même et fort peu différent du pouvoir féodal, cède aux mauvaises influences du milieu et commence à introduire l'alliage dans la pièce fondamentale, le denier.

Ainsi se produit le premier désordre qui ne sera arrêté que par l'action régulatrice de saint Louis, et par le retour à la frappe du fin pour la nouvelle unité, nécessairement plus élevée comme valeur nominale, *le gros tournois*. Posons donc ici le principe indiscutable duquel dépend forcément tout système monétaire : *Il ne peut pas exister d'établissement stable pour les monnaies sans la présence d'une unité réelle, frap-*

pée aussi près du fin que possible. C'est la grande gloire de saint Louis; c'est pour cela que le nom de ce grand roi est resté attaché à toute la bonne monnaie pendant près de deux siècles. Nous verrons de même un peu plus tard que la frappe de l'unité sur le fin doit en même temps exclure la coexistence d'autres espèces parallèles dont on puisse arbitrairement interchanger les valeurs comme Philippe le Bel commença à le faire.

Première altération de la monnaie.

Revenons à Philippe Ier : A l'an 1103, la chronique de Maillezai nous dit : « *Fuit magna tribulatio, et nummi argentéi pro æreis mutati et facti sunt.* » Si nous pesons les deniers de cette époque, et si on examine leur composition, nous voyons qu'ils pèsent encore 20, 22 et 24 grains d'après Leblanc, et qu'ils sont à 7 ou 8 deniers de loi environ, c'est-à-dire à 7 ou 8 douzièmes de fin[1]. Les meilleurs ont certainement disparu avant tous les autres. La logique nous conduit à penser que le premier affaiblissement ne fut à Paris que du cinquième pour le titre, et qu'on passa par une fabrication de 9 deniers et demi de loi. La quantité d'argent fin nécessaire pour frapper une livre de 20 sous se rapprochait ainsi beaucoup de la moitié de l'ancienne livre populaire sesqui de la livre romaine[2]. C'est cette moitié, unité usuelle,

[1] Leblanc, page 148.

[2] Nous nous sommes largement étendus dans nos *Origines de la livre d'argent* sur la formation de ees sesqui, c'est-à-dire de nouvelles unités valant une fois et demie les précédentes. Ici cette unité populaire est l'ancienne mine dite Italique qui a couvert le centre et l'Occident de l'Europe.

dont l'habitude était restée entière dans les provinces de l'Ouest, du Centre et du Midi, qui servait à définir la taille des monnaies particulières. C'est elle que nos rois adoptèrent naturellement pour ces provinces comme poids de fin nécessaire à la fabrication de 240 deniers, qui ne gardèrent par conséquent leur ancien poids courant que par l'introduction d'un quart d'alliage, ce qui les mettait à 9 douzièmes de fin.

Apparition du marc.

Au nord et à l'est de la monarchie, l'affaiblissement, avons-nous dit, ne fut que du cinquième, et le contact plus rapproché des habitudes et du langage germanique fit attribuer à cette nouvelle unité un nom d'origine allemande, le marc, qui très probablement désignait un ancien poids national se rapprochant beaucoup de cette unité. Ainsi à Paris le pouvoir royal entraîné par ses besoins, par l'exemple de ses vassaux moins scrupuleux, par la facilité de l'introduction d'un étalon se rapportant à un poids national, commença à se servir pour la taille de ses monnaies d'une nouvelle unité de poids, le marc, qui ne contenait plus que 16 sous au lieu de 20, et par conséquent 192 deniers au lieu de 240 ; mais dépendant toujours exactement de l'ancienne livre romaine officielle dont l'étalon, *le poids original*, était conservé au palais, *pensum palatii*. Dans les provinces de l'Ouest et du Centre, la même division s'établit naturellement, mais basée sur l'unité locale qui était les 3/4 de la livre romaine, au lieu d'en être les

$\frac{4}{5}$. Il y a donc entre les deux marcs de Tours et de Paris ou de Troyes le rapport de $\frac{3}{4} : \frac{4}{5} = \frac{15}{16}$. Cette déduction est absolument vérifiée par l'expression de ces deux marcs en une commune mesure, le denier esterlin. Le marc de Paris contenait 170 de ces deniers, et celui de Tours 155,5. En effectuant les opérations, on voit que l'on tombe sur des rapports presque égaux, qui deviendraient exacts en substituant au marc de Tours, le marc très rapproché de Limoges beaucoup plus généralement employé[1] dans les provinces de l'ancienne Aquitaine.

Fixation des poids de marc.

Ces marcs assez voisins (ils différaient l'un de l'autre de 12 deniers de poids) se divisaient l'un et l'autre en 16 sous parisis ou en 20 sous tournois[2], la seconde manière ayant été avidement adoptée, même à Paris, pour en faire sans scrupule l'unité monétaire. On voit ici encore une nouvelle vérification de notre filiation du poids de marc par l'influence de l'alliage et de l'étalon provincial.

[1] Voir la brochure sur les origines de la livre d'argent, pour les détails métrologiques. Ces marcs provinciaux ne se rapportaient pas dans le principe aussi exactement à l'unité officielle de poids que le marc de Paris.

[2] Il est bien évident que, *dans le principe*, la monnaie Parisis était taillée au marc de Paris, et la monnaie Tournois au marc de Tours.

Séparation définitive de l'unité de compte et de l'unité de poids. La livre n'est plus qu'une unité de compte.

C'est à ce moment que l'unité de compte se sépare définitivement de l'unité de poids. Celle-ci reste stable nécessairement, et sert de point de repère ; elle n'est plus soumise aux diminutions de taille, ni aux affaiblissements de titre ; elle échappe aux chutes successives de l'unité de compte, qui garde pour elle seule le nom de livre. Le besoin d'éviter la confusion sépare nettement les deux mots et les deux sens. *La livre*, c'est l'unité de compte qui subit toutes les fluctuations des espèces, qui lui empruntent leur valeur nominale. Le marc reste fixé à 20 sous tournois ou 16 parisis et, plus tard, pour éviter toute équivoque, à 8 onces de 24 deniers chacune ; c'est le vieux compte de 192 deniers, les $\frac{4}{5}$ de 240, l'once valant 2 sous parisis.

La première mention que l'on trouve du nom de marc remonte à l'an 1093, où Philippe I[er] donne 9 marcs d'argent pour rebâtir une abbaye brûlée [1]. A partir de ce moment, il n'est plus jamais question de livres, mais bien de marcs pour peser les métaux précieux. Auparavant, au contraire, ce mot de marc est inconnu. En 1075 encore, on trouve une définition en livres : « *Fisco nostro auri libras C festinet persolvere* [2]. »

[1] Leblanc, page 150.

[2] Leblanc réfute complètement (page 151) l'opinion que les livres d'or et d'argent exprimées dans ces divers titres étaient des pièces,

Nous sommes donc pleinement autorisé à dire que le marc s'est introduit à la fois dans l'usage et dans la langue au moment où l'unité monétaire a perdu pour un siècle et demi le contact du fin. Bientôt les désordres augmentent, comme toujours, aussitôt que la voie est ouverte à la fraude. La Chronique de Maillezai nous apprend qu'on a fait un second alliage en 1112 : « *Iterum nummi mutati sunt, et cum granis alii facti.* »

S'il faut en croire le titre de l'église de Chalon de 1113, cité plus haut, cet alliage aurait été de moitié de fin ; par conséquent, à ce moment, le marc valait $\frac{3}{2}$ de livre de compte ou 30 sous. Leblanc donne encore un troisième affaiblissement en 1120, d'après la même Chronique ; et de nombreux textes nous fournissent la preuve d'une résistance effective de plusieurs villes contre de nouveaux changements qui n'ont pas eu, paraît-il, de caractère permanent et de l'organisation de rachats réguliers du droit de mutation. Nous les étudierons dans notre troisième partie, en passant en revue les différents droits perçus à l'occasion de la fabrication de la monnaie.

A notre connaissance, il n'y pas eu d'essais faits sur le titre des deniers de Louis VI et de Louis VII. En 1208, une sentence arbitrale entre l'évêque et le chapitre de Beauvais, citée dans Wailly (*Recherches sur le système monétaire de saint Louis*, page 166), nous apprend que « *Materia monetæ pari-*

et non des poids. Il montre que, dès Dagobert, il est question continuellement de paiements en *libras* ou *pondo vel pondera* d'or et d'argent.

siensis talis est : In duodecim denariis sunt V partes de argento examinato et VII de cupro «. C'est à 5 deniers de loi, ou $\frac{5}{12}$ de fin; ce qui correspond presque exactement à la valeur de 40 sous pour le marc d'argent, trouvée par Leblanc pour l'année 1144, puisque le premier marc de Paris étant les 4/5 de la livre romaine, il fallait que le titre fût au $\frac{4}{10}$ pour que le même poids valût deux livres ou 40 sous.

Le testament de Philippe-Auguste nous montre d'abord qu'il y avait alors, non seulement des sous et des deniers parisis, mais aussi des livres parisis. Il nous apprend encore que le marc valait 40 sous parisis (ou 50 tournois) [1]. Vailly suppose que les deniers de Philippe-Auguste étaient à 3 deniers 16 grains, ou $\frac{11}{36}$ de fin, ce qui nous donnerait plus de 54 sous au marc; en continuant nos calculs, et en remarquant que si le titre de $\frac{5}{12}$ ou $\frac{15}{36}$ nous donne 40 sous au marc, celui de $\frac{11}{36}$ nous donnera 54 sous 7 deniers. C'est le nombre auquel arrive Leblanc pour le temps de saint Louis ; il semble un peu fort pour Philippe-Auguste.

Marc de la Rochelle ou d'Angleterre.

L'avènement au trône d'Angleterre des Plantagenets d'Anjou, et le mariage de Henri II avec l'héritière d'Aquitaine donna, en France, une très grande importance aux mesures anglaises qui, vers cette même

[1] ... habeant quinquagenta millia librarum parisiensium, vel viginti quinque millia marcharum argenti, XL solidorum parisiensium pro marchà. (Leblanc, page 161.)

époque, s'étaient modelées sur certains types internationaux du nord, acceptés par la ligue hanséatique. C'est ainsi qu'en fait de poids, et, par conséquent de monnaies, s'établit le système esterlin; et, tout naturellement, pour leurs possessions françaises, les rois d'Angleterre cherchèrent à ajuster leur marc continental sur la livre esterlin. Avec une très légère correction, le marc de Tours ou plutôt celui de Limoges devint donc le marc de la Rochelle précisément les 2/3 de la livre esterlin, c'est-à-dire 13 sous 4 deniers esterlins [1].

Quand saint Louis, héritant des conquêtes de son aïeul et de son père, affermit son pouvoir dans une grande partie de ces riches domaines, devenus siens, il comprit sans doute l'avantage énorme qui résulterait pour chacun d'une uniformisation des poids et et des monnaies, non seulement en réglant formellement les différents marcs employés en France, mais en se servant du marc de la Rochelle pour étendre sa généralisation au plus grand nombre possible des contrées commerçantes d'Angleterre, des Pays-Bas et de la Hanse. Pour établir la réalité de cette réforme, nous n'avons guère, malheureusement, que des commencements de preuves; nous allons les mettre, *in extenso*, sous les yeux des lecteurs.

Et, d'abord, il est constant, comme Leblanc l'a déjà constaté, que saint Louis qui taillait 58 gros ou sous au marc, se servait pour cela du marc devenu

[1] La livre esterlin compte 12 onces, et le marc 8 onces; le marc est les deux tiers de la livre. 13 sous 4 deniers font exactement les deux tiers de 20 sous.

définitif en France, et qui a persisté jusqu'à la Révolution. Les pesées de Leblanc en font foi : ces gros pèsent ordinairement 3ᵈ. 7 ᵍʳ $\frac{1}{2}$. Donc les 58 pèseront les 4,608 grains de marc avec le trébuchant. Nous avons vu ailleurs [1], que ce marc qui pesait 244 grammes 75, contenait 157 $\frac{1}{2}$ deniers esterlins de poids actuels, et que d'après la définition des marcs, ce ne pouvait être que le marc de Limoges ou celui de la Rochelle, en admettant un très léger exhaussement du denier esterlin. Parmi les renseignements peu nombreux du règne de saint Louis, qui nous sont parvenus, on en trouve quelques-uns où il est question de la taille au marc de Troyes, mais le dernier est du 24 juillet 1253, et certainement il est antérieur à la réforme de 1266. A partir de cette date, nous nous trouvons, pour la taille, en présence d'un marc le roy, exactement comme d'un argent le roy pour le titre. Règlement du comte de Nevers en 1266 environ : « Au marc de Monseigneur le roy auquel on délivre ses monnaies. » Arrêt du 24 juillet 1266 : « D'un marc le roy, d'autel argent et d'autelle finance, comme est *la nouvelle touche ou neuf exemplaire* que le Roy a fait et établi [2]. » Sous Philippe le Hardi, 1271, samedi après l'Epiphanie : « *ad marcham ad quam moneta regis Franciæ liberatur* ». Août 1272 : « *Pro marca... scilicet pro marca domini regis Franci* ». Juin 1278, bail de la monnaie d'Alby : « *Ad pondus marchæ, ad quam marcham dictus dominus rex deliberat et expedit pecuniam*

[1] *Origines de la livre d'argent.*
[2] Documents monétaires de Saulcy, pages 134, 135 et suivantes.

sive monetam suam. » Nous trouvons pour la même époque, vers 1289, d'après N. de Vailly (ouvrage cité, pages 147 et suivantes), tout un compte de petits parisis à Montreuil-Bonnin où l'on cite continuellement, en toutes lettres, le marc de la Rochelle. Sous Philippe de Valois, lettres patentes du 6 septembre 1329 : « *Dabitur pro qualibet marcha auri fini XXIV caratorum, ad pondus marchæ beati Ludovici* [1]. » Enfin une citation des comptes de la monnaie d'Angers, du 25 novembre 1331 au 1er décembre 1333 (Saulcy, page 217) : « La monnaie d'Angers fait des royaux d'or de 56 au poids de marc, à quoi l'on délivre à présent. »

De toutes les preuves qui pourraient nous éclairer sur la valeur du marc de saint Louis, voici certainement la plus concluante, ou au moins la plus explicite. C'est l'ordonnance du roi Jean, du 28 novembre 1355, dans laquelle il promet de réformer ses monnaies : « Que s'il était regardé que nos guerres « fussent finies, ou que nous fussions au-dessus, si « que nous puissions faire courir très forte mon- « naie, nous ordonnons, promettons, dès mainte- « nant pour lors, que nous ferons très forte monnaie, « c'est à savoir le denier d'or fin à 52 *au Marc de* « 13^{s} 4^{d}, et la monnaie d'argent à l'avenant, à ra- « mener un marc de fin or à 11 marcs d'argent « justement [2]. »

[1] C'est, croyons-nous, cette ordonnance que cite N. de Wailly p. 131); mais cet auteur ajoute, sans preuves et à tort, suivant nous, que le marc de Monsieur saint Louis était le marc de Paris.

[2] Saulcy, page 348.

13ˢ 4ᵈ ne peuvent signifier la valeur d'exposition de la pièce, ce qui serait en dessous de la valeur d'une pareille pièce sous saint Louis[1]; ce ne peut être que l'expression du marc en esterlins, et c'est exactement le marc de La Rochelle, comme nous le verrons plus loin, et comme nous l'avons déjà vu dans les origines de la livre. Voilà donc bien le marc qu'on emploie quand on fait de la forte monnaie, quand on revient à la monnaie de saint Louis, qu'on abandonne comme expression aussitôt qu'on commence les diminutions. Nous chercherons à l'expliquer bientôt.

La monnaie de saint Louis est basée sur l'institution d'un système complet de poids et de titre.

Nous sommes donc absolument conduit à admettre que cette monnoie du « bon roi saint Louis », dont le souvenir a gardé une telle valeur que c'est le seul invoqué dans toutes les crises et dans toutes les restaurations, a non seulement mérité cette faveur par son unité, sa régularité et sa parfaite probité, mais aussi parce qu'elle avait à sa base une réglementation générale pour tout le royaume, qui en a fait une institution complète. Nous le savons déjà pour le titre, *la loi*, comme on disait alors. C'est lui qui a définitivement prononcé la composition de l'*Argent le Roy*. Comment ne pas voir la même volonté et le

[1] L'agnel de saint Louis valait 12ˢ 6ᵈ et se taillait à 59 $\frac{1}{6}$ au marc.

même effet dans la fixation du *Marc le Roy?* et l'adoption, comme poids officiel pour tout le royaume, d'un marc déjà parfaitement connu et répandu? Nous allons étudier, pour terminer, deux textes souvent cités, mais qui sûrement montreront la concordance parfaite qui s'établit entre tous les documents, dès que l'on se résout à voir dans le marc de la Rochelle le marc le Roy, le marc définitif en France [1].

Le premier de ces textes est des plus importants malgré ses incorrections et le peu de certitude de sa date. Leblanc l'attribue à Henri II d'Angleterre, et le place en 1158. Saulcy après M. Delisle et N. de Wailly, le fixe après 1204, et l'attribue à Philippe-Auguste.

Il nous semble bien difficile de le faire remonter avant la mort de ce roi, qui évalue dans son testament le marc d'argent à 50 sous tournois, tandis que ce document l'évalue à 54 sous 4 deniers, le prix de saint Louis, au moins au commencement de son règne. Voici ce texte in-extenso : « *Ita ordinatum est apud Cadomum coram senescallo Normanniæ, consilio fratris Haimardi et consilio baronum Normandiæ quod marca de Quadomo, Dunesensi, Perticensi et Vindocinensi capiatur ad scaccarium pro XIV*

[3] Leblanc tranche la difficulté pour la rançon de saint Louis, en faisant les pesées de ses gros au marc définitif. Il est difficile de savoir si les gros, sur lesquels il a opéré sont antérieurs ou postérieurs à sa réforme. La différence de la taille pour les deux marcs serait inférieure à 5 grains pour un gros tournois de 80 grains. On voit donc les difficultés de ces pesées sur la plus grande partie des pièces usées (5 grains = 0 grammes 275.)

solidis et IX denariis, et de Guincampensi pro XIII solidis et IX denariis, et de Andegavensi pro XV solidis turonensium, et nulli licet nec cambitori nec alii portare monetam prohibitam extrà terram domini regis, sed ad cambium vel ad custodes monetæ; et illi qui debent argentum domino regi reddant pro marca XIII solidos et IV denarios sterlingum de custodia, vel LIII solidos et IV denarios Turonenses, vel 26 *solidos et* 8 *denarios Cenomanenses; et mandatum est ex parte Domini Regis quod de debitis quæ debentur ei sicut premissum, in Ballia nostra de illis qui non habent Turonenses vel Cenomanenses, alios denarios recipiatis, et similiter faciatis fieri de debitis quæ debentur alii genti : ad marcam Rotomagensem* 14 *solidos, Guincampensem* 13 *solidos, Andegavensem* 14 *solidos et* 3 *denarios.*

Les difficultés de ce texte sont considérables et M. Delisle a cherché à le corriger pour l'expliquer. Nous ne corrigerons rien, et tout s'expliquera parfaitement si l'on veut bien penser qu'à cette époque il n'y avait qu'une seule commune mesure entre les différents poids et les différentes monnaies, qui était le *denier esterlin* auquel se rapportaient tous les poids. Pour cette unité, la confusion entre les sous et deniers de poids et les sous et deniers de compte perdait la majeure partie de ses inconvénients, puisque les poids étaient restés en parfaite concordance avec les valeurs nominales, et cela jusqu'en 1295 au moins, année pour laquelle Leblanc cite une reconnaissance d'un ambassadeur de Norwège certifiant au roi qu'il a reçu en monnaie d'An-

gleterre et d'Écosse 500 marcs de bons et loyaux esterlins du poids de 13 sous 4 deniers par marc.

Cette facilité d'emploi explique l'importance et la faveur du marc de la Rochelle. Voici maintenant ce que nous lisons dans ce texte si commenté :

1° Les marcs de *Tournois*, pris au poids de Caen, de Dunois, du Perche et du Vendômois, seront comptés à l'échiquier pour 14 sous et 9 deniers esterlins de poids. Les marcs pris au poids de Guingamp pour 13 sous et 9 deniers; au poids d'Anjou pour 15 sous. C'est donc le sou esterlin qui sert d'unité de poids.

2° Il est interdit à tous d'exporter les monnaies décriées; elles doivent toutes être apportées au change des monnaies ou aux gardes d'icelles.

3° Toutes les dettes dues au roi se paient sur le pied de 13 sous 4 deniers d'esterlins[1] de l'épargne, ou de 53 sous et 4 deniers tournois, ou de 26 sous et 8 deniers mançois, pour chaque marc comptant.

4° Pour tous les paiements dus au roi, — et pour tout autre paiement, il faudra faire aussi exécuter cette prescription par le public, — ceux qui n'auront ni tournois ni mançois pourront payer en autre monnaie; mais on ne recevra ces monnaies décriées qu'au poids; ce qui fait 14 sous sterlins au marc de Rouen, 13 sous au marc de Guingamp, et 14 sous 3 deniers au marc d'Anjou.

Tout devient clair ainsi; l'unité de poids est toujours la même; nous voyons les monnaies décriées subir une dépréciation régulière de 9 deniers ester-

[1] Marc de la Rochelle, avec constitution d'un étalon dit de l'épargne.

lins par marc[1], en comparaison des marcs de monnaies tournois qui, dans le paragraphe précédent, avaient servi à établir la relation entre les poids provinciaux des terres enlevées au roi d'Angleterre.

Si l'on considère l'extrême probité du procédé qui prend exactement pour leur poids les monnaies décriées, ne serions-nous pas tentés de reculer la date de ce document jusqu'à saint Louis? En tout cas, nous y trouvons de précieuses confirmations : Le marc, le marc légal, celui qui n'a pas d'épithète, c'est le marc de 13 sous 4 deniers esterlins ; c'est le marc de la Rochelle[2].

Pour achever de nous convaincre de l'impossibilité de l'interprétation de M. Delisle qui a mis des

[1] Ces 9 deniers esterlins de dépréciation valent 36 deniers tournois ou 3 sous tournois. Dans la dernière partie de son règne, saint Louis avait évalué le marc d'argent à $54^s\ 7^d$, et le faisait valoir monnayé pour 58^s. La traite, c'est-à-dire le profit résultant des droits de seigneuriage et de brassage était donc de $3^s\ 5^d$ tournois. Quel rapprochement concluant avec la dépréciation énoncée ici pour les monnaies étrangères décriées !

[2] Depuis la cession du Dauphiné à Philippe de Valois, en 1344, on s'est servi du marc de Grenoble pour les monnaies dauphinoises jusqu'en 1386. Ce marc est donné comme ne valant que 7 onces 3/4 du marc royal. Sous Charles V, en 1367, on fit une pesée comparative, à cause des monnaies d'Avignon, qui démontra que le marc de Grenoble était à celui de la cour de Rome comme 62 : 58. Si l'on prend pour marc de la cour de Rome 8 onces de l'ancienne livre romaine, ou 218 gr. 3, le marc de Grenoble pèsera 233 gr, 3 et le marc royal 230 gr, 9, ce qui est légèrement moins que le marc définitif. Si l'on prend, pour ce marc de la cour de Rome 8 onces de la livre moderne de Rome, ou 226 gr, 2, le marc de Grenoble pèserait alors 241 gr, 5 et le marc royal 239 gr, 3. L'un et l'autre de ces marcs nous font osciller autour du poids du marc définitif de 244 gr, 75. Le marc de Montpellier en usage aux XIIIe et XIVe siècles était au marc le Roy comme 56 2/3 est à 58 ou comme 85 : 87. (Titre de 1309, contrat passé par le roi Jacques d'Aragon.)

tournois à la place des esterlins, et qui fait échanger un marc de deniers de Caen (?), (de Châteaudun, du Perche et de Vendôme pour 14 sous 9 deniers tournois, un marc de deniers d'Angers pour 15 sous tournois, nous n'avons qu'à rapprocher de ce document le règlement de 1265, où il est écrit que 15 deniers nantais ou angevins courront pour 12 deniers tournois. Par conséquent, le marc de deniers d'Angers devrait être compté à 67 sous et 7 deniers d'Angers puisque le marc de tournois est donné pour 54 sous et 4 deniers tournois. Il n'y a plus moyen de sortir de tant de confusions contradictoires.

Si, au contraire, nous voulons voir dans ces nombres des comparaisons de poids exprimés en esterlins, nous aurons encore une autre vérification immédiate en considérant un marc qui a subsisté dans l'usage jusqu'au système métrique: c'est le marc de Rouen. Le document le donne comme pesant alors 14 sous esterlins, tandis que le marc type ne pèse que 13 sous 4 deniers; c'est 168 deniers au lieu de 160; les deux marcs sont entre eux comme 21 : 20, Or, en 1789, la livre de Normandie était encore à la livre de Paris, double du marc, comme 26 : 25.

En somme, l'erreur des écrivains modernes, car les anciens n'en parlent pas, c'est d'avoir voulu voir, sans autres preuves sérieuses que les définitions de taille fréquentes surtout sous les Valois, l'ancien marc de Troyes ou de Paris dans le marc royal exclusivement en usage dans les deux derniers siècles de la monarchie. Sans rappeler la contradiction insoluble que cette supposition gratuite établirait

vis-à-vis des textes cités et des comparaisons qu'ils nous ont permis de faire avec les poids étrangers subsistant, ce que nous trouvons de plus étonnant c'est que les auteurs eux-mêmes qui ont prôné cette hypothèse ont été forcés de reconnaître l'importance légale du marc de la Rochelle à cette époque. N. de Wailly (*Saint Louis*, page 163) arrive à écrire la phrase suivante : « Que, dès le règne de saint Louis « les monnaies royales se taillaient au marc de « Troyes, et que, néanmoins, on se servait du marc « de la Rochelle pour déterminer leur poids en « argent fin..., etc. »

Comment concilier de pareilles assertions?[1]

Raisons possibles de la continuation du marc de Paris pour définir la taille des espèces.

Mais pourquoi avoir repris en 1305 le marc de Paris pour définir la taille? Pourquoi le laisser, le reprendre encore, mais sans une exacte continuité, pendant tout le XVe siècle? Y a-t-il eu échange de noms[2], et le marc le Roy est-il devenu le marc de Paris au moment d'une réforme ignorée soit sous Charles V, soit sous Charles VII? Nous n'avons pas

[1] Du reste le poids de marc en usage au XVIIe siècle se divisait à la fois en 192 deniers, et en 160 esterlins (Boizard chap. XXVI). C'est donc bien le marc de la Rochelle et nul autre qui avait subsisté intégralement.

[2] La plus curieuse substitution de noms de poids est celle qui a eu lieu à une époque très reculée pour la livre anglaise qui a pris le nom de Livre-Troy, tandis qu'elle était basée sur le marc de la Rochelle de 160 esterlins, et non sur celui de Troyes de 170 esterlins.

les éléments suffisants pour éclaircir ces suppositions; mais la connaissance des usages de la Cour des monnaies va peut-être nous ouvrir un horizon au moins sur les commencements du retour au marc de Paris. La tradition et l'habitude constante de la monnaie de Paris, autrefois si puissantes, ont-elles suffi dans la suite pour en perpétuer l'emploi?

Si nous considérons la persévérance des deux types parisis et tournois jusque sous le règne de Louis XIV, croyons-nous que ce soit la seule fantaisie qui ait prolongé indéfiniment ces différences? Le pouvoir royal avait de bonne heure adopté le type tournois, comme toujours il arrive quand les pouvoirs publics ont le choix entre une unité forte et une unité plus faible. Si les parisis n'ont pas disparu peu à peu, c'est qu'on avait grand avantage à les conserver.

En pleine détresse du trésor, Philippe le Bel a bien fait prendre des tournois pour des parisis, en les déguisant sous le nom de bourgeois ; nous pouvons être assuré que la facilité de passer graduellement d'une valeur à l'autre, de profiter des confusions probables pour les masses ignorantes, a été la véritable raison de la coexistence des deux types, précieuse source de bénéfices pour tout le monde des changeurs, banquiers et marchands. Nous savons que c'est uniquement dans ces corporations que se recrutaient les maîtres des monnaies, qui presque tous faisaient à la fois les deux métiers et qui, comme nous le verrons plus tard, réglaient seuls le cours des espèces, grâce à leur monopole effectif.

N'y-a-t-il pas quelque chose de semblable dans

l'emploi simultané de deux marcs pour la taille des espèces ? C'est au moment des brusques et fréquentes mutations qu'apparaît cette nouvelle complication, et même pendant la première période d'altérations, on renonce au marc de Paris toutes les fois qu'on fait de la forte monnaie. C'est pour mieux cacher les vrais poids et les vrais titres que l'on a commencé, le 24 juillet 1326, à se servir, dans les ordonnances et mandements, du *pied de la monnaie*. N'est-ce pas pour arriver au même résultat que la taille se définissait au marc de Paris?

Nous savons que la forme usuelle de ces définitions de taille se faisait en indiquant en deniers le nombre de pièces à tailler au marc : tailler à 8 sous 6 deniers signifiait tailler à 102 pièces qu'on appelait alors deniers de monnayage. Or la vérification du poids se faisait avant la délivrance, en mettant le nombre voulu de pièces en regard du marc, et en parfaisant l'équilibre par l'adjonction de grains, et cela avant de rechercher le nombre des forts et des faibles en dehors des remèdes ou tolérances. Le nombre de grains à ajouter du côté des pièces marquait *le faiblage*. Prenons maintenant le passage du registre de la cour des comptes cotté *Noster*, folios 204 et 205 que cite Boizard [1], et que N. de Wailly a cherché à interpréter. C'est un véritable casse-tête; nous le livrons in extenso à la sagacité des lecteurs, heureux si une interprétation définitive pouvait lever les incertitudes qui subsistent : « Par le marc de la Ro-« chelle qui pèse 13 sols 4 deniers esterlins, toutes

[1] *Traité des monnaies*, p. 249.

« les monoyes quelles qu'elles soient se allouaient « pour 12 deniers d'argent fin de poids l'un « contre l'autre, et huit ensemble doivent faire « et peser le dit marc. Chacun des dits 12 deniers « doit peser 24 grains. Chacun esterlin doit peser « trois oboles tournois, et ainsi généralement doit « être marc de Tournois selon le marc de la « Rochelle à 20 sous tournois.

« Et ainsi se ordonnent et houssent toutes les « monoyes du monde selon du plus ou du moins ; « qui plus y met d'argent des devant dits douze « deniers, et le demeurant du métal. Se comme « se l'on disait mailles petites tournois à dix-sept « sols six deniers au marc de Troyes qui est de Paris, « et ledit marc est plus grand que celui de la « Rochelle de dix esterlins qui doivent peser « 30 oboles qui valent deux sous six deniers. Ainsi « sont-ils de 20 sous au marc de la Rochelle, et « furent faites telles petites mailles l'an 1329 de « 18 grains de loy argent le Roy. »

Voici donc une monnaie qui se définit par 17 sous 6 deniers au marc de Paris et par 20 sous au marc de la Rochelle, tout au rebours de ce que l'on aurait pu croire, puisque le marc de Paris est plus grand. Il faut donc comprendre que les 10 deniers esterlins qu'il fallait ajouter du côté des pièces pour exprimer la taille au marc de Paris devaient se déduire des 20 sous tournois de poids que représentait le marc de la Rochelle. Ces 10 esterlins, ou 15 tournois de poids, étaient alors énoncés en deniers de monnayage, et on arrivait ainsi à un nombre de deniers en rapport avec la taille au marc de la Rochelle.

— Dans le cas cité, la confusion s'augmente de ce que le nombre des deniers de monnayage est le même que celui des deniers tournois de poids. — C'est le nombre de deniers de monnayage obtenu que l'on retranchait ensuite du nombre qui exprimait la taille au marc de la Rochelle, pour exprimer la taille au marc de Paris. Ainsi une taille de 10 sous au marc de la Rochelle serait une taille de 8 sous 9 deniers au marc de Paris. C'est donc une équivoque que l'on désirait établir[1] Réfléchissons que l'obscurité était voulue, que les administrations et les corporations ont toujours aimé à se défendre des profanes par le mystère de leur langage. Quant aux preuves que nous désirions apporter à l'appui de notre dire, tout ce passage qui est postérieur à l'an 1329 et les discussions qu'il a provoquées montrent bien que le marc de la Rochelle était le seul qui fut assez généralement en usage pour que l'on put toujours s'y rapporter comme pesées, en dehors de certains termes spéciaux purement techniques.

Conclusion.

En finissant cette première partie et en nous arrêtant au moment où la réforme générale de saint Louis, dont nous pensons avoir demontré la réalité et l'étendue, termine une période troublée et donne à la monnaie une nouvelle base incontestée nous laissons la livre du XIIe siècle ayant déjà subi trois alliages successifs. La pièce fondamentale, le denier,

[1] Pour toute la monnaie d'or, la taille se définissait toujours au nombre et, par conséquent, sans équivoque.

fabriqué aux environs du tiers du fin, a gardé à peu près le même poids que les anciens deniers d'argent fin. Les plus nombreux pèsent 21 et 22 grains, au lieu de 24 et 25 : il n'y a pas de plus grosses espèces d'argent, et les pièces d'or ne font pas partie de la monnaie proprement dite. A la mort de Philippe-Auguste, le marc est évalué à 50 sous tournois, ce qui est une conséquence exacte de l'alliage introduit : la livre romaine aurait valu alors à peu près 3 livres de compte ; donc le marc de Paris, qui en est les $\frac{4}{5}$ vaut précisément 50 sous tournois. Tout porte à croire, à la suite de Leblanc, qu'au moment de la réforme de saint Louis il valait déjà quelque peu de plus, et que c'est au prix de 54 sous 6 deniers qu'a été établi le nouveau marc le Roy, $\frac{3}{4}$ de la livre Romaine, que le roi faisait valoir 58 sous tournois.

MAURICE DE VIENNE.

CLAUDE WARIN

GRAVEUR ET MÉDAILLEUR

(1630-1654)

Pl. VI à XV

Jean Warin, le graveur général des monnaies de France, a laissé une telle renommée qu'on n'a jamais vu que lui et que tout ouvrage signé du nom de Warin lui a été attribué; aujourd'hui encore, on regarde comme sortis de sa main des médaillons et des jetons que des homonymes, ses contemporains, et probablement ses parents, ont exécutés.

L'état de famille de Jean Warin est resté obscur. On sait cependant, d'une façon certaine, par l'acte de naturalisation, qu'il est né à Liège, vers 1599 [1], « estant issu d'ung père françois, natif de nostre ville de Rheims en Champagne ». On sait aussi, par le même acte, que « estant sorti dès l'année 1626 de la ville de Liège, lieu de sa naissance, pour venir s'habituer en France et comme pour y chercher sa première et ancienne origine,... il seroit directement (venu) en nostre ville de Paris, où le feu Roy

[1] Nous avons fait chercher à Liège l'acte de baptême de Jean Warin; cet acte n'a pas été trouvé.

nostre très honoré seigneur et père, est-il dit dans les lettres, ayant esté informé de son industrie l'auroit retenu pour se servir de luy au faict des monnoyes, médailles et autres pièces de plaisir et curiosité, concernant la graveure, peinture et sculpture, et après avoir de plus en plus cognu sa capacité, l'auroit fait recevoir en ladite charge de maistre conducteur des engins de ladite monnoye de Paris[1]. »

Alexandre Pinchart, ayant pris pour sujet d'une de ses études les pièces d'une instruction judiciaire poursuivie au XVII[e] siècle par le grand conseil de Luxembourg, a signalé ce fait, établi dans cette instruction, que « deux graveurs, les frères Warins ou Varin, de Liège, étaient attachés », en 1628 et pendant plusieurs années auparavant, à l'atelier de la Tour à Glaire, dans la principauté de Sedan[2]. On frappait dans cet atelier des monnaies de plusieurs sortes et peut-être aussi des jetons ; ces monnaies et ces jetons étaient des contrefaçons. Nous ignorons quels étaient ces frères Warin, de Liège. Jean Warin, le futur graveur général des monnaies de France, fut-il compromis dans cette affaire[3] ? Cela expliquerait les bruits que Tallemant des Réaux a rapportés, mais cela serait en désaccord avec la déclaration si

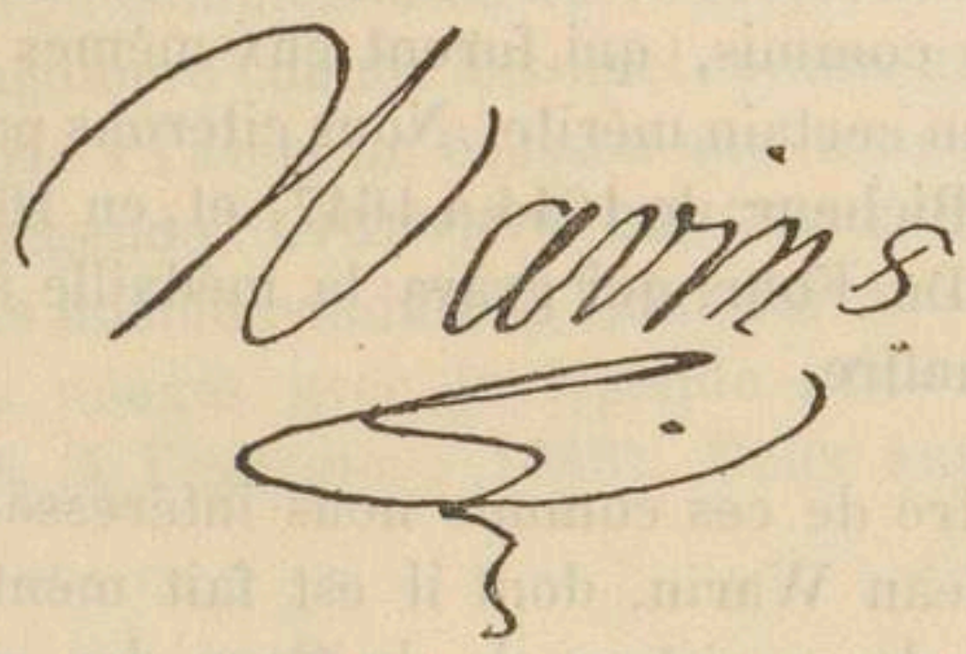
[1] Acte de naturalisation donné à Libourne en août 1650 (*Nouvelles archives de l'art français*, 1873, p. 236 à 238). La pièce est aux Archives nationales, Z 5999, f° 43.

[2] *Quelques particularités sur des ateliers de fausses monnaies au XVII[e] siècle*, par Alexandre Pinchart (*Revue de la numismatique belge*, t. IV, 1848, p. 47. — Ces pièces sont aux Archives du royaume de Belgique (fonds Roose).

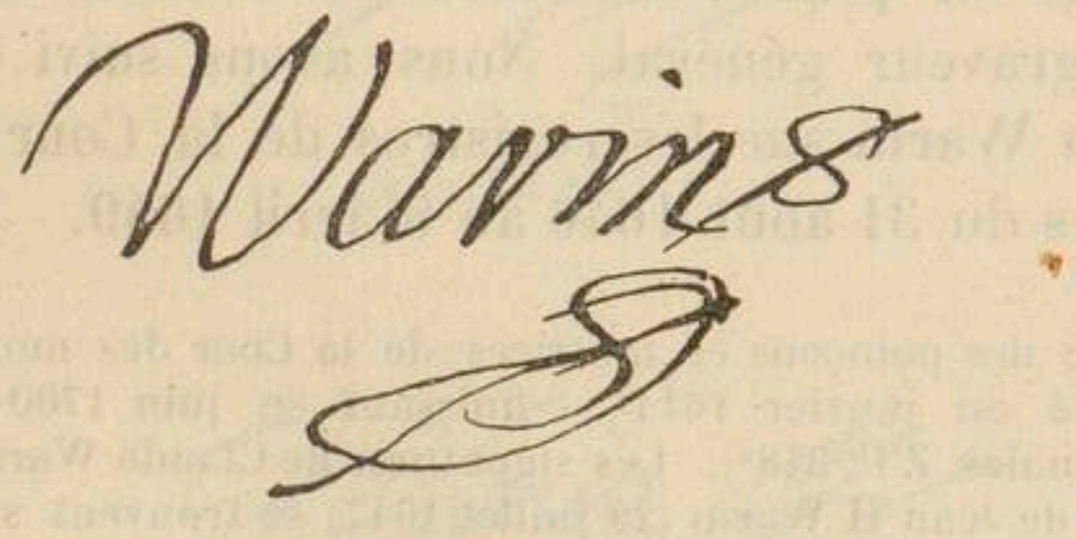
[3] M. J. Rouyer a appelé l'attention sur cette question dans un mémoire sur *Une fabrique de jetons d'apparence française à Sedan du temps de Louis XIII* (*Revue numismatique*, 3[e] série, t. V, 1887).

formelle qui est consignée dans l'acte de naturalité.

Nous n'avons ni à raconter la vie très remplie de Jean Warin, ni à dire ses travaux et quelles médailles ont fait sa réputation.



16 avril 1655



21 avril 1662 [1]

Marié à Paris, le 11 février 1630, à Jeanne Desjours, veuve de René Olivier, le maître garde et con-

[1] Les signatures de Jean I Warin et de François Warin, la signature de Jean II Warin (23 janvier 1649), se trouvent dans le « Re-

ducteur des engins de la monnaie au moulin, Warin eut d'elle au moins huit enfants [1].

Il mourut à Paris le 26 août 1672.

Jean Warin, soit comme garde et conducteur des engins de la monnaie du moulin, soit comme graveur général des monnaies [2], a eu à son service plusieurs commis, qui furent eux-mêmes des graveurs d'un certain mérite. Nous citerons parmi eux, Louis Le Bicheur, de 1644 à 1647, et, en 1658, Jean-Baptiste Du Four, qui grava la médaille à l'effigie de son maître.

Un autre de ces commis nous intéresse, c'est un second Jean Warin, dont il est fait mention dans plusieurs des registres de la Cour des monnaies, avec la qualité de « commis de M. Jehan Warin, tailleur général des monnoyes de France [3], » et qui a agi en plus d'une occasion comme mandataire du graveur général. Nous avons suivi ce second Jean Warin sur les registres de la Cour des monnaies du 31 août 1646 au 8 avril 1649.

gistre des poinçons et matrices de la Cour des monnoyes, commencé en janvier 1614 et finissant en juin 1700 » (Archives nationales, Z 1ᵇ 348ᵃ). Les signatures de Claude Warin et la signature de Jean II Warin (29 juillet 1647) se trouvent sur des pièces conservées aux Archives de Lyon (série CC).

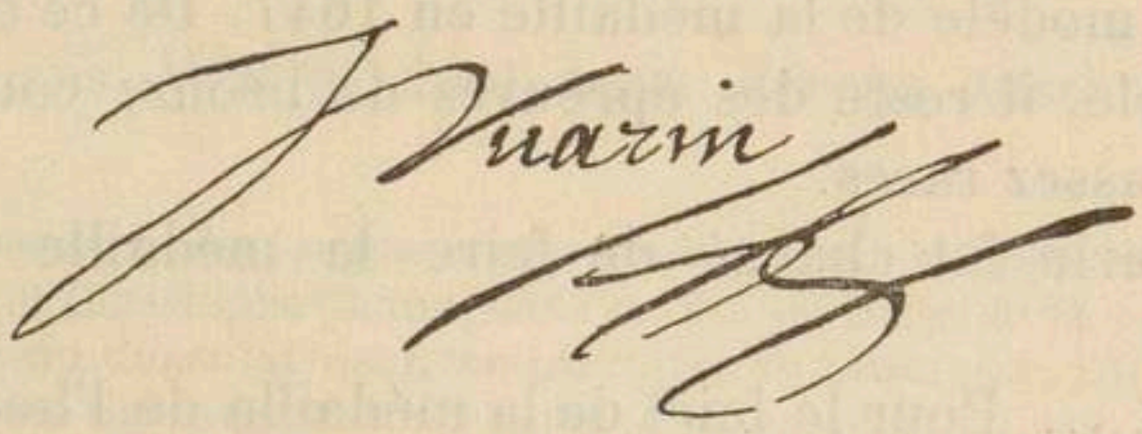
[1] Voir la notice que Jal a consacrée à Jean Warin dans le *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 1293 à 1296.

[2] Jean Warin était aussi sculpteur. On connaissait de ce maître un buste de Louis XIII et une statue de marbre de Louis XIV. Warin a fait aussi un buste de Richelieu. Richelieu écrivait à Mazarin, le 6 décembre 1641 : « Il (Monsieur Mazarin) envoira voir chez Varin si son buste (le buste de Richelieu) en plastre est achevé. » (La lettre originale est au Ministère des Affaires étrangères.)

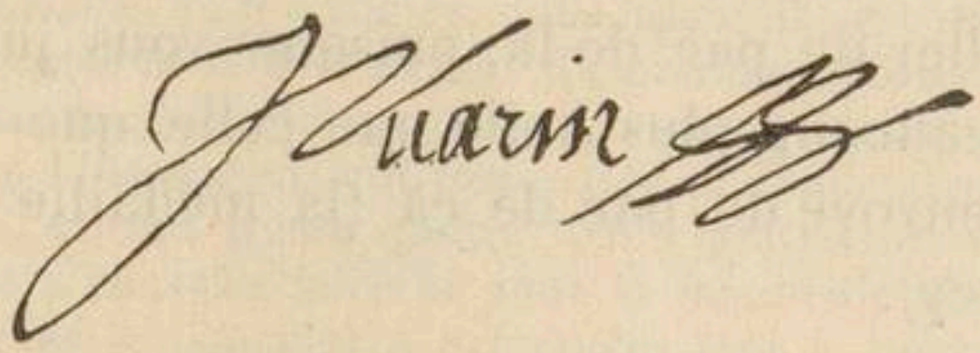
[3] Archives nationales, Z 1ᵇ 348ᵃ.

Il signait *J. Wuarin* d'une écriture bâtarde, régulière et de moyenne hauteur ; tandis que le premier Jean Warin, le graveur général, signait toujours Warin d'une écriture grande, ferme et hardie [1].

Jean II Warin a gravé des jetons. Le Consulat de Lyon lui en commanda un en 1645, jeton d'une exécution médiocre comme dessin et comme gravure. Ce jeton porte à l'avers un écusson aux armes de Lyon, avec la légende : LVGDVNVM DEVOTA LVDOVICO, et au revers un lion conduit en laisse par une main sortant des nuages avec la légende : DIV· SI· CONCORDES· (à l'exergue : 1646). Deux autres jetons



29 juillet 1647



23 janvier 1649

[1] Le registre Z 1[b] 348[a] contient de nombreuses signatures de Jean I[er] Warin, données du 19 mai 1646 au 17 mai 1668. Deux fois seulement, ce maître a signé *J. Varin* (le 12 juin 1646, Z 1[b] 565, et le 9 août 1653, Z 1[b] 567).

furent gravés par ce Warin, en 1647, également pour la ville de Lyon [1].

Ce second Jean Warin ne serait-il pas un des deux Warin, graveurs de l'atelier de la Tour à Glaire ?

Nous ne nous arrêterons pas sur l'histoire d'une médaille qui devait conserver le souvenir de la pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville de Lyon, bâti d'après les dessins de Simon Maupin, et à l'avers de laquelle devait être représentée la principale façade de ce monument. Jean-Baptiste Guillermin, maître sculpteur de la ville, fit un premier modèle de cette médaille en 1646, et Martin Hendricy, aussi maître sculpteur de la ville, fit un second modèle de la médaille en 1647. De ce dernier modèle, il reste des épreuves de bronze coulé qui sont assez rares.

Warin fut chargé de faire la médaille définitive [2].

« ..... Pour le faict de la médaille de l'hostel de ville, nous sommes bien d'advis, écrivait le Consulat à son député à Paris, Christophe Chanu, le 21 mai 1647, de faire refaire par le sieur Varrin et mouller de par de là, puisque vous jugez qu'elle sera beaucoup plus belle que celle que nous vous avons envoyé de par de çà (la médaille de Martin Hendricy). »

[1] Archives de Lyon, AA 121 et CC non classé.

[2] M. Tony Desjardins, qui a dirigé les travaux de restauration de l'hôtel de ville de Lyon, et qui en a donné une *Monographie* en 1867, dit que le député de la ville de Lyon à Paris s'adressa à Claude Warin (p. 13). C'est une erreur. Claude Warin demeurait à Lyon, et la correspondance ne laisse pas de doute qu'il s'agit d'un des deux Jean Warin.

Warin donna un dessin qui fut approuvé par une lettre du 18 mai 1647, et, le 17 décembre 1647, le Consulat écrivait à son député : « Nous avons reçu avecq vostre lettre du xe de ce moys les quarrez de la médaille bien conditionnez et les avons trouvez très bien faictz[1]. »

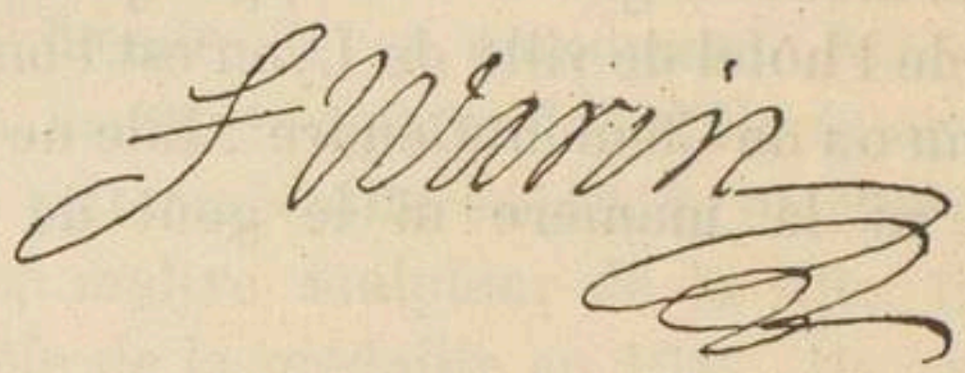
Nous ne savons pas lequel des deux Jean Warin est l'auteur de cette médaille, et nous ignorons même si la médaille gravée et frappée qui représente la façade de l'hôtel de ville de Lyon est l'ouvrage de Jean Warin ou de Clément Gendre[2]. Elle ne rappelle d'ailleurs ni la manière ni le goût de Jean Ier Warin.

François Warin, dont nous devons aussi faire

[1] On trouvera une longue correspondance sur ce sujet entre le Consulat et Christophe Chanu, dans un des registres de la correspondance du Consulat de Lyon (Archives de Lyon, AA, 121).

[2] Clément Gendre, maître sculpteur et graveur à Lyon, paraît avoir fait aussi une médaille à l'occasion de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville. Un mandement du Consulat du 22 décembre 1648, délivré à Clément Gendre, porte qu'il lui sera payé : « trois cens soixante quatre livres dix huictz solz pour l'argent qu'il a fourny ez médailles qu'jl a faictes, dans lesquelles est pourtraict et gravé d'un costé la face et devant du nouveau hostel de ville que le Consulat faict construire jouxte la place des Tereaux, et de l'autre costé l'jnscription qui fust posée ez fondemens dudict hostel de ville, et cent trente quatre livres quatre solz pour les thenailles qu'jl a convenu faire et pour la fasson desdictes médailles, lesquelles le Consulat a présentées tant à monseigneur l'abbé d'Esnay que à autres principaux officiers et habitans de ladicte ville. » (Archives de Lyon : BB 202, f° 286 recto et verso ; CC, mandement du 22 décembre 1648 et quittance du 26 décembre 1648, signée : *Gendre.*) — Ces tenailles, de fer forgé, servaient à placer les coins de la médaille et à frapper celle-ci sous la presse ; elles sont conservées au musée de Lyon. Nous ignorons si Gendre a gravé les coins de cette médaille ou s'il n'a fait qu'en frapper des exemplaires d'argent.

mention, était fils de Jean Ier et de Jeanne Desjours, sa femme[1]; il succéda à son père comme graveur général des monnaies, et fut reçu en cette qualité par la Cour des monnaies, le 29 décembre 1672. Un arrêt du conseil du Roi du 22 novembre 1681 supprima l'office, dont le prix fut remboursé à François Warin; la charge fut ensuite donnée par commission.



16 juin 1649

Ce maître signait *François Warin* et *F. Warin.*

L'existence de ces trois Warin, tous les trois graveurs de médailles et de monnaies, tous les trois résidant à Paris, est bien établie[2] :

Jean Ier Warin (1599-1672);
Jean II Warin (.. 1644-1648);
François Warin (1638?-1699).

Il nous reste à parler d'un quatrième Warin, qui a demeuré à Lyon depuis 1647 jusqu'à sa mort.

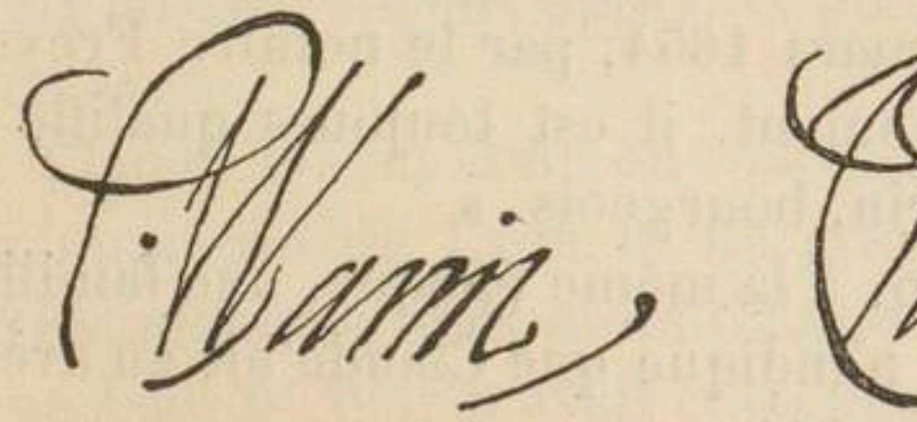
[1] François Warin est né probablement en 1638. Jal n'a pas trouvé l'acte de baptême de ce fils de Jean Warin dans les registres de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

[2] Il y avait à Paris, dans le premier tiers du XVIIe siècle, un « sculpteur en cire », du nom de Guillaume Warin, qui était de la religion réformée.

Nous sommes le premier qui avons fait connaître ce dernier maître, Claude Warin. La personnalité de ce maître est tout à fait distincte de celle des précédents. On connaissait, sans doute, des médaillons signés *C. Warin*, et on les attribuait soit à Jean Warin, soit, plus rarement, à un Charles ou à un Claude Warin qui était inconnu. François Lenormant regardait, récemment encore, Jean Warin comme l'auteur de tous les médaillons modelés et coulés [1].

Claude Warin prenait la qualité de graveur; il a été particulièrement *médailleur*.

Il a signé son nom de plusieurs façons :



20 décembre 1650 janvier 1651

C. Warin (en 1650, en 1652 et en 1654);
C. Vuarin (en 1651, en 1652, en 1653 et en 1654);
C. Varrin (en 1630, en 1653);
C. Varin (en 1648, en 1654).

Son écriture est haute, ferme, hardie, comme était celle de Jean Ier Warin.

Son nom était écrit indifféremment, dans les actes et les comptes, Warin, Vuarin, Varrin et Varin.

[1] *Monnaies et Médailles*, pp. 297 et 298.

Claude Warin était certainement parent de Jean Ier Warin, car il assista, le 11 février 1630, à Paris, au mariage de celui-ci, dont il fut le premier témoin. Nous avons vu l'acte de célébration de ce mariage avec Jeanne Desjours aux anciennes archives de l'état civil de Paris, et la grande signature (*C. Varrin*) de notre maître, tout à fait semblable à celle des pièces conservées aux archives de Lyon.

Mais il semble que Claude est né en France. Dans des actes passés à Lyon en 1648, il s'est présenté comme étant « noble Claude Warin, bourgeoys », et « noble Claude Varin, bourgeois de Lyon ».

Il n'a pas reçu de lettres de naturalisation[1], et il a disposé librement de ses biens par son testament fait à Lyon, le 9 mars 1654, par le notaire Freyssinet. Dans ce testament, il est toujours qualifié : « noble Claude Varin, bourgeois. »

Il y avait à Lyon, à la même époque, une famille Warin[2], mais rien n'indique que Claude ait eu avec elle des liens de parenté.

Ainsi, nous tenons Claude Warin pour parent de Jean Ier Warin. Comme le père de Jean Ier était Français, Claude, qu'il ait été frère ou cousin de Jean Ier [3], peut être né en France, et c'est ce quenous admettons.

[1] Si Claude Warin avait été naturalisé, ses lettres de naturalisation auraient été enregistrées, ou au moins transcrites à Lyon. Les registres dans lesquels se trouvent les lettres de cette sorte existent encore. Il n'y a aucune mention de Warin.

[2] Un de ces Warin, Nicolas, était maître brodeur.

[3] Il est peu probable que Claude Warin ait été oncle de Jean Ier. Ce dernier étant né vers 1599 et Claude étant mort en 1654, celui-ci aurait été nommé graveur ordinaire de la ville de Lyon à un âge avancé, à l'âge de soixante-quinze ans environ, ce qui n'est pas vraisemblable. Ses médaillons, datés de 1651, ne sont pas l'œuvre d'un vieillard.

Il ne paraît pas que Claude ait été marié.

Il était à Paris en 1630, à l'époque où Jean Ier Warin menait de front à la monnaie du moulin les travaux de garde de la monnaie, de conducteur des engins, de graveur de médailles, de jetons et de monnaies [1].

Claude était à Lyon en 1647, car il a fait en cette année le médaillon du président de la cour des monnaies de Lyon, Constant de Silvecane, et, en 1648, celui de l'intendant de la généralité, de Faulcon de Ris. Il a signé, dans cette ville, le 8 et le 9 septembre 1648, le testament de Michel Allère, « officier en la monoye, » à la femme et aux enfants duquel il devait laisser, six ans après, la plus grande partie de son avoir.

Claude Warin était, en 1650, « maistre graveur en la monnoye de Lyon. » Le graveur particulier de cette monnaie était alors Claude de Juigné. On sait que Jean Ier Warin avait entrepris, dès l'année 1636, la fabrication de nouvelles monnaies d'or et d'argent, poursuivie jusqu'en 1648, et qu'il était encore, en mars 1648, « maistre garde et conducteur des engins de la monnoye du moulin establye par le Roy en la ville de Lyon. » Il est probable que Claude est entré à la monnaie de Lyon, grâce au crédit de Jean, et que celui-ci aura voulu mettre à profit à Lyon l'expérience de l'emploi du balancier que Claude avait dû acquérir à Londres.

Dans cette même année 1650, le Consulat de Lyon

[1] Jean Warin a fait, en 1629, une médaille à l'effigie de Louis XIII (au revers, sous les traits d'Hercule) et des jetons en mémoire de la prise de La Rochelle.

confia à Claude Warin l'exécution de quatre grands médaillons de bronze destinés à être placés à la façade de l'hôtel de ville.

Le *prix faict* ou marché, daté du 20 décembre 1650 et signé *C. Warin*, se trouve aux archives de la ville de Lyon [1].

Le mandement ci-après se rapporte également à cet ouvrage :

« Les Prévost des marchans et Eschevins de la ville de Lyon à Mᵉ Pierre Perrin, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communaulté de Lyon. Nous vous mandons que des deniers de vostre charge vous payez et deslivriez comptant à sieur Claude Varrin, maistre graveur en la monnoye dudict Lyon, la somme de deux mille livres tournoiz que nous luy avons ordonnée en desduction et à bon compte de celle de quatre mil livres qui luy a esté promise pour graver [2] et faire quatre portraictz ou effigies en bronze. — Le premier du Roy à présent régnant; — le second de la Reyne Régente sa mère. — Le troisiesme du feu roy Louis treiziesme ; — et le quatriesme du feu roy Henry quatriesme, — lesquelles effigies seront posées ès quatre rondeaulx de pierre de taille, quj ont esté laissez au frontispice et devant du nouveau hostel de ville quj se construict proche la place des Terreaux, suivant le priffaict quj a esté cejourd'huy passé par le Consulat avecques ledict sieur Varrin, par devant Mᵉ Jasserant, notaire royal audict Lyon... »

[1] Archives de Lyon, DD, Minutes des actes de Jacques Jasserant, Consulat, de 1635 à 1642, fº 461.

[2] Les médaillons ont été modelés et coulés.

La quittance de ces deux mille livres est au dos du mandement, avec la date du 16 janvier 1651 [1].

Les quatre médaillons étaient achevés et mis en place en août 1651, comme l'indique le mandement du 16 septembre 1651 pour le payement du solde du prix [2]. Warin toucha cette seconde somme de deux mille livres le 3 octobre 1651; il signa *C. Vuarin* [3].

Le bronze des médaillons fut fourni, la fonte et le *réparage* furent faits par le maître fondeur Méraud Butavand [4]. Laurens de La Vau, maître peintre, les vernit et les « mit en couleur de bronze [5] ».

Ces médaillons ont un effet très décoratif [6].

Claude Warin n'était plus « graveur en la monnaie de Lyon » le 19 décembre 1651. Il avait résigné cette charge pour accepter celle de maître graveur ordinaire de la ville de Lyon, et la délibération consulaire prise à ce sujet présente un assez grand intérêt pour que nous la transcrivions en entier.

« Les Prévost des marchans et Eschevins de la

[1] Archives de Lyon, CC.

[2] Archives de Lyon, BB 205, f° 407. — On lit dans un registre des comptes (de la série CC), 16 septembre 1651 : « Plus le sieur Varin, graveur, a receu la somme de quatre mil livres... pour la fasson des effigies de bronze du Roy. »

[3] Archives de Lyon, CC. — Claude Warin est encore qualifié dans le mandement « maistre graveur en la monnoye dudict Lyon ».

[4] Archives de Lyon, CC. Mandement du 12 octobre 1651 et quittance du 13 octobre. Butavand avait livré 1,598 livres de bronze.

[5] Archives de Lyon, CC. Mandement du 3 août 1651.

[6] Ces médaillons furent détruits à la Révolution; des médaillons du même genre, modelés par M. Fabisch, et coulés en bronze, furent mis à leur place, lors de la restauration de l'hôtel de ville.

ville de Lyon, ayant considéré les bonnes qualitez du sieur Claude Varrin cy devant maistre [1] de la monnoye de cestedite ville, et qu'il est très excellent graveur, ainsy que les œuvres dudit art qu'il a faictes en divers endroictz, et particullièrement en cestedite ville dans le nouveau hostel commun d'jcelle, qui se construict proche la place des Terreaux, le démonstrent, qu'il y eschoit encore pour l'ornement d'jcelluy d'y faire plusieurs autres pièces dudit art, et comme la curieuse et somptueuse structure dudit hostel mérite que les ornemens et décorations qu'il reste à y faire et continuer correspondent à ce que désia est advancé à l'édisfice d'jcelluy, ledit sieur Varrin y peut beaucoup contribuer et encores en autres ouvrages concernant l'utilité et réputation de ladite ville, et ayans appris que ledit sieur Varrin estoit sur le point de se retirer d'jcelle pour aller ailleurs et jugé qu'il sera advantageux au public de donner subiet audit sieur Varrin de résider en ladite ville, — Nous, à l'exemple de ceux qui nous ont devancé au Consulat, lesquelz, par quelques appointemens qu'jlz ont donné à plusieurs rares ouvriers, les ont arresté en ladite ville et pour plnsieurs autres bons mouvemens, avons jcelluy sieur Varrin retenu et retenons pour maistre graveur ordinaire de cestedite ville et communauté et travailler pour jcelle en tout ce qui despendra de son art privativement à tout autre, aux gages annuelz de quatre cens livres, laquelle somme luy sera payée, sçavoir cent livres par quartier, en vertu des mandemens

[1] Il est probable que le secrétaire a omis d'écrire le mot « graveur ».

consulaires qui luy seront expédiés sur le receveur des deniers communs dons et octroys de ladite ville en fin de chascun quartier, le premier commençant par le présent d'octobre eschéant en fin de ce mois, — en tesmoin de quoy Nous, Charles Grolier, escuyer seigneur du Casault et de Belle Size, advocat et procureur général de ladite ville et communaulté de Lyon, prévost des marchans, Philippes Croppet, sieur du Pontornys, docteur ez droitz, juge des terres de l'archevesché de ladite ville et de l'abaye royalle d'Esnay, François Chappuis, bourgeois, Mathieu Chappuis, conseiller du Roy en la sénéchaussée et siège présidial dudit Lyon et Hugues Blauf, seigneur de la Maison forte de Vourles et de la Coste sus Brignais, conseigneur dudit Vourles, Eschevins, avons fait contresigner par le secrettaire et sceller des armes de laditte ville et communaulté de Lyon, le dixneufviesme jour de décembre, m vj° cinquante un.

« (*Signé :*) Grollier, Croppet, Chappuys, Chappuys, Blauf.

« Par lesdits sieurs,

« (*Signé :*) De Moulceau [1]. »

On conserve dans les archives de la ville de Lyon les mandements de paiement des gages (100 livres par trimestre) de Claude Warin, qui est toujours désigné dans les mandements comme maître graveur ordinaire de la ville. Chaque mandement porte au dos la quittance autographe de Warin.

[1] Archives de Lyon, CC. Copie collationnée par le notaire Jasserant. Voir BB 205, f° 491.

Claude Warin a modelé à Lyon un assez grand nombre de médaillons. Plusieurs de ces médaillons ont été faits par ordre du Consulat; nous en avons la preuve pour ceux du maréchal et de la maréchale de Villeroy, et pour le médaillon de Camille de Neufville, abbé d'Ainay.

Le Consulat écrivait en effet, le 15 août 1651, à Christophe Chanu, son député à Paris :

« Vous aurez pour advis que nous avons mis par le messager de cejourd'huy une quaissette pour vous être rendue — laquelle ayant ouvert vous en trouverez trois — la première desquelles est pour vous y ayant en jcelle trois médailles de bronze, une de monseigneur le mareschal, l'autre de monseigneur l'abbé d'Esnay et la troisiesme de madame la mareschalle que le Consulat a creu vous debvoir faire part desdites médailles.

« Vous trouverez de plus deux autres quaissettes — une desquelles est à l'adresse de mondit seigneur le mareschal et dans jcelle il y a quatre médailles d'argent et l'original en cire — sçavoir deux dudit sieur mareschal, une de mondit seigneur l'abbé et une de madame la mareschalle.

« L'autre quaissette est à l'adresse de mondit seigneur l'abbé dans laquelle il y a deux médailles d'argent, l'une de mondit seigneur le mareschal et l'autre de Madame. Les ayant receues, vous prendrés pour vous celle où sont lesdites médailles de bronze, et les autres petites quaissettes vous les présenterés à leur adresse, — suppliant de nostre part nosdits seigneurs de trouver bon qu'ayant

icy le sieur Varin personne très capable en ceste matière d'ouvrages nous en ayons proffité l'occasion pour avoir les portraitz desditz seigneurs qui nous sont en si grande vénération et auxquelles le général de ceste ville a de sy notables obligations.

« Les prévost des marchans et eschevins de la ville de Lyon.

« Le 5e aoust 1651[1]. »

Nous donnons ci-après le catalogue des médaillons qui sont ou que nous croyons être de Claude Warin. Ce catalogue comprend soixante-seize pièces ; nous l'avons divisé en quatre parties.

Dans la première partie sont les six médaillons signés *C. Warin*.

Nous avons placé dans la deuxième partie les quatre médaillons de l'hôtel de ville de Lyon (quoiqu'ils aient été détruits) et trente-deux médaillons qui ont été faits certainement par Claude Warin.

Dans la troisième partie, nous avons réuni vingt-trois médailles ou médaillons signés *Warin* ou *Varin* et que nous attribuons à Claude. Cette attribution ne saurait être contestée pour quelques-uns de ces médaillons, et il n'est pas douteux que Claude ne soit l'auteur de la suite de médaillons de personnages de l'antiquité et d'artistes italiens. Nous faisons nos réserves quant aux médailles avec revers, et nous en reparlerons.

[1] Archives de Lyon, AA 122, f° 91, verso.

Enfin, dans la quatrième partie, nous avons décrit les onze médaillons à l'effigie de personnages anglais, médaillons signés *Warin*, *Varin*, *Va.* et *W.*, sur lesquels nous nous expliquerons plus loin.

En résumé, les soixante-cinq médaillons ou médailles compris dans les trois premières parties de notre catalogue paraissent modelés par la même main. Plusieurs d'entre eux sont d'une bonne exécution, et, avant qu'on ne connût l'existence de Claude Warin, ils tenaient une place honorable dans l'œuvre de Jean Ier Warin. Chaque figure a un caractère personnel bien marqué, et le modelé est ferme. Les rares épreuves primitives qui restent (elles sont de plomb) présentent dans les détails un fini qui nuit quelquefois à l'ensemble. Les portraits ont, en général, un assez grand air ; ils ont bien le caractère du temps, ils sont empreints de la dignité particulière au dix-septième siècle.

Tout habile qu'il a été, Claude Warin ne peut pas être mis bien haut parmi les maîtres dans l'art charmant où Jacob Richier a su atteindre à l'élégance et Guillaume Dupré à la grandeur. Nous citerons parmi les ouvrages qui font connaître le mieux la *manière* de notre maître, les médaillons de Louis XIV, du maréchal de Villeroy, de François d'Halincourt, de Camille de Neufville, de Constant de Silvecane, de Charles Grolier, de Philippe Croppet, de Mathieu Chappuis, de Gaspard de Monconys, d'Armand Dalichous et d'Étiennette Berton.

Claude a évidemment modelé des médaillons sans revers autres que ceux dont nous avons donné la liste.

Nous ne sommes pas certain qu'il ait fait des médailles avec revers, modelées ou gravées. Nous avons compris dans son œuvre la médaille à l'effigie de Héroard et celle à l'effigie de la princesse de Guémenée, le style, l'exécution et la fonte étant à peu près semblables à ceux des médaillons.

Claude Warin a été graveur de monnaies à la monnaie de Lyon, mais nous ne connaissons de lui aucune médaille qui ait été frappée, c'est-à-dire qui ait été obtenue par percussion ou par pression, par le marteau ou le balancier, et dont les coins aient été par conséquent gravés sur acier.

Claude modelait d'abord en cire les médaillons qui sont tous à une seule face ; il les reproduisait au moyen de la fonte au sable. Les premières épreuves étaient de plomb, et notre maître les retouchait quelquefois. On a des exemples, pour le même médaillon, d'épreuves non retouchées et d'épreuves retouchées.

La fonte des médaillons est mince ; tous les détails du buste, du grènetis, de la légende, de la signature, paraissent au revers.

Un des modèles de cire de Claude Warin existe encore ; c'est celui du médaillon à l'effigie de Jean de Moulceau. Il est dans le cabinet de M. Gustave de Clausade, à Toulouse.

Les lettres de nomination de Claude Warin font supposer que cet artiste a été chargé de faire quelques travaux de sculpture à l'hôtel de ville de Lyon, mais nous n'avons rien trouvé qui le prouve.

Le Musée britannique possède onze médaillons à l'effigie de personnages anglais, dont nous avons parlé plus haut.

Pinkerton a décrit six de ces médaillons dans l'ouvrage qu'il a publié, en 1790, sous le titre de *The medallic History of England to the Revolution*. Edward Hawkins a donné une nouvelle description de ces monuments, auxquels il en a ajouté quatre autres[1]. Ces médaillons sont placés dans la quatrième partie de notre catalogue.

Ces médaillons sont l'œuvre d'un Warin.

Les écrivains anglais ont regardé ce Warin comme étant Jean Warin, celui qui fut graveur général des monnaies. Il est vrai qu'ils n'en connaissaient pas d'autre.

Virtue est le premier qui a fait mention de ce maître. « Jean Warin, dit-il, paraît, d'après quelques-uns de ses ouvrages, avoir été en Angleterre, ou au moins avoir été employé par des Anglais[2]. »

Edward Hawkins, plus affirmatif que Virtue, a attribué à Jean Warin les dix médaillons, et les éditeurs de l'ouvrage de Hawkins, MM. Aug.-W.

[1] *Metallic Illustrations of the History of Great Britain and Ire land*, édition de Aug.-W. Franks et Herbert-A. Grueber, 1885.

[2] *Anecdotes of painting in England; with some account of the principal Artists; also a catalogue of Engravers who have been born or resided in England, collected by the late George Virtue... digested and published from his original mss. by Horace Walpole.* Édition de 1849, vol. II, pp. 401 et 402. — Les ouvrages auxquels Virtue a fait allusion sont quatre des médaillons qu'on trouve aujourd'hui au Musée britannique. — Deux des monnaies de Cromwell, la pièce de 20 shillings d'or (1656) et la couronne d'argent (1658), passent pour avoir été gravées par Jean Warin.

Franks et Herbert-A. Grueber, ont été du même avis. Après avoir, dans leur liste des graveurs, cité ce que nous avons dit de Claude Warin[1], ils ont exprimé l'opinion qu'il ne leur semblait pas qu'aucune des médailles attribuées à Jean Warin par Hawkins pût être l'œuvre de Claude Warin[2].

Les conservateurs du cabinet des médailles du Musée britannique ont eu l'obligeance de faire mouler en plâtre pour nous les médaillons dont il s'agit, de sorte que nous avons pu en faire un examen attentif.

Le premier fait que nous avons établi, c'est qu'il convient d'ajouter à cette suite un médaillon ovale à l'effigie de Hubert Le Sueur, qui est dans le Cabinet de France et au Musée britannique[3]. Ce médaillon, signé W et daté de 1635, a été fait certainement par le Warin qui a modelé les médaillons anglais. Cet Hubert Le Sueur, « duorum regum sculptor, » était en effet à Londres en 1635[4]; il y était venu en 1630 et resta dans cette ville jusqu'à sa mort en

[1] Voir *les Sculpteurs de Lyon du quatorzième au dix-huitième siècle*, 1884, pp. 46 et 47.

[2] T. II, p. 742.

[3] Hawkins n'a pas compris ce médaillon dans son catalogue.

[4] Hubert Le Sueur a été au service de Louis XIII. Nous avons trouvé la mention suivante dans l' « Estat des officiers que le Roy veult et ordonne estre entretenuz pour son service en ses maisons, chasteaux et bastimens du Louvre, les Thuilleries, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes et autres lieux, entretenemens d'jceux, et apoinctemens durant la présente année m vi^{c} vingt-quatre ». — « A Hubert Le Sueur, autre sculpteur ayant faict preuve de son exellence en jet de figures de bronze, sur iij^{c} livres de gaiges la somme de cent cinquante livres, dont il sera seullement payé en ladicte année, pour les raisons cy-dessus (attendu la nécessité des affaires du Roy); cy cl livres. » (Bibliothèque de la Sorbonne, mss. H 1,44, *Miscellanea*.)

1670. Il est l'auteur d'une statue équestre de Charles Ier [1].

Ces médaillons de Warin sont modelés et coulés. Ils sont tous de la même main. Ce qui frappe au premier abord, c'est que le maître s'est attaché, dans quelques-unes de ses pièces, dans les premières qu'il a faites, à reproduire le style et les arrangements de Dupré. Le médaillon non signé de Thomas Cary est une imitation du médaillon de d'Effiat, le surintendant des finances. Warin s'est aussi inspiré des œuvres de Dupré pour le second médaillon de Thomas Cary qu'il a signé.

Est-ce Jean Warin qui s'est montré aussi ouvertement, en 1633, le copiste de Dupré; est-ce lui qui, avec le tempérament qu'on lui connaît, a pu ne donner en cette occasion, pour son premier ouvrage à Londres, aucune preuve de son originalité? Nous ne le croyons pas, et voici nos raisons.

C'est à Londres, de 1633 à 1636 au moins, que ce Warin a travaillé.

Jean Warin était, depuis 1629, maître, garde et conducteur des engins de la monnaie au moulin; il demeurait, dès 1631, aux galeries du Louvre, et, de 1631 à 1637, il eut six enfants, tous les six nés à Paris. Dans cette période de temps, il réorganisa l'ancien moulin, en réforma et perfectionna l'outillage, installa à Lyon un matériel semblable, se préparant à entreprendre les grandes refontes des monnaies d'or et d'argent qu'il fit de 1636 à 1648. Les travaux importants que Jean Warin conduisait

[1] *Anecdotes of painting*, 1849, vol. II, p. 392 à 394.

à Paris, à cette époque, ont-ils pu lui permettre de passer à Londres, de 1633 à 1636, assez de temps, en plusieurs fois, pour faire œuvre de médailleur en cette ville [1] ?

Les médaillons faits à Londres sont modelés et coulés. Presque toutes les médailles que Jean Warin a faites sont gravées et frappées, même les médailles dont le relief est le plus fort. Les médailles de Louis XIII, de Richelieu, de Mazarin, de Philippe duc d'Orléans, sont gravées. Les deux médailles du cardinal de Richelieu, toutes les deux gravées, sont datées de 1630 et de 1631, et l'on n'a qu'à les rapprocher des médaillons de Londres pour écarter l'idée que ceux-ci soient l'ouvrage de Jean Warin. Nous ne connaissons de celui-ci qu'une médaille modelée et coulée; c'est la belle médaille qui représente la façade du Louvre, suivant le projet de Bernin, médaille dans laquelle le buste du Roi se

[1] Tallemant des Réaux, chroniqueur d'une véracité douteuse, parle, dans ses *Historiettes*, du bannissement de Warin « pour la fausse monnoie », peu de temps après son arrivée à Paris, et de sa retraite en Angleterre; il le présente aussi comme ayant professé la religion réformée et ayant abjuré. Ces événements, à supposer qu'il y ait eu quelque fondement à de tels bruits, auraient été antérieurs à 1629, car on possède sur Warin une suite de documents originaux depuis 1629, et, de 1630 à 1637, il s'est marié et a fait baptiser ses six enfants à Paris, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y a un témoignage en faveur de Warin qui n'est pas sans valeur, c'est le préambule de l'édit de naturalisation; il est rare de trouver un acte de cette nature rédigé de la sorte. « (Warin) estant sorti dès l'année 1626 de la ville de Liège, lieu de sa naissance, pour venir s'habituer en France,... seroit directement (venu) en nostre ville de Paris, où le feu Roy nostre très honnoré seigneur et père ayant esté informé de son industrie l'auroit retenu pour se servir de luy au faict des monnoyes, médailles et autres pièces de plaisir et curiosité, concernans la gravure, peinture et sculpture... »

présente en haut relief avec un si grand caractère [1].

Il n'y a pas, à notre avis, une seule des médailles dont l'exécution par Jean Warin est certaine, qui ne montre la supériorité de ce maître sur l'auteur des médaillons modelés à Londres, à Lyon et à Paris.

Nous n'avons pas parlé d'une médaille qu'il est aussi difficile d'attribuer à Jean qu'à Claude Warin.

M. Chabouillet a acquis, pour le cabinet de France, un précieux médaillon de bronze, ovale (de 56 mill. 4/10 sur 46 mill.), signé W, et portant le nom de Tabarin. Tabarin est mort vers 1634. Ce médaillon a été fait probablement avant les médailles anglaises.

Sur le médaillon dont il s'agit, le masque du célèbre bouffon est plein de vie et d'esprit. Claude Warin aurait-il donné autant d'expression à la figure d'un de ses modèles? Le dessin et le modelé ne sont pas les mêmes qu'on observe dans les ouvrages de Claude. Celui-ci avait-il alors une telle habileté, une main aussi ferme? Nous hésitons à le croire. Jean Warin n'a fait, il est vrai, aucun autre médaillon de ce genre, et celui-ci est, quant au style et au goût, différent de ce qu'on connaît de lui; mais on peut le regarder comme une ébauche ou une étude. Le grènetis et la signature (W) ressemblent à ceux

[1] Perrault a dit dans la vie de Jean Warin : « Il à fait les médailles qui ont esté mises sous les fondemens du frontispice du Louvre... (*Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, édition de 1700, t. II, p. 86). » Le Cabinet de France possède un exemplaire d'or de cette médaille, qui a 113 millimètres de diamètre. Avers, LVDOVICO·XIV·REGNANTE·ET·ÆDIFICANTE· Buste de Louis XIV, tourné à droite. Revers. MAIESTATI· AC· ÆTERNIT· GALL. IMPERII· SACRVM. La façade du Louvre. Au-dessous : IOAN. VARIN. FECIT — ·M· DC· LXV.

de la médaille à l'effigie d'Hubert Le Sueur, dont l'exécution à Londres n'est pas douteuse ; les deux pièces ne sont pas de la même fonte. Bref, nous sommes resté dans l'indécision.

Les onze médaillons à l'effigie de personnages anglais ont été probablement modelés par Claude Warin.

Tandis que la présence de Jean Ier Warin à Paris, de 1633 à 1636, est certaine, qu'elle devait y être constante, tant les entreprises de ce maître étaient étendues et importantes, Claude ne se montre nulle part de 1631 à 1646. Il était à Paris en 1630 et à Lyon en 1647. Il a fait de nombreux médaillons modelés et coulés, et l'on observe des traits de ressemblance entre les ouvrages de Londres et ceux de Lyon. Ainsi, la date est tracée dans ceux-là comme elle l'est dans les médaillons de François d'Halincourt et d'Alphonse de Richelieu. L'effigie de Constant de Silvecane, le président de la cour des monnaies de Lyon, rappelle, par le modelé et le caractère, celle de sir William Ducy. Dans la légende de la médaille de Margaret Cary, les mots sont séparés par des fleurons pareils à ceux de la légende du médaillon de Gassendi et de celui d'Étiennette Berton. Quelques-uns des portraits de femme sont du même dessin, peu correct. Le grènetis est le même. La fonte est, en général mince. Il n'y a pas jusqu'à l'imitation des œuvres de Dupré, imitation cherchée, qui peut s'expliquer de la part

[1] La médaille du Louvre de Bernin, de 1665, fait seule exception, ainsi que le médaillon de Tabarin, si celui-ci est de Jean Warin.

de Claude Warin [1]. Elle ne pouvait être voulue par Jean, Jean qui s'était affirmé déjà à cette époque comme maître original, indépendant, qui avait marqué ses médailles de Louis XIII et de Richelieu (de 1629 à 1631) au coin d'un style tout différent et qu'il devait n'abandonner jamais. Dupré était resté sculpteur dans ses médailles ; Jean Warin a toujours composé les siennes en graveur.

On remarque dans les médaillons de Londres un travail plus serré, moins large que dans ceux de Lyon. C'étaient les premières œuvres de Claude Warin en ce genre, et l'effort est bien marqué. Le modeleur, qui, prenait Dupré pour modèle, s'est d'abord attaché à être aussi précis que son maître, et il est arrivé à la sécheresse.

Nous croyons donc que Claude Warin, que nous avons perdu de vue après 1630, est allé à Londres et qu'il y a modelé les onze médaillons. Ses premiers ouvrages (1633) montrent qu'il était, en commençant sa tâche de médailleur, sous l'influence de Dupré, mais son talent est devenu bientôt plus personnel, et le médaillon de lord Weston comme celui de Hubert Le Sueur (1635) sont d'un tout autre travail. Le médaillon de Charles Ier (1642), qui lui est attribué par Hawkins, ne paraît pas être de sa main ; nous n'y reconnaissons pas cependant la *manière* de Nicolas Briot, de sorte que nous restons dans l'incertitude sur ce point.

Nicolas Briot, le graveur général des monnaies, qui avait échoué dans ses tentatives de réforme de la fabrication des monnaies, s'était réfugié à Londres, en 1625, pour échapper aux poursuites de

ses créanciers [1] ; il établit, d'abord à titre d'expérience, le monnayage au balancier à la Tour de Londres. Les essais furent faits principalement de 1629 à 1631. Briot devint un des graveurs en chef de la monnaie et paraît avoir pris part à la direction du monnayage [2].

Claude Warin a été peut-être envoyé par Jean Warin à Londres et employé par Nicolas Briot. Celui-ci ne fut investi de fonctions officielles à la monnaie de Londres qu'en 1633 [3], et les premières œuvres de Warin, à Londres, sont datées de 1633. Quand Claude Warin reparaît en France, c'est à Lyon que nous le trouvons, à Lyon où Jean Warin avait établit un second atelier pour la refonte des monnaies d'or et d'argent. La fabrication des nouvelles monnaies eut lieu au moyen du monnayage au balancier, tel que Briot le faisait fonctionner à Londres. Il est même possible que Claude Warin, qui n'a plus rien fait en Angleterre après 1636, ait été rappelé par Jean Warin et soit entré au moulin du Louvre en cette année, dans laquelle commença la grande entreprise de la fabrication au balancier des monnaies d'or et d'argent.

[1] La date de la retraite de Briot à Londres, en 1625, est confirmée par le médaillon qu'il fit, en cette année, de son compatriote, sir Théodore de Mayerne, premier médecin du Roi, qui fut certainement un de ses protecteurs.

[2] Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des luttes de Briot en France et de ses travaux en Angleterre et en Écosse. On trouvera dans l'ouvrage du révérend Rogers Ruding (*Annals of the coinage of Great Britain*, troisième édition, vol. I, 1840), la mention de plusieurs documents relatifs à Briot (pp. 256 et 385).

[3] Le brevet conférant à Nicolas Briot la charge de « *unius capitalis sculptoris ferrorum monetæ infra Turrim* », fut signé par Charles Ier, le 27 janvier 1633 (*Fœdera* de Rymer).

Le 9 mars 1654, Claude Warin fit son testament. Freyssinet, « notaire tabellion royal, garde notte général à Lyon, » tint la plume. Il se rendit chez Warin et le trouva « dans une chambre, au premier étage, ayant veue sur une rue tendant de la place des Téreaux à la rivière du Rosne, audit Lyon ».

« Fut présent, a écrit le notaire en tête du testament, personnellement establj noble Claude Varin, bourgeois, demeurant audict Lion, gisant sur un matheras, malladde auprès du feu, malladde de sa personne, néanlmoins sain... »

Warin fit ses héritiers universels « dame Agathe Mellier et Janne et Charles Allère, chascun desdicts dame Mellier, Janne et Charles Allère, pour un tiers d'égalle part ». Agathe Mellier était la femme de Michel Allère, « officier en la monoye » en 1648, et qui était alors maître paulmier; Jeanne et Charles étaient les enfants de Michel Allère et d'Agathe Mellier.

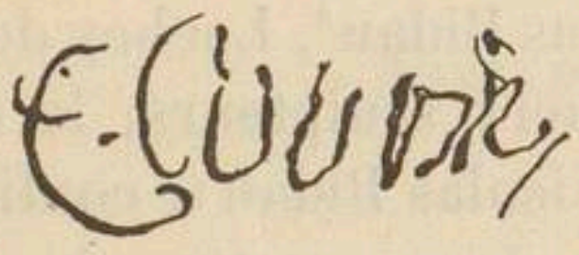
Claude Warin fit plusieurs legs particuliers. Il donna dix livres aux « hospitaux de Nostre-Dame de Pitié du pont du Rosne dudict Lyon et de la Charité dudict Lyon. » Il légua une assez forte somme « à noble Charles Cenamy, son bon amy, bourgeois demeurant audict Lyon », à la charge par Cenamy de payer, deux ans après le décès, deux mille livres à Galtier Dumas, son autre « bon amy ». Charles Cenamy était un noble et riche Lucquois, marié à Marie Particelly.

Enfin, Warin donna « à dame Agathe Mellier,... tous ses meubles meublant, tableaux, qui seront dans sa chambre à coucher ».

Il est fait mention, dans le testament, de deux héritières du sang, dont le degré de parenté n'est pas indiqué, de Jeanne[1] et de Anne Warin; leur part paraît avoir été très réduite.

Warin a signé cet acte *C. Warin*[2].

Il a signé d'une main tremblante, le 19 mars 1654, la dernière quittance de ses gages de graveur de la ville. Sa mort est arrivée probablement peu de jours après.



19 mars 1654.

Le 10 novembre 1654, Michel Allère reconnaissait, par-devant le notaire Freyssinet, avoir reçu de sa femme « les meubles et effets... donnés et légués par feu noble Claude Varin, vivant bourgeois dudit Lyon ».

On voit que nous ne connaissons de la vie de Claude Warin que la dernière partie, que la courte période de temps qu'il a passée à Lyon. Ce maître n'est jamais nommé dans les registres de la cour des monnaies, dans ceux du moins (ils sont nombreux) que nous avons parcourus, et l'on ne trouve pas mention de lui dans les écrits du temps.

[1] Il est à remarquer que Jean Warin avait une sœur du nom de Jeanne, qui lui a survécu.

[2] Archives de la chambre des notaires de Lyon, minutes de Freyssinet.

Guillaume Dupré, s'inspirant moins des maîtres italiens de la Renaissance que du maître français inconnu qui a modelé les médaillons des Valois, mais ayant une originalité différente, avait entrepris de faire une suite de médaillons de bronze coulés ; il a déployé dans cette œuvre le plus rare talent et n'a pas eu d'égal. Cette tâche, il la laissa interrompue. Claude Warin la reprit. Plusieurs médailleurs se sont formés à Lyon, à l'école de celui-ci. C'est Martin Hendricy[1], Jacques Mimerel[2], Nicolas Bidau[3], Lochey de Grandchamp[4], (les trois premiers sculpteurs, le dernier graveur de monnaies). Nicolas Bidau a continué, pour ainsi dire, l'entreprise de son maître ; le prévôt des marchands et les échevins le chargèrent, pendant trois ou quatre années, de faire leurs portraits en médaillon, comme Warin avait fait ceux de leurs prédécesseurs au Consulat.

Nous nous sommes montré, plus haut, juge un peu sévère des travaux de notre artiste; nous ne pouvions pas ne pas marquer nettement la distance qui le sépare de Guillaume Dupré et de Jacob Richier. Claude Warin n'a pas donné, au même degré que

[1] Martin Hendricy, né à Liège en 1614, vivait encore à Lyon en 1662. Ses médaillons sont datés de 1655.

[2] Jacques Mimerel, né à Amiens, a travaillé à Lyon de 1649 à 1674.

[3] Nicolas Bidau, né à Reims en 1622, est décédé à Lyon en 1692. Il a fait les médaillons des prévôts des marchands et des échevins qui étaient en charge en 1658, en 1659 et en 1661. (Voir notre mémoire sur ce maître : *Nicolas Bidau, sculpteur et médailleur à Lyon*, 1887.)

[4] Lochey de Grandchamp vivait de 1674 à 1690.

ceux-ci, la vie, la finesse, la vérité, le charme au portrait modelé. Il avait un talent réel, et ce talent très personnel paraît dans quelques-uns de ses médaillons. S'il est resté loin de Dupré, ses imitateurs lyonnais sont restés, à leur tour, loin de lui. Mais ce groupe de médailleurs lyonnais, groupe unique dans l'histoire de cet art en France, ne saurait être oublié. Ces maîtres ont fait un effort très méritoire; leur exemple ne fut pas suivi.

NATALIS RONDOT.

CHRONIQUE

Le premier volume du *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, publié par ordre du ministre de l'instruction publique, par M. Henri Lavoix, vient de paraître. Ce volume contient la numismatique du grand Khalifat; il a pour divisions : les monnaies d'imitation au type byzantin, au type sassanide, puis les monnaies au type purement musulman, depuis le khalife ommeyyade Abd-el-Malek jusqu'au dernier kalife abasside El-Mostasem. Il sera prochainement rendu compte, dans la *Revue numismatique*, de cet important ouvrage qui fait faire un pas décisif à la numismatique musulmane. Nous nous bornons aujourd'hui à en annoncer l'apparition à nos lecteurs, en leur signalant particulièrement la *Préface* qui, en cinquante pages, résume avec clarté et précision et dans une langue excellente, l'histoire de cette branche de la numismatique; cette introduction générale, en formulant la doctrine de la science, s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à nos études autant qu'aux orientalistes de profession.

E. B.

M. Alphonse de Witte, un des numismatistes belges actuels les plus zélés, prépare en ce moment la monographie de la série si considérable des monnaies brabançonnes. En attendant la publication de son important travail, il en détache de temps en temps un chapitre dont la lecture ne fait qu'augmenter notre désir de posséder l'œuvre complète.

C'est ainsi que cet érudit vient de faire paraître une notice

excellente sur les *Monnaies de nécessité frappées à Bruxelles en 1579 et 1580* [1] pendant le soulèvement des Pays-bas contre la domination espagnole.

M. A. de Witte s'est imposé le dépouillement des comptes de la monnaie conservés aux archives de l'État à Bruxelles. Nous trouverons donc dans son livre, non seulement la description des pièces et l'explication de leurs types, mais aussi les documents officiels qui se rattachent à chaque émission.

R. S.

*
* *

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET NUMISMATIQUES AU SUJET DE DENIERS MESSINS DÉCOUVERTS A THIONVILLE, ET DE LEUR DESCRIPTION, par M. L. QUINTARD.

M. Ch. Robert, qui s'occupait encore quelques semaines avant sa mort de la revision de l'ancien travail de Saulcy sur les monnaies des évêques de Metz, nous écrivait que ce que l'on sait, par M. L. Quintard, de la grande trouvaille faite à Thionville, au mois d'août 1886, l'a décidé à reporter à Adalbéron II tous les beaux deniers frappés en participation avec un des empereurs du nom d'Otton, qui avaient été de tout temps attribués à Adalbéron I et à Otton I empereur. M. Ch. Robert se basait sur diverses considérations numismatiques et notamment sur une lacune inexplicable dans cette trouvaille des deniers de Thierry I, qui résulterait du maintien à Adalbéron I des deniers en question.

Ce changement d'attribution ayant beaucoup d'importance, et la publication du travail de M. Ch. Robert pouvant encore tarder quelque temps à voir le jour, nous croyons utile de signaler cette nouvelle attribution aux lecteurs de la Revue, d'autant plus que nous sommes en mesure d'étayer cette rectification sur des dates historiques, au sujet desquelles le savant messin M. Auguste Prost nous a fourni ses précieuses

[1] Bruxelles, imp. Gobbaerts, 1887, in-8 de 19 pages avec 1 fig. (Extrait de la *Revue belge de Numismatique.*)

appréciations. Avant d'aborder l'examen du Mémoire publié par M. L. Quintard [1] et des monnaies que ce zélé collectionneur répartit entre Adalbéron I, Thierry I, Adalbéron II et Thierry II, nous allons tenter de déterminer avec toute la certitude désirable l'année, jusqu'alors incertaine, de la mort d'Adalbéron I, puisque les grands deniers au temple tétrastyle, présentant d'un côté le nom de l'évêque et de l'autre celui de l'empereur Otton, peuvent également être classés aux deux premiers évêques du nom d'Adalbéron qui vécurent l'un sous le règne d'Otton Ier, l'autre sous celui d'Otton II [2].

Trois dates différentes, 960, 962 et 964, sont en effet attribuées par les chroniqueurs à l'époque de la mort d'Adalbéron I. Nous écarterons d'abord de la discussion celle de 960, indiquée par les Bénédictins sans autre preuve et sans autre motif qu'un calcul sur les durées d'épiscopats fournies par la chronique des évêques (*Gesta episcoporum*), qui ne tient compte d'aucun intervalle entre ces épiscopats, et même omet parfois la mention de vacances d'une certaine durée, notamment celle de vingt-sept ans et quatre mois, de 792 à 819 entre Angelram et Gondulf.

L'opinion généralement adoptée, celle qui fait vivre Adalbéron I jusqu'en 964, c'est-à-dire deux ans après l'avènement d'Otton à l'empire, permettrait ainsi d'attribuer à cet évêque des monnaies où son nom est associé à celui d'Otton avec le titre d'empereur. Mais cette date, citée par Meurisse d'après une épitaphe tumulaire rencontrée dans un manuscrit de St Arnould, dont il ne spécifie ni l'âge, ni le caractère, offre-t-elle toutes les garanties désirables? Cet auteur ne peut en donner que des fragments, entre autres la fin.... *Anno ab incarn. Jesu Christi DCCCCLXIV. indict. VII obiit.* Or si les dates, rares à cette époque, ne sont point abso-

[1] *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 11e numéro, novembre 1886.

[2] M. Dannenberg classe ces pièces à Adalbéron I sans prétendre aucunement qu'elles ne puissent être attribuées à Adalbéron II.

lument insolites sur les monuments funéraires au xᵉ siècle, il y a lieu de remarquer que l'indication de l'Indiction est tout à fait extraordinaire. Sigebert de Gemblours dit, il est vrai, dans sa Chronique a l'année 964 : « *Adalbero mett. epo. mortuo Deod.... subrogatur.* » mais il est contredit par lui-même puisque, dans la vie de l'évêque Thierry I, il indique l'année 962 comme étant celle de la mort d'Adalbéron I.

Cette dernière date mérite très vraisemblablement d'être adoptée de préférence aux deux autres en raison de l'ancienneté des sources qui la fournissent. Elle nous est donnée : 1° par le continuateur de Réginon qui vivait au milieu du xiᵉ siècle et était ainsi contemporain des faits dont il parle ; 2° par les *Annales metensis brevissimi* écrites au commencement du xiᵉ siècle; 3° par Sigebert de Gemblours, l'auteur de la *Vita Theoderici episcopi* composée vers la fin du xiᵉ siècle. Cette date de 962 serait de plus confirmée, indirectement, par une tradition que ce dernier auteur a recueillie, et suivant laquelle l'évêque Thierry I aurait été sacré le 3 des nones de mars (5 *mars*) par Henri, archevêque de Trèves, qui, s'étant rendu à Rome au mois de novembre de l'année 963, était mort dans le cours de l'été 964, en quittant l'Italie, et n'avait pu procéder au sacre de Thierry évêque de Metz que le 5 mars 963, puisque d'après tous les catalogues, Adalbéron mourut le 6 ou 7 des calendes de mai, c'est-à-dire le 23 ou 26 avril.

Si donc nous acceptons la date de 962, comme conséquence nous refuserons à Adalbéron I les quatre variétés que M. L. Quintard lui attribue et les reporterons toutes à l'épiscopat d'Adalbéron II.

Sur les monnaies le nom du prince étant une affirmation de sa puissance souveraine, l'apparition sur cette même monnaie du nom de l'un de ses sujets doit être considérée comme une preuve de la concession faite par le prince d'une partie de ses droits régaliens. Or, au temps d'Adalbéron I, nous ne rencontrons sur les espèces d'aucun pays la trace de l'abandon fait par les empereurs d'une portion de leurs droits souverains en faveur d'un vassal laïque ou ecclésiastique, et si Brunon, archevêque de Cologne, frère d'Otton le Grand, fut mis dès l'année 953 à la tête du gouvernement de la

Lotharingie ou domaine de Lothaire, avec le titre d'archiduc, nous ne croyons pas que ce représentant direct du roi de Germanie, qui administrait par délégation un immense pays, ait jamais fait battre monnaie comme archiduc. Ce fut seulement dix ans plus tard, de 962 à 965, et comme archevêque de Cologne, que Brunon fit frapper dans sa ville épiscopale les deniers OTTO. IMP. AVG. = BRVNO ARCHIEPS.

Cette autorisation d'inscrire son nom au revers de la monnaie impériale était une faveur trop éclatante pour demeurer inaperçue ; aussi, à partir de cette époque, voyons-nous dans les provinces d'empire, à Mayence, à Strasbourg, à Verdun etc., et même en France, à Reims, à Laon, les évêques et quelques grands vassaux inscrire leur nom à côté de celui du souverain [1].

Si donc le frère du roi de Germanie, archiduc de toute la Lorraine haute et basse, archevêque de Cologne, n'inscrivit son nom et son titre sur les monnaies qu'après l'avènement d'Otton le Grand à l'empire, il serait difficile d'admettre qu'entre le 2 février 962, jour du couronnement, et le 26 avril de la même année, époque de la mort d'Adalbéron, ce dernier ait pu solliciter et obtenir la faveur d'inscrire son nom au revers de la monnaie impériale, et faire ainsi frapper les grands deniers qu'on veut lui attribuer.

Cependant, en refusant à Adalbéron I les monnaies en question, nous ne prétendons pas que, vers le milieu du x[e] siècle et peut-être même à une époque antérieure, les évêques de Metz, chargés de surveiller l'atelier de cette ville, n'aient point obtenu de la piété ou de la générosité des empereurs un revenu à prélever directement sur les bénéfices de la fabrication. Ce premier pas, fait par le souverain vers l'abandon d'une partie de ses droits, a pu être suivi d'une concession plus étendue. Autorisés ensuite à exploiter, de compte à demi avec le prince, les ateliers placés sous

[1] Nous devons signaler un denier d'Hermann I, duc de Souabe (926-948), qui serait le premier ayant inscrit son nom au revers de la monnaie royale. HERMANN en deux lignes : OTTO PIVS REX Cf. Dannenberg, n° 890.

leur direction, puis plus tard à frapper à leur profit la monnaie impériale, l'exemple qui leur fut donné par l'archevêque de Cologne ne pouvait tarder à trouver chez eux des imitateurs. Selon notre opinion, Thierry I serait le premier des évêques de Metz qui obtînt ou s'arrogeât le droit d'inscrire son nom sur les monnaies.

On ignore quels sont les termes de l'acte par lequel, d'après Sigebert de Gemblours, l'empereur Otton II, sur les instances de l'impératrice Théophanie, aurait accordé, au mois de mai 977, à Thierry I tous les droits régaliens de la ville et cité de Metz ; toutefois, les monuments métalliques que nous connaissons sont la preuve évidente qu'à cette époque l'exercice du droit monétaire avait été reconnu aux évêques.

Sans cesse en lutte avec les ducs et les comtes auxquels ils concédaient temporairement l'administration des provinces de l'empire, les empereurs d'Allemagne voyaient avec inquiétude grandir les prétentions de leurs puissants vassaux ; aussi employèrent-ils tous les moyens en leur pouvoir pour se créer des partisans et mettre fin aux révoltes continuelles d'une féodalité naissante, qui cherchait à transformer en apanages de famille les grands domaines dont le gouvernement leur avait été confié.

Pareille crainte ne pouvait exister avec les évêques qui, il faut bien le reconnaître, n'étaient pas moins avides de biens temporels ; les concessions accordées à ces prélats profitaient à leur église ; quelque considérable qu'ait pu être leur rôle, il leur manquait cette force que donne l'hérédité et ils n'avaient par conséquent aucun motif de rompre avec le pouvoir auquel ils devaient leur élection. C'est pourquoi nous voyons les empereurs combattre la féodalité en favorisant les évêques, dont ils augmentèrent sans cesse l'influence et les privilèges et auxquels ils concédèrent une partie des droits régaliens.

Cette politique, qui opposait ainsi à l'insubordination des grands vassaux la puissance des prélats, devait avoir de sérieuses conséquences dans la constitution de la féodalité au moyen âge ; elle eut pour effet dans notre région, la création de trois états ecclésiastiques, Metz, Toul et Verdun, dont

l'existence et l'indépendance presque absolue, se soutinrent pendant plusieurs siècles.

La date de la mort d'Adalbéron I étant fixée à l'an 962, l'exercice du droit monétaire étant reconnu à l'évêque Thierry I, il nous reste à examiner l'ordre de classification proposé par M. L. Quintard, puis la description qu'il donne des monnaies de la trouvaille de Thionville dont il s'est rendu acquéreur.

Adalbéron I. — Nous reportons au successeur de Thierry I les quatre monnaies suivantes, dont les légendes peu intelligibles et les types mal venus à la frappe, ne paraissent pas avoir été rendus avec toute l'exactitude désirable. Si la fabrication de ces espèces témoigne du peu d'habileté de la part des graveurs de coins et de la négligence des ouvriers monnayeurs, en admettant qu'à cette époque cette fabrication barbare ne soit pas intentionnelle, on doit comprendre que, pour en permettre l'étude aux amateurs, il aurait été nécessaire d'en donner des reproductions rigoureusement fidèles.

Les monnaies appartenant à cette série, que nous avons eu l'occasion d'examiner, présentant toutes la forme ADELBERO, nous invitons M. L. Quintard à revoir l'exemplaire n° 1, au droit duquel il lit ADALBERO, car il se peut fort bien que l'état de conservation de cet exemplaire l'ait induit en erreur sur la valeur de la troisième lettre. Nous ne sommes point assuré non plus que le titre de *presul* PRV. PV, donné à Adalbéron II sur les monnaies d'une série postérieure à celle du temple tétrastyle, soit nettement visible sur les n°s 1 et 2, ainsi qu'il est reproduit sur la figure 1 [1], ni qne le mot OTTO soit inscrit tel qu'il doit figurer dans les cantons.

Le n° 3, fruste d'après le dessin (fig. 2) donné par M. L.

[1] Nous n'avons rencontré la première dénomination *presul* que sur les espèces d'Adalbéron II, à la tête de profil, type qui venait de faire son apparition, et dont l'usage devait se généraliser dans l'empire germanique.

Quintard, est décrit par lui ADELBERO-IMPERATOR, quand on ne peut y lire que AD..... O. Cette pièce n'est point inédite; elle a été publiée par Saulcy dans son supplément Pl. 1, n° 1 [1].

Le n° 4, tout à fait illisible, et dont la figure 3 ne reproduit pas, au revers, les lettres IM..... OR indiquées dans la description, a été décrit par M. Dannenberg sous le n° 12 de son excellent ouvrage : *Die Deutschen Münzen der Sachsischen und Frankischen Kaiserzeit*, que tout collectionneur lorrain devrait consulter, puisqu'il n'est guère possible d'étudier sérieusement la numismatique de notre région, à cette époque, sans avoir acquis une connaissance suffisante des types alors en usage dans les provinces frontières.

Thierry I. — Ayant démontré précédemment que, selon toute probabilité, le sacre de Thierry devait avoir eu lieu le 5 mars de l'année 963, nous acceptons, jusqu'à nouvel ordre, cette date indiquée par les *Annales Mettensis brevissimi* pour le commencement de l'épiscopat de ce prélat, et nous rectifions l'indication 964-973 par celle de 963-984, puisque Thierry mourut le 7 novembre 984 [2].

Quant à l'attribution du n° 5, totalement fruste, que M. L. Quintard propose en faveur de cet évêque, nous ne pouvons l'accepter puisque rien ne la légitime. Il se peut que cette pièce ait été frappée dans l'atelier de Metz, mais si le monogramme carolingien s'est immobilisé dans notre région jusqu'au temps d'Henri l'Oiseleur et du roi Otton, rien ne prouve que le denier décrit dans le catalogue de la collection de M. Ch. Robert, sous le n° 411, puisse avoir été émis au temps de Thierry I. Il est donc prudent, avant d'émettre une telle proposition, que cependant nous ne rejettons pas d'une manière absolue, d'attendre que des découvertes futures puissent nous éclairer sur les légendes moné-

[1] L'examen de ce dessin permet d'expliquer comment, sur l'exemplaire acquis par M. L. Quintard, la croix qui orne le fronton du temple a pu être prise pour la réunion de trois points.

[2] Gams. *Séries episcoporum*.

taires des espèces à ce type frappées, à cette époque, dans l'atelier de Metz.

Adalbéron II. — De ce qui précède, si l'on veut bien accepter avec nous qu'aucune monnaie ne peut avoir été émise au nom d'Adalbéron I, il s'ensuit, dès lors, que les nos 1, 2, 3 et 4, décrits par M. L. Quintard, reportées à l'épiscopat d'Adalbéron II, doivent, en raison de leur type, prendre place avant ceux à la tête du profil, dont la fabrication est postérieure.

Thierry II. — La partie la plus intéressante de la notice de notre confrère est assurément celle dans laquelle, rectifiant la lecture adoptée par M. Gariel, il nous fait connaître la curieuse légende HEINRICVS ou HINRICVS REX MET inscrite au droit des monnaies de Thierry, et dont il décrit six variétés. Il est toutefois à regretter qu'ayant à reproduire des exemplaires de fabrication défectueuse, M. L. Quintard ne se soit point attaché à en donner des dessins scrupuleusement fidèles, quand surtout le dessin publié en 1880 dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, gravé par M. Dardel et lu par M. Gariel HINR...., EXLOT, pouvait, quelques années plus tard, permettre à son nouvel acquéreur d'y lire en toutes lettres HINRICVS REX MET.

Déjà publiée à diverses reprises, d'apres des exemplaires dont le mauvais état de conservation ne permettait pas de découvrir la fin de la légende du droit, cette pièce, reproduite à nouveau par M. Dannenberg (Pl. 1, n° 19), nous donne une inscription qui semble confirmer la leçon indiquée par M. L. Quintard : + (H) EINRICO REX, puis, avant la lettre finale T, deux caractères indécis qui rappellent un M et un E = Sur la planche dessinée par notre confrère le groupe MET, très visible sur la figure 5, est déjà incertain sur la figure 6, qui ne se rapporte à aucune des descriptions insérées dans le texte de l'auteur; on y lit : + HEINI· CVS REX M et E liés suivis d'un T, puis au revers + DEORICVS. au lieu de DEODERICVS qui doit exister sur la pièce. — De plus l'espace réservé dans la légende pour une seule lettre, P, indiquerait la forme abréviative PS VL qu'il serait

bien difficile d'accepter, après la lecture PRESVL faite sur les nos 7, 8, 9, 10 et 12.

En décrivant cet intéressant denier de sa collection, M. Gariel l'attribuait à un roi inconnu de Lorraine, à Henri de Bavière qui, dépossédé de son duché et refugié à Metz auprès de son frère l'évêque Thierry, aurait tenté, lors de sa rébellion contre l'empereur Henri II, de rétablir à son profit le royaume de Lorraine. Or ni les chroniques du temps, ni celle de Sigebert de Gemblours, non plus que Meurisse et les Bénédictins ne font allusion à cette tentative de rétablissement d'un royaume qui n'avait pas cessé d'exister. Au surplus, si cette pièce eût porté bien réellement l'indication REX LOT, comme le croyait M. Gariel, il n'était nul besoin pour l'expliquer d'aller chercher un Henri de Bavière qui n'y avait nul droit ; l'empereur Henri II n'était-il pas roi de Germanie, de Souabe, de Saxe, de Thuringe et de Lotharingie? Ces royaumes, étrangers les uns aux autres, ne lui appartenaient-ils pas et n'eût-il pas été naturel, après la soumission de l'évêque Thierry, que recouvrant, après dix ans de luttes, cette partie de la Lorraine un instant prête à s'affranchir de son pouvoir, l'empereur eût tenu à affirmer hautement son titre un instant contesté de roi de Lorraine, en le faisant inscrire après son nom sur les monnaies de son vassal ?

La lecture REX LOT étant le résultat d'une erreur de M. Gariel, il n'y a pas lieu de chercher à réfuter, par d'autres considérations historiques, l'opinion qu'il avait cru pouvoir émettre, mais bien d'examiner si la proposition avancée par M. L. Quintard, au sujet de la leçon REX MET, présente toutes les garanties désirables. Ce numismatiste accepte que lors de sa réconciliation avec l'empereur Henri II (vers 1019), l'évêque Thierry, pour faire oublier sa rébellion et mériter les bonnes grâces de son souverain, lui aurait donné, sur la monnaie épiscopale qu'il fit frapper à cette époque, le titre de roi de Metz.

Or, ce titre de roi de Metz eût-il été de nature à satisfaire le souverain du royaume de Lorraine, dont le territoire messin formait une bien faible partie? N'était-il pas le maître absolu

de ce royaume et les ducs de la Haute et de la Basse Lorraine, Thierry et Godefroid, n'étaient-ils pas nommés par lui au gouvernement de cette partie de son domaine impérial? Si, dans les actes administratifs qui nous sont parvenus de cet empereur, il se qualifie roi des Francs, des Lombards, empereur et roi des Romains, nulle part il ne prend les titres de roi de Souabe, de Saxe, de Thuringe, royaumes qui lui appartenaient au même titre que celui de Lotharingie; jamais, sur les monnaies frappées dans ces pays, il ne s'intitule autrement que HENRICVS REX, CAESAR ou IMPERATOR, sans joindre à ces qualifications le nom des royaumes qu'il possédait. Aussi nous semblerait-il étrange qu'après la soumission de l'évêque Thierry, l'empereur eût reclamé l'inscription sur les monnaies d'un vassal, remis sous son obéissance, le titre de REX METTIS, puisque Metz ne formait point un État à part dans le royaume de Lotharingie qui lui appartenait tout entier.

L. Maxe-Werly.

NÉCROLOGIE

La *Revue Numismatique* a perdu récemment l'un de ses collaborateurs, M. Alfred Danicourt. C'était un collectionneur zélé et un connaisseur qui avait su réunir un véritable musée riche en objets de toute sorte et choisis avec un goût parfait: antiquités orientales, romaines et mérovingiennes, verres antiques, pierres gravées remarquables. Il avait en outre formé une suite très riche de monnaies gauloises, et au lieu de les classer simplement dans un médaillier, il les avait distribuées géographiquement, suivant ses idées personnelles, dans une grande vitrine disposée en forme de carte de la Gaule. C'était une innovation très ingénieuse qui survivra certainement à son auteur. M. Danicourt a publié, dans la *Revue archéologique* un mémoire important sur quelques antiquités trouvées

en Picardie. C'est Péronne, sa ville natale, qui grâce à sa générosité, a hérité de toutes ses richesses.

*
* *

Un zélé collectionneur de médailles romaines, M. le vicomte Elzéar de Quelen est mort le 14 septembre 1887, à l'âge de trente-cinq ans. M. de Quelen appartenait à une très ancienne famille de Bretagne qui a fourni à Paris, un archevêque illustre par son dévouement et sa charité; il était le neveu par alliance de Elie de Beaumont. M. le vicomte de Quelen avait acquis une connaissance pratique des médailles qui le mettait hors de pair pour juger les questions d'authenticité et sa mémoire numismatique était véritablement prodigieuse. Il s'exerça aussi à écrire, bien qu'il n'ait rien publié. Nous avons eu entre les mains une étude qu'il laisse en manuscrit, l'*Age de pierre, les fouilles de la caverne du tertre Querin près Montereau, et les sépultures gauloises de Montapot* (*Seine-et-Marne*). Il avait pris en 1874, une part directe à ces découvertes, et il expose le résultat des fouilles avec précision et dans un style original qui font regretter qu'il ait négligé de publier son manuscrit.

*
* *

Nous avons aussi à signaler la mort de M. Arnold Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne, l'un des numismatistes qui a rendu le plus de services à l'étude et à l'interprétation des anciennes monnaies suisses, et aux imitations de certaines pièces qui étaient copiées pour profiter de la faveur avec laquelle les prototypes étaient reçus dans le commerce. La cordialité, l'obligeance et l'aménité spirituelle de M. Morel-Fatio lui avaient conquis de nombreux amis. Personne, mieux que lui, ne connaissait les antiquités de la la Suisse et il avait consacré de longues années à organiser un musée national dont la classification était tenue au courant de la science. Son patriotisme ne l'empêchait pas d'aimer la France dans laquelle il avait trouvé un accueil

sympathique. Il l'a témoigné en prenant des dispositions qui assurent au Cabinet des médailles de France la possession d'une collection unique de pièces mérovingiennes en argent qu'il avait réunies; sa dernière volonté a été de charger expressément M. Chabouillet, l'un de ses meilleurs amis, de publier cette intéressante série : il ne pouvait confier cette mission à un meilleur légataire et nous espérons que le savant conservateur du Cabinet ne nous fera pas attendre trop longtemps la réalisation de ce vœu.

*
* *

Notre savant collaborateur, M. l'intendant général P. Charles Robert, membre de l'Institut, est mort le 6 décembre 1887. Né à Bar-le-Duc le 20 novembre 1812, il entra à l'Ecole polytechnique et devint capitaine du génie. Il passa dans l'intendance en 1842 : c'est de cette époque que datent ses premiers travaux numismatiques. En 1881, il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de Mérimée. Ses nombreux travaux sont du domaine de l'épigraphie et de la numismatique. Nous donnons seulement ci-dessous la liste de ses écrits qui se rattachent à cette dernière branche de la science.

Volumes et brochures.

1. Recherches sur les monnaies des évêques de Toul. 1844, vol. in-4°, 10 planches.
2. Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de triens mérovingiens. 1851, broch. in-8°, 1 pl.
3. Monaiens mérovingiennes de la collection Renault, de Vaucouleurs. 1851, broch. in-8°, 2 pl.
4. Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France. 1852, vol. in-4°, 18 pl.
5. Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins de Metz. 1854, vol. in-4°, 6 pl.
6. Numismatique de Cambrai. 1862, vol. in-4°, 56 pl.

7. Sigillographie de Toul. 1868, fort vol. in-4°, 41 pl.

8. Monnaies de Gorze. 1870, broch. in-4°, 2 pl.

9. Mélanges d'archéologie et d'histoire : un cachet d'oculiste romain ; cinq inscriptions de Rome ; emplacement des légions romaines ; événements militaires de 1551 à 1553, et leurs médailles commémoratives ; monnaies inédites de Lorraine, de Bar, de Metz et de Toul ; deux stèles grecques. 1875, vol. in-8°, 12 pl. et fig.

TIRAGES A PART [1].

A) *Numismatique gauloise.*

10. Description d'une monnaie gauloise trouvée à Lewarde (extrait des *Mémoire de l'Académie de Metz*, 1846).

11. Lettres à M. Longpérier sur des monnaies gallo-romaines (*Revue numismatique*, nouvelle série, t. IV, 1859).

12. Monnaie gauloise au type du personnage assis, du rameau et du serpent (*Revue numism.*, nouv. sér., t. IX, 1864).

13. Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-Rhénane (*Bull. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1868), 1 pl.

14. Description raisonnée des monnaies gauloises appartenant à M. P.-Charles Robert (*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1880), 1 pl. et fig.

15. Examen d'un trésor de monnaies gauloises dites Regenbogen-Schüsselchen (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1884), fig.

B) *Médaillons contorniates.*

16. Catalogue des médaillons contorniates de la collec-

[1] A moins d'indication contraire tous ces tirages à part sont in-8.

tion de M. P.-Charles Robert (*Ann. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol.*, 1879).

17. Médaillons contorniates inédits (*Ann. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol.*, 1881), 2 pl.

18. Etude sur les médaillons contorniates (*Revue belge de numism.*, 1882), 5 pl.

19. Les phases du mythe de Cybèle et d'Atys rappelées par les médaillons contorniates (*Rev. numis.*, 3e série, 1885).

C) *Numismatique mérovingienne.*

20 Tiers de sou d'or frappé par le roi Childebert et son neveu Chramme (*Rev. numism.*, 1842), fig.

21. La numismatique mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie (*Comptes rendus de la XIIIe session du Congrès archéologique*, 1846).

22. Tiers de sol d'or frappé à Mauriac (*Rev. numism.*, 1846), fig.

23. Tiers de sou d'or inédits (*Rev. numism.*, 1850), 1 pl.

24. Monnaies austrasiennes inédites (*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1860), fig.

25. Lettre à M. Biondelli sur les imitations ostrogothes des sous et des tiers de sou d'or romains (*Actes de l'Institut lombard*, tome II, 1861).

26. Monnaies mérovingiennes inédites : Agaune, Auxerre, Orléans, Famars, Metz, Toul, Mayence, Lieuvillers, Jubleins (*Rev. numism.*, nouv. sér., t. VIII, 1863), 1 pl.

27. Etat actuel de la numismatique de Toul, (*Rev. numism.* nouv. sér., t. XIII, 1868), 1 pl.

28. Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix. Observations générales sur les monnaies mérovingiennes (*Mélanges de numism.*, 1862), fig.

29. Trésor de Chinon (*Ann. de la Soc. farnç. de numism. et d'archéol.*, 1882), fig.

30. Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, in-4, t. XXX, 2e partie, 1883), 2 cartes et pl.

D) *Numismatique de la Lorraine et des Trois Evêchés.*

31. Lettre à M. de Saulcy sur des monnaies trouvées à Contrexéville (*Rev. numism.*, 1861), fig.

32. Numismatique lorraine (*Rev. numism.*, 1861, in-8°.

33. Monnaies de Pfalzel, de Thionville, de Remilly et de Remelange (*Rev. numism.*, nouv. sér., t. VIII, 1863), 1 pl.

34. Souvenirs numismatiques du siège de 1552 (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1851-1852), 1 pl.

35. Médailles éommémoratives de la défense de Metz (*Séance publique de* l'*Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1874), in-4°, fig.

36. Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines du trésor de Saint-Vith, (*Mélanges de numism.*, 1877, tome II), fig.

37. François-Henry de Haraucourt Chambley, doyen du chapitre de Metz. Monnaie de compte dont il se servait, son jeton et sa devise (*Rev. numism.*, 3e sér., 1884), fig.

E) *Numismatique de divers pays et de diverses époques.*

38. Découverte de monnaies du moyen âge (*Rev. numism.*, 1845), pl.

39. Examen d'un ouvrage sur l'histoire des monnaies royales de France (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1845-1846).

40. Note sur des monnaies de Postume (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1849-1850).

41. Monnaies de Bourbourg (*Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, 1850), fig.

42. Monnaies de Louis de Montpensier, prince de Dombes (*Rev. numism.*, 1850).

43. Denier au temple frappé à Valenciennes (*Rev. belge de numism.*, t. III, 3e sér., 1858-1859), fig.

44. Lettre à M. de Longpérier sur quelques médailles trouvées en Crimée (*Rev. numism.*, nouv. sér., t. IV, 1859).

45. Lettres à M. de Longpérier sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie (*Rev. numism.*, nouv. sér., t. V, 1860, et t. VII, 1862).

46. Monnaies de Macon (*Rev. numism.*, nouv. ser., t. V, 1860) 3 pl.

47. Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne (*Travaux de l'Académie de Reims*, 1861).

48. Compte rendu des Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par M. R. Chalon (*Rev. numism.*, 1861).

49. Examen d'un ouvrage de M. Olivieri sur les monnaies et les médailles de Spinola (*Bull. de la Soc. d'Archéologie de la Mozelle*, 1862).

50. Sceau et monnaies de Zwentibold roi de Lorraine ; monnaie de son successeur, Louis, fils d'Arnoul (*Mém. de la Soc. d'Archéol. et d'Hist. de la Moselle*, 1863), 1 pl.

51. Mélanges numismatiques : Trouvaille de sous d'or et de médaillons du Bas-Empire. Monnaies de Trèves, de Metz et de Verdun. Tiers de sou d'or austrasiens. Médaillons contorniates inédits. Trésor de monnaies frappées au XIVe siècle en France, Bourgogne, Savoie et Bretagne, à Bar et à Vaud. Monnaies municipales de Metz sous les rois de France (*Rev. numism.*, 1866-1873), 5 pl.

52. Numismatique de la province de Languedoc : I Période antique; II Période visigothe et franque; III Période carolingienne (Nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, in-4°. 172 p., 12 pl., 1876-1880.

53. Les médailleurs de la Renaissance. Comptes rendus analytiques (*Rev. belge de numism.*, 1882, 1883 et 1885), 5 pl.

54. Les médailleurs de la Renaissance. Comptes rendus analytiques (*Rev. archéol.*, 1882 et 1884), 2 broch., fig.

55. Double mouton d'or du chapitre de Cambrai (*Rev. numism.* 1888).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mommsen. *Mithradates Philopator Philadelphos*, (tirage à part de la *Zeitschrift für Numismatik*, tome XV.)

Cette brochure, ou, si l'on préfère, cet article de M. Mommsen, est une réponse au mémoire que j'ai publié dans la *Revue numismatique*[1] sous le titre de : *Mithridate Eupator et son père*. Je n'avais pas l'intention de répliquer, mon prochain travail sur la Numismatique des rois du Pont devant jeter une pleine lumière sur le point qui fait l'objet du débat, comme sur quelques autres. Mais des circonstances indépendantes de ma volonté ont retardé d'un trimestre la publication de ce travail; je crois donc devoir, dès à présent, répondre brièvement aux objections de M. Mommsen : autrement, mon silence pourrait, aux yeux du public numismatique, passer pour un acquiescement.

Précisons d'abord l'objet de la controverse. M. de Sallet a publié en 1877 un tétradrachme pontique au nom et à l'effigie de Mithridate Philopator Philadelphe; il a proposé de voir dans ce prince, jusqu'alors inconnu, le père de Mithridate le Grand (Eupator), celui que les historiens et les inscriptions appellent *Evergète*. En 1886, M. Gatti a publié dans le *Bullettino* de Rome et dans les *Notizie degli scavi* une inscription bilingue, relatant un traité d'alliance entre les Romains et un roi Mithridate Philopator Philadephe, fils du roi Mithridate. Rapprochant la médaille et l'inscription, j'en ai conclu qu'il s'agissait du même prince, et comme Appien affirme que Mithridate Evergète est le premier roi du Pont qui

[1] *Revue numismatique*, 1887, 2e trimestre. Tiré à part à peu d'exemplaires, chez Rollin et Feuardent.

ait fait alliance avec Rome, l'identité d'Evergète et de Philopator Philadelphe m'a paru désormais prouvée. Toutefois, notre inscription démontrait que les historiens avaient eu tort de faire de ce prince le fils de Pharnace Ier ; en réalité, il était son frère et successeur, fils, comme lui, du Mithridate (III) dont les tétradrachmes sont connus depuis longtemps.

M. Mommsen est d'accord avec moi, sauf un détail insignifiant [1], sur la restitution de l'inscription de Rome ; il est également d'accord pour attribuer au même souverain la médaille et l'inscription. Mais il se sépare complètement de moi en ce qui concerne l'époque et la qualité de ce souverain. Au lieu du *père*, il propose de voir en lui le *fils* de Mithridate Eupator, que ce roi aurait, à une certaine époque, créé roi vassal de *Paphlagonie* et qui aurait été maintenu en cette qualité par les Romains après le traité de paix de Dardanus (84 av. J. C.).

On pourrait se contenter de répondre à M. Mommsen, comme l'a déjà fait — d'après le *post-scriptum* de son article, — M. de Sallet, que les considérations de style s'opposent absolument à ce qu'on place à une date si basse le magnifique tétradrachme de Philopator, avec son relief si accusé. On pourrait également faire observer que le seul fils de Mithridate Eupator, qui ait porté le nom de Mithridate, fut créé par son père en 88 vice-roi, non de la Paphlagonie, mais du Pont, de la Colchide et du Bosphore [2] ; que, très peu de temps après la paix de 84, il fut disgrâcié et mis à mort par son père [3] ; que la Paphlagonie fut formellement arrachée à Mithridate par les stipulations du traité de Dardanas [4] et qu'il aurait été ridicule d'en chasser le père pour y laisser le fils ; qu'enfin ce fils était encore en 85, à l'époque où il fut battu par Fim-

[1] A la ligne 3, au lieu de *societatis quae jàm* [*ante facta est...*] *et*, etc., il propose de lire *quae jam* [*inter ipsum et Romanos optin*] *et*. J'accepte volontiers cette correction qui ne change rien au sens.

[2] Plutarque, *Sylla*, 11.

[3] Appien, *Mith.*, 64.

[4] Plutarque, *Sylla*, 22-25. Appien, *Mith.*, 54-60. Memnon, c. 35. Licinianus, p. 32-34.

bria à Milétopolis, un très jeune homme, puisqu'on jugea nécessaire de lui donner trois Mentors pour le diriger [1], tandis que le roi figuré sur notre tétradrachme est un homme d'au moins quarante ans. Mais si décisives que soient toutes ces raisons tirées de la numismatique et de l'histoire, je veux répondre à un épigraphiste par un argument épigraphique. L'orthographe de la partie latine de l'inscription bilingue de Rome est sensiblement plus archaïque que celle qui était en usage du temps de Sylla. En particulier, le nom de Mithridate qui, dans les documents du premier tiers du premier siècle avant Jésus-Christ (*Lex Antonia de Termessibus*, Inscription de Lutatius Paccius) affecte les formes *Mitridates* (génitif *is*) et *Mitredates* (génitif *is*), se présente ici sous la forme tout à fait curieuse et hellénisante de *Metradates*, génitif *Metradati* (en grec Μιθραδάτης, génitif ου). De même, le nom Μάης, gén. ου est transcrit *Mahes*, gén. *Mahei*. Ces transcriptions, jointes aux formes *piladelpus* et *regus* (pour *regis*), sans parler de *coiraverunt*, me paraissent indiquer d'une manière formelle l'époque des Gracques, à laquelle appartient, en effet, notre Mithridate Philopator Philadelphe. Il est vrai que notre inscription fait corps avec un monument où se trouvent encastrées d'autres inscriptions appartenant, pour la plupart, au temps de Sylla. Mais l'explication de cette anomalie est évidente : après l'incendie du Capitole et sa réédification par le dictateur, on a dû y insérer (en original ou en copie fidèle) les dédicaces antérieures qui, ne l'oublions pas, constituaient les seules preuves *documentaires* de l'alliance existant entre Rome et les princes ou cités de l'Asie ; or, cette preuve, d'où découlaient les droits et les devoirs de la clientèle, avait autant d'importance pour le vassal que pour le suzerain. Ce mur du temple de Jupiter Capitolin était les véritables *Archives des Affaires étrangères* de la République romaine.

[1] Memnon, c. 34. Il est très remarquable qu'Ariarathe, l'autre fils de Mithidrate, soit également accompagné de Mentors encore en 92 (Appien, *Mith.*, 10 *ad fin.*), tandis qu'en 88 il commande d'abord une division de cavalerie, puis une grande armée. Il est difficile de décider lequel de ces deux princes était l'aîné, mais en tout cas, aucun des deux ne peut être né avant l'an 110.

Un mot encore.

M. Mommsen oppose à la théorie de M. de Sallet, qui es aussi la mienne, que l'inscription romaine qualifie notre Mithridate de *fils de Mithridate*, tandis que Mithridate Evergète était, en réalité, fils de Pharnace. Malheureusement, cette assertion ne repose que sur un texte de Justin, ou plutôt sur une phrase incidente d'un discours en style indirect de Trogue Pompée où Mithridate Eupator se donne pour *petit-fils* de Pharnace [1]. Quiconque connaît la manière de travailler de Trogue Pompée et de son abréviateur, quiconque se souvient des erreurs énormes que j'ai relevées naguère dans leur aperçu de l'histoire de Cappadoce, attachera à cette assertion tout juste la valeur qu'elle mérite, c'est-à-dire zéro. En réalité, Trogue Pompée, qui avait sous les yeux une liste des rois du Pont, a confondu l'ordre des règnes avec l'ordre des générations : Mithridate Eupator était bien le deuxième successeur de Pharnace, mais il n'était pas son *petit-fils*, mais son *neveu*. Voici l'ordre véritable des rois du Pont, tel que je le justifierai dans mon prochain mémoire :

Mithridate Ier Ctistès.
|
Ariobarzane
|
Mithridate II
|
Mithridate III (incertain.)
|
Pharnace — Mithridate IV (Philopator Philadelphe, Evergète)
|
Mithridate Eupator.

On voit pour combien de raisons je ne puis, dans cette occasion, m'incliner devant la haute autorité de M. Mommsen. Un savant de son envergure, qui embrasse dans ses recher-

[1] Justin XXXVIII, 6, 2 : *sic et avum suum Pharnacen*, etc.

ches la totalité de l'histore romaine, est bien excusable de s'être trompé une fois sur un point de détail. Quant à moi :

Mon verre est bien petit, mais je bois dans mon verre.

THÉODORE REINACH.

*
* *

IMHOOF-BLUMER (F.) et PERCY GARDNER. *Numismatic Commentary on Pausanias* (Extrait du *Journal of hellenic Studies*). Trois fascicules. Londres, 1885, 1886 et 1888.

Nous avons annoncé, il y a longtemps déjà, aux lecteurs de la Revue, l'importante publication, aujourd'hui achevée, à laquelle MM. Imhoof-Blumer et Percy Gardner ont attaché leur nom (*Rev. numism.*, 1885, p. 477). Ce livre d'archéologie et de numismatique est appelé à rendre les plus grands services à l'étude de la mythologie de l'art grecs. Les savants auteurs suivent pas à pas l'*Itinéraire de la Grèce* du judicieux voyageur qui parcourant la Grèce, la plume à la main, au IIe siècle de notre ère, note tous les monuments qu'il rencontre, toutes les œuvres d'art que le vandalisme romain avait épargnées. La plupart des érudits s'étaient habitués, malgré l'essai de commentaire de Panofka, en 1853, à l'idée que les descriptions de Pausanias, parfois peu claires et toujours trop brèves à notre gré, ne pouvaient être éclaircies que par un relevé topographique des localités parcourues, des fouilles méthodiquement conduites, ou d'ingénieux rapprochements entre le texte et les débris de statues ou des autres monuments parvenus jusqu'à nous. On avait trop peu songé à la numismatique. Les monnaies de Péloponnèse, de l'Attique, de la Boétie, de la Phocide reproduisent la plupart des œuvres d'art vues et décrites par l'immortel touriste, et bon nombre de types monétaires expliquent et complètent ce que relate Pausanias touchant le culte et les légendes locales. Sans doute, la plupart de ces monnaies, surtout celles qui reproduisent des statues, ne sont pas contemporaines des artistes qui les ont sculptées ; la plupart même sont de l'époque romaine et contemporaine des Antonins, mais leur

type n'en a pas moins conservé l'image de chefs-d'œuvre qu'on ne pourrait restituer sans elles. Si l'on trouvait un jour, par exemple, une monnaie de Mélos, fût-elle de l'époque romaine, reproduisant le type de la fameuse Vénus, la question si débattue de la restitution des attributs du chef-d'œuvre de l'art grec et de la direction de ses bras manquants, serait résolue sur-le-champ.

Nous ne saurions songer à énumérer ici les ingénieux rapprochements proposés par MM. Imhoof-Blumer et Percy Gardner : leur travail est émaillé de découvertes curieuses pour l'histoire de l'art. Sur des monnaies de Mégare et de Pagae, ils reconnaissent la reproduction de l'Artémis, œuvre de Strongylion, que Pausanias a remarquée dans le temple d'Apollon ; ailleurs, c'est le Jupiter Olympien de Phidias, l'Aphrodite Pandemon de Scopas, le Dionysos de Calamis, les statues d'Apollon, Artemis et Leto, et d'autres œuvres de Praxitèle. A Corinthe, les fables de Melicerte, de Palémon, d'Ino, d'Isthmus, de Bellérophon et de la Chimère, de Laïs et tant d'autres auxquelles Pausanias fait allusion avec plus ou moins de détails, les principaux monuments qu'il signale dans la ville, se retrouvent sur les médailles, souvent avec des compléments et des additions qui les font mieux connaître. Nous pourrions énumérer ainsi les monuments de la plupart des villes de la Grèce, les œuvres connues d'un grand nombre des artistes des écoles de l'Attique et du Péloponnèse. Nous ne pouvons même nous faire quelque idée des œuvres disparues de certains maîtres que par ces types monétaires, les seuls monuments qui en aient perpétué l'image : par exemple, sur les monnaies de Messénie, nous voyons la reproduction de Zeus Ithomatas, dont, au témoignage de Pausanias, Agéladas avait sculpté la statue. Le commentaire des types monétaires de Delphes et de certaines monnaies d'Athènes est particulièrement développé et intéressant au point de vue de l'architecture et des ornements du temple d'Apollon, des représentations sculpturales d'Athena Niké, Parthenos, Promachos, Nicéphore; il met en action les légendes d'Athéna dans ses rapports avec Poseidon et Marsyas, enfin celles des autres divinités comme Dionysos,

Eirene, Apollon, Demeter, Artemis, Hermès, qui ont pris place à la fois sur les monnaies et dans la description littéraire des Pausanias.

Que les auteurs de ce savant livre me permettent, en terminant, d'exprimer le vœu de les voir appliquer, maintenant, leurs efforts à un commentaire numismatique des autres géographes de l'antiquité, comme Strabon et Étienne de Byzance : il y a là un champ d'études archéologiques que nul autre ne pourrait traiter avec autant de compétence numismatique et d'expérience archéologique.

E. Babelon.

***

Hauberg (P.). *Danmarks Myntvæsen og Mynter i Tidsrummet 1241-1377* (Le monnayage et les monnaies du Danemark, de 1241-1377), par P. Hauberg. Copenhague, Gyldendal, 1884, 160 p. in-8°, extrait de *Aarbæger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivne af det K. nordiske Oldskrift-Selskab, ann.* 1884, p. 217-374.

Coup d'œil sur l'histoire de la monnaie en Danemark, de 1241 à 1377, résumé du précédent, traduit en français par E. Beauvois, dans *Mémoires de la Société R. des antiquaires du Nord*, ann. 1886, p. 193-224 ; aussi à part.

Quoique l'histoire de la numismatique danoise soit depuis longtemps soigneusement étudiée, il y reste encore bien des obscurités; quelques périodes ont besoin d'être mieux éclairées, aussi bien par de nouvelles trouvailles que par de plus amples recherches. L'une des moins connues était celle qui s'étend de 1241 à 1377 et comprend les règnes d'Erik Plovpenning, d'Abel, de Christophe Ier, d'Erik Glipping, d'Erik Menved, de Christophe II, de Valdemar le Restaurateur, et se termine la seconde année du règne d'Olaf, fils de la grande Marguerite, par la cessation complète du monnayage en Danemark. Ce n'est pas que les matériaux fassent défaut; bien au contraire, puisque c'est précisément pendant les

guerres civiles (presque continuelles pendant la période en question, et qui lui ont donné son nom), que l'insécurité force les détenteurs de monnaies à les cacher. Quarante-huit dépôts de ce temps ont été trouvés soit en pleine terre, soit enfermés dans des caisses de bois, des sacs de cuir ou de toile, et surtout dans des pots d'argile ; ils ne fournissent pas moins de cent mille monnaies, et l'un d'eux, celui de Systofte, dans l'île de Folster, se composait de plus de 30,000 pièces.

La grande difficulté était de déterminer ces monnaies, souvent frustes, généralement mal frappées, quelquefois contrefaites, provenant de cinq ou six principaux ateliers, offrant des types par trop nombreux, puisque l'on en compte déjà quatre cent vingt-deux, ne portant presque jamais d'inscriptions, mais des sigles, des symboles ou des marques variées : croix, crosses, *svasticas,* clés, couronnes, tours crénelées, épées, fleurs de lis, rosaces, croissants, étoiles, grils, ancres, bois de cerf, etc. Telle est la tâche ingrate qu'a entreprise M. Hauberg, attaché au cabinet des médailles à Copenhague. Il s'en est tiré à son honneur, ayant même réussi à donner de l'intérêt à ce sujet si aride. Il débute par les généralités, parle d'abord du droit de monnayage, imprudemment concédé par divers souverains à des évêques ou à des princes, mais seulement au point de vue du partage des bénéfices, et toujours avec réserve des privilèges de la suzeraineté ; il fait l'histoire des divers ateliers monétaires : Lund pour la Skanie, avec succursales dans le Halland et à Skanœr ; Roskilde pour la Sélande, avec succursales temporaires dans les îles de Lolland et de Folster ; Viborg, Aalborg, Hjœrring, Aarhuus, Randers, Horsens et Ribe dans le Jutland ; enfin Slesvig dans le duché de ce nom. Il compare ensuite la valeur des monnaies avec celle de l'argent, et montre qu'elle a toujours été en diminuant, au point de devenir nominale ; puis il décrit les trouvailles et, après avoir posé les principes de classification, il les applique, par règnes et par ateliers, dans une série chronologique, où les descriptions sont accompagnées de figures (104 types de monnaies découvertes depuis 1832 et représentées sous leurs deux faces), ou suivies de renvois aux planches de Ramus et Devegge. C'est une solide

étude. Le bref résumé français ne porte que sur l'histoire du monnayage et des ateliers, mais il néglige de décrire les trouvailles et les monnaies, quoique toutes les figures du texte y soient reproduites.

E. Beauvois.

*
* *

Brambilla (Camillo) *Tremisse di Rotari re dei Longobardi nel museo civico di Brescia. Ducato Pavese o Fiorino d'oro di Filippo Maria Visconti conte di Pavia.* Postille alle monete di Pavia. — Pavie, 1887, gr. in-8°, 32 pages, 1 planche.

M. Brambilla publie un tiers de sou d'or lombard où il lit au droit MARINVS MON et au revers D. N. ROTHARY VICTORIA. Cette lecture des légendes est-elle bien exacte? C'est ce que le mauvais dessin, très obscur, annexé au présent mémoire ne permet pas de décider. Aussi, jusqu'à preuve du contraire, nous tiendrons le *tremis* du musée de Brescia pour une imitation barbare d'une monnaie impériale.

En second lieu, M. Brambilla nous donne un florin d'or frappé par Philippe-Marie Visconti, comme comte de Pavie, entre août 1402 et juin 1412. C'est le premier exemplaire qu'on signale de cette monnaie. Il a été trouvé sur le territoire de Piumenengo, dans la province de Brescia. Son poids est de 3 gr. 20. En voici la description :

+ FILIPVS MARIA. Écu des Visconti, timbré d'un heaume ayant pour cimier une tête de dragon qui avale un enfant, le tout dans un cadre formé de portions de cercle.

℟ + CONES PAPIE : Z Un cavalier brandissant une épée, galopant à droite.

M. Prou.

*
* *

Henry-C. Kay. — *Notes on the History of the Banu Okayl.* in-8° 36 p. Extr. du *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. XVIII.

La dynastie des Okaïlides a régné à Mossoul et à Nisibe pendant le cinquième siècle de l'Hégire, de 380 à 489. Origi-

naires de l'Arabie centrale, ces princes faisaient partie d'une plus grande famille dont dépendaient également les Mountafik, les Khulut, les Obadah et les Maan ayant tous Okaïl pour ancêtre commun. Les Okaïlides proprement dits émigrèrent d'abord dans le Bahrein puis dans l'Irak et la Mésopotamie où ils se conquirent un royaume aux dépens des Hamdanites, des Bouïdes et des Turcs sous les coups desquels ils finirent par succomber.

Le premier d'entre eux est Aboul Daouâd et le dernier, Ali. On possède des monnaies de tous ces princes au nombre de huit ; ils portent le titre de *melek*. Leur histoire a été racontée par Ibn Khaldoun et traduite en 1859 par M. Tiesenhausen ; M. Kay dans le mémoire précité nous donne d'après le même auteur arabe, et d'après Ibn el Athir, des renseignements historiques fort intéressants sur la branche des Maan et publie un dirhem frappé à Okbarâ en 422 par Gharib, un des princes de cette famille, c'est la seule monnaie que l'on connaisse, jusqu'ici, de la tribu des Maan.

E. Drouin.

*
* *

Zeitschrift für Numismatik, t. XIV, *deuxième livraison*.

Sworonos (Johann-N.-A.). *Sur quelques monnaies crétoises encore indéterminées.* — Rectifications et réattributions relatives : 1° à des monnaies de Malla, ville connue seulement par des inscriptions ; 2° à des monnaies d'Aptera, d'Éleutherna, d'Élatos ?, d'Étera, de Phalasarna, ayant des lettres comme types (Fig. Pl. V).

Drexler (W.). *Remarques sur les « Engravings of unpublished or rare greek coins » de Fox.* — 1° Remarques rectificatives et supplémentaires à un article publié précédemment par D., dans le t. XIII de la Z. F. N. (V. *Revue numismatique*, t. IV, 1886, p. 511). Ces remarques concernent des monnaies de Caracalla, de Philippe Iunior, de Nysa et Pergame, de Poppée,

de Septime Sévère au type de Déméter. 2° Rectifications aux monnaies grecques rares ou inédites de Fox. Ces rectifications ont trait à des monnaies de Périnthe aux types de Sarapis et d'Isis ; d'Héraclée d'Ionie aux mêmes types ; de Dionysopolis de Phrygie aux types de Sarapis et de Mercure ; nombreux exemples de l'association de Mercure ou de ses attributs avec Sarapis ; de Magnésie d'Ionie (Caracalla), dont le type, où l'on avait cru à tort reconnaître Hercule et les bœufs de Cacus, concerne plutôt le culte de Diane Leucophryne et de Men ; de Myndus avec un type relatif au culte de la pierre ; de Cybistra de Cappadoce (Trajan), avec type inexpliqué ; de Laodicée de Phrygie, avec type relatif à Esculape ; commentaire sur d'autres monnaies aux types d'Esculape et d'Hygie ; d'Élaiousa, de Chersonèse de Thrace (Commode).

Kull (J.-V.). *Les armes de Neubourg et les monnaies de Otto Heinrich et de Philippe.* 1505-(1539)-1559.

Six (J.-P.). *Un groupe de Myron?* — Statère de Mallos ayant comme type Hercule étouffant le lion de Nemée, et frappé en 387 après la paix d'Antalcidas (Fig.).

Löbbecke (Arthur). *Trouvaille de monnaies dans l'île de Chios.* — Cette trouvaille est ainsi composée : 1 tétradrachme d'Éphèse ; 2 tétradrachmes de Milet, ce sont les pièces les plus rares de la trouvaille ; 11 drachmes de Milet ; 11 drachmes et 4 demi-drachmes de Chios avec carré creux ; 4 drachmes de Chios avec noms de magistrats, pièces particulièrement belles ; 1 tétradrachme et 1 drachme de Cos ; 1 demi-drachme de Rhodes ; 1 tétradrachme et 11 magnifiques drachmes de Moussollos et 2 drachmes de Pixodaros, dynastes de Carie ; enfin 26 monnaies de bronze d'Érythrée et 144 de Chios ; en tout 50 petites monnaies d'argent et 170 petites monnaies de bronze. Les deux monnaies les plus récentes de la trouvaille sont les deux drachmes de Pixodaros qui mourut en 334 ou 333 av. J.-C. L'état de fleur de coin de ces monnaies prouve qu'elles avaient peu circulé avant l'enfouissement, ce qui permet de placer cet enfouissement entre les années 334-332, au temps où l'oligarchie fut renversée à Chios par les Macédoniens, ou pen-

dant les troubles qui suivirent. Catalogue descriptif des monnaies composant la trouvaille (Fig. Pl. VI).

Dressel (H.). *Quelques remarques sur les Monete dell' Italia antica du P. Garrucci.* — L'ouvrage du P. Garrucci, malgré son étendue, n'offre pas un ensemble complet et n'est pas un livre sûr. Les nombreuses remarques de D... ne concernent que 34 pages sur 188 et 10 planches sur 125. Elles suffisent cependant pour permettre de porter un jugement complet sur l'ouvrage.

Bahrfeldt (E.). *Une bractéate de Silésie méconnue* (Fig.).

T. XIV. *Troisième et quatrième livraison.*

Ménadier (J.). *Trouvaille de bractéates* (Fig. Pl. VII-XI).

Bardt (Fr.). *Les trouvailles de monnaies d'argent de Tempelhof.* — Ces trouvailles consistent en monnaies orientales et en monnaies allemandes. Liste des monnaies orientales. Catalogue des monnaies allemandes. 936-955 (Fig.).

Weber. *Osnabrück ou Cologne.* — Complément à un article précédent. (V. *Rev. num.*, t. IV, 1886, p. 513.)

Bonhöffer. *Les florins d'or de Künzelsau.* — Trouvaille de 146 florins d'or bien conservés, du commencement du xve siècle. Catalogue descriptif dans l'ordre chronologique.

Weil (R.). *La médaille de Jean Hus.*

Düning (A.). *Contribution à l'histoire monétaire du comté de Régenstein au XVIe siècle.*

Drexler (W.). *Sur la numismatique antique.* Remarques sur le titre Βασιλεούσα de Chersonèse ; sur Mionnet : t. II. 643, 98 ; 648, 130 ; 649, 132 ; 650, 140 ; 652, 158 ; suppl., t, V. 543, 316; sur Mionnet, t. VIII, p. 414, n° 71, etc.

Dannenberg (H.). *Les plus anciennes monnaies des comtes de Stade.* — Monnaies de Henri II le Bon, 976-1016.

Dannenberg (H.). *Deniers italiens et français de fabrique allemande.* — Eustache Ier, comte de Boulogne, 1046-1049. Adalbero Ier, archevêque de Reims, 969-988. Poppo, patriarche d'Aquilée, 1016-1044.

Dannenberg (H.). *Trouvailles de deniers des empires saxons et français.* — Trouvailles de Ragow, de Sinzlow, de Horst.

Dannenberg (H.). *Les monnaies du roi Philippe de Souabe* (Pl. XIII).

Dannenberg (H.). *Contribution à la numismatique hessoise.* Henri Ier l'Enfant, 1265-1308. Guillaume II le Médiateur (medius), 1485-1509 (Pl. XIII).

Menadier (J.). *Monnaies allemandes médiévales des provinces russes de la Baltique.* — Catalogue descriptif et chronologique des monnaies provenant des trouvailles de Wöbs, de Wesenberg et de Neu-Werpel (Pl. XII).

Pick (B.). *Sur la titulature des Flaviens* (fin. V. *Rev. Num.* t. IV, p. 133, 512). Les monnaies grecques. Étude très détaillée du monnayage en Orient : Alexandrie, la province de Judée, Antioche de Syrie, Césarée de Cappadoce. Suit un catalogue, avec commentaires, des monnaies provinciales dont les légendes offrent des titres des Flaviens : 1° Alexandrines : Vespasien, Titus. 2° Les monnaies de la guerre de Judée. 3° Les monnaies à la légende ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ ; ces mots suivis des chiffres A, B. etc., servent à dater en comptant les années à partir de l'avènement de l'empereur ; ces monnaies sont au nom des empereurs Galba, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva. 4° Le reste du monnayage syro-cappadocien. 5° Remarques sur Cohen relatives à des monnaies de Vespasien ; Vespasien et Titus ; Vespasien, Titus et Domitien ; Vespasien et Domitien ; Domitilla Iunior ; Titus ; Domitien ; Domitia et Domitien.

Drexler (W.). A propos d'un mémoire de G. Schlumberger (*Gazette archéologique*, t. VI, p. 192-195), Drexler cite un certain nombre de monuments figurés et de textes prouvant l'association du coq et du dieu Men.

Sallet (A. von). *L'ère de Cléopâtre.* — Une monnaie de bronze de Cléopâtre porte la légende : ЄΤΟVC $\overline{\text{KA}}$ ΤΟΥ $\overline{\text{ΚΑΙ}}$ $\overline{\text{C}}$ ΘЄΑC ΝЄΩΤЄΡΑC. Cette légende porte deux dates : $\overline{\text{KA}}$, qui marque la 21e année du règne de Cléopâtre ; $\overline{\text{C}}$, qui est, pour ζ et marque la 6e année de l'ère de Chalcis en

Syrie, ère commençant à l'année où Cléopâtre devint souveraine de ce pays.

Compte rendu des séances de la Société de numismatique de Berlin pendant l'année 1886.

HENRI THÉDENAT.

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XVIII. *Premier semestre.*

HOFFMANN (K.). — *Le poids spécifique comme moyen de reconnaître les monnaies d'or fausses.* — Cet article fait suite aux articles du même auteur intitulés : *Contribution à l'histoire des alliages antiques* (V. *Rev. num.*, t. III, 1885, p. 133 et t. IV, 1886, p. 136). H..., après avoir appliqué le poids spécifique à l'étude des alliages antiques, s'en sert pour découvrir les monnaies en or fausses. Il établit sa méthode en opérant sur des monnaies d'or reconnues fausses et pose les règles suivantes : Une hecté, frappée en relief sur les deux faces, paraît douteuse si son poids spécifique (corrigé) descend au-dessous de 12,2 ou monte au-dessus de 12,7. Les hectés dont une des images est en creux ont, en règle, un poids spécifique plus élevé (13,0-13,43). On ne devra pas non plus s'étonner de trouver un poids plus élevé aux lampsacènes (12,8) et aux cyzicènes (13,0-13,76) ainsi qu'aux tiers de statères de Milet (13,42-13,68). Tout poids spécifique autre que ceux qui sont indiqués ici demande à être soigneusement examiné, sous peine de courir le risque d'acquérir une pièce fausse.

BAHRFELDT (M.). *Denier de M. Durmius III vir.*

Dr. : M. DVRMIVS III VIR. Tête d'Hercule jeune à dr., massue et peau de lion sur l'épaule.

℟ : CAESAR AVGVSTVS SIGN RECE. Parthe agenouillé à dr. présentant un étendard.

Ce denier, connu à trois exemplaires, a été signalé comme inédit par Hucher dans le catalogue d'une trouvaille de deniers faite au Mans. Les auteurs qui ont suivi ne l'ont pas

publié exactement. Il avait été, dès 1746, édité dans le *Numophylacium Schulzianum*, puis oublié (Figure).

Kenner (Friedrich). *Moneta Augusti.* — Mémoire très étendu. Le surnom Moneta, attribué à Junon, vient du mot *monitus*, ayant le même sens que dans les expressions *somno admonitus* ou *viso admonitus*. D'après une tradition racontée par Suidas et remontant au temps de la guerre contre Pyrrhus et Tarente, les Romains attribuèrent à Junon Moneta un double caractère : celui de protectrice du droit et celui de dispensatrice de la richesse. Quand, après la prise de Tarente, les Romains frappèrent leurs premières monnaies d'argent, ils établirent l'atelier dans le temple de *Junon Moneta*, dont le surnom passa à l'argent monnayé. En 66 et en 48 av. J.-C , on frappa des deniers avec la tête de Junon comme type et avec la légende MONETA. Après la mort de Néron, en 68 ap. J.-C., on fit une restitution des deniers de 48, en y mettant la légende MONETA SALVTARIS. Ce fait et d'autres servent à K... pour établir que la tradition du double caractère de *Junon Moneta* n'était pas oubliée quand Domitien institua le type de la *Moneta Augusti ;* aussi la Moneta impériale est représentée avec son double symbole de déesse du droit et de la richesse : la balance en équilibre et la corne d'abondance. Cependant la *Junon Moneta* de l'empire ne procède pas directement de la *Junon Moneta* de la République ; elle procède de l'*Aequitas Augusti* qui avait fait pour la première fois son apparition sur les monnaies après la mort de Néron. L'*Aequitas Augusti* représente la justice « *subjective* », celle qui apprécie la moralité des faits après examen des circonstances et de la responsabilité ; elle fut imaginée comme correctif d'une autre déesse monétaire, la *Justitia*, justice « *objective* » qui juge le fait indépendamment de son auteur et des circonstances. L'*Aequitas* a comme symbole caractéristique la balance en équilibre, symbole que lui emprunta la *Moneta Augusti*. L'*Aequitas* et la *Moneta Augusti* ont donc le même attribut caractéristique ; elles sont inséparables et forment comme la moitié d'un tout. L'une et l'autre est représentée sous les traits de Junon. Kenner établit

ensuite, par une étude approfondie des monnaies congiaires, qu'il existe un rapport étroit entre l'*Aequitas*, la *Moneta* et la *Liberalitas Augusti*. Celle-ci est également figurée sous les traits de Junon et tient la corne d'abondance ; la balance est remplacée par la tessère qui figure les distributions au peuple. Ces trois déesses symbolisaient les dépenses faites par l'empereur. La *Liberalitas* représente uniquement les largesses faites au peuple ; la *Moneta* toutes les dépenses de l'empereur ; l'*Aequitas* assure la juste dispensation des largesses. Ces types ont donc trait à presque tous les actes de la vie de l'empereur dont la plupart se traduisaient par des dépenses ; par eux l'empereur est considéré comme centre de la vie publique ; ils ont fourni les représentations allégoriques dont avait besoin les institutions nouvelles. Les monnaies au type de la *Moneta* sont en bronze ; elles ont été fréquentes au temps de la décadence du monnayage, surtout du monnayage de l'argent ; elles ont été au contraire rares ou tout à fait absentes pendant les périodes riches en monnaies d'argent. Il n'y a, entre ces deux faits, qu'un rapport indirect. Les temps de décadence monétaire et de rareté de l'argent sont des temps de misère publique, et, par la même, de largesses plus fréquentes au peuple. La *Moneta Augusti* n'était donc pas, comme on l'a dit souvent, la déesse protectrice du monnayage ; c'était la déesse présidant aux dépenses impériales.

Newald (Johann). *Émissions tyroliennes sous l'archiduc Sigismond et l'empereur Maximilien Ier*.

Luschin von Ebengreuth (Cr Arnold). *Contribution à l'étude des monnaies et des médailles autrichiennes* (Pl. III-IV).

Meyer (Adolph.). *Livre d'épreuves de l'essayeur de monnaies nurembergeois Hans Huefnagel*. 1605-1612 (Pl. I-II.).

Henri Thédenat.

Le gérant : V. Feuardent.

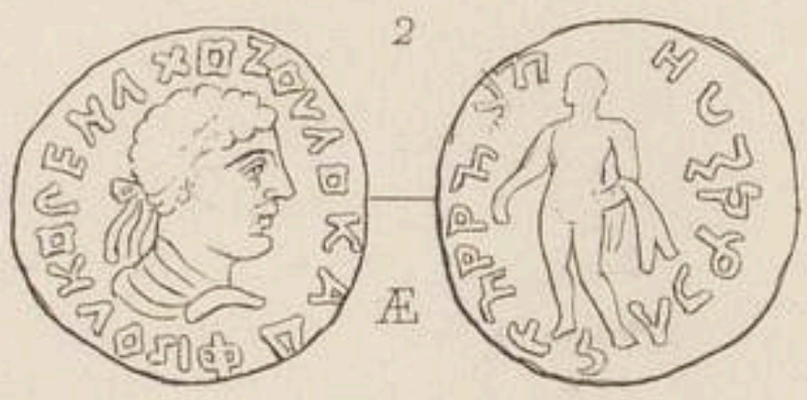
Paris. — Imprimerie G. Rougier et Cie, rue Cassette, 1.

1



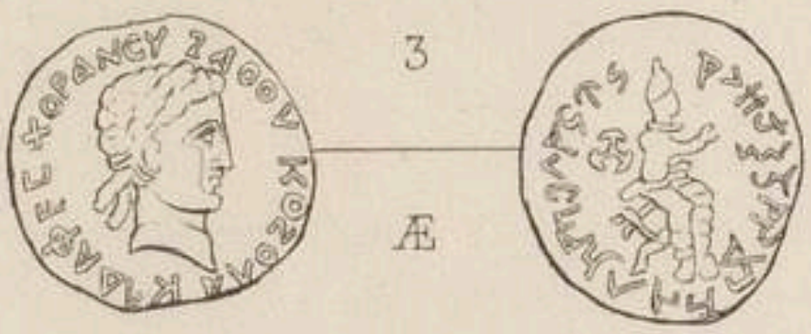
Æ

2



Æ

3



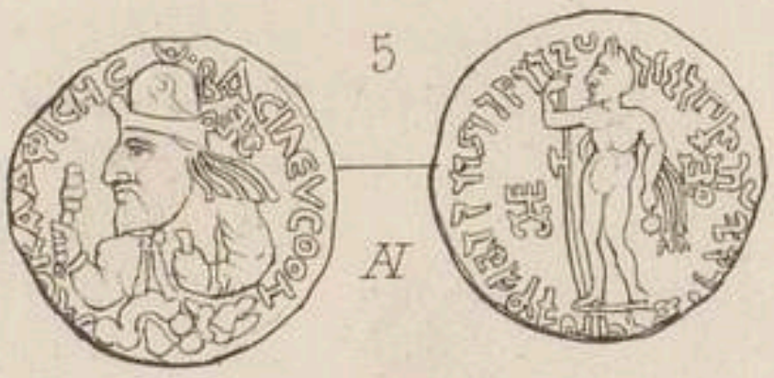
Æ

4



Æ

5



Æ

6



Æ

7



Æ

8



Æ

9



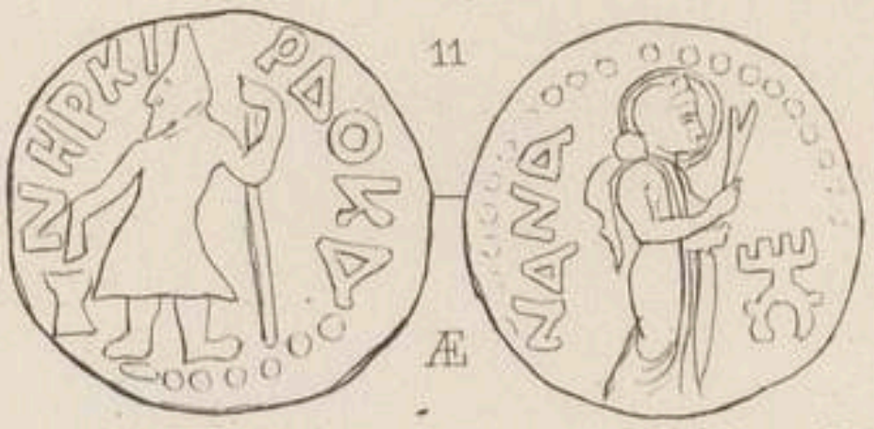
Æ

10



Æ

11

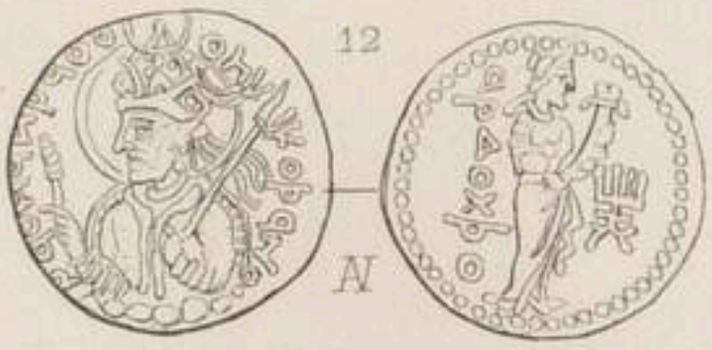


Æ

I. Dardel sc. *Imp Dumas Vorzet*

MONNAIES INDO-SCYTHES

12



13



14



15



16



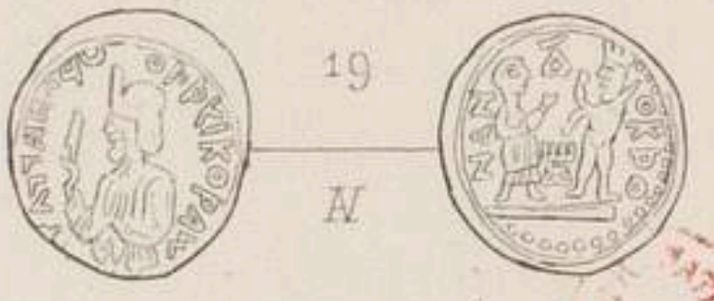
17



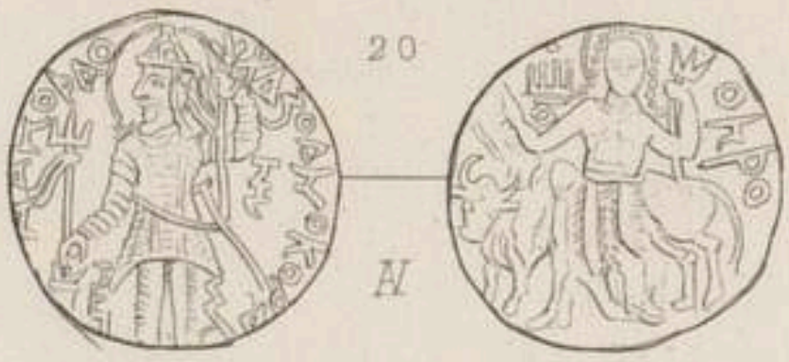
18



19



20



21



22



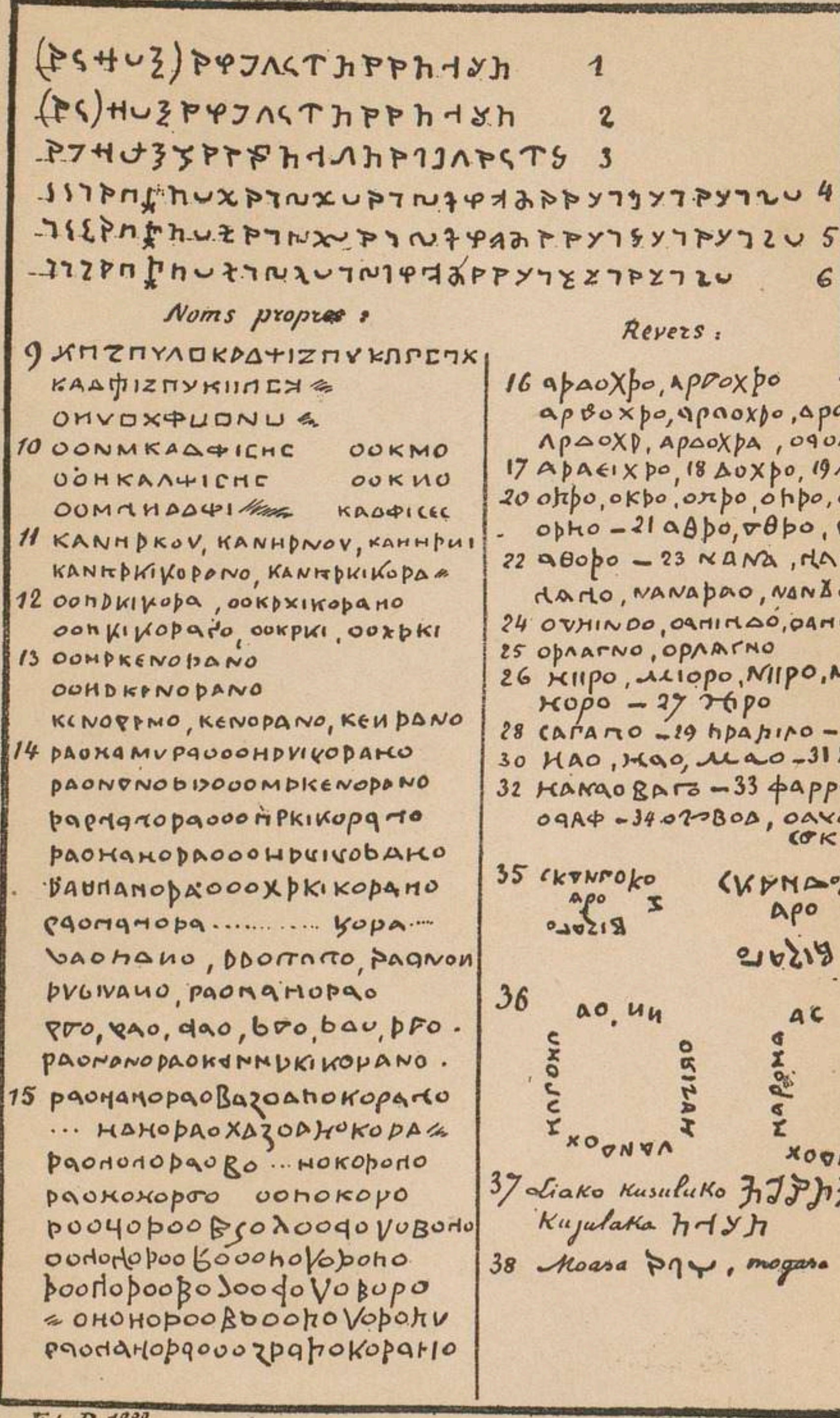
23



L Dardel sc

Imp Dumas Varzet

MONNAIES INDO-SCYTHES



Ed. D. 1888.

MONNAIES INDO-SCYTHES



BIBLIOTECA NACIONAL MADRID

I. Dardel sc. *Imp. Dumas Vorzet*

MONNAIES CRÉTOISES



I. Dardel sc. *Imp Dumas Vorket*

TIERS DE SOU MÉROVINGIENS



1



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

2

CLAUDE WARIN, MÉDAILLEUR.



3



Héliog. Dujardin. 4 Imp. Eudes.

CLAUDE WARIN MÉDAILLEUR.



5



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

6

CLAUDE WARIN, MÉDAILLEUR.



7



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

8

CLAUDE WARIN, MÉDAILLEUR.



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

CLAUDE WARIN MÉDAILLEUR.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

CHRONOLOGIE ET NUMISMATIQUE

DES ROIS INDO-SCYTHES

(YUÉ-TCHI, KOUCHANS, TOUROUCHKA)

Pl. I, II et III.

(*Suite et fin*)

II. Les Touruchka [1].

34. Hima Kapisa est le dernier roi qui emploie la langue et l'écriture bactrienne. A partir de ce monarque, ce sont les caractères grecs qui seuls sont employés sur les monnaies. Cet abandon, de la part des rois Tourouchka, de l'écriture nationale qui certainement devait être plus intelligible et plus en faveur auprès des indigènes, s'explique par une sorte de renaissance de l'hellénisme qui, du reste, n'avait jamais cessé d'exercer son influence en Asie même après la chute de tous les royaumes grecs, et par l'habitude de parler grec à la cour des rois Tourouchka. Le grec resta chez ces princes la langue

[1] Je rappelle qu'on donne ce nom à Kanichka, à Houvichka et par extension à Vasudeva.

officielle et diplomatique comme il le fut sous les Arsacides [1] ; il ne pouvait en être autrement de la part de souverains qui se prétendaient les héritiers et successeurs d'Alexandre.

35. Si l'écriture grecque remplace l'écriture indigène, par contre, les divinités grecques qui avaient figuré sur les monnaies de tous les rois grecs antérieurs à Kadphisès II, comme elles se trouvent encore sur les monnaies des Indo-Parthes contemporains, disparaissent à tout jamais du monnayage indo-scythe, en tant du moins que divinités, mais elles restent comme figures. Avec Kanichka apparaissent en effet sur les revers des monnaies d'or où elles sont particulièrement remarquables, des divinités indo-iraniennes vêtues à la grecque, mais avec des noms pour la plupart iraniens. En même temps, le roi est représenté sacrifiant sur le pyrée, ce qui indique bien que le culte du feu reste la religion officielle. Les traditions indiennes disent, il est vrai, que Kanichka fut un ardent bouddhiste (v. § 20) mais ce dut être assez tard, et encore le fond de la

[1] Sous les rois Parthes, pendant un espace de près de cinq siècles, la langue de tout l'Iran, était le perse des Achéménides devenu peu à peu le pehlvi qui est la langue des Sassanides, mais on sait qu'il ne nous est resté aucun document écrit sur cette période intermédiaire de l'histoire de la langue perse. Sauf quelques rares spécimens à légendes araméennes ou partho-pehlvies, les monnaies des rois arsacides sont écrites en grec. Les quelques inscriptions que nous possédons comme celle de Gotarzès sont également en grec. M. G. Rawlinson a reproduit dans son *History of the sixth oriental Monarchy*, 1873, p. 392, un dessin de Flandin avec une inscription qu'il croit de l'époque arsacide. Bien que cette inscription ne puisse être déchiffrée sur la simple copie de Flandin, on voit cependant que les caractères ressemblent plutôt au chaldéo-pehlvi des Sassanides, (inscription de Hadji-Abad).

religion locale resta-t-il longtemps iranien, à en juger du moins par la rareté des revers au type de Bouddha et à la prédominance des types zoroastriens, que l'on rencontre sur les monnaies de Kanichka et celles de Houvichka son successeur.

Il est difficile de se rendre compte de cette invasion des dieux iraniens, dans un pays que, jusque-là on avait pu croire civaïste ou jainiste : cependant ces images des dieux étrangers répandues ainsi dans la circulation, n'étaient très vraisemblablement, que l'expression du sentiment religieux tel qu'il existait alors dans le peuple du Pendjâb et de Kaboul ; nous ne savons pas, du reste, où ces monnaies ont été frappées, l'empire de Kanichka étant très étendu, ni à quel moment de son règne qui a été très long.

36. Cette abondance de monnaies avec les divinités avestiques, fait croire que les Indo-Scythes sont surtout restés iraniens plutôt que bouddhistes, fait d'ailleurs confirmé par des traditions indiennes qui nous représentent les *mageṣ* ou prêtres du feu venant du pays des Sakas et ayant élevé des temples au soleil [1]. Le type solaire est du reste très fréquent sur les anciennes monnaies de l'Inde, par exemple sur celles de la dynastie des Sangas, qui a régné à Ma-

[1] V. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, p. 56, 98 et 397, note sur l'origine du culte du feu et du soleil dans l'Inde. — Il existait encore au VIe siècle, à l'époque des voyages d'Hiouen-Thsang et, un peu plus tard, lors de l'invasion arabe, différents temples du soleil ; celui de Moultân était remarquable par sa magnificence. On possède des monnaies frappées par les princes de Moultân avec le type du dieu solaire Aditya au revers. V. mon essai sur les monnaies indo-pehlvies dans la *Revue archéolog.* 1885, pl. XVIII, n°s 5, 6 et 7. — Depuis la rédaction du présent Mémoire, j'ai eu connaissance (fin octobre 1887) de l'article de M. James Darmesteter, *Points de*

gadha dans les second et premier siècles avant J.-C. et dont tous les rois portent le nom de *Mitra;* mais il n'y avait plus, à proprement parler, de culte solaire. On sait que Mitra était une divinité védique ; d'abord associé à Varuna le dieu suprême, il devient plus tard le dieu du soleil ; mais à l'époque qui nous occupe, l'ancienne religion était bien transformée, et du reste le Mitra védique n'a jamais eu l'importance du Mithra mazdéen. Dans l'Avesta, Mithra est d'abord un dieu suprême comme Ahura, mais il devint ensuite une divinité inférieure et l'objet d'un culte spécial qui se répandit de la Perse dans toute l'Asie et jusque dans le monde gréco-romain, bien avant l'ère chrétienne. Le Mithra mazdéen avait donc aussi pénétré dans l'Inde, et l'introduction de ce culte dans la péninsule avait eu lieu également avant l'arrivée des Indo-Scythes ; seulement, ce qui coïncide avec l'arrivée de Kanichka c'est l'adaptation de l'effigie grecque à des divinités qui jusqu'alors n'avaient jamais été représentées, c'est l'anthropomorphisme hellénique appliqué au panthéon iranien [1].

contact entre le Mahabharata et le Shah-Nameh, qui a paru dans le *Journ. asiatique* 1887, 2, p. 38-75. Le savant professeur, à propos des rapports littéraires entre l'Inde et la Perse, a esquissé d'une manière brillante le caractère des trois civilisations grecque, parthe et indo-scythe, qui ont régné dans cette partie de l'Asie centrale. Je suis heureux de m'être rencontré avec M. Darmesteter sur plusieurs points et je renvoie le lecteur aux pages de son travail, qui ont plus spécialement rapport à mon sujet, c'est-à-dire l'examen des légendes iraniennes que l'on trouve sur les monnaies des Tourouchka.

[1] M. Cunningham pense plutôt que la religion des indo-scythes était le magisme mélangé au culte des planètes et des éléments, mais modifié au contact des religions de l'Irân et de l'Inde. V. son

Nous trouverons plus loin la description de ces divinités et les diverses explications qui ont été données ; mais il nous faut auparavant étudier la titulature proprement dite des rois Tourouchka. Je dois tout d'abord faire une observation graphique ou pour mieux dire, paléographique, au sujet du caractère employé pour rendre le son de *sh*, *ch* [1]. Il est incontestable que les mots qui ont été lus jusqu'ici *Kanerki*, *Ooerki*, *Korano*, n'ont jamais été prononcés ainsi par les Indo-Scythes, puisque nous savons au contraire, par les transcriptions bactriennes et indopalies, que les noms de ces rois étaient *Kanichka*, *Houvichka* et qu'ils étaient de la famille des *Kouchans*. Ayant donc à rendre en grec le son de *ch* qui est inconnu dans cette langue, les graveurs se sont servis du P *ro* qui, phonétiquement, se prête à cette prononciation. C'est ainsi que sur les monnaies des Kadphizès, le mot *Kouchan* est constamment écrit avec un P : KOPANO, que l'on prononçait soit *Kochano* soit *Korano* suivant les provinces et les localités. La double valeur de *r* est trop connue en philologie pour insister sur ce point. Mais à partir de Kanichka, le P reçoit une modification particulière destinée à rendre le son de *ch* distinct du *ro* :

article *Deities on indo-scythian coins* dans le *Babylonian and oriental Record*, January 1888. M. de Harlez a fait remarquer dans le même recueil (october 1887), que les divinités que l'on trouve au revers des monnaies indo-scythes sont plutôt *iraniennes* que *zoroastriennes*.

[1] J'emploie indifféremment le groupe *sh* ou *ch* pour indiquer le son de *ch* français dans *chose;* mais la transcription anglaise *sh* vaudrait mieux, car elle ne laisse aucun doute, tandis que la prononciation de notre *ch* n'a rien de fixe.

la barre est prolongée au-dessus de la boucle, et l'ensemble affecte la forme ꝑ qui est employée presque exclusivement ; le ꝑ et le P̲ sont cependant quelquefois confondus, ce qui ne surprend pas de la part de graveurs inconscients et aussi à raison de la double prononciation et de l'équivalence *r* = *s*, *ch* que j'ai signalée [1]. Chez Vasudeva, la barre du ꝑ est très allongée et terminée par un renflement ; dans quelques cas, le ꝑ est marqué d'un point diacritique ; on en verra plus loin quelques exemples.

Dans la description qui va suivre des monnaies des Tourouchka, je transcrirai donc ce nouveau caractère non plus par un P comme on l'a fait jusqu'à ce jour, mais par le signe ꝑ qui représente à très peu près celui des monnaies.

Kanichka.

37. Kanerki ou Kanerkou (d'après l'ancienne prononciation) a deux séries de monnaies d'or et de cuivre : Sur la première, la légende est en grec : BACIΛEVC BACIΛEΩN KANHꝐKOV (KANHPKOV sur

[1] C'est à M. Aurel Stein que l'on doit la découverte de cette double valeur du P dans les inscriptions monétaires de Kanichka et de ses successeurs, et nous verrons plus loin l'heureux parti qu'il a tiré de cette découverte pour la lecture des légendes. Son mémoire intitulé : *Zoroastrian deities on indo-scythian coins*, a paru dans le *Babylonian and oriental Record*, mois d'août 1887. M. Cunningham, dans son article précité *Deities on indo-scythian coins*, refuse au signe ꝑ l'attribution exclusive de son de *ch* ; selon lui ce signe n'a pas une valeur distincte du P, ce sont tous deux des variations graphiques du *ro*, et la loi phonétique du changement de *r* en *s* suffit pour expliquer les équivalences Kanerki, Kanichka, etc. ; il persiste en conséquence, dans la lecture *rao* et

quelques monnaies en bronze) « Kanerkou, roi des rois » [1], comme pour tous ses prédécesseurs. Ce sont les pièces de la première époque du règne, alors que la réforme en ce qui concerne les légendes n'était pas encore consommée ; il n'y a qu'un très petit nombre de monnaies de cette époque. Sur l'autre série [2], qui est la plus importante la légende est différente, mais le type est le même pour les deux séries, c'est-à-dire : le roi debout, revêtu d'un riche costume, coiffé d'un casque avec diadème, la main droite sur le pyrée ; (au ℟.), divinités diverses avec leurs noms en caractères grecs. Le symbole ou monogramme qui était sur le *droit* des monnaies d'Ooemo Kadphisès ne figure que sur le *revers* des pièces de Kanichka et de ses successeurs, sauf de très rares exceptions. La légende n'est plus grecque, elle est ainsi conçue : ÞAONANOÞAOKANHÞKIKOÞANO, Le nom du roi est toujours écrit KANHÞKI au lieu de KANHÞKOV [3] avec l'épithète de KOÞANO. J'ai déjà expliqué que l'on avait retrouvé le nom scy-

il soutient que la forme correcte est KOPPANO, KOPCAN, etc., qui est le vrai représentant de *Kushan*. M. Hoernle, comme Torrens (*Numism. Chron.* 1852), n'admet pas non plus que *Korano* vienne de *Kushan* et il rattache le premier mot au grec κοίρανος « chef ». (*Proceedings* du journal du Bengale 1879, p. 130 et 209.) M. Oldenberg, mémoire cité, p. 11, a montré que la lecture κοίρανος était incertaine.

[1] V. planche I ci-jointe nos 10 et 11. Les pièces des Touruchka offrent beaucoup de variétés, qui ont déjà été décrites dans les ouvrages de Prinsep, Wilson, Thomas, de Sallet et Percy-Gardner, auxquels je renvoie. — V. au surplus la description §§ 52 à 62 des planches qui accompagnent le présent mémoire.

[2] V. pl. I, nos 6 à 9.

[3] *Kanerki* est la forme indigène et probablement la plus correcte, *Kanerkou* n'est très vraisemblablement qu'une erreur du graveur du poinçon, qui, chargé de transcrire le nom du roi en grec,

thique du souverain *Kanichka* sous la forme grecque qu'on lisait KANHPKI ou KANHPKOV, et le nom de famille *Kouchan*, sous le grec KOPANO et KOϸANO; par conséquent on peut dire qu'il n'existe pas de roi au nom de Kanerki ou Kanerkou, puisque ces deux lectures ne sont qu'une transcription grecque du mot véritable qui est *Kanichka*. Quant au reste de la légende ϸAONANOϸAO, écrit aussi mais très rarement PAONANOPAO qui correspond au βασιλευς βασιλεων, il est commun, comme KOϸANO le nom de famille, à tous les Tourouchka; on le trouve plus ou moins correct sur toutes leurs monnaies. Je reviendrai plus loin sur l'interprétation de ces mots.

Kanerki étant le même que Kanichka, a régné, d'après la chronologie que j'ai établie ci-dessus, de 70 à 106 de J.-C. environ.

Houvichka.

38. Le successeur de Kanichka est Houvichka dont le nom est écrit sur les monnaies OOHϸKI, Hovichki, Hvichki (var. rare OOHϸKO, OOHϸKϵ). La légende entière est ϸAONANOϸAOOOHϸKIKOϸANO. Sur les pièces d'or, le roi est toujours représenté en buste tenant une massue ou un sceptre, la tête nimbée recouverte d'un diadème conique avec bandelettes flottantes; à la différence des monnaies de

et habitué à voir sur beaucoup de monnaies grecques le génitif en *ou* avec *basileôs*, a pris cette terminaison tout en mettant *basileus* au nominatif. C'est l'explication de Lassen, *Zur Geschichte der Indo-Scyth. Koenige* 1838, p. 93. Pour les monnaies de bronze de Kanichka. V. Wilson, *Ariana antiqua*. pl. XI nos 15 à 17 et pl. XII nos 14 à 20.

son prédécesseur on ne voit plus le pyrée figurer sur les monnaies d'Houvichka. Les revers représentent des divinités[1]. Sur les pièce de cuivre, le nom du roi est écrit OOHϷKϵNOϷANO (V. planche III, n° 13), ce qui a fait croire qu'il y avait eu un personnage distinct portant le nom de Ooer[2], mais alors que signifierait Kenorano? En réalité, il n'y a pas de Ooer et la lecture est bien OOHϷKϵ, qui est une variante de OOHϷKI (on la trouve notamment sur une monnaie d'or du British Museum, d'après P. Gardner, p. 151). Quant à NOϷANO lu à tort NOPANO, la première lettre est pour un K; la confusion entre le K, le N et le X est fréquente comme entre H, N et M. Kenorano n'est donc pas plus un roi distinct que ne l'est le Kenrano KϵNϷANO de Prinsep (v. *Essays*, t. I, pl. VII, n° 31), qui est aussi un Houvichka au type de l'éléphant. Je considère également comme une erreur de lecture la variante OVOHPKI donnée par Cunningham et par P. Gardner (pp. 142 et 149, ouvrage cité), le V étant non un *upsilon*, mais une sorte d'ornement faisant partie du diadème, ainsi qu'on peut le voir sur les monnaies dont j'ai donné le dessin[3].

Les dates des inscriptions de Houvichka donnent

[1] V. pl. II ci-jointe nos 12 à 19, où l'on remarquera les formes particulières de A, N. H. Il existe de nombreuses variétés pour la figure du roi, les détails du costume, etc. Sur un statère du British Museum, Houvichka est monté sur un éléphant marchant à droite; sur une autre pièce de la même collection, il est assis à l'orientale, mais c'est une exception pour les pièces d'or, les deux types du roi assis ou sur l'éléphant étant réservés aux monnaies en bronze.

[2] V. Sallet, *op. l.* p. 207.

[3] V. pl. II, nos 14, 15, 17, 18, 19.

pour années extrêmes 111 et 129. En supposant, comme nous l'avons fait, que Kanichka ait régné jusqu'à l'an 106, ce serait de cette dernière année qu'il faudrait faire partir le règne de Houvichka, ce qui donne de 106 à 129 de Jésus-Christ pour la durée de ce règne.

Vasudeva.

39. Bazodeo ou Vasudeva est le successeur d'Houvichka. D'abord associé à ce dernier, de l'an 122 à l'an 129, période pendant laquelle on trouve déjà des inscriptions à son nom, il règne seul ensuite jusqu'en 176 (v. § 24). On a de lui des pièces d'or et de cuivre; mais les légendes sont très défectueuses. Sur quelques-unes on lit très distinctement ÞAONANO ÞAO BAZOΔHO KOÞANO, mais sur la plupart le nom propre est figuré BAZOAHO, BΛOODO, BOOOHO BOPOOϘO, etc., (v. Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XIV, nos 12, 13 — P. Gardner op. l. p. 159 etc., et pl. III, ci-jointe, n° 15). Wilson avait lu Baraoro qu'il rattachait à Varahran, Bahram et en faisait un prince sassanide ou ayant régné au nom des Sassanides au IIIe siècle; d'autres savants et notamment Lassen [1] avaient lu autrefois Balahat, Balano qui aurait été le nom d'un roi *Bala* ou *Balan* que l'on plaçait à la suite de Kanichka. On a reconnu depuis que ni Baroaro ni Balan n'avaient existé, et que ces mots étaient de fausses lectures de BAZOΔHO.

[1] *Indische Alterth.* t. II, p. 862 et 1223. — *Numism. Chronicle* 1844, p. 23, où il est traité aussi de l'étymologie de *Korano* que l'on rapproche de l'arabe, *Zoulkarnaïn* (le cornu), épithète d'Alexandre.

Le type des monnaies d'or de ce roi est imité de celui de Kanichka : le roi est debout sacrifiant à l'autel du feu qui reparaît. Au revers, c'est le Siva des monnaies de Kadphisès II, debout avec le trident et appuyé contre le taureau indien ; il semble que tout le panthéon iranien ait disparu pour être remplacé par un dieu unique, Siva, accolé quelquefois avec la Nanaïa sémitique. Siva a, sur quelques monnaies, l'aspect et l'attitude d'une femme ou même d'un hermaphrodite ; par sa nature, ce dieu se prêtait à cette double conception ; mais le plus souvent il a la figure d'un dieu terrible. La légende OKÞO (et OÞKO) est celle qui accompagne d'ordinaire l'effigie de Siva ; nous en verrons plus loin le sens [1].

Interprétation des légendes.

40. Je reviens à l'étude des légendes, que j'avais réservée à raison de leur importance et pour plus de méthode. Je m'occuperai d'abord de la formule PAONANOPAO, lue jusqu'ici *raonanorao* qui accompagne le nom du roi.

Il est certain que ces mots correspondent, par leur place dans la légende, au grec βασιλευς βασιλεων et au pali *rajadiraja;* aussi l'a-t-on, de bonne heure, traduit par « roi des rois, roi au dessus (*nano* grand) des rois ». C'est Prinsep qui, le premier [2], a fourni

[1] D'après Wilson (ap. Thomas, *Ancient Indian Weights*, 4° 1874, p. 44), la monnaie avec l'effigie de Siva était désignée sous le nom de *sivânka tanka* « coin with the mark of Siva ». Le nom de la monnaie en général, dans le Code de Manou, est *nânaka*.

[2] Prinsep, *Essays*, t. I, p. 130.

cette explication dont il trouvait la raison d'être dans le *rao* qui est en effet usité aujourd'hui dans l'Hindoustan avec le sens de *raja;* mais, d'un autre côté, on a objecté que *rao* est une altération toute moderne qui, très vraisemblablement, n'était pas connue il y a dix-huit siècles et qu'en conséquence ce mot ne pouvait pas être le même ni avoir le même sens que *raia*. D'autres indianistes regardaient *raonano* comme une forme prâcrite « *râjunânam rajâ* » roi des rois, avec un pluriel en *ânam*, ou une forme afghane, pluriel en *ân* avec cas oblique en *o* : *raon-ân-o* comme le sanscrit *radjn-âm*.

41. Toutes ces interprétations ainsi que d'autres moins bonnes que je passe sous silence, ne valent pas, suivant moi, l'explication toute récente qui vient d'être donnée par M. Aurel Stein dans son mémoire précité. Ayant remarqué que la formule lue jusqu'ici *raonanorao* était écrite avec le mème caractère ꝺ que celui employé dans les noms propres Kanechki, Ooechki, Kochano, il a proposé de lire avec le son de *ch*, tous les mots dans lesquels se trouvait ce caractère, tant au droit qu'au revers des monnaies. En conséquence de cette hypothèse qui ne manquait pas de hardiesse, mais qui était en même temps pleine de logique, M. Stein a vu dans le mot ꝺAO, *shao* pour *shaho*, le persan *shâh* avec une terminaison en *o* fréquente en pali, et, par suite, dans *raonano* le pluriel *shahonano* pour *shahonân*, *shâhanân*[1]

[1] V. sur cette forme grammaticale les *Études iraniennes* de J. Darmesteter, t. I, p. 124. § 98. V. également les explications que donne M. Stein lui-même, p. 10 du tirage à part de son article.

qui est également un pluriel persan provenant de l'ancien genitif perse en *ânâm*. La forme *shahonano* est sans doute quelque peu barbare, mais elle ne l'est guère plus que le perse corrompu des inscriptions de l'époque d'Artaxercès Ochus, c'est-à-dire de trois siècles et demi avant nos Tourouchka. L'épithète *shahonanoshao* signifie donc « roi des rois » tout comme le shâhânânshah persan devenu shâhânshâh, puis shâhinshâh, forme actuelle du protocole des rois de Perse. L'interprétation de M. Stein est d'autant plus probable qu'elle est sensée et naturelle; tout est iranien sur les monnaies de Kanichka : l'autel du feu, les divinités et leurs noms et même aussi le costume qui se rapproche plus de ce que nous savons de la Perse et de l'Assyrie que de l'Inde. Quoi de plus rationnel alors, que de retrouver la titulature des rois de l'Iran.

42. Une objection que l'on pourrait faire à cette lecture est que, à l'époque des premiers Kouchans et de Kanichka, la Perse et la portion de l'Iran berceau ou foyer de la région avestique étaient soumises aux Arsacides qui n'ont cessé de règner que deux siècles plus tard (en 224 de J.-C.). Or la titulature des Arsacides était en grec et il est difficile de s'imaginer que aux environ de l'ère chrétienne l'expression *shâhânshâh* fût déjà connue et employée par ces monarques. Les mots *shâhanânshah*, *shâhânshah* sont, en effet, l'abréviation ou plutôt l'altération populaire de l'ancien perse *khshâyathiyânâm khshâyathiya* « rois des rois » que l'on trouve dans les inscriptions achéménides ; il faudrait donc admettre que, au premier siècle de notre ère, le groupe perse *khsh* était déjà

réduit à *sh*[1], fait extraordinaire alors que, sur les monnaies d'Ardéchir III, qui vivait plus de six siècles après (en 628) le nom d'Artaxercès est encore écrit sous la forme complète *Artakhshatra*.

Il est en outre à remarquer que dans les inscriptions soit en bactrien, soit en indo-pali que j'ai rapportées ci-dessus (§ 23), de Kanichka et de ses successeurs, ces souverains n'ont pas pris le titre de *shahinshah*. Ils ont les épithètes de *maharaja rajatiraja devaputra* dont le sens a déjà été expliqué, Kanichka prend même le titre de *guchanavaça samvardhaka* « extenseur de la puissance des Kouchans » mais rien qui rappelle le protocole perse. C'est seulement dans une inscription de Vasudeva, datée de l'an 87 qui correspond à 165 de J.-C., que ce roi a le titre de shâhi : *maharaja rajatiraja shâhi Vâsudeva*[2] ; c'est la plus ancienne mention que nous connaissions, du simple titre de *shâh*. Pour trouver dans l'Inde la formule entière *shâhânshâh*, il faut descendre de quatre siècles jusqu'à l'inscription du pilier (*lât*) d'Allahabad. On admet aujourd'hui que ce document, qui se trouve gravé sur le pilier, à la suite des édits d'Asoka émane d'un des rois de la dynastie des Gouptas, Tchandra-Goupta II, petit-fils de Samoudragoupta. Ce roi, racontant les

[1] Dans l'Inde, où le son de *ksh* est indigène, ce même groupe s'est conservé longtemps sans altération, ainsi que le prouvent le *kshatrapa* de l'inscription de Liako Kusuluko, les monnaies des kshatrapas-Sanas et celles de Rajubul et de Zeïonisés.

[2] Inscription de Mathura, V. *Arch. Reports*, t. III, p. 35 et pl. XV, n° 8. Pour l'inscription de Manikyala dans laquelle Kanichka prend le titre de Kouchan, voir même recueil, t. II, p. 160. — Sur une récente inscription de Kanichka, voir note ci-après de la p. 203.

victoires de son aïeul sur les peuples voisins, énumère les tributs ou présents que lui ont offerts les Sakas, les Mouroundas, le roi des îles, etc. et il cite parmi les souverains « le *devaputra shâhi shâhânashâhi*, roi fils des dieux, roi des rois[1] ».

Je ne crois pas que l'on puisse voir dans cette phrase une allusion aux rois Tourouchka, car Samoudragoupta vivait vers l'an 400 de notre ère, longtemps après la chute de l'empire des Indo-Scythes[2], et il est difficile d'admettre que l'épithète de *Shâhânashâhi*, qui se trouve dans le texte sanscrit de l'inscription, se rapporte plus aux Sakas qu'aux Mouroundas et aux autres peuples vaincus par le roi des Gouptas. Je penserais plutôt qu'elle désigne les Sassanides qui étaient en rapport d'amitié avec l'Inde et notamment Bahram IV, surnommé Kermânshâh qui a régné en Perse de 388 à 399, ou Yezdegerd Ier son successeur.

On sait, en effet, que les Sassanides avaient le titre de *shâhinshâh* que, sur leurs monnaies et dans leurs inscriptions, ils rendaient par les mots araméens *malkân malkâ*[3]. Le témoignage d'Ammien nous est un sûr garant que, au moins sous Sapor II et Constance, vers 340, les soldats persans appelaient leur empereur *Saansaan ;* mais, ici encore, nous n'avons

[1] V. Prinsep, *Essays*, t. Ier, p. 234. — Fleet dans *Academy* des 14 août 1886 et 15 janvier 1887.

[2] Le royaume des Kouchans avait été détruit par les Gouptas et s'il y avait encore quelques tribus éparses le long de l'Indus, il n'y avait certes plus, au commencement du Ve siècle, de princes Sakas en état de porter le titre de Shâhânshâh (cf. suprà, § 24).

[3] Je me suis expliqué sur ces mots dans mon étude sur les monnaies pehlvies. V. *Revue Archéolog.*, 1885, I, p. 212.

pas de preuve que cette appellation ait été usitée avant le milieu du IVe siècle [1].

43. Ainsi donc, jusqu'ici, on peut dire qu'aucun des documents que nous possédons, soit monnaie, soit inscriptions, soit histoire écrite, n'autorisait à admettre l'emploi de la formule complète *shâh-ânshâh* avant le IVe siècle [2]. La lecture proposée par M. Stein a donc une importance considérable, car elle établit, d'une manière suivant moi indubitable, que si cette formule a été adoptée par Kanichka et inscrite sur ses monnaies dès l'an 70 de J.-C., c'est quelle était déjà d'un usage courant dans tout l'Iran oriental, alors sous la domination des rois parthes. Aussi, loin d'être en contradiction avec ce que nous enseigne la numismatique des Arsacides, cette lecture ne pourrait au contraire que nous aider à mieux comprendre les monnaies à caractères araméens encore mal connues, que l'on suppose, non sans raison il est vrai, avoir été frappées par des princes de l'Iran *vassaux* des Arsacides, mais dont quelques-unes pourraient bien émaner des *rois* arsacides eux-mêmes. Tel serait, par exemple, le cas des monnaies de bronze frappées au nom de

[1] V. J. Darmesteter, *Études Iraniennes*, t. Ier, p. 33 et Noeldeke dans ZDMG. 1879, p. 687.

[2] M. Bartholomaei avait signalé en 1859, (V. sa lettre à M. Dorn dans les *Mélanges asiat.* de Saint-Pétersbourg, t. III. p. 584,) une drachme arsacide qu'il attribuait à Tiridate II et sur laquelle il croyait lire, outre *basileus megas*, le mot CAXANCAC qui aurait été le shâhânshâh transcrit en caractères grecs. On conçoit qu'une pareille monnaie aurait eu un grand intérêt historique pour la question qui nous occupe, Tiridate II étant de l'an 33 avant Jésus-Christ. Mais la pièce que le savant archéologue russe avait vue à Tiflis, n'a pas été retrouvée, et tout porte à croire que la lecture proposée par lui était erronée.

Orod malkâ « le roi Orod », qui serait alors le même que le roi parthe Orodès Ier dont le règne s'est écoulé de 55 à 37 avant l'ère chrétienne. La question de l'attribution des monnaies arsacides à légendes pehlvies est en dehors de mon sujet, et je ne me permettrais pas de la trancher ici, mais je dois toutefois faire remarquer cette coïncidence entre les monnaies de l'an 70 de notre ère frappées dans l'Inde avec le titre de *shâhânshâh* et les monnaies de cuivre émises à la même époque dans la Perside avec le titre de *malkâ*. Cette circonstance porterait à croire, je le répète, que déjà, au Ier siècle avant J.-C., la formule perse « *shâhânshâh* ou *shâhinshâh* » était usitée chez les Arsacides, et que le titre de *malkâ* se prononçait déjà *shâh*.

Sans doute les historiens orientaux[1] disent que ce fut Ardéchir Pâpekân qui, le premier, prit le titre de *shâhinshâh* aussitôt après la défaite d'Ardevanv (ou Artaban), le dernier roi parthe ; mais cette énonciation n'a pas pour nous une valeur absolue et ne prouve pas que ce titre royal n'ait pas été en usage chez les Arsacides. On sait, en effet, que les rois *achkaniens* (c'est le nom indigène des Arsacides) ne

[1] Par exemple : Tabari, édition Noeldeke, p. 15; le *Modjmel et Taouarikh*, trad. Mohl dans le *Journ. asiat.*, décembre 1841 et mai 1843. Dans ce dernier ouvrage persan, composé en 520 de l'hégire, l'histoire des Achkaniens tient en deux pages ; celle des Sassanides, au contraire y est assez longuement développée. On sait que la portion du grand ouvrage de Tabari qui a été traduite de l'arabe en allemand, par M. Noeldeke en 1879. sous le titre de *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden*, est très importante et très étendue. Tabari, qui écrivait à Baghdad, vers l'an 300 de l'hégire, a été, du reste, copié par les historiens postérieurs tels que Mirkhond, l'auteur du Modjmel, etc.

comptent pas chez les écrivains arabes et persans qui, en dehors de la période mythologique, ne commencent guère l'histoire de la Perse qu'avec les Sassanides. Pour eux, les rois parthes n'étaient que des chefs de tribus *molouk et taouaïf*, formant une sorte de féodalité ; aussi se contentent-ils de donner les listes plus ou moins exactes des noms de ces souverains, mais sans aucun détail sur leurs règnes. Cette lacune, je puis le dire en passant, est d'autant plus regrettable, que les documents grecs et latins ne nous font connaître que les rapports des Parthes avec le monde romain, et ne nous apprennent rien sur l'organisation intérieure ni sur les provinces orientales de la domination arsacide ; par suite, ce point de l'histoire de l'Iran sera toujours difficile à éclaircir. On peut toutefois supposer que si, en réalité l'Empire parthe n'était qu'une réunion de petits États comme la Characène, la Mésopotamie, la Perside, l'Elymée, etc., le suzerain de tous ces chefs de provinces, était bien, en fait, un « Βασιλευς Βασιλεων », un roi des rois, ou *shâhinshâh*, et que si cette dernière épithète n'était pas écrite sur les monnaies araméennes, qui n'ont simplement que le titre de *malkâ*, c'est-à-dire *shâh*, elle n'en était pas moins d'un usage courant dans la langue.

44. Ainsi, en résumé, on voit que, malgré les observations que j'ai cru devoir présenter et qui n'étaient peut-être pas sans intérêt, rien ne s'oppose historiquement et philologiquement à la lecture de *shâhânshâh* pour *raonanorao*. J'ajoute que si les inscriptions des premiers Tourouchka ne mentionnent pas ce titre d'origine perse, c'est que nous ne les connais-

sons pas encore toutes ou que, étant rédigées en pali, il était plus naturel d'employer la titulature usitée depuis longtemps dans la langue nationale[1]; et enfin, que la réduction de l'ancien groupe perse *Khsh* en *sh* n'était pas impossible au commencement de l'ère chrétienne, attendu l'espace de plus de trois siècles écoulés entre cette époque et le dernier roi achéménide qui ait employé le groupe « *khshâyathiyânâm khshâyathiya* » inauguré par Darius Ier. Le fait du maintien du *khsh* primitif dans le nom propre *Artakhshatra* au viie s., peut s'expliquer par une cause purement épigraphique, car il est incontestable que si, sous les sassanides, on continuait à écrire sur les monnaies et dans les inscriptions le nom d'Artaxercès[1] sous sa forme ancienne et complète, la forme dérivée *Ardéchir* était également usitée dans le peuple.

Je suis donc d'avis qu'il faut accepter sans réserve la traduction de roananorao par *shâhânshah* ou *shâhinshâh* et en tirer toutes les conséquences pour l'épigraphie monétaire des indo-scythes comme pour l'histoire de l'Inde[2], à savoir l'existence d'un signe

[1] Pendant l'impression du présent Mémoire, je lis dans le journal anglais *Academy* (numéros des 3 et 17 mars 1888) que l'on vient de découvrir à Mathura une inscription de Kanichka datée de l'an 7 de ce roi et dans laquelle il a le titre de *shâhi*. Cette inscription d'une importance capitale ne modifie en rien mes conclusions et est au contraire une confirmation remarquable de la lecture shahanshah appliquée aux monnaies de Kanichka et de ses successeurs.

[2] C'est ainsi que la légende jaïna du grand saint Kâlaka, dans laquelle il est question d'un roi des Sakas qui portait le titre de *Sâhânu-Sâhi* et qu'on aurait pu hésiter à rapporter à Kanichka, s'applique bien en réalité à ce souverain, qui est représenté dans la légende comme ayant traversé l'Indus pour entrer dans le pays de Himduga. V. Jacobi dans ZDMG, 1880, p. 247-318 et Bhau-

spécial ϸ pour rendre le son de *ch*, distinct du signe P qui le plus souvent n'a que la valeur du *ro* grec[1]. Par suite, on ne doit plus lire Kanerki, Ooerki, mais Kanechki, Ooechki ou mieux Kanichki, Hoïchki Hovichki (Οσηρκι) qui est la seule lecture possible de KANHϸKI, OOHϸKI; et de même partout où on rencontre ce caractère ϸ dans les légendes des revers, il doit être lu *ch* et non *r*, comme on l'a fait jusqu'ici. Nous allons voir l'application de cette règle dans l'interprétation de ces légendes.

45. Comme je l'ai dit, la variété est grande sur les monnaies de Kanichka et d'Houvichka, plus grande encore sur ces dernières qui nous font connaître près d'une quarantaine de noms de divinités dont l'interprétation a depuis longtemps exercé les recherches des savants.

Quelques noms grecs sont restés, comme HPAKIΛO et HPAKΛO Heraclès; ΣAPAΠO Sarapis; CAΛHNH Selené, le dieu Lunus, divinité mâle et femelle ὁ καὶ ἡ Σελήνη, Lunus et Luna; et HΛIOS le soleil; mais l'onomastique des autres dieux est aussi variée qu'étendue. Leur forme bizarre, comme : AΘPO,

Daji, dans *Journal of the Bombay Branch*, 1869, p. 139 à 146 (*Inroads of the Scythiam into India*). Bien que ce récit soit d'une rédaction relativement moderne, xe siècle, les faits sont exacts.

[1] J'ai déjà expliqué § 36, que sur quelques pièces le signe ϸ est surmonté d'un point diacritique, qui ne laisse aucun doute sur sa véritable valeur distincte du P, voir planche II ci-jointe, n°s 15 et 18, et pl. III, n° 14. M. Stein a cherché l'origine de ce signe et a cru le trouver dans le sampi grec; je penserais plutôt qu'il a été emprunté au *sa* de l'alphabet bactrien. V. à ce sujet une polémique dans l'*Academy* n^os^ des 24 septembre, 1 et 8 octobre 1887. Enfin, je dois rappeler que le signe ϸ apparaît pour la première fois sur les monnaies des Kanichka, jusqu'alors KOPANO était figuré avec P.

ΟΚΡΟ, ΑΡΔΟΧΡΟ, ΜΙΟΡΟ, ΟΡΛΑΓΝΟ, etc., les avait fait prendre pour des noms de dieux scythes apportés par les Yue-Tchi du fond de l'Asie ; mais une étude plus approfondie des légendes et des différences orthographiques, en même temps que le progrès des études avestiques, a permis de retrouver sous ces mots prétendus scythes écrits en grec, des noms de dieux védiques ou iraniens. C'est ainsi qu'on a assimilé et identifié : ΜΙΟΡΟ (lu d'abord ΜΙΘΡΟ[1]) et ΜΕΙΡΟ, avec *Mihir*, forme populaire de Mithra le dieu solaire, facilement reconnaissable sur les monnaies, au nimbe radié qui entoure la tête du personnage.

ΜΑΟ avec *Mâh*, *Maho*, le dieu Lunus des iraniens, qui est en effet désigné, comme le ΣΑΛΗΝΗ, par une tête nimbée, mais sans rayon.

ΑΘΡΟ (et ΑΘΟΡΟ), qui accompagne l'image de Vulcain, est certainement *Athur* le dieu du feu, *Atar* (védique *athar*) de l'Avesta; mais à cause du

[1] La forme ΜΙΘΡΟ n'est pas impossible à rencontrer du moment qu'on trouve ΑΘΡΟ, ce sont tous deux des formes savantes qui ont pu se conserver à côté de *mihir* et *ahir* (*hêr*) formes régulières dérivées. V. dans Prinsep, t. Ier, pl. XXI, sur une monnaie de Houvichka, le nom de Mithra écrit ΜΙΡΡΟ. — Sur les légendes des monnaies indo-scythes et sur les tentatives qui ont été faites pour en expliquer le sens, V. les travaux de Prinsep *Essays*, Benfey *Die Goetternamen auf den Indoscythischen Münzen* dans le ZDMG, 1854, p. 450 à 467. — Lassen, Wilson, Sallet, ouvrages cités. — G. Hoffmann, *Syrische Martyrer*, etc., 1880, p. 139 à 144. Pour tout ce qui est mythologie avestique, on peut consulter l'ouvrage de M. J. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman*, 8° 1877. — V. Du même auteur, dans la *Revue critique* du 31 octobre dernier, un compte rendu de l'ouvrage de P. Gardner, qui est un complément du mémoire précité sur le Mahabharata et le Shahnameh. M. Darmesteter cite en même temps la nouvelle lecture de M. Stein, à laquelle il donne sa complète adhésion.

signe P qui est quelquefois figuré ϸ, le mot se lirait plutôt *atcho*, *atocho* qui est la forme populaire *atech* encore usitée aujourd'hui en persan et en pehlvi avec le même sens. La même racine se retrouve peut-être dans APΔHΘPOV, qui paraît être le nom d'une sorte de Vulcain sur les monnaies d'Yrkodes, un des rois Yué-tchi postérieurs[1].

NANA et NANAIA, avec la déesse Anaïtis, l'*Anâhita* du Bundehech, « la grande déesse des eaux »; le composé NANAPAO, que l'on trouve sur quelque revers, signifie « la reine Nana, *Nanashâho* ».

ΦAPPO (ΦAPO) que l'on rencontre en compagnie de divinités ayant différentes attitudes, est le perse *farna*, zend *hvarenô*, le dieu de la gloire, le φερρης φερνης d'un grand nombre de noms propres perses.

OAΔO est *Vâta*, le dieu du vent, qui est représenté courant, les cheveux épars et les vêtements flottants.

ZEIPO ou ZЄPO, qui accompagne la déesse Artemis, a été lu *Ceres* par Thomas, *Meiro* (variante de Miiro, Mithra) par de Sallet, *Zahra* (en persan Venus) par Cunningham qui rapproche ce mot de Ζαρῆτες, l'Artémis perse d'Hesychius. La vraie lecture semble être TЄIPO que M. Stein a rapproché de τείρει, nom du quatrième mois cappadocien qui correspond au Tir parsi et à Tistrya du calendrier avestique. Seulement, il faut remarquer que Tistrya est un dieu mâle — c'est le démon de l'orage — et qu'ici nous avons une déesse.

MANAOBAΓO que Thomas traduisait par « the Moon-God » et Benfey par *mainyavo-bago* « bénis-

[1] V. ma notice sur la Bactriane, p. 19.

seur céleste » est rendu dans Hoffmann avec plus d'exactitude, par *manô vohu* ou *vohu manô* « la bonne pensée », un des attributs des Amchaspands.

MAACHNO à côté d'un guerrier tenant un étendard et une épée, tête nimbée et diadèmée, sur les monnaies d'Houvichka, est le *mahâsena* « le chef d'une grande armée », épithète, de Skanda le dieu de la guerre.

ΩPON ou ΩPOH sur les revers du même roi est, ou une divinité grecque Uranus, ou le *Varuna* véridique.

OANINΔA (var. OANINΔO) avec le type de Νίκη ou victoire ailée, est l'Anandatés de Strabon, le *vanainti* de l'Avesta. On a ici comme dans OAΔO = vâta l'équivalence ὁ = *v* déjà constatée dans le mot Houvichka.

46. OKÞO (var. OKÞA) a été lu jusqu'ici *okro*, et expliqué par *Ahura*; il accompagne ordinairement l'image de Siva tetracheire sur les revers de Kanichka et d'Houvichka, et de Siva à une ou trois faces tenant le trident, sur les monnaies de Vasudeva. Siva, à cette époque post-védique, était, en effet, devenu une sorte de dieu suprême auquel le nom d'Ahura-mazda pouvait convenir (v. Benfey, op. l. p. 454; Hoffmann p. 146). D'après Lassen et Thomas, OKPO était le sanscrit *ugra* « le terrible », une des épithètes de Siva *ugradêva*. M. Hoernle lisait OHPO *ôîro* qu'il identifiait avec *hira* ou *vîra*, autre épithète de Siva (*vîrabhadra*). M. Cunningham traduit par le sanscrit *vakra* « cruel ». Ces interprétations ne sont pas possibles, en présence de la nouvelle lecture. On remarque, en effet, que le mot OKPO est toujours écrit OK O avec le signe de *ch*; la lecture serait donc

okcho qui ne peut aller ni avec *ahura* ni avec *ugra*, mais se rapprocherait plutôt du sanscrit, *ukchan*, qui est le nom du taureau ou bœuf indien.

La même remarque s'applique au nom de la déesse APΔOXPO *Ardochro*, très fréquent sur les monnaies des Tourouchka et de leurs imitations par les Gouptas, et qu'il faut lire *Ardokcho*. Cette légende accompagne une divinité femelle tenant la corne d'abondance, comme la Dêmêter ou la Tyché des Grecs. Plusieurs explications ont été données : on a proposé Ardéchir (Prinsep), arta-ahura (Benfey), ardha-ougra (Lassen, Thomas), achis-ahura (Hoffman), artha-tukra « la grande Vénus » (Cunnigham) ; mais toutes ces interprétations tombent devant la forme du mot qui est toujours figuré APΔOXÞO et qui, doit par conséquent, se lire *ardokcho*. On ne trouve pas, dans l'Avesta, de déesse correspondant à la fois par les attributs et par le nom, à la forme que donne la légende grecque ; il faudrait supposer un *ardi-vakchi* analogue à *achi vanuhi* « la bonne Achi » l'incarnation de la prière. On rencontre quelquefois la forme abrégée ΔOXÞO accompagnant également une déesse avec la corne d'abondance, Cunningham l'explique par *tukra* ou *çukra* nom de la planète Vénus.

APAЄIXPO, légende d'un dieu avec nimbe radié, sorte de Mithra, n'a pas non plus trouvé d'explication satisfaisante. La vraie lecture est AÞAЄIXÞO *acha-eikcho* que M. Stein a rapproché de Acha-Vahisto l'Ardi-behest ou « génie du feu » du Boundehech. On pourrait aussi lire, avec Cunningham, AÞΔЄIXÞO *ach-deikcho*, qui aurait même étymologie et même sens. Les formes *arta* et *acha* sont parallèles et ont pu don-

ner, en zend, des noms de divinités différents, altérés par des prononciations populaires. C'est ainsi que le nom d'un mois du calendrier cappadocien Ἀρτα-ιστήν qui suppose un primitif perdu *arta-vahisto* est évidemment de la même famille que *achdeikcho*.

47. Par application des mêmes principes de lectures (Þ = *sh* et O, *o* = *va*), ÞAOPHOPO (var. ÞAOPHOAP) n'est plus le *rao Rethro* « le roi Rethro » ou Mars, mais le *Shah-rêvar* ou *Khshathra vairya* « la souveraineté adorable » nom d'un des Amchaspands, qui règne sur les métaux [1] ; il est figuré sur les monnaies d'Houvichka, sous la forme d'un guerrier grec tenant un bouclier. Comme représentants en grec, on trouve : pour l'ancienne forme Khshathra vairya, le nom du mois cappadocien ξανθριορη, ou mieux ξαθριορη et pour le dérivé Shahrevar, les transcriptions σαρεβαρ et σαχριοῦρ, suivant les prononciations dialectales.

ΛPOOACΠO avec un homme debout et un cheval, doit être lu *Lrohaspo* et non *arooaspo*. Les deux versions se rapportent au zend *aurvat aspa* « aux chevaux rapides » épithète de Apam napât « le fils des eaux », divinité avestique ; mais la forme *Lrohaspo* a l'avantage de nous faire connaître le changement phonétique de *aurv* en *lohr*, *lroh* et de nous confirmer ainsi l'origine du nom propre Loharasp, Luhrasp déjà connu par le pehlvi et le persan [2].

[1] V. Stein, op. l., p. 8; Pott *Altpers. Eigennamen*, p. 384; Benfey, *Monatsnamen*, p. 97. Shahrêvar est le nom d'un des mois du calendrier perse et parsi. M. Cunningham (op. l., p. 41) maintient la lecture *rao reoro* qu'il traduit par « le roi Reoro » ce dernier mot étant le sanscrit *rudhîra* un des noms de Mars.

[2] La lecture ΔPOOACΠA Drooaspa a été proposée ; elle donnerait le *nom* de la déesse Drvaspa, divinité avestique protectrice

Le Λ grec a une valeur analogue dans le mot ΟΡΛΑΓΝΟ où il représente l'ancien groupe zend *thr* devenu *hl* en pehlvi et persan. Ce mot avait été lu ΟΡΔΑΓΝΟ et rapproché de l'*agni* des Vedas, sanscrit *artagni* « le grand dieu du feu », il accompagne en effet la figure du dieu de la guerre en costume de Mars ; mais la forme du Λ est certaine et on a, avec l'équivalence O=VA, le zend *verethraghna* dont le sens est « victorieux », pehlvi varahrân, le nom propre Bahrâm[1]. La divinité qui est représentée sur les monnaies de Kanichka est donc le dieu de la victoire.

M. Cunningham [2] cite la légende MAZΔOOANO qui se trouve au revers d'une monnaie de Kanichka. Si cette lecture est exacte et si un rapprochement avec *mazdaïesna* était possible, on aurait la profession de foi du roi lui-même, se déclarant « adorateur d'Ahura-mazda ». On sait que tel est le sens du mot *mazdaïesn* qui est l'épithète ordinaire des rois sassanides et qui ne se trouve pour la première fois que sur les monnaies d'Ardéchir Ier Pâpékân et dans l'inscription trilingue de Nakchi-Roustam, c'est-à-dire près de deux siècles plus tard.

des animaux, au lieu d'une *épithète;* mais il faut y renoncer; la première lettre du mot qui est très nette sur toutes les monnaies d'or connues, est certainement un Λ; en outre, la figure est celle d'un dieu et non d'une déesse. Dans ce changement de *rv* en *lr lrh*, il y a quelque chose d'analogue au groupe *hl* provenant d'un ancien *rth*, par exemple : Pahlava-Parthava.

[1] Orthagnès, nom d'un roi Indo-Parthe est comme Varahrân dérivé de Verethraghna; ce sont deux doublets.

[2] *Bab. et Or. Record*, II, p. 44. M. Cunningham ne donne pas le dessin de cette curieuse monnaie, se réservant, sans doute, d'en faire l'objet d'une publication spéciale, ainsi que pour d'autres pièces uniques de sa riche collection.

48. Je terminerai cette nomenclature par les légendes sivaiques et bouddhiques.

On a vu que Siva est souvent figuré sur les revers des Tourouchka, principalement sur les monnaies de Houvichka et de Vasudeva, mais que l'on ne trouve rien de satisfaisant pour expliquer le mot *okcho* qui accompagne généralement cette divinité. Une des personnifications de Siva est celle du dieu de la guerre *Skanda* dont les épithètes sont *mahasena*, chef des guerriers (v. suprà) *koumara* et *visakha*. L'ensemble de ces qualifications se rencontre sur certaines monnaies d'Houvichka. Celle qui est gravée sur une des planches jointes au présent mémoire représente trois divinités debout sur une espèce d'autel avec la légende ΣΚΑΝΔΟΚΟΜΑΡΟ ΜΑΑΣΗΝΟ ΒΙΖΑΓΟ dans laquelle on retrouve les trois éléments : Skandakoumara, Mahasena, Visakha. Sur d'autres revers [1] il n'y a que deux personnages Skandokomaro et Bizago. Hoffmann avait divisé la légende en Isagoscan Dokomarob qu'il traduisait par « Tahmouraf le briseur » (mém. cité p. 150) et M. de Sallet pensait que ces mots étaient des noms de tribus Sakas (ouvr. cité p. 206).

Quant à l'effigie de Bouddha on la rencontre bien sur les monnaies d'or comme sur les monnaies de cuivre ; mais elle est plus rare qu'on aurait pu s'y attendre d'après la tradition qui représente Kanichka comme le restaurateur de la religion bouddhique dans la N.-O. de l'Inde. Le type ordinaire est

[1] V. par exemple, Brit. mus., pl. XXVIII, n° 23 dans P. Gardner, op. l. et pl. II, ci-jointe, n° 17.

Bouddha, debout la tête nimbée, la main bénissante dans la position dite *varamudrâ;* avec la légende, BOΔΔ, BOYΔO, ou BOΔΔO et quelquefois CAKAMA-BOΔΔ que Cunningham interprétait par Sakya maha Bouddha, mais qui est plutôt Sakyamouni Bouddha. On trouve aussi le groupe OΔYOBOY que M. Cecil Bendall a traduits par « *Advaya Bouddha* », *advaya* pour *advayavâdin* ayant le sens de « unitarien, qui n'est pas dualiste ». M. de Sallet[1] a relevé toutes les variantes connues des légendes aux R) de Bouddha, parmi lesquelles je signalerai encore celle de PΓO-BOYΔO... qui accompagne la figure de Bouddha assis sur un trône, dans l'attitude ordinaire des statuettes et images ; les lettres PΓO sont la fin d'un mot malheureusement illisible.

49. Bazodeo est le dernier roi connu des Touroukha ; après lui, on ne trouve plus que des pièces, la plupart en or, qui sont de grossières imitations, non dépourvues cependant de style, mais avec des légendes en caractères grecs inintelligibles. C'est la formule *raonanorao* qui est la plus altérée et c'est la seule que l'on puisse reconnaître avec Korono. On peut voir dans l'*Ariana antiqua* pl. XIV et à la fin du catalogue du *British Museum*, des specimens de ces médailles de la basse époque[2]. Pour les monnaies de cuivre, la décadence est plus grande encore, les

[1] Sallet, op. l., pl. VI, n° 1, p. 195 et 239 et *Zeitschr. für. Numism.*, t. IX, p. 168. Sur une des trois monnaies de cuivre publiées par Wilson (pl. XIII, nos 1 à 3), l'une d'elles (n° 2) a une très belle effigie de Bouddha debout. V. aussi P. Gardner, op. l., p. LXVI, 130 et 133.

[2] On a trouvé que ces monnaies des Indo-Scythes postérieurs avaient quelque analogie de costume avec les drachmes de

pièces sont très frustes, d'une fabrication grossière et ne présentent en général que des traces du roi assis les jambes croisées, le seul type qui paraît avoir été conservé comme étant du reste le plus en harmonie avec les mœurs indiennes. D'après ce que j'ai dit au début du présent Mémoire, la description que Ptolémée donne de l'Indo-Scythie, nous représente à peu près l'étendue de l'empire des kouchans vers le milieu du IIe siècle de notre ère, pendant le règne de Bazodeo; cet empire commençait à décliner, il n'avait plus la même importance que sous Kanichka, car il était réduit à la vallée de l'Indus et du Kaboul, tout en ayant conservé cependant les autres territoires comme l'Arachosie le Khorassan et la Bactriane. Entamé par les conquêtes des Gouptas qui, dès bords du Gange, s'étendirent peu à peu dans tout le nord et l'ouest de l'Inde, il disparaît au commencement du Ve siècle sous les coups des Jouan-Jouan et des Ye-ta[1], non sans laisser encore des traces sous le nom de *petits yue-tchi*. Au point de vue monétaire

Sapor Ier, qui a régné en Perse de 241 à 272 de Jésus-Christ, et on a pensé qu'elles pouvaient être contemporaines des premiers Sassanides. (V. Sallet, op. l., p. 64 et 211), mais je dois avouer, en ce qui me concerne, que je n'ai remarqué aucune ressemblance entre les deux types.

[1] Les Sakas qui périssent au VIe siècle, à la bataille de Korour ne sont plus des Indo-Scythes, mais les autres tribus tartares qui leur ont succédé et qui possédaient encore le Pendjâb. A partir de cette date, il ne reste plus que les divers royaumes des petits Yue-Tchi qui règnent à Kaboul, à Pechâver et contre la vallée du Kachemire pendant encore quelques siècles. — Le colonel Tod, lord Elphinstone, Cunningham et d'autres savants, sont d'accord pour retrouver des descendants des Scythes dans les Djâts, qui forment aujourd'hui la moitié de la population rurale du Pendjâb et du pays des Radjepoutes.

l'histoire des Indo-Scythes finit à la fin IIe siècle, jusqu'à ce que l'on trouve pour les rois postérieurs des monnaies plus nettes et plus correctes que les pièces informes et grossières que j'ai signalées ci-dessus.

50. Malgré leur décadence, les Indo-Scythes n'en ont pas moins conservé leur influence sur les peuples voisins. Ce sont leurs monnaies qui sont devenues et qui sont restées longtemps le type de toutes les monnaies de l'Inde, notamment pour le monnayage en or, par exemple les pièces de la dynastie des Gouptas, qui sont manifestement copiées sur les monnaies de Kanichka avec la déesse à la corne d'abondance; l'imitation est parfaite sauf les légendes qui sont en devanagari du IVe siècle[1].

Quant aux monnaies de cuivre, elles sont, comme celles des indo-scythes, généralement mal frappées et grossières, le type est celui du roi debout ou assis à l'orientale, mais tellement dégénéré que si on n'avait pas sous les yeux les intermédiaires, il serait impossible de reconnaître la forme et la signification des objets ainsi figurés. Il en est de même pour les revers sur lesquels on a de la peine à retrouver le souvenir d'une des divinités si finement travaillées par les Tourouchka. Sur certaines monnaies d'argent de bas aloi dont l'attribution et le

[1] L'imitation la plus frappante se trouve sur les monnaies de Ghatot-Katcha et de Tchandra-Goupta. V. les différents travaux sur les monnaies des Gouptas ; le plus récent est de A. Smith, *Gold coins of the imperial Gupta Dynasty* dans le journal du Bengale 1884, p. 119 à 206 avec 4 pl. — On peut citer aussi les monnaies d'or, dites *Shandi*, au sujet desquelles on n'est pas d'accord et qui ont également le type indo-scythe avec légendes indiennes. V. Thomas, *Indo-Scythian coins with Hindi legends*.

classement sont impossibles, on reconnaît également avec beaucoup de difficulté la trace d'anciennes figures. On voit que les graveurs monétaires, au lieu de remonter au type primitif. copiaient les coins qui étaient dans la circulation et c'est ainsi que le type s'était de plus en plus abâtardi.

RÉSUMÉ

51. On peut résumer de la manière suivante, les principaux événements et dates qui ressortent de l'étude qui précède, étant bien entendu que les dates ne sont qu'approximatives :

175 ans avant Jésus-Christ, entrée des Yué-Tchi en Sogdiane.

126 ans avant Jésus-Christ, conquête de la Bactriane par les Yué-Tchi; expulsion des successeurs d'Alexandre; partage de la Bactriane en cinq principautés.

30 ans avant Jésus-Christ, réunion des cinq principautés sous un seul souverain, Kieou-Tsieou-Kio, chef de l'état de Kouei-Chouang, d'où le nom de *Kouchan* donné aux Yué-Tchi et adopté du reste par eux comme nom de famille sur leurs monnaies et leurs inscriptions.

29 à 25 avant Jésus-Christ, Hermaeus dernier roi de la dynastie macédonienne, est chassé de ses États; les Yué-Tchi s'imparent de tout le pays entre la Bactriane et l'Indus.

10 ans après Jésus-Christ, mort de Kieou-Tsieou-Kio ou Kadphizes Ier, fondateur de la dynastie des Kouchans, ou Indo-Scythes.

10 à 40 après Jésus-Christ, règne de Kadaphes.

25 de Jésus-Christ, les Kouchans franchissent l'Indus et commencent la conquête du Pendjâb.

40 à 70, règne de Kadphises II (Yen Kao-Tching) qui achève la conquête du nord de l'Inde.

70 à 106, règne de Kanichka.

78, couronnement de Kanichka comme roi des Sakas; l'empire des Indo-Scythes s'étend de la mer Caspienne au Gange et à la mer des Indes.

106 à 129, règne de Houvichka.

122 à 176 règne de Vasudeva; d'abord associé à Houvichka de 122 à 129, puis seul de 129 à 176.

IIIe et IVe siècles, derniers Indo-Scythes dont le monnayage est encore inconnu.

DESCRIPTION DES PLANCHES

*Kadphizès Ier*

(de 29 av. J.-C. à 10 après)

52. Pl. I n° 1 Kadphizès Ier et Hermaeus.

Bronze. A). Buste d'Hermaeus tourné à droite, légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΤΗΡΟΣ ΣΥ ΕΡΜΑΙΟΥ (ce dernier mot en exergue); στηρος pour σωτηρος. ΣΥ qui n'est pas très lisible ici, est connu par d'autres monnaies; on n'a pas trouvé d'explication satisfaisante sur ce mot qui n'est très vraisemblablement qu'une erreur du graveur indigène, copiant maladroitement un coin de Hermaeus seul [1].

[1] V. *suprà*, § 28; la fin de ΣΩΤΗΡΟΣ avec la fin de ΕΡΜΑΙΟΥ dans une légende circulaire, a pu donner lieu à cette méprise.

℟. Hercule debout tenant la massue et la peau du lion de Némée, légende palie en caractères bactriens (se lit de droite à gauche) *kujulakasasa kushana yavugasa* (*dhramathidasa*) « (monnaie) de Koudjouloukasa Kouchan Yué-t-chi, défenseur de la religion [1] ».

N° 2. Kadphizès seul.

Bronze. ℞. buste d'Hermaeus tourné à droite; mais la légende est toute différente de la pièce précédente. Nous avons ici la titulature de Kadphizès : ΧΟΖΟΥΛΟ ΚΑΔΦΙΖΟΥ ΚΟΡΕΝΑ « (monnaie) de Kozoulo Kadphizès Kouchan », le P a la forme particulière qu'il a déjà dans ΕΡΜΑΙΟΥ de la pièce précédente (voir la gravure), et cependant ce signe n'a pas ici la valeur de *r*, mais le son de *ch*, en sorte que l'on doit lire le mot *kochena* et non *korena*. C'est seulement sous Kanichka qu'apparaît le caractère ϸ (v. § 36).

℟ Méme type. La légende bactrienne est la même, le mot *dhramathidasa*, qui manquait sur la pièce précédente, n'est ici qu'en partie *dhramathi*... La première syllabe est quelquefois *dha* au lieu de *dhra*; la forme palie est *dharma* (religion).

Les légendes de Kadphizès Ier, sont quelquefois très barbares, on en trouvera des spécimens à la planche III n° 9.

V. ce que j'ai dit ci-dessus pour le mot ΖΑΕΟΥ que l'on rencontre, paraît-il, quelquefois sur les monnaies de Kadphizes; je n'en ai vu aucun spécimen.

[1] Pour les légendes en caractères bactriens, V. les fac-similés que j'ai donnés sur la planche III ci-jointe, n°s 1 à 6.

Kadaphes.

(10 à 40 de J.-C.)

53. N° 3. — Bronze du Cabinet des médailles de France [1].

A) buste du roi imité de l'effigie romaine, tourné à droite. Légende grecque : ΚΑΔΑΦΕC XOPANCV (pour XOPANOY) ZAOOV KOZOΛΑ « Kadaphes Kouchan, Yué-tchi, Kozola (c'est-à-dire de la famille de Kozoulo-Kadphizès Ier).

R. Le roi en costume asiatique assis, c'est la première apparition de ce type à la place de la statue grecque ; monogramme ou symbole (v. pl. III n° 1.)

Légende bactrienne *khuchanasa yauasa kuyula kaphsasa satchadhramathidasa* « (monnaie de) Kaphsa Kouchan, Yué-tchi, Kuyula (correspondant à Kozoulo) défenseur de la vraie religion (*satyadharmathida*) ».

Les monnaies de Kadaphès sont très rares, on ne possède que des petits bronzes ; le mot ZAOOV n'est pas toujours visible. c f. Prinsep pl. XVIII n°s 13 à 15, XXVIII n°s 13 et 14, Wilson, *Ariana antiqua* pl. XI, n° 14.

Kadphises II.

(Hoïma-Kadphisès. 40 à 70 de J.-C.)

54. N° 4. Grand bronze du Cabinet des médailles.

A). Type déjà décrit : le roi debout tourné à gau-

[1] Les originaux des monnaies décrites dans les numéros qui suivent se trouvent, soit au Cabinet de France, soit dans la collection

che, en costume oriental sacrifiant à l'autel du feu. Dans le champ massue, trident et hache liés ensemble, le symbole n° 2 que l'on rencontre ici pour la première fois et qui va devenir la marque monétaire de tous les Indo-Scythes. Légende grecque : ΒΑCΙΛΕVC ΒΑCΙΛΕΩΝ CΩΤΗΡΜΕΓΑC ΟΟΗΜΟ ΚΑΔΦΙCΗC Ooemo (ou) Hoïma Kadphisès, roi des rois, sauveur, grand. Je me suis expliqué ci-dessus sur le mot *Hoïma* [1]. (§ 32), qui est la lecture la plus correcte.

R). Siva de face tenant le trident, appuyé contre le nandi ou zébu, à gauche le symbole n° 3 qui accompagne presque toujours le symbole n° 2 sur toutes les monnaies indo-scythes. Légende bactrienne : *maharajasa rajadirajasa sarvaloga-içvarasa mahiçvara Hima Kapiçasa dradatasa* « du grand roi, roi premier des rois, seigneur du monde entier[2], le grand seigneur *ou* seigneur de la terre (*mahi*), *hima kapiça*, sauveur »; *dradata* pour *tradata* ou *tradara*.

N° 5. Statère en or fin, du Cabinet des médailles, poids 7 grammes 90.

A). Buste du roi tourné à gauche coiffé d'un bonnet surmonté d'un croissant, avec diadème et

de MM. Rollin et Feuardent, à Paris. Je ne saurais trop remercier M. E. Babelon, du Cabinet des médailles, et M. Feuardent, de l'amabilité et de l'empressement avec lesquels ils m'ont permis de reproduire les plus beaux spécimens de ces collections.

[1] M. Hoernle (*Proceedings* du J. S. A. Bengale, 1879, p. 126) préfère la forme Hvima, se basant sur une (fausse) lecture *hvi* pour *hi*, dans la légende bactrienne.

[2] M. Hoernle, op. l., p. 126 et 208, a proposé de lire *Sogdaloga* « seigneur des Sogdiens »; Cunningham, (*ibid.*, p. 205) a refuté cette version.

filets flottants, il semble sortir des nuages, la main droite tient un sceptre, dans le champ symbole n° 2, légende grecque BACIΛЄVC OOHMO KAΔΦICHC « le roi Hoïma Kadphisès » la titulature est, comme on le voit, plus courte sur les monnaies d'or que sur les pièces de bronze.

R). Siva debout, mais sans le nandi, de profil tenant la hache de la main droite, et de la gauche une boule, dans le champ les deux symboles 2 et 3, légende bactrienne, la même que sur la pièce précédente, sauf quelques variantes graphiques.

55. Il existe des doubles statères de Kadphisès II, mais ils sont très rares. Le British Museum en possède deux qui ont été publiés par P. Gardner (op. l. pl. XXV nos 6 et 7); sur l'un, le roi est assis sur un trône très bas, tourné à gauche (c'est vraisemblablement la même pièce que celle dont Raoul Rochette n'a pu avoir qu'une empreinte[1]), sur l'autre double statère, le roi est assis à l'orientale au-dessus des nuages. Le poids de ces deux pièces est de 15 gr. 81, et 15 gr. 87. Le musée de Berlin en possède un troisième, acquis en 1886, représentant le buste du roi tourné à gauche comme sur le statère ci-dessus décrit[2]. Les légendes sont les mêmes. Comme variétés intéressantes des monnaies de Hoïma Kadphisès, je signalerai le statère publié par Prinsep (*Essay*,

[1] Raoul Rochette, *Notice sur quelques médailles*, etc., 1834, p. 24 et n° 7 de la pl. Le dessin a été reproduit par Wilson, *Ariana antiqua*, pl. X, n° 5.

[2] V. *Zeitschr. für Numismatik* de Berlin, t. XIV, p. 16, article de M. de Sallet; la pièce pèse 15 gr. 65. — Wilson, pl. XXI, n° 17, a publié un autre double statère qui a appartenu à Masson.

pl. XXII n° 1), reproduit par Wilson (*op. l.* pl. X n° 9, où le roi est représenté sur un bige allant à droite, la massue à la main et le parasol sur la tête, l'ensemble rappelle les dessins achéménides ; et le quart de statère publié par P. Gardner (pl. XXV n° 10) où on ne voit que la tête du roi sortant d'une fenêtre carrée.

Je dois également signaler une pièce d'argent, la seule que l'on connaisse de Kadphisès II ; elle appartient à la Compagnie des Indes et est, d'après le témoignage de P. Gardner qui l'a publiée (pl. XXV n° 11) *quite genuine*, parfaitement authentique. Wilson en avait publié une pl. XI n° 9 de son *Ariana antiqua* avec une légende défectueuse. J'ai reproduit sous le n° 6 de la planche III ci-jointe les caractères de la pièce d'après la photogravure de P. Gardner, il y a à remarquer la forme du *j*, de *di*, de *ga* et le dernier mot qui est très lisible *tratara*[1], forme sanscrite plus correcte que *tradata* ou *tradara*. En outre, dans la légende grecque, le mot σωτηρ dont *tratara* est précisément la traduction, manque.

Kanichka

(70 à 106 de J.-C.)

56. N° 6. Statère en or, Cabinet des médailles, poids 7 gr. 90.

A). Le roi debout avec bonnet ou casque et dia-

[1] Dans l'alphabet bactrien, les voyelles longues ne sont pas écrites.

dème, le corps entouré de flammes; d'une main il tient une lance et, de l'autre, il sacrifie à l'autel du feu. Autour ÞAONANOÞAOKA NHÞKIKOÞANO, *shahonano shao Kanichki Kouchano*.

R). Le dieu de la guerre avec la légende ΟΡΛΑΓΝΟ; dans le champ symbole n° 4.

Je ne reviens pas sur les explications que j'ai données ci-dessus au sujet de ces légendes. Je me contente de décrire sommairement les pièces.

N° 7. Or, même collection, poids 7 gr. 90.

A). Même type, sauf quelques légères différences, même légende.

R). Le dieu Siva tourné à gauche, la tête nimbée, les cheveux en pointe; il a quatre bras tenant un trident, deux objets indéterminés et la tête d'un oiseau, symbole n° 4. Légende ΟΚÞΟ.

N° 8. Or, collection Feuardent, poids 7 gr. 95.

A). Comme le n° 6.

R). Déesse conduisant un cheval et tenant une guirlande, symbole n° 4. Légende ΛΡΟΟΑCΠΟ, mot intéressant et d'une lecture certaine.

N° 9. Or, collection Feuardent, poids 8 gr. A). même type que ci-dessus sauf quelques détails dans le manteau et la forme du casque. La légende est moins correcte que sur les pièces précédentes, on remarquera notamment la confusion de A et Δ, de H, N et K : ÞΔONΛNOÞAONΔ NKÞHINOÞANO.

R). Le dieu Lunus avec croissant derrière les épaules en forme d'ailes. Symbole ordinaire ; légende MAO.

57. N° 10. Moyen bronze, Cabinet des médailles.

A). Type plus simple, le roi debout, la main droite

au dessus du pyrée, et tenant une lance de la main gauche. Légende BACIΛЄYC BACI (λεων) KANHPKOV. J'ai fait remarquer que la forme *Kanerkou* (qui n'est pas un génitif) n'existe que sur les monnaies de cuivre ; en outre la lettre qui précède le K est un P et non un Þ. Cette pièce et la suivante appartiennent à la première époque, celle où les deux signes étaient confondus. Il existe des monnaies de cuivre. (Wilson, pl. XI, n° 15, 17) où Kanerkou est écrit avec Þ.

℟. Le dieu Soleil, la tête entourée d'un disque radié, vêtu de la tunique avec pallium ; symbole n° 4, légende HΛIOC.

La même variété avec la légende *βασιλευς βασιλεων* existe sur des monnaies d'or très rares (v. P. Gardner, pl. XXVI, n° 1, un statère au revers de Sélené).

N° 11. Grand bronze, même collection.

A). Même type que n° 10. Légende curieuse ne renfermant que les deux mots PΔOKΔNHPKI « le roi (*shah*) Kanerki » PΔO pour ÞAO.

℟. Déesse la tête nimbée tenant une fleur, légende NANA, la déesse Nana ou Nanaïa.

Voir de nombreuses variétés de cette monnaie avec la légende PAO ou ÞAO dans P. Gardner, p. 133, n° 34 à 71. — Prinsep, *Essay*, pl. XXI, n° 3, et Wilson *Ariana antiqua*, pl. XII, n°s 12 à 23[1].

En résumé il y a six variétés de monnaies pour Kanichka :

1° Or avec la légende *basileus basileôn* KANHÞKOϒ.

[1] Sur une monnaie de Kanichka conservée dans la collection de M. Cunningham avec la légende MAZΔOOANO, voir ce que j'ai dit *suprà*, p. 210.

2° Bronze avec la même légende.

3° Bronze avec la même légende, sauf que KANHPKOϒ est écrit avec un P.

Ces trois variétés appartiennent à la première émission monétaire, c'est-à-dire aux premières années du règne, alors qu'on avait encore les légendes et les divinités grecques.

4° Or avec la légende iranienne ÞAONANOÞAO KANHÞKIKOÞANO.

5° Bronze avec la légende PAOKANHPKI (avec P).

6° Bronze avec la légende ÞAOKANHÞKI (avec Þ).

Sur toutes les monnaies où Kanichka est en pied, il est représenté avec le pyrée symbole de la religion mazdéenne. L'autel du feu ne figure pas sur les monnaies d'Houvichka, mais il reparaît avec Vasudeva.

Houvichka

(106 à 129 de J.-C.)

58. Planche II, n° 12. Or, collection Feuardent, poids 7 gr. 90.

A). Buste du roi jeune en grand costume royal, la tête nimbée.

ÞQOHQNOÞQOO OHKIKOÞQNO (*ooeki* pour *ooerki*)

R). Déesse avec corne d'abondance tournée à droite, avec la légende APΔOXÞO ; symbole n° 5, particulier aux monnaies d'Houvichka.

Sur toutes ses monnaies d'or, Houvichka est représenté seulement en buste et de profil, et jamais debout et en pied comme sur celles de son prédécesseur Kanichka. Sur ses monnaies de cuivre, qui sont

nombreuses mais généralement très frustes, il est figuré soit assis à l'orientale, soit renversé sur un trône à jour, la jambe gauche pendante, la droite relevée et appuyée sur le siège; c'était sans doute l'attitude familière du roi donnant ses audiences. Le plus souvent il a la tête et le buste entourés d'une auréole en forme de trèfle. D'autres fois, il est représenté à cheval sur un éléphant marchant à droite, la lance au poing. Sur toutes ces pièces de cuivre, la légende est barbare, c'est là qu'on a lu les OONÞKE-NOÞANO OOHÞKEKOÞANO etc., dont j'ai parlé plus haut [1].

59. N° 13. Or, Cabinet des médailles, poids 7 gr. 90.

A. Buste du roi, avec bonnet, sans auréole, il tient un poignard de la main gauche au lieu de lance. Lég. ÞΔOΠϥHOÞΔO HϤKIKOÞA.

Ʀ. Le dieu solaire la tête nimbée avec rayons, symbole n° 5, lég. MIOPO (mithra).

N° 14. Or, même collection ; poids, 7 gr. 90.

A. Buste du roi sortant des nuages, coiffé d'un bonnet ; sur le front, double aigrette en forme de V. Lég. PAONANOPΔOO OKÞKIKOÞΔVO (OKÞKI pour OHÞKI.)

Ʀ. Les trois divinités debout sur un autel : Skandakoumara, Mahasena et Visakha. La légende est défectueuse. Je l'ai figurée sur la planche III ci-jointe n° 36.

N° 15. Or, même collection ; poids, 7 gr. 90.

A. Buste du roi comme au n° 14, les nuages sont

[1] V. la pl. XIII de Wilson, comprenant vingt-un dessins ; sauf les trois premiers, ce sont toutes des monnaies d'Houvichka ; Wilson les attribue à Kenorano.

figurés comme des pièces de monnaie. La légende offre cette particularité déjà signalée, que le premier Þ est surmonté d'un point diacritique qui donne la valeur de *ch ;* un autre point se trouve plus loin sur A de chao sans doute par erreur au lieu d'être sur le Þ.

℟. Le dieu Lunus avec croissant assis sur un tabouret ; il a quatre bras portant différents objets.

Symbole n° 5. Lég. MANAOBAΓO.

60. N° 16. Or, même collection ; poids, 8 gr.

A. Buste du roi jeune, comme au n° 12. Fragment de la légende connue.

℟. Victoire ailée à gauche, symbole n° 5 bis. Lég. OANINΔO.

N° 17. Or, collection Feuardent ; poids 7 gr. 95.

A. Buste du roi comme aux n°s 14 et 15, mais plus vieux. La double aigrette se confond avec la légende, ce qui a donné la fausse lecture OOVHÞKI.

℟, Les deux divinités Skanda et Visakha. Légende CKANΔO KOMAPOBIZAΓO. (v. Pl. III n° 35, le fac-simile de la légende), symbole n° 2.

N° 18. Or, collection Feuardent ; poids, 8 gr.

A. Buste du roi comme au n° précédent, coiffé d'un bonnet avec filets. La double aigrette en forme de V se trouve reproduite sur le côté du diadème. Légende complète ÞAOHΔHOΔΔOOOHÞXIKOÞANO, le Þ de OOHÞXI est pointé comme dans la légende n° 15, et le K est remplacé par un X (v. pl. III n° 14, 5e ligne). Les autres lettres sont altérées.

℟. Le dieu solaire avec disque radié, mais tourné *à droite* (cf n° 13) la légende est MIIPO une des formes de *Mihir*, *Mithra*. Symbole n° 5.

N° 19 Quart de statère d'or, collection Feuardent. Poids, 2 gr. 30.

A. Buste du roi, tourné à gauche, avec bonnet surmonté d'une sorte de plumet. La légende est défectueuse mais on peut y reconnaître les mots ÞAONANA PϤOODÞϒIKOÞAW.

Ꝛ. Deux personnages debout se regardent ; la légende NANA OKÞO nous apprend que ce sont deux divinités : la déesse Nana et le dieu Siva. J'ai déjà signalé ce revers rare et en même temps très curieux, car il nous donne la réunion d'une divinité sémitique avec le dieu suprême de la Trimourti indoue ; il n'en existe qu'un autre exemplaire qui a été publié par Prinsep *Essay*, I p. 229, pl. XXII n° 7. Entre les deux figures est le symbole n° 5 *ter* et, au-dessus, l'A de NANA plane comme un triangle Δ dont il a la forme, avec une sorte d'accent.

Vasudeva

(122 à 176 de J.-C.)

61. Nous retrouvons ici le type de Kanichka debout avec le pyrée ; le revers représente presque toujours Siva de face seul ou appuyé contre le bœuf indien tenant une guirlande et le trident ; il a tantôt la figure juvénile, tantôt l'aspect barbu et farouche.

N° 20. Statère en or, collection Feuardent ; poids, 7 gr. 80.

A. Le roi en pied coiffé d'un casque conique, la tête nimbée, tenant de la main gauche une fleur, et sacrifiant de la droite à l'autel du feu dont on voit les flammes. Dans le champ, *trisûla* ou trident et un

signe ressemblant à une lettre devanagari ou au *dhra* de l'alphabet bactrien. La légende est (ÞAO) HAHOÞAO XΔZOΔHO KOPA(NO) *shahonano shao Bazodeo Kochano* (v. pl. III, n° 15).

℟. Siva la tête nimbée, avec le nandi, symbole n° 6. légende OΠÞO.

N° 21. Or. Même collection; poids 7 gr. 90.

A. Le roi, avec couronne crénelée, tenant un trident, la main droite dans les flammes du pyrée. Légende ÞΔOHOHOÞƉOOOOΠONOÞP. débris de la légende *Shaonano shao (Baz)odeo Koch (ano)*.

℟. Comme n° 20.

N° 22. Or, grand module, collection du cabinet des médailles; poids, 8 gr. 20.

A. Le roi debout, même type que celui des pièces précédentes, mais le dessin est très différent et de basse époque; c'est vraisemblablement une pièce des dernières années du règne, qui a été très long. La légende est incorrecte, POQ٩OÞOO BZO ΛOO٩OVOBONO qu'on peut lire : *roâno shoo Bzodoo ao kobono*. Symbole n° 7.

Le revers qui est fruste n'a pas été reproduit.

N° 23. Or, même collection; poids, 8 gr.

A. Type barbare, légende ÞOO NONOÞOO BO(Z)O ΔHOKOÞONO, symbole n° 8.

℟. Siva avec la légende OKÞO, le symbole n° 6.

Il existe quelques monnaies de cuivre, mais elles sont très frustes et à peine lisibles.

62. Planche III.

Légendes bactriennes.

N° 1. Hermaeus et Kadphizès I : Koujula Kasasa Kouchana yavougasa *dhramathidasa ;* le *da* et le *na* sont représentés souvent par le même caractère ; la fin de la légende *dhramathidasa* a été restituée par d'autres exemplaires.

N° 2. Kadphizès I seul. Variété de la légende précédente.

N° 3. Kadaphès : Khouchanasa yauasa Kouyoula Kaphsasa satchadhramathidasa (le *da* est ici différent.

N° 4. Kadphisès II : maharajasa rajadirajasa sarvaloga içvarasa mahiçvarasa hima Kapiçasa tradata ; le *di* est douteux sur l'original de la pièce.

N° 5. Même légende avec quelques variantes graphiques ; le *di* a ici sa forme ordinaire.

N° 6. Légende de la pièce unique d'argent de Kadphisès II, d'après la gravure du catalogue du British Museum, pl. XXV n° 11 : maharajasa rajadirajasa sarvaloga içvara mahiçvara hima kapiçasa tradata. V. les observations supra § 55 in fine. La légende est un peu différente du n° 4 : içvara mahiçvara sont ici au nominatif.

Symboles.

N° 1. Sur les monnaies de Kadaphès.
N°s 2, 3. Monnaies de Kadphisès II.
N° 4. Monnaies de Kanichka.
N°s 5 et 5 *bis*. Monnaies de Houvichka.
N°s 6, 7 et 8. Monnaies de Vasudeva.

Noms propres en caractères grecs.

N° 9. Variantes barbares de la légende *Kozoulo kadphizou korano*, d'après Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XI n°s 10, 11, 12.

N° 10. Formes barbares des noms de ΟΟΗΜΟ ΚΑΔΦΙCHC, variantes de chacun de ces mots, d'après Wilson, pl. X et XI et le catalogue de British Museum, pl. XXV, n° 11.

N° 11. Variantes des noms de Kanichka Kouchan d'après les monnaies d'or et de bronze : Kanerkou Kanerkikorano.

N° 12. Variantes du nom de Houvichka : Ooerki Korano.

N° 13. La légende Ooerkenorano, Kenrano.

N° 14. La formule raonanorao soit seule, soit avec les noms de Kanichka et d'Houvichka, et fragments de cette légende, variantes du mot rao ; d'après Wilson, Prinsep et diverses pièces de la collection de MM. Rollin et Feuardent.

N° 15. Variantes barbares de la légende de Vasudeva, d'après Wilson (pl. XIV), la collection Feuardent et le cabinet des médailles.

Légendes des revers.

N°s 16, Ardokcho ; 17, Achaeikcho ; 18, Dokcho ; 19, Lrooaspo ; 20, Okcho, okcha, etc. ; 21, Athro ; 22, Athoro ; 23, Nana, nano, nanachao, nana okcho ; 24, Oanindo ; 25, Orlagno ; 26 ; Miiro et ses variantes ; 27, Tiiro, Teiro ; 28, Sarapo ; 29, Hrakilo ; 29

bis, Oron ; 30, Mao ; 31, Maaseno ; 32, Manaobago ; 33, Pharro ; 34, Boudo, oduobou cakama ; 35, Skando Komaro Bizago ; 36, Nando (pour Skando) Komaro Maaseno Bizago. Deux variantes, d'après la planche II ci-jointe n° 14 et d'après le musée de Berlin (Sallet, pl. VI, n° 3).

N° 37. Forme graphique du nom du satrape Liako Kusuluko, d'après l'inscription de Manikyala, comparée à la forme Kujulaka d'après les monnaies. (V. § 29).

N° 38. Les deux formes du nom de Mauès, d'après la même inscription et d'après les monnaies. (V. § 29.)

E. Drouin.

ESSAI SUR LA NUMISMATIQUE

DES

ROIS DE PONT

(DYNASTIE DES MITHRIDATE)

(PREMIER ARTICLE)

PL. XVI

Cent trente-cinq ans séparent la bataille de Magnésie, qui chassa les Séleucides de l'Asie mineure (190), de la bataille de Nicopolis (65) qui, en achevant la ruine de Mithridate, rangea définitivement toute la péninsule sous l'obéissance de Rome. Or, dans cet intervalle, chacun des quatre petits royaumes, que la politique romaine avait laissé subsister en Asie mineure, exerça successivement la suprématie pendant une génération : d'abord Pergame, sous Eumène II et son frère Attale II, puis la Cappadoce sous Ariarathe V Philopator, la Bithynie sous Nicomède II Epiphane, enfin le Pont sous Mithridate Eupator. Dans la série d'études que j'ai entreprise sur la numismatique royale de l'Asie mineure, j'ai

suivi cet ordre des primautés. J'ai laissé en dehors de mon programme le royaume de Pergame, sur lequel il n'y a rien à dire, après la monographie de M. Imhoof Blumer [1] ; j'ai traité successivement de la Cappadoce et de la Bithynie [2] ; je termine maintenant par le Pont. Toutefois, en ce qui concerne ce royaume, je me bornerai pour l'instant à la seule dynastie des Mithridate, la numismatique des Polémon ayant été étudiée à fond par M. de Sallet [3], dont le travail a été rectifié sur certains points par M. Waddington [4] et les auteurs russes. Peut-être d'ailleurs aurai-je l'occasion de revenir un jour sur ce sujet, qui ne peut être séparé de la numismatique du Bosphore Cimmérien.

L'histoire et la numismatique des Mithridate ont été jusqu'à présent assez négligées. La plus ancienne compilation, celle de Vaillant [5], est remplie d'erreurs qui ont passé, en partie du moins, dans les ouvrages d'ensemble, comme ceux d'Eckhel, de Mionnet, de Visconti et de Charles Lenormant. La publication de Kœhne sur le *Musée Kotschoubey* [6], malgré le luxe du commentaire historique et de l'illustration, n'est guère plus satisfaisante ; j'en dirai autant de la monographie de Vulpert sur les

[1] Imhoof, *Die Münzen der Dynastie von Pergamon*, Berlin, 1884.
[2] *Revue numismatique*, 1886 et 1887.
[3] A. von Sallet, *Beiträge zur Geschichte und Numismatik der Könige des Bosporus und des Pontus*, Berlin, 1866.
[4] Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2e série, p. 109 suiv., Paris, 1867.
[5] Foy-Vaillant, *Achaemenidarum imperium* (p. 1-186). Paris, 1725, in-4° et 1728, in-8°.
[6] Koehne, *Description du Musée Kotschoubey*, Pétersbourg, 1857, 2 vol. in-f°.

rois du Pont avant Mithridate Eupator[1]. L'appendice que Clinton[2] a consacré à cette dynastie est, au contraire, une soigneuse et utile réunion de textes, ordinairement bien interprétés, mais il faut venir jusqu'à l'*Histoire du Pont* de M. Edouard Meyer[3] pour trouver enfin une critique sévère des données traditionnelles sur les origines du royaume de Pont et un récit quelque peu détaillé des annales de ce royaume[4].

Toutefois l'ouvrage de M. Meyer n'est exempt ni d'erreurs ni de lacunes; sur plusieurs points, il marque même un recul sur Clinton, et l'auteur n'a pas su ou pu tirer un parti suffisant des données fournies par les médailles. Depuis quelque temps les documents de ce genre se sont singulièrement multipliés. Il y a vingt ans déjà, M. Waddington a commenté avec sa sagacité habituelle les résultats de l'importante trouvaille d'Amasia[5]; plus tard, il a pu acquérir d'autres pièces inédites du Pont et constituer une série de tétradrachmes datés de Mithridrate Eupator, qui rivalise de richesse avec celles des collections publiques les mieux fournies. Grâce à l'extrême obligeance de ce savant, que les intérêts de l'État détournent depuis si longtemps de ceux de la science, mais qui ne refuse pas ses encoura-

[1] Vulpert, *De regno Pontico... usque Mithridatem VI*, Münster, 1853.

[2] Clinton, *Fasti hellenici* (2e éd., 1851), tom. III, p. 431 et suiv.

[3] Ed. Meyer, *Geschichte des Königreichs Pontos*, Leipzig, 1879.

[4] Elles avaient été racontées dans l'antiquité par deux auteurs mentionnés chez Syncelle (p. 523, 5) : Denys et Apollodore, qui sont, d'ailleurs, complètement inconnus.

[5] *Mélanges de numismatique*, 2e série, p. 1 et suiv.

gements aux plus modestes travailleurs, j'ai pu prendre connaissance de tous ces trésors ; ils m'ont permis de modifier sur plusieurs points et de compléter sur beaucoup d'autres les recherches des numismatistes antérieurs : que M. Waddington en reçoive ici tous mes remerciements.

Je dois aussi renouveler l'expression de ma reconnaissance envers plusieurs savants étrangers, MM. de Sallet, Waldstein, Oreschnikov, Giel, et autres, qui ont singulièrement facilité ma tâche en me communiquant des empreintes de médailles nombreuses confiées à leur garde ou en leur possession.

J'ai pu étudier sur pièces, outre le cabinet de M. Waddington, les collections publiques de Paris et de Londres, les cabinets de MM. Rollin et Feuardent et du regretté Lucien de Hirsch. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai dépouillé consciencieusement la plupart des publications anciennes, mais l'expérience m'a appris à me défier de toutes les médailles que l'on ne connaît que par des descriptions antérieures à la moitié de ce siècle. Ma conviction est que la numismatique a infiniment plus souffert de publications hâtives et négligentes que de l'absence de toute publication : l'une ne fait qu'ajourner le progrès, les autres égarent les savants sur de fausses pistes qu'ils ont parfois beaucoup de peine à abandonner ensuite.

La partie proprement *numismatique* de ce travail a reçu tous les développements nécessaires; j'ai aussi abordé de front les questions de chronologie et de généalogie dont la solution est indispensable

pour le classement définitif d'une série monétaire. Quant à l'*histoire* proprement dite des rois du Pont, je n'avais pas à m'en occuper ; elle trouvera place d'ailleurs dans un ouvrage sur *Mithridate Eupator* auquel je mets actuellement la dernière main. A certains égards le présent mémoire fournit les pièces justificatives des premiers chapitres de ce travail synthétique, d'où les discussions minutieuses de dates et de filiation ont dû être exclues pour n'en pas grossir démesurément le volume.

§ 1.

Avant Mithridate Clistès.

Je ne reviendrai pas sur la démonstration, que j'ai donnée ailleurs [1], de la non-existence d'un royaume de Pont sous les Perses. La notion même du Pont, considéré comme une division géographique, n'existait pas à cette époque. Il y avait une satrapie de Cappadoce qui comprenait, outre le futur royaume des Ariarathe, la plus grande partie du futur royaume des Mithridate. Le reste comptait dans le royaume vassal de Paphlagonie, dans la XIXe satrapie (peuplades du Paryadrès), dans la satrapie arménienne, ou appartenait aux républiques grecques de la côte. Plusieurs de celles-ci, notamment Cromna, Sinope, Amisus (Pirée) et Trébizonde, ont frappé des monnaies dont je n'ai pas à m'occuper ici ; quant aux satrapes cappadociens, ils n'ont pas, en général, monnayé en leur propre nom. La monnaie

[1] *Rois de Cappadoce*, p. 10.

officielle en circulation était la monnaie royale (dariques d'or, sigles médiques). Cependant au milieu du IVe siècle, quand les satrapes se rendirent maîtres des villes grecques de la côte de l'Euxin, ils firent figurer leurs noms ou ceux de sous-préfets (tyrans), délégués par eux, sur les monnaies municipales, dont ils conservèrent d'ailleurs les types et les poids. A cette classe de médailles appartiennent : 1° un didrachme (sigle) unique d'Amisus avec une légende araméenne incertaine[1] ; 2° de nombreuses drachmes de Sinope, les premières au nom de Datame (en grec), les autres avec des légendes araméennes qui n'ont pas encore été déchiffrées avec certitude. Les dernières de ces drachmes portent le nom d'*Ariarathe*, personnage bien connu, qui se rendit maître de toute la Cappadoce du Nord entre la mort de Darius et celle d'Alexandre ; sa résidence était Gaziura, sur l'Iris, où il frappa également des drachmes dont j'ai déjà parlé[2].

Dans tout cela il n'est pas question des Mithridate ; car je me refuse jusqu'à nouvel ordre à voir un ancêtre des futurs rois du Pont dans le Mithridate qui était satrape de Cappadoce et de Lycaonie au moment du passage des dix mille[3] : le nom, qui

[1] Voici la description de cette monnaie : ארה (?) Ibex bondissant à g. ℞. Chouette aux ailes déployées, dans un carré creux. *Ar.* 4. 10 gr. 62. *British Museum* (Taylor Combe, pl. XIII, 14. Cf. Six, *Num. Chronicle*, 1885, p. 31). Le type de la chouette prouve à l'évidence que cette pièce est postérieure à la colonisation athénienne d'Amisus (au temps de Périclès).

[2] Sur ces monnaies voir Six, *Sinope*, dans *Num. Chron.*, 1885, et mes *Rois de Cappadoce*, p. 8 suiv.

[3] Xén. *Anabase* VII, 8, 25. Ce paragraphe est peut-être de Sophénète.

équivaut au grec Apollodore, était, en effet, extrêmement commun chez les Perses. Cependant, la famille des Mithridate existait déjà et jouait même un rôle très en vue au IVe siècle, mais dans une tout autre province de l'empire. Il est question chez Diodore de trois personnages qui se succèdent de père en fils, depuis 425 environ jusqu'à 337, dans une principauté dont il ne donne pas l'indication exacte : Mithridate Ier, Ariobarzane, et Mithridate II[1]. Ces trois personnages, qui descendaient d'un des sept meurtriers du mage[2], sont d'ailleurs bien connus par d'autres sources. Le premier fut l'ami du Platonicien Cléarque, avec le concours duquel il chercha à s'emparer d'Héraclée. Le second fut satrape de Phrygie et se révolta contre le grand roi, de concert avec les Athéniens. Le troisième débuta par le meurtre de Datame, livra son propre père au grand roi, se rallia aux Macédoniens après la conquête d'Alexandre, quitta Eumène pour Antigone et se disposait à trahir celui-ci pour Cassandre, lorsqu'Antigone, averti, le fit périr. C'est à cette occasion que Diodore nous indique enfin la situation de la principauté que cette famille d'intrigants possédait en qualité de fief héréditaire[3] : elle comprenait le port de Cios sur la Propontide et la ville phrygienne de

[1] Diodore, XV, 90; XVI, 90; XX, 111.

[2] Polybe, V, 43, 2; Diodore, XIX, 40; Florus, III, 5, 1; *De vir. ill. c.* 76. Probablement du père d'Orontobate (Ctésias fr. 29, 13, Didot) car Mithridate Ier est fils d'Orontobate (Diog. Laërce, III, 20; correction évidente de Meyer pour ὁ Ῥοδοβάτου. Sur le nom Orontobate cf. L. de Hirsch, *Rev. num.* 1887, p. 89 et suiv.)

[3] Diod., XX, 111. Lire καὶ Καρίνης (Dindorf) et non καὶ Ἀρρίνης. Sur cette ville cf. Pline, V, 143.

Cariné. Les petits apanages de ce genre, constitués au profit de nobles perses ou d'émigrés hellènes, n'étaient pas rares à notre époque sur la côte de la mer Égée et de l'Hellespont. En numismatique ils se trahissent presque toujours par la présence de la *mitre* perse sur les types de monnaies locales. On peut la signaler à Teuthrania, à Amastris, etc.; Cios ne fait pas exception à la règle. On connaît, en effet, deux monnaies de bronze de cette ville qui appartiennent probablement à l'époque des Mithridate.

1° Jeune tête coiffée de la mitre perse.

℞. KIANΩN. Massue (et parfois arc dans son étui). Æ. 4 (pl. XVI, fig. 1).

2° Même droit. ℞. KIA. Cantharus, grappe de raisins et épis de blé. Æ. 3.

La massue sur la première de ces monnaies est un souvenir d'Hercule, fondateur légendaire de la ville de Cios.

§ 2.

Depuis Mithridate Ctistès jusqu'à Mithridate Eupator (281-121 avant J.-C.)

Le dernier dynaste perse de Cios, Mithridate, fils d'Ariobarzane, mis à mort par Antigone à la veille de la campagne d'Ipsus (302 avant J.-C.), laissait un fils également appelé Mithridate, dont Antigone aurait aussi voulu se défaire. Sauvé par l'amitié de Démétrius Poliorcète, ce jeune homme se sauva en Paphlagonie [1], fortifia une bourgade perdue dans les

[1] Diodore, XX, 111; Appien, *Mith.*, 9. Plutarque (*Démétrius*, c. 4) confond Mithridate, le père, et son fils; cette confusion a exercé une malheureuse influence sur les historiens modernes.

gorges de l'Olgassys, Cimiata [1], et souleva les populations voisines. Il devint ainsi le fondateur d'un État nouveau qui s'étendit sur les deux rives de l'Halys, moitié en Paphlagonie, moitié en Cappadoce. Comme la Paphlagonie intérieure fut bientôt perdue, cet État prit le nom de *Cappadoce pontique*, qui resta, jusqu'à la fin, son titre officiel ; sous Mithridate Eupator, on l'appelait vulgairement royaume de Pont et le nom est resté dans l'usage [2]. Au midi il touchait au royaume de haute Cappadoce ou de Cappadoce propre, fondé la même année que celui de Pont par Ariarathe, fils du satrape de Gaziura.

Mithridate « le fondateur » (Κτίστης) paraît avoir pris le titre royal entre la mort de Lysimaque (juillet 281) et celle de Séleucus (janvier 280), comme l'avait fait, seize années auparavant, son voisin, le dynaste de Bithynie, Zipœtès. Mithridate est appelé roi par Diodore, Memnon et Lucien [3] ; en outre, le chronographe Syncelle [4] assigne au royaume de Pont une durée de 218 ans : en prenant pour *terminus ad quem* la mort de Mithridate Eupator (63 av. J.-C.) on est ramené pour l'origine à l'année 281 ou 280. Mithridate survécut quinze ans à son usurpation ; il mourut en 266 av. J.-C. [5] à l'âge de 84 ans [6].

[1] Strabon, XII, 3, 51.

[2] Je crois avec M. Niese (*Rheinisches Museum*, 1887, XLII, 572 suiv.) que le nom de Pont fut d'abord appliqué à l'*empire* de Mithridate Eupator, qui comprenait, en effet, tout le périmètre de l'Euxin ; il fut ensuite restreint au *royaume* (la Cappadoce pontique) qui formait le noyau de cet empire.

[3] Diodore, *loc. cit.* Memnon, c. 11 ; Lucien, *Macrob.* 13.

[4] Syncelle, p. 523, 5 et 593, 7.

[5] Diodore, *loc. cit.*

[6] Lucien, *loc. cit.* d'après Hiéronyme. On a soupçonné ici aussi

En numismatique, Mithridate Ctistès est représenté, à mon avis, par le statère d'or unique de la collection Waddington, dont voici la description :

Tête casquée de Pallas à droite. ℞. ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ | ΒΑΣΙΛΕΩΣ sur deux lignes verticales séparées par le type. Niké debout à gauche, tenant une palme dans la main droite. En bas, à gauche, la lettre Σ au dessus du monogramme n° 1 [1] (composé de ΜΕ) ; à droite ΚΟ au-dessus de ΓΑ.

Au. 5. Troué. (Trouvé à Ordou, l'ancienne Cotyora.) [Pl. XVI, fig. 2.]

Les types de cette pièce sont exactement ceux des statères d'Alexandre-le-Grand. Or, si les types des tétradrachmes d'Alexandre ont été imités pendant très longtemps après sa mort, il n'en est pas de même de ceux de ses statères ; en outre, la fidélité absolue de la reproduction et l'ordre des mots de la légende indiquent une époque voisine de la mort du conquérant. Les statères d'Alexandre ont, pour la plupart, la simple légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ; sur les dernières émissions de ce prince et sur les premiers statères de Séleucus Nicator et d'Antiochus Soter, on trouve les légendes ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, ΣΕΛΕΥΚΟΥ, ΑΝΤΙΟΧΟΥ Β. Plus tard, l'ordre inverse (ΒΑΣΙΛΕΩΣ Χ...) prévalut universellement et, au moins sur les statères d'or, l'autre ne reparut plus jamais. Le fait que notre statère présente la disposition archaïque ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ suffit donc

une confusion entre le père et le fils. Mais comme Hiéronyme avait raconté la mort de Pyrrhus (272), il peut très bien avoir poursuivi son récit jusqu'à celle du Ctistès (266).

[1] La planche des monogrammes paraîtra avec le second article.

pour l'attribuer à un contemporain de Séleucus Ier. Le seul autre Mithridate *sans surnom* auquel on puisse songer, Mithridate II, petit-fils du Ctistès, suit déjà sur ses tétradrachmes l'ordre nouveau ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ; il fait d'ailleurs figurer son portrait au droit de ses pièces, dont le revers est encore copié sur celles d'Alexandre. Ajoutons qu'à l'époque de ce second Mithridate, contemporain d'Antiochus-le-Grand, le roi du Pont, vassal des Séleucides, ne se serait guère permis de frapper des pièces d'or, symbole de l'indépendance absolue ; un pareil acte d'audace convient bien mieux à l'époque anarchique où vécut Mithridate Ctistès.

Resterait à expliquer les lettres et les monogrammes de notre statère ; mais ici je me récuse. Tout au plus peut-on supposer que les lettres ΓΑ (qu'on retrouvera sur un tétradrachme de Mithridate II) indiquent l'atelier de Gaziura. où paraît avoir été à cette époque la résidence des Mithridate[1].

Mithridate Ctistès eut pour successeur son fils *Ariobarzane*, qu'il s'était associé déjà pendant les dernières années[2]. Le règne de ce second roi du Pont paraît avoir été court et troublé ; il n'a pas laissé de monuments numismatiques.

Memnon[3] raconte la mort d'Ariobarzane immédiatement après l'avènement de Ziaélas, roi de Bithynie, et la guerre d'Antiochus II contre Byzance ;

[1] Strabon, XII, 3, 15, appelle cette ville une ancienne résidence royale, abandonnée de son temps.

[2] Cela résulte de Memnon, c. 16 (année 279) et du fragment d'Apollonius conservé par Etienne de Byzance, *s. v.* Ἄγκυρα.

[3] Memnon, c. 24.

comme ce dernier roi est monté sur le trône en 261 et mort en 246 av. J.-C., on ne se trompera guère en plaçant la mort d'Ariobarzane en 250. Il laissait le trône à un fils en bas âge (παῖς, dit Memnon), Mithridate II, né probablement vers 260. Cette date concorde avec les autres événements connus de son règne : en 241 il figure à la bataille d'Ancyre[1] ; il se marie peu après (avec la sœur cadette de Séleucus Callinicus)[2], et en 222 il a déjà deux filles nubiles, appelées toutes deux Laodice, qui épousèrent l'une son cousin germain Antiochus III le Grand, l'autre Achéus, le dynaste d'Asie-Mineure[3], cousin d'Antiochus. Le tableau généalogique n° 1 (p. 263) indique le degré de parenté entre les princes.

Mithridate II est mentionné pour la dernière fois par Polybe en 220[4], mais il y a lieu de croire que son règne se prolongea fort au delà de cette date et qu'il eut pour successeur, vers 190 seulement, Pharnace, qui règne déjà en 183. En effet, le roi Mithridate, dont nous avons des tétradrachmes, est le prédécesseur *immédiat* de Pharnace, comme le prouvent les pièces à fleur de coin de ces deux princes trouvées dans le même trésor à Amasie, et l'identité des monogrammes ; or le Mithridate de ces pièces est un vieillard ridé, ce qui convient parfaitement à notre Mithridate II, né vers 260. Dans l'intervalle entre 220 et 183 on trouve nommés, il est vrai, deux Mithri-

[1] Eusèbe, éd. Schœne, I, 251.
[2] Eusèbe, *loc. cit.* et Justin, XXXV, 2.
[3] Polybe, V, 43 et 74 ; VIII, 22.
[4] Polybe, IV, 56 (Siège de Sinope).

date : l'un, vers l'an 202 [1] ; l'autre, vers l'an 200 [2]. Mais le second, qui est mentionné en rapport avec les Lyciens, ne peut être que le fils d'Antiochus le Grand (appelé Mithridate en l'honneur de son grand-père maternel) qui, d'après Tite-Live, fut précisément chargé par son père, en cette année, de conquérir la Cilicie, la Lycie et la Carie [3]. Quant à l'autre, la définition même de Polybe prouve qu'il n'appartenait pas à la famille de Pont : c'était, dit l'historien, un fils de la sœur d'Antiochus le Grand. Peut-être Séleucus Callinicus, au moment où il mariait ses sœurs aux rois de Pont et de Cappadoce, avait-il donné sa fille, pour un motif politique semblable, à un dynaste demi indépendant de la Petite-Arménie [4] ; le fils, né de cette alliance, serait le personnage nommé par Polybe et l'on comprend ses prétentions sur la ville d'Arsamosata, située entre le Tigre et l'Euphrate, dans le pays plus tard appelé Sophène. Il est sans doute identique au satrape de Petite-Arménie, Mithridate, qui figure trente ans plus tard comme allié de Pharnace [5].

Voici la description des tétradrachmes de Mithridate II, qui appartiennent tous aux dernières années de son règne :

[1] Polybe, fr. VIII, 25 (Didot).
[2] Agatharchidas, fr., 11 (F. H. G., III, 194 *b*).
[3] Tite-Live, XXXIII, 19.
[4] Strabon atteste que la Petite Arménie eut toujours des dynastes autonomes (XII, 3, 28). Les deux dynastes arméniens mentionnés au IIIe siècle, Ardoatès (Artavasde) qui restaure Ariarathe II (Diodore, XXXI, 19) et celui chez lequel se réfugie Ziaélas (Memnon, c. 24), appartiennent sans doute à la Petite Arménie.
[5] Polybe, XXVI, 6.

Tête du roi diadémée à droite. Il est ridé et barbu. Bout de vêtement à la naissance du cou.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ|ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ sur deux lignes verticales séparées par le type. Zeus aétophore à gauche assis sur son trône. Sous le bras droit tendu, astre et croissant. Dans le champ, monogramme divers.

AR 8. Poids moyen : 17 gr. 10. (Pl. XVI, fig. 3.)

Variétés.

Monogramme 1 (composé de ΚΑΙ) — Paris (2 exemplaires). Pétersbourg[1].
— 2 (ΓΑ). — Berlin.
— 3 (ΜΕ) entre les pieds du trône, 4 (ΑΡ) et la lettre Α à droite de la lance. — Berlin.
— 3, 4 et la lettre Β. — Catalogue Bompois, n° 1304. = Waddington, *Mélanges*, II, 1, fig. 1. Trouvaille d'Amasia. Actuellement à Moscou.
— 3 *bis*, 4 et 5 (ΛΕ ou ΑΕ?). — Berlin.
— 3, 6 (ΑΣ) et la lettre Α. — Collection Hirsch.
— 3 et 7 (ΑΖ). — Londres.

Mionnet donne encore (*Supp.* n° 7) d'après Sestini (*Lett. num.*, VI, 36), un exemplaire avec ΚΑΙ, Μ et ΚΟ qui ne paraît suspect ou mal décrit.

Le style et la fabrique de ces pièces rappellent tout à fait les tétradrachmes d'Ariarathe III de Cappadoce, contemporain de notre Mithridate. Le revers est encore copié sur les tétradrachmes d'Alexandre,

[1] Il existe un coin faux de cette pièce par Becker.

mais le droit est un portrait, et un portrait assez réaliste. Le symbole accessoire du revers (astre et croissant) figurera désormais sur toutes les monnaies de la dynastie, à travers tous les changements du type principal, qui varie à chaque règne. Ce symbole, assez répandu dans l'antiquité comme dans l'art oriental moderne, a été diversement interprété. On y a vu tantôt, avec les alchimistes grecs, la conjonction de Vénus avec la lune, tantôt, d'après les égyptologues, une double représentation de la lune, vue dans son plein et à son premier quartier. L'explication la plus probable est celle qui voit dans notre emblème l'association du Soleil et de la Lune, astres qui, d'après Hérodote [1], jouaient un grand rôle dans la religion populaire des Perses. Les Mithridate, qui professaient la religion iranienne, trouvèrent d'ailleurs le culte de ces astres déjà répandu en Cappadoce : Strabon mentionne un Apollon Cataonien, c'est-à-dire un dieu solaire, et un *Mèn* (c'est-à-dire *Lunus*), adoré près de Cabira ; quelques-uns même assimilaient à Séléné la grande déesse de Comana, *Mâ* [2]. De bonne heure, l'Apollon indigène dut être confondu avec l'Apollon Perse (Mithras) et la Séléné avec Anaïtis. On comprend dès lors l'adoption par les Mithridate de ces armes doublement nationales. Si je ne craignais pas de tomber dans la subtilité, je rappellerais aussi un passage d'Hérodote où les Mages disent à Xerxès que le Soleil est le dieu des Grecs et la Lune la déesse des Perses [3] : on pourrait alors

[1] Hérodote, I, 131.
[2] Strabon, XII, 2, 5; XII, 3, 31.
[3] Hérodote, VII, 37.

voir dans l'emblème des Mithridate une allégorie vraiment heureuse de cette alliance de l'héllénisme et du persisme qui fut le trait caractéristique de notre dynastie.

Le successeur de Mithridate II, Pharnace, est mentionné pour la première fois en 183 av. J.-C., [1] pour la dernière fois pendant l'hiver 170-69 [2]. Il peut être monté sur le trône quelque temps avant la première de ces dates, mais la seconde paraît bien marquer l'année de sa mort, car Polybe, dans le fragment en question, porte sur lui un jugement moral qui est dans le ton ordinaire de ses notices nécrologiques [3]. Au reste, en 156, le Pont a déjà pour roi un Mithridate [4].

Pharnace a laissé des pièces d'argent, tétradrachmes et drachmes attiques, qui ont les unes et les autres les types suivants [5]:

Tête du roi diadémée à droite. Sur les premiers exemplaires il porte de légers favoris; sur les derniers (pièces au foudre), il est imberbe.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ|ΦΑΡΝΑΚΟΥ sur deux lignes verticales séparées par le type. Personnage mâle, debout, vu de face. Il est vêtu d'une tunique, d'un manteau et de jambières, et coiffé d'une sorte de mitre qui tombe à gauche. Sous le bras gauche, il porte un caducée et une corne d'abondance; de la main droite,

[1] Polybe, XXIV, 10.
[2] Polybe, fr., XXVII, 15.
[3] Cf., le jugement analogue sur Prusias II, fr., XXXVII, 2.
[4] Polybe, XXXIII, 10.
[5] Les doubles statères d'or de Pharnace qu'on trouve dans certains cabinets, sont moulés sur le tétradrachme Hunter (Wadding. ton).

il tend un cep de vigne à une biche. Dans le champ, à gauche, astre et croissant. (Sur certains exemplaires, au-dessus du type, un foudre.) Dans le champ, à droite, un ou plusieurs monogrammes.

AR. 8 (poids moyen : 17 grammes) ou 4. (Pl. XVI, fig. 4.)

Variétés.

a) *Tétradrachme.*

Sans foudre :

Mon. 1 (ΜΕ), 2 (ΑΡ) et la lettre B. — (Trouvaille d'Amasia) Londres, Berlin.

— 1 *bis*, 3 (ΑΙ?) et B. — Paris.

— 4 (ΜΗΤΡ). — Berlin.

— 5 (ΠΙΜ?). — Coll. Hirsch.

Avec foudre :

Mon. 6 (ΠΙΣ?). — Coll. Hunter (troué). Pétersbourg.

Mon. 7 (ΑΒ?), indistinct. — Moscou.

b) *Drachme.*

Mon. 5. — Coll. Hirsch.

— 1 et la lettre Η. — Coll. Waddington.

La tête de Pharnace est, comme celle de son père, un portrait réaliste ; sa physionomie canine illustre le jugement sévère de Polybe sur son caractère : Φαρνάκης πάντων τῶν προτοῦ βασιλέων ἐγένετο παρανομώτατος. La suppression du vêtement à la naissance du cou indique un art plus libre ou un changement dans le costume, devenu plus hellénique. J'ai constaté un progrès semblable entre les tétradrachmes d'Ariarathe III de Cappadoce et ceux d'Ariarathe IV Eusèbe. — Le type du revers est inexpliqué. C'est une figure *panthée*

qui réunit les attributs d'Hermès, de Dionysos et de Tyché. On ne peut s'empêcher de songer, avec Le Blond, à ce dieu lunaire adoré à Améria (près de Cabira) et qui, d'après Strabon, s'appelait Μὴν Φαρνάκου, « le Lunus de Pharnace » [1]. Il est vrai que notre figure n'a rien d'un dieu lunaire, mais peut-être Pharnace avait-il transformé, à son usage, la divinité d'Améria qui lui devait, sans doute, son surnom [2]. La formule du serment prêté par les rois de Pont à leur avènement, fut désormais : « Par la fortune du Roi et le Mèn de Pharnace. » Quant au foudre, qui surmonte le type sur les derniers exemplaires, il commémore sans doute la conquête de Sinope (183).

J'ai déjà signalé l'identité des monogrammes du tétradrachme de Pharnace et de celui de Mithridate trouvés à Amasia. Cette identité prouve que le monogramme n° 1, où l'on aurait pu être tenté de chercher une année régnale (la 45e de Mithridate), n'exprime rien de pareil.

Pharnace eut pour successeur — au plus tôt en 169, au plus tard en 156 avant J. C. — un roi appelé Mithridate. Les historiens modernes ont ordinairement identifié ce roi avec le père de Mithridate Eupator, Mithridate Evergète qui régna jusqu'en 121 ; on faisait d'ailleurs de lui, conformément à la vraisemblance et à un texte de Justin, le fils de Pharnace ; enfin on lui attribuait le tétradrachme sui-

[1] Strabon, XII, 3, 31.

[2] Il est vrai encore qu'un Pharnace figure déjà parmi les ancêtres légendaires des rois de Cappadoce (Diod., XXXI, 19). Mais qui prouve qu'il n'a pas été inséré dans notre liste précisément à l'époque du vrai Pharnace, pour justifier les prétentions de celui-ci sur la Cappadoce ?

vant, publié par Vaillant, dont je reproduis la description :

Caput diadematum regis (sur la figure : tête *laurée* à droite !)

℟. *Figura barbata stans, capite modio insignito, et divinitatis pallio amicta, dextra aquilam, sinistra sceptrum* (sur la figure : palme) *transversum gerit.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ *et in aera litterae numerales* ΓΟΡ (173) *et infra monogramma ex* ΜΚ.

Ex cimelio cardinalis Maximi.

Cette pièce n'a jamais été revue depuis Vaillant ; elle porte d'ailleurs en elle-même la preuve de sa fausseté : non seulement les types sont inintelligibles et la description contredit la figure, mais encore l'indication d'une époque trahit la main du faussaire : car les premières monnaies de Mithridate Eupator n'étant pas encore datées, celles de son père Evergète n'ont certainement pas pu l'être[1]. Personne d'ailleurs ne soutient plus aujourd'hui l'authenticité du tétradrachme de Vaillant ; en outre, deux découvertes récentes sont venues anéantir la théorie classique sur la filiation de Mithridate Evergète. L'une est l'inscription bilingue du roi Mithridate Philopator Philadelphe, trouvée à Rome, et que j'ai déjà publiée dans la *Revue numismatique*[2] ; l'autre est le tétradrachme de ce même roi, dont on connaît aujourd'hui quatre exemplaires. Comme l'inscription atteste que le roi en question était allié des Romains et qu'on sait par Appien qu'Evergète fut le premier roi du Pont qui fit

[1] On serait tenté de croire que notre pièce est un tétradrachme bithynien ou arsacide démarqué.

[2] 2e trim. 1887. Je me permets de la replacer sous les yeux du

alliance avec Rome, l'identité de Philopator Philadelphe et d'Evergète peut être considérée comme prouvée. D'autre part, comme cette même inscription nous apprend que Mithridate Philopator Philadelphe (Evergète) était *fils du roi Mithridate*, c'est-à-dire, de Mithridate II, on voit que Pharnace eut pour successeur non son *fils*, comme on le croyait jusqu'à présent, mais son *frère*.

Je donne, sans autre commentaire, la description du tétradrachme :

Tête du roi, diadémée et quelquefois barbue, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ | ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ sur quatre lignes verticales séparées en deux groupes par le type. Persée nu, debout et

lecteur, en profitant des corrections récemment proposées par M. Mommsen :

Rex Metradates Pilopator et Pil]adelpus regus Metradati f.
poplum Romanum amicitiai e]t societatis ergo quae jam
inter ipsum et Romanos optin]et. Legatei coiraverunt
Nemanes Nemanei f. et Ma]hes Mahei f.
Βασιλεὺς Μιθραδάτης Φιλο]πάτωρ καὶ Φιλάδελφος
βασιλέως Μιθραδάτ]ου τὸν δῆμον τὸν
Ῥωμαίων φίλον καὶ] σύμμαχον αὐτοῦ
εὐνοίας καὶ εὐεργεσίας] ἕνεκεν τῆς εἰς αὐτὸν
πρεσβευσάντων Ναιμά]νους τοῦ Ναιμάνους
Μάου τοῦ Μάου].

Aux arguments épigraphiques que j'ai fait valoir récemment (*Rev. num.*, 1er trim.) pour placer cette inscription au moins au temps des Gracques, quoiqu'elle soit encastrée dans un mur où figurent des inscriptions du temps de Sylla, je puis ajouter aujourd'hui que la dédicace des Lyciens, découverte au même endroit (C. I. G. 5880 = C. I. L. I, 589 et VI, 372), indique par son contenu même qu'elle appartient à l'année 168, époque où les Romains, pour punir Rhodes de son attitude dans la guerre de Persée, affranchirent la Lycie. Cf. Treuber, *Geschichte der Lykier*, Stuttgart, 1887, p. 168.

de face, le manteau flottant sur les épaules ; il est coiffé d'une sorte de casque et porte des ailerons aux pieds. La main droite tient la tête de la Gorgone, la main gauche la *harpé* levée. Au-dessus, astre et croissant.

AR. 8 (Pl. XVI, fig. 5).

Variétés.

Sans monogramme : Berlin, Cabinet Waddington (cassé).

Avec le monogramme n° 1 (ΠΑΣ) : Paris et un exemplaire dans le commerce.

Le portrait, d'un relief saisissant, offre une ressemblance frappante avec la tête de Mithridate II et un air de famille incontestable avec le Pharnace. Le type du revers est absolument calqué comme mouvement sur le « dieu panthée » de Pharnace ; le choix du héros Persée s'explique par la légende, déjà connue d'Hérodote [1], qui faisait de Persée, ou plutôt de son fils Persès, la tige de la nation perse. On sait d'ailleurs que les symboles perséens sont fréquents sur les bronzes des villes pontiques (Amisus, Cabira, Comana, Chabacta) contemporains des derniers Mithridate.

On peut faire et on a fait à mon identification de Mithridate Philopator Philadelphe avec le Mithridate Evergète des historiens trois objections auxquelles je dois répondre brièvement :

1° La différence des surnoms ; celui d'Evergète est

[1] Hérodote, VII, 150.

transmis non seulement par Appien et Strabon, mais encore par une inscription délienne[1].

Je réponds que le surnom *Evergète*, le « Bienfaiteur, » tant qu'il n'a pas été une épithète de style (comme sur les monnaies arsacides), n'a pu être porté par un roi qu'après que celui-ci l'avait justifié par des *bienfaits ;* en réalité on ne s'arroge pas soi-même un pareil surnom, on le reçoit de la reconnaissance des villes, des peuples et des temples qu'on a obligés ; et si le prince qui le reçoit a, dès son avènement, adopté un autre surnom plus banal dans sa titulature officielle, on comprend que, tout en acceptant l'épithète louangeuse qui lui était décernée, il n'ait rien changé, au moins sur ces monnaies, aux surnoms auxquels le public était habitué. C'est ainsi que Mithridate *Eupator* n'a jamais fait figurer sur ses médailles son surnom de *Dionysos ;* c'est ainsi que Nicomède II Epiphane, roi de Bithynie, continua à s'appeler *Epiphane* sur ses tétradrachmes, même après qu'il eut reçu le surnom d'Evergète, attesté par Licinianus[2]. Ce dernier exemple est tout à fait concluant.

2° On a vu que, d'après l'inscription du Capitole, Mithridate Philopator Philadelphe est *fils de Mithridate II ;* or, d'après Justin, Mithridate Évergète était *fils de Pharnace*. En effet, dans le grand discours en style indirect que Justin a emprunté textuellement à Trogue Pompée, Mithridate Eupator (fils d'Evergète) s'exprime ainsi : *Sic et avum suum Pharnacem per*

[1] Appien, *Mith.*, 10; Strabon, X, 4, 10. C. I. G., II, 2276.
[2] Licinianus, éd. Bonn., p. 37.

cognitionum arbitria succidaneum regi Pergameno Eumeni datum[1]. Et un peu plus haut : *Phrygiam, quam proavo suo Mithridati Seleucus Callinicus in dotem dedisset*[2]. Si Eupator est le petit-fils de Pharnace et l'arrière-petit-fils de Mithridate II, son père Évergète est le fils de l'un et le petit-fils de l'autre, et ne peut être identique avec Philopator.

L'argument serait décisif si Trogue Pompée avait été bien au courant de l'histoire des premiers rois du Pont, mais cette histoire était fort oubliée à son époque et j'ai déjà relevé bien des erreurs dans cette partie du travail de Justin. Très probablement Trogue Pompée, en rédigeant son abrégé de l'histoire du Pont [3], aura transcrit une *liste* de rois qui lui était fournie par un chronographe grec, liste ainsi conçue :

1. Mithridate Ctistès;
2. Ariobarzane;
3. Mithridate II;
4. Pharnace;
5. Mithridate Evergète;
6. Mithridate Eupator.

Puis, quand il composa son grand discours en style indirect, il jeta les yeux sur cette liste, et, oubliant que les nos 4 et 5 étaient frères, confondit l'ordre des *règnes* avec celui des *générations* : de là son erreur.

3° En identifiant Philopator et Évergète, on est amené à attribuer à Mithridate II et à son fils puîné

[1] Justin, XXXVIII, 6.
[2] Justin, XXXVIII, 5.
[3] Prol., 37 : *repetitis regum Ponticorum originibus, ut ad ultimum*, etc.

une longévité et une virilité bien extraordinaires. Entre la naissance du premier (vers 260) et la mort du second (121), près de 140 ans se seraient écoulés! On trouverait difficilement un second exemple pareil dans l'histoire des dynasties anciennes et modernes : entre la naissance d'Henri VIII et la mort d'Élisabeth, il n'y a que 112 ans; entre la naissance de Louis XIII et la mort de Louis XIV, 114 ans; entre la naissance de Frédéric Guillaume III et la mort de Guillaume Ier (la succession des règnes est ici tout à fait analogue à celle que j'ai supposée dans le Pont), 117 ans. Il y a encore loin de ces chiffres aux 140 ans ci-dessus! Ajoutez qu'Évergète, mort en 121 de mort violente, ne peut guère être né plus tôt que 195; son père, qui avait eu ses premiers enfants (Laodice) à 20 ans, aurait donc eu ce fils à 65 ans. Et Évergète lui-même laisse à sa mort, d'après Strabon, deux fils dont l'aîné n'a que 11 ans !

Cette objection serait la plus sérieuse de toutes si l'on avait affaire à une famille ordinaire ; mais il faut tenir compte des *antécédents* et des *subséquents* qui tendent à démontrer que les faits de longévité et de virilité prolongée de ce genre étaient fréquents chez les Mithridate. Le premier Mithridate, le fils d'Orontobate, avait, en 406, un fils en âge de remplir une mission diplomatique [1]; il devait donc lui-même être né vers 450, et il meurt en 363, soit à 87 ans. Son fils, Ariobarzane, né vers 425, meurt (de mort violente) en 337, soit à 88 ans [2]. Le fils d'Ariobarzane, Mithri-

[1] Xénophon, *Hell.*, I, 4, 7.
[2] Diodore, XVI, 90.

date de Cios, tue Datame sous le règne d'Artaxercès Mnémon, c'est-à-dire avant 362 [1]; il doit donc être né vers 382, et il est tué en 302, soit à 80 ans. Nous savons déjà que son fils, Mithridate Ctistès, mourut en 266, âgé de 84 ans. Enfin, Mithridate Eupator, qui se suicida à l'âge de 69 ans, laissait à côté de fils de 40 ans (il en aurait eu même de plus âgés, s'il ne les avait tués) des enfants en très bas âge [2]. De tout cela il résulte que les Mithridate étaient une race extraordinairement trempée et qu'il n'y a rien d'absurde à admettre que Mithridate II et Mithridate III aient vécu l'un et l'autre plus de 70 ans et eu des enfants à 65 [3].

J'ajoute enfin que la théorie qui identifie Evergète et Philopator est seule conforme au texte d'Appien dont il sera question tout à l'heure, et d'après lequel le Pont aurait eu six rois seulement, depuis Ctistès jusqu'à Eupator, les extrêmes compris.

Mithridate Philopator Philadelphe (Evergète) fut assassiné par ses courtisans en 121, ou au plus tard en 120, après un règne glorieux de près de 50 ans; la date résulte des indications concordantes de Strabon et d'Appien sur la durée du règne de son fils Eupator [4]. Strabon raconte que, en vertu d'un testament vrai ou supposé d'Evergète, le pouvoir royal

[1] Nepos, *Datame*, c. 10. Polyen, VII, 29.

[2] Appien, *Mith.*, 108.

[3] Sera-t-il permis de faire observer que la conduite ultérieure de la femme d'Evergète permet de révoquer en doute la légitimité de ses deux fils? En fait, la tête d'Eupator n'offre aucune ressemblance avec celle de son prétendu père.

[4] Appien, *Mith.*, 112. Strabon, X, 4, 10.

fut partagé entre sa veuve et ses deux fils, Mithridate *Eupator* et Mithridate *Chrestos*[1]. En réalité, la veuve fut la véritable souveraine, s'entoura des assassins de son mari et réduisit Eupator à fuir dans les bois d'où il revint, d'après Justin, au bout de sept ans pour la jeter dans une prison où elle périt (114).

Pendant ces sept ans, la veuve d'Evergète s'était si bien considérée comme reine absolue qu'elle frappa monnaie en son nom et à son effigie, sans même y associer, comme ses contemporains et émules Nysa de Cappadoce et Cléopâtre de Syrie[2], le portrait de son fils ou de ses fils. La preuve de ce fait nous est fournie par le tétradrachme suivant, dont un exemplaire unique est en la possession de M. Waddington :

Tête de reine diadémée et voilée à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ [Λ]ΑΟΔΙΚΗΣ sur deux lignes verticales séparées par le type. Pallas debout, de face, appuyée sur sa lance, qu'elle tient de la main droite.

AR. 8 (Pièce cassée en haut et maladroitement restaurée). (Pl. XVI, fig. 6.)

La provenance et la fabrique de ce tétradrachme ne peuvent laisser aucun doute sur l'attribution. Il nous donne le nom, jusqu'à présent inconnu, de la mère du grand Mithridate : elle s'appelait Laodice, comme ses deux filles qui épousèrent l'une, Ariarathe VI Épiphane, l'autre, son propre frère Eupator. Le nom Laodice est particulièrement commun dans la famille des Séleucides (à cause de la mère de Sé-

[1] Ce dernier surnom est fourni par une dédicace délienne (C. I. G., 2277, rectifié d'après *Bull. corr. hell.*, I, 86).

[2] Celle-ci a cependant frappé quelques rares médailles à sa seule effigie, en 125 (Cat., Brit. Museum, *Seleucids*, pl. XXIII, 1).

leucus Nicator qui s'appelait ainsi [1]) ; et en effet, on savait déjà par Justin que la mère de Mithridate appartenait à cette famille. [2] On peut même, je crois, préciser son identité. Neuf ans après que Démétrius Soter eut détrôné et tué son cousin Antiochus V Eupator, fils d'Antiochus Epiphane (162 av. J.-C.), la fille d'Epiphane, Laodice, vint à Rome, sous la conduite de son tuteur Héraclide, accompagnée d'un adolescent nommé Alexandre qu'on donnait pour un second fils d'Epiphane [3]. Ce dernier n'était en réalité, malgré l'accueil favorable qu'il reçut du Sénat, qu'un imposteur, fils de Bala ; mais la légitimité de Laodice ne paraît pas avoir été contestée. C'est elle, à mon avis, qu'épousa Mithridate Evergète, pour faire sa cour au sénat romain. Il était d'ailleurs le grand oncle de Laodice (on se souvient qu'Antiochus le Grand, aieul de celle-ci, avait épousé la sœur de notre Mithridate), et il y avait au moins vingt-cinq ans de différence entre les deux conjoints : une union aussi mal assortie ne pouvait que mal finir. Ajoutons que le surnom d'*Eupator*, donné au fils aîné issu de ce mariage, vient confirmer mon hypothèse : il faut y voir un pieux souvenir du petit roi, frère légitime de Laodice, immolé par Démétrius Soter [4].

Avant de passer à l'examen des monnaies de

[1] Justin, XV, 4.

[2] *Majores maternos a Magno Alexandro ac Nicatore Seleuco.* (Justin = Trogue Pompée, XXXVIII, 7.) Alexandre figure ici *honoris causa*, comme Cyrus parmi les ancêtres paternels.

[3] Polybe fr., XXXIII, 14 et 16.

[4] On peut aussi rappeler que le type de la Pallas, adopté par Laodice, figure sur plusieurs monnaies d'Alexandre Bala, mais je n'ajoute aucune importance à ce rapprochement.

Mithridate Eupator, je dois dire un mot sur le nombre des rois de Pont jusques et y compris ce prince. Nous trouvons à cet égard chez les auteurs des indications très divergentes :

1° Appien, au début de son Mithridate, s'exprime ainsi après avoir raconté la fondation du royaume de Pont par le Ctistès : *ἀρχὴν παισὶ παρέδωκεν· οἳ δ'ἦρχον, ἕτερος μεθ' ἕτερον, ἕως ἐπὶ τὸν ἕκτον ἀπὸ τοῦ πρώτου* [1] *Μιθριδάτην, ὃς Ῥωμαίοις ἐπολέμησεν.*

D'après l'interprétation ordinaire, ce passage signifie qu'il y aurait eu six rois du Pont jusques et y compris Eupator : Appien considère le mot *Mithridate* comme synonyme de *roi de Pont*, absolument comme *Ptolémée* était synonyme de *roi d'Égypte*. Cette interprétation est d'accord avec la liste que j'ai dressée. M. Meyer, au contraire, à l'exemple de Schweighaeuser, traduit le passage d'Appien littéralement : « jusqu'à Mithridate VI, » supposant qu'Appien a pu savoir que deux rois de Pont ont porté un autre nom que Mithridate (Ariobarzane et Pharnace). Mais cette hypothèse s'accorde bien mal avec l'ignorance manifeste d'Appien sur les premiers temps du royaume de Pont : il s'imagine que les rois du Pont et de la Cappadoce descendent les uns et les autres de Mithridate Ctistès ! [2] D'ailleurs quand on fait d'Eupator le sixième Mithridate, on est obligé d'in-

[1] Ἕκτος ἀπὸ τοῦ πρώτου signifie bien le sixième roi *y compris le terminus a quo*. C'est ainsi que dans la chronique d'Eusèbe (I, 210, Schœn.), le *premier* athlète qui, après Hercule, ait remporté le double prix de la lutte et du pancrace à Olympie est ainsi désigné : Κάπρος Ἠλεῖος πάλην καὶ παγκράτιον ἐνίκα μεθ' Ἡρακλέα καὶ ἀναγράφεται δεύτερος ἀφ' Ἡρακλέους.

[2] App., *Mith.*, 9, *ad fin.*

tercaler violemment *deux* Mithridate, pour lesquels il n'y a de place ni avant ni après Pharnace, et qui n'ont laissé de trace ni dans la numismatique ni dans l'histoire.

2° Le même Appien, à la fin de son *Mithridate* (§ 112), récapitulant la vie d'Eupator, s'exprime ainsi : ὁ Μιθριδάτης ἀπέθνησκεν, ἑκκαιδέκατος ὢν ἐκ Δαρείου τοῦ Ὑστάσπου Περσῶν βασιλέως, ὄγδοος δ' ἀπὸ Μιθριδάτου τοῦ Μακεδόνων ἀποστάντος τε καὶ κτησαμένου (Gelen et Palmerius : κτισαμένου) τὴν Ποντικὴν ἀρχήν.

Ici donc Eupator est non plus le sixième, mais le huitième descendant de Ctistès, ce qui paraît d'accord avec le calcul de M. Meyer. Ce texte d'Appien semble d'ailleurs confirmé par celui de Plutarque dans la vie de *Démétrius* (ch. IV) qui, après avoir raconté *l'hégire* de Mithridate Ctistès, poursuit ainsi : καὶ (παρέσχε) τὸ τῶν Ποντικῶν βασιλέων γένος ὀγδόῃ που διαδοχῇ παυσάμενον ὑπὸ Ρωμαίων. Il y a donc contradiction flagrante entre ces textes et le premier renseignement d'Appien; mais je crois que ces derniers textes n'ont pas la valeur du premier, et que ni Appien, ni Plutarque n'avaient sous les yeux, en les écrivant, une liste authentique des rois de Pont. Ils partaient simplement de cette idée, très-ordinaire chez les historiens anciens, que la durée normale d'une génération est de trente ou trente trois ans; or entre l'hégire du Ctistès (302 av. J.-C.) et la mort d'Eupator (63) il y a deux cent trente ans, c'est-à-dire presque exactement huit générations de trente ans : ils en concluaient qu'il y avait en aussi huit règnes. Ce qui confirme cette interprétation, c'est l'indication parallèle d'Appien d'après

laquelle il y aurait eu seize générations depuis Darius jusqu'à Mithridate Eupator. Darius monte sur le trône en 521, Eupator meurt en 63 : différence 458 ans, ce qui correspond environ à seize générations [1].

3° On lit chez le chronographe George Syncelle, immédiatement après la mention du poète Aratus, contemporain d'Antigone Gonatas (il florissait vers 277 av. J.-C.) Οἱ βασιλεῖς Ποντίων δέκα κατὰ τούτους ἦρξαν τοῦς χρόνους, διαρκέσαντες ἔτη σιή (218 ans) et plus loin : τῶ ευπ' ἔτει (an 21 av. J.-C.) ἡτῶν Βιθυνῶν ἡ βασιλέων ἀρχὴ ἐπαύσατο... ὁμοίως δὲ καὶ ἡ τῶν Ποντικῶν ἰ βασιλέων.

La date donnée pour l'extinction de la dynastie pontique est absurde, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter, d'autant plus qu'elle est en contradiction avec la durée, sans doute exacte, de 218 ans assignée à la dynastie. Quant aux « dix rois » de Syncelle, j'avoue n'y rien comprendre, à moins qu'on n'admette que la source copiée par lui (Diodore ?) considérât comme rois les trois dynastes de Cios : Mithridate fils d'Orontobate, Ariobarzane le satrape, et Mithridate, le meurtrier de Datame [2] ? En ajoutant à ces trois dynastes les six rois de Pont et la reine Laodice, on trouve bien le chiffre dix. Peut-être, au lieu de Laodice, faut-il compter Pharnace II.

On voit d'après cette discussion que le premier

[1] Pour Clinton, les 8 rois de Plutarque et d'Appien comprendraient Pharnace II et son fils Darius (mis sur le trône du Pont par Antoine pendant quelques années). Mais ces deux rois n'ont jamais pu être considérés comme légitimes et n'ont régné d'ailleurs que sur une faible partie des possessions de Mithridate.

[2] En effet, chez Diodore, ces trois personnages sont qualifiés de rois. (Diod., XV, 90 et XVI, 90.)

texte d'Appien est le seul qui mérite une sérieuse considération, précisément parce qu'il est en désaccord avec la théorie ordinaire des générations; ce texte confirme pleinement les résultats qui nous ont été fournis par les indications occasionnelles des historiens, les inscriptions et les médailles. Enfin — *last not leasi* — Hamilton et M. Georges Perrot ont constaté que la nécropole royale d'Amasia compte quatre tombes achevées et une qui est commencée seulement. Les quatre premières sont celles du Ctistès, d'Ariobarzane, de Mithridate II et de Pharnace; la cinquième est celle de Mithridate Evergète, qui l'avait préparée sans doute de son vivant, mais fut enseveli à Sinope, comme son fils Eupator[1].

(*A suivre.*) TH. REINACH.

[1] Pour Eupator, cf. Appien, *Mith.*, 113.

1er TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

Achéus I
|
1. Andromachus 2. Laodice II = Séleucus *Callinicus* 2. Antiochus *Hiérax* 3. Fille =
|
Achéus II
ép. Laodice IV

Antiochus II Théos
ép. sa propre sœur Laodice I
|
Antiochus III *le Grand* =
|
Mithridate.

Ariobarzane
|
Mithridate II
|
Laodice III. Laodice IV

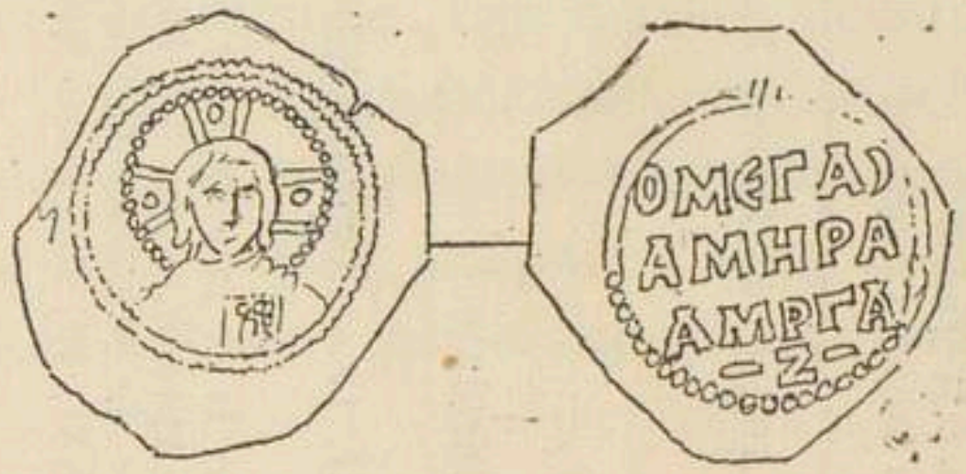
(Mentionné T. Liv. XXXIII, 19 et Agatharchidès, fr. 11).

Eusèbe (ou Porphyre) a confondu Laodice I et Laodice II et fait épouser à Antiochus II la fille d'Achéus I; mais en réalité Antiochus II avait épousé sa propre sœur (Appien, *Syr.*, 65; Polyen, VII, 50). M. Percy Gardner, dans son *Stemma Seleucidarum* fait de Mithridate II le *gendre* de Séleucus Callinicus, tandis qu'il était, comme son contemporain Ariarathe III (Eusèbe, *loc. cit.*, Diodore, fr. XXXI, 19) son beau-frère.

MONNAIE A LÉGENDE GRECQUE

D'AMIR GHAZI

ÉMIR DANICHMENDIDE DE CAPPADOCE





J'ai publié dans la *Revue Archéologique* de 1880 et dans la *Revue numismatique* de 1887 diverses pièces, la plupart bilingues gréco-arabes, les autres à légende uniquement grecque, des émirs danichmendides de Cappadoce, au XIIe siècle.

Le Cabinet de France vient d'acquérir d'un marchand de Trébizonde deux exemplaires d'un type monétaire de ces princes sur lequel on lit une légende nouvelle ; en voici la description :

Tête nimbée du Christ entre les sigles $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ comme sur les monnaies contemporaines des empereurs byzantins et des princes croisés.

℟. La légende en quatre lignes : Ο ΜΕΓΑ'(ς) ΑΜΗΡΑ(ς) ΑΜΡ ΓΑΖ(ι), *Le grand émir Amr Ghazi* [1].

Il est difficile de savoir auquel des émirs danichmendides ce type doit être attribué, mais la solution de cette question concerne plus spécialement les orientalistes qui se sont occupés de l'histoire de cette dynastie. Pour un certain nombre d'entre eux, en effet, il n'a existé qu'un seul émir du nom de Ghazi, entre le fondateur de la dynastie, Mohammed, fils de Danichmend et Mélik Mohammed II. Pour M. Dulaurier, au contraire, qui a donné un tableau des Danichmendides à la p. 72 du t. I des *Historiens arméniens des Croisades*, il y a eu après Mohammed, fils de Danichmend, deux Ghazi se suivant : 1° un Amir Ghazi, successeur, en 1106, de son père Mohammed (c'est à ce Ghazi qu'il faudrait attribuer les pièces que vient d'acquérir le Cabinet des Médailles); 2° le Melik Ghazi, fils du précédent, vainqueur des Seldjoukides en 1127, mort en 1135 (c'est à ce second Ghazi qu'il faudrait attribuer la pièce figurée au n° 3 de la planche de mon article de la *Revue archéologique*, pièce qui porte le simple nom ΓΑΖΙ, et non celui de ΑΜΡ ΓΑΖΙ).

G. Schlumberger.

[1] Les deux pièces mal conservées figurées aux nos 4 et 5 de la pl. VIII dans mon article de la *Rev. arch.* de 1880, appartiennent au même type dont je n'avais pu jusqu'ici déchiffrer exactement la légende. Ce que j'ai dit à cette occasion de ces deux monnaies est donc à supprimer.

CLAUDE WARIN

GRAVEUR ET MÉDAILLEUR

PL. X à XV

CATALOGUE

DES PIÈCES COMPOSANT SON ŒUVRE

Les médaillons de Claude Warin sont en général assez rares. Il n'existe de la plupart d'entre eux qu'une, deux ou trois épreuves. Toutefois, nous connaissons un certain nombre d'exemplaires (de dix à vingt-cinq) de sept ou huit de ces médaillons.

Ces médaillons n'ont pas été tous coulés avec le même bronze. Cependant Claude Warin faisait usage, le plus souvent, pendant son séjour à Lyon, d'un bronze jaune clair rapproché du laiton ; les médaillons de 1651 sont de ce bronze, et quelques-uns d'entre eux ont une patine noire. La fonte est toujours mince.

Les fontes de Warin sont d'ordinaire faites avec soin.

Il a été fait, dans certains cas, des exemplaires d'argent, comme on l'a vu plus haut.

Le prix des médaillons de Claude Warin s'est élevé assez rapidement dans les dernières années. Les exemplaires de bronze de la collection de J.-L.-Babet qui ont été vendus à Lyon en 1867 n'ont été payés que de 2 à 5 francs chacun, et le prix moyen n'a été que de 3 francs. On achetait encore, il y a dix ou douze ans, des épreuves de bronze ou de plomb chacune de 5 à 15 francs. Aujourd'hui le prix varie de 40 à 60 francs, et celui de bons exemplaires a dépassé quelquefois 100 francs.

PREMIÈRE PARTIE

MÉDAILLONS SIGNÉS C. WARIN.

I. ANNA · D · G · FR · ET · NAV · REG ·

(Anne, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre).

Buste de la reine Anne d'Autriche, tourné à droite.

Au bas : C · WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires[1]). Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 104 mill. 1/10 ; collection de M. É. Récamier, à Paris : de plomb, 105 mill.

[1] Nous indiquons le nombre d'exemplaires que nous avons examinés. Ce nombre donne une idée du degré de rareté de chaque médaillon.

2. LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · REX ·

(Louis XIV, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.)

Buste du Roi, tourné à droite.

Au bas : C · WARIN ·

Grènetis.

Sans revers.

(Six exemplaires). Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 103 mill. 4/10 ; collection de M. A. de Longpérier : de bronze rouge, 142 mill.[1]; collection de M. É. Récamier : de bronze, 102 mill. (cet exemplaire provient de la collection de Borghesi[2] ; cartons de MM. Rollin et Feuardent, à Paris : de bronze jaune clair[3], 105 mill. 3/10 (avec bélière) ; collection de M. Eugène Bizot, à Lyon : de bronze jaune clair, 105 mill. 4/10 (avec bélière) ; ancienne collection de Mme Dommartin, à Lyon : de bronze jaune clair, 138 mill. 2/10 (avec cadre à moulures).

Trésor de numismatique, médailles françaises, 2e partie, p. 18, pl. XXIV, n° 7.

3. CONSTANTIVS · DE · SILVECANE ·

Buste de Constant de Silvecane, tourné à droite ; la chevelure est épaisse et longue.

Au bas : C · WARIN 1647

Grènetis.

Sans revers.

[1] Cadre à moulures, avec grènetis, coulé d'une seule pièce. Diamètre total, 142 millimètres; diamètre du grènetis, 102 mill.

[2] Deuxième vente, catalogue, n° 432.

[3] Nous donnons le nom de bronze jaune clair à ce bronze jaune rapproché du laiton que Claude Warin a souvent employé pour ses fontes. Dans les comptes du temps, ces médaillons sont décrits comme étant faits « de loton ».

(Un exempl.). Collect. des Pères Jésuites, à Lyon : de plomb, 75 mill. 8/10 (avec bélière). Bel exempl.

4. ISAAC · CONGNAIN · CONS · RÉG · IN · CVR · PRAES · LVGD

(Isaac Congnain, conseiller du Roi au siège présidial de Lyon.)

Buste d'Isaac Congnain, tourné à droite.

Au bas : C · V

Sans revers.

(Un exemplaire). Musée de Lyon : de laiton, 69 mill. (avec bélière).

Ce médaillon, de fonte très mince, est entouré d'un grènetis ; il est d'un travail tout à fait différent de celui des autres médaillons [1].

Congnain a été échevin en 1649 et en 1650.

5. MARGVERITE · BELLET

Buste de Marguerite Bellet, tourné à droite.

Au bas : C · WARIN [2]

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires). Ancienne collection de M. de Grièges, de Paris : de métal blanc [3], 98 mill. 3/10 [4] ;

[1] L'exécution du médaillon à l'effigie d'Isaac Congnain est tout à fait négligée.

[2] Sur l'exemplaire de l'ancienne collection de Benjamin Fillon, on lit plutôt G · VARIN, mais on sait que, à Lyon, on disait et l'on écrivait indifféremment Claude ou Glaude.

[3] On a fait usage, au XVIIe siècle, surtout à Lyon, d'un alliage appelé *métal blanc* ou *matière blanche*. Un « marchand et maistre potier en estaing à Lyon », Louis Précaire, qui a fait la grande médaille de 1662, perfectionna cet alliage, et obtint du Roi des lettres patentes en date du 4 novembre 1659, portant privilège de vendre des ouvrages « d'une matière qui est dure, blanche, et ressemble à l'argent mat. »

[4] Cet exemplaire est signé VARIN.

collection de M. É. Récamier: de plomb, 105 mill.; ancienne collection de Benjamin Fillon : de bronze, 98 mill.

6. Sans légende.

Buste de jeune femme, tourné à droite (Louise Pérachon[1]).

Au bas : C · WARIN[2]

Grènetis.

Sans revers.

(Huit exemplaires). Cabinet de France : de bronze, 98 mill. 7/10 ; musée du Louvre : de bronze, 98 mill. 3/10 ; musée de Lyon : 98 mill.; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 98 mill. 5/10 ; de bronze, 98 mill. 4/10 ; etc.

DEUXIÈME PARTIE

MÉDAILLONS FAITS CERTAINEMENT PAR CLAUDE WARIN.

I

7. Henri IV.
8. Louis XIII.
9. Anne d'Autriche.
10. Louis XIV.

Médaillons de bronze, faits pour la façade de l'hôtel de ville de Lyon, d'après le marché passé avec le Consulat, le 20 décembre 1650.

[1] C'est à tort que les auteurs du *Trésor de numismatique* ont vu dans ce portrait celui de la duchesse de Longueville.

[2] On lit plutôt G · WARIN, surtout sur l'exemplaire du musée du Louvre.

11. NIC · DE · NEVFVILLE · MARCH · VILL · GALL · MARESC · REG · PERS · ET · LVGD · MODER

(Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, maréchal de France, gouverneur du Roi et de la ville de Lyon[1].)

Buste du maréchal de Villeroy, revêtu d'une armure, tourné à droite.

Au bas : WARIN · 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Vingt-cinq exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 102 mill. 7/10; musée de Lyon : de bronze, 103 mill.; 102 mill. 5/10; cabinet de Berlin : de bronze jaune clair, 102 mill. 4/10 (bel exemplaire); collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze clair, 102 mill. 8/10 (bel exemplaire); ancienne collection de M. de Grièges, à Paris : de bronze jaune clair; 103 mill. 6/10; collection de M. É. Récamier[2] : de bronze, 103 mill.; collection de M. Éd. Aynard, à Lyon : de bronze jaune clair, 102 mill. 4/10 (bel exemplaire); collection de M. Jules Bizot, à Lyon : de bronze jaune clair, 103 mill. (avec bélière); collection de M. Bresson, à Lyon : de bronze, 102 mill. 6/10 (bel exemplaire); collection de M. A. Brölemann, à Lyon : de plomb, 102 mill. 3/10; bronze jaune clair, 102 mill. 9/10, 102 mill. 2/10; collection

[1] Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy, fils de Charles de Neufville, marquis d'Halincourt, né en 1598, décédé en 1685.

[2] M. Récamier possède un médaillon à deux faces, dont l'authenticité est très douteuse. — Avers. Le même avers que ci-dessus. — Revers. L'effigie de la maréchale de Villeroy, avec cette légende : MAGDELENE · DE · CREQVY · MARESCHALE · DE · VILLEROY.

de M. G. de Clausade, à Toulouse : de bronze jaune clair, 102 mill. 8/10 (avec bélière); etc.

Les échevins de Lyon firent faire des médaillons d'argent[1].

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXI, n° 1.

12. MAGDELENE · DE · CREQVY (fleuron) MARESCHALE · DE · FRANCE[2]

Buste de la maréchale de Villeroy, tourné à droite.

Au bas : WARIN · 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Vingt et un exemplaires.) Cabinet de France : de bronze : 103 mill. 4/10; musée du Louvre : de bronze, 103 mill. 4/10; cabinet de Berlin : de bronze jaune clair, 103 mill. 2/10; musée de Dijon : de bronze jaune clair, 103 mill. 2/10; musée de Lyon : de bronze, 103 mill. 4/10; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze jaune clair, 103 mill. 2/10; collection de M. Armand, à Paris : de bronze, 103 mill. 1/10; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze jaune clair, 103 mill. 8/10; collection de

[1] Nous avons signalé plus haut les médaillons d'argent à l'effigie du maréchal de Villeroy, à l'effigie de la maréchale et à celle de Camille de Neufville. Deux au moins de ces médaillons (d'argent) étaient encore en 1792 dans le médaillier de la ville de Lyon. On lit dans le procès-verbal du *recolement* qui fut fait publiquement le 23 novembre 1792 : « De tous les objets ainsi reconnus, il a été fait remise auxdits citoyens Gillibert et Joliclerc, à l'exception... de deux médailles représentant deux Villeroy, que le conseil arrête de faire porter à la monnaie (Dissard, *Notice sur l'ancien médaillier de la ville de Lyon*, p. 7). »

[2] Madeleine de Créquy, petite-fille du maréchal de Lesdiguières, avait épousé le maréchal de Villeroy en juillet 1617.

M. Le Sergeant de Monnecove : de bronze jaune clair, 103 mill 6/10 (très bel exemplaire), collection de M. É. Récamier : de bronze, 103 mill. ; collection de M. Bresson : de bronze jaune clair, 104 mill. (bel exemplaire avec bélière); collection de M. A. Brölemann : de bronze jaune clair, 103 mill. 2/10, 103 mill. 1/10; collection de M. Paul Grand, à Lyon : 103 mill. 2/10 (avec bélière); collection de M. G. de Clausade : de plomb, avec des traces de dorure, 102 mill. (avec bélière); etc.

Le Consulat de Lyon a fait faire des médaillons d'argent.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 21, pl. XXIX, n° 1.

13. FRANCISCVS · D HALINCOVRT · MARCHIO · DE · VILLEROY

(François d'Halincourt, marquis de Villeroy[1].)

Buste de François d'Halincourt (à l'âge de sept ans), tourné à droite.

Au bas : WARIN · 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 105 mill. 2/10; collection de M. É. Récamier : de plomb, 107 mill. ; collection de M. Henri Morin-Pons, à Lyon : de plomb, 106 mill. 9/10 (avec bélière).

14. CATHERINE DE NEVFVILLE.

[1] François d'Halincourt, fils de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, et de Madeleine de Créquy, sa femme, né en 1644, deuxième duc de Villeroy. Il fut fait maréchal de France, et mourut en 1730.

Buste de Catherine de Neufville [1], tourné à droite.
Au bas : WARIN
Grènetis.
Sans revers.

(Un exemplaire). Collection de M. É. Récamier : de plomb, de 104 mille 9/10.

15. CAM · DE NEVFVILLE · ABB · ATHAN · PROREX · LVGDVNENSIS

(Camille de Neufville, abbé d'Ainay, gouverneur du Lyonnais [2])

Buste de Camille de Neufville, tourné à droite.
Au bas : WARIN · 1651
Grènetis.
Sans revers.

(Vingt exemplaires). Cabinet de France : de bronze, 104 mill. 3/10 ; musée de Lyon : de métal blanc, 104 mill. 1/10 ; (bel exemplaire avec bélière) ; de bronze jaune clair, 104 mill. (avec bélière) ; cabinet de Berlin : de bronze jaune clair, 104 mill. 2/10 (très bel exemplaire) ; musée de Genève : de bronze jaune clair, 104 mill. 5/10 ; collection des PP. Jésuites à Lyon : de bronze 104 mill. 4/10 ; collection de M. Armand : de bronze 104 mill. 4/10 ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze jaune clair, 104 mill. 9/10 (bel exemplaire) ; col-

[1] Catherine, fille de Nicolas de Neufville et de Madeleine de Créquy, sa femme. Elle épousa, en octobre 1660, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, et mourut en 1707, âgée de soixante-huit ans.

[2] Camille de Neufville, fils de Charles de Neufville, né en 1606 ; abbé d'Ainay en 1621, sacré archevêque de Lyon en 1654 ; décédé en 1693.

lection de M. É. Récamier : de bronze, 104 mill. 3/10 ; collection de M. Éd. Aynard : de bronze jaune clair, 104 mill ; collection que M. Jules Bizot : de bronze jaune clair, 104 mill. 5/10 (avec bélière) ; collection de M. Bresson : de bronze, 104 mill. 6/10 (bel exemplaire) ; collection de M. A. Brölemann : de bronze jaune clair, 105 mill.; etc.

Les échevins de Lyon firent faire des médaillons d'argent.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXX, n° 4.

16. IO·LVD·FALCO·RIZIVS·SENATVS·NEVSTRIAE·PRINCEPS·

(Jean-Louis de Faulcon de Ris, premier président du parlement de Normandie [1]).

Buste de J.-L. de Faulcon de Ris, tourné à droite.

Au bas : WARIN· 1647

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires). Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 97 mill. 8/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze rouge, 98 mill. 8/10 ; collection de M. Éd. Aynard : de bronze, 96 mill. 1/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 18, pl. XXIX, n° 3.

17. CONST·DE·SILVECANE·SACRI·CONS·COM·IN·SVP·MON·CVR·PRAES·

(Constant de Silvecane, conseiller d'État, président à la Cour des monnaies).

[1] Louis de Faulcon de Ris a été intendant de la généralité de Lyon de 1643 à 1647 ou 1648.

Buste de Constant de Silvecane, tourné à droite.

Au bas : WARIN· 1648

Grènetis.

Sans revers.

(Quatre exemplaires.) Musée de Lyon : de bronze, 94 mill. 1/10; collection de M. Oudiné, à Paris : de bronze, 101 mill. 5/10 (avec bélière); collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze 94 mill. 3/10; collection de M. J. Cambefort, à Lyon : de métal blanc, 97 mill. (avec bélière)[1].

Il y a des *surmoulés* qui ont de 92 mill. 5/10 à 93 mill. de diamètre[2].

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 19, pl. XXX, n° 1.

18. BERNARDINVS · REYNONO·

Buste de Bernardin Reynono[3], tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Cadre avec moulures.

Sans revers.

(Un exemplaire). Collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze jaune clair, 127 mill. 5/10 (très bel exemplaire)[4].

19. MARGVERITE· (fleuron) BELLET·

Buste de Marguerite Bellet, tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

[1] Cet exemplaire ne porte pas de date.

[2] Nous avons indiqué le module des médaillons *surmoulés* que nous avons vus le plus souvent.

[3] Bernardin Reynons habitait Lyon.

[4] Vente de la collection de F.-B. Parot, à Lyon, en 1860, n° 3606.

Sans revers.

C'est le même médaillon que le n° 5, signé C· ou G· WARIN.

(Quatre exemplaires.) Cabinet de France : de bronze rougeâtre, 95 mill.; musée de Lyon : de plomb, 99 mill.; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 98 mill. 5/10; collection de M. É. Récamier : de plomb, 105 mill.

20. LOVISE·PERACHON·

Buste de Louise Pérachon[1], tourné à droite.

Non signé.

Grènetis.

Sans revers.

C'est le même médaillon que le n° 6, signé C· ou G·WARIN et qui n'a pas de légende.

(Un exemplaire.) Cabinet de Berlin : de bronze avec patine noire, 104 mill. 8/10.

II.

21. ALPHONSVS · S · R · E · CARDINALIS · LVGDVNENSIS·

(Alphonse, cardinal de la sainte Église romaine, archevêque de Lyon[2].

Buste du cardinal Alphonse de Richelieu, tourné à droite.

Au bas : WARIN 1651

Grènetis.

[1] Louise Pérachon était de Lyon; elle y vivait de 1650 à 1660.

[2] Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal archevêque de Lyon en 1628, décédé le 23 mars 1653.

Sans revers.

(Dix exemplaires.) Cabinet de France, de bronze jaune clair, 93 mill. 2/10; musée de Lyon : de bronze doré, 95 mill. 1/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 92 mill. 8/10 ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze rouge, 93 mill. 1/10; collection de M. É. Récamier : de plomb, 93 mill. ; collection de M. A. Brölemann : de bronze, 93 mill. 2/10 : collection de M. Henri Morin-Pons : de plomb (le champ a une patine noire, l'effigie et la légende ont été dorées), 96 mill. 5/10 ; collection de M. G. de Clausade : de plomb, 94 mill. ; etc[1].

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 21, pl. XXX, n° 2.

22. CAROLVS·GROLIER·PRAES·MERC·LVGD·

(Charles Grolier, prévôt des marchands de Lyon[2].)

Au bas : WARIN· 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Quatorze exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 104 mill. 7/10 ; musée de Lyon : de bronze, 104 mill. 5/10 (bel exemplaire) ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 104 mill. 4/10 ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze, 104 mill. 9/10 ; collection de M. Jules Bizot : de bronze jaune clair, 104 mill. 7/10 ; collection de M. Bresson : de

[1] Les exemplaires du médaillon du cardinal Alphonse de Richelieu sont en général dans une condition assez médiocre pour qu'on puisse penser que ce ne sont pas les fontes originales.

[2] Charles Grolier, seigneur de Casault et de Belle Size, avocat et procureur général de la ville de Lyon, prévôt des marchands de Lyon en 1650 et en 1651.

bronze, 104 mill. 6/10 (bel exemplaire); ancienne collection de Mme Dommartin, à Lyon : de bronze jaune clair, 104 mill. 8/10; etc.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXII, n° 11,

23. HVGO · BLAVF · IN · CIVITATE · LVGDVNENSI · CONSVL

(Hugues Blauf, échevin de la ville de Lyon[1].)

Buste de Hugues Blauf, tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN· 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Neuf exemplaires.) Musée de Lyon : de bronze, 104 mill. 6/10 (avec bélière); cabinet de Berlin : de bronze jaune clair, 104 mill. 7/10 (bel exemplaire, avec bélière); collection de M. É. Récamier : de bronze 105 mill.; collection de M. Bresson : de bronze jaune clair, 104 mill. (avec bélière); collection de M. A. Brölemann : de plomb, 105 mill. 8/10; collection de M. le docteur Poncet, à Lyon : de bronze jaune clair, 104 mill. 4/10 (avec bélière); etc.

24. FRANCISCVS · CHAPPVYS · IN · CIVIT · LVGD · CONS·

(François Chappuis, échevin de la ville de Lyon[2].)

Buste de François Chappuis, à gauche.

Au bas : WARIN· 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Treize exemplaires.) Cabinet de France : de

[1] Hugues Blauf, seigneur de la Maison forte de Vourles et de la Coste-sus-Brignais, échevin de Lyon en 1651 et en 1652.

[2] François Chappuis, échevin de Lyon en 1651 et en 1652.

bronze, 104 mill. 3/10 ; collection des PP. Jésuites à Lyon : de bronze, 104 mill. 3/10; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze jaune clair, 105 mill. 5/10 (avec bélière) ; collection de M. A. Brölemann : de plomb, 106 mill. 1/10; etc.

Les *surmoulés* ont de 101 mill. 5/10 à 102 mill. 5/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 21, pl. XXX, n° 3.

25. MATTHAEVS · CHAPPVIS · IN · CVRIA · LVGDVNENSI · CONS·

(Mathieu Chappuis, conseiller au siège présidial de Lyon[1].

Buste de Mathieu Chappuis, tourné à droite.

Au bas : WARIN · 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Sept exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 104 mill. 2/10 ; cabinet du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, à Gotha : de bronze, 104 mill. 5/10 ; collection de M. Bresson : de bronze, 104 mill. 4/10 (bel exemplaire; collection de M. A. Brölemann : de plomb, 104 mill. 8/10; collection de M. le Dr Poncet : de bronze jaune clair, 104 mill. 3/10; etc.

Les *surmoulés* ont ordinairement de 101 mill. 5/10. à 102 mill. 5/10.

26. PHIL · CROPPET · IN · ARCHIEP · LVGD · ET ABBAT · ATHEN · IVDEX·

(Philippe Croppet, juge de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay.)

[1] Mathieu Chappuis, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, échevin de Lyon en 1651 et en 1652.

Buste de Philippe Croppet, tourné à droite [1].

Au bas : WARIN · 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Neuf exemplaires.) Cabinet de France : de bronze : 104 mill. 1/10 ; musée de Lyon : de bronze : 104 mill. 7/10 ; Cabinet de Berlin : de bronze jaune clair, 104 mill. ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze jaune clair, 102 mill. 7/10 (bel exemplaire) ; collection de M. Bresson : de bronze, 103 mill. 3/10 ; collection de M. J. Cambefort : de bronze, 105 mill. 4/10 (avec bélière) ; etc.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXII, n° 2.

27. IO · DE MOVLCEAV · VRBI · A · SECRETIS · ET · EXC. LVGD.

(Jean de Moulceau, secrétaire et trésorier de la ville de Lyon [2].)

Buste de Jean de Moulceau, tourné à droite.

Au bas : WARIN 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Neuf exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 105 mill. ; musée de Lyon, de plomb, 105 mill. 5/10 ; de bronze, 104 mill. 7/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 103 mill. 7/10 ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze jaune clair, 103 mill. 5/10 ; collection de M. Éd. Aynard : de

[1] Philippe Croppet, sieur de Pontornys ou de Pontournis, juge des terres de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay, échevin de Lyon en 1650 et en 1651.

[2] Jean de Moulceau avait été échevin de Lyon en 1645 et en 1646.

bronze jaune clair, 104 mill. 8/10; collection de M. Bresson; de bronze, 104 mill. 5/10; collection de M. de Varax, à Lyon : de bronze jaune clair, 104 mill. (avec bélière) : etc.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXI, n° 4.

28. THOMAS · DE · MOVLCEAV · VRBI · LVGD · A · SECRETIS

(Thomas de Moulceau, secrétaire de la ville de Lyon.)

Buste de Thomas de Moulceau, tourné à droite.

Au bas : WARIN · 1651 [1]

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) (Collection de M. Eugène Bizot (de l'ancienne collection de M. de Grièges) : de plomb, 106 mill. 5/10.

29. ANNE PIAIARD.

Buste d'Anne Piajard, tourné à droite.

Au bas : WARIN 1651

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Cabinet de France : de bronze, 107 mill. 7/10.

30. GASP · MONCO · LIERGVE' (fleuron) LVGD · IVR · CRIM · PRAET ·

(Gaspard de Monconys, lieutenant criminel au siège présidial de Lyon [2].)

[1] On peut lire aussi 1653.

[2] Gaspard de Monconys, écuyer, seigneur de Liergues et de Poully, conseiller du Roi, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, prévôt des marchands en 1652 et en 1653.

Buste de Gaspard de Monconys, tourné à droite.

Au bas WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Neuf exemplaires.) Cabinet de Berlin : de bronze rouge, 105 mill. 4/10 ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze jaune clair, 105 mill. 2/10 (avec bélière) ; collection de M. Récamier : de plomb, 104 mill. ; cartons de MM. Rollin et Feuardent : de bronze rouge, 105 mill. 3/10 (avec bélière) ; collection de M. Bresson : de bronze jaune clair, 102 mill. 3/10 (bel exemplaire) ; etc.

Les *surmoulés* ont de 96 à 103 millimètres de diamètre.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXI, n° 2.

31. MARIE · PELLOT DAME · DE · LYERGVES

(Marie Pellot, femme de Gaspard de Monconys, seigneur de Liergues).

Buste de Marie Pellot, tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Collection de M. A. Brölemann : de plomb, 105 mill. 5/10; collection de M. G. de Clausade : de bronze jaune clair, 103 mill. 7/10.

32. AMANS · DALICHOVS · IN · CIVIT · LVGDVNENSI · CONSVL

(Amand Dalichous, échevin de la ville de Lyon [1].)

[1] Amand Dalichous, échevin de Lyon en 1652 et en 1653.

Buste d'Amand Dalichous, tourné à droite.

Au bas : WARIN 1652

Grènetis.

Sans revers.

(Six exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 104 mill. 6/10; musée de Lyon : de bronze, 104 mill. 9/10; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze jaune clair, 104 mill. 9/10; collection de M. A. Brölemann : de plomb, 107 mill., de bronze jaune clair, 104 mill. 3/10 ; etc.

Les *surmoulés* ont ordinairement de 101 à 102 millimètres de diamètre.

33. NICOLAVS·DESVIGNES·IN·CIVIT·LVGDVNENSI·CONSUL

(Nicolas Desvignes, échevin de la ville de Lyon [1].)

Buste de Nicolas Desvignes, tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Six exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 103 mill. 8/10; musée de Lyon : de bronze, 105 mill. 2/10; cabinet de Berlin : de bronze, 103 mill. 8/10 (avec bélière); collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze jaune clair, 103 mill. 6/10; collection de M. A. Brölemann : de plomb, 105 mill. 7/10; etc.

Les *surmoulés* ont ordinairement de 100 mill. 5/10 à 101 mill. 8/10 de diamètre.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXI, n° 5.

[1] Nicolas Desvignes, sieur des Perrières, conseiller du Roi et contrôleur aux gabelles du Mâconnais, échevin de Lyon en 1653 et en 1654.

34. JÉROME CHAUSSE.

35. FRANCOIS DE MEAUX.

Claude Warin a fait les médaillons du prévôt des marchands et des échevins en charge en 1653 ; il a ait ceux de Jérôme Chausse et de François de Meaux. Ces deux médaillons n'ont pas encore été retrouvés.

36. LOVIS PROST

Buste de Louis Prost, tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 103 mill. 5/10.

37. MADELON PROST

Buste de Madelon Prost, tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Cabinet de Berlin : de bronze rouge : 103 mill. 9/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 103 mill. 5/10 (Cet exemplaire ne porte pas de signature).

38. CATHERINE BERTON

Buste de Catherine Berton, tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Collection de M. É. Récamier[1]:

[1] Les épreuves de plomb sont d'un module inégal; leur diamètre est, en général, plus grand que celui des exemplaires de bronze.

de plomb, 106 mill. 5/10 ; collection de M. Eugène Bizot, à Lyon : de plomb. 102 mill. 9/10.

39. ESTIENNETTE (fleuron) BERTON

Buste d'Étiennette Berton, tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN

Grènetis.

Encadrement formé par un tore de feuilles de laurier, avec un mufle de lion en haut et un autre en bas ; de chaque côté, un bracelet.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Cabinet de France : de bronze rougeâtre, 146 mill. (avec bélière). Ce bel exemplaire, qui provient de la collection de Crignon de Montigny [1], a été donné au Cabinet de France par M. A. Armand.

40. CATHERINE DE BONNE

Buste de Catherine de Bonne [2], tourné à droite.

Au bas, à gauche : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Cabinet de Berlin : de bronze rouge, 104 mill. 3/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 105 mill. 4/10 ; collection de M. A. Brolemann, à Lyon : de bronze, 105 mill. 4/10.

Les *surmoulés* ont ordinairement 101 mill. de diamètre.

41. ANNE DE MAVRES

[1] Catalogue, n° 1597. Exemplaire payé 199 fr. 50 c.

[2] Catherine de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguières, connétable de France, et de Marie Vignon dite la marquise de Treffort, qui devint sa seconde femme ; mariée en 1630 à François de Bonne, d'Agout, etc.

Buste de Anne de Maures [1], tourné à droite.
Au bas, à gauche : WARIN
Grènetis.
Sans revers.

(Quatre exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 103 mill. 6/10 ; collection de M. Armand : de bronze jaune clair, 103 mill. ; collection de M. É. Récamier : de plomb, 103 mill. 5/10 ; collection de M. Victor Bizot, à Lyon : de plomb, 106 mill. 2/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 22, pl. XXXII, n° 3.

42. ANNE MAVRES

Buste de Anne Maures, tourné à droite.
An bas : WARIN
Grènetis.
Sans revers.

(Deux exemplaires.) Collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 101 mill. 2/10; collection de M. A. Brölemann : de bronze, 99 mill. 8/10 (avec bélière).

43. CATHERINE HENRY

Buste de Catherine Henry [2], tourné à droite.
Au bas : WARIN

[1] D'après les auteurs du *Trésor de numismatique*, Anne de Maurès, dame d'Artigues, comtesse de Montricoux, était fille de Guillaume de Maurès et de Clémence de Gravier, sa femme ; elle était d'une famille noble originaire de Bordeaux, et mourut sans avoir été mariée. D'après M. Armand, le portrait serait celui de Anne Dony, femme de Louis de Rochechouart, comte de Maures, décédée en 1663.

[2] Catherine, fille de noble Guyot Henry, sieur du Préselin, bourgeois de Lyon, et de damoiselle Claudine Croppet, sa femme, laquelle Catherine, née à Lyon, fut baptisée le 30 septembre 1623 à l'église Saint-Paul.

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Collection de M. É. Récamier : de plomb, 105 mill.

44. Sans légende.

Buste de femme tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Archives de Lyon: de bronze, 105 mill. ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 95 mill. 8/10.

45. LOUISE LABE.

Claude Warin a fait un médaillon à l'effigie de Louise Labé, médaillon qui est perdu. Ce médaillon a été vendu à Lyon en 1867. On lit dans le catalogue des objets qui composaient la collection de J.-L. Babet : « n° 1107. Louise Labé, la belle Cordière, médaillon de bronze de Warin, sans date, 96 millimètres. »

TROISIÈME PARTIE

MÉDAILLONS ATTRIBUÉS A CLAUDE WARIN

I.

Médailles [1]

46. Avers. I· HEROARD · S · D · VAVGRIGNEVSE · P · MEDECIN · D · ROY

[1] Ces deux médailles ont été modelées et coulées.

Butte de Héroard, vu de trois quarts, tourné vers la droite.

Au bas, à gauche : ·VARIN·

Grènetis.

Revers. IOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE.

A l'exergue : OB·XI·FEB·1628·

Écusson aux armes de Héroard.

Grènetis.

(Cinq exemplaires.) Cabinet de France : d'argent (exemplaire retouché), 43 mill. 2/10 ; de bronze ; de plomb ; musée de Lyon : de bronze, 43 mill. 8/10 ; ancienne collection de M. J.-C. Robinson à Londres : de bronze, 43 mill. 5/10 [1].

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 13, pl. XIX, n° 5.

47. Avers. ANNE DE ROHAN PRINCESSE DE GVEMENE

Buste de la princesse de Guémenée, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Revers. SPES DVRAT AVORVM·

Aigle regardant le soleil.

A l'exergue : 1638.

Grènetis.

(Deux exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 53 mill. 4/10 ; musée de Lyon : de bronze doré, 53 mill. 2/10 (avec bélière).

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 18, pl. XXIX, n° 2.

[1] Un exemplaire faisait partie de la collection de Crignon de Montigny ; catalogue, n° 1644.

II.

Médaillons.

1.

48. IVLIVS · CARDINALIS · MAZARINVS.

Buste du cardinal Mazarin, tourné à droite.

Au bas : VARIN · 1648

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Cabinet de France : de bronze rougeâtre, 91 mill. 4/10 ; collection de M. Armand : de bronze, 91 mill. 1/10 ; etc.

49. PETRVS · GASSENDVS (fleuron) PRAEP · ECCL · DINIENSIS·

(Pierre Gassendi, prévôt de l'église de Digne.)

Buste de Gassendi, tourné à droite.

Au bas : VARIN · 1648

Grènetis.

Sans revers.

(Sept exemplaires.) Cabinet de France : de plomb, 103 mill. 6/10; cabinet de Berlin ; de bronze jaune clair et doré, 104 mill. 8/10 (bel exemplaire) ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 104 mill. 6/10 ; collection de M. G. de Clausade : de bronze, 105 mill. ; etc.

Les *surmoulés* ont ordinairement 101 mill. 5/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 19. pl. XXX, n° 5.

50. Sans légende.

Trois personnages en buste [1].

En haut dans le champ et sur une petite banderole : 1648

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

Médaillon ovale : 130 mill. dans le sens horizontal et 89 mill. dans le sens vertical.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 20, pl. XXXII, n° 5.

51. AND·DE·BOISSAC·LIEUTENANT·GÈNÉRAL·DES·ARMÉES·DV·ROY·

Buste d'André de Boissac, tourné à droite.

Au bas WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Collection des PP. Jésuites à Lyon : de bronze, 105 mill. ; collection de M. Bresson : de bronze, 104 mill. 3/10.

52. IOANNES·SALIANVS (trois étoiles à six pointes) AVGVSTINANVS·D·TH·

(Jean Salian, de l'ordre des Augustins, docteur en théologie.)

Buste de Jean Salian, tourné à droite.

Au bas : VARIN [2]

[1] Le mari à droite regardant à gauche; la femme à gauche regardant à droite; une petite fille entre eux. — Les auteurs du *Trésor de numismatique* ont pensé que ces personnages représentaient « la famille de Warin. » Claude Warin ne paraît pas avoir été marié et avoir eu d'enfant; il est probable que c'est Michel Allère, sa femme et sa fille.

[2] L'exemplaire de bronze du cabinet de France n'est pas signé.

Grènetis.

(Quatre exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 102 mill. 5/10 ; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 107 mill. 2/10 ; de bronze, 105 mill. 7/10 ; collection de M. E. Récamier : de plomb, 105 mill.

53. HONORATVS · II · D · G · PRINCEPS · MONOECI ·

(Honoré II, par la grâce de Dieu, prince de Monaco.)

Buste du prince de Monaco, tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Musée de Lyon : de bronze, 104 mill. 7/10.

54. PHILIP · VISCONTI · MED · GENORD · ERE · S · AVG · HIC · IN · PVPPI · SOLITVS

(Philippe Visconti, Milanais, général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin [1].)

Buste de Philippe Visconti, le visage vu de trois quarts, tourné vers la droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Cabinet du duc de Saxe-Cobourg-Gotha : de bronze, 107 mill. ; ancienne collection de M. de Grièges : de bronze, 105 mill. 6/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 17, pl. XXVII, n° 4.

[1] Philippe Visconti fut élu général de l'ordre des ermites de Saint-Augustin le 22 mai 1649.

2.

55. CYRVS·REX·PERSARUM
Buste de Cyrus, tourné à gauche.
Au bas : VARIN
Grènetis.
Sans revers.
(Trois exemplaires.) Musée d'art et d'industrie de Lyon: de plomb, 103 mill. 7/10 ; musée germanique à Nuremberg : de plomb, 107 mill. ; collection de M. le docteur Poncet : de bronze jaune clair, 104 mill. (bel exemplaire).

56. ΣΟΛΩΝ·ΣΑΛΑΜΙ·
Buste de Solon, tourné à gauche.
Au bas : VARIN
Grènetis.
Sans revers.
(Deux exemplaires.) Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 104 mill. 2/10; collection de M. Victor Bizot : de plomb, 104 mill. 5/10.

57. VERA·SOLONIS·EFFIGIES·
Buste de Solon, tourné à gauche.
Au bas : WARIN
Grènetis.
Sans revers.
(Quatre exemplaires.) Collection de M. É. Récamier : de bronze, 103 mill. 5/10; collection de M. G. de Clausade : de bronze, 105 mill. ; etc. [1]
Les *surmoulés* ont de 97 à 101 mill.

58. ARISTIPPVS CIRENENSIS·
Buste d'Aristippe, tourné à droite.

[1] Vente de F.-B. Parot, à Lyon, en 1860, nº 3589.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Cinq exemplaires.) Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 105 mill. 6/10; collection de M. Victor Bizot : de plomb, 105 mill. 8/10 (avec bélière, bel exemplaire); collection de M. Henri Morin-Pons : de plomb, 102 mill. 6/10 (avec bélière); collection de M. le docteur Poncet : de bronze jaune clair, 104 mill. (avec bélière); collection de M. de Clausade : de plomb, 105 mill. 5/10.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 17, pl. XXVI., n° 3[1].

59. M · IVNIVS BRVTVS ·

Buste de Brutus, tourné à droite.

Au bas : WARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Cinq exemplaires.) Musée de Lyon : de bronze jaune clair, 104 mill. 6/10; musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 104 mill. 1/10; cartons de MM. Rollin et Feuardent : de bronze jaune, 103 mill. (avec bélière); collection de M. G. de Clausade : de plomb, 105 mill.

60. M · TVL · CICERO ·

Buste de Cicéron, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

[1] L'exemplaire figuré dans le *Trésor de numismatique* n'est pas signé.

(Neuf exemplaires.) Cabinet de France : de bronze, 103 mill. ; musée de Lyon : de bronze, 104 mill. 2/10; cartons de MM. Rollin et Feuardent : de bronze (avec bélière), 103 mill. 8/10; collection de M. Victor Bizot : de bronze, 102 mill. 3/10; collection de M. G. de Clausade : de plomb, 101 mill. 5/10; etc.

61. C·MARIVS·VII·COS·

Buste de Marius, tourné à gauche.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Un exemplaire.) Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 103 mill. 2/10.

62. CN·POMPEIVS·MAGNVS·

Buste de Pompée, tourné à gauche.

Au bas, à droite : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Cabinet de France : de plomb, 105 mill. 5/10; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de bronze, 103 mill. 4/10; collection de M. G. de Clausade : de plomb, 105 mill.

Trésor, médailles françaises, 2ᵉ partie, p. 17, pl. XXVI, nº 4 [1].

63. P·COR·SCIPIO·AFRICANVS·

Buste de Scipion l'Africain, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Deux exemplaires.) Musée de Lyon : de plomb,

[1] L'exemplaire décrit dans le *Trésor de numismatique* n'est pas signé.

103 mill. 2/10[1]; musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 105 mill.

64. LVC · ANN · SENECA ·

Buste de Sénèque, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Cabinet de France : de plomb, 104 mill. 2/10; musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 104 mill. 3/10; musée germanique à Nuremberg : de plomb, 106 mill.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 17, pl. XXVI, n° 5.

65. L · COR · SVLLA · COS ·

Buste de Sylla, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Quatre exemplaires.) Cabinet de France : de plomb, 104 mill. 1/10; musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 105 mill. 5/10; cartons de MM. Rollin et Feuardent : de bronze jaune clair, 105 mill. 4/10; collection de M. Jules Bizot : de bronze rougeâtre, 104 mill. 9/10.

66. MICHAELANGELVS · BONAROTVS · FLOR · AET S · ANN · 88 ·

(Michel-Ange Buonarroti, de Florence, à l'âge de 88 ans.)

Au bas : VARIN

Grènetis.

[1] L'exemplaire du musée de Lyon n'est pas signé.

Sans revers.

(Quatre exemplaires.) Collection de M. Victor Bizot : de plomb, 102 mill. 8/10; collection de M. G. de Clausade : de plomb, 104 mill.; etc.

Museum Mazzuchellianum, *Venetiis*, *MDCCLXI*, pl. LXXII, n° 2.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 17, pl. XXVII, n° 1 [1].

67. RAPHAELIS · SANCTII · VRBINATIS

Buste de Raphaël, vu de face, un peu tourné à droite.

Au bas, à gauche : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

(Trois exemplaires.) Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 106 mill. 6/10; etc.

68. IVLIVS · ROMANVS ·

Buste de Jules Romain, tourné à gauche.

Au bas : · VARIN [2] ·

Grènetis.

Sans revers.

(Treize exemplaires.) Musée d'art et d'industrie de Lyon : de bronze, 103 mill. 6/10; collection de M. Armand : de bronze, 103 mill. 2/10; cartons de MM. Rollin et Feuardent : de bronze jaune clair, 105 mill. 2/10; collection de M. Victor Bizot : de plomb, 104 mill. 1/10; collection de M. A. Bröle-

[1] Ce médaillon a été fait d'après un médaillon de Leone Leoni, d'Arezzo (A. Armand, *Les Médailleurs italiens*, 2e édition, t. I, p. 163).

[2] Des exemplaires sont signés : · VARIN · ; d'autres VARIN, WARIN.

mann : de plomb, 107 mill. 2/10; collection de M. G. de Clausade : de bronze, 102 mill.; etc.

Le Cabinet impérial de Vienne possède deux exemplaires d'un module un peu moindre : l'un, d'argent, de 98 mill. (exemplaire ciselé, du poids de 236 gr. 250 [1]); l'autre, de bronze, de 100 mill.

Trésor, médailles françaises, 2e partie, p. 17, pl. XXVII, n° 3.

QUATRIÈME PARTIE.

MÉDAILLONS A L'EFFIGIE DE PERSONNAGES ANGLAIS.

M. Warin a modelé et à coulé à Londres, de 1633 à 1642, des médaillons à l'effigie de personnages anglais. Ces médaillons ne nous ont pas paru être de la main de Jean Warin, le graveur général des monnaies, et nous les avons attribués à Claude Warin. Nous avons hésité à faire cette attribution, à cause de la différence dans l'exécution qu'on observe entre ces médaillons et ceux qui ont été faits certainement par Claude Warin.

Un des éditeurs de l'ouvrage de Hacokins, M. H.-A. Grueber, du musée britannique, dont nous avons demandé l'avis, nous a fait part de son sentiment en ces termes : « J'avais comparé, il y a déjà quelque temps, plusieurs des médaillons que vous attribuez à Claude Warin avec ceux que M. Franks et moi nous

[1] Nous avons vu deux autres exemplaires d'argent, ayant à peu près le même module (99 et 100 millimètres); ces fontes ne nous ont pas paru originales.

avions attribués à Jean Warin. J'ai pensé que le travail présentait dans les deux suites de médaillons de grandes différences, les médaillons de Claude Warin étant d'un style beaucoup plus hardi et plus large[1]. »

Cette opinion, nous l'avons toujours eue; mais, d'après l'ensemble des faits, nous n'avons pas cru que Jean Warin fût l'auteur de ces ouvrages. Il y a toutefois encore de l'incertitude sur ce point.

69. 1633 · THO · CARY · R · CAROL · CVBICVLAR · ÆTATIS · SVE 35

Buste de Thomas Cary, tourné à droite.

Non signé.

Grènetis.

Sans revers.

82 mill. 5/10. — Musée britannique, à Londres : de bronze.

Hawkins, t. I, p. 269, n° 67.

70. · THO · CARY · R · CAROL · CVBICVLAR ÆTATIS · SVÆ · 35 · 1633

Buste de Thomas Cary, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

82 mill. 5/10. — De bronze. Musée britannique : d'argent.

71. 1633 MARGARITA (fleuron) VXOR (fleuron) THO (fleuron) CARY (fleuron) ÆTATIS (fleuron) SVE 25

Buste de Margaret, femme de Thomas Cary, tourné à droite.

[1] Lettre du 18 avril 1888.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

82 mill. 5/10. — Musée britannique : de bronze ; collection du docteur Hunter (*Hunterium museum*), à l'Université de Glasgow : de bronze.

Pinkerton, p. 59, pl. XXI, n° 1. — Hawkins, t. I, p. 269 et 270, n° 68.

72. DO · RICH · WESTON · CO · DE · PORTLAND · BA · DE · NAYLAND · SVM · ANG · THESAVR · CAPIT · ET · GVB · INS · VECT · ET · TVR · PERIS · EQV · ÆT · 56 · 1633 ·

Buste de lord Weston, comte de Portland, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

86 mill. 7/10. — Musée britannique : de bronze ; collection du docteur Hunter : de bronze.

Pinkerton, p. 55, pl. XIX, n° 2[1]. Hawkins, t. I, p. 270, n° 69.

73. GVLIEL · BLAKE · NI (*in*) · COM · BANCO · CHIROGRAPHARIVS · ÆTAT · SVÆ · 31 · 1634 ·

Buste de William Blake, tourné à droite.

Au bas : VA

Grènetis.

Sans revers.

67 mill. 7/10. — Musée britannique : d'argent (avec bélière).

Hawkins, t. I, p. 270 à 272, n° 70, dessin du médaillon.

[1] L'exemplaire qui a été décrit par Pinkerton a un revers, et l'avers n'est pas signé.

74. ANNA · BLAKE · VXOR · GVLIESMI · BSAKE · CHYROGRAPHARIVS · ÆTATIS · SVÆ · 27 · 1634·

Buste d'Anna, femme de William Blake, tourné à droite.

Au bas : VARIN

Grènetis.

Sans revers.

67 mill. 7/10. — Musée britannique : d'argent, de bronze (avec bélière).

Hawkins, t. I, p. 272 et 273, nº 71, dessin du médaillon.

75. HVBERT · LE · SVEVR · DVORVM · REGVM · SCVSPTOR · AETA · SVÆ·

Buste de Hubert Le Sueur, tourné à droite.

Au bas : W 1635

Grènetis.

Revers : SVDORE PARTA (obtenu par la sueur).

Un essaim d'abeilles volant autour d'un tronc d'arbre; le soleil dans le ciel.

Grènetis.

Cabinet de France : de bronze jaune, ovale, de 67 mill. sur 34 mill. 5/10; musée britannique : de bronze rougeâtre, ovale.

Trésor, médailles françaises. 2ᵉ partie, p. 19, pl. XXIX, nº 4.

76. ENDYMION · PORTER · R · CAROSI · A · CVBICVLIS · ÆTAT · SVÆ · 48·

Buste d'Endymion Porter, tourné à droite.

Au bas : 1635 WARIN

Grènetis.

Sans revers.

86 mill. 7/10. — Musée britannique : de bronze; collection du docteur Hunter : de bronze.

Pinkerton, p. 55 et 56, pl. XIX, n° 3[1]. — Hawkins, t. I, p. 277 et 278, n° 75.

77. GVLIELMVS · FIL · ROBERTI · DVCY · MIL · ET BARONETTI · ÆTAT · SVÆ · 21

Buste de sir William Ducy, tourné à droite.

Au bas : 1636 WARIN

Grènetis.

Sans revers.

80 mill. 4/10. — Musée britannique : de bronze; collection du docteur Hunter : de bronze; collection du colonel K. Henderson : de bronze doré.

Pinkerton, p. 59, pl. XXI, n° 2. — Hawkins, t. I, p. 277 et 278, n° 80.

78. 1642 CAROLVS · I · D · G · MAGN · BRIT · FRANC · ET · HIB · REX · ÆTATIS · SVÆ ·

Buste de Charles Ier, tourné à droite.

Non signé.

Grènetis.

Revers. VIRTVTIS FORMÆQ · PRÆVIA ·

L'Aurore dans un char traîné par un cheval ailé. (Copie du revers de la médaille de Ippolita Gonzaga faite par Trezzo.)

Grènetis.

63 mill. 4/10. Musée britannique : électrotype d'après un exemplaire qui a appartenu à M. Edward Pretty, de Maidstone.

Hawkins, t. I, p, 292, n° 107.

79. TH · BODLY · EQ · AVR · PVBL · BIBLIOTH · OXON · FVNDATOR ·

[1] L'exemplaire décrit par Pinkerton a un revers.

Buste de sir Thomas Bodley, tourné à droite.
Au bas : WARIN
Grènetis.
Revers. P · P · LITERARIAE · AETERNITAS ·
Une femme tient de la main droite une tête d'Apollon et de la main gauche une tête de Diane.
Grènetis.
50 mill. 8/10. — Musée britannique : de plomb ; collection du docteur Hunter : d'argent ; bibliothèque bodléienne, à Oxford : d'argent doré.
Pinkerton p. 37, pl. XIII, n° 8. — Hawkins, t. I, p. 200, n° 28.
Bodley étant mort le 28 janvier 1612, cette médaille a été faite par Warin, d'après un portrait.

TABLE DES PLANCHES

Planche VI.

1. Le lieutenant-général André de Boissac.
(Collection de M. Bresson, à Lyon.) — Réduit aux 4/5 de la grandeur de l'original.
2. Louise Pérachon.
(Cabinet de France.) — Réduit aux 4/5.

Planche VII.

3. Camille de Neufville, abbé d'Ainay.
(Cabinet de Berlin.) — Réduit aux 3/4.
4. Charles Grolier, prévôt des marchands de Lyon.
(Musée de Lyon.) — Réduit aux 3/4.

Planche VIII.

5. Mathieu Chappuis, échevin de Lyon.
(Collection de M. le docteur E. Poncet, à Lyon.) — Réduit aux 3/4.

6. Hugues Blauf, échevin de Lyon.
(Collection de M. le docteur E. Poncet, à Lyon.) Réduit aux 3/4.

PLANCHE IX.

7. Philippe Croppet, échevin de Lyon.
(Collection de M. Bresson, à Lyon.)
8. Nicolas Desvignes, échevin de Lyon.
(Musée de Lyon.) Réduit aux 3/4.

PLANCHE X.

9. Étiennette Berton.
(Cabinet de France.) Réduit aux 72/100 de la grandeur de l'original.

PLANCHE XI.

10 et 11. Hubert Le Sueur.
(Musée britannique, à Londres.) — Grandeur de l'original.
12. Pierre Gassendi.
(Cabinet de Berlin.) — Grandeur de l'original.

PLANCHE XII.

13. Thomas Cary.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.
14. William Ducy.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.

PLANCHE XIII.

15. Thomas Cary.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.
16. Margaret, femme de Thomas Cary.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.

PLANCHE XIV.

17. William Blake.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.
18. Anna, femme de William Blake.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.

Planche XV.

19. Sir Thomas Bodley.
(Musée britannique.) Grandeur de l'original.
20. Richard Weston, comte de Portland.
(Musée britannique.) — Grandeur de l'original.

Natalis Rondot.

LA MONNAIE DES MÉDAILLES

HISTOIRE MÉTALLIQUE DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

DES ARCHIVES NATIONALES

(*Suite*) [1]

DEUXIÈME PARTIE

LES GRAVEURS

Nous allons maintenant donner la suite des médailles gravées par Benjamin Duvivier pendant la Révolution et jusqu'en 1801, époque où il paraît avoir cessé ses travaux.

RÉVOLUTION [2].

1. Buste de Louis XVI, *Duvivier f.*
2. Tête de Louis XVI, *Duvivier f.*
3. Tête de Louis XVI, *B. Duvivier f.*
5. Arrivée du Roi à Paris. — Buste de Louis XVI : *B. Duvivier f.* Revers, *Duvivier f.*

[1] Voyez *Revue numismatique*, 3e trimestre 1887, p. 281.

[2] Les divisions et les numéros précédant chaque article sont ceux du Catalogue imprimé de la Monnaie, comme nous l'avons dit dans le précédent article.

10. Tête de Louis XVI couronnée de chêne, *Duvivier f.* 1790.
12. Buste de Louis XVI, *Duvivier f.*
15. Figure de la Liberté (22 septembre 1792). *Duvivier f.*
19. Buste de Barthélemy, *B. Duvivier f.*
20. Prix de la Société de médecine de Paris, *Duv. f.*
27. Médaille du Conseil d'État, *Duvivier an VIII.*

Règne de Napoléon Ier

7. Traité de Campo Formio. Exerg. *Offert à l'Institut national par B. Duvivier à Paris* : Buste du général Bonaparte.
18. Colonne nationale, *Duvivier f.*
23. Paix de Lunéville, *Duvivier f.*
26. L'abbé de l'Epée, *B. Duvivier f.* 1801.

Quoique Benjamin Duvivier aît vécu encore dix-huit années après 1801, il ne paraît plus guère avoir travaillé aux médailles. Son âge avancé explique cette retraite. Depuis plus de cinquante ans son talent avait été employé à reproduire les types de plusieurs générations de souverains. L'époque de sa plus grande faveur fut le règne de Louis XVI, dont il était le graveur préféré. Il est intéressant de rencontrer dans son œuvre la figure de son père dont mieux que personne il pouvait retracer les traits avec exactitude. Cette effigie peut donc passer pour un portrait fidèle de Jean Duvivier. Quand le dernier représentant de cette famille mourut, comblé d'années et d'honneurs, il avait vu toute une génération de graveurs formés en grande partie à son école, prendre à son tour la place distinguée que son père et lui avaient occupée dans l'art de la gravure en médailles. Dupré, Gatteaux,

Andrieu, Droz, Brunet marchaient sur les traces des graveurs du siècle précédent; mais, malgré leurs efforts parfois couronnés de succès, ils ne sauraient faire oublier les élégances et le charme des médailles de Louis XV et de Louis XVI, dont les deux Duvivier peuvent revendiquer une part si considérable, puisque nous connaissons soixante médailles bien authentiques du père et quarante-six du fils, sans compter les travaux de ce dernier, postérieurs à la Révolution.

RAIMOND FALTZ

Nagler, dans son Dictionnaire des Artistes, donne une biographie assez complète de Faltz; nous allons en reproduire les traits principaux : Raimond Faltz, né à Stockolm, vint de bonne heure à Paris étudier l'art de la gravure en médailles sous la direction de F. Chéron. Il obtint même de Louis XIV une pension de 1200 livres. Il exécuta plusieurs travaux pour le roi de Suède et fut enfin attiré par Frédéric III à Berlin, où il passa la fin de sa vie et où il mourut vers 1703. J. W. Hackenauer a gravé son portrait. Il avait probablement quitté la France avant 1698.

La présence de Faltz en France est constatée dès 1686 [1] par le passage suivant des Comptes des Bâti-

[1] L'année précédente, dans le Compte de l'année 1685, notre graveur est déjà mentionné dans des termes qui semblent donner à croire qu'il n'était pas encore fixé en France : « Au s. Fasch, pour plusieurs médailles qu'il a envoyées de Bâle en Suisse, 1800 livres (tome II, p. 777). » Mais les termes vagues de cet article permettraient aussi bien de supposer qu'il s'agit d'un marchand que d'un artiste graveur, d'autant qu'il est souvent question, dans les Comptes de cette époque, de nombreux achats de médailles faits dans les pays étrangers pour le compte du Roi.

ments du Roi. Son nom y est quelque peu défiguré; mais il nous paraît indubitable que Falks n'est autre que le graveur suédois R. Faltz. On sait à quelles excentricités d'orthographe étaient autrefois exposés les noms étrangers

Voici l'article des registres des Bâtiments du Roi [1] : « 19 mai 1686. — A Falks, graveur, 1332 livres pour 3 poinçons et 3 carrez qu'il a faits en acier pour la suite des médailles de l'Histoire de S. M. »

Ces premiers ouvrages du graveur suédois sont probablement compris dans l'énumération de ses œuvres insérée dans l'Inventaire de 1698. C'est le seul document où nous ayons rencontré quelques renseignements certains sur les travaux de Faltz pendant son séjour en France.

Carrés signés portés à l'Inventaire de 1698 :

1. Portrait du Roi. Mod. 30 l. Carré cassé, signé *R. F.* (N° 1185).

2. Secret des résolutions du Roi. Mod. 24 lignes. Signé dans l'ex. : *R. Faltz.* (N° 1321.) C'est évidemment le N° 427 du Cat. imprimé, également signé, et bien qu'il soit indiqué comme ayant 26 lignes de module.

3. Gloire de la France. Mod. 25 lignes. Signé dans l'ex. : *R. Faltz.* (N° 1337.) C'est le carré de la médaille décrite au N° 430 du Cat.

4. Défaite des corsaires de Tripoli (1681). Mod. 28 lignes. Signé : *R. Faltz f.* (N° 1361).

5. Statue de la place des Victoires. Mod. 18 lignes. Carré cassé en 1698. Signé *R. Faltz f.* (N° 1432.) Cf. 448 du Cat.

6. Buste du Dauphin. Mod. 26 lignes : *Lud. F. Delphinus Lud. Mag. Filius.* Signé *F.* Cette attribution est moins certaine que les précédentes; cependant comme Faltz est le seul gra-

[1] *Comptes des Bâtiments du Roi*, t. II, p. 1015.

veur du temps, avec Ferme dont on parlera ci-après, dont le nom commence par la lettre F, on peut classer avec vraisemblance ce carré dans son œuvre. (N° 1473 de l'Invent.)

Parmi les carrés de jetons énumérés sur le même Inventaire, il s'en présente deux qui appartiennent à notre graveur :

7. Tête du Roi. Mod. 12 lignes. Lég. : *Ludovicus Magnus Rex*. Signé : *R. F.* (N° 2369.)

8. Carré semblable au précédent, excepté qu'il ne porte sous le buste pour toute signature que *F*, ce qui confirme ce que nous disions sur l'art. 5. Le Catalogue des coins de la Monnaie n'indique pas d'autres ouvrages de Faltz que ceux qui sont inscrits sous les N°s 427 et 430 et dont il est question ci-dessus sous les N°s 2 et 3.

FERME

Les Comptes des Bâtiments du Roi [1] nous apprennent le nom d'un graveur en médailles inconnu de tous les biographes, et qui livra de 1677 à 1680 plusieurs carrés et poinçons pour la suite de l'*Histoire de Louis XIV*. Malheureusement, les articles, bien vagues, qui le concernent, ne nous renseignent ni sur le nombre, ni sur le sujet des médailles dues au talent de Ferme. Nous voyons seulement que le total des quatre payements reçus par lui en 1677 et en 1680 s'élevait à 1660 livres. Le *Mercure* signale plusieurs jetons gravés par cet artiste qu'il appelle M. Le Ferme ou de la Ferme. M. d'Affry de la Monnoye a relevé ces mentions dans l'ouvrage déjà cité plusieurs fois. Nous y renvoyons le lecteur.

[1] *Comptes des Bâtiments*, I, 928, 994, 1346.

GERMAIN

Un graveur nommé Germain travaillait en 1678 et 1679 aux poinçons, carrés et médailles de l'*Histoire du Roi*. Il reçut, en deux payements, la somme de 853 livres 2 sous [1]. C'est tout ce que les documents contemporains nous apprennent sur cet artiste, peut-être le même que l'orfèvre qui exécutait vers la même époque de grandes pièces d'argenterie pour le Roi. Toutefois, l'orfèvre porte toujours le prénom de Pierre, tandis que le graveur n'a pas de prénom sur les Comptes, non plus que dans le passage du *Mercure* qui signale un jeton de lui pour l'Extraordinaire des Guerres [2]. Ce n'est qu'un détail; mais il a son importance et laisse des doutes sur l'identité de l'orfèvre et du graveur.

J. HARDY

On ne trouve ni dans Nagler ni dans les autres biographies générales aucun renseignement sur la vie de cet artiste.

Un passage des registres des Bâtiments du Roi nous laisse pressentir en quelque sorte la raison des ténèbres qui se sont faites autour du nom de ce graveur. Voici ce passage [3] :

« 11 octobre 1684 : A la veuve Hardy, graveur (*sic*), 200 liv. pour son payement d'un poinçon d'acier et deux carrez du

1 *Comptes des Bâtiments*, I, 1089, 1208.
2 Voy. d'Affry de la Monnoye, p. 301.
3 *Comptes des Bâtiments*, II, 541.

duc d'Anville, 2 carrez et un poinçon de Sa Majesté, 2 carrez de feu M. Gaston, un carré du Passage du Rhin, gravez par ledit Hardy et deux carrez de deffunt Varrin, l'un de la teste du Roy et l'autre de la Reine, qu'elle a livrez. »

De cet article ne résulte-t-il pas clairement que Hardy était mort en octobre 1684 et probablement depuis peu de temps? Quant aux carrés payés à sa veuve, nous en retrouvons l'énumération plus détaillée dans l'Inventaire de 1698; seul, le sujet du Passage du Rhin ne s'y rencontre pas. Enfin, la présence de deux carrés de Warin dans l'atelier de notre graveur ne permet-elle pas de supposer qu'il était élève du fameux artiste liégeois? Les dates s'accordent parfaitement avec cette hypothèse; en effet Hardy devait avoir un certain âge au moment de sa mort puisqu'il était marié. Il pouvait donc fort bien avoir reçu les leçons d'un artiste mort douze ans avant lui.

Voici la liste des médailles signées par Hardy, d'après l'Inventaire de 1698 :

1. Portrait du duc d'Anville. Mod. 22 lignes. Lég. : *Fr. Christ. de Levi D. D. Dampville. P. Franc. prorex Americæ.* Signé : *J. Hardy f.* 1658. (N° 1100 de l'Inv. et n° 475 du Cat. de la Monnaie.)

2. Portrait en buste du Roi avec un manteau semé de fleurs de lis sans nombre. Mod. 13 lignes 1/4. Signé *Hardy f.* (N° 1111 de l'Inv.)

3. Portrait de Gaston d'Orléans à cheveux courts. Mod. 15 lignes. Carré cassé. Signé : *Hardy f.* (N° 1130 de l'Inv. et 476 du Cat.)

4. Probablement ce dernier carré, cassé dès 1698, fut refait; car il figure, comme on vient de le voir, dans la liste des carrés qui existent encore au Musée du quai Conti, ainsi que

notre n° 1. Ce sont les seuls ouvrages de Hardy, dont le Catalogue fasse mention.

GÉRARD-LÉONARD HÉRARD

Un certain Léonard Hérard, de Liège, est cité par Nagler comme graveur en médailles. Le biographe ajoute qu'il travailla à Paris sous son compatriote Jean Warin, qu'il fut reçu de l'Académie et mourut en 1675; mais ce nom ne figure pas sur la liste des Académiciens publiée par les anciennes *Archives de l'Art français*[1].

Sur les Comptes des Bâtiments de 1673 et des années suivantes, paraît un certain Errard, recevant d'assez fortes sommes pour prix de jetons par lui livrés. Il nous semble douteux que cet Errard soit le graveur qui nous occupe. Mais notre artiste figure, en compagnie de trois autres graveurs bien connus, dans un article de 1675, dont on a déjà cité le texte : « A Clérion, Hérard, Chéron et Loyr, à compte des médailles qu'ils gravent..... 1600 livres. » Peut-être les médailles payées en 1675 font-elles partie de celles que nous voyons portées à l'Inventaire de 1698 et dont voici l'énumération :

1. Buste de Léonard de Vinci. Mod. 22 lig. (N° 1215 de l'Inv.) Signé : *Hérard f.* Le carré figure encore au Cat. de la Monnaie sous le N° 478. C'est le seul qui existe encore.

2. Portrait de Louis XIV en buste, avec une armure et une

[1] Ne serait-ce pas au graveur Hérard qui signait, comme on le voit ici, G. Hérard, qu'il faudrait attribuer deux jetons gravés pour la ville de Paris en 1673 et 1675, et que les comptes municipaux donnent comme l'œuvre d'un artiste nommé Gérard, complètement inconnu. (Cf. d'Affry de la Monnoye, p. 262, 263.)

petite cravate. Mod. 22 lig. Signé : *G. Hérard*. (N° 1225 de l'Invent.)

3. Buste de Michel-Ange. Mod. 24 l. Carré cassé. (N° 1246 de l'Invent. Cf. 479 du Cat.) Signé : *Hérard*.

HUPIERRE ou HURPIÈRE

Aucun biographe n'a connu jusqu'ici ce graveur en médailles à qui Jal, le premier, a consacré un article où il déclare qu'il n'a pu retrouver aucun détail sur sa vie, et qu'il ne connaît même pas son prénom. Aux deux médailles de Hupierre dont les registres des Bâtiments du Roi pour l'année 1688 ont révélé l'existence à Jal, nous sommes en mesure d'en joindre un certain nombre d'autres, grâce aux quittances conservées par les Archives nationales [1].

Voici d'abord les deux sujets indiqués par Jal :

1. 1688. Bataille navale d'Agosta (n° 206).

2. 1688. Strasbourg fortifié; pour les deux carrés, 150 livres (n° 254 [2]).

Les médailles suivantes sont mentionnées par les quittances :

3. 1692. Bataille navale de Carthagène ; revers, 140 livres (n° 9).

4. 1692. Sobieski chevalier des ordres du Roi ; médaille, 150 livres (n° 204).

[1] D'après le *Mercure*, dont les articles ont été reproduits par M. d'Affry de la Monnoye (p. 315, 316), Hupierre, que le *Mercure* appelle Heupière, aurait gravé deux jetons différents pour la Marine en 1698 et 1699.

[2] Ces mentions se trouvent à la date du 6 juin 1688. Reg. O¹, 2166 p. 343, v°. Le 10 septembre suivant, on trouve cet autre article relatif à Hupierre ou Hurpierre : « A luy, 220 liv. pour cinq carréz de revers de médailles qu'il a gravez en creux. »

5. 1692. Prise de Montmédy ; petite médaille, 60 livres (n° 71).

6. 1692. Prise de la ville de Condé ; revers, 160 livres (n° 207).

7. 1692. Levée du siège de Charleroi ; 120 livres (n° 220).

8. 1693. Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis ; deux carrés, dont le premier fut cassé, 500 livres (n° 312).

9. 1693. Règlement pour les boues et lanternes ; modèle, 15 livres, poinçon, 100 livres, carré, 150 livres (n° 155).

La Monnaie possède encore un coin de cette médaille, 26 lignes de module, signé : *Hupière f.* Son nom n'est donc pas tout à fait ignoré, comme le dit Jal, au Musée de la Monnaie, car il possède deux coins signés de lui.

10. 1693. Prise de Montmédy ; fourni un carré (n° 71, voy. ci-dessus 5).

11. 1694 (22 avril). Bataille de Nerwinde ; cire, carré, 350 livres (cf. n° 315). Ce carré de 30 lig. est mentionné à l'Invent. de 1698, sous le n° 1512. Il porte la signature : *Hupierre f.*

12. 1694. Fondation d'Huningue ; poinçon et carré (n° 244).

La Monnaie possède le coin de cette médaille signé : *Hupière f.*

Le carré est porté à l'Invent. de 1698 sous le n° 1355. Il a pour légende : *Munitis ad Rhenum finibus.*

13. 1696 (29 juin). Bataille de Senef : 200 livres (n° 192).

14. 1696. Prise de Montmédy : 150 livres (Voy. ci-dessus 5 et 10).

15. 1696. Bataille des Dunes : 200 livres (n° 74).

16. 1696. Levée du siège de Charleroi : 150 livres (n° 220 et 221 ; voyez ci-dessus 7).

17. 1696. Sobieski chevalier des ordres du Roi : 250 livres (n° 204. — Voy. ci-dessus 4).

18. 1696. Combat de Leuze : 200 livres (cf. n° 32.) L'Inv. de 1698, mentionne sous le n° 1482, un carré signé *Hupierre* sur le même sujet ; mais ce carré déjà cassé n'avait que 14 lig. de module.

19. 1696. Deux portraits du Roi, dont un cassé à la trempe : 800 livres; poinçon dudit portrait, 400 livres.

Les médailles que nous venons d'énumérer depuis la bataille de Sénef, formaient l'objet d'un mémoire montant à 2350 livres et réduit à 960 livres.

20. 1696. Prise de Thionville (n° 8).

21. 1696. Combat de Tabago (n° 213).

Le graveur fournit les poinçons de ces deux médailles en 1697, époque vers laquelle il semble avoir cessé de travailler pour le Roi. On trouve, en 1694 et en 1695, un Hupierre employé à frapper en étain la suite des médailles du Roi, à raison de 180 livres par mois d'appointements fixes. Le même, en 1696, est occupé à frapper en acier la suite des carrés des jetons du Roi. Ce ouvrier payé au mois est-il le graveur qui a laissé des médailles signées? Nous inclinerions volontiers pour l'affirmative. En effet, le graveur n'a jamais été chargé des travaux les plus difficiles, tels que portraits ou têtes. Quand une même composition a été exécutée a la fois par plusieurs artistes, celle d'Hupierre est ordinairement une des plus simples, comme on le remarque notamment au sujet de la prise de Montmédy. Enfin, Hupierre est payé beaucoup moins cher que la plupart de ses collègues, et on ne craint pas de lui faire des réductions de plus de moitié sur ses mémoires. Toutes ces considérations semblent indiquer que Hupierre était un artiste d'un ordre inférieur et expliquent l'oubli complet dans lequel il est tombé. Les seules médailles bien authentiques qui restent de lui sont les deux coins du Catalogue portant les n°s 155 et 244 sur lesquels se lit sa signature. Comme presque tous les sujets qu'il a gravés ont été traités par d'autres graveurs,

on ne peut attribuer avec certitude les coins qui existent encore à Hupierre plutôt qu'à un autre, ce qui réduit encore l'œuvre et l'importance de l'artiste.

L'Inventaire de 1698 mentionne un certain nombre de carrés qui portent la signature de Hupierre et qu'il faut joindre par conséquent à l'œuvre de ce graveur. En voici les sujets :

22. Embellissements de Paris (1669). Mod. 22 lig. 1/2, signé *Hupierre f.* (N° 1212 de l'Invent.) — Nous ne croyons pas que ce carré fasse double emploi avec l'article qui porte ci-dessus le n° 9. Ni la date ni le module ne s'accordent. Voyez aussi le n° 165 du Cat. de la Monnaie; mais celui-ci porte la date de 1670.

23. Prise de la citadelle de Casal (1681). Mod. 24 lig. (N° 1367 de l'Invent.) — Ce carré, déjà cassé en 1698, porte pour signature les initiales H. F. qui paraissent bien appartenir à Hupierre. (Cf. n° 246 du Cat.)

24. Buste du Roi, déjà cassé en 1698. Mod. 20 lig.; signé *Hupierre f.* (N° 1518 de l'Invent.)

25. Un carré de jeton, portant pour signature la lettre *H*, et mentionné au même Inventaire sous le n° 2723, peut être attribué à Hupierre. Il a 12 lig. de module et présente le portrait du comte de Toulouse avec la signature : *Louis Alex. de Bourbon C. de Toulouse, admiral de France.* D'autres carrés de jetons sont signés *H. B.* et *H. R. F.* ; il nous paraît difficile de les ranger parmi les œuvres de Hupierre.

26. Hommage du duc de Lorraine (1661). Mod. 26 lig. 1/2 signé *H. F.* (N° 1141 de l'Invent. Cf. n° 95 du Cat. qui serait signé *H. B.*) C'est peut-être une faute d'impression ou de lecture pour *H. F.*

JOSSE

Josse ne figure sur les états que pour la gravure d'un poinçon et d'un carré. Il lui est payé de ce chef

une somme de 400 livres, le 31 décembre 1716. C'est peut-être à cet artiste qu'on doit une tête de Louis XIV à cheveux longs et bouclés, qui figure dans le Catalogue imprimé sous le n° 244 et qui est signée L. J. Du moins ne connaissons-nous pas d'autre graveur à qui ces initiales puissent s'appliquer. Dans tous les cas, Josse aurait peu travaillé pour la Monnaie des médailles, puisqu'une seule pièce lui est attribuée par les états et que, d'un autre côté, les initiales L. J. ne se rencontrent que sur la pièce indiquée plus haut. Ce nom rappelle inévitablement le souvenir de Molière et le fameux : *Vous êtes orfèvre, M. Josse*. Les orfèvres de ce nom étaient nombreux à cette époque et nous savons, par plus d'un exemple[1], que les orfèvres travaillaient souvent à la gravure en médailles. Sans vouloir absolument retrouver dans celui qui figure sur les comptes de la Monnaie des médailles le Josse de Molière, il paraît au moins très probable que celui-ci, comme la plupart des graveurs dont on ne connaît qu'une ou deux médailles, exerçait en même temps la profession d'orfèvre et celle de graveur en médailles et en cachets.

NICOLAS DE LA HAYE

La vie de ce graveur était restée enveloppée d'une profonde obscurité. Jal a eu jadis entre les mains des pièces qui lui ont permis d'affirmer la parenté du graveur avec deux peintres vivant dans la seconde moitié du dix-septième siècle, mais il n'a pas utilisé

[1] Voyez notamment De La Haye qui suit. Il est souvent qualifié sur les Comptes « orfèvre et graveur ».

tous les documents qu'il avait découverts et dont il avait communiqué la substance à M. Natalis Rondot. M. Rondot, prenant pour point de départ les faits relevés par Jal, est parvenu à établir la généalogie de la famille De La Haye et a bien voulu nous faire part du résultat de ses longues et patientes investigations. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement les renseignements que nous devons à notre obligeant correspondant, en le remerciant bien sincèrement de sa communication [1] :

« De La Haye était proche parent, fils ou neveu, de Simon de La Haye, peintre du Roi et lyonnais.

« Jal m'a dit en avoir la preuve. Il m'avait promis le document que je n'ai jamais eu.

« Il y a eu, en effet, un Simon de La Haye, de Lyon, qui fut peintre et valet de chambre de Louis XIV.

« Simon-Pierre de La Haye est le petit-fils de Corneille de La Haye qui fut peintre de Henri II.

« Il épousa Madeleine Vatel et eut d'elle au moins sept enfants, nés en 1643, 1644, 1655, 1657, 1660, 1663 et 1664.

« De La Haye le graveur, s'il est fils de Simon-Pierre, serait né de 1645 à 1654; vous remarquerez que les actes de baptême m'ont manqué dans cet intervalle. Simon-Pierre, qui a eu un enfant à Paris en 1643, était probablement à Paris de 1645 à 1654. Il est revenu à Lyon en 1655.

[1] Voyez sur cette famille des De La Haye, l'important travail dont M. Rondot a lu une analyse sommaire à la Sorbonne et qui vient de paraître dans le XIe vol. des *Comptes rendus* de la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts, à la Sorbonne, sous le titre de : *Les peintres de Lyon, du XIVe au XVIIIe siècle*, avec nombreux fac-similés. (Tiré à part, in-8°. Plon, 244 pages.)

« Jal m'a dit que De La Haye le graveur s'appelait Nicolas.

« Bolzenthal, qui a écrit un livre sur les graveurs de médailles, lui donne aussi ce prénom.

« Je n'ai jamais trouvé de prénom sur les pièces que j'ai eues sous les yeux aux Archives.

« Si De La Haye était neveu de Simon, il aurait pour père Christophe de La Haye et serait né une dizaine d'années plus tôt. »

Aux détails biographiques qui précèdent, nous sommes en mesure d'ajouter quelques particularités nouvelles concernant les œuvres du maître graveur. Ces renseignements sont empruntés à trois sources différentes :

1° Les registres des Bâtiments du Roi; 2° les quittances signées provenant de la Monnaie des médailles et classées dans le carton M, 808 ; 3° l'Inventaire de la Monnaie dressé en 1698. Ces différents documents nous ont appris que De La Haye fut occupé pour la Monnaie de 1684 à 1695 ; à cette dernière date, son nom disparaît, ce qui donne à croire qu'il mourut vers cette époque.

Voici d'abord les articles des Comptes des Bâtiments du Roi ayant rapport à notre artiste :

11 juin 1684. — A La Haye, orfèvre graveur, pour le poinçon et carré qu'il a faits de la médaille de Mme la duchesse de Fontanges, 165 livres.

28 janvier 1685. — A de la Haye, graveur, 330 livres pour son payement de deux carrez d'acier de revers de médailles.

29 juillet 1685. — A La Haye, graveur, pour deux carrez qu'il a gravez pour les médailles de S. M., l'un représentant

une Victoire avec un caducée, pour la Trève, et l'autre représentant le Rhin et Strasbourg, 400 livres.

11 novembre 1685. — A lui, pour deux carrez de revers de la tête du Roy qu'il a gravez, l'un représentant l'affaire des Fossez jaunes (*sic*), et l'autre, l'Agrandissement de Paris, 500 livres.

2 juin 1686. — A lui, 650 livres, pour trois carrez de médailles, la Pyramide abattue, les Satellites de Saturne et Sarrelouis, et trois traits de médailles gravez sur acier.

22 septembre. — A lui, 743 livres, pour deux carrez et deux cires.

16 mars 1687 [1]. — A lui, 950 livres pour trois carrez en acier.

13 juillet. — A lui, 1000 livres pour un modèle de cire, un poinçon et deux carrez, l'un représentant Dunkerque et l'autre la Naissance du Roi.

12 octobre. — A lui, 600 livres pour deux modèles de cire et deux carrez, l'un représentant la Victoire de Palerme, et l'autre, la bataille de Senef.

16 novembre. — A lui, 650 livres pour trois carrez gravez en acier et deux modèles en cire de revers de médailles.

14 mars 1688 [2]. — A lui, 530 livres pour un modèle en cire et trois carrez en acier.

16 mai. — A lui, 570 livres pour un modèle en cire, un poinçon et trois carrez.

15 août. — A lui, 455 livres pour un modèle en cire, trois carrez et un poinçon, l'un desdits carrés représentant une Victoire et les armes des dix villes prises sur le Rhin, le poinçon et les deux autres carrez représentant un amas d'artillerie.

26 septembre. — A lui, 440 livres pour deux carrez gravés en creux, l'un représentant le Port de Brest et l'autre les Dix villes d'Alsace.

1692. Sept carrés, sans autre détail, sont payés 1350 livres.

Le Roi de Pologne reçu en France, carré en creux, 160 livres.

[1] *Compte des Bâtiments*, t. II, p. 466, 785, 761, 1015 et 1193.

[2] Arch. Nation., O[1], 2166, p. 340.

De la Haye fut, on le voit, un des artistes les plus occupés pour la Monnaie des médailles pendant cette première période. Il se trouvait alors sans doute dans la plénitude de son activité et de son talent. Il est malheureux que la concision des comptes des Bâtiments énumère aussi sommairement les œuvres de l'artiste. Ainsi, il est impossible de savoir si le carré représentant Dunkerque est la médaille frappée au sujet de l'acquisition de la ville, ou celle qui était destinée à rappeler le souvenir de sa fortification. On les verra toutes deux mentionnées ci-après. Malgré cette fâcheuse concision, les Comptes ne signalent pas moins de dix-huit médailles dont les sujets sont spécifiés, sans parler des autres, dans un espace de quelques années.

Les quittances de De la Haye que nous allons maintenant passer en revue, sont heureusement plus explicites que les Comptes, et donnent des détails plus précis sur les œuvres du graveur, leur module et leur prix.

1. Dunkerque fortifiée : carré en creux, 350 livres (n° 167). Voyez ci-dessus l'article du 13 juillet 1687.

2. Prise de Montmélian : cire et carré en creux, 318 livres avec la légende : *Hoste, Alpibus et hieme superatis.* (Cf. n° 303.)

3. Prise de Thionville : carré en creux, 200 livres (n° 8).

4. 1693 : Combat d'Altenheim : cire et carré, 270 livres. (N° 201.)

5. Fortifications de cent cinquante villes : carré, 150 liv. (N° 309.)

La gravure de cette médaille avait été commencée par Chéron, dit la quittance.

6. Mort de la Reine mère : cire et carré, 275 livres. (Cf.

n° 127.) La légende de la médaille de de la Haye porte : *Matri Ludovici Magni.*

7. Prise de Montmélian : carré 250 livres. (N° 303; voy. ci-dessus 2.) Note de cette quittance : « Un premier carré ayant été cassé, on a fait celui-ci, qui est plus petit, avec quelques autres changements. »

8. Prise de Lewe : cire, poinçon et carré, 200 livres. (N° 228.)

9. Défaites du comte de Marsin et du prince de Ligne : fourni deux poinçons et deux carrés. (N° 144.)

10. Combat d'Altenheim : fourni un carré. (N° 201.) Voy. ci-dessus 22.

11. 1695. Défaite de la flotte de Smyrne : cire 30 livres, carré 470 livres. (N° 314.)

A cette liste il convient d'ajouter les quatre suivantes qui portent la signature de l'auteur.

12. Prise de quatre villes sur le Rhin. Signé : *Delahaye f.* (N° 172 du Cat. imprimé.)

13. Le Pont-Royal. Signé : *Delahaie f.* (N° 272.)

14. Prise de Mons. Le buste du Roi qui occupe l'avers est signé : *De La Haye.* (N° 455 du Cat.)

15. Acquisition de Dunkerque, 30 lig. signée *D. L. H.* Le carré de cette médaille figure à l'Inv. de 1698 sous le n° 1156; mais comme ayant seulement 24 l. 1/4 de module. (N° 105 du Cat.) — Voy. ci-dessus l'extrait de compte du 13 juillet 1687.

Aux renseignements qui précèdent, l'Inventaire de 1698 nous permet de joindre trois articles signés en toutes lettres.

34. Portrait du Roi en armure, avec une cravate longue. Module 24 lig. Signé : *De La Haye.* (N° 1358 de l'Invent.)

35. Portrait en buste du Roi, avec une armure. Module

24 lig. Ce carré était déjà cassé à la virole. Signé : *De La Haye*. (N° 1863 de l'Inv.)

36. Buste du Roi avec un manteau. Module 29 lig. Signé : *De La Haye*. (N° 1516 de l'Invent.)

La plupart du temps, l'artiste signe *De La Haye*. Il écrit une fois son nom *Delahaie* et une autre fois il signe seulement des trois lettres *D. L. H.* Sans mériter d'être placé au premier rang des artistes de son temps, De La Haye ne laissait pas d'avoir un certain mérite, le nombre et l'importance des travaux qui lui furent confiés le prouve. Seulement, il paraît être mort de bonne heure puisqu'on ne connaît pas de médaille de lui après 1695; c'est ce qui explique peut-être le silence qui s'est fait autour de son nom.

JEAN LE BLANC

Ce graveur en médailles, désigné également sous le nom de Blanc ou Blanck, travaille assidument pour la Monnaie des médailles depuis l'avènement de Louis XV, jusqu'à sa mort arrivée le 12 décembre 1749. La liste des Académiciens publiée dans le premier volume des *Archives de l'art français* (p. 379), nous apprend encore qu'il s'appelait Jean, qu'il fut admis à l'Académie le 30 avril 1718, sur la présentation de trois médailles [1], et que, lors de sa mort, Le Blanc était âgé de soixante-douze ans et demi. Il serait donc né en 1676 ou 1677, et n'aurait commencé à travailler pour le Roi

[1] Ces médailles représentaient : 1° Le portrait du duc d'Orléans ; 2° La France remettant entre les mains du Régent le gouvernail de l'Etat ; 3° La France écrivant l'avénement du Régent sur un bouclier.

qu'à l'âge de trente-huit ou trente-neuf ans, ce qui paraît difficile à admettre. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas retrouvé trace de ses travaux avant 1715[1].

Un certain Jean Leblanc jeune remporte le premier prix de sculpture dans le concours de Rome, en 1704. Peut-être ce sculpteur n'est-il autre que notre graveur qui aurait eu à cette époque vingt-sept ou vingt-huit ans. Il aurait passé par suite plusieurs années en Italie, ce qui expliquerait son apparition tardive parmi les graveurs de la Monnaie.

Les détails qui précèdent étaient d'autant plus utiles à présenter qu'on chercherait vainement le nom de Le Blanc dans les biographies générales. Cependant son œuvre est considérable, à en juger par les pièces que les documents permettent de lui attribuer avec certitude; en outre, si la plupart de ses œuvres ne portent pas son nom, il a cependant signé un certain nombre de pièces. Il paraît avoir été surtout occupé à refaire les médailles du règne de Louis XIV, soit que les anciens coins fussent hors d'usage, soit qu'on voulût compléter une suite de même module.

[1] Les registres des Bâtiments du Roi contiennent la mention d'un Le Blanc qui ne peut être le même que l'académicien de 1718 et qui serait tout au plus son père. Cet article se trouve dans le chapitre particulier des graveurs (*Comptes des Bâtiments*, II, 1193). Nous l'avons déjà cité plus haut, mais il n'est pas inutile de le reproduire ici : « 30 juillet 1687. Au s. Le Blanc 759 liv. pour son remboursement de pareille somme par lui payée pour six carrez d'acier gravez à Stockolm par le sr Carlsten, représentant trois têtes et trois revers de médailles de S. M. » Ainsi les directeurs de la Monnaie commandaient des médailles aux graveurs étrangers et jusqu'en Suède. Ceci ne doit pas nous étonner, car le nombre des graveurs venus du Nord qui étudient ou travaillent à cette époque à Paris est relativement considérable. Dans cette affaire, Le Blanc ne semble avoir joué qu'un rôle d'intermédiaire; mais comment expliquer le choix dont il fut l'objet s'il ne s'était pas lui-même occupé de médailles et de gravure?

L'état des poinçons et carrés gravés par Le Blanc de 1715 à 1736, conservé dans les Archives de la maison du Roi [1] nous apprend que, durant cette période, il exécuta 70 poinçons, plus de 80 carrés et que les différents payements qu'il reçut s'élevèrent au chiffre rond de 47,000 livres. Les quittances vont nous fournir des indications plus précises sur les médailles sorties de son atelier [2].

1. 1715 : L'hérésie détruite (n° 269).

2. Fortifications de cent cinquante villes : carré 300 livres (n° 309). Signé : *J. B. F.*

En 1716, Le Blanc grava 9 poinçons et 9 carrés dont le détail nous manque; en 1717, 2 poinçons et 2 carrés; 3 poinçons et quatre carrés en 1718. Les quittances de ces trois années sont perdues.

3. 1719 : La Renonciation : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 380).

4. Bataille de Denain : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 377). Signé : *J. B.*

5. Prise de Barcelone : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 378).

Le catalogue de la Monnaie dit que cette médaille est signée *J. V.* Ne faut-il pas lire *J. B.* ; car la description, la légende et le module de la médaille décrite au catalogue conviennent parfaitement à celle de Le Blanc.

6. 1720 : Assiduité du Roi aux Conseils : poinçon et carré 800 livres (n° 91). Signé *J. B.*

7. Reddition de la ville d'Erfurt : poinçon et carré de 18 lignes, 700 livres (n° 120).

[1] Arch. Nat., O[1], 2065.

[2] Il ne faut pas oublier un des premiers jetons du règne de Louis XV gravé pour la ville de Paris, et que M. d'Affry de la Monnoye a reproduit dans son livre (p. 37). Ce jeton, sans date, mais qui est très probablement de 1715 ou 1716, porte la signature J. B.

8. Buste de Louis XV : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 3).

9. 1721 : Bataille de Rocroy : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 7).

10. Prise de Gravelines : poinçon et carré de 18 lignes, 600 livres (n° 13).

11. Traité des Pyrénées : poinçon et cassé de 18 lignes, 600 livres (n° 81). Signé : *J. B.*

12. Traité de Pise : poinçon et carré de 18 lignes, 650 livres (n° 114).

13 Sacre de Louis XIV : poinçon et carré de 18 lignes, 850 livres (n° 55).

14. Arras secouru : poinçons et deux carrés dont un cassé de 18 lignes, 700 livres (n° 57). Signé *J. B.*

15. 1722 : Entrée de l'infante à Paris en 1722 : poinçon et carré de 18 lignes, 900 livres (n° 33). Signé *J. B.*

16. Sacre du Roi : poinçon et carré (dont un carré à la trempe) 1000 livres (nos 35, 36 et 37).

17. Tête du Roi : poinçon de 12 lignes, 300 livres.

18. Bustes du Roi et de l'Infante en regard : poinçon et carré de 18 lignes, 1100 livres (no 31). Signé *J. Blanc f.*

19. Les mêmes en plus petit avec l'exergue : *pactum connubium* : poinçon et carré, 650 livres.

20. 1723 : A la mémoire de Louis XIV : poinçon et carré de 18 lignes, 900 livres (n° 42). Signé *J. B.*

21. Majorité de Louis XV : poinçon et carré de 18 lignes, 1000 livres (n° 40). Signé *J. B.*

22. Prise de Dunkerque : poinçon et 2 carrés, dont l'un a cassé, de 18 lignes, 900 livres (n° 29). Signé *J. B.*

23. Conférence pour la paix des Pyrénées : poinçon et carré de 18 lignes, 1100 livres (n° 79).

24. 1724 : L'Académie d'architecture : poinçon et carré de 18 lignes, 850 livres (n° 168).

25. Un trône de justice, aux deux côtés duquel se tiennent la Religion et la Justice, légende : *hinc suprema lex ;* gros poinçon et carré 1350 livres.

26. 1725 : Paix de Westphalie : poinçon et carré de 18 li-

gnes, 750 livres (n° 40). Signé *J. B.* — Le numéro 43, relatif au même événement, porte aussi la signature *J. B.*

27. Chambre de Justice : poinçon et carré de 18 lignes 750 livres (n° 98). Signé *J. B.*

28. 1726 : Prise de Dixmuyden et de Deinse : carré gravé en creux, 500 livres (n° 326). Signé *J. B.*

29. 1727 : Combat de Leuze : poinçon et carré de 18 lignes, 750 livres (n° 302).

30. 1728 : Prise de quatorze villes : carré pour remplacer l'ancien qui a été cassé, 500 livres (n° 59).

31. Prise de Barcelone : carré pour remplacer l'ancien qui est cassé, 500 livres (voy. ci-dessus 5).

32. Tête du Roi : carré pour remplacer l'ancien qui est cassé, 550 livres. (Voy. ci-dessus 8.)

33. 1729 : Fortifications de cent cinquante villes : un carré gravé en creux sans poinçon pour remplacer l'ancien qui est cassé, 900 livres. Signé *J. B.* (Voyez ci-dessus 2.)

34. Campagne de 1667 : carré frappé avec le poinçon, de 18 lignes, 500 livres (n° 145). Signé *J. B.*

35. Prise de Douay : carré frappé avec le poinçon pour remplacer l'ancien qui est cassé, 570 livres (n° 141). Signé *J. B.*

36. 1730 : Prise de quatre villes sur le Rhin : poinçon et carré, pour remplacer le poinçon cassé, de 18 lignes, 1260 livres (n° 172).

37. La citadelle de Casal remise au Roi: carré frappé avec l'ancien poinçon de 18 lignes, 630 livres (n° 246).

38. 1731 : Prise de Saint-Venant et de Mardick : carré de 18 lignes, frappé avec l'ancien poinçon, 500 livres (n° 72).

39. Les Grands Jours: carré de 18 lignes, frappé avec l'ancien poinçon, 600 livres (n° 126).

40. Prise de Courtray et d'Audenarde : carré de 18 lignes, frappé avec l'ancien poinçon, 650 livres (n° 142).

41. 1732 : Mariage de Marie de Gonzague : poinçon et carré de 18 lignes, pour remplacer l'ancien qui est cassé, 1150 livres (n° 23).

42. Les manufactures : carré de 18 lignes, frappé avec l'ancien poinçon, 550 livres (n° 161). D'après le Catalogue de la

Monnaie, cette pièce serait signée *T. B.*; ne faudrait-il pas lire plutôt *J. B.* Elle ne figure pas, dans tous les cas, parmi les œuvres de Thomas Bernard mentionnées dans les anciens documents, et si nous l'avons placée dans la liste des médailles de cet artiste (n° 63), c'est qu'à lui seul peuvent s'appliquer les initiales *T. B.*

43. 1733 : Acquisition de Dunkerque : poinçon et carré de 18 lignes refaits, 1200 livres (n° 105).

44. Gratifications aux gens de lettres; légende : *præmia litteratis constituta* : poinçon et carré de 18 lignes refaits, 1200 livres (voy. n° 128).

45. Les trois victoires: poinçon et carré de 18 lignes refaits, 1200 livres (n° 295).

46. 1734 : Bataille de Nordlingen : poinçon et carré pour remplacer les anciens qui étaient cassés, 1250 livres (n° 21).

47. Prise de Piombino : poinçon et carré de 18 lignes pour remplacer les anciens, 1250 livres (n° 30). — La médaille indiquée sous ce numéro au Catalogue de la Monnaie porterait la signature R ; cependant la médaille de Le Blanc répond exactement à la description du Catalogue.

48. Prise de Stenay : poinçon et carré de 18 lignes pour remplacer les anciens, 1250 livres (n° 56). — Le sujet de la médaille de Le Blanc répond à la description du Catalogue, mais non la légende.

49. 1735 : Suite des conquêtes de Flandres : poinçon et carré de 18 lignes pour remplacer les anciens, 1250 livres (n° 77).

50. Mariage du Roi. Tête de Marie-Thérèse : poinçon et carré de 18 lignes pour remplacer les anciens, 1250 livres (n° 85).

51. Port de Rochefort : poinçon et carré de 18 lignes pour remplacer les anciens, 1170 livres (n° 130).

52. 1736 : Paix d'Aix-la-Chapelle : poinçon et carré de 18 lignes, l'ancien poinçon étant cassé, 1350 livres (n° 151).

53. Passage du Rhin : poinçon (l'ancien étant cassé) et carré de 18 lignes, 1450 livres (n° 174).

54. Bataille de Senef : poinçon (l'ancien est cassé) et carré de 18 lignes, 1220 livres (n° 192).

55. Bataille de Fleurus : poinçon (l'ancien cassé) et carré de 18 lignes, 1280 livres (n° 292).

56. Rétablissement de l'Électeur de Trèves : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1450 livres (n° 24).

57. Villes remises sous l'obéissance du Roi : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1250 livres (n° 52).

58. Etablissement de l'hôpital général : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1600 livres (n° 63).

59. Le Roi accessible à tous ses sujets : carré de 18 lignes frappé avec le poinçon, 600 livres (n° 90). Signé *J. B.*

60. 1740 : La Campagne de 1645 : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 900 livres (n° 25).

61. Bataille de Lens : carré de 18 lignes frappé avec le poinçon, 600 livres (n° 39).

62. Libéralité du Roi pendant la famine : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1300 livres (n° 103).

63. Académie de peinture et de sculpture : carré de 18 lignes frappé avec le poinçon, 700 livres (n° 137).

64. 1741 : Le Roi prenant le gouvernement de l'Etat : poinçon (refait) et carré, 1110 livres (n° 89).

65. Mort de la Reine mère : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1260 livres (n° 127).

66. Tête de Louis XIV jeune : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1310 livres.

67. 1742 : Campagne de Catalogne : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1000 livres (n° 202).

68. Remise des contributions dues par les Espagnols : poinçon et carré de 18 lignes, 1320 livres (n° 265).

69. Promotion des chevaliers du Saint-Esprit en 1724 : poinçon et carré de 18 lignes, 1400 livres (n° 45).

70. 1743 : Prise de Lille : poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 1080 livres (n° 143); seulement la légende au Catalogue est *rex victor et locupletator*, au lieu de *victoria locupletatrix*.

71. Les appartements : poinçon et carré de 18 lignes, 1350 livres (n° 253).

72. Bataille de Staffarde : carré de 18 lignes frappé avec le poinçon, 500 livres (n° 294).

73. 1744. Prise de Tournay ; Mars couronnant l'Hyménée d'une couronne murale ; légende : *Mars hymœnei vindex*, ex. *Tornacum captum* 25 *junii* 1667 ; poinçon (refait) et carré de 18 lignes, 980 livres (Cf. n° 140).

74. La pyramide des Corses abattue : poinçon et carré de 18 lignes, 920 livres (n° 154).

75. Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis : poinçon et carré de 18 lignes, 1440 livres (n° 311).

76. L'espérance que donne le Roi : carré frappé avec le poinçon. 490 livres. (N° 6.)

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par les comptes ; mais à cette liste déjà longue il est encore possible d'ajouter un certain nombre de pièces signées, soit en toutes lettres, soit seulement des initiales *J. B.* qui étaient, comme on l'a vu, l'abréviation ordinaire employée par Jean Leblanc. Tout d'abord les morceaux présentés par Le Blanc pour sa réception à l'Académie ne figurent pas dans l'énumération qui précède. Nous avons dit que les trois médailles gravées à cette occasion par l'artiste représentaient :

1° Un portrait du duc d'Orléans.

2° Une allégorie sur la Régence qui figure au Catalogue de la Monnaie sous le n° 2 du règne de Louis XV, avec la signature *J. B.*

3° Une autre allégorie qui n'est probablement autre chose que le n° 5 du même Catalogue sur l'application du Régent aux affaires.

Outre ces médailles qui occupent nécessairement une place importante dans l'œuvre de l'artiste à cause

des circonstances auxquelles elles se rapportent, nous pouvons en signaler un certain nombre d'autres qui portent, soit la signature complète, soit les initiales de de Jean Le Blanc. Voici d'abord quatre pièces avec signature entière. Elles sont toutes les quatre relatives au règne de Louis XV.

Buste de la duchesse d'Orléans, mère du Régent. Signé : *Le Blanc* (n° 13 du Cat. imprimé).

Alliance avec les Suisses, 26 lig. Signé : *J. Leblanc f.* (n° 157 du Cat.).

Construction de Saint-Sulpice, 18 lig. Signé : *J. Le Blanc f.* (n° 181 du Cat.).

Construction de l'église de Bagnols. Le buste de la duchesse d'Orléans, signé : *Le Blanc*, qui est au droit, est probablement le même que celui du n° 13 (n° 183 du Cat.).

Leblanc, signait rarement de son nom entier; mais ses initiales *J. B.* se trouvent assez souvent sur les médailles auxquelles il a travaillé. Nous en avons déjà vu de nombreux exemples. Il faut y joindre les pièces suivantes qui portent les deux initiales *J. B.* Voici d'abord celles du règne de Louis XIV. Les numéros qui précèdent le sujet sont ceux du Catalogue imprimé.

86. Entrée de la Reine à Paris, 1660.
356. Combat de Luzana, 1700.
367. Prise de Nice, 1706.
370. Levée du siège de Toulon, 1707.
372. Prise de Tortose, 1708.

Les médailles suivantes, également signées J. B., appartiennent au règne de Louis XV :

16. Progrès du Roi, 1718.

25. Paix avec l'Espagne, 1720.
26. Audience de l'ambassadeur de Turquie, 1721.
49. Mariage du Roi, 1725.
50. Célébration du mariage du Roi avec Marie Leczinska, 1725.
61. Le Roi protecteur des Sciences et des Arts, 1728.
63. L'ordre de Saint-Michel, 1729.
66. Hommage du duc de Lorraine, 1730.
70. La ville de Metz fortifiée, 1732.
73. Les grands chemins, 1733.
78. Bataille de Guastalla, 1734.

Tout cela forme un total de près de cent médailles, dont la moitié environ est signée, et qu'on peut attribuer avec certitude à Le Blanc. Les payements dont le chiffre nous est parvenu atteignent près de 68.000 livres. Les prix élevés que le graveur demande pour ses travaux contribuent encore à donner une idée avantageuse de son mérite.

D'ailleurs, le talent de Le Blanc était reconnu par ses contemporains puisqu'il fut admis à l'Académie royale de peinture. L'époque de sa réception paraît avoir été celle de sa plus grande réputation; les graveurs de Louis XIV étaient morts ou s'éteignaient l'un après l'autre. Seuls, les Roettiers pouvaient avantageusement disputer à notre artiste le premier rang dans l'art de la gravure en médailles. Peut-être son mérite était-il appuyé par de hautes protections. Il paraît avoir été particutièrement distingué par le Régent dont il reproduisit les traits et les actes à plusieurs reprises. La mission de graver le portrait de la mère du duc d'Orléans semble donner une certaine vraisemblance à notre hypothèse. Aussi ses débuts furent-ils plus brillants

que la fin de sa carrière. Après la mort du Régent, il fut à peu près oublié et chargé seulement de travaux ingrats et obscurs. C'est ainsi qu'il refit, dans le module de 18 lignes, un certain nombre de coins ou de carrés du règne de Louis XIV, détériorés par l'usage. Si la plupart de ces médailles ne sont pas signées, la conformité de leurs sujets et de leurs légendes avec celles dont la Monnaie possède encore aujourd'hui les coins laisse peu de doutes sur leur auteur, et on peut attribuer à Le Blanc avec beaucoup de vraisemblance toutes les médailles de 18 lignes non signées qui figurent dans la liste précédente et dont la description ne diffère pas sensiblement du signalement du catalogue.

Le Blanc occupe donc une place honorable parmi les graveurs français et, s'il ne doit pas être mis au premier rang, il est juste de le ranger immédiatement après les maîtres incontestés du genre, à côté des Mauger, des Molart et autres artistes qui, eux aussi. font honneur à l'art de notre pays.

J.-J. GUIFFREY.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

UN ATELIER MONÉTAIRE A CLUIS, EN BERRI

Poey d'Avant comptait dix-neuf ateliers différents dans le Berri [1]. Je viens en signaler un vingtième, celui de Cluis, dont une charte de l'abbaye de Bénévent (Creuse) paraît fournir l'indication.

L'archevêque de Bourges, Richard (1077-1090), avait donné à ce monastère l'église de Maillac par une charte dont voici le début : « R., archiepiscopus Bituricensis, dat ecclesiæ S. Bartholomæi sitæ in territorio Lemovicino, in loco qui Beneventum nominatur, et fratribus in congregatione canonica ibi Deo servientibus, ecclesiam suæ diœcesis et sui juris de Maliaco, tribus fere milliariis distantem a Clogilo castello..... [2]. »

Une contestation s'étant élevée au sujet de la possession de cette église, entre les moines de Saint-Gildas qui prétendaient la tenir de l'archevêque Aimoin et les chanoines de Saint-Barthélemy de Bénévent qui l'avaient reçue de Richard, Léger, autre archevêque de Bourges, devant la Cour duquel cette cause fut portée, y mit fin par une charte en date de 1117, où nous lisons : « Nos vero pacem et quietem ecclesiis relinquere volentes, statuimus et firmavimus concessionem abbatis et suorum monachorum prioris quoque Beneventi, ac suorum

[1] *Monnaies féod. de France*, t. Ier, p. 265.

[2] *Ex chartulario monasterii sancti Bartholomei de Benevento*, Bibl. nat., collect., Gaignières, t. CLXXXIII-CLXXXIV, p. 114.

canonicorum, Lemovicensis etiam decani, Aldeberti, ut ecclesiam de Malliaco canonici Beneventi quiete et sine omni calumnia monachorum in perpetuum possiderent : tali conditione ut monachis S. Gildasii duos solidos monetæ Cloiensis-castri consuetudinariæ annuatim in sancto die Cœnæ persolverent..... [1]. »

Y avait-il une monnaie de Cluis avec laquelle les deux sous de rente devaient être payés au monastère de Saint-Gildas comme dans cette charte du même cartulaire de Bénévent, donnée en 1120 par Guillaume, évêque de Poitiers, où la redevance est ainsi désignée : « Singulis annis duos solidos Pictaviensium denariorum qui vocantur masculi [2]? » Ou doit-on entendre par ces mots *monetæ Cloiensis-castri consuetudinariæ* simplement la monnaie en usage à Cluis?

Je n'ai rencontré nulle part décrite la monnaie de Cluis. Peut-être l'indication de cet atelier la fera-t-elle reconnaître parmi des pièces dont la lecture, restée incertaine, n'a pas permis la publication. Déjà, d'après Poey d'Avant, les monnaies de quatre autres ateliers de cette province n'ont pas encore été retrouvées.

Cluis est une ville du Berri bâtie proche la voie romaine de Châteaumeillant à Argenton. Elle était divisée en deux châtellenies : Cluis-Dessus et Cluis-Dessous et a donné son nom à une maison connue dès le commencement du XI[e] siècle qu'on voit figurer à plusieurs reprises dans le cartulaire de Bénévent, notamment au sujet de l'église de Meillac.

Raoul de Déols, seigneur de Châteauroux et du Bas-Berry (1096-1135) portait parmi ses titres celui de seigneur de Cluis qu'il transmit à ses successeurs. Si, d'après la charte de l'archevêque de Bourges, Léger, Cluis avait sa monnaie particulière, c'est à la maison de Déols qu'il la dut, comme c'est cette maison qui créa celle de Châteaumeillant quand, à cette même époque, elle en eut acquis la seigneurie.

P. DE CESSAC.

[1] Cart. de Bénévent, p. 117-118.
[2] Cart. de Benévent, p. 125-126.

M. H. Dannenberg a publié dans la *Zeitschrift für Numismatik* (XIV, heft 3 et 4) quelques monnaies qui ont un intérêt tout particulier pour la numismatique française.

+ EVSTAC.... Monogramme carolingien.

℟ + LENNICAS. Croix dans un grénetis, cantonnée de quatre points; 0,89 gr.

+ EVSTAC.... MI. Croix dans un grénetis, cantonnée de quatre points.

℟ + LENISI CASTEL. Monogramme carolingien; 0,79 gr.

M. Dannenberg attribue ces deniers à Eustache Ier, comte de Boulogne, en les comparant aux monnaies de Baudouin IV avec lesquelles il leur trouve une certaine analogie de style.

+ LOTHARIVS..... Profil barbare à droite.

℟ +.... BROACE, dans le champ, croix cantonnée des lettres REMS, 1,5 gr.

LO..... VSЯ... Profil barbare à droite.

℟ AC.... ADAL.... Croix cantonnée des lettres REMS; 1,4 gr.

L'auteur signale un denier semblable décrit par MM. Erstein frères, dans leurs articles sur les collections de Dresde (cah. 1, p. 1); ayant cru lire ARI, au revers, ils ont pensé que c'était le nom de l'archevêque Artald. Il rappelle un denier plus ancien, provenant de la trouvaille de Schöningen, au nom de l'archevêque Arnold (988-991; 996-1021), successeur d'un autre Adalbéron. Le prélat qui figure sur ces deux deniers serait Adalbéron Ier (969-988).

*
* *

M. Ch. Préau vient de publier, dans le *Bulletin mensuel de numismatique,* une note sur les méreaux du chapitre Saint-Quiriace de Provins. Il en explique le type et donne une lecture correcte des légendes qui n'avaient été exactement déchiffrées ni par Bourquelot, ni par Fontenay. Malgré des recherches multipliées, M. Préau n'a pas pu retrouver encore des textes précis relatifs aux méreaux provinois qui existent dans les collections et qui sont du XVe et du XVIe siècle. Ces méreaux sont en cuivre; il n'a recueilli, jusqu'ici, qu'un pas-

sage emprunté à un compte du chapitre de 1564, mentionnant 600 méreaux pesant 4 livres d'étain, et on n'a pas encore retrouvé d'exemplaires de ces méreaux en *étain*.

NÉCROLOGIE

Paul Lambros

M. Paul Lambros, le numismatiste bien connu, est décédé à Athènes, au mois d'octobre 1887. Il était né en Epire en 1819. A la suite de la mort de son père, exécuté par les Turcs, il s'était réfugié à Corfou avec sa mère. Ce fut dans ce séjour qu'il publia ses premiers travaux numismatiques. En 1858, il alla s'établir à Athènes. Sa mort a été pour ses concitoyens un deuil public. La plupart des sociétés savantes helléniques ont fait déposer des couronnes sur sa tombe. Nous n'avons pas à parler ici des services considérables qu'il a rendus à la science comme négociant en antiquités. Grâce à son zèle infatigable, une foule de médailles rares ou uniques, une foule de monuments précieux sont entrés dans les grandes collections publiques de l'Europe, comme dans les principaux cabinets particuliers. Passionnément épris du culte de sa patrie, comme de celui de l'antiquité, il ne reculait devant aucun sacrifice pour se procurer quelque précieux fragment du bel art grec.

Nous ne rappellerons ici que ses travaux numismatiques. En dehors de quelques articles sur des monnaies grecques antiques, M. Lambros n'a guère publié que des mémoires se rapportant à la numismatique de l'Orient latin, mais dans ce domaine, il était un maître. Depuis de longues années, il avait consacré tous ses soins à rassembler et à étudier les monnaies frappées par les Francs en Orient au moyen âge, monnaies dont presque personne ne s'était soucié depuis M. de Saulcy. Il était parvenu à réunir une collection admirable, contenant une foule de pièces inédites qu'il a toutes

publiées. Les monnaies frappées en Grèce, en Morée et dans l'Archipel, par les conquérants latins de 1204 et leurs successeurs, l'ont surtout occupé. C'était un terrain presque entièrement neuf. Aussi les mémoires de M. Lambros sur la numismatique des seigneurs Francs de Salone et d'Eubée, des îles de l'Archipel, des despotes d'Epire, etc., sont-ils des modèles du genre, modèles de science sobre et précise. C'est lui aussi qui a vraiment fait connaître la numismatique si intéressante des grands maîtres de Rhodes, numismatique que feu Friedlœnder avait à peine effleurée. Il a également contribué à enrichir celle des divers dynastes latins de l'île de Chio. Dans une Revue comme celle-ci, spécialement consacrée à la science numismatique, il était nécessaire que quelques lignes de regret fussent consacrées à ce travailleur érudit et consciencieux qui, le premier peut-être en Orient, s'était dévoué avec tant de succès à l'étude des médailles.

Voici, en dehors de quelques articles publiés dans les journaux grecs, dans la *Nea Pandora* en particulier, la liste des mémoires numismatiques les plus importants, dus à la plume de M. Lambros [1] :

Περὶ ἓξ χρυσῶν νομισμάτων τῶν Φιλίππων ὑπὸ Παύλου Λάμπρου. Sur six médailles d'or inédites de Philippi. (Traduction du grec par M. Vreto. Corfou, 1855.)

Monete inedite dei gran Maestri dell' Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme in Rodi, dichiarate da P. Lambros, Venise, 1865. (Traduit du grec dans la *Nea Pandora* par C. Kunz.)

Monete inedite dei gran Maestri, etc., etc. Primo Supplemento. Venise, 1866. (Traduit par C. Kunz.)

P. Lambros. Illustrazione di due monete inedite battute da Conti di Salona. (Traduit du grec. Athènes, 1866.)

Ἀνέκδοτον νόμισμα Σαρουχχὰν ἐμίρου τῆς Ἰωνίας κοπὲν ἐν Ἐφέσῳ. (1299-1346). Athènes, 1870.

[1] On trouvera la liste à peu près complète des articles et mémoires numismatiques publiés par M. Lambros sur le moyen-âge oriental à la p. IX de ma *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878. Le chapitre des *Monnaies des seigneurs de Mételin* dans ce même ouvrage a été rédigé par lui.

Νομίσματα τῆς Νήσου Ἀμοργοῦ καὶ τῶν τριῶν αὐτῆς πόλεων Αἰγιάλης Μινώας, καὶ Ἀρκεσίνης. Athènes, 1870.

Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Πέραν ὑπὸ τῆς αὐτόθι ἀποικίας τῶν Γενουηνσίων (1421-1436, 1436-1443). Athènes, 1872.

Unedirte Münzen und Bleibullen der Despoten von Epirus. Vienne, 1873.

Ἀνέκδοτα νομίσματα τοῦ μεσαιωνικοῦ Βασιλείου τῆς Κύπρου. Athènes, 1876. (Ce mémoire a été traduit en français.)

Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Γλαρέντσᾳ κατὰ μίμησιν τῶν ἑνετικῶν ὑπὸ Ῥοβέρτου τοῦ ἐξ Ἀνδηγαυῶν, ἡγεμόνος τῆς Πελοποννήσου (1346-1364). Athènes, 1876.

Monnaies inédites d'Antioche et de Tripoli. *Mélanges de Numismatique*, t. Ier, 1876.

Monnaies inédites des grands Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. *Ibid.*, t. II, 1877.

Monnaies inédites de Chio, 1877. *Ibid.*, t. II, 1877.

Monnaies inédites de Pierre-Raymond Zacosta. Athènes, 1877.

Ἀνέκδοτα νομίσματα καὶ μολυβδόβουλλα τῶν κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας δυναστῶν τῆς Ἑλλάδος. Athènes, 1880.

Νομίσματα καὶ μετάλλια τῆς Ἑπτανήσου Πολιτείας καί τῆς προσωρινῆς τῶν Ἰονίων Νήσων παρὰ τῶν Ἄγγλων κατοχῆς. Athènes, 1884.

Νομίσματα τῶν ἀδελφῶν Μαρτίνου καὶ Βενεδίκτου Β′ Ζαχαριῶν δυναστῶν τῆς Χίου. Athènes, 1884. G. S.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GNECCHI (Francesco ed Ercole). *Le monete dei Trivulzio, descritte ed illustrate*. Milan, fratelli Dumollard, 1887, in-4° de 53 p. et 13 planches héliogr.

Cette belle publication est une monographie complète des monnaies frappées à Mesocco, à Musso, à Roveredo et à Retegno par six personnages de la maison de Trivulce. Elle intéresse jusqu'à un certain point la numismatique française, puisque cette maison a fourni deux maréchaux de France et que, parmi les documents qui leur donnèrent le droit de frapper monnaie, il s'en trouve un, daté du 2 mars 1495 (1496 *n. s.*), émanant de Louis, duc d'Orléans. Le premier privilège, du 18 novembre 1487, est de l'empereur Frédéric III. Les Trivulce frappèrent monnaie jusqu'à l'extinction de leur race, au milieu du XVIIIe siècle.

Après avoir donné une courte biographie de chacun des Trivulce dont on a des monnaies, et avoir décrit celles-ci, MM. Gnecchi publient une collection curieuse de documents inédits; parmi ceux-ci, nous remarquons la reproduction de cinq feuilles de dessins qui représentent les projets de types monétaires, faits en 1537, pour le marquis Jean-François Trivulce.

Ces monnaies sont d'un bon style et généralement assez rares. Les planches en donnent une idée exacte. Néanmoins, lorsque l'on se sert du procédé de l'héliogravure, nous préférons que les reproductions des pièces ne soient pas sur un fond noir. Nous répéterons ici une observation que nous

avons déjà faite, à propos du livre de notre collaborateur M. Engel, sur les monnaies d'Alsace. Il y a certaines monnaies pour lesquelles l'héliogravure donne des résultats merveilleux ; il y en a d'autres, principalement celles qui sont frustes ou de petit module, pour lesquelles une bonne gravure au burin est préférable. Il semble qu'il est à propos d'employer simultanément les deux procédés, suivant l'aspect et l'état des monnaies.

***

A. DE WITTE. *Numismatique des États du Hainaut et des États du Tournaisis.* Tournai, 1888, in-8, 41 pages. (Extrait du tome XXII des *Bulletins de la Soc. histor. et littér. de Tournai.*)

M. A. de Witte publie et commente les comptes de Simon de Malines, maître de la Monnaie de Mons, puis maître de la Monnaie de Tournai. Ces comptes, ou plutôt ces procès-verbaux de l'ouverture des boîtes, s'étendent du 11 mars 1577 au 19 août 1582 ; ils ont trait au numéraire émis à Mons par les États du Hainaut et à Tournai par les États du Tournaisis. Les pièces sorties de l'atelier de Mons entre le 11 mars 1577 et le 12 septembre 1578 sont la *double pièce de seize patards*, la *pièce de seize patards*, la *pièce de huit patards* ou *quart de daeldre*, le *patard*. On trouvera ces quatre monnaies gravées dans les *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* par Chalon, pl. XXIII, nos 169, 170, 171 (variété du no 170), 172, 175. Quant aux pièces figurées dans le même ouvrage sous les nos 167, 168, 173, 174, 176, 177, 178 et 179, il faut les supprimer de la numismatique ; elles n'ont jamais existé ; M. Chalon en avait composé les dessins d'après les espèces similaires frappées pour des provinces des Pays-Bas autres que le Hainaut.

En 1578, Simon de Malines transporta son atelier à Tournai ; c'est là qu'il frappa du 16 octobre 1578 au 20 janvier 1580 des pièces avec la légende PACE ET IUSTITIA. Ce type fut abandonné. Une ordonnance des États du Tournaisis du 28 février 1581 enjoignit à Simon de Malines de

revenir au type royal. La ville de Tournai une fois tombée au pouvoir du duc de Parme (novembre 1581), celui-ci réorganisa la Monnaie. Simon conserva son poste de maître particulier. Il forgea, du 3 février 1582 au 19 août de la même année, les espèces suivantes : le *demi-Philippe daeldre* le *vingtième de Philippe daeldre* ou *pièce de deux blancs* et le *liard de cuivre*, Simon de Malines mourut après le 19 août 1582 et avant le 3 mars 1583.

M. P.

***

Reinach (Théodore). — *Les monnaies juives*. Paris, Leroux, 1888, in-18 de 74 pages.

Ce charmant petit livre qui se présente sous la forme d'une conférence dans laquelle l'auteur raconte à ses auditeurs l'histoire des Juifs éclairée par les monnaies, propose une classification nouvelle de la numismatique juive, si célèbre par ses difficultés et les controverses auxquelles elle a donné lieu.

M. Reinach a dû s'interdire dans ce travail de vulgarisation, les longs développements et les controverses érudites : ce sont des résultats synthétiques qu'il donne, et que nous désirons vivement lui voir justifier pleinement, dans un ouvrage plus développé. Voici les principaux points de sa thèse :

1° Les princes asmonéens et hérodiens n'ont frappé que des pièces de bronze, dont la série commence avec Jean Hyrcan 1er ; 2° les sicles « au lys et à la coupe », des ans 1 à 5, précédemment attribués à Simon Macchabée, à un grand prêtre du temps d'Alexandre ou même à Esdras, ont été frappés pendant la première révolte des Juifs, sous Néron, qui a duré en effet 4 ans et quelques mois ; 3° les autres monnaies d'argent (sicles au temple, deniers non frappés aux noms de Simon et d'Éléazar, sont de la seconde révolte, sous Hadrien ; 4° les bronzes de Simon et d'Éleazar) appartiennent à la deuxième révolte ; les bronzes des ans 2 et 3 (vase et feuilles de vigne) à la première. Les sicles en bronze sont une monnaie obsidionale frappée pendant le siège de Jérusalem

par Titus. Il en est de même des bronzes de l'an 4 avec une indication de valeur « 1/2 (sicle), 1/4 (de sicle) », etc.

Outre ces données qui renversent la classification ordinaire telle qu'on la trouve dans Madden, nous signalerons quelques observations de détail intéressantes. Le denier de Plautius ou *Bacchius judæus* rappellerait la défaite du tyran (juif) de Tripoli, Dionysios. (Josèphe, *Ant.* XIV, 3, 2). Voir aussi la note de la p. 14 où l'auteur cherche à établir que les prétendus octodrachmes frappés en Phénicie sous les Perses sont en réalité des *tétradrachmes*, ou plutôt des *distatères* (le mot *bi-sicles* pourrait prêter à l'équivoque).

*
* *

Malmusi (B.). — *Monete dei Sassanidi e dei Mongoli di Persia, appartenenti al Museo civico di Modena.* Modene, in-8°, 1887, 12 p., I pl.

Sous ce titre, M. Malmusi a fait la description des quelques monnaies sassanides et mongoles appartenant au Musée de Modène. M. Ghiron avait déjà décrit (*Di alcuni conii osmani*, in-8°, Firenze, 1870) quelques monnaies ottomanes dépendant de la même collection ; mais, sous le rapport des monnaies de la Perse, ce musée est si pauvre qu'il ne valait pas la peine de lui consacrer une notice. Il n'y a, en effet, que deux monnaies sassanides et quatre de l'époque des Houlagides ; aussi ne mentionnerions-nous pas cette brochure si elle ne contenait quelques erreurs qu'il est utile de relever. M. Malmusi attribue les deux pièces sassanides l'une à Sapor Ier, l'autre à Sapor III, croyant avoir lu sur toutes les deux le mot *Shahpuhr*, mais ces attributions sont erronées ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la phototypie qui accompagne la brochure. L'une de ces pièces, la plus grande, est incontestablement une drachme de Khosroès II Parviz (590-628) portant à l'avers *Khusrui gadman afzud* « Khosroès, vive sa majesté » ; et au revers, la date *heftsih* « an 37 du règne » avec le nom de l'atelier monétaire toujours assez difficile à déterminer : je crois lire ici *Hamadan*, l'ancienne Ecbatane. L'autre pièce est une demi-

drachme très fruste dont on ne lit sûrement que la date « an 37 » qui ne peut se rapporter qu'à l'un des deux Khosroès. Comment M. Malmusi a-t-il pu lire sur les deux côtés de ces pièces le nom de Sapor écrit, dit-il, à plusieurs reprises? Il semble, du reste, ignorer tous les travaux qui ont été faits depuis l'ouvrage de Sacy (1793) et l'histoire des Sassanides lui est aussi peu familière que la paléographie pehlvie.

Je regrette d'avoir à signaler une autre erreur dans la partie arabe. Sur les quatre monnaies mongoles que possède le cabinet de Modène, trois sont de Oldjaïtou Khodabend qui fut sultan de la Perse, de 703 à 716 H. et une de son successeur Abou Saïd Behader Khan. L'auteur appelle le premier Olgiapatu lecture fautive due à d'Herbelot (1692), mais rectifiée par A. Remusat (1813) et Fraehn (1818) qui ont démontré que le vrai nom du sultan était *Oldjaïtou*, qui a le sens de « fortuné » en mongol. On possède aux Archives de France une lettre écrite par lui à Philippe le Bel en juin 1305. Je ne veux pas insister davantage sur d'autres inexactitudes qu'on pourrait encore relever dans cette courte notice de M. Malmusi; si ce n'avait été l'intérêt de la science, j'aurais évité de citer ce travail si défectueux d'un compatriote de Cavedoni.

E. Drouin.

Tuetey (Alexandre). — *Le graveur lorrain François Briot, d'après des documents inédits*, Paris, Charavay, 1887, in-8° de 33 p., avec portrait (Ext. des *Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard*).

MM. Castan, Chabouillet, Labarte, Müntz, G. Bapst, se sont occupés de F. Briot dont l'origine, la profession et même la date exacte de l'existence, restèrent longtemps indéterminées. Grâce à M. Castan, il devint certain que F. Briot fut graveur en médailles, ciseleur, mais non orfèvre. M. Teutey, à la suite de longues et patientes recherches, est parvenu à éunir tous les renseignements que l'on peut espérer retrouver sur cet artiste, dont la fin de la carrière fut assombrie par de graves difficultés pécuniaires; nous apprenons ainsi qu'il était originaire de Damblain en Bassigny, où il exerça it

la profession de potier d'étain ; qu'il était protestant et dut se réfugier dans la principauté de Motnbéliard où il résida durant les dernières annés du XVIe et dans les premières du XVIIe siècle ; que là, il commença à graver pour le prince Frédéric de Wurtemberg et pour son fils. M. Tuetey n'a pas pu déterminer la date et le lieu de son décès.

La notice de notre confrère se recommande d'elle-même par sa précision et par les indications que l'on y trouve au point de vue de l'art. Les œuvres de Fr. Briot, ouvrier ciseleur, chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie française au XVIe siècle, donnent un grand prix aux textes que M. Tuetey fait connaître et qu'il sait présenter de manière à satisfaire la curiosité la plus exigente.

***

MAZEROLLE (F.). *Jetons rares ou inédits*. Paris, 1887, in-8, 16 pages, 3 vignettes. (Extrait du *Bulletin de Numismatique et d'Archéologie*, t. VI.)

M. Mazerolle publie, en les accompagnant de commentaires intéressants, trois jetons de personnages célèbres. Le premier est le jeton d'Éverard Jabach, illustre collectionneur de tableaux au XVIIe siècle ; Conbrouse l'avait déjà fait connaître ; mais il n'avait pas établi, comme le fait M. Mazerolle, que le portrait gravé au droit de ce jeton est, très vraisemblablement, la reproduction d'un tableau de Van Dyck.

Les deux autres jetons sur lesquels M. Mazerolle attire l'attention des numismatistes, sont ceux de Charles d'Orgemont, seigneur de Méry, trésorier de France et maître des comptes. Voici la description du premier déjà publié par M. Préau :

CHARLES : D'ORGEMONT : CHEVALIER. Une couronne commence la légende et une petite quintefeuille la termine. Écusson armorié dans une rosace dont chaque intervalle est occupé par un épi d'orge : Écartelé au premier et au quatrième d'azur de trois épis d'orge d'or posés en pal, qui est d'Orgemont ; au deuxième et au troisième de ... à la fasce de... ; sur le tout, un écu palé... de six pièces...

℟ S : DE : MERI : ET : TRESORIER : DE : FRANCE : La légende est terminée par une couronne. Dans un entourage de quatre arcs de cercle aux intervalles tréflés, une croix à triple nervure, fleuronnée, fleurdelisée et évidée au centre en rosace, dans laquelle se trouve un | et cantonnée de quatre K.

L'écu palé qui charge les armoiries figurées au droit est celui de la famille d'Amboise qui portait « palé d'or et de gueules à six pièces ». Charles d'Orgemont était peut-être fils de Marie d'Amboise, et Marguerite d'Amboise était son arrière-grand'mère. Quant aux armes du deuxième et troisième quartier, ce sont celles des Montausier de Sainte-Maure : d'argent à la fasce de gueules. Guillaume, grand-père de Charles d'Orgement, avait épousé Marguerite de Sainte-Maure.

L'autre jeton du même trésorier se trouve dans la collection de feu M. d'Affry de la Monnoye, conservée au Musée de Cluny.

+ CHARLES D'ORGEMONT ESCVIER, une petite quintefeuille termine la légende. Dans une rosace, un écusson armorié d'azur à trois épis d'orge, brisé d'un lambel à trois pendants.

℟. + S DE MERI ET TRESORIER DE FRANCE. Dans un entourage de quatre arcs de cercle, une croix à triple nervure fleuronnée et fleurdelisée, évidée au centre en rosace, dans laquelle se trouve un | gothique, et cantonnée de quatre K.

D'après M. Mazerolle, ce dernier jeton est antérieur à 1474 et le premier est postérieur à 1492.

Pour fixer ces deux dates, M. Mazerolle compare les qualifications que prend Charles d'Orgemont dans les actes et sur les deux jetons étudiés ; mais son raisonnement eût gagné à être éclairé par la citation précise des documents écrits qu'il a consultés au Cabinet des Titres. De plus, l'auteur remarque que sur le premier jeton, les armoiries d'Orgemont sont pleines, tandis que sur le second, elles sont brisées d'un lambel ; ce qui établit bien l'antériorité de celui-ci sur celui-là ; car c'est en 1492 que, par suite de l'extinction de la branche

aînée de la famille d'Orgemont en la personne de Pierre, Charles devint le chef de la famille et fit disparaître le lambel de son écu.

M. Mazerolle me permettra de lui faire observer qu'il aurait dû renverser l'ordre dans lequel il publie les jetons du trésorier de France, et qu'il aurait pu, sans qu'on l'accusât de sortir du sujet, « discuter la valeur des documents qui nous sont fournis par le père Anselme et Blanchard », sur la généalogie des Orgemont et particulièrement sur la question de savoir si Charles était fils de Marie Boucher ou de Marie d'Amboise. L'étude des jetons n'est intéressante que si elle donne occasion à des recherches historiques et si elle fournit le moyen d'élucider quelques points controversés; au reste, le présent mémoire prouve assez que telle est bien l'opinion de M. Mazerolle.

MAURICE PROU.

***

A. ENGEL ET R. SERRURE, *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*. Tome Ier. Paris, 1887, in-8, XIX-399 pages.

Les travaux relatifs à l'histoire de la monnaie française sont tellement dispersés dans les revues qu'en dresser la liste était rendre un service, non seulement aux numismatistes, mais même à tous ceux qui étudient les antiquités de la France. Ingrate était la besogne ; mais MM. Engel et Serrure s'en sont acquittés de façon à satisfaire les plus difficiles. Leur *Répertoire* ne saurait donner lieu à aucune critique sérieuse. Le plan de l'ouvrage a été nettement exposé dans l'*introduction*. La première partie comprend le catalogue des recueils périodiques, classés par pays, et dans chaque pays par ordre chronologique d'apparition; la deuxième partie est la liste des livres, mémoires et articles dont les auteurs sont connus, classés alphabétiquement par noms d'auteurs; la troisième partie comprendra les mémoires anonymes; la quatrième, les ordonnances monétaires, arrêts de la cour des monnaies, évaluations et tarifs; l'ouvrage se terminera par

une table alphabétique des matières. Le premier volume, que nous avons entre les mains, renferme la première partie tout entière et la seconde partie jusqu'à la lettre J inclusivement.

M. P.

*
* *

KEARY (C. FR.). *A catalogue of english coins in the British Museum. Anglo-saxon series.* Tome Ier, Londres, 1887, in-8° accompagné de trente planches.

La *Revue numismatique* a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de louer le zèle et l'activité que MM. les conservateurs du Cabinet des médailles de Londres mettent à publier les catalogues des richesses confiées à leur garde. Nous n'insisterons pas, à l'occasion du présent volume, sur les services signalés que la diffusion des catalogues d'une des plus grandes collections numismatiques rend à la science : tous les numismatistes ont déjà pu l'apprécier et, malgré la rapidité avec laquelle les volumes se succèdent, c'est avec une impatience croissante que nous attendons les volumes qui doivent couronner cette œuvre considérable à laquelle M. R. Stuart Poole a la gloire d'avoir attaché son nom.

Le volume rédigé par M. Keary inaugure les séries modernes : il comprend les monnaies anglo-saxonnes : rois de Mercie, de Kent, de l'Est-Anglie; archevêques de Cantorbéry et d'York; rois de Northumbrie; Danois en Northumbrie. Pas n'est besoin de dire ici que ces séries sont plus riches au Musée britannique que dans tout autre médailler : elles sont, pour l'Angleterre, le commencement de la numismatique nationale. C'est sans doute inspiré par le sentiment patriotique, que M. Keary a mis à l'exécution du présent catalogue un soin jaloux qui en fait un livre irréprochable. Les trente planches en phototypie sont d'une exécution excellente; la table alphabétique, particulièrement développée, rend les recherches promptes et faciles. Enfin, une introduction qui ne contient pas moins de 94 pages, retrace l'histoire du monnayage des Anglo-Saxons, depuis les premiers produits qui sont de barbares imitations des monnaies romaines jus-

qu'à la conquête normande. On sait les rapports étroits qui existent entre les monnaies anglo-saxonnes et nos monnaies mérovingiennes et carolingiennes : nos numismatistes tireront plus d'un éclaircissement précieux de la savante introduction de M. Keary pour l'histoire et l'explication si incertaine encore, des séries mérovingiennes et carolingiennes.

Outre ces considérations d'une portée générale, nous devons ajouter, au point de vue du monnayage anglo-saxon, que les origines du *pound*, du *mancus*, du *shilling*, du *penny*, du *thrymsa*, de la *sceat*, de la *styca*, du *marc*, de l'*ôra*, sont particulièrement éclaircies ; enfin un excellent chapitre concerne la paléographie et les principes du déchiffrement des légendes runiques qu'on rencontre parfois sur ces monnaies.

*
* *

ZEITSCHRIFT FUR NUMISMATIK, t. XV, *première livraison*.

SALLET (A. von). *Les acquisitions du cabinet royal du 1er avril 1886, au 1er avril 1887.*

	Or.	Argent.	Bronze.	Total.
	—	—	—	—
Monnaies grecques.	2	68	89	159
— romaines	2	4	18	24
— du moyen âge et modernes .	4	45	44	93
— orientales	2	85	59	146
Sceaux	—	—	4	4
Total	10	202	214	426

Outre cela, un grand nombre de monnaies romaines et alexandrines données au cabinet avec d'autres antiquités; quatorze moules en terre cuite de monnaies impériales romaines, deux intéressantes fausses monnaies lyciences en argent. (Planche I-II).

LOBBECKE (ARTHUR). *Monnaies grecques de ma collection.* — Description, avec commentaires, de monnaies appartenant aux pays suivants : CAMPANIE : Naples. BRUTTIUM. SICILE : Catane, Syracuse. MÉSIE SUPÉRIEURE : Viminacium. THRACE : Apollonie? Traiana Augusta. MACÉDOINE : Philippe III (323-317 av. J.-C.). ACARNANIE : Alysia, Stratos. PHOCIS. BITHYNIE : Nicée. MYSIE : Cyrique. TROADE : Alexandrie, Ilium.

IONIE : Neapolis, CARIE : Gordiutichos. LYCIE : Araxa, Apollonie, Balbura, Choma, Patara. PAMPHYLIE : Ariassus, Palacopolis. PISIDIE : Apollonie. ISAURIE : Isaura. LYDIE : Philadelphie, Titakaros ? PHRYGIE : Apamée, Apamée, Blaudos, Cibyra, Cidramus, Synnada. SYRIE. ASSYRIE : Niniva-Claudiopolis. (Planche III).

ALEXI (S.). *Le monnayage de la ville de Madgebourg en 1550 et en 1551.* — Étude des monnaies frappées pendant le siège de Magdebourg, qui dura du 16 septembre 1550 au 9 novembre 1551. (Planche IV).

DREXLER (W.). *Sur quelques monnaies publiées par Sabatier dans la Revue numismatique belge.* — Rectification de descriptions défectueuses ; nombreuses observations de détail qui échappent à l'analyse.

KULL (J.-V.). *Contribution à la numismatique de Bavière.* — Etude sur le monnayage des ducs de Bavière pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles.

HENRI THÉDENAT.

*
* *

THE NUMISMATIC CHRONICLE. 3e *série*, t. VI, *première livraison.*

BARCLAY V. HEAD. Monnaies découvertes sur l'emplacement de Naucratis. — Les fouilles exécutées par Pétrie ont permis de reconnaître que Naucratis était une ville grecque plus ancienne que le pensait Hérodote, ou tout au moins qu'on l'avait conclu de ses paroles (2, 178). L'histoire de Naucratis embrasse une période de neuf siècles et Pétrie a découvert des restes se rapportant à chacun de ces siècles qu'il publiera dans un ouvrage spécial. Voici l'indication, dans l'ordre chronologique, des monnaies trouvées :

Av. J.-C. 520-350.	Autonomes grecques en argent, environ	97 pièces
— 350-300.	Autonomes grecques en bronze, environ	90 »
— 300-30.	Bronzes des Ptolémées, environ	150 »
— 30-ap. J.-C. 190.	Impériales d'Alexandrie en bronze	530 »
Ap. J.-C. 190-300.	Impériales d'Alexandrie en potin, environ	12 »

Ap. J.-C. 300-340. Petits bronzes de la famille de Constantin, environ. 12 pièces
Postérieures à 340 ap. J.-C. Byzantines, arabes, turques, en bronze. . . . 18 »

Jones (T). *Athènes ? ou Chalcis.* La monnaie suivante, connue, mais des plus rares, a été jusqu'ici attribuée à Athènes : Chouette à g. ℞ : Carré incus avec divisions diagonales. Poids; 124 grammes. L'auteur restitue cette monnaie à Chalcis et établit par des arguments empruntés à la philologie que la chouette du droit est le type parlant de Chalcis.

Montagu (H.). *Trouvaille, dans le comté de Suffolk, d'anciennes monnaies bretonnes en or.* — La trouvaille, composée d'environ 90 pièces, a été faite à Freckenham, petite paroisse du comté de Suffolk, dans le voisinage immédiat de Mildenhall. Elle comprend des pièces de quatre types différents: trois de ces types sont ceux qu'a décrits M. J. Evans dans *Ancient british coins*, pl. XIV, nos 12, 13 et 14; mais ils offrent de nombreuses variétés et beaucoup de raretés; le quatrième type est nouveau. On peut hasarder l'hypothèse que le trésor aurait été enfoui au temps de Prasutagus, le riche mari de la reine Boadicea, mais rien ne prouve que les pièces qui le composent, n'ont pas été émises sous des princes plus anciens. Il parait certain, en tout cas, que ces monnaies sont antérieures à la soumission des Iceni aux Romains. (Planche II).

Cochran-Patrick (R. W). *Variétés inédites de monnaies écossaises.* — Description, avec commentaire, de monnaies de David I, Malcolm IV, Alexandre III, David II. (Figures).

Keary (C. F.). *La morphologie des monnaies* (suite). — Deuxième partie: Les fouilles romaines. L'auteur recherche l'influence directe ou indirecte des monnaies romaines sur les suivantes : gauloises, indo-scythiques, vandales, des Ostrogoths, des Francs (mérovingiennes), des Lombards, des Visigoths, des Anglo-Saxons (les *sceattas*), byzantines, etc. (planches III-V, figures). H. Th.

Le gérant : F. Feuardent.

Paris. — G. Imprimerie Rougier et Cie, rue Cassette, 1.



10



11

BIBLIOTH. NATIONALE MED.



12

Héliog. Dujardin

Imp. Eudes

CLAUDE WARIN, MÉDAILLEUR.


CAROL·C·BRITANNIAR·REX·ET·S·CAROLI·R·



15



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

16

CLAUDE WARIN MÉDAILLEUR.



17



18

Héliog. Dujardin. Imp. Fudes.

CLAUDE WARIN, MÉDAILLEUR.



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE MÉD.



Héliog. Dujardin. 20 Imp. Eudes

CLAUDE WARIN MÉDAILLEUR.



Æ 1



N 2



Æ 3



Æ 4



Æ 5









Æ 6

Héliog. Dujardin

Imp. Dumas Vorzet

ROIS DU PONT

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

MONNAIES CRÉTOISES INÉDITES

ET INCERTAINES

(*Deuxième article*)[1]

Pl. XVII et XVIII.

V. DICTYNNA.

M. Imhoof-Blumer a publié[2] la monnaie suivante du Musée de Copenhague.

Æ. 18mm. — [ΔΙ]ΚΤΥΝΝ[Α]. Cerf debout à droite.

℞. ΕΥΘΗΝΙΑ CЄ (*βαστηνῶν*?) Grappe de raisin sur une feuille de vigne; au-dessus, trois épis.

« D'après la fabrique, dit M. Imhoof-Blumer, ce bronze ne peut être ni à la Crète, ni à la Phocide, où Artémis Dictynna était vénérée d'une manière particulière, mais plutôt à la Lydie ou à la Phrygie (Sebaste?), puisque le type de la grappe de raisin posée sur une feuille de vigne est celui des fractions du cistophore de la province d'Asie. » J'ai eu récem-

[1] Voyez plus haut *Revue numismatique*, 1888, p. 53 à 68 et pl. IV.
[2] *Monnaies grecques*, p. 471, n° 76.

ment l'occasion de rencontrer à Hércaléion en Crète, chez le consul de Russie, M. J. Mitsotakis, deux bronzes semblables, trouvés dans le pays même, et je dois ajouter que la collection numismatique de M. J. Mitsotakis se compose exclusivement de pièces crétoises ou trouvées en Crète. Voici la description de ces deux médailles :

Æ 18mm. — ΔIKTYNNA. Cerf debout à droite.

℞. EYΘHNIA CЄBACTH. Grappe de raisin sur une feuille de vigne; au-dessus, trois épis. — Pl. XVII, fig. 1.

Æ 18mm. — Même droit.

℞. [EY]ΘHN [IACЄBACTH] (en légende rétrograde). Grappe de raisin sur une feuille de vigne; au-dessus, deux épis. — Pl. XVII, fig. 2.

Étant donnée leur provenance, ces pièces doivent donc être crétoises. Leur fabrique ne s'oppose pas à cette attribution. Quant aux types, nous connaissons les trois épis sur une pièce de Lappa frappée sous Domitien [1], et la grappe de raisin sur une feuille de vigne se remarque sur la pièce suivante qui est inédite et sûrement crétoise par la fabrique. Nous l'avons vue à Rithymna :

Æ 13mm. — Tête de femme à gauche (rappelant le type de quelques pièces de Kydonia).

℞. Grappe de raisin sur une feuille de vigne. — Pl. XVII, fig. 3.

Le type du cerf sur les monnaies de Crète nous est connu par la monnaie suivante inédite, dont je connais trois exemplaires : deux au Musée d'Athènes

[1] Eckhel, D. N. V., t. II, p. 313; — Leake, *Num. hellen.*, Suppl., 164.

provenant de Crète, et un autre que j'ai vu à La Canée ; leur fabrique est sûrement crétoise.

Æ 18mm. — CAESAR. Tête nue d'Auguste à droite.

℞. LABEONE POLLIONE IIVIR Q. ITER. Cerf debout à droite. — Pl. XVII, fig. 4.

On doit attribuer cette pièce à la colonie romaine de Cnosos, de même que la monnaie suivante également inédite et trouvée en Crète : elle appartient à M. Théodore Triphylis, consul d'Autriche à Rithymna.

Æ 14mm. — D-D. Proue de navire à droite.

℞. [P]OLLION. ITER. [LA]BEON, en trois lignes. — Pl. XVII, fig. 5.

Le type du cerf dans la numismatique crétoise bien qu'étant nouveau n'a rien qui doive nous surprendre, car cet animal était connu dans l'île, comme le prouve notamment le passage suivant du scoliaste d'Apollonius de Rhodes : Ἀχαία ἐστὶ τῆς Κρήτης πόλις, ἐν ᾗ γίνονται ἀχαϊνέαι ἔλαφοι, αἳ καὶ σπαθιναῖαι καλοῦνται [1], et un passage de Pline [2], selon lequel il n'existait de cerfs en Crète que dans le voisinage de Cydonia : « *Mirabilius in eadem insula (Creta) cervos præter quam in Cydoniatorum regione non esse.* »

Enfin, il ne manque pas de monnaies crétoises se rapportant au culte de Dictynna. Je citerai, par exemple, la grande pièce de bronze frappée par les Crétois *in genere*, sous Domitien, avec le type d'Artémis chasseresse, accompagnée d'un lévrier et de l'inscription : ΔΙΚΤΥΝΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ [3] ; je rappellerai

[1] Δ. 175. — Voy. Hoeck *Kreta*, vol. I, p. 430.
[2] *Nat. Hist.*, VIII, 68.
[3] Kenner. *Cab. St Florian*, p. 99, pl. III, 13 (Trajan).

aussi le denier à légende bilingue, de Trajan, au type d'Artémis tenant un enfant dans ses bras (comme κουροτρόφος) et accompagnée de l'inscription ΔΙΚΤΥΝΝΑ-ΚΡΗΤΩΝ[1]. Ainsi que les pièces citées, la nôtre appartient à l'époque romaine par son aspect et par l'inscription ΕΥΘΗΝΙΑ CЄΒΑCΤΗ, traduction de l'ABVNDANTIA AVG des monnaies romaines, dont les Grecs se servaient surtout au temps d'Auguste[2].

Une remarque peut nous aider à fixer l'attribution de notre médaille. C'est que, contrairement aux pièces mentionnées, il est impossible de regarder l'inscription ΔΙΚΤΥΝΝΑ comme se rapportant directement au type du cerf qu'elle accompagne. Le cerf est à côté d'Artémis aussi souvent que le chien, mais jamais on n'appelle du nom de *Dictynna* le cerf même. Ainsi, je crois qu'il faut regarder cette légende comme étant le nom, au nominatif, de la ville qui frappa la pièce. On peut citer d'autres exemples de cette particularité même en Crète. Ainsi, ΤΙΣΥΡΟΙ (s. ent. πόλις)[3], ΓΟΡΤΥC que nous ne pouvons pas prendre pour le nom de l'hoplite accompagnant souvent ce nom, puisqu'il se trouve aussi avec le type d'une femme debout, et celui d'un cavalier, probablement un empereur romain[4], ΛΑΤΩΣ (voy. plus

[1] Mionnet, *Suppl.* IV, 297 et 298. — Leake, *Num. Hell. Suppl.*, p. 160. — Wroth, *Catalogue of the coins of Crète*, p. 3, n° 15-16, pl. I, 9. — Overberk, *Kunstmythologie*, Zeus, pl. I, 9.

[2] Voy. Eckhel, *Doctrina n. v.*, vol. IV, p. 47. — J'ai trouvé récemment deux pièces crétoises inédites frappées sous Domitien *avec la légende* ΕΥΘΗΝΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ et le type de deux cornes d'abondance et d'un caducée.

[3] *Numismatic Chronicle*. vol. VII., Third series, p. 126-131.

[4] Mionnet, *Suppl.*, IV, 174-175, et *Description*, vol. II, 260.

bas), ΑΠΤΑΡΑ, etc. [1]. Au reste, nous avons dernièrement attiré l'attention des numismatistes sur l'usage des Crétois de mettre souvent sur leurs médailles l'ethnique au nominatif : par ex., ΚΡΗΤΕΣ, ΑΞΙΟΙ, ΓΟΡΤΥΝΙΟΙ, ΙΕΡΑΓΥΤΝΙΟΙ, ΚΥΔΩΝΕΑΤΑΙ, ΛΥΤΤSOS [2].

Pour toutes ces raisons, on peut attribuer nos pièces à la ville Dictynna, connue par Pomponius Mela [3], par Ptolémée [4], et par le cosmographe anonyme [5]. Elle était située sur le flanc oriental et presque au bout du grand promontoire de Tityros (Cavo-Spatha) autour du Δικτύνναιον [6] qui était le plus célèbre temple de la déesse Dictynna, adorée surtout dans cette partie occidentale de l'île où elle possédait aussi des temples à Polyrhénion et Phalasarna. On voit encore les ruines de la ville de Dictynna [7].

Il est fort intéressant de remarquer qu'on place la ville d'Achaia, c'est-à-dire l'endroit même où l'on

[1] Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 211, 2. — Wroth, *Catalogue of the coins of Crète*, p. 8, 4, pl. II, 6.

[2] *Num. Chron.*, l. c.

[3] II, VII, 131. *Dictynna.*

[4] III, 17, 16. Δίκταμνον, ou Δίκταμον.

[5] *Raven. Anonym. cosmographia*, ed. Pinder et Parthey; Berlin, 1860, p. 396. *Dictunnis.*

[6] Δικτύνναιον Ἀρτέμιδος ἱερὸν, πρός βορέαν ἄνεμον τῆς χώρας Περγαμίας Scylax, 47. ὄρος ἐστὶ Τίτυρος, ἐν ᾧ ἱερόν ἐστιν οὐ Δικταῖον ἀλλὰ Δικτύνναιον. — Strabo X. C. 479, 12. — Stadiasmes, § 341. ἀπὸ Τιτύρου ἐπὶ τὸ Δικτυνναῖον (*cod.* Δίκτυνον) στάδιοι π'. ὅρμος ἐστὶν ἐν αἰγιαλῷ; § 342 : Ἀπὸ τοῦ Δικτυνναίου (*cod.* Δικτυνίου) ἐπὶ τὴν Κοίτην στάδιοι ρό. — Bursian, *Geographie von Griechenland*, vol. II, 540, et Ὄρος Δικτυνναῖον dans Dionys Call. v. 129.

[7] Voyez Pococke, *Description of the East*, vol. II, 1,244. — Pascley, *Travels in Crete :* about three miles from the extremity of cape Spadha, on its eastern side, are remains of an ancient Greek city at a place called Kantsillieres.

trouvait les cerfs ἀχαϊνέαι et σπαθιναῖαι, *dans le voisinage de Dictynna*[1]. En outre, si l'épithète σπαθιναῖαι vient du nom d'une localité comme ἀχαϊνέαι d'*Achaia* — ce qui, du reste, est fort probable — nous constatons que les Grecs appellent, aujourd'hui encore, du nom de Σπάθα, qui évidemment est antique, le promontoire sur lequel se trouvait la ville Dictynna[2] (κάβος Σπάθα).

Ainsi, les cerfs σπαθιναῖαι seraient ceux du grand promontoire Σπάθα, sur lequel était située la ville à laquelle nous attribuons les pièces au type du cerf. Cette conclusion s'accorde à merveille avec le passage de Pline sur les cerfs de Crète, puisque Dictynna se trouvait dans le pays des Cydones.

VI. ELTYNA.

Æ. — 14mm. Tête de femme de face.

℟ E-Λ. — Massue. Pl. XVII, n° 12.

2 gr. 60. — Cab. d'Athènes (classée à Elyros). Trouvée en Crète.

Pièce surfrappée sur une autre; on remarque encore au droit les contours d'une tête de femme

[1] Thenon, *Revue archéologique*, n. série, vol. XVI, p. 107 et s. place Achaia dans la Crète du sud mais sans beaucoup de probabilités (voy. Bursian, *Geographie*, II, pag...) à Hyrtacus. — D'un passage de Strabon (X Par. 479, 13) on peut croire qu'Achaia était située près de Polychenion. Voy. Paschley, *Travels*, vol. II, p. 29-30.

[2] Chez les géographes anciens on trouve le nom Ψάκον pour le bout du promontoire, qui en entier s'appelait Tityros. Le nom de Spatha qui est inconnu chez les anciens auteurs, vient peut-être de la forme du promontoire formé d'une grande montagne qui s'avance au loin dans la mer en forme *d'une épée* σπάθη.

ornée d'une stephanè tournée, à gauche, et au revers, les restes d'une couronne.

Un second exemplaire de la même pièce est attribué par Leake à Elyros [1]. J'en ai vu un troisième à Rithymna de Crète.

La pièce étant par sa fabrique et sa provenance sûrement crétoise, on peut songer à l'attribuer à Elaea, à Elatos, à Elyros, à Eleutherna et à Eltyna, villes de l'île. Mais de la première et de la seconde de ces villes, nous ne connaissons que le nom qui est mentionné par Pline seul [2]. Les types des monnaies bien positivement d'Elyros et d'Eleutherna ne présentent aucune ressemblance avec ceux de nos pièces. Il ne nous reste donc qu'à les attribuer à Eltyna, ville dont l'existence et l'autonomie nous ont été certifiées tout récemment par une inscription découverte par M. Halbherr, et qui se rapporte à l'alliance entre les Crétois et Eumène, roi de Pergame. Cette inscription cite les Crétois ΕΛΤΥΝΑΙΕΙΣ, immédiatement après les Elyriens et les Hyrtaciniens et avant les Aradiens,

VII. HIERAPYTNA.

(*Pyranthos*).

Parmi les villes de Crète qui ont frappé monnaie on cite [3] Pyranthos, ville connue seulement par le passage suivant d'Étienne de Byzance : « Πύρανθος

[1] *Numismata Hellenica*, Suppl., p. 161.
[2] *Natur. hist.*, IV, 12, 58 et 59. Comp. *Zeitschrift für Num.*, vol. XIV, p. 87.
[3] Voyez p. ex. Head. *Historia Numorum*, p. 405.

πόλις μικρὰ ἡ κώμη Κρήτης περὶ Γόρτυναν. Οἱ κατοικοῦντες Πυρανθίοι. » C'est le duc de Luynes qui chercha le premier à attribuer quelques monnaies à Pyranthos [1] et son attribution est acceptée par M. le baron de Witte [2]. Mais en réalité ces pièces appartiennent à Pyrrha de Lesbos [3]. Plus tard M. Imhoof-Blumer [4] attribua aussi à cette ville une série considérable de bronzes à monogrammes qui provenaient constamment de Crète; jusque-là ces monnaies avaient été attribuées à un grand nombre de villes crétoises comme Hierapytna [5], Polyrhenion [6], Priansos [7] ou même étrangères à la Crète, comme Panorme [8] de Sicile ou Palmyre [9]. La cause de cette multiplicité d'attributions vient de ce que toutes ces pièces portent, pour désigner l'ethnique, un monogramme qui peut facilement se décomposer de différentes manières. L'attribution de M. Imhoof est aujourd'hui généralement acceptée. Ainsi, pour ne citer que les collections les plus importantes, à celles de Paris, de Londres et de Berlin [10] ces pièces s'y trouvent classées à Pyranthos. Au Musée d'Athènes,

[1] *Annali del Instituto*, XIII (1841), p. 140, et *Monumenti*, I, 45, 14 et 15.

[2] *Revue numismatique*, 1843, p. 101.

[3] Voyez Borell. *Numism. Chronicle*, VII, 1845, p. 61.

[4] *Monn. grecques*, p. 220.

[5] Paschley. *Travels in Crète*, I, 27. — Leake. *N. H. Supplément*, 163.

[6] Mionnet, *Suppl.* IV, 336, 264.

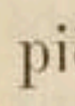
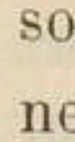
[7] Mionnet. *Suppl.* IV, 339, 277.

[8] Sestini. *Molte médall.*, 1829, pl, III, 12.

[9] De Saulcy. *Num. de la Terre-Sainte*, p. 654.

[10] Wroth. *Catalogue of the coins of Crète in the British Museum*, p. 75, 1-4, pl. XVIII, 13-15; Paris, *Invent. MS.*, n° 2829; Berlin, *Livre manuscrit des Acquisitions*, 1876, n° 10, 1883, n° 438, etc.

M. Postolaca avait déjà rangé ces pièces sous Pyranthos, avant l'apparition des *Monnaies grecques* de M. Imhoof. Pourtant cette attribution est erronée. Les pièces en question appartiennent à Hiérapytna et M. Imhoof lui-même à qui j'ai déjà communiqué mon sentiment, en est tombé d'accord. Voici les raisons que l'on peut invoquer :

Le monogramme qui remplace la légende sur ces pièces est le plus souvent  [1] il peut, il est vrai, se décomposer en ΠΥΡΑΝ(θίων) et c'est ce qui causa l'erreur; mais il se rencontre aussi fréquemment sous la forme  [2] et même une fois [3]; formes qui ne peuvent d'aucune manière donner le nom de *Pyranthos*, le Ρ, qui est l'essentiel, manquant. Ensuite les pièces des cabinets de Turin et de Modène [4], les plus récentes de la série, portent au droit une tête de femme tourelée identique à celle des tétradrachmes d'Hierapytna et de leurs subdivisions. De même, leur revers avec l'aigle au pied d'un palmier, est aussi identique à celui qui figure sur les mêmes pièces. Ainsi ces bronzes correspondent parfaitement, comme monnaies de cuivre, à la série des pièces d'argent d'Hiérapytna qui portent des noms des magistrats (IIe siècle) [5]. Les autres bronzes, les plus anciens, au type de la tête laurée de Zeus au droit et du palmier au revers, correspondent aussi

[1] Imhoof. *Monn. grecques*, p. 220, n° 48. — Wroth, *l. c.*, p. 73, n° 1-3, etc.

[2] Collections de Berlin, d'Athènes et d'Imhoof.

[3] Imhoof, n° 49.

[4] Imhoof, n° 51.

[5] Wroth. *Catal.*, p. 48, n° 2, etc.

très bien pour les types, la fabrique et le style aux pièces d'argent du IIIe siècle de la même ville, qui ont pour types, la tête laurée de Zeus au droit et le type du palmier au revers [1].

En général, il faut encore ajouter que le nom du magistrat ΣΩΤΕ(λης) qui se trouve sur nombre de ces bronzes [2] rappelle les autres pièces d'argent et de bronze d'Hiérapytna sur lesquelles nous trouvons une série de noms de magistrats accompagnant la légende. Ensuite l'*acrostolium* qui se rencontre comme symbole sur presque toutes les pièces, et la proue de navire qui se trouve sur une monnaie inédite au même monograme, conviennent fort bien à une ville maritime comme l'était Hiérapytna, tandis qu'ils sont tout à fait déplacés à Pyranthos, ville de l'intérieur des terres. Enfin le premier des monogrames se décompose en ΙΡΑΠΥ, le second et troisième en ΠΥΤΝΑ ou ΠΥΔΝΑ. Nous savons que les Hiérapytniens se servaient de la forme Ἱραπυτνίων sans l'Ε [3], et que la ville s'appelait Πέτρα ou Πύδνα [4] (qui, selon le dialecte crétois, signifiait πέτρα = pierre), aussi bien que Ἱερά Πύτνα ou Ἱερά Πέτρα [5]; du reste, le manque de place qui obligea les Hiérapytniens à signer les bronzes par des monogrammes, les

[1] Head. *Guide,* 1881, p. 63. — Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 217, 28-29. — Wroth. *Catalogue*, p. 38, 1.

[2] Imhoof, *l. c.*, nº 50.

[3] Son emplacement nous est exactement connu par l'indication d'Étienne, περὶ Γόρτυναν, et le nom du village Πυράθι.

[4] Imhoof. *Zeitschrift für Numismatik*, vol. XIII (1885) p. 133, 14.

[5] Aujourd'hui la ville s'appelle Γεράπετρα. Voyez les *Notitiæ græcae episcopat.*, 10, 559, p. 215 et 13, p. 258; ὁ Πέτρας. — Étienne de Byzance, Πύτνα. — Ptolémée, III, 15, 3, Πύτνα ou Ἱερὰ Πέτρα. — Stadiasmes, m. m. 319, Ἱερὰ Πύδνα. — Table de Peutinger, *Hiera.*

aura aussi poussés à se servir des formes Ἰραπύ... sans Ε, et Πύτνα sans le Ἱερα. La même particularité se rencontre sur un autre petit bronze de provenance et de fabrique crétoises qui porte simplement la légende ΠΕ-ΤΡΑ au lieu ΙΕΡΑ ΠΕΤΡΑ ou ΙΕΡΑΠΥΤΝΑ. Mionnet et l'auteur du catalogue du *Museo Sanclementino*, ignorant que ΠΕΤΡΑ est une abréviation de Ἱερόπετρα ont attribué ce bronze à une ville crétoise de Πέτρα, bien qu'une ville de ce nom, différente de Hiérapytna, ne soit pas connue [1].

Cette nouvelle classification à Hiérapytna des bronzes attribués jusqu'ici à Pyranthos a l'avantage non seulement d'ôter une riche série de bronzes (j'en connais 16 variétés) à un simple village (*πόλις μικρὰ ἢ κώμη*, Et. de Byz.); mais en outre de donner des monnaies de bronzes à une ville fort importante dont nous ne connaissions à peu près que des monnaies en argent.

Pyranthos est donc à supprimer du catalogue des villes crétoises qui ont frappé monnaie.

VIII. ITANOS.

Æ. 17^{mm}. — Tête d'Athéna à gauche.

℞. ⊙ formant le centre d'une étoile à 12 rayons. Champ concave.

— Collection Mitsotakis (deux exemplaires).

— Spratt, *Tra vels in Crète*, vol. I, p. 198 (deux exemplaires).

[1] *Muséo Sanclem.*, Nov. sel. I, p. 259, pl. X, fig. 8. — Mionnet, *Suppl.*, IV, n° 215 et 216.

Æ. 14mm. — Même tête à gauche.

℞. E au milieu d'un cercle formant le centre d'une étoile à 16 rayons.

2 gr. 52. — Collection Imhoof-Blumer. — Collection de la Bibliothèque de Turin. — Spratt, *l. c.* (deux exemplaires).

La fabrique de ces pièces est crétoise, comme leur provenance. Les quatre pièces que Spratt cite et les deux de la collection Mitsotakis ont été trouvées en Crète. Spratt les attribue à Etéra, prenant la première des lettres pour un cercle avec un point au milieu, et l'autre pour un E au milieu d'un cercle. Pourtant, c'est sur les ruines d'Erémopolis (Itanos) que Spratt trouva les quatre pièces; en outre, la tête de Pallas, surtout celle du n° 1, est identique à celle des monnaies d'argent bien connues d'Itanos; l'étoile est un type fort usité sur le revers des pièces d'Itanos; enfin, le fait que, à Itanos, nous trouvons l'ethnique remplacé par des noms de magistrats (voyez les didrachmes avec ΕΥΦΑΜΟ à la place d'ITANION) [1] nous autorise, à prendre les lettres ⊙ et E, non pour les initiales d'un nom de ville, mais pour celles de noms de magistrats. Ainsi j'attribue sans hésitation à Itanos, les monnaies classées jusqu'ici à Etéra.

Itanos, si riche en monnaies d'argent, n'avait jusqu'à présent aucune pièce de bronze : celle que lui donne M. Wroth [2] est une monnaie de Cnosos, comme ce savant l'a lui-même reconnu tardivement [3].

[1] Friedlander et A. von Sallet. *Das Konig. Münzkabinet*, n° 159.
[2] *Num. chronicle*, 1884, p. 39-6.
[3] *Catalogue*, p. 20, pl. V, 10

Les bronzes décrits à Itanos par Leake[1], avec la tête de Poseidon, et un Triton au revers, ainsi que les autres pièces publiées par Prokesch-Osten avec la tête de Pallas au droit et un triton au revers, ne sont nullement de fabrique crétoise, mais sûrement de la grande Grèce. Une autre monnaie de bronze décrite par Eckhel comme appartenant au cabinet de Vienne (*Caput Palladis;* ℞. ITANIΩN· *Aquila stans et respiciens*), est très probablement une monnaie fourrée comme Mionnet l'a déjà supposé [2] : nous n'avons reçu de Vienne aucune empreinte d'une pièce semblable, quoiqu'on nous ait envoyé les empreintes de toutes les pièces crétoises que possède le Cabinet impérial. De plus, j'ai trouvé à Paris (sous le n° 2717) classé d'après Mionnet [3], un bronze à l'effigie de Faustine jeune, qui porte au revers le type des trois Grâces et la prétendue légende ITA..... Mais j'ai réussi à découvrir que cette pièce n'est qu'une monnaie de Paros avec la légende ΠΑ[ΡΙΩΝ] [4]. Enfin, la pièce d'Auguste et Livie, décrite par Sestini [5] et par Mionnet[6], appartient à la Thessalie.

IX. LES DEUX LATOS.

Parmi les nombreux contrats d'asile passés entre les villes crétoises et la ville Téos d'Ionie, il y en a

[1] *Supplément*, 163.
[2] *Supplément*, IV, p. 325, note.
[3] *Supplément*, IV, 325, n° 193.
[4] Comparez Sestini. *Descript. num. vet.*, p. 230, n° 1, pl. V, 7. — Mionnet. *Suppl.*, IV, n° 299 (Paros).
[5] *Mus. Fontana*, p. 76, n° 5, pl. III 3.
[6] *Suppl.*, IV, 325, 192.

deux dont l'un [1] est intitulé ΛΑΤΙΩΝ, et l'autre ΛΑΤΙΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΜΑΡΑ [2]. Ceci nous amène forcément à reconnaître l'existence, en Crète, de deux villes du nom de Latos, et, puisque les deux inscriptions sont de la même époque, le traité conclu pendant la même ambassade des Téiens (193 av. J.-C.), le texte rédigé dans les mêmes termes, presque mot pour mot; puisque enfin, toutes deux désignent comme temple principal de la ville celui d'Eleuthyia : *ἀγγράψαι δὲ καὶ τὸ δόγμα εἰς τὸ ἱερὸν τᾶς Ἐλευθυίας* (Camara) — *γράψαι δὲ καὶ τὸ δόγμα εἰς τὸ ἱερὸν τᾶς Ἐλευθυίας* (Latos); il serait logique d'en conclure, comme du reste l'a déjà fait M. Waddington, que les deux villes des Latiens étaient situées très près l'une de l'autre, et avaient le même temple comme centre commun. Des exemples analogues se rencontrent à Lyttos et Hierapytna, comme nous le verrons plus loin. Quand il s'agissait des affaires politiques, les habitants de deux villes agissaient, à ce qu'il paraît, ou séparément, comme ils l'ont fait avec Téos, ou en commun, ainsi que nous le savons par une série d'inscriptions contenant des contrats passés entre les Latiens, avec Olous, ville de Crète [3]; avec le roi Eumène [4]; et avec Olous et Cnosos [5].

Quant à l'emplacement géographique des deux Latos, il règne parmi les géographes modernes, les opinions les plus différentes [6] : ni les inscriptions ni

[1] *Corpus Inscr. Graec.*, II, nº 3058.
[2] Lebas et Waddington, *Voyage*, vol. V, p. 36, 74.
[3] *Corpus gr.*, vol. II, 2554
[4] Inscription inédite, trouvée par M. Halbherr.
[5] *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. III, p. 290-315.
[6] Bursian, *Geographie von Griechenland*, vol. II, p. 573 et suiv.

les textes ne nous apprennent rien de précis à ce sujet. Toutefois, du passage d'Étienne de Byzance : Καμάρα πόλις Κρήτης καὶ ὁ πολίτης (Καμαρίτης) ὡς Ξενίων ἐν Κρητικοῖς φησιν ἥτις Λατὼ ἐλέγετο, on peut conclure que l'une des Latos, celle à laquelle appartient l'inscription intitulée ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΜΑΡΑΝ, était située au bord de la mer et s'appela plus tard simplement Camara, ce que confirment Ptolémée [1], les *Stadiasmes* [2], Hiéroclès [3] et les *Notitiæ* [4], qui ne citent qu'une seule ville toujours sous le nom de Camara, jamais sous celui de Lato. En même temps, nous pouvons supposer que Lato Camara était la plus importante, puisqu'elle est souvent citée, tandis que l'autre Lato, ne l'est pas une seule fois par ces auteurs. L'emplacement géographique de cette dernière est donc absolument inconnu. Tout ce que les géographes modernes ont écrit sur ce point n'est qu'une série de suppositions et de conjectures.

Qu'on me permette donc d'avancer une hypothèse qui, si elle se confirme, nous aidera singulièrement à fixer l'attribution d'une série de monnaies crétoises incertaines.

Puisque l'une des Latos se distinguait de l'autre par le πρὸς Καμάραν et qu'elle finit par s'appeler simplement Camara, l'autre Lato doit probablement aussi avoir quelque épithète.

Or, nous lisons dans les *Stadiasmes* :

§ 351. Ἀπὸ Ὀλοῦντος εἰς Καμάραν στάδιοι ιέ.

[1] VII. 17. 5 : Καμάρα πόλις.
[2] § 351 et 352.
[3] *Synecdemus*, p. 13, 1, Καμάρα.
[4] 8, 222, ὁ Κάναρος (*sic*), 9, 139 ὁ Καμάρας ».

§ 352. Ἀπὸ Καμάρας εἰς Ἑτέρκν στάδιοι κέ.
§ 353. Ἀπὸ Ἑτέρας εἰς Κητίαν ἄκραν στάδιοι ιέ.

Le nom Ἑτέρα signifie simplement *une autre* et est impossible comme nom de ville ; c'est ce qui a forcé M. Müller, l'éditeur des *Stadiasmes*[1], à remplacer, sans aucune vraisemblance paléographique[2], ce nom par celui d'Ἰστρών. Ne pouvons-nous pas lire et restituer ainsi qu'il suit :

§ 351. Ἀπὸ Ὀλοῦντος εἰς [Λατώ] Καμάραν στάδιοι ιέ.
§ 352. Ἀπὸ [Λατοῦς] Καμάρας εἰς [Λατώ] Ἑτέραν στάδιοι κέ.
§ 353. Ἀπὸ [Λατοῦς] Ἑτέρας εἰς Κητίαν ἄκραν στάδιοι ιε.

Cette restitution s'accorde bien avec le voisinage des deux Latos, ainsi qu'avec l'usage d'indiquer par ἑτέρα la seconde des villes, quand il s'agit de deux localités homonymes. Voyez, par exemple, Étienne de Byzance qui se sert sans cesse du mot ἑτέρα, ou de la phrase ἔστι καὶ ἑτέρα, quand il parle de villes homonymes, et ne veut pas répéter le nom.

Maintenant, abordons l'étude des monnaies : nous avons d'abord un bon nombre d'exemplaires de deux bronzes aux types d'une tête de femme (Eleuthyia) au droit, et celui d'Hermès au revers, accompagné de l'inscription Λ-Α ou ΛΑΤΙΩΝ; nous devons supposer que ces pièces appartiennent à la plus grande des deux Latos, c'est-à-dire à Lato Camara, à moins que ces monnaies ne soient communes aux Latiens des deux villes. Ensuite, il existe une série de petites pièces que j'ai fait connaître dernièrement comme

[1] *Geogr. Graeci Minores ed.* Didot, I, 513.
[2] Voy. Bursian, *Geographie von Griechenland*, II, 574, note 1.

crétoises[1], au type d'une tête de femme au droit, et au type de  dans une couronne, ou  au revers. Pour fixer leur attribution, je pensais, quand je les ai publiées, qu'il fallait remplacer la lettre Σ par un N; mais depuis, j'ai pu me convaincre, en étudiant une empreinte que m'a envoyée M. Imhoof-Blumer, et divers exemplaires que j'ai vus en Crète, qu'il y a bien là un Σ. Laissant donc de côté, comme erronée, ma première attribution à Elatos, ville dont nous ne connaissons que le nom par l'unique témoignage de Pline[2], je propose aujourd'hui de lire Ε[ΤΕΡΑ] ΛΑΤΩΣ ou ΛΑΤΩΣ Ε[ΤΕΡΑ] et d'attribuer les pièces en question à la seconde des Latos, dont l'autonomie politique, et par conséquent le droit de frapper monnaie, nous est connu de la manière la plus certaine par son contrat d'asile avec Téos d'Ionie.

Comme nous l'avons vu plus haut, les Crétois inscrivaient parfois sur leurs monnaies le nom de la ville au nominatif[3]. Cette lecture ΛΑΤΩΣ, aussi bien que ΛΑΤΩ au nominatif, est autorisée par le texte de Pline qui appelle notre ville *Lasos*[4], de même que par le nom de beaucoup d'autres villes grecques, p. ex., Τλῶς, Κέως, Κῶς, etc.

La tête féminine du droit serait la tête d'Éleuthyie

[1] *Zeitschrift für Numism.*, vol. XIV, p. 85 et suiv.

[2] *Nat. Hist.*, 12, 59.

[3] Il serait peut-être bon de mentionner ici le Λατώσιον de Cortyne dont les habitants s'appellaient Λατώσιοι. Voy. Fabricius in *Mittheilungen d. arch. Inst. zu Athen*, X, p. 94. — Comparetti, *in Museo Italiano* 1886, p. 99.

[4] *Nat. Hist.*, 12, 59.

qui, ainsi que nous l'avons vu, était adorée dans les deux Latos [1].

X. PANTOMATRIVM, PANNONA, PARAESOS, PALLA, OU PANHORMOS.

Pendant mon voyage dans l'île de Crète, j'ai vu, à Héracleion, entre les mains d'un habitant nommé Anéraugis, la pièce suivante qui a été trouvée en Crète, et qui est bien de fabrique crétoise :

Æ 13mm. — Tête de femme à droite.

℟ Γ-Α Palmier. — (Pl. XVII, n° 6.)

Au musée d'Athènes, j'ai trouvé classée à Priansos de Crète par M. Postolaca (n° 4646), la pièce suivante :

Æ 15mm. — Palmier.

℟ Γ-Α. Palmier (fabrique et provenance crétoises) ;

Et la suivante classée à l'Eubée :

Æ 16mm. Palmier.

℟ Palmier.

Un autre exemplaire, mais de plus petit module, a été acquis par moi à La Canée de Crète (Pl. XVII, n° 7).

Si nous cherchons à présent une ville crétoise à laquelle nous puissions attribuer cette série de pièces, nous aurons d'abord Pantomatrion [2] ; mais nous

[1] Grâce à M. Imhoof-Blumer (*Zur Münzkunde Grossgriechenlands, Siciliens, Kretas*, etc. Wien, 1887, p. 24 et suiv.), nous savons à présent d'une manière positive la patrie de deux petites pièces que j'avais cru pouvoir classer à Etera dans la *Zeitschrift für Numismatik*, vol. XIV, p. 87).

[2] Ptolem., III, 17, 7 Παντομάτριον. — Pline, *Nat. Hist.*, 12, 59,

savons que cette ville n'était autre chose que le port d'Éleuthernæ[1] ; ainsi nous ne pouvons lui attribuer des monnaies.

On cite ensuite une ville autonome nommée Πάλλα[2]; elle est mentionnée dans une inscription. Toutefois, nous croyons qu'il faut lire plutôt Μάλλα, et, pour l'attribution numismatique que nous cherchons à établir, cette ville ne saurait figurer sur les rangs.

Nous trouvons dans Pline[3] une autre ville crétoise nommée *Panhormum*, située entre Rithymna et Cytæon, à laquelle peuvent être attribuées nos pièces. Il y a aussi la ville de Παραισός, dont le nom est fort probablement une corruption de Πραισός. (Étienne de Byzance[4].)

Enfin, il existait en Crète une ville appelée Πάννονα, connue seulement par Ptolémée qui la place entre Cnosos et Gortyne et qui est (je ne vois pas par quelle probabilité paléographique) remplacée chez Bursian[5] par Rhaucos. Il n'est pas impossible que nous ayons une seconde mention de cette ville dans Scylax où nous lisons[6] : *πρὸς βορέαν ἄνεμον*

Pantomatrium. — A ce qu'il paraît, elle est la même ville avec l''Αμφιμάτριον des Stadiasmes, m. m., p. 345; Ἀπὸ τῆς Μίνωος (*sic*) εἰς Ἀμφιμάτριον στάδιοι ρν' ποταμός ἐστι καὶ λιμὴν περὶ αὐτὸν παραχειμαστικός, καὶ πύργον ἔχει. — § 346. Ἀπὸ Αμφιματρίου εἰς Ὕδραμον στάδιοι ρ. πόλις ἐστιν, ἔχει αἰγιαλόν. καλεῖται δὲ ἡ πόλις Ελευθέρα : πεζῇ δὲ ἀναβῆναι ἀπό τοῦ Ἀμφιματρίου στάδιοι ν'.

[1] Bursian, *Geogr. von Griech.*, vol. II, p. 555.

[2] Voyez notre article sur Malla dans la *Zeitschrift für Numismatik*, vol. XIV, p. 77-80.

[3] V. *Nat. Hist.*, 12, 58, Bursian *Geogr. von Griechenland*, II, p. 556, note 2.

[4] 1, III, 17, 10.

[5] *Geographie von Griechenland*, vol. II, 562.

[6] *Periplus*, p. 47.

(de Lyttos) ὅρος Κάδιστον καὶ λιμὴν ἐν αὐτῷ Ὀλοῦς κα παν..... » La lacune de ce passage est complétée par Vossius, et d'autres par καὶ π(όλις). Quant à moi, je préfère corriger καὶ Πάν(νονα) πόλις. La situation géographique πρὸς βορέαν ἄνεμον de Lyttos, s'accorde avec la place que donne Ptolémée à Pannona.

Pannona peut aussi revendiquer les pièces que nous avons ci-dessus décrites. Le type du palmier se rencontre en Crète sur les monnaies des villes de Priansos et de Hiérapytna.

XI. PHARÆ, PHŒNIX OU PHALANNÆA.

Un examen attentif m'a persuadé que la pièce d'Eltyna du cabinet d'Athènes, dont nous avons parlé ci-dessus, est surfrappée sur un exemplaire de la monnaie suivante que j'ai acquise en Crète.

Æ 14^{mm}. — Tête de femme ornée d'une stephanè à gauche.

℞. Φ. dans une couronne. — Pl. XVII, n° 13.

Le module, la fabrique, la tête du droit et les feuilles de la couronne sont identiques sur l'un et l'autre exemplaire. Puisque celui qui est surfrappé ressemble peu aux pièces de Phalasarna et encore moins à celles de Phaestos, on doit penser qu'il appartient à une autre ville commençant par Φ. Or, nous avons *Pharæ*, ville crétoise connue par Étienne de Byzance : Φαραί πόλις Κρήτης ἄποικος τῶν ἐν Μεσσήνῃ, ὡς Φίλων. καὶ δῆλον ὡς παρὰ τὸ Φαραῖος Φαραιεύς, Κρηταῖος Κρηταιεύς et par Pline[1] qui l'appelle *Pherae*. On con-

[1] *Nat. hist.*, IV, 12, 59.

naît aussi les villes de Φάλαννα, patrie du péripatéticien Phaniclès et de Φαλάννα.α; mais ces deux dernières localités ne sont probablement que des altérations du nom Phalasarna (ἥ καὶ Φάλδαρνα selon Ptolémée, III, 15, 2), bien qu'Étienne de Byzance les cite toutes les trois séparément, en fasse des villes distinctes et leur donne même des ethniques différents : savoir, pour la première, Φαλανναῖος, fém. Φαλανναία, pour la seconde Φαλανναιεύς, et pour la troisième Φαλασάρνιος. Phalanna et Phalannæa ne sont mentionnées que par Étienne de Byzance.

Enfin, nous avons aussi la ville maritime de la côte sud de l'île, *Phœnix* ou *Phœnicous*, qui dépendait de Lappa, au temps de Strabon [1] : Φοίνικα τῶν Λαμπαίων. Elle est mentionnée par Étienne de Byzance : Φοινικοῦς, πόλις Κρήτης... τὸ ἐθνικόν, Φοινικούντιος καὶ Φοινικούσιος » ; par Ptolméée [2] : Φοῖνιξ πόλις et Φοινικοῦς λιμήν ; par les *Stadiasmes* (§ 327 et 328) qui précisent son emplacement géographique : Ἀπὸ Ἀπολλωνίας εἰς Φοίνικα στάδιοι ρ΄. πόλις ἐστίν. ἔχει λιμένα καὶ νῆσον (l'île serait l'*Arados* d'Etienne de Byzance) Ἀπό Φοίνικος εἰς Τάῤῥον στάδιοι ξ΄. et par les actes des Apôtres [3] : εἰς Φοίνικα παραχειμᾶσαι λιμένα τῆς Κρήτης.

Hiérocles [4] et les *Notitiæ* [5] l'identifient avec Aradus, ville voisine [6] dont l'emplacement géographique est sûrement représenté par le village d'Aradena, situé un peu dans l'intérieur de l'île et dont le port

[1] X, p. 475, 5.
[2] III, 16, 3.
[3] C. 27, 12, ed. Tichendorf.
[4] *Synecdemus*, 14.
[5] 8, 230 et 9, 139.
[6] Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 54.

s'appelle aujourd'hui Φοίνικας, formé sans doute de Φοινικοῦς le nom des anciens.

XII. POLICHNA.

Il y a peu de temps, la collection numismatique de l'Université d'Athènes s'est enrichie d'une série de pièces crétoises choisies par moi dans la collection de M. Alex. Mélétopoulos ; parmi elles se trouve la pièce suivante, classée par le possesseur à Polyrhénion, à cause de la fabrique et la provenance, qui sont crétoises :

Æ 13 mm. — Tête de femme à droite, ailée, ou avec les cheveux si arrangés qu'on peut la croire ailée, ornée de boucles d'oreilles et d'un collier.

℞. ΠΟ au-dessus. Chien courant à droite. Le tout dans une couronne.

Peu de semaines après, j'ai trouvé un autre exemplaire de ce bronze parmi les pièces de la Crète occidentale apportées à Athènes par un habitant de Cisamos [1] et je l'ai acquis pour la collection nationale d'Athènes; ce second exemplaire présente une intéressante variété, en voici la description :

Æ 11 mm. — Même tête à droite.

℞. ΠΟ, au-dessus du même type, un peu plus petit, le tout dans une couronne semblable.

1 gr. 72.

Enfin, j'ai trouvé plus tard parmi les incertaines du cabinet national d'Athènes la pièce suivante :

Æ 15 mm. — Tête identique à droite. Grènetis.

[1] Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 66.

℟. ΠΟ, à gauche. Hoplite debout de face, s'appuyant de la main droite sur sa haste; la gauche sur son bouclier posé à terre. Champ concave.

Un autre exemplaire de la même pièce, mais mal conservé, figure dans la collection de l'Université d'Athènes (provenant de la collection de M. Mélétopoulos) où elle était classée comme appartenant à Aptera de Crète.

Ainsi les quatre pièces précédentes se trouvent à Athènes. Malheureusement n'en ayant pas pris d'empreintes avant le vol récent du Musée d'Athènes, je ne puis pas les faire figurer sur notre planche, le Musée étant temporairement fermé. Elles sont, à ce que je crois, nouvelles et inédites. Ma première pensée était de les classer à Polyrhénion; mais un examen plus attentif m'a fait changer d'avis. En effet, non seulement le style est de beaucoup meilleur que celui des monnaies de Polyrhénion, mais les types sont différents. Ainsi, c'est probablement à une autre ville crétoise dont le nom commence aussi par ΠΟ, qu'elles appartiennent. Il en existe deux : Ποικίλασσος et Πολίχνα.

En ce qui concerne la première, située à une petite distance d'Elyros, sur la côte sud de l'île, nous ne connaissons, comme nous l'avons déjà dit, rien de son histoire et ses ruines sont si insignifiantes qu'elles nous donnent à penser qu'elle ne fut jamais ville autonome. Les seuls auteurs qui la mentionnent sont Ptolémée [1] et l'auteur des *Stadiasmes* [2]; ils nous apprennent qu'elle était située au bord de la mer,

[1] III, 16, 3. Ποικιλάστιον.
[2] P. 330 et 331.

entre Syia et Tarrha. Bursian [1] la regarde comme une ville sans autonomie, dépendant probablement d'Elyros. Spratt [2] a trouvé parmi ses ruines une inscription qui atteste l'existence d'un temple de Sérapis dans cette ville. Ainsi, rien de tout cela ne nous autorise à supposer que les pièces dont nous parlons lui appartiennent. J'ajouterai même que les monnaies des villes voisines, à Poecilasos, par exemple, Elyros, Hyrtacos, Lisos ou Tarrha, ne présentent pas de types semblables.

Il n'en est pas de même pour Polichna. Cette ville a l'avantage d'être mentionnée par les deux grands historiens de la Grèce, Hérodote et Thucydide. Selon le premier [3], on disait qu'aux temps mythiques les Polichnètes et les Praésiens, seuls de tous les Crétois (*πάντας τοὺς Κρῆτας πλὴν Πολιχνιτέων καὶ Πραισίων*), ne prirent pas part à l'expédition dirigée contre la Sicile par les Crétois, pour se venger de la mort de Minos. Thucydide [4] nous apprend qu'en 429 avant J.-C. les Athéniens envoyèrent vingt vaisseaux au secours des Polichnètes qui se trouvaient en guerre avec leurs voisins, les Cydoniates, espérant s'emparer de Cydonia qui était aussi leur ennemie; mais ils ne réussirent qu'à ravager pendant longtemps les possessions de cette ville.

Enfin, Polichna est mentionnée aussi par Étienne de Byzance : *Πολίχνα... ἔστι καὶ Κρήτης πόλις, ἧς ὁ πολίτης Πολιχνίτης.*

[1] *Geographie von Griechenland*, II, 548.
[2] *Travels and researches in Crète*, vol. II, 244.
[3] L. VII, p. 170.
[4] L. II, 85.

D'après cela, nous sommes absolument sûrs de l'autonomie de Polichna aux temps historiques. Elle doit donc avoir frappé des monnaies, bien qu'aucune ne lui ait été attribuée jusqu'à présent. Le passage cité de Thucydide nous apprend que Polichna était voisine de Cydonia (Πολιχνίταις χαριζόμενος ὁμόροις Κυδωνιατῶν) ; par conséquent, elle était aussi voisine d'Aptéra. Or, c'est à Cydonia et à Aptéra que nous trouvons surtout les types du chien et de l'hoplite, le plus souvent sur des pièces du même module que les nôtres et contemporaines.

Nous savons que souvent les villes voisines de Crète, par exemple, Phaestos et Gortyne, Polyrhenion et Ceraia ou Moda, Chersonesos et Lyttos, Elyros, Hyrtacos, Lisos et Tarrha, etc., frappaient des pièces aux mêmes types. Ainsi, il ne serait pas trop téméraire de supposer que ces pièces appartiennent plutôt à Polichna qu'à Polyrhenion ou Poecilasos.

XIII. RAUCOS.

Ar. 18mm. — Tête jeune imberbe, de face, tournée un peu à droite.

℞. Deux dauphins dans un carré creux aux angles duquel on voit deux fleurons.

5 gr. 70. — Berlin (Fox).

5,60 — Coll. Imhoof. — Pl. XVIII, 2.

5,44 — Londres.

Ar. 15mm. — Même droit.

℞. Trident dans un carré creux.

2 gr. 25. — Athènes ; trouvée en Crète. — Pl. XVIII, 1.

2,54. — Berlin.

Ces pièces sont depuis longtemps connues. Fellows attribua la drachme de Berlin et celle de Londres à la Lycie [1]. Longpérier pensait à Delphes [2]. M. Imhoof-Blumer, à Poseidion de Carpathos [3].

Mais toutes ces attributions sont loin d'être justifiées comme l'ont déjà reconnu les conservateurs du Musée de Berlin en classant ces pièces à Rhithymna, et M. Postolacca qui attribua la demi-drachme à Rhaucos. La fabrique de ces médailles est crétoise. De plus l'une des demi-drachmes a été trouvée en Crète. Je pense même que l'attribution à Rhaucos est certaine; car le trident du revers des demi-drachmes est identique à celui qu'on voit sur les plus anciens didrachmes de cette ville [4], auxquels notre pièce correspond exactement, comme fraction; de même, aux didrachmes de beau style [5] de la même ville, se rattachent comme fractions les belles drachmes et hémidrachmes aux types de la tête de Poseidon au droit et du trident entre deux dauphins [6], ou simplement deux dauphins au revers [7].

[1] Fellows. *Coins of ancient Lycia*. London, 1855, pl. VIII, 6 et 7.

[2] *Revue numismatique*, 1870, p. 160-161.

[3] *Beitrage zür Münzxünde*, etc., dans la *Zeitschrift für num.*, I, 1874, p. 162.

[4] Voy. Wroth. *Catalogue*, p. 76, nos 1-4, pl. XIX, 1-2.

[5] Paris, n° 2834. — Mionnet, II, 297, 308. — Londres, Wroth, *Catalogue*, p. 76, 5, pl. XIX, 4.

[6] Mus. Hunter, pl. XLIX, 12. — Mionnet, II, 297, 309. (Paris, n° 2837.)

[7] Paris, n° 2837. — Mionnet. *Suppl.*, IV, 340, 282 et collections de Vienne et de M. Imhoof-Blumer.

XIV. RITHYMNA.

Æ. 18mm. — Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. PI au-dessus chèvre, marchant à g. Entre les pieds de la chèvre Λ-Y. — Pl. XVII, 9.

5 gr. — Paris (n° 2609, *Elyros*). — Mionnet, t. III, p. 89, n° 214 (*Ephese*). *Supplément*, IV, p. 318, n° 15 *bis* (*Elyros*). — Sestini, *Lett. e diss.*, p. 95, pl. II, fig. II (*Elyros*).

— Vienne (*Elyros*), Eckhel, *Numi veteres anecdoti*, p. 148, pl. IX, fig. 18 (*Elyros*).

— Berlin (*Syros*).

— Berlin (*Elyros*).

— Athènes; trouvée en Crète.

— Coll. Imhoof-Blumer (*Elyros*).

— Coll. Soutzo (*Elyros*).

Suivant la manière dont on a lu l'inscription, on a attribué, comme on le voit, toutes ces pièces soit à Ephèse, soit à l'île de Syros; soit enfin, le plus souvent en lisant $\overset{PI}{[E]—Λ—Y}$, à Elyros de Crète; les types, la fabrique, et la provenance paraissent confirmer cette dernière attribution. Cependant, sur aucune des sept pièces ci-dessus décrites, on ne distingue les traces d'un E, et un examen attentif m'a convaincu que cet E n'existe point.

Les pièces étant évidemment crétoises par leur provenance et leur fabrique, on peut penser à une ville dont le nom commencerait par PIΛY... ou ΛYPI..., mais il n'en existe pas dans l'île. Il faut alors, je crois, diviser l'inscription en deux parties et prendre les lettres PI pour le commencement de

l'ethnique et les lettres Λ—Υ pour le commencement d'un nom de magistrat. Des exemples analogues ne nous manquent pas en Crète, et la disposition de l'inscription, — les lettres ΡΙ au-dessus, très près l'une de l'autre, les lettres Λ—Υ au-dessous et situées loin l'une de l'autre, — donne une grande probabilité à notre hypothèse. En pareil cas on peut penser ou à Rizénia, ville connue seulement par Étienne de Byzance [1], ou à Rithymna. Puisque, d'une part, cette dernière inscrivait presque toujours sur ses monnaies les lettres ΡΙ seules et que, d'autre part, nos bronzes correspondent aux didrachmes de cette ville qui ont le type d'Apollon [2], je regarde l'attribution à Rithymna comme certaine.

XV. ALLIANCE MONÉTAIRE ENTRE LES QUATRE VILLES *Elyros, Hyrtacos, Lisos et Tarrha.*

La Crète comprenait une centaine de villes fortifiées, peuplées d'habitants belliqueux ; elle fut, dès les temps antiques, le théâtre de querelles continuelles et de guerres acharnées de ville à ville, ou de coalitions de villes contre d'autres coalitions. Cet état de choses amena la conclusion d'un grand nombre d'alliances défensives ou offensives, le plus souvent entre les villes de l'île, mais quelquefois

[1] Ῥιζηνία, πόλις Κρήτης. ὁ πολίτης Ριζηνιάτης. Une identification avec Rithymna serait presque impossible, puisque le même auteur cite Rithymna séparément, en donnant de plus les ethniques Ριθύμνιος et Ριθυμνιάτης.

[2] Mionnet. *Description*, II, 298, 312. — Sestini. *Lett. e disser.*, VII, p. 25, pl. II, 13. — Wroth. *Catalogue of the coins of Crète*, p. 78, 1, pl. XIX, 8.

aussi avec des peuples ou des rois étrangers qui, pour avoir plus tard, à leur tour, l'appui de ces fameux archers crétois célèbres par leur adresse et leur bravoure, acceptaient volontiers de venir en aide à tel ou tel des partis qui s'entre-déchiraient dans l'île.

De nombreux textes d'auteurs anciens et surtout des inscriptions qu'il serait superflu d'énumérer ici, nous font connaître une fort longue série de ces alliances guerrières. La numismatique en a aussi, naturellement, conservé des traces nombreuses. Ainsi, par exemple, les deux didrachmes avec les légendes fameuses Γόρτυνος τὸ παῖμα et Φαιστίων τὸ παῖμα [1] sont identiques en tous points, et nous devrions les regarder, même si nous ne possédions aucune autre information sur ces deux villes voisines de Gortyne et de Phæstos, comme ayant été frappés en vertu d'une convention monétaire, et reflétant, dans la numismatique, un grand contrat d'alliance qui s'étendait à tous les intérêts politiques et commerciaux de deux cités. Nous pouvons en dire autant de quelques pièces des villes de Cnosos et de Gortyne, de Lyttos et de Chersonesos, de Cydonia et de Tanos, ou de la grande série des pièces crétoises au type athénien, frappées par différentes villes de l'île, à la fois.

Comme on le voit, les exemples de pareilles monnaies sont, en Crète, beaucoup plus nombreux que dans les autres pays grecs. Nous étudierons plus tard la série entière de cette intéressante numismatique.

[1] Wroth. *Catal.*, p. XV.

Aujourd'hui nous ne parlerons que d'un groupe particulièrement intéressant parce qu'il comprend une ville complètement inconnue en numismatique et une autre dont les monnaies étaient mal attribuées jusqu'à présent.

Dans la partie sud-ouest de l'île, nous trouvons situées très près l'une de l'autre, six villes: Elyros, Hyrtacos, Lisos, Tarrha, Syia et Pœcilasos. Syia étant le port d'Elyros et rien de plus, il ne faut pas espérer découvrir des monnaies qui lui appartiennent en propre. On peut, ce me semble, en dire autant de Pœcilasos située sur la côte, à une petite distance d'Elyros. Nous savons fort peu de choses sur elle, et ses ruines sont si insignifiantes qu'il est probable qu'elle ne fut jamais ville autonome frappant monnaie. Elyros, au contraire, paraît avoir été la plus importante de cette partie de l'île. Les auteurs anciens, les textes épigraphiques et ses ruines considérables, la désignent comme une ville importante. Ses monnaies même ne nous manquent pas. Depuis longtemps on connaît plusieurs drachmes semblables à la suivante :

Ar. 20^{mm}. — $\frac{EA—Y}{PI°—N}$ Tête de chèvre crétoise à droite; au-dessous, fer de flèche. Grènetis.

℟. Abeille. Grènetis. — Paris. — Pl. XVIII, 3.

Hyrtacos aussi, située à une lieue et demie à peine, au sud-ouest d'Elyros, est connue comme ville autonomme et ses monnaies sont des drachmes identiques à celles d'Elyros[1], si bien que les premiers nu-

[1] Combe. *Mus. Hunter*, pl. XXV. — Mionnet, II, p. 277, n° 157 et 158. — Sestini. *Lett. e dissert.*, VII, p. 24.

mismatistes ne pouvant lire la légende de ces pièces, les ont attribuées à Elyros même.

Nous faisons figurer sur notre planche XVIII, n° 5, à côté de la pièce d'Elyros une drachme d'Hyrtacos de la collection de Paris.

Qui douterait, en voyant ces médailles, qu'elles sont le produit d'une convention monétaire ? En examinant, pendant notre séjour à Londres, les pièces de la collection de M. le Dr H. Weber, nous y avons rencontré, classée à cause de sa parfaite ressemblance, à Elyros, la pièce suivante, qui est sans doute le produit de la même convention.

Ar. 20mm. — $\frac{\text{T-A·}}{\text{P}}$ Tête d'une chèvre crétoise à droite ; au-dessous un fer de flèche, à g. un gros point [1].

℟. Abeille.

5 gr. 06. — Pl. XVIII, 4.

En lisant TAP[PAIΩN] j'attribue la précieuse pièce de M. Weber à Tarrha, ville jusqu'ici inconnue en numismatique et située près d'Elyros et d'Hyrtacos.

Bursian [2], chez lequel on remarque souvent une tendance à diminuer le nombre des villes autonomes et importantes de la Crète, dit que Tarrha était une ville politiquement tout à fait insignifiante. La médaille donne tort à ce savant ; en outre, nous avons sur cette ville de nombreux témoignages des auteurs anciens. On nous permettra de les énumérer ici :

[1] De tels points se rencontrent sur les monnaies crétoïses sans être jusqu'à présent bien expliqués. Voyez, par exemple, les didrachmes de Phaestos au type d'Héraclès debout, de face.

[2] *Geographie von Griechenland*, II, 548.

Théophraste, *Histor. plantar*, II, 2, 2 : « Κυπάριττος δὲ παρὸ μὲν τοῖς ἄλλοις ἀπὸ σπέρματος, ἐν Κρήτῃ δὲ καὶ ἀπὸ τοῦ στελέχους, οἷον τὸ τῆς ὀρείας ἐν Τάρρᾳ, παρὰ τούτοις γὰρ ἔστιν ἡ κουριζομένη κυπάριττος. »

Pausanias, X, 16, 5 : « Ἔστι δὲ ἐν τοῖς ὄρεσι καὶ κατ᾽ ἐμέ ἔτι Ἕλυρος. πόλις οὗτοι οὖν αἶγα χαλκῆν ἀπέστειλαν εἰς Δελφούς. διδωσι δὲ νηπίοις ἡ ἀὶξ Φυλακίδῃ καὶ Φυλάνδρῳ γάλα. Παῖδας δὲ αὐτοὺς οἱ Ἐλυριοί φασιν Ἀπολλωνός τε καὶ Ἀκακαλλίδος νύμφης·συγγενέσθαι δὲ τῇ Ἀκακαλλίδι Απόλλωνα ἐν πόλει Τάρρᾳ καὶ οἴκῳ Καρμάνορος. »

Ptolémée, III, 17, 3 : « Νοτίας πλευρᾶς περιγραφή. Λίσσος.. Τάρρα... Ποικιλασσός. »

Étienne de Byzance : « Τάρρα πόλις... Κρήτης, ἐν ᾗ Ταρραῖος Ἀπόλλων τιμᾶται·ἔστι καὶ ἄλλη πόλις Τάρρα παρὰ τὸν Καύκασον, Κρητῶν ἄποικος [1]. Λούκιος δ᾽ ἦν ἀπὸ Τάρρας τῆς κρητικῆς πόλεως. φέρεται δὲ τούτου τὰ περὶ παροιμιῶν τρία βιβλία ἄριστα καὶ περὶ γραμμάτων καὶ τεχνικὰ γλαφυρώτατα.τὸ θηλυκὸν ἐπὶ τῆς χώρας Ταρραία. »

Étienne de Byzance : « Λάμπη, πόλις Κρήτης, Ἀγαμέμνονος κτίσμα ἀπὸ Λάμπου τοῦ Ταρραίου. »

Stadiasmes, m. m. § 329 : « Ἀπὸ Φοίνικος εἰς Τάρρον στάδιοι ξ′ πόλις μικρά ἐστιν, ἔχει ὅρμον. § 330 : Ἀπὸ Τάρρου εἰς Ποικιλασσόν στάδιοι ξ′. »

En outre, le contrat inédit dont nous avons déjà parlé, contenant l'alliance conclue entre le roi Eumène et les habitants de différentes villes de la Crète, cite les citoyens de notre ville : TAPPAIOI. L'existence de la précieuse drachme de la collection Weber s'appuie donc sur les témoignages les plus palpables de l'autonomie et de l'importance politique de Tarrha. Il convient d'ajouter ici que, bien qu'aujourd'hui son emplacement ne soit pas indiqué par des ruines considérables [2], Buondelmontius qui visita l'île au com-

[1] Il paraît que Tarentum aussi (Τάρας) tire son nom de la ville crétoise. Comp. Strabo, 6, 279.

[2] Paschley, II, p. 263 et suiv.

mencement du XVe siècle, les signale cependant comme importantes : *Portum antiquæ urbis desolatum — hodie Romelum — ingentem aspicio templum in subversione volutum, quo omnia genere marmorum sine ordine jacent. Aspicio idolorum sine capitibus busta et ab altero latere templi caput Veneris vel Dianae inveni, quod super omnia pulcher rimum videbatur. Columnæ cisterræque cum hedificiis amplis omnia patescunt* [1].

Depuis la découverte de la pièce de Tarrha dans la collection Weber, je suis devenu plus attentif quand il s'est agi de lire la légende d'une monnaie crétoise aux types de la chèvre et de l'abeille ; en effet, je pouvais rencontrer des pièces aux mêmes types appartenant à une autre ville, comme Pœcilassos et Lisos. Précisément, mes recherches ne sont pas restées infructueuses, et voici les médailles que j'ai rencontrées classées à tort à Elyros, comme autrefois les pièces d'Hyrtacos et de Tarrha.

Æ 13^mm^. Tête de la chèvre crétoise, à droite.

℞. Λ—I Abeille, dans un champ concave.

— 3,43 gr. — Coll. Imhoof-Blumer. — Pl. XVIII, 6.

— Cab. d'Athènes. (*Cimolos.*)

Æ 13^mm^. Même droit avec Λ—I.

℞. Λ—I même type.

— Athènes.

— Coll. H. Weber. — Pl. XVIII, 8.

— Dans le commerce deux exemplaires.

Æ 12^mm^. Même droit avec $\begin{matrix}[\text{I}]—\Lambda \\ [\Sigma]—\text{IO}[\text{N}]\end{matrix}$.

[1] Voyez Cornelius, *Creta sacra*, t. I, p. 85. — Spratt, *Travels*, II, 247, croit que là étaient les ruines du temple d'Apollon Tarraios.

℞. Même revers.

— 2, 10 gr. — Lambros.

Æ 12^{mm}. — Même droit avec $\begin{matrix} \text{I} \\ [\Sigma] \end{matrix} — \begin{matrix} [\Lambda] \\ [\text{ION}] \end{matrix}$

℞. Abeille dans une couronne.

1 gr. 12. — Athènes. — Pl. XVIII, 9.

J'attribue toutes ces pièces à Lisos, et je les regarde comme le produit de la même convention monétaire que les pièces d'Elyros, Hyrtacos et Tarrha. Lisos est déjà connue en numismatique par d'autres monnaies qui portent l'inscription $\begin{matrix} \Lambda\text{I}\Sigma \\ \text{N}\Omega\text{I} \end{matrix}$ ou bien au droit ΛΙΣΙ et au revers ΛΙΣΙ, c'est-à-dire l'inscription, selon l'usage fort répandu en Crète, inscrite deux fois sur la pièce, comme sur deux des exemplaires de la nouvelle série que nous publions [1].

Pièces communes aux quatre villes précédentes.

Après cela, il est naturel que les petits bronzes identiques, quant au type, aux pièces de la série précédente, mais *anépigraphes*, ne soient pas spécialement classés à l'une des villes ci-dessus désignées; je les laisserai donc parmi les incertaines de l'île, ou plutôt je les regarderai comme étant des pièces d'une usage commun aux quatre villes, sans chercher à découvrir l'atelier particulier dans lequel elles sont frappées.

[1] Eckhel, *Num. vet.*, p. 153, pl. X, 2; *Doctrina num. vet.*, p. 316; — Mionnet, *Description*, II, n° 78; — Paschley, *Travels in Crète*, II, p. 78 et 91 (vignette); — Sestini, *Lett.* VII, p. 83 (*Nisyros*); *Descr. del Mus. Fontana*, II, 35, pl. V, 16.

Les pièces dont il s'agit sont les suivantes :
Æ. 14mm. Tête de chèvre à gauche.
℟. Abeille.
1 gr. 88. — Berlin (Hyrtacos). — Pl. XVIII, 10.
1 gr. 30. — Rollin et Feuardent (Elyros).
1 gr. 17. — Paris, nº 2610 (Elyros). — Pl. XVIII, 12.
— Combe, *Mus. Hunter*, pl. XXVI. (Ephese).

XVI. EL..... ELTYNA, LETOA OU LETE.

Les pièces suivantes sont étroitement liées par leurs types à la série qui précède.

Æ 12mm. H-Λ. Protome de chèvre sauvage, percée d'une flèche, agenouillée à droite et retournant la tête.

℟. H-Λ. Abeille.
1 gr. 80. — Imhoof-Blumer (Elyros).
1 gr. 40. — Imhoof-Blumer (Elyros).
— Berlin (Elyros).
— Athènes (Elyros).
— Dr H. Weber.
— Earle Fox. Pl. XVII, 2.
— Wiczay. *Mus. Hederv.*, tom. I, pl. XVIII, 406 (Elyros).

— Plusieurs autres exemplaires ont été vus par moi à Chania, Rithyma et Heracleion de Crète.

Aucun nom de ville crétoise ne commence par les lettres HΛ[1], et ces pièces sont, à cause de leurs types, attribuées généralement à Elyros. Cette attribution

[1] Nous y trouvons seulement un fleuve nommé Ἠλέκτρας.

n'est pas absolument improbable, car le ΗΛ pourrait bien être une forme dialectale d'ΕΛ[ΥΡΙΩΝ]. Pourtant toutes les monnaies connues d'Elyros portent toujours Ἔλυριον et jamais Ἤλυριον. De plus, comme nous l'avons vu, les types de la chèvre et de l'abeille ne sont pas le monopole des Elyriens. Ici même, les types présentent la particularité remarquable, jusqu'à présent inaperçue, que la chèvre est transpercée par une flèche. S'il fallait prendre le ΗΛ pour ΕΛ, il y aurait à choisir entre Elyrus, Eleuthernæ, Elatos, Elaea et Eltyna de Crète, et j'avoue qu'en telle occurrence, étant donnée la différence des types de ces pièces avec ceux des monnaies d'Eleuthernæ et d'Elyros; étant donnée aussi notre ignorance complète sur l'autonomie et l'emplacement géographique d'Elatos et Elaea, je préférerais l'attribution à Eltyna, ville qui nous est connue par le contrat d'alliance entre Eumène et les Crétois. Cette inscription cite, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, les ΕΛΤΥΝΑΙΕΙΣ, immédiatement après les Elyriens et les Hyrtaciniens et avant les Aradiens, les Anopolites et les Tarrhaiens; elle nous apprend ainsi, du même coup, l'existence de la ville, son autonomie, et la partie de l'île dans laquelle il faut en chercher l'emplacement géographique. Elle se trouvait dans le voisinage d'Elyros, d'Hyrtacos et de Tarrha, villes qui ont frappé des pièces aux mêmes types que celles dont nous parlons.

Mais si l'on préfère lire l'inscription rétrograde ΛΗ...; ce qui est admissible, car nous savons que souvent en Crète, même à l'époque récente à laquelle appartiennent nos pièces, on rencontre des légendes

monétaires rétrogrades [1], nous n'aurions pour attribuer nos médailles que la Λητώα, le plus grand des deux îlots (aujourd'hui Παξιμάδια) [2] situés près de la côte sud de la Crète, au centre du golfe de Messara dont les côtes appartenaient à Phaestos et à Sybritia. Mais je n'ose attribuer des monnaies à cet îlot sans importance. Ce serait le *nec plus ultra* de l'esprit de division si développé en Crète, que les habitants de ce nid d'aigle — si jamais il fut habité — eussent frappé monnaie. Il est vrai que, par leur module, les monnaies dont nous parlons sont bien d'un très petit État, et l'exemple des îlots Cyaros et Pholegandros qui frappèrent monnaie, serait favorable à une telle attribution.

La nature incertaine des pièces que nous publions nous oblige à des conjectures, la plupart du temps fort hardies; nous hasarderons encore la suivante :

Dans Étienne de Byzance nous lisons : Λήτη πόλις Μακεδονίας, ἀπὸ τοῦ πλησίον ἱδρυμένου Λητοῦς ἱεροῦ, ὡς Θεαγένης Μακεδονικοῖς. τὸ ἐθνικὸν Λητᾶιος. οὕτω γὰρ ἱστορεῖται Νέαρχος, τῶν Αλεξάνδρῳ τῷ μεγάλῳ συστρατευομένων ὁ διασημότατος. On peut affirmer que ce passage est corrompu. En effet, nous savons que Néarque,

[1] Voyez Ptolem., III, 17, 11. — Bursian. *Geogr. von Griechenland*, III, 569.

[2] Nous avons, p. ex., pour ne citer que les inscriptions en deux lettres et contemporaines à Cydonia Υ-Ϗ ou Υ-Κ (Sestini, *Mus. Hed.*, 152, 11 et 16); à Rithymna, I-P (Wroth, *Cxtal. of the coins of Crète*, p. 78, 2 pl. XIX, 9); à Hyrtacos, PΥ (*Cat. Whithal*, 1884, p. 627); à Chersonesos, E-X (Coll. de Berlin et de M. Imhoof-Blumer); à Phalasarna, A-Φ (Lambros). Les tétradrachmes avec A-A, généralement attribués à Allaria, ne lui appartiennent pas. Ils sont sûrement de Lacédémon. Nous y reviendrons dans un autre article.

l'amiral d'Alexandre, n'était pas de Macédoine, mais de Crète[1]. Ainsi, on a proposé d'écrire Κρηταῖος au lieu de Λητᾶιος, en disant qu'Étienne de Byzance a fait peut-être usage d'un manuscrit corrompu de Théagène ; d'autres, pensant à Lato de Crète, proposent d'écrire Λαταῖος. Mais l'ethnique de cette ville est, selon les monnaies, les inscriptions et les textes, Λάτιος. Enfin, d'autres corrigent tout le passage, comme l'a fait le dernier éditeur d'Étienne qui dit : « *Si Lato Cretæ urbem non ignobilem, Nearchi patriam fuisse sumere licet, haut improbabile videri potest, accedisse hoc loco, quod sæpe in Stephani libris accidisse vidimus, ut propter* ὁμοιοτέλευτον *quæ de duabus urbibus dicta erant in unum conflata sint. Sic igitur Stephani verba redingranda esse suspicor :* Λήτη, πόλις Μακεδονίας, ἀπὸ τοῦ πλησίον ἱδρυμένου Λητοῦς ἱεροῦ, ὡς Θεαγένης Μακεδονικοῖς. τὸ ἐθνικὸν Λητᾶιος. ἔστι καὶ Λατὼ πόλις Κρήτης, τὸ ἐθνικὸν Λατῷος οὕτω γὰρ, etc. » Tout en reconnaissant la justesse de ces remarques, je dirai qu'il est préférable et en plus parfaite harmonie avec la manière d'écrire d'Étienne de Byzance, de corriger : Λήτη, πόλις Μακεδονίας, ἀπὸ τοῦ πλησίον ἱδρυμένου ἱεροῦ, ὡς Θεαγένης Μακεδονικοῖς. [ἔστι καὶ Κρήτης πόλις], τὸ ἐθνικὸν Λητᾶιος. οὕτω γάρ... etc. » Tous les faits concourent à établir l'existence de deux villes homonymes en Crète et Macédoine. Une partie des Crétois quittant l'Iapygie après la mort de Minos, pénétrèrent en Macé-

[1] Voy. Diodore, XIX : παρεκατέστησε δ'αὐτῷκαὶ συμβούλους τέσσαρας, Νέαρχόν τε τὸν Κρῆτα. — Arrian., *Indica*, 18 : Ἐκ Κρήτης Νέαρχος Ἀνδροτίμου, ὃς τὰ ἀμφὶ τῷπαράπλῳ ἀνέγραψε. — Τὸ γένος μὲν Κρης ὁ Νέαρχος, ᾤκεε δὲ Αμφιπόλει τῇ ἐπὶ Στρύμονι. — Vales, *ad. Harpocr.* p. 18. — Gronov., *ad Arrian.*, p. 332.

doine où elle s'établit[1]. En Macédoine, il existait non seulement une Héraclée, une Apollonie, une Pydna, un Dium, etc., noms de villes connues en Crète aussi bien que sur le continent hellénique; mais nous y trouvons aussi une Gortyne, une Cnosos, noms exclusivement crétois. Il ne serait donc pas trop hardi de supposer qu'une ville du nom Lété existât en Crète aussi bien qu'en Macédoine. Le nom des Crétois se conserva même fort longtemps dans la Macédoine, puisque Jean Cantacuzène (II, 25; III, 12) fait mention d'une localité nommée *Cretensium*, dans le voisinage de Thessalonique. Il nous apprend lui-même qu'une colonie crétoise s'y était autrefois établie, quoiqu'il ignore la cause de cette émigration[2].

XVII. Alliance monétaire

entre les deux villes de Lisos et d'Hyrtacos.

Ayant déjà parlé des pièces que nous croyons être le produit d'une alliance monétaire entre les villes d'Elyros, Hyrtacos, Lisos et Tarrha, nous ne pouvons résister au désir d'attirer l'attention des numismatistes sur quelques autres médailles émises à l'occasion d'une semblable alliance entre deux seulement de ces mêmes villes. Ce sont des pièces mal attribuées jusqu'ici. En voici la description :

[1] Strabon, VI, 3, 232. — Plutarque, *Theseus*, 16 et *Quæstiones Gr.*, vol. VII, 195.

[2] R. Rochette. *Colon. grecques*, vol. II, p. 183. — Hœck, *Kreta*, II, 391.

Ar. 14^{mm}. — YP au-dessus. Dauphin à gauche. Grènetis.

℟ AI, au-dessus. Oiseau volant à gauche. Le tout dans une couronne.

1 gr. 165. — Coll. de l'Université d'Athènes. Pl. XVIII, n° 13.

1 gr. 15. — Coll. de Berlin, acq. 1887, n° 640. (Hyrtacos.)

1 gr. 02. — Combe, *Mus. Hunter*, t. LXIII, 14 mal gravée (Hyria).

1 gr. 00 — Vue par M. Imhoof-Blumer chez Lambros. — Pl. XVIII, n° 15.

0 gr. 87. — Coll. A. Lœbbecke (Hyrtacos). Comparez *Cat. Whitteal*, Hyrtacos.

Or. 10 ^{mm}. — Y. Oiseau volant à gauche.

℟. Λ. Oiseau volant à gauche.

0 gr. 95. — Vue chez M. Lambros par M. Imhoof.

0 gr. 67. — Margaritis, *Revue numismatique*, 1886 p. 20 n° 20 pl. III. 3 (Lyttos) avec Y seulement? Appartenant aujourd'hui, à ce qu'il me semble, à M. H. Weber à Londres.

Je propose de lire Y — ou YP(ταχινίων) au droit et Λ — ou ΛI(σίων) au revers, et je regarde ces pièces comme communes à Lisos et à Hyrtacos. J'ajouterai que le type du dauphin à Hyrtacos m'est connu encore par la pièce suivante, inédite, dont M. Imhoof possède une empreinte.

Ar. 11^{mm}. — YP au-dessus d'un dauphin à gauche.

℟. Étoile à huit rayons.

— Dans le commerce.

Le type de l'oiseau à Lisos nous est connu par la

pièce suivante acquise de M. Lambros par le musée Britannique.

Or. 11^{mm}. — ΙΛ (= ΛΙσίων) au-dessus d'un oiseau volant à droite, dans une couronne formée de deux lignes divisées par plusieurs autres.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ autour d'un oiseau volant à droite. Grènetis.

1 gr. 036. — Pl. XVIII, 14.

Comme je l'ai appris pendant mon voyage en Crète, de la bouche même de l'individu qui avait vendu cette pièce à Lambros, elle a été trouvée à Sélino, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancienne Lisos. C'est probablement d'une pièce semblable que parle M. Arthur Engel dans ses *Notes sur les collections numismatiques d'Athènes*[1], disant que, dans la collection de la princesse N. Maurocordatos il a vu « une monnaie d'or de Sicyon, offrant une colombe volant à gauche et au revers le même type, accompagné à droite des lettres ΛΙ pesant 1 gr. 10 ».

C'est ici également qu'il faut classer les pièces suivantes.

Or. 10^{mm}. — Oiseaux volant à droite (pas de lettre ?)

℞. Υ. Oiseau volant à droite.

1 gr. 025. — Dans le commerce.

Or. 10^{mm}. — Oiseau volant à gauche.

℞. Oiseau volant à gauche.

0 gr. 85. — Dr H. Weber.

Or. 10^{mm}. — Oiseau volant à droite.

[1] *Revue numismatique*, 1885, p. 19. — Voy. *Travels and Researches in Crète*, vol. II, p. 215.

℞. Oiseau volant à droite.

Or. 10^{mm}. — Oiseau volant à droite.

℞. Oiseau volant à gauche. Type en creux et non en relief.

0 gr. 415. — H. Weber.

1 gr. 025. — Collection de l'Université d'Athènes. — Pl. XVIII, 17.

0,95. — Dans le commerce. — Pl. XVIII, 16.

Les trois « *small and thin* » pièces d'or suivantes, trouvées dans des tombeaux près de Polyhénion avec :

Oiseau. ℞ Abeille.

Oiseau. ℞. Vase.

Oiseau. ℞. Étoile. (Comparez la pièce d'Hyrtacos avec le dauphin à droite et l'étoile au revers décrite ci-dessus) dont fait mention Spratt. Enfin, les pièces suivantes :

Ar. 11^{mm}. — Oiseau volant à droite.

℞. Étoile.

0 gr. 71. — Athènes.

Ar. 10^{mm}. — Oiseau volant à droite.

℞. Oiseau volant à droite,

0 gr. 48. — Margaritis, *Revue num.*, 1886, p. 20, 21, pl. III, 4 (Lyttos).

0 gr. 555. — Earle Fox à Athènes. — Pl. XVIII, 18.

0 gr. 78. — Athènes.

Ar. 10^{mm}. — Oiseau volant à gauche tenant une proie.

℞. Oiseau volant à gauche.

0 gr. 785. — Earle Fox. — Pl. XVIII, 19.

0 gr. 76. — Earle Fox.

Ar. 10^{mm}. — Oiseau volant à gauche.

℟. Oiseau volant à droite.

0 gr. 65. — M. J. Mitsotakis à Heracleion de Crète.

0 gr. 827. — Earle Fox. — Pl. XVIII, 21.

Les pièces d'argent de la collection d'Athènes et de M. Earle Fox, ont été apportées à Athènes avec beaucoup d'autres semblables par un habitant de la Crète occidentale ; il avait, en même temps, plusieurs centaines de pièces appartenant à Polyrhenion et à d'autres villes de la Crète occidentale où Lisos et Hyrtacos étaient situées. Cet individu nous a assuré qu'aucune de ces médailles ne vient de l'emplacement de Lyttos, mais toujours de la Crète occidentale. Ainsi, on ne saurait les attribuer ni à Lyttos ni à Sicyone où elles sont restées classées jusqu'à présent. Cette dernière ville frappa des pièces du même module et aux mêmes types qui, le plus souvent, sont d'une fabrique si remarquable qu'on peut les distinguer, en général, des monnaies crétoises au premier coup d'œil.

(*A suivre.*) JEAN-N. SVORONOS.

LA MONNAIE ROMAINE

A LA FIN DU HAUT EMPIRE

PREMIÈRE PARTIE

Chez les Romains, dès l'origine, la monnaie, ce gage représentatif de la fortune publique, avait été placée sous la sauvegarde d'une divinité spéciale. Aux yeux du citoyen, elle caractérisait aussi bien la divinité que l'État et, plus tard, l'empereur, dont elle porta toujours l'image; en la détruisant, on offensait la divinité, en même temps que les lois. De là, le respect constant du peuple à son égard ; de là, la tendance soucieuse de l'État à des pratiques foncièrement honnêtes dans le fonctionnement de cette administration ; et de là aussi, le degré d'indignité de celui qui, violant à son égard les règles de la loi sociale, consomma la ruine du pays, pour satisfaire son égoïsme.

Tant que Rome avait vécu dans les limites restreintes de son territoire primitif, sans contact bien fréquent avec le commerce extérieur, la monnaie pondérale en bronze put suffire, comme gage

d'appoint, dans des rapports commerciaux, qui se bornaient alors à de simples échanges. Plus tard, les monnaies des villes grecques, en or et en argent, prirent peu à peu quelque place dans les transactions du commerce romain. Puis, les conquêtes de la République allant en s'élargissant, les besoins du luxe arrivant avec la fortune, Rome sentit le besoin de vivre, au point de vue monétaire, à l'état d'indépendance vis-à-vis des autres nations. C'est alors qu'on créa un type unitaire en argent, le *denier*, puis bientôt après une monnaie d'or, l'*aureus*. Le *denier* se présenta sur le commerce du monde, comme l'équivalent de la drachme grecque, et il fut taillé sur le pied de quatre-vingt-seize à la livre, chiffre admirablement choisi, pour une société où dominait le système duodécimal, puisqu'il constituait le nombre le plus divisible. L'*aureus* devint l'équivalent de 20 deniers d'argent, lequel représentait lui-même la valeur de 10 as de l'ancienne monnaie de bronze. La monnaie de bronze devenant une valeur d'appoint, diminua peu à peu de volume, sa dimension encombrante se prêtant difficilement aux transactions journalières. Il y eut donc, alors, un étalon bimétallique, représentant dans chacun des métaux précieux, le gage exact de leur valeur réciproque ; puis aussi, une monnaie d'appoint qui, par nécessité, devenait une valeur fiduciaire. C'est apparemment pour cette raison que, si les empereurs s'arrogèrent à eux-mêmes la frappe exclusive des monnaies en or et en argent, ils durent abandonner au Sénat la surveillance spéciale de la monnaie en bronze,

surveillance que celui-ci conserva, jusqu'à la réforme monétaire d'Aurélien, en 274.

Aux termes de la loi, le denier d'argent [1] et l'*aureus* devaient être frappés chacun à un poids déterminé ; les bases proportionnelles de leur poids respectif, avaient été établies sur le pied de la valeur réciproque des deux métaux, dans le commerce, lors de leur création ; valeur qui ne se modifia pas bien sensiblement, jusqu'au commencement de l'empire.

Pendant des siècles, le denier d'argent demeura la quatre-vingt-seizième partie de la livre de 327 grammes, alors même qu'on n'en frappait pas ; ainsi, lorsque Dioclétien en rétablit la frappe effective, disparue depuis plus d'un demi siècle, c'est toujours sur le pied de quatre-vingt-seize à la livre qu'il le fit renaître. En outre, le denier d'argent constitua, toujours, la vingtième partie de l'*aureus*, malgré les fluctuations de ce dernier.

La législation qui avait déterminé d'une manière bien fixe, la valeur proportionnelle des deux pièces étalon, provoqua souvent des situations fort difficiles pour le trésor, lorsque des perturbations sociales ou accidentelles bouleversaient l'équilibre légal de la valeur des deux métaux précieux. C'est du reste un inconvénient qui se présente toujours, et dans tous les temps, pour les sociétés dont l'étalon

[1] Si, dans ce travail, j'emploie la dénomination spéciale de *denier d'argent*, alors qu'il n'existait qu'un seul type de deniers, c'est que plus tard, ce denier s'altère au point de ne devenir qu'une monnaie de cuivre, bien qu'on lui conserve toujours son nom générique. Lorsque nous en arriverons là, je nommerai ce dernier *denier commun*.

monétaire est basé sur le principe du bimétallisme. Dans certaines circonstances, l'état se vit obligé d'avoir recours à des subterfuges, pour parer aux inconvénients de la situation, ne voulant ni ne pouvant, sans danger, modifier journellement les termes de la loi, suivant que dans le commerce, la valeur proportionnelle de l'or s'élevait ou s'abaissait.

Par une loi toute naturelle, qui n'était que la conséquence de l'augmentation de la fortune publique et du bien-être général, c'est l'or qui constamment, comme encore de nos jours, se raréfiait vis-à-vis de l'argent. Nous pouvons suivre pas à pas cette progression, sous l'empire, dans les moments où les palliatifs ne suffisant plus, l'État était obligé d'avoir recours à une réduction du poids légal de l'*aureus*.

Sous Auguste, au moment où de grandes masses d'or avaient été apportées à Rome, par les conquêtes de Jules César, l'*aureus* était taillé à raison de quarante à la livre, ce qui établissait la valeur proportionnelle des deux métaux, comme 1 à 8,33. Une première réduction se remarque sous Néron, où cette pièce est taillée à quarante-cinq par livre, soit dans la proportion de 1 à 9,27. La deuxième réduction apparaît sous Caracalla, qui taille à cinquante à la livre, ce qui donne la valeur relative de 1 à 10,4. Puis Aurélien, à l'époque de sa réforme monétaire, taille à cinquante-cinq, soit comme 1 à 11,5; Dioclétien enfin amène l'*aureus* à la taille de soixante à la livre, établissant ainsi la valeur proportionnelle des deux métaux, comme 1 à 12,5.

Par une anomalie assez bizarre et qui semble paradoxale à première vue, c'était l'or qui se raréfiait, et en même temps c'était à la pièce d'argent qu'on faisait subir une altération. Cependant, en examinant de près la situation, on est bien obligé de reconnaître qu'il ne pouvait guère en être autrement. L'or augmentant sans cesse de valeur, le commerce avait tout intérêt à faire disparaître les *aurei* qu'il transformait, avec bénéfice, en lingots.

Il en résultait l'obligation fréquente de renouveler les émissions en or ; mais comme ce métal avait augmenté de valeur dans l'intervalle, on ne pouvait plus se le procurer avec la même quantité d'argent. Le résor se vit donc forcé d'avoir recours à un subterfuge, afin d'empêcher que cette opération ne fût onéreuse pour lui. On se décida alors à mélanger, dans les nouvelles émissions en monnaie d'argent, une quantité donnée de pièces avec l'âme fourrée en cuivre. De cette manière, on rétablissait l'équilibre entre le prix de l'or, au début de la création du type, et celui auquel il était arrivé, au moment de l'émission nouvelle. Puis, comme l'or continuait toujours à augmenter de prix, il arrivait un moment où l'État, contraint de prendre une mesure énergique, décrétait la diminution de l'*aureus*, afin de rendre cette pièce équivalente à 20 deniers d'argent.

Si l'on examine la situation du trésor à un moment déterminé, on se rend bien compte de la mesure à laquelle on était obligé d'avoir recours alors. Prenons, par exemple, l'année 143 sous le règne d'Antonin le Pieux, laquelle divise en deux

parties égales la période de cent cinquante ans environ (depuis Néron jusqu'à Caracalla), où l'*aureus* a conservé le poids uniforme de quarante-cinq à la livre. Au moment où Néron opéra sa réduction, il fallait 900 deniers d'argent pour acheter une livre d'or ; puis, quand Caracalla réduisit l'*aureus* à cinquante à la livre, il fallut 1000 deniers pour faire l'équivalent de la livre d'or. En admettant que l'accroissement du prix eût suivi une progression régulière, il fallait, dans l'année 143, que le trésor donnât 950 deniers pour la même quantité d'or, alors qu'il n'en fallait que 900 au début. On compléta donc le nombre de deniers manquants, par la quantité proportionnelle de cuivre, de façon à diminuer de 5 1/2 p. 100 la valeur réelle du denier, et l'on aurait dû continuer ainsi progressivement jusqu'à 11 p. 100, à l'époque de Septime Sévère, pour conserver une proportion équitable [1].

En procédant de cette façon, le trésor n'y perdait rien, puisqu'il rétablissait un équilibre artificiel dans les monnaies en métaux précieux ; puis aussi, tant que cet état de chose ne fut que transitoire, tant qu'il n'eut pour motif que les exigences de la situation, le public lui-même n'en éprouva aucun dommage. La mesure en elle-même avait une apparence légale et personne ne l'ignorait, bien

[1] Ceci explique pourquoi la quantité de pièces fourrées, proportionnellement aux bonnes pièces est si variable. Il y a certaines époques où l'on n'en rencontre pas, tandis qu'à d'autres moments, elles sont très fréquentes. On comprend bien que cela dépendait absolument des fluctuations dans le commerce des métaux précieux.

qu'on prît soin souvent de la dissimuler, en frappant des deniers fourrés à la tranche dentelée ; mais, chez les Romains, le respect de la loi était si puissant, si grande aussi la confiance du peuple dans la probité administrative de l'État, que les pièces fourrées étaient acceptées dans les transactions, sans la moindre répugnance, et concurremment avec la monnaie de bon aloi [1].

On avait commencé par mélanger aux deniers une certaine quantité de pièces fourrées à l'âme en cuivre, comme cela s'était pratiqué du reste à l'époque d'Annibal, dans un moment de détresse financière ; mais plus tard, vers le temps des Antonins, on fut contraint d'abandonner cette manière de faire, qui devait être fort dispendieuse, au point de vue de la main-d'œuvre [2] ; c'est alors qu'on prit le parti d'allier directement le cuivre à l'argent pour la confection du denier. Le résultat était théoriquement le même, mais dans la pratique, ce procédé ouvrit la voie à la fraude officielle, car, ce que des empereurs honnêtes, incapables de nuire aux intérêts du pays, purent faire pour la sauvegarde de ces mêmes intérêts, d'autres

[1] Pour se convaincre de ce fait, il suffit d'examiner la composition des trésors enfouis à l'époque, où des pièces fourrées montrant l'âme en cuivre, ne pouvant conséquemment laisser prise à aucune illusion, se trouvent mélangées aux autres pièces en métal pur, figurant là naturellement au même titre.

[2] Les pièces fourrées que l'on ajoutait ainsi aux bonnes pièces, dans les émissions, étaient faites avec un tel art, que l'œil le plus exercé pouvait s'y méprendre. Aujourd'hui, avec les progrès réalisés dans les industries métallurgiques, nous serions bien en peine d'établir ces pièces, dans les mêmes conditions où elles étaient faites alors.

le continuèrent et l'aggravèrent étrangement, en poursuivant un but égoïste, comme un moyen commode de se procurer des ressources, sans souci des ruines que ce malheureux système allait préparer au pays.

Jusqu'au règne de Septime Sévère, l'argent du denier est altéré plusieurs fois et d'une façon irrégulière ; on sent bien que dans ces moments, l'État subissait les exigences de nécessités passagères. Mais, sous le gouvernement de cet homme sans scrupule pour lequel les intérêts de la nation ne s'étendaient pas au delà de la satisfaction de l'armée, le denier tombe peu à peu, jusqu'à un alliage de 50 p. 100 de fin. Ces pratiques déplorables eurent pour effet immédiat la dépréciation subite du denier, qui arriva à n'être plus accepté dans les transactions, sinon aux deux tiers de sa valeur nominale. C'est alors, qu'en 215, Caracalla, pour se défendre contre les effets de cette dépréciation, en consacra les résultats, par une première faillite de l'État, en créant une nouvelle pièce, l'*antoninianus*, qui avec 50 p. 100 de fin et taillée à soixante-quatre à la livre, devait dans sa pensée remplacer l'ancien denier d'argent pur de quatre-vingt-seize à la livre. En réalité, cette nouvelle pièce ne représentait que les deux tiers de la valeur de l'ancien denier de Néron. Et encore, si cette réforme avait été durable ! Mais elle ne fut qu'illusoire, car ce même *antoninianus*, à chaque émission nouvelle, voyait son titre s'abaisser graduellement. Une fois ces errements établis, on en continua la pratique jusqu'à la fin du règne de

Valérien, époque où le denier d'alors tomba à environ 20 p. 100 de fin. Puis, avec le règne de Gallien, vers 260, lorsque cet empereur se sentit seul et sans contrôle, alors le denier devient une pièce en cuivre, à peu près sans valeur intrinsèque ; c'est le denier commun [1], ombre de monnaie, que par un reste de pudeur, puis aussi par calcul, on recouvre d'une teinte légère en métal blanc. Gallien poursuivait un double but, en livrant à la circulation des monnaies en cuivre saucé dans un bain d'argent ou d'étain. D'abord il espérait tromper le peuple en donnant à ces pièces une apparence frauduleuse, puis il échappait ainsi à l'immixtion du Sénat, auquel, suivant les termes de la constitution d'empire, appartenait le droit exclusif d'émettre la monnaie de bronze.

Dans le même temps que Gallien avilissait complètement la valeur du denier, et, par une conséquence toute naturelle, il diminuait progressivement l'*aureus*, dans des conditions insensées ; si bien que vers la fin de son règne, cette pièce par son poids ne représentait plus qu'une proportion infime de sa valeur antérieure [2]. Puis, pendant qu'il

[1] L'analyse chimique constate, dans les deniers communs de Gallien et de ses successeurs immédiats, une proportion de 3 0/0 de fin ; mais l'argent ne se trouve là qu'accidentellement. Il avait bien fallu, pour le service des émissions nouvelles, employer ce qui restait du cuivre des monnaies antérieures. Les procédés d'affinage de l'époque ne permettaient guère d'extraire tout l'argent qui se trouvait dans l'alliage des deniers qui revenaient à la monnaie.

[2] D'après les recherches de Cohen, sur un grand nombre de pièces d'or de Gallien, de conservation parfaite, il a été constaté des différences de poids qui varient de 6 grammes 7 à huit dixièmes de gramme.

diminuait l'*aureus*, ce prince, dans le but de réaliser de plus grands bénéfices, fit procéder méthodiquement à la refonte des monnaies des règnes antérieurs et même de celles du commencement de son propre règne, si bien que ces pièces disparurent presque complètement de la circulation. Malgré ces manœuvres scandaleuses Gallien eut cependant l'audace de se faire représenter, sur un grand nombre de médaillons et de pièces, comme un rigide observateur des lois qui régissaient la monnaie [1].

Pendant que l'empereur se faisait faussaire, il décrétait officiellement la banqueroute en refusant dans les caisses de l'État, pour le recouvrement des impôts, des monnaies autres que celles des règnes antérieurs, à un taux déterminé, ou bien en exigeant les paiements, en or et au poids. On en était fatalement arrivé à stipuler les appointements des hauts fonctionnaires privilégiés, dans des types de monnaies que l'on ne frappait plus [2]. L'esprit se demande comment tout ce mécanisme artificiel pouvait subsister, sans amener des bouleversements fréquents.

C'est ainsi que se passaient les choses, dans les ateliers monétaires de Rome où se frappait la plus grande partie des monnaies de tout l'empire, puis aussi dans les ateliers de Milan et de Siscia; mais à Antioche, on ne procédait pas absolument de la même façon. Là, l'*aureus* était frappé à un poids plus élevé et plus régulier que dans les autres ate-

[1] Cohen, 2e édition, nos 536 à 566.

[2] *Trebellius Pollio*, Claude, § 14 et 17. *Vopiscus*, Aurélien, § 9 et 12, *Idem*, *Probus*, § 4.

liers ; le denier également y était fait avec un plus grand soin, et en même temps avec une apparence plus riche. La raison s'en comprend assez par ce fait, que les ateliers d'Antioche, bien que frappant toujours monnaie officielle d'empire, suivaient une impulsion indépendante de Rome, et avaient à tenir compte d'intérêts locaux plus difficiles à satisfaire.

Dans le cours du règne de Gallien, les ateliers monétaires coloniaux tendent à disparaître peu à peu, ceux que l'État laisse subsister deviennent ateliers d'empire. Seule l'officine monétaire d'Alexandrie conserve son privilège, jusqu'au moment de la réforme monétaire de Dioclétien, en l'année 300. C'est également sous le règne de Gallien, que l'on commence à voir introduire plus régulièrement dans les types monétaires, des marques avec des caractères distinctifs, pour les différentes officines de chaque atelier. Il est facile de comprendre, que dès l'instant que le denier commun n'était plus qu'une monnaie fiduciaire, à peu près sans valeur intrinsèque, il fallait bien que le gouvernement lui-même se tînt en garde, afin de ne pas laisser la fraude administrative s'introduire concurremment à côté de celle de l'État. Et pourtant, malgré toutes ces précautions, c'est bien ce qui arriva. Au moment de la réforme monétaire d'Aurélien, lorsque celui-ci ramena l'ordre et les pratiques honnêtes dans l'administration monétaire, on sait ce qu'il lui en coûta d'efforts et de sang, pour imposer sa volonté et pour déraciner les détestables abus qui s'étaient introduits dans cette administration, pendant le règne de Gallien.

Il est assez difficile de déterminer aujourd'hui à quelle valeur réelle était tombé, dans le commerce, le denier commun sous Gallien. Il n'y avait plus alors de deniers d'argent, et l'*aureus* ne peut guère servir de point de comparaison, puisqu'il était devenu une monnaie instable, sans poids régulier. Cependant, si nous nous reportons aux conséquences de la réforme d'Aurélien, et surtout si nous considérons que cette mesure ne fut pas, à proprement parler, une réforme, mais bien la consécration officielle d'un état de choses qui durait depuis dix ans, nous pouvons bien arriver à établir approximativement cette valeur. Aurélien frappa l'*aureus* à cinquante-cinq à la livre ; puis, bien qu'il ne pût émettre encore des deniers en argent, il conserva cependant cette pièce, en principe, avec sa valeur relative du vingtième de l'*aureus*. Le denier commun devint la vingt-unième partie du denier d'argent, ce qui fait que l'*aureus* valait 420 deniers communs de la nouvelle monnaie, et qu'il fallait 23.100 deniers communs pour faire l'équivalent d'une livre d'or. En prenant pour prix de l'or, le chiffre de 3 fr. 25 par gramme [1], on arrive ainsi à la valeur approximative de 4 centimes 6 dixièmes, par denier commun des derniers temps de Gallien.

[1] De même que je l'ai fait pour un travail précédent, je me sers seulement de l'or comme point de comparaison pour ce métal. J'ai adopté le chiffre de 3 fr. 25 le gramme, bien que ce ne soit pas le prix qui se pratique actuellement, mais bien parce que c'est celui qui a prévalu pendant la plus grande partie de notre siècle. Chacun sait, du reste, aujourd'hui que le prix actuel de 3 fr. 43 n'est qu'un chiffre artificiel qui se maintient par ce seul fait, que la plus grande partie de la réserve métallique en argent repose, immobilisée, dans les caveaux de la Banque de France.

Ce chiffre, qui se trouvera confirmé dans l'article suivant, sera établi plus exactement encore, au moment de la réforme de Dioclétien, en 300, puisqu'alors nous aurons un point d'appui officiel et incontestable dans les termes mêmes de l'édit de *maximum* de cet empereur.

Sous le règne de Gallien, les marques monétaires sont encore loin d'embrasser toute sa numismatique ; elles commencent à se manifester plus fréquemment dès l'année 258, au moment où le métal est déjà bien altéré ; puis, elles se généralisent davantage, à mesure que le métal diminue de valeur et qu'on arrive vers la fin du règne. Cependant, un grand nombre de pièces sortant d'un atelier bien déterminé et appartenant à la dernière époque du règne, ne sont revêtues d'aucun sigle.

Avant de donner les marques caractéristiques des différents ateliers monétaires sous Gallien, je crois utile d'indiquer les époques des différentes dignités de cet empereur. La deuxième puissance tribunice commence pour lui avec le 10 décembre 253, et cette puissance se renouvelle chaque année à la même date, jusqu'au 10 décembre 267 où commence pour lui la seizième puissance tribunice, qui finit avec la mort de l'empereur, en février 268.

Le premier consulat de Gallien date de l'année 254, le deuxième de 256 ; c'est seulement en 257 qu'il est consul pour la troisième fois; puis le quatrième consulat marque l'année 261, le cinquième l'année 262 ; il est consul pour la sixième fois en 264 et enfin son septième et dernier consulat lui a été donné en 266.

D'après les marques que nous rencontrons sur les deniers communs de l'époque de Gallien, nous pouvons constater le fonctionnement de quatre ateliers distincts, pendant ce règne. Ces ateliers résidaient dans les villes suivantes : Rome, Milan, Siscia et Antioche.

Les marques monétaires des officines de Rome d'où proviennent la majeure partie des monnaies de l'époque sont : A. B. Γ. Δ. Є. Z. H. N. X. XI. XII. Comme on le voit, jusqu'au chiffre 8, on emploie la numération grecque, puis le chiffre 9 est désigné par N, *novem;* les Romains, très fatalistes, n'employent jamais le Θ qui est en grec le chiffre neuf, parce que c'est la lettre initiale de Θάνατος, la mort ; les trois autres chiffres appartiennent à la numération latine.

Les marques distinctives de l'atelier de Milan sont : MP. MS. MT. *Mediolani prima, secunda, tertia.* Cet atelier de Milan avait été créé à la suite de la révolte de Postume qui avait fait disparaître les ateliers monétaires des Gaules et d'Espagne ; il ne fut pas maintenu après le retour de ces provinces à l'empire.

L'atelier de Siscia renferme quatre officines qui se caractérisent par les lettres suivantes : P. S. T. Q. *prima, secunda, tertia, quarta.*

Enfin, l'atelier d'Antioche, le plus intéressant de tous, insère dans ses pièces des marques successives qui revêtent un caractère chronologique bien déterminé. De l'année 264 à 266 ; on rencontre la marque VI C [1] ; puis ensuite la marque VII C [2] caractérise une

[1] Sixième consulat.
[2] Septième consulat.

période comprise entre l'année 266 et la fin du règne; vient également en 267 le sigle XVP [1]; puis enfin, la dernière année du règne, on rencontre la marque SPQR. Ce sigle est bien celui qui fut employé en dernier lieu, car une pièce à la légende de revers : P·M· TR·P· XVI, à l'effigie de Gallien, porte en exergue : SPQR [2] et cette pièce appartient aux deux premiers mois de l'année 268. Ce sigle SPQR est également le seul employé par l'atelier d'Antioche, pour les pièces du règne de Claude le Gothique.

Il y a bien encore, pour ce même atelier, une marque qui est le rameau; puis enfin, comme pour tous les autres ateliers, un certain nombre de pièces ne portent aucune marque distinctive.

Toutes les marques que je donne ci-dessus, comme appartenant à l'atelier d'Antioche, se rapportent incontestablement à un seul et même atelier.

Le caractère artistique, le métal de ces pièces, le soin avec lequel elles ont été faites et jusqu'à la régularité de leur fabrication, permettent d'affirmer, ce qui du reste ne fait l'objet d'aucune contestation, que toutes ne peuvent provenir que d'une même origine.

Cette attribution géographique, qui, à première vue, peut sembler sans importance, a, au contraire, un intérêt considérable, car certains faits qui n'auraient autrement aucune signification pour nous, revêtent par là-même, un caractère local bien

[1] Quinzième puissance tribunice.
[2] Collection A. Markl. Linz (Autriche).

déterminé et nous aident à préciser quelques points encore obscurs de l'histoire de ces temps.

Jusqu'ici, il avait été admis que ces pièces étaient de facture asiatique et qu'elles sortaient des ateliers monétaires d'Antioche. Tout parlait en faveur de cette hypothèse. Cependant, deux savants allemands, dans des travaux récents, ont cru devoir repousser cette opinion ; ils établissent que toutes les pièces de Claude, au sigle SPQR, ainsi que celles d'Aurélien de l'année 270, au même type mais sans sigle, et conséquemment toutes celles de Gallien, portant les mêmes marques, doivent provenir d'un atelier monétaire situé à Serdica [1]. Malgré tout le respect que j'éprouve, devant l'œuvre si consciencieuse de ces deux savants, je suis obligé de combattre leur prétention sur ce point, et de déclarer que toutes ces pièces, sans exception, appartiennent à l'atelier d'Antioche, comme on l'avait admis jusqu'ici. Les études dont il s'agit ici concernent la numismatique de l'empereur Claude le Gothique [2], et celle d'Aurélien et des princes de Palmyre [3].

Ces deux ouvrages sont bien conçus ; c'est le résultat d'études longues et persévérantes, et ils éclairent d'un jour nouveau toute cette numismatique si obscure jusqu'ici. J'en ai tiré personnellement beaucoup de profit, et c'est précisément parce que j'en

[1] *Serdica*, aujourd'hui *Sophia* de Bulgarie.

[2] *Die Reichsmünzstaetten unter der Regierung Claudius II Gothicus und ihre Emissionen. Numismatische Gesellschaft. Wienn, 1884.*

[3] *Die Münzen des Kaisers Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra.* Miskcloz, 1882. L'auteur a joint à son travail un extrait de tous les auteurs anciens qui se sont occupés de ces temps.

pense grand bien, que je me crois obligé de les critiquer sur un point, où je ne suis pas d'accord avec ces savants.

La principale raison qui a poussé MM. A. Markl et Th. Rohde à contester l'opinion admise jusqu'ici, c'est que quelques-unes des pièces appartenant à cette fabrication portent, sous le buste de l'empereur, soit un, ou deux, ou trois points, particularité qu'ils ont observée plus fréquemment dans d'autres pièces sortant des ateliers de Serdica ou encore de Cycicus[1].

Pour ce qui concerne le caractère de ces points, je dois observer qu'il ne me paraît nullement établi que ce fût là une marque spéciale d'atelier ; aucune officine monétaire jusque-là, ni même dans la suite avant Constantin, n'ayant marqué ses pièces autrement qu'au revers. Je conteste également que ce pût être là une marque d'un usage exclusif aux deux ateliers dénommés ci-dessus. Je possède dans ma collection, un denier d'Herennius Etruscus, qui porte quatre points sous le buste ; et cependant, à ce moment, il n'existait pas d'ateliers monétaires d'empire dans ces deux villes. Que ces points aient eu une signification particulière qui nous échappe encore, c'est là un fait bien certain ; mais qu'ils aient été l'attribution exclusive d'un atelier, c'est là une affirmation que rien ne prouve et que l'expérience même semble contester, si l'on considère surtout qu'un nombre extrêmement restreint de pièces portent ces points.

Le motif qui souvent a fait rechercher, pour ces

[1] *Cysicus*, sur les bords de la Propontide, en Asie Mineure.

pièces, une origine autre que celle d'Antioche, est que, eu égard à l'obscurité qui règne sur l'histoire de ces temps, on supposait que Zénobie, princesse de Palmyre, complètement maîtresse d'Antioche, vers la fin du règne de Gallien, en avait renversé l'administration romaine, et conséquemment, ne pouvait avoir laissé continuer la frappe des monnaies impériales. Comme on le verra dans une étude que je publierai prochainement, c'est une erreur, et les choses étaient loin de se comporter ainsi.

Le pouvoir officiel à Antioche, appartint à Rome, sinon en fait, tout au moins en apparence, jusque dans le cours de la première année du règne d'Aurélien en 270. La meilleure preuve se trouverait dans la non-interruption de la frappe de la monnaie à l'effigie de l'empereur, si cela ne faisait précisément l'objet de la contestation; cependant, en réfléchissant un peu, on est bien obligé de reconnaître qu'il en était ainsi, puisque les monnaies à l'effigie commune d'Aurélien et de Vabalathus, à légende latine, ont été frappées à Antioche; puisque, aussi, Zénobie n'avait frappé dans cette ville aucune monnaie à effigie commune, sous le règne de Claude. Cette princesse, malgré le pouvoir effectif dont elle disposait à Antioche, avait tout intérêt à émettre des monnaies impériales ayant cours, malgré le discrédit dans lequel elles étaient tombées, afin de ne pas entraver les transactions commerciales des villes manufacturières de la Syrie. Comme on le verra dans ce travail, sur la fin du Haut Empire, Zénobie chercha à se montrer en toute circonstance, dans ses rapports avec Rome, comme un mandataire régulier de l'Empire; avec une grande sagesse poli-

tique, elle établit sa puissance peu à peu et sans secousse, profitant des circonstances qui la servaient si bien ; et c'est précisément cette conduite prudente qui lui permit de constituer sa fortune. Sa première tentative un peu hardie de partage officiel du pouvoir date de l'année 270, comme en font foi les médailles aux effigies réunies d'Aurélien et de Vabalathus (18). C'est dans le même temps, qu'elle émit une prétention beaucoup plus audacieuse, en datant les mêmes pièces qu'elle fit frapper en Égypte, de la quatrième année de son pouvoir, cherchant ainsi à reporter le commencement de son règne à l'année 267. L'effet de cette prétention fut tel auprès du nouvel empereur, que Zénobie voyant qu'on ne la considérait plus à Rome, autrement que comme un tyran en révolte ouverte avec l'empire, elle répudia toute réserve, dès ce moment, et ne fit même plus mention d'Aurélien, sur ses monnaies. Mais cet événement se passa seulement en 270, et rien jusque-là, à partir de l'année 262, c'est-à-dire après les deux invasions successives de Sapor, en 258 et 260 et la mort de Macrien et de ses deux fils n'a pu empêcher l'atelier d'Antioche continuer à frapper, sans la moindre interruption, des monnaies à l'effigie de l'empereur, personne n'y mettant obstacle, pas même Zénobie, dont cette manœuvre servait les intérêts.

Un point à signaler en faveur d'Antioche, est cette considération, que toutes les monnaies avec ces signes caractéristiques se rencontrent, assez commu-

[1] Cohen, *Aurélien et Vabalathus*, N. 1. Les pièces au type de Vabalathus seul ont été frappées plus tard, lorsque Zénobie n'avait plus rien à ménager.

nément, dans les trouvailles faites en Asie, tandis qu'elles sont fort rares dans celles faites en Europe.

Une raison toute particulière s'oppose à accepter Serdica, comme lieu de leur origine. Une étude bien exacte des faits établit que, pendant la plus grande partie du règne de Claude II, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 269, cette ville était complètement cernée par les Goths, auxquels Claude avait dû laisser le champ libre, afin de préparer le plan qui devait aboutir à Nissa, avec leur déroute, puis leur anéantissement dans plusieurs rencontres successives. Il est bien évident que, pendant ce règne, Serdica ne pouvait présenter les éléments de sécurité absolument indispensables, pour le fonctionnement régulier d'un atelier monétaire.

Une autre remarque est celle-ci. Toutes les monnaies dont l'origine de Serdica est vraiment incontestable, quand elles ne portent pas à l'exergue la marque SERD· qui est je crois la première chronologiquement en usage, ont toujours la numération grecque [1].

Les ateliers monétaires de Serdica et de Cysicus n'ont jamais été des centres de fabrication permanente de monnaies d'empire. Ce n'étaient guère que des ateliers transitoires, où les armées frappaient, lors de leur passage en se rendant en Asie, les quantités nécessaires à leurs besoins. On peut cons-

[1] Il est à remarquer que la Grèce propre conserva pendant bien longtemps encore le privilège de sa langue, dans ses manifestations officielles. C'est ainsi que tous les fragments de l'Édit de *maximum* de Dioclétien trouvés en Grèce propre sont en langue grecque, sans aucune exception, tandis que tous ceux trouvés en Asie et en Égypte sont en latin.

taler ce fait d'une manière bien caractéristique, par la numismatique de l'empereur Probus [1], comme nous aurons occasion de le voir dans l'article suivant.

Enfin, une dernière remarque serait celle-ci. Un ensemble de monnaies de Gallien, au sigle SPQR, ont un caractère essentiellement agressif contre l'empereur personnellement, et même contre certaines institutions de l'empire. On ne peut guère admettre que de semblables manifestations eussent pu se produire impunément, dans une ville comme Serdica, où le châtiment ne se fût pas fait attendre; tandis que cela ne rencontrait aucune difficulté à Antioche, où l'administration se trouvait sous des influences, qui avaient tout intérêt à faire voir l'infamie du règne et à jeter le discrédit sur l'empire, tout en observant des apparences hypocrites vis-à-vis de Rome.

Dans un prochain article, qui présentera plus d'intérêt, au point de vue de la détermination des centres monétaires et de leurs caractères chronologiques, nous assisterons à la réforme monétaire d'Aurélien, nous verrons les bienfaits qu'elle apportera dans le monde romain; c'est le réveil économique de la fin du Haut-Empire.

(A suivre.) ÉMILE LÉPAULLE.

[1] *M. Aur. Probus*, par Émile Lepaulle. Lyon, 1884, chap. I, p. 22 et 23.

UN MILLARÉS D'ARCADIUS

ÉTUDE SUR LE MILLARÉS

DE CONSTANTIN À HÉRACLIVS



Buste diadémé de l'empereur, à droite : N. ARCADIVS. P. F. AVG.

Au ℟. : VOT. X. MVLT. XX. En exergue : MD. TS. (Ma collection).

Argent fin. Poids : 5 gr. 05. Diamètre moyen : 24 mill. 1/4. Épaisseur moyenne : 1 mill. 1/4.

On connaît une pièce d'argent d'Arcadius qui ne diffère de celle-ci que par l'indication de l'atelier. Elle porte, à l'exergue, les lettres R M [1]. Elle a donc été frappée à Rome, tandis que celle dont je donne

[1] *Catalogue d'une riche collection de monnaies grecques et romaines, consulaires et impériales*, du révérend J. H. de Messine. Rome, 1883, pl. III, n° 846.

l'image, l'a été à Milan, comme on le voit par les lettres M D.

Comme la pièce est certainement de soixante à la livre, c'est-à-dire d'un soixantième de livre romaine, si on donne à la livre 324 grammes en chiffres ronds, on est forcé d'attribuer à la pièce un poids théorique de 5 gr. 40.

En fait, elle ne pèse que 5 gr. 05, parce qu'elle n'est pas à fleur de coin, quoique bien conservée, et parce que, anciennement, la taille n'avait pas la précision actuelle et n'était régulière (quand elle l'était) que par compensation ; enfin, parce qu'il faut toujours faire entrer la tolérance en ligne de compte.

Cette pièce d'argent d'un soixantième de livre est un millarés. Je traduis par *millarés* le mot latin *miliarense* [1] (pour milliarense), qui, au moyen âge est devenu μιλιαρήσιον, μιλιαρίσιον, μιλλιαρίσιον en grec [2], puis *millarense* ou *millarensis* en bas latin, et *millarés* en langue vulgaire.

Le mot *miliarense* est un qualificatif pris substantivement. C'est le neutre du mot *miliarensis*. Il a le sens, non pas de *millième*, en latin *millesimus*, mais de composé d'un millier, comme *milliarius*, et comme *milliare* (neutre de *milliaris*, inusité), d'où vient précisément le français *millier*.

On trouve le qualificatif *miliarensis* joint à *cohors* [3],

[1] Le nom de *miliarense* était encore usité au XII[e] s. (Cf. Ducange, *De imper. Const. numm.*, § XCIV), en même temps que μιλλιαρίσιον. (Cf. Trinchera, *Syll. græc. membr.*, 1865, p. 170.)

[2] De la même façon que Κιρκήσιον, de *Circense*, et Καστρήσιον, de *Castrense*. Cette remarque est due à Saumaise.

[3] C'est Sabatier qui l'affirme (*Descript. gén. des monn. byz.*, t. I,

pour désigner une cohorte de 1000 soldats, *à porticus* pour en indiquer le nombre considérable de colonnes : *miliarensem porticum, in hortis Sallustii, Aurelianus ornavit*[1].

Le mot *miliarensis*, accolé, avec le sens de composé d'un millier, à *nummus,* indiqua le nombre d'unités contenues dans ce *nummus*, qui était d'argent. Mais, de même qu'on avait sous-entendu *lapis* dans la locution *lapis milliarius*, borne *milliaire*, et que l'adjectif *milliarius* ou plutôt *milliaris* (inusité) avait passé au neutre, en étant pris substantivement, et était devenu *milliare* ou *miliare*, de même le *nummus miliarensis* s'est changé en *miliarense* qui, pris substantivement, a signifié pièce de 1000-unités (*téronces*).

Je sais que l'on m'objectera l'opinion universellement adoptée, qui donne à *miliarense* le sens de *millesimus* et le traduit par pièce d'un millième : « La pièce d'argent de 72 à la livre se nomme *miliarense*, dit M. Mommsen, parce qu'elle valait un millième de la livre d'or[2]; » mais je sais aussi que les exemples produits à l'appui de cette opinion, tels que *cohors miliarensis*, *porticus miliarensis*, l'infirment au lieu de la fortifier, puisqu'il faut traduire ces expressions

p. 61). Quoiqu'il n'indique pas sa source, je suis sûr que sa citation est authentique, car la *Notitia Dignit.* mentionne, parmi les soldats du Dux Thebaïdos, les milites *miliarenses* Syenae (Ed. Böcking, Bonn, 1839, in-8°, t. I, p. 75) et, au nombre des troupes du Dux Arabiae, l'ala secunda *miliarensis* Naarsafari. (*Ibid.*, p. 82.) Ordinairement, il est vrai, on employait *milliaria* ou *miliaria* au lieu de *miliarensis*. (Cf. *ibid.*, p. 82, 96; G. Hensen, *Inscript. lat.; Orell.*, t. III, nos 5430, 5443, 6858, etc., etc.)

[1] Flav. Vopisc., *Aurelianus*, § 49.

[2] Cf. M. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. de Blacas, III, p. 81.

latines par cohorte de 1000 soldats, portique de 1000 colonnes[1]. Or, je ne dis pas autre chose en traduisant *miliarense*, c'est-à-dire *nummus miliarensis*, par pièce de 1000 unités[2] (*téronces*).

L'unité qui était le millième du millarés était le six-millième de l'aureus : c'était le téronce.

J'ai démontré autre part[3] que, dans le milieu du IIIe siècle, l'aureus était déjà divisé en six-millièmes. Le millarés valut, dans le principe, 1000 de ces six-millièmes (*téronces*) et, pour ce motif, fut le sixième de l'aureus.

2. Le millarés fut créé par Constantin le Grand, qui le tailla à raison de 48 à la livre. A partir de Constant Ier, la taille fut portée à 60, au lieu de 48, comme le prouve le chiffre LX, que l'on voit sur certains millarés de ce prince et les poids effectifs de ces millarés et de ceux de ses successeurs[4].

Héraclius reprit la taille de Constantin et fit frapper une monnaie d'argent de 6 scrupules, νόμισμα ἑξάγραμμον[5], c'est-à-dire de 6/288 ou 1/48 de livre.

[1] Sabatier, *Descript. gén. des monn. byz.*, t. Ier, p. 61.

[2] On trouve la même explication du mot *miliarensis* dans Lydus (de Mensuris, IV, 9), qui l'a empruntée à Dardanus; M. Mommsen la cite (*l. c.*, p. 154, note 1), mais c'est pour la combattre et la rejeter.

[3] *L'aureus se divisait en* 6,000 *mmes, au milieu du* 3e *s.*, Marseille, 1884.

[4] Poids des millarés de Constant Ier : 5 gr. 45, 5 gr. 35, 5 gr. 15; de Constance II : 5 gr. 35; de Julien : 5 gr. 25; de Magnus Maximus . 5 gr. 25; de Priscus Attalus : 5 gr. 26 (Vasq. Queipo, III, 452, M. Mommsen, III, 73.)

[5] Ινδ .γ'. μετα υπ. Ηραχλείου Αύγουστου τὸ δ', Τούτῳ τῳ ἔτει γέγονεν ἀπὸ νόμου νόμισμα ἑξάγραμμον ἀργυροῦν καὶ βασιλικαὶ ῥῶγαι δι' αὐτοῦ γεγόνασι καὶ κατὰ τὸ ἥμισυ τῆς αρχαιότητος. (*Chronicon Paschale*, dans la *Byzantine*, éd. de Venise, t. IV, p. 307. Τὸ ἥμισυ me paraît une erreur de copiste ; il faudrait, je crois, τὴν μίμησιν.

Il en fit en même temps frapper une autre de 96 à la livre [1], qui, étant d'un poids deux fois moindre que la précédente, n'en avait que la moitié de la valeur et n'était, par conséquent que le douzième du sou. C'est à la monnaie de ce dernier poids, de cette dernière valeur, que passa alors le nom de millarés.

Ceci résulte de divers textes, à savoir :

1° D'une équation, formulée vers l'an 900, qui assimile 109 millarés *μιλιαρήσια ρθ'*, à 218 siliques, *κεράτια σιή'* ;

2° D'un glose des Basiliques : *Κατὰ νόμισμα λαμβάνει μιλιαρήσια ιϐ'*.

3° D'une scholie des mêmes Basiliques : *ἕν κεράτιον...,. ητοι μιλιαρήσιου ἡμισύ* ;

4° D'une règle tirée d'un vieux livre des comptes : *Οφείλεις..... λογαριάζειν δώδεκα μιλλιαρήσια τῷ νομίσματι* ;

5° Et enfin du rapprochement d'un passage du Théophane, dans lequel il est dit que, les murs de Constantinople ayant été renversés par un tremblement de terre, Léon l'Isaurien imposa, pour subvenir à leur reconstruction, un millarés par aureus à payer aux diocèses, ce qui donna lieu à l'impôt de 2 carats que lèvent ces fonctionnaires : *καὶ ἀπαιτοῦσιν εἰς κανόνα κατὰ ὁλοκοτίνιν τὸ μιλιαρίσιον..., ἐντεῦθεν οὖν ἐπεκράτησεν ἡ συνήθεια δίδειν τὰ δύο κέρατια τοῖς διοκηταῖς* [2], d'où il suit

[1] Leur poids effectif, en moyenne de moins de 3 gr. 40, correspond bien à cette taille.

[2] Theophanis *Chronographia*, XXVI° a° *regni Leonis Isauri*, dans la *Byzantine*, éd. de Venise, t. VI, p. 275. J'ai traduit, par *aureus* le mot ὁλοκοτῖνιν, non pas seulement selon l'usage, mais parce que cette interprétation m'a paru découler du sens même du mot. En effet, ce terme est hybride et formé du grec ὅλος et du latin *cotinus* : ὅλος signifiant entier (en latin *solidus*, *integer*), et *cotinus*, em-

que le millarés est ici encore assimilé à 2 carats, c'est-à-dire à 2/24 ou 1/12 de l'aureus.

Ducange, qui a écrit sur les millarés[1], s'est servi des textes qui précèdent et a ajouté à ces témoignages celui de Cedrenus, ce qui n'était pas le cas, ainsi que je le démontrerai plus loin, et celui de Suidas : Μιλιαρίσιον, *τὸ τοῦ νομίσματος δέκατον*[2]. Il corrige, il est vrai, *δέκατον* en *δωδέκατον* ; mais lequel de ces deux termes est authentique ? Du temps de Suidas, le dinar oriental ne se divisait-il pas en 20 carats ou en 10 dirhems[3], de ces dirhems que Pegolotti nommait couramment, quelques siècles plus tard, des millarés ? Est-ce que, d'autre part, le millarés occidental des XIIe et XIIIe siècles, le millarés carré, n'a pas été aussi le dixième du besant ? On peut donc, à la rigueur, ne pas voir une inexactitude, mais seulement un défaut de précision dans l'assertion de Suidas.

3. En assimilant toute pièce d'argent ou plutôt le nom même de ce métal au millarés, et *vice versa,* le *Παλαιὰ Λογαρικὴ* a formulé une équation de langage que confirme la numismatique comparée : *τὸ γὰρ μιλιαρήσιον ἀντὶ ἀργυροῦ λογίζεται, τὸ δὲ ἄργυρον ἀντὶ μιλιαρισίου*[4].

ployé pour indiquer la partie au lieu du tout, le disque du sumac fustet au lieu de l'arbrisseau même. Ce disque, souvent appelé semence, est orbiculaire, plat et jaune, et peut donner l'impression d'une pièce d'or. Le sumac fustet est très commun sur toutes les côtes méditerranéennes.

[1] *De inferioris ævi numismatibus*, § 98, dans le t. VII du *Glossarium*, éd. Didot.

[2] Ed. de Genève, 1619, t. II, p. 164.

[3] Cf., sur ce point, mon mémoire *Sur l'origine du monnayage musulman. Rev. num.* de 1884, p. 333.

[4] Cité par Ducange, *l. c.*

En effet, si Pegolotti a nommé millarés, *miglio-rese*, le dirhem oriental ; si de très nombreux documents du XIIIe siècle, et notamment le Consulat de la mer [1], nomment millarensis ou millarés le demi-dirhem en faveur sur les côtes méditerranéennes d'Italie, de France, d'Espagne, et celles de Barbarie ; si, dans les actes siciliens du XIIe siècle, on trouve fréquemment la mention d'un millarés, *miliarense* ou *μιλλιαρίσιον* [2], qui n'est ni le dirhem ni le demi-dirhem; si enfin les écrivains byzantins donnent, après Héraclius, le nom de millarés à la pièce d'argent qui était le douzième du sou, c'est sans préoccupation, soit de la signification étymologique, soit du rapport au sou d'or, de la monnaie qu'ils désignent ainsi, mais pour ce motif seul que le métal en est l'argent : *τὸ γάρ μιλιαρήσιον ἀντὶ ἄργυροῦ λογίζεται, τὸδὲ ἄργυρον ἀντὶ μιλιαρισίου.*

Le même motif avait précédemment, c'est-à-dire dès le VIe siècle, valu le nom de millarés à la drachme sassanide : *δραχμὴ τοῦτ' εοτὶ τὸ μιλιαρίσιον* [3].

L'attribution du nom de millarés à des espèces si différentes de poids et de valeur, de celles auxquelles ce nom avait très justement été donné, a constitué un abus; mais les abus de ce genre sont très fréquents dans l'histoire monétaire, et il n'y a pas lieu d'en être étonné.

4. Le millarés, étant en argent, a dû subir, a subi

[1] Cf. mon mémoire *Sur la date et le lieu d'origine du Consulat de la mer*, Marseille, 1877, in-8°.

[2] Ducange, *l. c.;* Trinchera, *l. c.*

[3] Cosmas Indicopleuste (l. XI), cité par M. Mommsen, *l. c.*, III, p. 82.

les diverses variations qu'a éprouvées ce métal, dans son prix et sa relation à l'or.

La relation de l'or à l'argent étant fondée sur les valeurs, c'est-à-dire les prix réciproques de ces deux métaux, je vais indiquer ces prix.

Le millarés qui avait, dans le principe, la valeur d'un sixième du sou d'or, ne put la maintenir.

Les textes le prouvent.

Voici d'abord[1] un édit de 445, par lequel Théodore II et Valentinien III enjoignent de ne jamais vendre au-dessous de 7,000 unités (téronces) le sou d'or que le collecteur paye jusqu'à 7,200 : *In perpetuum volumus... ne unquam intra septem millia nummorum solidus distrahatur, emptus a collectario septem millibus ducentis*[2].

Le millarés valait donc au moins 7 millarés au milieu du ve siècle ; il valait même 7 millarés et 1/5.

Plus tard, le prix du sou d'or s'éleva à 8 millarés et 2/5. Les Empereurs, trouvant ce prix préjudiciable à leurs intérêts propres, l'abaissèrent à 7 millarés 1/5[3].

[1] Je ne puis comprendre parmi les prix du sou d'or celui de 5760 « nummia » que Sabatier indique d'après Finlay (*Greece under the Romans*, p. 545, et *Descript. gén. des monn. bysant.*, I, p. 54) parce qu'il ne me paraît point qu'Anastase ait fixé, par ce texte, le prix de l'or, et, s'il a créé un nouveau système de monnaies divisionnaires, ou plutôt s'il a rétabli un système suranné, qu'il ait rien changé à la division nominale du sou en 6,000^mmes^.

[2] Nov. Valentin., III, t. XIV, 1.

[3] Τῶν γάρ ἀργυραμοιβῶν πρότερον δέκα καὶ διαχοσίους ὀβολούς, οὓς φολεις καλοῦσιν ὑπὲρ ἑνὸς στατῆρος χρυσοῦ προίεσθαι τοῖς ξυμβάλλουσιν εἰωθότων, αὐτοι (οἱ βασίλεις) ἐπιτεχνώμενοι κέρδη οἰκεῖα, ὀγδοήκοντα καὶ ἑκατὸν μόνους ὑπὲρ τοῦ στατῆρος δίδοσθαι τοὺς ὀβολοὺς διεπράξαντο, ταὐτην δὲ νομίσματος ἑκάστου χρυσοῦ ἕκτην απὲτεμον μοῖραν πάντων ἀνθρώπων. (Procop., *Arcana historia*, 25.)

Mais que pouvaient les ordonnances impériales contre la loi du trafic ? Si elles arrêtèrent l'accroissement de valeur de l'or, ce ne fut que pour un temps, et, au début du VIIe siècle, le prix du sou d'or était remonté à plus de 8 millarés.

En l'an 600, en effet, le Khan des Avares vainquit l'armée romaine et fit de nombreux captifs, et, parce que Maurice ne voulut pas en payer la rançon requise, il les fit tous périr. Cédrenus, qui rapporte le fait, dit que le nombre de ces captifs fut de 12,000 et que, à 2 millarés par tête, l'estimation de la rançon totale fut de 2,933 sous d'or : *ἦσαν δὲ χιλιάδες ιβ' ἀνεβιβάζετο δὲ ἡ τιμὴ αὐτῶν ἀνὰ μιλιαρισίων δύο, βθλγ'* [1]. Cette estimation porte l'évaluation du sou d'or à 8 millarés et 2/11.

Sous Héraclius, c'est-à-dire quelques années à peine après la mort de Maurice, le sou d'or fut évalué à 12 millarés, mais le millarés n'était plus la pièce de Constantin ni celle de ses successeurs ; c'était une monnaie taillée à raison de 96 à la livre, ayant par conséquent la moitié du poids et de la valeur du millarés d'origine. Rien n'était plus normal, dans ces conditions, que l'équivalence de ces 12 nouveaux millarés avec le sou d'or.

La monnaie de 6 scrupules, *νόμισμα ἑξάγραμμον*, c'est-à-dire de 48 à la livre, rétablie par Héraclius, eut du coup le rang de double millarés.

5. Tels furent les prix successifs du sou d'or en

[1] G. Cedreni. *Compendium historiarum*, dans la *Byzantine*, éd. de Venise, VII, p. 315. Ce texte est un de ceux que Ducange — à tort — a donné à l'appui de la division du sou en 12 millarés. Cette division n'eut lieu que plus tard.

millarés et les valeurs du métal de ces millarés. Les rapports successifs de l'or à l'argent en sont les corollaires.

Le millarés de Constantin pesant théoriquement la 48e partie de la livre romaine, c'est-à-dire 6 gr. 75 (la = livre 324 grammes) et le sou d'or de ce prince étant du 72e de la livre et du poids théorique de 4 gr. 50, le rapport théorique de l'or à l'argent fut de 9.

Sous les successeurs de Constantin, le millarés fut taillé à 60 à la livre, et, comme le sou d'or ne cessa pas de l'être à 72, le rapport de l'or à l'argent se serait abaissé à 7 environ, si l'on avait continué à ne compter que 6 millarés pour prix d'un sou d'or.

Je viens d'exposer qu'il n'en fut pas ainsi, et que, au temps de la taille de 60 millarés par livre, on en donna au moins 7 et jusqu'à plus de 8 pour le prix d'un sou d'or. Il suit de là que le rapport de l'or à l'argent, sous les successeurs de Constantin, ne fut jamais moindre de 8 1/3, et s'éleva même, le poids du sou ne variant pas, jusqu'à 10 ou environ. Encore s'agit-il du rapport théorique, toujours au-dessus de l'effectif, parce que, en supposant le métal du millarés aussi sauvegardé par les édits que celui du sou, on ne peut pas croire que la taille en ait été aussi parfaite et l'affinage aussi soigné.

6. Mais, dira-t-on, si le rapport de l'or à l'argent, sous Constantin et ses successeurs, ne s'est pas élevé au-dessus de 10 et est descendu jusqu'à 8 1/3, comment se fait-il : 1° que certains édits impériaux assimilent la valeur d'une livre d'argent à celle de

5 et même de 4 sous d'or, ce qui doublerait le précédent rapport en le portant à 15 et même 18; 2° que certaine monnaie, je précise, la silique de Justin, qui est le 24e nominal du sou d'or, puisqu'elle porte la notation CN (250/6000) ne pèse que 60 à 65 centigrammes[1], ce qui, même à raison de 8000 six millièmes pour prix du sou, ne donne pas, au rapport de l'or à l'argent, uu chiffre supérieur, un chiffre égal à 5?

On m'opposera donc: 1° les édits, pour démontrer que mon rapport de 8 1/3 à 10 est de moitié trop faible ou environ, et 2° la monnaie, pour prouver, par un témoignage authentique et irrécusable, que ce même rapport est trop fort de moitié.

7. J'ai sous les yeux les édits. Le plus ancien est d'Arcadius et Honorius et de l'an 397. Il est ainsi conçu : *Jubemus ut pro argenti summâ quam quis thesauris fuerat illaturus, inferendi auri accipiat facultatem, ita ut pro singulis libris argenti quinos solidos inferat. Dat. XI kal. mart. Constantinopoli, Caesario et Attico coss*[2].

En voici un deuxième; il est d'Honorius et de Théodose II : *Pro singulis libris argenti quas primipilares viris spectabilibus ducibus sportulæ gratiâ præstant, quaterni solidi præbeantur, si non ipsi argentum offerre sua sponte maluerint. Dat. XIII kal. jul., Constantinopoli, Honorio XIII et Theodosio X AA, coss.*[3].

Je ferai d'abord remarquer que les édits qui pré-

[1] Sabatier lui donne 60 à 62 centigr., *l. c.*, p. 59.
[2] *Cod. Théod.*, XIII, II, 1, et *Cod. Just.*, XI, LXXVI, 1.
[3] *Cod. Théod.*, VIII, IV, 27.

cèdent, quoique à peu près de la même époque, ne se ressemblent pas tout à fait, le premier assimilant la valeur de la livre d'argent à 5 sous d'or, et le second à 4 sous. Il est vrai que le premier vise l'intérêt du trésor, et le deuxième celui des particuliers; je n'insiste donc pas sur la remarque. Ce n'est pas dans cette différence qu'est le défaut de l'objection.

Il est dans ce fait que les édits se taisent sur la qualité de l'argent dont une livre équivalait à 4 ou 5 sous d'or. Si cet argent avait dû être pur, les édits l'auraient formellement prescrit; leur silence sur ce point prouve qu'il ne s'agissait pas d'argent pur.

C'était donc de l'argent allié. Dans quelle proportion? je ne sais, mais qui peut dire que cet *argentum* dont la livre valait à peine 4 à 5 sous d'or, n'avait pas autant d'alliage que ces *argenteus* du IIIe siècle, qui, quoique, désignés sous ce nom par tous les textes, n'étaient que des monnaies de haut billon, dans lesquelles le cuivre entrait au moins pour un tiers, souvent pour la moitié et plus. Les *argenteus* du IIIe siècle, ceux des Philippe surtout, abondent dans toutes les collections; ils comptent parmi les pièces les plus communes et les moins coûteuses du marché des médailles, et, quoique on les considère comme des pièces d'argent, on sait qu'on les paierait le double et parfois le triple de leur valeur intrinsèque si on les prenait en retour de leur poids de bon argent. Or, si ces *argenteus* sont abondants aujourd'hui, combien devaient-ils l'être aux IVe et Ve siècles? Quoi de plus admissible dès lors que l'*argentum* sans qualificatif, dont la livre valait 4 ou

5 sous d'or, ait été l'argent des *argenteus* du IIIe siècle, fondus en lingots ou simplement cédés et reçus à poids, et que le fisc ait préféré plus d'une fois recevoir en paiement 5 sous d'or qu'une livre d'un pareil métal.

Dans tous les cas, on peut être sûr que l'État n'aurait pas accepté 5 sous d'or en contrevaleur d'une livre d'argent, s'il avait pu tailler, dans cet argent du poids d'une livre, plus de 30 à 35 millarés, tandis qu'il en taillait réglementairement 60 dans une livre d'argent pur.

Voilà pour la première objection; je passe à la seconde.

8. Il est parfaitement vrai que des siliques ou carats, en argent, au nom de Justin, portant la notation CN, c'est-à-dire 250, ne pèsent que 60 à 65 centigrammes, comme l'a dit Sabatier et comme je l'ai constaté, pièces et balance en mains. La silique de Justin que j'ai pesée moi-même, et que j'ai sous les yeux, trébuche à 65 centigrammes; la notation de valeur, CN, et la légende du droit DN IVSTI NVS PP AVG s'y détachent fort nettement dans tous leurs traits, et le buste du prince y est presque à fleur de coin. Or, le profil de Justin n'y a pas la correction et surtout la finesse qui distinguent les têtes impériales de cette époque, et le trapèze, encadré de deux rangées parallèles de perles et traversé d'une bande perlée, qui figure le vêtement, ne représente rien de distinct; ni la chlamyde ni la tunique romaine n'y sont reconnaissables et si on croit entrevoir un habit déterminé, c'est, semble-t-il, la dalmatique.

Tout au contraire, les siliques byzantines d'Anastase et de Justinien, qui pèsent deux fois plus environ que celle de Justin; la demi-silique de Justin qui a le même poids — fait en apparence étrange! — que la silique du même prince, offrent des représentations impériales bien préférables à celle que je viens de décrire, surtout quant à l'habillement qui est traité d'une façon entendue et compréhensible.

Il y a une conclusion à tirer des remarques qui précèdent, c'est que la silique de Justin n'est pas partie des mêmes ateliers que sa demi-silique et les siliques de son prédécesseur et de son successeur; c'est que celles-ci sont dues à des artistes byzantins, celle-là au burin d'un étranger.

La différence d'origine n'est pas nécessaire, du reste, pour convaincre qu'une silique de 60 à 65 centigrammes ne peut pas avoir eu cours dans les régions où couraient la silique légale de l'Empire, d'un poids double, la demi-silique légale, du poids de 60 à 70 centigrammes. Alors même que la silique de 60 à 65 centigrammes eût été frappée à Constantinople, on pourrait affirmer qu'elle n'y aurait pas couru, à cause de l'extrême et volontaire infériorité de son poids. On n'en était pas encore, sous Justin, aux procédés de Philippe Le Bel.

Tel est le motif pour lequel la deuxième objection, d'après laquelle le rapport de l'or à l'argent aurait été de 4 à Constantinople, au VIe siècle, ne me paraît pas plus fondée que la première objection d'après laquelle ce rapport y aurait été de 15 et même de 18, au Ve siècle.

Toutefois, si le rapport de l'or à l'argent n'était

pas de 4 à Constantinople et dans l'Empire byzantin, au ve siècle, il était de ce faible chiffre ailleurs. J'ai moi-même constaté qu'en France il n'atteignait pas 5 sous Charlemagne, 4 sous Pépin et qu'il y était moindre sous les Mérovingiens.

La silique au nom de Justin, du poids de 60 à 65 centigrammes — qui n'est certainement pas de fabrique française et a peut-être été frappée au sud du Danube et à l'est des possessions de Théodorie — prouve à l'évidence que la France n'était pas alors le seul pays où l'or et l'argent différaient si peu de valeur.

Au cœur de l'Empire, le rapport de l'or à l'argent oscilla entre 8 1/3 et 10, de Constantin à Héraclius ; mais, avant Constantin, et particulièrement au milieu du IIIe siècle, il était bien plus élevé. Je sais que, sur ce point, comme sur tant d'autres, je suis en contradition formelle avec les numismates les plus autorisés [1], mais, si l'or *monnayé* était à bas prix au IIIe siècle, c'est-à-dire abondant ; si ce métal ne disparaissait pas en des emplois tout autre que celui de monnaie, au contraire de l'argent : *aurum per varios usus perire, argentum autem in suo usu manere* [2], pourquoi l'aureus d'Alexandre Sévère, celui d'Eliogabale, celui de Caracalla, sont-ils aujourd'hui si rares et chers ? Et, tandis que la monnaie d'argent de Philippe est tellement commune qu'on la vend presque à rien, pourquoi l'aureus de cet empe-

[1] Cf. notamment l'*Hist. de la monnaie romaine* de M. Mommsen, III, p. 141, avec ma *Théorie de la monnaie romaine au 3e s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885, in-8.

[2] Fl. Vopiscus. *Divus Aurelianus*, § 46, dans l'*Hist. Aug.*

reur est-il coté jusqu'à 800 francs, quoique d'un poids réduit, et que, ce qu'il est essentiel de considérer, l'aureus ait été, au moins pour le fisc, l'étalon monétaire du IIIe siècle [1] ?

10. Je me résume.

Le millarés fut créé par Constantin à la taille de 48 ; il fut nommé *miliarense* (pour *milliarensis nummus*) parce qu'il se composait de 1000 téronces, unités primaires dont il fallait 6,000 pour faire le sou d'or. Le millarés était donc le sixième du sou d'or, et, comme il était de bon argent et pesait théoriquement 6 gr. 75, tandis que le poids théorique du sou d'or était de 4 gr. 50, le rapport de l'or à l'argent fut théoriquement de 9.

Après Constantin, on tailla le millarés à 60, ce qui en abaissa le poids théorique à 5 grammes 40, mais le rapport de l'or à l'argent ne put descendre aussi bas que cette taille l'y poussait officiellement, car le commerce, le fisc même, payèrent alors le sou d'or plus de 6 et même de 7 et même de 8 millarés de la deuxième taille.

Le rapport de l'or à l'argent fut, par ce fait, maintenu de façon à ne pas tomber au-dessous de 8 1/3, et il s'éleva même jusqu'à 10.

Héraclius le trouva à ce chiffre, et le ramena à 9.

En vue sans doute de conformer le rapport monétaire au rapport commercial, Héraclius fit revivre l'ancienne taille de Constantin et la pièce d'argent de

[1] Æl. Lampride. *Alex. Sev.*, § 39. Si l'étalon monétaire avait été l'argent, comme par exemple sous Pépin et Charlemagne, l'or aurait pu être à bas prix; il eût fallu, pour cela, qu'il n'eût pas trouvé un suffisant emploi hors de la monnaie.

6 grammes 75 ; mais en même temps il fit frapper d'autres pièces d'argent de la moitié de ce poids, dont la douzaine fut l'équivalent du sou d'or. Le nom de *millarés* passa alors de la grosse pièce d'argent à celle-ci, et, plus tard, il servit à désigner tant les pièces byzantines, que, parfois, les musulmanes d'argent, orientales et occidentales, rondes et carrées.

L'emploi du nom de millarés pour désigner une pièce d'argent avait, du reste, déjà commencé sous le règne de Justinien, au temps de qui la drachme sassanide avait été nommée millarés, μιλιαρίσιον.

Le millarés d'Arcadius est une des monnaies d'argent que l'on classe, à cause de leur module, parmi les médaillons.

Louis Blancard.

ESSAI SUR LA NUMISMATIQUE

DES

ROIS DE PONT

(DYNASTIE DES MITHRIDATE)

(SECOND ARTICLE)

PL. XIX et XX.

§ 3.

Mithridate Eupator (121-63 av. J.-C.).

Le dernier roi du Pont, Mithridate Eupator, fils aîné de Mithridate Evergète, monta sur le trône en 121 ou 120 avant J.-C., à l'âge de onze ans. Pendant la minorité du jeune roi, le pouvoir fut exercé par sa mère Laodice qui, comme on l'a déjà vu, frappa la monnaie à sa propre effigie. En 114, Eupator saisit les rênes du pouvoir et se débarrassa de sa mère, puis de son frère cadet, Mithridate *Chrestos*, que le testament d'Evergète lui avait associé. Les premières années du nouveau règne furent remplies par des guerres et des négociations heureuses, qui rendirent Mithridate maître ou suzerain de la plus grande par-

tie du périmètre oriental et septentrional de l'Euxin (Petite Arménie, Colchide, Chersonèse Taurique). En 108, le jeune roi fit un voyage de reconnaissance dans l'Asie Mineure, se ligua avec son voisin Nicomède II de Bithynie et s'empara, de concert avec lui, de la Paphlagonie et de la Galatie. Cependant les alliés se brouillèrent à propos de la Cappadoce, qu'ils convoitaient l'un et l'autre; après plusieurs révolutions, ce royaume finit par leur être arraché à tous deux pour échoir au protégé de Rome, Ariobarzane Ier. Nicomède et Mithridate durent restituer leurs conquêtes (97).

Pendant la *seconde période* du règne, Mithridate travaille d'abord sourdement, puis ouvertement, à chasser les Romains de l'Asie Mineure. Il s'allie avec Tigrane, roi d'Arménie, qui ramène en Cappadoce un prête-nom de Mithridate, Gordios, mais le propréteur de Cilicie, Sylla, restaure bientôt Ariobarzane (92). Peu après, profitant des embarras de Rome, alors absorbée par la guerre sociale, Mithridate remplace de nouveau Ariobarzane par son propre fils Ariarathe (Eusèbe Philopator) ; il chasse également le nouveau roi de Bithynie, Nicomède III Philopator, et installe à sa place le bâtard Socrate. L'année suivante (89), les Romains restaurèrent les rois légitimes, mais la frivole aggression de Nicomède contre Mithridate déchaîna la *première guerre avec Rome* (88). En quelques mois, toutes les armées des Romains et de leurs alliés furent détruites, l'Asie Mineure conquise en entier, les 80,000 résidents de langue italienne égorgés en un seul jour.

De 88 à la fin de 85 (*troisième période*), Mithridate

est le maître incontesté de toute l'Asie Mineure; sa résidence est à Pergame. L'un de ses fils, Mithridate, gouverne, en qualité de vice-roi, les anciennes provinces (Pont, Colchide, Bosphore); l'autre, Ariarathe, déjà roi de Cappadoce, conquiert la Thrace et la Macédoine ; le meilleur général du roi, Archélaos, occupe les îles de l'Archipel, la Grèce propre, et établit son quartier général à Athènes, où le philosophe Aristion a provoqué une révolution en faveur de Mithridate. Mais la prise d'Athènes par Sylla (1er mars 86), les défaites des généraux de Mithridate à Chéronée, à Orchomène, à Milétopolis, enfin le soulèvement général des populations asiatiques, mettent fin à l'éphémère restauration de la monarchie achéménide; par le traité de Dardanus (hiver 85-4), Mithridate est rejeté dans ses frontières de 89.

La *quatrième période* du règne est celle de la guerre défensive contre Rome, de la lutte pour l'existence. Mithridate repousse d'abord l'agression inconsidérée du propréteur d'Asie, Muréna, rétablit son autorité dans le Bosphore et la Colchide insurgés, refait son armée et reconstitue un faisceau d'alliances. A la fin de 74, le testament du dernier Nicomède, qui lègue ses états au peuple romain, rallume la guerre. La victoire de Chalcédoine (73) livre à Mithridate la Bithynie; mais la tactique prudente de Lucullus, la résistance opiniâtre de Cyzique, le terrible hiver 73-2 détruisent l'armée d'invasion; bientôt Mithridate est relancé par Lucullus jusque dans son royaume héréditaire. Après la défaite de Cabira (71), Mithridate se réfugie chez son gendre Tigrane, qui le retient durant vingt mois

dans une demi-captivité; pendant ce temps, les forteresses du Pont, Sinope, Amisos, Héraclée, succombent les unes après les autres. Lucullus, n'ayant pu obtenir l'extradition de Mithridate, envahit les États de Tigrane, et remporte la victoire de Tigranocerte (6 octobre 69). Alors Tigrane se confie à Mithridate, qui réorganise son armée. La campagne de Lucullus en Arménie (68) est stérile et, à la fin de cette année, Mithridate, avec une armée prêtée par Tigrane, rentre dans son royaume. Vainqueur de Triarius à Gaziura (printemps 67), il rétablit son autorité sur le Pont tout entier, mais en 66 le successeur de Lucullus, Pompée, le bat dans un combat nocturne livré près de l'Euphrate. Mithridate, accompagné d'une poignée de fidèles, est réduit pour la seconde fois à fuir son royaume. Il passe l'hiver à Dioscurias, en Colchide, puis, en 65, traverse les peuplades du Caucase et tombe à l'improviste dans le royaume du Bosphore, où son fils, le vice-roi Macharès, avait traité avec les Romains. Macharès, abandonné de tous, se tue et Mithridate a de nouveau un royaume. Pendant l'année 64, il fait d'immenses préparatifs en vue d'une expédition contre l'Italie par la vallée du Danube, mais, à la veille du départ, l'armée s'insurge à l'instigation du prince royal, Pharnace, et Mithridate, en présence de la désertion générale, se donne la mort (commencement de 63).

Avec lui finit le royaume de Pont; les descendants vrais ou prétendus de Mithridate ne régnèrent plus que sur le Bosphore, et les futurs rois de Pont, qui d'ailleurs ne gouvernaient qu'une faible partie de

ce pays, appartinrent à une autre famille, celle de Zénon, de Laodicée.

La numismatique de Mithridate comprend des pièces d'or, d'argent et de bronze, les unes émises directement par lui, les autres frappées par des princes ou des républiques, qui reconnaissaient sa suzeraineté et plaçaient sur leurs monnaies son effigie, son nom ou ses emblèmes. Au lieu de suivre une classification par genres, forcément aride et peu instructive, il me paraît préférable d'adopter ici l'ordre strictement chronologique, rendu facile par les dates que portent la plupart des médailles. La numismatique est ainsi un miroir où se reflètent fidèlement toutes les vicissitudes de ce règne extraordinaire.

Première période (114-97 av. J.-C.).

Elle n'est représentée que par un tétradrachme unique de la collection Waddington.

1. Tête diadémée du roi, à droite. Légers favoris, cheveux longs et bouclés.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ sur trois lignes horizontales séparées par le type. Pégase s'abreuvant, à gauche. Dans le champ, à gauche, astre et croissant. Entre les jambes de Pégase, le monogramme 1[1].

Ar. 8. (Pl. XIX, fig. 1).

[1] J'ai cru pendant quelque temps voir une année régnale (24) dans ce monogramme qui se compose des lettres ΚΔ ; en prenant pour origine l'année 120, la pièce serait de 97 av. J.-C. L'absence d'analogies dans la série m'empêche d'adopter définitivement cette interprétation.

Style, portrait, sobriété des attributs, caractères de la légende, tout concourt à prouver que cette pièce est antérieure aux tétradrachmes datés et se place en tête de la série. Le roi y est représenté à la fleur de l'âge, avec une noblesse de traits et d'expression qui n'exclut pas la sincérité du portrait et justifie l'admiration des contemporains.

Le type du revers se relie immédiatement à celui des tétradrachmes de Mithridate Philopator Philadelphe : le père avait pris pour emblème Persée (l'ancêtre légendaire des Perses), tenant la tête de la Gorgone ; le fils adopte le Pégase, le cheval né du sang de la Gorgone. C'est un nouvel argument en faveur de l'identification que j'ai proposée entre Philopator Philadelphe et l'Evergète des historiens.

Seconde période (97-88 av. J.-C.).

Monnaies : tétradrachmes, drachmes.

Types :

1° *Tétradrachme*. Tête diadémée du roi, à droite. Très légers favoris, traits accentués, parfois même fatigués. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ (quelquefois sans ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ). *Pégase* à gauche, s'abreuvant. A gauche, astre et croissant ; à droite, une date et, au-dessous, un monogramme ; sous la légende, lettre numérale, indiquant le mois. Le tout dans une couronne de lierre fleuri. (Pl. XIX, fig. 2.)

2° *Drachme*. Même droit. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. *Cerf* à gauche, broutant. A gauche astre et croissant. Sous la légende, date, et, à côté, monogramme. Le tout dans une couronne de lierre fleuri. (Pl. XIX, fig. 3.)

Variétés :

MODULE	ANNÉE	MOIS	MONOGRAMME	SOURCE
Ar. 8	ΒΣ (202-96/5)	Η	2	Coll. Waddington.
»	»	Θ	»	Kœhne, *Mus. Kotschoubey*, II, 129 (coll. Perowsky).
»	»	ΙΑ	»	Dans le commerce.
Ar. 4	»	Néant[1].	»	Coll. Hirsch (2 ex.), Waddington, Strogonov.
Ar. 8	ΕΣ (205-93/2)	Α	3	Coll. Waddington (trouvaille de Salonique).
»	»	»	4	Mionnet *Supp* n° 10 (d'après Sestini, *Mus. Fontana*, 82, 1 et le cabinet Blacas). C'est peut-être Cat. Bompois, n° 1307.
»	»	»	5	Pétersbourg, Milan (M. S. 11, d'après Sestini, *ibid.*).
»	»	Ζ[1]	6	Paris, Pétersbourg (cf. Podjivalov, *Rois du Bosphore cimmérien*, pl. II, n° 16).
»	»	Η[1]	»	Berlin (Kœhne, *Berl. Blaetter*, II, 264, pl. XXI, 3; Reinach, *Rev. num.* 1887, pl. IV, 6; Podjivalov, II, 17).
»	ϹΣ (206-92/1)	Ζ	3	Coll. Waddington (trouvaille de Salonique).
»	»	Η	7	Coll. Waddington (Salonique).
»	ΖΣ (207-91/0)	Néant.	8	Coll. Luynes, ex-Allier (M.S. 12) Berlin.
»	ΗΣ (208-90/89)	Β	9	Paris (M. S. 13); Pétersbourg, Coll. Rollin.
»	»	Ζ	»	Coll. Waddington (Salonique).
»	»	Η	»	Pétersbourg, Coll. Waddington (Salonique), Rollin, Hirsch.
»	»	Θ	»	Moscou (Bouratschkov, *Monnaies du Bosphore cimmérien*, pl. XXV, 34); Rollin, Hirsch, Giel, Waddington.

[1] Légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. L'opinion de M. de Sallet (reprise par MM. Oreschnikov et Podjivalov, mais abandonnée par l'auteur), qui voit dans ces pièces à légende incomplète une émission particulière au Bosphore, ne me paraît pas admissible. Je rétracte également l'hypothèse émise par moi (*Rev. num.*, 1887, p. 104), d'après laquelle il faudrait reconnaître dans le mon. 6 le second surnom du roi, *Dionysos*.

Le *cerf*, qui figure sur les drachmes seulement, est un type emprunté, sans copie servile, aux drachmes éphésiennes, que le commerce répandait alors dans toute l'Asie [1].

La *couronne de lierre fleuri*, qui encadre maintenant le type du revers, est empruntée aux cistophores. Peut-être en imitant ce symbole bacchique, Mithridate s'est-il souvenu de son second surnom, Dionysos, dont l'origine est inconnue; de même le cerf répondait à son goût passionné pour la chasse.

L'*indication de la date* trouvait des précédents dans les séries séleucide, parthe et bithynienne; c'est l'ère bithynienne que Mithridate a adoptée, comme je l'ai démontré dans un précédent mémoire [2]; le point de départ de cette ère, déjà déterminé par Cary et Frölich [3] d'après les pièces bosporanes où elle reparut sous l'Empire, est l'équinoxe d'automne de l'an 297 av. J.-C.

En réunissant ainsi sur ses tétradrachmes des éléments empruntés au monnayage des pays voisins, Mithridate obéissait sans doute à des arrière-pensées commerciales et politiques ; sous le couvert de ces symboles familiers au public, sa monnaie, d'une excellente fabrication (poids moyen du tétradrachme : 16 1/2 gr.), circulait sans peine, et répandre sa monnaie, c'était répandre son influence.

[1] Au siècle précédent, la ville commerçante d'Aradus (Phénicie) avait également copié le cerf éphésien. Kœhne a voulu voir ici un hommage à Artémis Agrotère; M. Oreschnikov un souvenir de la victoire sur les Scythes, due, d'après l'inscription de Diophante, à l'intervention de l'Artémis (Parthénos) de Chersonèse.

[2] *Revue numismatique*, 1887, p. 352.

[3] Cf. Eckhel, II, 381.

Par un renchérissement d'exactitude sur son voisin de Bithynie, Mithridate, à l'exemple des Athéniens[1], marque sur ses monnaies le *mois* de l'émission ; les lettres numérales vont de A à IB, c'est-à-dire de 1 à 12 ; très rarement on trouve IΓ, c'est-à-dire 13 (dans les années *embolimiques*). Quand la fabrique est hâtive et négligée, le mois est ordinairement omis ; presque toujours, ces omissions coïncident avec de grandes commotions politiques, comme on peut s'en assurer en comparant les dates du tableau précédent avec celles du résumé chronologique.

Troisième période (88-85 av. J.-C.).

Monnaies : statères d'or, tétradrachmes. — Cette période est celle de l'apogée de la puissance de Mithridate. Son monnayage, extrêmement actif, s'y subdivise en plusieurs classes qui correspondent aux divisions qu'il avait dû établir dans son vaste empire.

Classe A. Monnaies frappées dans les anciennes provinces (*Pont*, *Bosphore*, *Colchide*). Au nom et à l'effigie du roi, mais sous l'autorité immédiate de son fils Mithridate. Ces pièces sont des tétradrachmes, entièrement identiques à ceux de la période précédente ; il existe, en outre, un statère d'or, qui a pu être frappé à Pergame, avant l'adoption de l'ère nouvelle dont il sera question sous la classe D. Il a le type du cerf, comme les drachmes de la période précédente.

[1] Voir mon travail intitulé : *Les stratèges sur les monnaies athéniennes*. *Revue des études grecques*, 1888, n° 2.

MODULE	ANNÉE	MOIS	MONO-GRAMME	SOURCE
Or. 5	ΘΣ (209-89/88)	Néant.	10	Berlin, Pétersbourg, Coll. Waddington (Cf. M. S. 8 ; Bouratschkov, XXV, 35).
Ar. 8	ΘΣ (209-89/88)	Néant.	10 *bis*	Berlin, Coll. Giel (Mionnet, nº 8, Kœhne, p. 130, 2).
»	ΙΣ (210-88/7)	A	9	Berlin.
»	ΒΙΣ (212-86/5)	A	11	Paris (Mionnet, nº 9 et Supp. 17).
»	»	E	»	Londres, Pétersbourg, Anc. Coll. Dupré (Cf. M. S. 19, d'après Sestini, *Desc. Num. vet.* p. 239, 2).

Classe B. Monnaies frappées en Grèce. Au nom et à l'effigie du roi, mais sous l'autorité immédiate de son général Archélaos. Tétradrachmes identiques aux précédents, mais sans date. (Pl. XIX, fig. 4.)

MODULE	ANNÉE	MOIS	MONO-GRAMME	SOURCE
Ar. 8	Néant.	Néant.	12	Luynes, Berlin, Londres, Pétersbourg, Moscou, Cambridge. Coll. Waddington, Rollin, Imhoof (Bouratschkov, Pl. XXV, 39 ; Leake, nº 4 ; Imhoof, Portrætkœpfe, V, 3).

Le monogramme unique et invariable qui se rencontre sur toutes ces pièces se résout sans difficulté en APX ; il faut y reconnaître, sans aucun doute, le *différent* du fameux Archélaos, lieutenant général des armées du roi. On s'explique maintenant pourquoi ces pièces ne sont pas datées : elles devaient circuler en Grèce, où l'ère bithyno-pontique n'aurait pas été comprise.

Classe C. Monnaies frappées en Macédoine, aux types du roi, mais à l'effigie et sous l'autorité immédiate de son fils Ariarathe.

Tétradrachmes aux types suivants :

Tête diadémée d'Ariarathe, à droite. Cheveux très mouvementés.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ | ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ sur quatre lignes horizontales. Pégase à gauche, s'abreuvant. A gauche, astre et croissant ; à droite mon. 13 (composé de ΑΜΦΙ). Le tout dans une couronne de *vigne*, dont il existe deux variantes.

Ar. 8. Paris, Berlin ; Coll. Waddington, Imhoof, Rollin (Cf. *Rev. num.*, 1886, p. 351).

On sait déjà que le monogramme de ces pièces, que j'ai étudiées dans la série cappadocienne, indique l'atelier d'Amphipolis, où Ariarathe avait son quartier général pendant l'hiver 87|6 av. J.-C. Le même prince frappait en Cappadoce des *drachmes* à son effigie et à son nom, mais avec les types ordinaires des rois de Cappadoce ; je n'ai pas à m'en occuper ici.

Classe D. Monnaies frappées dans l'Asie antérieure (royaume de Pergame) sous l'autorité immédiate du roi. Tétradrachmes et statères d'or aux types suivants :

Tête du roi, diadémée et imberbe, à droite. Cheveux balayés par le vent ; traits idéalisés.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ sur trois lignes horizontales. Cerf broutant à gauche. A gauche, astre et croissant. A droite, lettre numérale et monogramme. (Sur les statères, quelquefois deux monogrammes, dont l'un à gauche.) Le tout dans une couronne de lierre fleuri.

Ar 8 et *Au* 4 1/2-5 (8 gr. 25 à 8 gr. 50). (Pl. XIX, fig. 5 et 6.)

MODULE	LETTRE numérale	MONOGRAMME	SOURCE
Ar. 8	Α	14	Moscou (Bouratschkov, XXV, 33).
Or. 5	Β	15	Paris, La Haye, Waddington. (Imhoof, V, 4; Mionnet, 7).
Ar. 8	Γ	14	Paris, Berlin.
»	Δ	»	Berlin, Pétersbourg (Kœhne, nº 7).
Or. 5	»	15	Berlin, Coll. Hirsch.
»	»	14	Paris (Mionnet, 6).
»	»	15 et 14	Luynes, Berlin, Londres, Florence [1].

Le simple rapprochement de ces pièces, évidemment de même fabrique, indique leur époque et leur provenance, qui n'ont pas été aperçues jusqu'à présent. L'atelier est *Pergame*, dont le monogramme

[1] Cette pièce a été mal décrite par Sestini (*Desc. num. vet.*, 239), qui a vu dans le monogramme 14 la date ΒΚΣ. Mionnet, Supp. nº 9 l'a suivi aveuglément. Il existe un coin faux, par Becker, du statère avec le mon. 15.

15 (le même qui figure sur les cistophores pergaméniens) reproduit les trois premières lettres. Les lettres numérales sont des dates qui désignent, non des mois (on ne comprendrait pas l'anomalie de pièces ayant des *mois*, sans *années*), mais des années, dont le point de départ est l'an 89-88, époque de l'expulsion des Romains et de la restauration par Mithridate du royaume de Pergame. En même temps qu'il adoptait une ère monétaire nouvelle, symbole d'un régime nouveau, pour flatter l'enthousiasme de ses nouveaux sujets, Mithridate changeait le type de ses tétradrachmes : son portrait réaliste est remplacé par une tête idéalisée, qui est plutôt celle d'un dieu que d'un homme ; Visconti a proposé d'y voir la copie d'une statue où Mithridate était représenté conduisant un quadrige, les cheveux balayés par le vent. Désormais aussi le cerf, déjà adopté pour les drachmes, figure sur toutes les monnaies du roi sans distinction. On remarquera l'émission, relativement abondante, de statères d'or, symbole de la puissance souveraine, par laquelle l'héritier de Darius et d'Alexandre affirmait ses hautes ambitions.

En dehors de ces quatre classes, qui constituent la véritable monnaie royale de Mithridate pendant la période de sa plus grande puissance, il faut signaler, comme une preuve de vassalité ou de flatterie, l'imitation de ses types sur les monnaies de plusieurs cités qui ne faisaient pas partie de ses anciennes possessions.

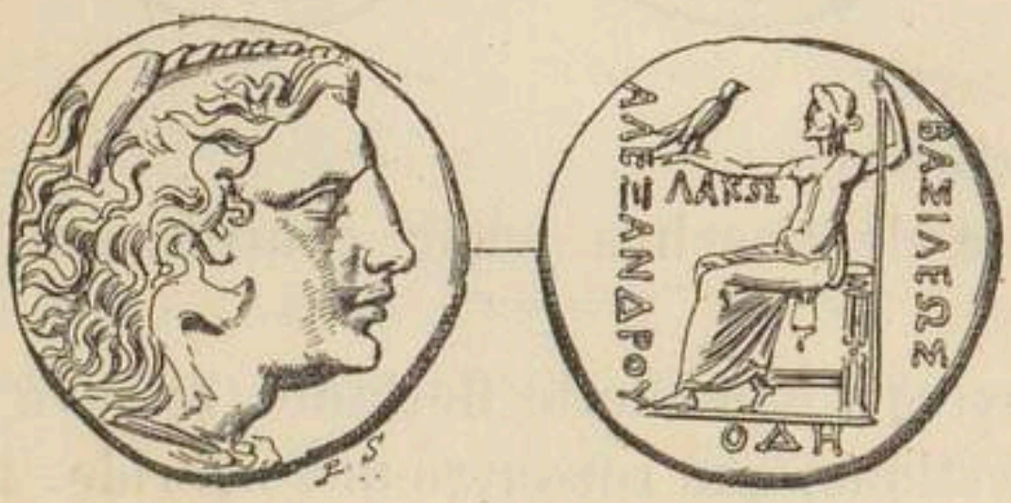
1° *Smyrne*. Tête diadémée de Mithridate à droite. ℞ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ | ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ ΦΡΙΞΟΣ sur trois lignes verticales. Victoire en marche à droite, tenant

couronne et palme. Æ 6. Paris (Mionnet, III, p. 217, n° 1210 ; Visconti, XLII, 6).



2° *Odessos* (Thrace). Tête d'Héraclès à droite (caractère mithridatique).

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ· Zeus assis à gauche. Dans le champ ΛΑΚΩ (nom de magistrat). A l'exergue ΟΔΗ. — *Ar.* 8. Paris, Berlin (Müller, *Num. d'Alexandre*, n° 429 ; Friedländer dans *Zeitsch. für Num.*, IV, 15).



3° *Athènes*. Tétradrachme aux types ordinaires. Au revers les noms de magistrats : ΒΑΣΙΛΕ. ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ ΑΡΙΣΤΙΩΝ. Symbole : astre entre deux croissants. Sur l'amphore la lettre (mois) Α ou Β. Au-dessous : ΕΠΙ (atelier). (Berlin, Londres. Cf. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 237 ; Head, *Cat. du Musée Brit., Attica*, p. 65 et pl. XIII, 5). De la même émis-

sion, avec les mêmes noms, un statère d'or unique, au musée de Berlin (Sallet, *Das Kœnig. Münzcabinet*, p. 96; *Zeitschrift für Num.*, IV, 9; Weil dans *Mittheil. des deutschen Instituts in Athen*, VI, 315). Ces pièces, extrêmement rares, appartiennent à l'année *attique* juillet 87-6 ; l'année précédente, 88-7, on trouve une abondante émission de tétradrachmes aux noms de ΑΡΙΣΤΙΩΝ et ΦΙΛΩΝ (1[er] et 2[e] stratèges[1]) avec le symbole annexe du *Pégase*, qui, comme l'astre et le croissant, atteste la suzeraineté de Mithridate.



4° *Italie*.

a. Tête de Bacchus jeune couronné de lierre, à droite.

℞. Thyrse à bandelette flottante, appuyé sur une ciste mystique, que recouvre une nébride. A l'exergue, une légende osque rétrograde : IM. ZIHƎI. IM. c'est-à-dire, d'après Friedländer : MI (nius) IEGI(V)S MI (ni f.)

Au. 3 1/2. Poids 8 gr. 50.

Paris (exemplaire unique). Cf. Bompois, *Types*

[1] Cf. mon travail déjà cité : *Les stratèges sur les monnaies d'Athènes*, *Rev. ét. gr.*, 1888, n° 2.

monétaires de la guerre sociale, p. 28 et pl. III, 1.

b. Buste casqué et cuirassé de femme, à droite, couronnée par la Victoire.

℟. Deux hommes debout se tendant la main. Celui de gauche porte une lance ; celui de droite, plus grand et diadémé, tient sous son bras gauche replié un pan de son manteau de guerre. Derrière lui, une proue de navire portant un sceptre orné de bandelettes ; sur le pont, deux boucliers et deux lances. A l'exergue, lettres et chiffres variés

Ar 4. Nombreux exemplaires (Bompois, *op. cit.*, p. 105 et pl. III, 5).

L'*aureus*, avec ses symboles bacchiques, presque identiques à ceux des bronzes contemporains d'Amisus, et le denier anépigraphe, avec sa scène de débarquement, paraissent bien refléter les espérances que fit naître chez les Italiens insurgés la nouvelle des victoires de Mithridate en 88 avant J.-C. On sait qu'une ambassade samnite vint le trouver à Éphèse ou à Pergame et sollicita son intervention en Italie ; Mithridate paya les députés avec de bonnes paroles et peut-être avec de l'argent qui fut employé à la fabrication de nos pièces ; *Minius Jegius* pourrait être le chef de l'ambassade. Telle est l'hypothèse ingénieuse de Bompois, qu'il est aussi difficile d'admettre sans réserve que de réfuter par des raisons décisives [1].

Quatrième période (85-63 av. J.-C.) *Monnaies :* tétradrachmes, statère d'or (unique). *Types :* comme dans la classe D de la période précédente (cerf, et

[1] Cf. les opinions divergentes de Friedländer et de Sallet dans *Z. N.*, IV, 14 et 237.

tête idéalisée), seulement l'*ère pergaménienne* est remplacée de nouveau par l'*ère pontique*. Par les dates, ces pièces se rattachent donc immédiatement à la classe A de la période précédente (pièces frappées dans le Pont) et sortent probablement des mêmes ateliers. La substitution définitive du cerf au Pégase eut lieu entre le 5e et le 11e mois de l'année 212, c'est-à-dire entre février et août 85 ; cette date coïncide probablement avec l'évacuation de Pergame par Mithridate. Dans cette période les pièces ont ordinairement deux monogrammes.

MODULE	ANNÉE	MOIS	MONOGRAMME	SOURCE
Ar. 8	ΒΙΣ (212-86/5)	ΙΑ	11 et 16	Paris (M. 10); Rollin.
»	»	ΙΒ	» »	Paris (M. S. 18), Cat. Ouvarof, nº 512.
»	ΓΙΣ (213-85/4)	Α	» »	Paris (M. 11).
»	»	Ⅎ	11	Dans le commerce.
»	»	Θ	»	Berlin.
Or. 5	»	Ι	2 *bis*	Cat. Ouvarof, nº 513 (Kœhne, nº 8).
Ar. 8	ΔΙΣ (214-84/3)	Θ	11	Giel (Bompois, nº 1306).
»	ΗΙΣ (218-80/79)	?	17	Cambridge (Leake, *Num. hell.*, p. 47, nº 3).
»	ΘΙΣ (219-79/8)	Θ[1]	17 et 14	Dupré, Waddington, Giel ; Cat. Ouvarof, nº 514.
»	»	Ι	» »	Bunbury.
»	»	ΙΒ	» »	Waddington.
»	ΑΚΣ (221-77/6)	?	?	(Eckhel).
»	ΒΚΣ (222-76/5)	Ε	18 et 14	Mionnet, nº 16.
»	»	Ⅎ	17 et 14	Florence, Bunbury (Cf. Vaillant, p. 183 et Mionnet, nº 14). *Douteux.*
»	»	Η	18 et 14	Turin.
»	»	Θ	» »	Londres, Cambridge (M. S. 20).

[1] Aussi un coin faux, ne pesant que 10 gr. 50 : Milan (M. 13).

MODULE	ANNÉE	MOIS	MONOGRAMME	SOURCE
Ar. 8.	ΓΚΣ (223-75/4)	Δ^1	18 et 14	Giel.
»	»	E	» »	Cat. Ouvarof, n° 515 (M. 17).
»	»	Θ	» »	Berlin, Rollin, Waddington.
»	»	IA	» »	Londres.
»	»	IB	» »	Moscou (Bouratschkov, XXV, 36) ; ma collection.
»	»	$I\Gamma^2$	» »	Dans le commerce.
»	»	Néant.	19^3	Paris (M. 19), Londres, Florence, Hirsch.
»	ΔΚΣ (224-74/3)	Γ^2	18 et 14	Paris, Copenhague (M. S. 21 ; Kœhne, 3).
»	»	Néant.	20^4	Pétersbourg.
»	ΕΚΣ (225-73/2)	Néant.	20^4	Paris (M. 12), Londres, Pétersbourg, Cat. Ouvarof, n° 516.
»	»	A	14	Berlin.
»	»	B	»	Luynes, Bunbury, Moscou (Bouratschkov, XXV, 38 ; Kœhne, 4).
»	»	I	21^5	Pétersbourg (Cf. Kœhne, 5).
»	ΓΚΣ (226-72/0)	Θ	22	Paris.
»	ΖΚΣ (227-71/0)	I	22 *bis*	Waddington.
»	»	IA	22 *ter*	Berlin.
»	ΗΚΣ (228-70/69)	Néant.	Néant.	Waddington.
»	ΑΛΣ (231-67/6)	Néant.	23	Waddington (Cf. Kœhne, 6, coll. Meyendorf).

[1] Aussi un coin faux avec deux monogrammes ridicules (nos 17 *bis* et 18 *bis*) et deux étoiles encadrant le Δ. Mionnet, n° 18 et dans le commerce.

[2] Cf. mon article *La monnaie et le calendrier*. *Rev. archéol.*, 1887.

[3] Aussi un coin moderne (didrachme) avec le monogramme 19 et la date absurde PEC (Mionnet, 21).

[4] Probablement *Parium* en Troade, où, après le siège de Cyzique, Mithridate ramena les débris de son armée (Appien. *Mith.*, 76).

[5] Peut-être *Héraclée* où Mithridate s'arrêta dans sa retraite.

Avec cette admirable pièce, qui montre le souci persévérant du roi-amateur pour la perfection de son monnayage, se termine provisoirement le catalogue des médailles de Mithridate. Il nous reste à parler brièvement des monnaies de bronze.

Mithridate ne paraît pas avoir frappé de bronze, au moins dans le Pont. Le soin d'émettre la monnaie divisionnaire était laissé aux villes, dont plusieurs, celles où dominait l'élément grec, avaient une sorte de constitution municipale. C'est ainsi que nous avons des bronzes, certainement de l'époque mithridatique, frappés à Amisos, à Cabira, à Chabaca, à Comana, à Laodicée, à Sinope. Nous n'avons pas à énumérer les types assez variés de ces bronzes ; disons seulement que plusieurs d'entr'eux rappellent les types des monnaies royales. Ainsi l'on trouve à Amisos le Persée, le Pégase, et des attributs dionysiaques (thyrse et ciste), à Cabira, à Sinope, à Comana Persée, à Chabaca le Pégase. A Sinope même, une monnaie unique, dont M. Oreschnikov a bien voulu m'envoyer un frottis, donne une date pontique, 223, c'est-à-dire 75/4 av. J.-C. [1].

Le même système, consistant à abandonner le monnayage divisionnaire aux municipalités grecques, paraît avoir été suivi dans le Bosphore cimmérien ; seulement, dans ce dernier pays, où régnait depuis longtemps l'étalon d'or, il semble que l'argent ait été également considéré comme monnaie d'appoint et, par conséquent, on permit aux principales villes du

[1] Tête de Zeus à droite. ℞ Aigle sur foudre. Au-dessous : ΣΙΝΩΠΗΣ. En haut, à gauche, ΓΚΣ. *Æ* 4. Musée historique de Moscou.

royaume, Panticapée et Phanagorie, de frapper des didrachmes dont les types variés (Pégase, Dionysos et couronne de lierre) attestent incontestablement l'influence des types de Mithridate[1]. Des types analogues se rencontrent sur les *bronzes* contemporains de Panticapée et de Chersonèse, et l'on a voulu aussi reconnaître des symboles mithridatiques dans les types des *tétrachalques* anépigraphes que l'on rencontre dans la presqu'île de Taman (tête de Dionysos ; ℞. coryte et carquois[2]).

Faut-il maintenant, à côté de ce monnayage *municipal*, admettre l'existence d'un monnayage *royal* en bronze, particulier au Bosphore cimmérien? Les plus récents auteurs russes, MM. Oreschnikov et Podjivalov, répondent affirmativement et attribuent maintenant à Mithridate Eupator toute une série de bronzes avec les monogrammes BAE et $\text{BA}^{\text{M}}_{\text{I}}$, dont voici un catalogue sommaire[3].

a) Monogramme BAE *sans date*.

Grand bronze : 1. Tête d'Hélios. ℞. Astre et croissant.
Moyen bronze : 2. Tête de Persée. ℞. Le mon. seulement.
— 3. Tête d'Esculape (?) ℞. Serpent dressé.
— 4. Lion courant, astre. ℞. Le mon. seulement.
— 5. Buste d'Athéné. ℞. Buste de cheval.

[1] La même observation s'applique à la drachme d'Hygiénon (Muret, *Bull. corr. hell.*, 1882, p. 211) qui porte incontestablement le monogramme de Panticapée. La tête du droit est un portrait mithridatique, et j'incline à voir dans Hygiénon un satrape insurgé contre Mithridate en 85 av. J.-C.

[2] Voir la liste des monogrammes dans Podjivalov, *Monnaies des rois du Bosphore cimmérien*, p. 13.

[3] Pour plus de détails, voir Podjivalov, *op. cit.*, p. 15 et s.

Moyen bronze : 6. Buste d'Athéné. ℞. Serpent en spirale.
— 7. Tête de Déméter. ℞. Tête de taureau.
— 8. Buste de Poséidon. ℞. Mon. seul.
— 9. Buste de Poséidon. ℞. Dauphin.
— 10. Dauphin. ℞. Mon. seul.
Petit bronze : 11. Buste d'Artémis. ℞. Chien assis.

b) Monogramme BAE avec date.

1. Tête de Sérapis. ℞. Corne d'abondance. A.
2. Tête de Dionysos. ℞. Ciste mystique. B.
3. Lion accroupi. ℞. Couronne et palme. Γ.
4. Tête d'Apollon. ℞. Trépied et laurier. Δ.
5. Buste de Poséidon. ℞. Dauphin. E.
6. Tête de Zeus. ℞. Aigle perché. Ⅎ.
7. Buste d'Hermès. ℞. Caducée. Z.
8. Tête de Persée, harpé. ℞. Stèle d'Hermès. Z.

c) Monogramme BA ·M

1. Tête virile (portrait) à droite. ℞. Astre et croissant. Lettre I (Pétersbourg. Giel, *Kleine Beiträge zur Numismatik Süd Russlands*, p. 27, pl. V, 9 et 10). Autre avec Γ (Moscou).

2. Tête d'Esculape à droite. ℞. Serpent enroulé sur un tronc d'arbre. Lettre Δ. (Musée de Moscou. Oreschnikov, *Annuaire de la Soc. de Numismatique*, 1887, p. 275).

La plus grande incertitude, il faut l'avouer, règne encore sur l'attribution de tous ces bronzes. Il s'y rencontre certainement, dans le nombre, quelques symboles *mithridatiques* (astre et croissant, Persée, etc.), mais est-ce assez pour déterminer l'époque? Je ne le crois pas, et les dates évidemment régnales qui se rencontrent sur la deuxième série des bronzes avec BAE me paraissent même un argument très fort

contre l'attribution proposée. Je ne m'arrêterai pas davantage aux autres hypothèses qu'on a émises (Macharès, ou le fabuleux roi Eubiotos, etc.), et je me contenterai de dire que, par des raisons de style, je placerais volontiers nos bronzes dans la première moitié du premier siècle *après* J.-C., c'est-à-dire dans une période singulièrement obscure de l'histoire du Bosphore. Le roi qui les a frappés a régné au moins sept ans; il se rattachait plus ou moins authentiquement à la famille de Mithridate et a vécu peu de temps avant Rhescuporis : voilà tout ce que je crois qu'on peut affirmer à ce sujet.

Quant aux monnaies avec BA. $\frac{M}{I}$, le portrait qu'elles présentent pour la plupart empêche de penser soit à Mithridate Eupator, soit à l'un de ses fils. M. Imhoof a remarqué que les types de la monnaie n° 2 sont exactement copiés sur un bronze pergaménien. (Cat. Allier, pl. XII, n° 16.) On serait dès lors tenté de l'attribuer à Mithridate de Pergame, mais les dates régnales élevées s'opposent également à cette hypothèse, ce prétendant ayant été tué peu après son débarquement dans le Bosphore. Notre Mithridate (si tel est le nom qui se cache sous le monogramme) appartient donc sans doute, comme le roi E..., au siècle suivant. Au reste : *In dubiis libertas*.

Théodore Reinach.

2e TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

Orontobate
|
Mithridate, *dynaste*
(+ *vers* 362)
|
Ariobarzane, *satrape de Phrygie*
(+ 337)
|
Mithridate II, *prince de Cios*
(+ 302)
|
Mithridate Ctistès, *1er roi du Pont*
(302-266)
|
Ariobarzane Ier
(266-246)
|
Mithridate II
(246-190)
ép. une fille d'Antiochus Théos
|

Laodice I	Laodice II	Pharnace Ier	Mithridate Philopator Philadelphe (Evergète)
ép. Antiochus le Grand	ép. Achéus	(190-169)	(169-121)
			ép. Laodice, fille d'Antiochus Epiphane
			|
			Mithridate Eupator (121-63) — Mithridate Chrestos

DENIER CORONNAT

DE CHARLES LE MAUVAIS (1343–1387)

. La numismatique de Charles le Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux, déjà si riche en types variés, a été l'objet d'un chapitre intéressant dans l'ouvrage de M. E. Caron, qui, avec le florin d'or, a publié des variétés inédites de gros et de deniers[1].

Aujourd'hui, nous apportons encore un complément à ce chapitre, en faisant connaître une monnaie nouvelle dont voici l'image et la description :



+ K· DI· GA· NAVA[*rre*] REX· entre deux grènetis. Grande couronne fleurdelisée dont les deux lis latéraux coupent la légende. Sous la couronne : K·

℟. CO[*mes*] E-BRO-ICEN· entre deux grènetis. Croix fleurdelisée dont les lis coupent la légende ; la croix est cantonnée de quatre fleurs de lis.

Denier. — Argent : poids, 1 gr. 05.

Le métal, sans être bon, est à un titre bien supé-

[1] E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, 1882, page 17 et suiv.

rieur à celui du billon des deniers et doubles du même prince.

Cette précieuse monnaie vient de Pau, où nous l'avons acquise avec un denier également de Charles le Mauvais[1].

La comparaison de notre pièce avec les sols coronnats aux mêmes types, s'impose naturellement, et devient encore plus facile si l'on étudie une variété de sol coronnat que voici :

+ K. DI. GA. NAVARRE. REX. Couronne.

℟. COM-ES E-BRO-ICEN. Croix fleurdelisée cantonnée de quatre lis[2].

On remarquera que les légendes et les types de ce sol coronnat sont identiquement semblables à ceux de notre pièce qui porte en plus le K, initiale du nom du prince. Il est évident que les deux pièces ont dû être émises à la même époque.

On sait que le sol coronnat de Charles le Mauvais est une copie servile des sols de Provence[3]. Il est donc naturel que nous proposions de voir dans notre denier décrit plus haut, une imitation d'un denier de Robert de Provence (1309-1343) dont il existe plusieurs variétés :

+ RO. IHR. ET. SICIL. REX. Couronne dans le champ ; au-dessous, un lis.

℟. COS PVINCIЄ. Croix fleurdelisée coupant la légende, cantonnée au 1er d'un lis[4].

[1] Ce denier porte : KAROLVS REX et au ℟ NAVARRE. Voyez Poey d'Avant, n° 190.

[2] *Catalogue de la vente Gariel*, n° 2235. Cf. Poey d'Avant, pl. VII, n° 8.

[3] B. Fillon, *Études num.*, 1856, p. 162.

[4] Poey d'Avant, pl. XC, n° 2; variété, XC, n° 3. Autre avec COMES PROVINCIE, pl. XC, n° 5.

Denier. 0 gr. 91.

Il y a bien quelques différences dans les deux pièces, notamment le lis qui se trouve remplacé par un K, mais rien ne prouve que l'on connaisse toutes les variétés du denier de Provence. Il a pu exister un denier de Robert avec un R sous la couronne et l'on comprend combien il était facile de remplacer le R par le K.

Rappelons aussi le parisis noir du roi de France, Charles IV (1322-1328), qui porte un K sous une couronne[1]. Toutefois, nous ne pensons nullement que le parisis noir ait servi de prototype à notre denier. Il serait bien extraordinaire en effet que le métal de la pièce copiée fût supérieur à celui du modèle.

Si nous sommes grandement porté à croire que notre denier coronnat est une copie, c'est que nous songeons au nombre considérable des contrefaçons dont est composé le numéraire du « prince billonneur[2] ».

A ce propos, il nous paraît intéressant de faire brièvement l'énumération des monnaies copiées par Charles le Mauvais.

Ce sont :

L'écu d'or de Philippe VI et de Jean II[3].

La chaise d'or de Philippe VI[4].

[1] H. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. XV, n° 12.

[2] B. Fillon, *Études num.*, 1856, p. 161.

[3] Poey d'Avant, pl. VII, n° 2. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, 1846, p. 40, et A. de Longpérier, *Monnaies françaises inédites* du cabinet de M. Dassy, page 30.

[4] Poey d'Avant, n° 182, vignette.

Le florin d'or de Charles V, dauphin[1].
Le gros blanc à l'étoile de Jean II[2].
Le gros blanc dit compagnon, du même[3].
Le gros tournois de Charles V[4].
Le sol coronnat de Robert de Provence[5].
Le double parisis de Jean II[6].
Le denier parisis, du même[7].
Le denier tournois de Charles V[8].

Enfin, le denier coronnat de Provence, car nous persistons à présenter la pièce que nous publions aujourd'hui comme une imitation du denier provençal, destinée à servir en qualité de monnaie divisionnaire du sol coronnat.

Nous croyons volontiers qu'on retrouvera encore, un jour ou l'autre, un certain nombre de monnaies contrefaites, par exemple, le gros blanc aux lis, imité de celui de Jean le Bon et signalé par Duby[9].

Espérons que le hasard fera tomber ces pièces entre les mains de numismatistes qui voudront bien faire part de leurs intéressantes découvertes.

J.-Adrien Blanchet.

[1] Caron, *Mon. féodales*, pl. Ire, n° 19.
[2] Poey d'Avant, pl. VII, n° 3.
[3] Caron, *op. cit.*, pl. Ire, n° 20.
[4] Poey d'Avant, pl. VII, n° 7.
[5] Poey d'Avant, pl. VII, n° 8.
[6] Poey d'Avant, pl. VII, n° 12.
[7] Caron, *op. cit.*, pl. Ire, n° 23.
[8] Poey d'Avant, pl. VII, nos 9 et 10, et Caron, pl. Ire, n° 21.
[9] *Monnaies des prélats et barons*, 1790, pl. XVIII, n° 4.

SEPT SCEAUX DE PLOMB

DE

PRINCES ET PRÉLATS LATINS DE PALESTINE

ET DE SYRIE AU XIIe SIÈCLE

Pl. XXI et XXII.

I

Bernard, abbé de Saint-Paul d'Antioche.

La célèbre abbaye latine de Saint-Paul d'Antioche s'élevait vers l'extrémité orientale de cette ville, sur les premières pentes de la montagne. On y remarquait surtout une petite crypte ornée de mosaïques à fonds d'or où, d'après la tradition, saint Paul écrivit ses épîtres. Des tombeaux illustres avaient été construits devant les portes de cette chapelle très vénérée[1]. Aujourd'hui, un amas de ruines marque seul l'emplacement de ce monastère. Tout auprès jaillit une source dont parle Guillaume de Tyr.

[1] E. Rey. *Les colonies françaises de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 327. — Voyez aussi : R. Röhricht, *Studien zur mittelalterlichen Geographie und Topographie Syriens*, extr., pp. 309, 320.

La bulle de plomb que je publie est entièrement inédite. C'est la première connue d'un abbé de Saint-Paul d'Antioche. Ce monument précieux du commencement du XIIIe siècle et de travail assez barbare, est conservé au Cabinet des médailles de Munich. Il a été acquis il y a une quarantaine d'années en Sicile avec un certain nombre d'autres bulles des princes francs de Terre-Sainte et celle de Boniface de Montferrat, roi de Salonique, que j'ai publiée dans la *Revue de numismatique* de 1886.

+ S' BERNARDI · ABBATIS, *Sigillum Bernardi abbatis*. L'abbé de face, à mi-corps, mitré, barbu, bénissant de la main droite, tenant la crosse de la gauche.

℟. + S' SCI PAULI APOSTOLI, *Sigillum sancti Pauli apostoli*. Buste de saint Paul de face, bénissant de la main droite.

Pl. XXI, n° 1.

Bernard, abbé de Saint-Paul, est cité à l'an 1197 dans un document publié par M. Fr. Delaborde, p. 92 de ses *Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*. Ce document par lequel ce personnage fait connaître les conditions de l'association convenue entre son abbaye et celle de Notre-Dame de Josaphat, fait partie du fonds de ce dernier monastère qui a passé en Sicile après la chute des colonies franques de Terre-Sainte. Presque toutes les pièces encore existantes sont privées de leurs bulles dont les lacs seuls subsistent. Le lieu d'origine du sceau que je publie me fait croire que c'est précisément le même qui était appendu au document publié par M. Delaborde. On verra aux pages suivantes que toutes les autres bulles de Terre-

Sainte acquises en Sicile par le Cabinet des médailles de Munich paraissent avoir cette même provenance.

II

Jocelin, prince de Tabarie (Tibériade) ou de Galilée.

Jocelin de Courtenay, après la mort de Tancrède au mois de décembre 1112, obtint du roi Baudouin Ier de Jérusalem la principauté et la ville de Tibériade. Il les quitta du reste peu d'années après, vers 1120[1], après avoir été recueillir l'héritage du lointain comté d'Edesse qui lui était échu lors de l'élection de son cousin Baudouin du Bourg au trône de Jérusalem en 1118.

On ne connaissait encore aucun sceau de ce prince qui a joué un si grand rôle en Terre-Sainte. Le Cabinet des médailles de Munich a acquis en Sicile, il y a environ quarante ans (en même temps que le sceau précédent et divers autres sceaux de personnages de la croisade), la magnifique bulle de plomb que je publie aujourd'hui. Elle appartient à Jocelin de Courtenay comme prince de Tabarie.

Parmi les documents provenant du fonds de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat qui ont été publiés par M. Fr. Delaborde et qui sont aujourd'hui conservés aux archives d'État de Palerme, il s'en trouve précisément un de Jocelin comme prince de Galilée en date du 14 février 1119[2]. Il paraît

[1] Fr. Delaborde, *op. c.*, p. 27, note 5.
[2] *Op. c.*, p. 32. C'est une donation à l'abbaye.

bien probable que le sceau du cabinet de Munich est précisément celui qui était appendu à ce document. Le chancelier de Galilée qui a rédigé cet acte le termine par ces mots : *Ego... Galilee cancellarius sub hujus doni titulo perhenni memorie hujus operis cartam « plumbice » sigillatam confirmavi.*

+ IOCILINVS DE TIBERIADE. Type équestre avec l'écu et la lance munie du gonfanon à quatre banderoles, le cheval galopant à gauche.

℟. + PETRVS ET ANDREAS. Les saints Pierre et André ramant dans une nacelle sur la mer de Tibériade.

Pl. XXI, n° 2.

III

Guillaume de Bures, prince de Tabarie ou de Galilée.

Guillaume de Bures remplaça en 1120[1], dans son fief palestinien de Tibériade, Jocelin de Courtenay devenu comte d'Edesse. Il était connétable du royaume de Jérusalem, marié à Eschive de Fauquembergue, héritière naturelle de cette principauté de Galilée. Guillaume fut baile du royaume durant la captivité de Beaudoin II. « Ce fut, dit Guillaume de Tyr, un magnifique seigneur, digne de louange en toutes ses actions. » Il mourut sans héritier.

Dans l'édition de l'ouvrage de Paruta sur la Sicile, publiée par Léonard Agostini[2], au n° 5 de la

[1] Voy. p. 475.

[2] *La Sicilia di Filippo Paruta descritta con medaglie e ristampata con aggiunta da Leonardo Agostini.* Rome, 1649.

pl. CXXXVIII, figure la reproduction, du reste fort infidèle, d'une bulle de plomb attribu ée à Guillaume Ier de Sicile, mais qui, en réalité, porte l'effigie et le nom de Guillaume de Bures, prince de Galilée. L'auteur, à la page 52 du texte, ajoute ces lignes à propos de ce petit monument : « *È il sigillo d'un privilegio, il quale si conserva in S. Maria di Giosafat, grancia di Santo Placido*[1] *di Colonero, presso Messina, me ne à dato il disegno il P. Carlo Borelli.* »

Or, parmi les bulles de plomb de princes croisés acquises en Sicile dans la première moitié de ce siècle par le Cabinet des médailles de Munich, j'ai retrouvé le sceau original dont le dessin figure dans l'ouvrage de Paruta. Très probablement il a été primitivement appendu à un des actes émanant de Guillaume de Bures, publiés par M. Fr. Delaborde aux pages 36, 40 et 42 de son excellent mémoire.

+ WLM' : (*pour* WILLELMUS) PRINCEPS : GALILEE. Type équestre avec l'écu et la lance au gonfanon terminé par trois banderoles.

℟. + PETRUS ET ANDREAS. Les saints Pierre et André ramant sur une nacelle dans la mer de Galilée.

Pl. XXI, n° 3.

IV

Gérard, évêque de Tibériade.

Gérard, évêque de Tibériade, est connu par un acte en date de 1174, conservé aux archives de Malte et publié par Pauli[2], et par un second document pro-

[1] Voy, Fr. Delaborde, *op. c.*, p. 6, n° 9.
[2] *Codice diplomatico*, t. I, p. 57.

venant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, conservé aux archives d'État de Palerme et publié par M. Fr. Delaborde[1]. Celui-ci est un accord entre l'évêque et ladite abbaye, au sujet de certains revenus, accord signé en présence de l'archevêque de Nazareth et de l'évêque d'Acre. Le Cabinet des médailles de Munich possède un sceau de l'évêque Gérard qui, comme les précédents, a été acquis en Sicile et qui, très probablement, ne fait qu'un avec celui qui était autrefois appendu à l'acte publié par M. Delaborde. Pauli en donne une très mauvaise figure au n° 32 de sa pl. III. Depuis il avait été détaché et avait disparu et c'est bien par hasard que mon ami M. A. Engel l'a retrouvé à Munich[2]. Ce petit monument est en parfait état de conservation.

+ GIRAVD' TYBЄPIAƆ' : ЄPS (*pour* ЄPISCOPUS).
Buste de face de l'évêque bénissant de la main droite, tenant la crosse de la gauche.

℟. NAVICL'A (*pour* NAVICЄLLA) : PЄTRI : ET : ANDRЄЄ.
Les ss. André et Pierre dans une nacelle sur la mer de Tibériade où nagent des poissons. L'un des apôtres rame, l'autre retire un filet contenant des poissons.
Pl. XXII, n° 1.

V

Hugues, archevêque d'Édesse.

Hugues, archevêque d'Édesse, d'après Guillaume de Tyr, fut étouffé par la foule des fugitifs, lors de

[1] *Op. c.*, p. 87.
[2] Je dois à M. A. Engel la connaissance de tous ces précieux sceaux du Cabinet des médailles de Munich.

la prise de la ville par les Sarrasins en 1144. Suivant un autre récit, il aurait été décapité par les vainqueurs.

Les archives de Reims [1] possèdent un document sans date ni indication de lieu adressé par l'archevêque Hugues à son collègue de Reims et à son clergé, authentiquant les reliques de saint Thadée. A ce document est encore aujourd'hui appendue par des lacs de soie rouge une petite bulle de plomb fort intéressante, qui nous donne le nom du prélat oriental.

La charte a été publiée par Marlot dans le t. II de son histoire de la métropole rémoise [2]. Le sceau y est simplement décrit.

Voici la description de cette très petite bulle dont les dimensions restreintes, le type du droit, la légende en cinq lignes du revers rappellent de très près les sceaux de plomb byzantins de même époque, ressemblance qu'explique facilement la position d'Édesse. Bien que se trouvant aux mains des Sarrasins lors de l'arrivée des conquérants croisés, elle était encore à cette époque une ville en grande partie byzantine.

Saint prélat en costume épiscopal (saint Ephrem?) bénissant de la main droite, tenant sa crosse de la main gauche, assis sur un banc à dossier.

℟. Légende en cinq lignes séparées par des traits :

HVGO DEI GRA(*tia*) ЄDЄSSAN' ARCHIЄPS.

Pl. XXII, n° 2.

[1] Marne. Fonds Saint-Symphorien, *Reliques*, n° 3.

[2] *Metropolis Remensis historia*, 1666-1679, t. II, p. 241. — La charte figure à nouveau dans la reédition française du même ouvrage, publiée en 1843-46. Elle a été reproduite également dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLV.

Ce sceau est le seul connu jusqu'ici du lointain archevêché latin qui périt, en 1144, avec l'archevêque Hugues.

VI

Roger, abbé du temple Domini.

Je n'ai pas à faire l'histoire de la célèbre abbaye du Temple de Notre-Seigneur ou Temple Domini, établie sur l'emplacement du Temple des Juifs. A la mosquée d'Omar (*Qoubbet es Sakrah*, Dôme ou Coupole de la Roche) que la plupart des croisés prenaient pour cet édifice même, et qui avait, pour ce fait, été transformée en église, on avait joint un chapitre de chanoines dont l'abbé mitré était un des suffragants du patriarche latin de Jérusalem.

J'ai retrouvé au Musée d'Archéologie de Madrid qui l'avait acquis d'un prêtre romain, la curieuse bulle de plomb de l'abbé du Temple Roger. Elle porte au revers une fort intéressante représentation de la *Qoubbet es Sakrah* (le Temple) reconnaissable à son dôme légèrement étranglé à la base, son tambour circulaire et sa base à pans coupés.

Roger, fils de Roard, est cité en qualité d'abbé du Temple, dans un document de 1180 d'un seigneur de Naplouse [1].

Voici la description de ce sceau détaché, conservé au Cabinet de Madrid :

ROGERIUS : ∂EI : GRA : ABBAS TEMPLI. Buste de

[1] *Les Familles d'Outre-mer*, ed. Rey, p. 834.

face de l'abbé mitré, bénissant de la main droite, tenant la crosse de la gauche.

℟. + SIGILLVM : TЄMPLI : DOMINI : Le Temple.

Pl. XXII, n° 3.

VII

Joscius, évêque d'Accon (Ptolémaïs ou Saint Jean d'Acre).

Joscius, évêque d'Acre, de 1171 jusqu'au delà de 1179, assista au concile qui se tint en cette année au Latran.

Le sceau de plomb de ce prélat que je publie ici, est détaché. Il fait partie des collections du Cabinet des médailles de Naples, et se trouve sommairement décrit sous le n° 13013 au t. III du catalogue de ce musée numismatique.

+ *S' (igillum)* IOSCII : ACCON : ЄNSIS : ЄPI *(scopi)*.

Buste de face de l'évêque, bénissant et tenant la crosse.

℟. HOC SIGNVM CRVCIS ЄRIT IN CAЄLO. Croix dite patriarcale cantonnée aux cantons inférieurs d'un soleil et d'un croissant de lune.

Pl. XXII, n° 4.

Le type du revers est commun à tous les sceaux de plomb connus des évêques d'Accon.

G. Schlumberger.

CHRONIQUE

Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers
par le R. P. Camille de la Croix.

Les travaux de voirie qui ont été effectués, en 1887, dans le sol des rues de Poitiers pour la nouvelle canalisation des eaux, n'ont pas été sans résultats pour la numismatique et l'archéologie. Sur un développement de 25 kilomètres de tranchées, creusées à la profondeur moyenne de 2 mètres, le R. P. Camille de la Croix, qui se tenait au courant de toutes les découvertes faites par les ouvriers, a relevé, à 123 reprises différentes, des traces de constructions romaines qui lui permettront de dresser une carte de la ville antique, et acquis quelques monnaies qu'il a bien voulu soumettre à mon examen.

Sur les six pièces qui m'ont été remises, il en est quatre qui ne présentent qu'un intérêt purement local. Ce sont des monnaies carlovingiennes qui ne sont remarquables ni par leur rareté, ni par leur état de conservation, mais il me paraît intéressant néanmoins d'en donner la nomenclature :

1. — Obole en bas argent frappée à Melle. Règne de Charlemagne. Dans le champ, sur deux lignes : CARLAS. Croisillon au-dessus de la barre horizontale de la lettre L. Il y a peut-être un point secret après la lettre A.

℟. + METVLO entourée d'un cercle en grènetis. Les deux branches verticales de l'M sont seules apparentes et très écartées. Dans le champ, croix à branches égales entourée d'un cercle et cantonnée de petits triangles.

Poids : 43 centigr. ; *diamètre :* 16 millimètres.

M. Lecointre-Dupont a décrit une variété du même type qui, d'après lui, porterait au revers la légende. + VLOT-MEO [1]. Si ce savant poitevin n'a pas commis quelque erreur de lecture et confondu le T qui précède la lettre M avec le croisillon qui commence le mot, il faut admettre, ce qui n'a rien d'impossible, que le graveur du coin monétaire aura lui-même établi la transposition. Mais il me semble incontestable que la légende de cette pièce doit être ainsi rétablie : + MEO-TVLO.

2. — Obole en bas argent frappée à Melle, XIe siècle.

+ CARLVS REX R. Dans le champ, croix à branches égales entourée d'un cercle en grénetis et cantonnée de petits triangles. Un autre cercle de même nature entoure la légende.

℟. En deux lignes : METALO dans un cercle en grènetis, avec un point secret au-dessus et un peu à gauche de la lettre E. Peut-être y a-t-il un autre point secret plus petit au-dessus de la lettre L.

Poids : 42 centigr. ; *diamètre :* 16 millimètres.

3. — Obole de bon argent frappée à Melle. XIe siècle.

CARLVS REX P. Dans le champ, croix à branches égales entourée d'un cercle en grénetis, un peu plus grande que celle du type précédent, mais cantonnée de même. Un autre cercle en grénetis entoure encore la légende.

Le revers est semblable à celui de la pièce qui précède, mais il a été frappé avec un coin tout différent.

Poids : 402 millig. ; *diamètre :* 16 millimètres.

Ces deux pièces sont des variétés du type décrit par M. Lecointre-Dupont (*Essai*, p. 90 et pl. III, n° 3).

« Le mot REX, dit cet auteur, termine quelquefois la légende (des pièces de la fin du xe et de tout le xie siècle, frappées en Poitou), mais le plus souvent il est suivi des lettres F, R ou E. Ces lettres furent sans doute, dans le principe, un reste du sigle FR (*Francorum*), mais cette origine s'oublia,

[1] Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou* (extrait des *Mém. des Antiquaires de l'Ouest*), 1 vol. in-8°. Poitiers, 1840, p. 84, et pl. III, n° 13.

et plus tard on vit paraître, outre les *Carlus rex F*, *rex E*, *rex R*, des REX O, REX L, REX P.

« On peut donc voir, dans ces lettres, des initiales d'épithètes honorifiques, telles que *fortis* ou *felix*, *egregius*, *religiosus*, *optimus*, *inclitus*, *pius*. . »

4. — Denier d'Herbert, comte du Maine.

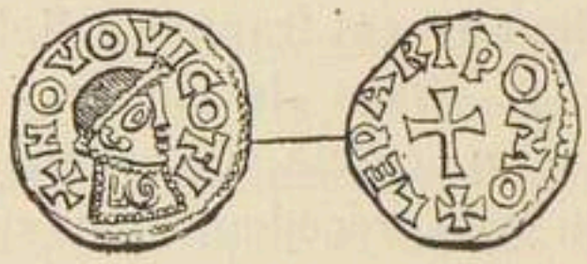
+ SIGNVM DEI VIVI entourée d'un cercle en grènetis. Dans le champ, une croix grecque entourée comme la légende et accostée, en haut, de deux points, en bas de l'A et et de l'ω.

℟. + CENOMANIS + COM entourée d'un cercle en grènetis. Les trois dernières lettres sont très effacées. Dans le champ : le monogramme d'Herbert entouré comme la légende.

Poids : 92 centig.; *diamètre :* 19 millimètres.

Les deux autres pièces qui ont été découvertes à Poitiers sont d'un tout autre intérêt :

5. — Triens mérovingien. Inédit.



+ NOVOVICO FI. Dans le champ, tête diadémée à droite.

℟. + LEDARIDO MO entourée d'un cercle en grènetis. Dans le champ : une croix à branches égales.

Or. *Poids :* 1 gr. 15 ; *diamètre :* 14 millimètres.

Novus vicus est cité par Grégoire de Tours [1]. Cet atelier monétaire a été identifié par M. de Ponton d'Amécourt [2], avec la petite ville de Neuvy-le-Roi, située à 26 kilomètres au nord-nord-ouest de Tours ; mais ce n'est pas toutefois avec une

[1] *De glor. Mart.*, l. I, ch. 41.

[2] Cf. de Ponton d'Amécourt, *Monnaies mérovingiennes de Touraine* dans *Annuaire de la Société française de numismatique*, t. III, 1868-1870, pp. 93, 96, 97, 113, 114, 117 et 130 à 134.

certitude absolue, et d'autres *Neuvy*, *Neuvic* ou *Neuvicq* de la région de l'Ouest pourraient peut-être tout aussi bien convenir.

Les monnaies décrites par M. de Ponton d'Amécourt se subdivisent en deux groupes qui me paraissent très distincts.

Dans le premier, la tête est casquée, dans le second, elle est revêtue d'un double diadème.

Si nous tenons compte de ce fait que les ateliers monétaires étaient excessivement nombreux dans l'ouest de la France[1], peut être est-il possible de dire que les monnaies au type de la tête casquée n'ont pas été frappées au même lieu que les monnaies au type de la tête diadémée. En d'autres termes, peut-être existait-il deux ateliers monétaires qui portaient le nom de *Novus vicus*. On a découvert, en particulier, à Neuvic-sous-Monguyon, dans le département de la Charente-Inférieure, de très nombreux tombeaux mérovingiens qui témoignent de l'importance qu'avait autrefois cette localité[2]. Sans vouloir prétendre catégoriquement qu'elle possédait un atelier monétaire, il ne serait, par conséquent, peut-être pas trop téméraire de le supposer.

La croix qui se voit au revers ces monnaies que M. de Ponton d'Amécourt attribue à la Touraine est rarement unie. Elle est presque toujours chargée à son sommet ou à sa base de divers ornements, tels que l'oméga renversé, ou les globules. Elle repose tantôt sur un degré quadrilatère, tantôt sur un globule, un cercle ou une croisette. Dans la monnaie que je viens de décrire, il n'en est pas ainsi. Mais, d'un autre côté, si la croix du revers de cette pièce est franchement poitevine, il faut bien se garder cependant d'être trop absolu. On ne doit pas perdre de vue que le Poitou et la Touraine étaient limitrophes, et qu'à l'époque mérovingienne, l'action d'un même duc s'étendant sur les deux pays[3], les types d'une région ont pu

[1] M. de Ponton d'Amécourt en a relevé trente-deux pour le seul diocèse de Tours, un peu moins étendu que le département actuel d'Indre-et-Loire. (Cf. *Annuaire de la Soc. numismat.*, t. III, p. 130.)

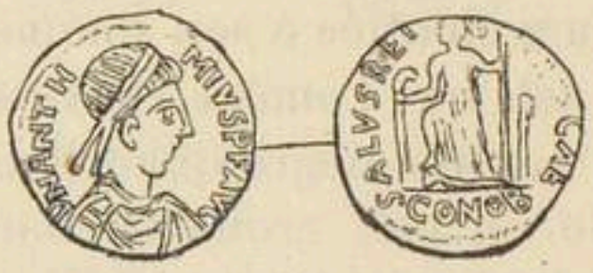
[2] Cf. *Bull. monum.*, 1861, p. 366. — Audiat, *Épigraphie santone*, Saintes, 1870, in-8°, p. 39, etc.

[3] De Ponton d'Amécourt, *ouv. cité*, p. 130.

parfaitement passer dans la région voisine. En ce qui concerne l'identification du *Novus vicus* qui nous occupe, je ne me prononcerai donc ni pour la Touraine ni pour le Poitou, et je me bornerai à ces quelques remarques qui m'ont été suggérées par l'examen du nouveau triens mérovingien que je cite. J'ajouterai toutefois que le nom du monétaire *Fridiricus*, gravé sur la monnaie au double diadème décrite par M. de Ponton d'Amécourt, — et attribuée par lui à Neuvy-le-Roi, — à cause de la légende NOVOVICO, se lit aussi sur une monnaie, qui est indiscutablement poitevine, puisqu'elle porte le mot PECTAVIS en légende autour d'une tête diadémée, assez semblable à celle qui se voit sur la monnaie dont il est ici question [1].

Les noms des monétaires qui ont été relevés sur les pièces mérovingiennes portant au droit la légende NOVOVICO sont les suivants [2] : *Audolinus*, *Fridiricus*, *Teud* (*olenus ?*), et *Thuevaldus*. Le triens découvert à Poitiers ajoute à cette liste un nom nouveau : celui du monétaire *Ledaridus*, qui ne s'est pas rencontré non plus sur des monnaies frappées en d'autres lieux [3].

6. — Monnaie d'Anthémius. Inédite.



DN ANTHEMIVS PF AVG. Dans le champ : Buste d'Anthème diadémé à droite.

℟. SALVS REI(*publi*)CAE. Anthémius debout à gauche, le pied droit levé et posé sur un serpent à tête humaine [4], tenant de la main droite un bâton recourbé et de la main gauche une lance ou une longue croix. A côté un bâton

[1] Lecointre-Dupont, *ouv. cité*, p. 46.
[2] *Bull. Soc. Archéol. Vendomois*, 2e trimestre, 1886.
[3] A. de Barthelemy. *Liste des monétaires*.
[4] Cf. Cohen, 1re édit., monnaies d'Anthème, n° 13.

noueux (massue?) avec un anneau de suspension. *Exergue :* COHOB.

Argent. *Poids :* 0 gr. 50 ; *diamètre :* 15 millimètres.

Cette monnaie a été frappée entre le 12 avril 467 et la fin du mois de mars 472, pendant le gouvernement de l'empereur Anthémius, désigné par Léon Ier pour occuper le trône d'Occident, mais renversé bien vite par Ricimer, son gendre, qui le retint prisonnier dans Rome et le fit mettre à mort (11 juillet 472), après avoir offert la pourpre à Olybrius.

Les monnaies d'argent à l'effigie d'Anthémius sont très peu nombreuses. L'ouvrage de Cohen n'en contient qu'un exemple dont le revers, sans légende et sans exergue, n'offre, dans le champ, que le chrisme entouré d'une couronne. La légende SALVS REIPVBLICAE se lit cependant au revers de certaines monnaies d'or dont le type est assez semblable à celui de la monnaie d'argent qui nous occupe, mais cette monnaie n'en constitue pas moins une variété complètement inédite à ce jour.

Je terminerai cette courte note en faisant connaître, que les deux dernières monnaies dont il vient d'être question sont récemment entrées au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Les fouilles de Poitiers ont encore mis au jour d'autres objets, et parmi eux une monnaie du bas-Empire, que je n'ai fait qu'entrevoir, et qui, si je ne me trompe, était relative à l'usurpateur Jean (423-425).

J'ai eu, enfin, en ma possession pendant quelque temps, un jeton offrant ceci de particulier, que la nature du métal qui le compose est exprimée au droit par la légende : GE SVIS DE LATON (*sic*). Ce jeton est aujourd'hui entre les mains du P. de la Croix.

Alais, le 22 mars 1888. EM. ESPÉRANDIEU.

***

Dans le courant de janvier 1886, on a trouvé à Champigny-en-Beauce, un petit trésor de cinquante et une monnaies dont trente-trois examinées se répartissent ainsi :

Vendôme, à la légende VDON CAOSTO. . . .	8
Châteaudun, DVNIOSTILLI	5
Le Mans, monogramme d'Herbert	8
Angers, monogramme de Foulques	1
Guingamp, Étienne de Penthièvre	5
Frustes	6
Total.	33

A. Bl.

NÉCROLOGIE

ALFRED ARMAND

Le 29 juin dernier un nombreux concours d'amis conduisait à sa dernière demeure M. Armand, qui s'était éteint l'avant-veille, après une longue maladie supportée avec une admirable et stoïque résignation. Il est bon de rappeler la vie de cet homme auquel de nombreuses œuvres assurent un des premiers rangs parmi les architectes modernes. Si nous constatons sa réputation, nous ne nous faisons pas juge de cette partie de ses travaux ; mais il nous appartient par ses excellents livres qui ont donné, sur l'art des médailleurs et sur leurs ouvrages, des enseignements nombreux, précis et définitifs.

Né le 8 octobre 1805, M. Alfred Armand, après de fortes études littéraires et scientifiques au collège de Juilly, s'adonna à l'architecture sous la direction d'Achille Leclerc et de Provost. De 1835 à 1853, il édifia la majeure partie des gares des chemins de fer de l'Ouest et du Nord : puis quittant le service de l'État, pendant dix ans, il fit de nombreuses constructions, parmi lesquelles on compte l'hôtel du Louvre et le Grand-Hôtel : architecture nouvelle qui répondait à des besoins nouveaux. Par ces constructions, M. Armand fut pour ainsi dire le créateur d'un type qui a été bien souvent imité et dans lequel l'architecte a beaucoup emprunté à la science de l'ingénieur. Un labeur de dix années avait constitué à

M. Armand cette fortune qui est dans les désirs de l'honnête homme et du sage : l'indépendance. Elle lui permettait de jouir de sa vie ; il en usa en homme digne d'elle. Honoré de la confiance de puissants protecteurs qui l'auraient longtemps encore chargé d'importants et fructueux travaux, il déclina cette faveur en les priant de la reporter sur ses collaborateurs, car, dès ce moment, M. Armand dirigea sa vie vers un travail qui l'attirait depuis longtemps, il s'entoura d'artistes, voyagea, visita les grandes villes de l'Europe, leurs musées, leurs monuments, en les étudiant au double point de vue de l'art et de l'histoire, et pour s'aider dans ces observations, il commençait cette grande collection de documents, composée de reproductions photographiques, gravées ou dessinées, qu'il mit vingt années à compléter, à classer, à annoter. Collection bien connue de tous les travailleurs qui sont venus souvent y puiser des renseignements, toujours mis à leur disposition en même temps que le savoir si sûr et si modeste de leur possesseur.

M. Armand ne s'arrêta pas à l'étude générale des monuments. Par ses recherches dans les musées, il la complétait dans les détails de l'art, et se dirigeait avec une attraction toute particulière vers les médailles. On sait quelle contribution apportent ces pièces aux études sur l'histoire et sur l'art. Le goût alors était plus porté vers la curiosité que vers la science ; la loi, le plan de ces études, hésitaient encore. M. Armand entreprit de faire des recherches approfondies sur les médailleurs et leurs écoles. C'est dans cette pensée qu'il forma pour son usage particulier une liste de leurs ouvrages et les fréquentes demandes en communication de ce travail lui inspirèrent l'idée de le publier. Telle est l'origine de cette première édition des « *Médailleurs italiens des* XVe *et* XVIe *siècles* » qui devait apporter à sa réputation un éclat d'un nouvel ordre. Dans cet essai, comme il l'intitule, M. Armand plaçait chronologiquement les artistes et rangeait leurs œuvres par l'ordre alphabétique du nom des personnages représentés ; il donnait sur le tout des renseignements dans la forme la plus concise. Ce livre répondait à une lacune de la bibliographie numisma-

tique, mais il ne la comblait pas complètement. Beaucoup de pièces représentant des personnalités intéressantes ne figuraient pas dans cet essai, le nom de leur auteur étant ignoré. Pour répondre à ce reste de lacune, M. Armand résolut de publier une série des ouvrages des médailleurs anonymes. La difficulté d'un classement se présentait tout d'abord et l'ordre alphabétique qui pouvait sembler rationnel ne satisfaisait pas un esprit aussi curieux des choses de l'histoire ; c'est pour grouper les personnages pouvant avoir vécu et agi ensemble, dont les médailles devaient vraisemblablement sortir des mains des mêmes artistes, qu'il imagina ce rangement à la fois chronologique et géographique adopté dans le second volume de la deuxième édition. Le succès cette fois fut complet et ce livre affirma l'autorité de M. Armand, dans cette branche de la numismatique. L'Académie des Beaux-arts récompensa ce travail magistral en allouant à son auteur le prix Bordin et en confirmant un jugement porté d'avance par les lecteurs de France et de l'étranger.

Malgré la fortune réelle et méritée de cet ouvrage, M. Armand ne croyait pas avoir atteint la perfection, aussi accueillait-il avec empressement tous les éclaircissements et même tous les avis ; il répondait aux objections, aux critiques, et entretenait à ce sujet les rapports les plus suivis avec les savants de tous les pays, et particulièrement avec ceux d'Italie. Le résultat de cette correspondance, ainsi que de ses nouvelles recherches, a été consigné par lui dans le supplément contenu dans le troisième volume qu'il publiait l'an passé, lorsqu'il ressentait déjà les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Aussi ce fut pour lui une grande satisfaction d'avoir pu achever cette œuvre qui avait absorbé les dix dernières années de sa vie, et par laquelle s'accomplissaient les rêves de travail de cet esprit sagace et pénétrant qui n'avait abandonné un art, dans lequel son succès d'architecte était assuré, que pour entrer dans une science qui devait affirmer de plus en plus sa réputation.

Son caractère de parfait galant homme, son accueil bienveillant, sa sympathie pour tous ceux qui entraient dans ces

études dont il avait ouvert les voies, lui faisaient de nombreuses et solides relations ; ceux qui l'ont fréquenté de plus près témoigneraient de l'amabilité de ce savant dont la modestie laissait volontairement ignorer le savoir, ils témoigneraient avec plus de chaleur encore de l'élévation de son cœur.

Reconnaissant envers les établissements publics qui lui ont facilité ses études, M. Armand laisse, par testament, des sommes à la Bibliothèque nationale pour le département des Médailles et pour celui des Estampes, à l'École des beaux-arts pour sa bibliothèque. Il s'est aussi souvenu, dans un legs à la Société centrale des architectes, de ses confrères que la fortune n'a pas servi .

Se rappelant combien les commencements sont souvent pénibles et entravés par les exigences de la vie, il fait un don à l'École des beaux-arts pour « faciliter à des élèves méritants et peu fortunés le volontariat d'un an ». C'était une manière pour lui de continuer la protection qu'il avait accordée pendant sa vie à cette œuvre utile, et c'est la même pensée qui lui a fait faire une donation à la Société française de gravure, en vue de seconder les efforts de son vieil ami, le digne et vénérable président de cette société.

Homme heureux qui a accompli noblement le but honnête et élevé de sa vie ! Le nom de M. Armand est assuré contre l'oubli par la valeur de ses travaux, et sa mémoire par la reconnaissance de ses bienfaits.

P. Valton.

VENTE DE LA COLLECTION DE M. DE QUELEN

Le 7 mai et jours suivants, a eu lieu à l'hôtel Drouot, par les soins de MM. Rollin et Feuardent, experts, la vente de la riche collection de feu M. le vicomte Elzéar de Quelen. Nous n'avons point à faire ici ressortir l'importance de cette collection connue de tous, et que recommandaient un très grand nombre de pièces des plus rares dans la série romaine. Il y avait aussi un bon choix de pièces grecques, gauloises et françaises.

Nous donnons ci-dessous les prix de vente, en nous référant, pour les numéros, au catalogue splendidement illustré de planches photogravées, qui a été rédigé par MM. Rollin et Feuardent.

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1 à 3...	17	69.....	1000	146.....	24	221.....	45
4.....	2.50	70 à 72.	16	147.....	23	222 et 223	15
5.....	16	73 à 75.	17	148 à 152	18	224.....	120
6.....	82	76 a 78.	12	153 et 154	11	225 et 226	12
7.....	70	79 et 80.	36	155 à 161	17	227 à 229	11
8.....	25	81.....	500	162.....	400	230.....	38
9 et 10..	33	82 à 86.	19	163 et 164	31	231 à 240	42
11 et 12.	12	87 et 88.	34	165 à 167	13	241.....	7
13.....	13	89 à 94.	23	168 et 169	42	242.....	37
14 à 16.	11	95 à 98.	13	170 à 172	11	243.....	23
17.....	36	99 et 100.	27	173 à 175	18	244.....	115
18.....	15	101 à 106	29	176.....	15	245 à 247	24
19 à 24.	27	107.....	41	177.....	450	248.....	17
25 à 30.	21	108.....	31	178 et 179	10	249 et 250	13
31.....	6	109 et 110	40	180.....	21	251.....	150
32.....	9	111	15	181.....	21	252.....	8
33 et 34.	9	112 à 117	16	182.....	9	253 à 260	29
35.....	17	118 à 124	22	183 à 185	16	261	10
36 à 38.	9.50	125.....	270	186.....	15	262.....	101
39 à 44.	20	126.....	275	187 et 188	21	263.....	25
45.....	72	127.....	100	189.....	33	264.....	40
46.....	12	128.....	199	190 a 192	11	265.....	270
47.....	21	129.....	10	193.....	30	266.....	33
48 à 50.	18	130	140	194.....	34	267.....	24
51.....	60	131.....	185	195 et 196	9	268 à 272	21
52 à 55.	13	132.....	140	197 à 203	50	273	48
56 et 57.	5.50	133 à 136	18	204 à 207	21	274 et 275	6
58 à 61.	20	137.....	200	208.....	88	276.....	12
62.....	35	138 et 139	15	209 à 212	13	277.....	9
63 et 64.	21	140.....	175	213 à 216	13	278.....	5
65 à 68.	18	141 à 145	16	217 à 220	20	279 à 286	35

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
287 à 289	17	420.....	30	499....	2680	555.....	44
290.....	165	421.....	70	500.....	250	556 et 557	15
291 et 292	25	422.....	23	501.....	155	558.....	25
293 à 302	34	423.....	7.50	502.....	270	559.....	165
303 à 309	32	424.....	140	503.....	10	560.....	17
310 et 311	17	425.....	4	504.....	1110	561.....	145
312 à 315	8	426 et 427	36	505.....	310	562.....	50
316.....	80	428.....	24	506.....	515	563.....	60
317.....	120	429.....	15	507....	1550	564.....	40
318.....	410	430.....	5	508.....	37	565 à 567	15
319 à 321	10	431 à 437	15	509.....	53	568.....	57
322.....	18	438 à 440	5.50	510 et 511	16	569.....	11
323 à 325	13	441.....	57	512.....	225	570.....	10
326.....	120	442.....	39	513.....	31	571.....	66
327.....	147	443 à 447	19	514.....	50	572.....	17
328.....	43	448.....	22	515 et 516	10	573.....	70
329 à 331	11	449 à 454	13	517.....	11	574.....	8
332 et 333	8	455 à 460	24	518.....	35	575 et 576	11
334 et 335	2	461.....	505	519.....	355	577.....	20
336.....	24	462.....	19	520.....	410	578.....	125
337 à 339	16	463.....	110	521.....	495	579.....	75
340.....	180	464 et 465	35	522.....	8	580.....	51
341.....	530	466 à 469	12	523 et 524	21	581.....	13
342.....	15	470.....	19	525.....	22	582.....	21
343.....	15	471.....	185	526.....	160	583.....	160
344.....	25	472.....	195	527 à 529	30	584.....	40
344 *bis*..	22	473.....	176	530.....	50	585.....	45
345 et 346	10	474.....	57	531.....	10	586 et 587	20
347 et 348	50	475.....	10	532.....	218	588. ...	12
349.....	11	476.....	75	533.....	230	589.....	29
350 à 352	18	477.....	59	534.....	37	590.. ..	39
353 et 354	15	478.....	45	535.....	34	591.....	28
355.....	23	479.....	40	536....	7700	592.....	26
356 à 361	21	480.....	41	537.....	110	593.....	140
362.....	16	481.....	5	538.....	405	594.....	11
363 à 366	16	482.....	31	539.....	980	595 et 596	14
367 à 369	10	483.....	39	540.....	35	597.....	18
370.....	15	484.....	32	541.....	42	598.....	15
371.....	23	485.....	10	542.....	58	599 et 600	10
372.....	12	486.....	410	543.....	45	601.....	80
373 et 374	5	487.....	25	544.....	44	602 à 606	25
375.....	18	488.....	15	545.....	76	607.....	81
376 à 380	35	489 et 490	14	546.....	305	608.....	32
381 à 387	23	491.....	21	547....	1200	609.....	10
388 à 395	21	492.....	13	548.....	130	610... .	25
396 à 400	16	493.....	38	549.....	80	611.....	65
401 à 405	16	494.....	23	550.....	26	612.....	21
406 et 407	27	495.....	26	551.....	15	613.....	25
408 à 412	19	496.....	425	552.....	8	614 et 615	13
413 à 416	11	497.....	13	553.....	100	616.....	18
417 à 419	6	498.....	105	554.....	37	617.....	51

Nos	Fr.
618.....	55
619.....	42
620.....	18
621.....	39
622.....	18
623.....	17
624.....	19
625.....	62
626.....	13
627.....	15
628 et 629	30
630.....	23
631.....	60
632.....	25
633.....	6
634.....	35
635.....	80
636.....	70
637.....	41
638.....	9
639.....	26
640	15
641.....	13
642.....	18
643.....	25
644.....	125
645.....	42
646.....	31
647.....	15
648.....	38
649.....	15
650.....	14
651.....	84
652.....	39
653.....	146
654.....	71
655 et 656	12
657.....	75
658.....	13
659.....	70
660.....	20
661.....	23
662.....	53
663.....	52
664 et 665	14
666.....	21
667.....	20
668 et 669	15
670.....	48
671.....	45
672.....	39
673 et 674	25
675.....	28
676.....	57
677.....	20
678.....	23
679	25
680.....	30
681.....	615
682.....	49
683.....	12
684.....	570
685 et 686	15
687.....	10
688.....	65
689.....	65
690.....	35
691.....	30
692.....	22
693.....	118
694.....	150
695.....	98
696.....	30
697.....	220
698.....	53
699.....	19
700.....	220
701.....	13
702.....	265
703.....	18
704.....	49
705.....	15
706.....	10
707.....	43
708.....	20
709	410
710 et 711	8
712.....	270
713 et 714	11
715.....	16
716 et 717	19
718.....	17
719.....	50
720.....	6
721.....	64
722.....	1805
723.....	145
724.....	190
725.....	90
726.....	58
727.....	56
728.....	125
729.....	90
730.....	5
731 et 732	16
733.....	90
734.....	225
735.....	16
736.....	19
737.....	60
738.....	20
739.....	15
740.....	145
741.....	28
742.....	220
743.....	12
744.....	56
745.....	15
746. ...	10
747.....	225
748.....	40
749.....	350
750.....	64
751.....	9
752.....	10
753.....	10
754 et 755	22
756.....	15
757.....	155
758.....	54
759 et 760	14
761.....	10
762.....	22
763.....	195
764.....	15
765.....	20
766 et 767	20
768.....	405
769.....	25
770.....	95
771.. ..	30
772.....	2.50
773.....	80
774.....	20
775.. ..	18
776.....	15
777.....	26
778.....	10
779.....	85
780.....	12
781 et 782	3.50
783.....	37
784.....	98
785 et 786	9
787.....	77
788.....	23
789.....	260
790.....	200
791.....	6
792.....	150
793.....	105
794.....	4.50
795.....	25
796.....	61
797.....	150
798.....	515
799.....	180
800.....	100
801.....	35
802.....	43
803.....	2
804.....	150
805.....	85
806.....	30
807.....	36
808.....	62
809.....	16
810.....	15
811.....	33
812.....	17
813.....	125
814.....	12
815 et 816	5.50
817. ...	75
818.....	16
819 à 821	20
822.....	60
823.....	82
824.....	2
825.....	40
826.....	19
827.....	10
828.....	32
829.....	105
830.....	20
831.....	15
832.....	9
833.....	130
834.....	27
835.....	7
836.....	3
837.....	15
838.....	5
839.....	175

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
840.....	31	898.....	20	961.....	215	1018....	80
841 et 842	27	899.....	85	962.....	225	1019....	7.50
843.....	28	900.....	200	963.....	21	1020....	29
844.....	14	901 et 902	10	964....	2865	1021....	4
845.....	20	903.....	18	965.....	36	1022....	68
846.....	18	904.....	6	966....	1650	1023....	25
847.....	30	905.....	12	967.....	40	1024....	65
848.....	185	906.....	35	968.....	10	1025....	205
849.....	15	907 et 908	15	969.....	81	1026....	5
850 et 851	19	909.....	26	970 et 971	6	1027....	83
852.....	56	910.....	3.50	972 et 973	12	1028....	75
853.....	900	911.....	26	974 et 975	8	1029 ...	115
854.....	16	912.....	50	976.....	4	1030....	610
855.....	15	913....	1250	977.....	15	1031 et 32	10
856.....	20	914.....	15	978.....	87	1033....	6
857.....	10	915 à 917	10	979.....	69	1034....	16
858.....	4	918.....	215	980.....	80	1035....	6.50
859.....	6	919.....	43	981.....	70	1036 et 37	7
860.....	4	920 et 921	11	982.....	100	1038 et 39	10
861.....	16	922.....	49	983.....	75	1040....	33
862.....	345	923 et 924	8.50	984 à 986	16	1041....	70
863. ...	10	925.....	71	987.....	75	1042....	40
864.....	17	926.....	15	988.....	5.50	1043....	79
865.....	31	927.....	5	989.....	24	1044....	300
866.....	201	928.....	45	990.....	50	1045....	240
867.....	17	929....	70	991.....	120	1046....	64
868.....	14	930 à 933	25	992.....	8	1047....	200
869 et 870	16	934.....	215	993.....	115	1048....	76
871.....	10	935.....	10	994.....	100	1049....	20
872 à 874	12	936.....	89	995 P....	7	1050....	102
875.....	200	937 et 938	15	995 P et 96	18	1051....	400
876.....	14	939.....	210	997.....	13	1052....	195
877.....	10	940.....	48	998.....	440	1053....	905
878.....	3.50	941.....	19.50	999.....	10	1054....	425
879.....	46	942.....	40	1000....	25	1055....	130
880.....	68	943.....	14	1001....	70	1056....	110
881.....	30	944.....	205	1002....	5.50	1057....	16
882.....	18	945....	1370	1003....	420	1058....	215
883.....	17	946.....	95	1004....	5	1059....	350
884 et 885	12	947.....	215	1005....	105	1060....	56
886 et 887	10	948.....	86	1006....	123	1061....	510
888.....	330	949 à 951	52	1007 et 8	6.50	1062 et 63	16
889.....	12	952.....	14	1009....	34	1064....	76
890.....	20	953.....	70	1010....	5	1065....	71
891	14	954.....	9	1011....	14	1066....	125
892.....	12	955.....	71	1012....	190	1067....	90
893.....	295	956.....	90	1013....	65	1068....	130
894.....	340	957.....	8	1014....	4	1069....	40
895.....	17	958.....	80	1015....	80	1070....	10
896.....	14	959.....	5	1016....	25	1071....	22
897.....	15	960.....	51	1017....	9	1072 à 74	20

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1075 et 76	15	1134....	59	1187....	95	1246....	4
1077....	78	1135....	75	1188....	42	1247....	9
1078....	24	1136....	55	1189....	4	1248 et 49	6.50
1079....	85	1137....	40	1190....	90	1250....	385
1080 . .	75	1138....	6	1191....	3	1251....	11
1081....	76	1139....	100	1192....	285	1252....	48
1082....	140	1140....	91	1193....	205	1253....	40
1083....	128	1141....	705	1194....	126	1254....	79
1084....	17	1142....	21	1195....	18	1255....	330
1085....	240	1143....	3	1196....	33	1256....	30
1086....	320	1144....	100	1197....	15	1257....	335
1087 et 88	12	1145....	92	1198....	9.50	1258....	36
1089....	13	1146....	87	1199....	6.50	1259....	15
1090....	645	1147....	8	1200....	22	1260....	40
1091....	15	1148....	71	1201....	6	1261.. .	50
1092....	76	1149....	119	1202....	80	1262....	655
1093....	21	1150....	245	1203....	5	1263....	38
1094....	6.50	1151....	150	1204....	5	1264....	16
1095....	22	1152....	13	1205....	66	1265...	1465
1096....	10	1153....	3	1206....	85	1266....	185
1097....	13	1154....	100	1207 ...	72	1267....	715
1098....	175	1155....	25	1208....	72	1268....	120
1099 et 100	11	1156....	115	1209....	33	1269....	110
1101....	8	1157....	68	1210....	14	1270....	38
1102....	18	1158....	155	1211....	16	1271....	60
1103....	20	1159....	135	1212....	105	1272....	140
1104....	245	1160....	141	1213....	100	1273....	55
1105 et 6.	17	1161....	90	1214....	114	1274....	75
1107....	30	1162....	15	1215 et 16	8	1275....	105
1108....	46	1163....	88	1217....	8	1276....	88
1109....	42	1164....	65	1218....	6	1277....	65
1110....	28	1165....	77	1219....	325	1278....	32
1111....	5	1166....	26	1220....	30	1279....	50
1112....	140	1167....	270	1221....	215	1280....	75
1113 et 14	24	1168....	70	1222....	15	1281....	55
1115....	70	1169 ...	16	1223....	5	1282....	75
1116....	100	1170....	84	1224....	180	1283....	78
1117....	75	1171....	185	1225 et 26	17	1284....	65
1118....	71	1172....	10	1227 et 28	17	1285....	96
1119....	58	1173....	43	1229.. .	150	1286....	65
1120....	72	1174....	10	1230 à 32	12	1287....	39
1121....	78	1175....	20	1233....	16	1288....	205
1122 à 24	8	1176....	5	1234....	155	1289....	55
1125....	77	1177....	71	1235....	120	1290 ...	137
1126....	121	1178....	212	1236 à 38	39	1291....	71
1127....	3.50	1179....	125	1239....	200	1292....	28
1128....	115	1180....	78	1240....	160	1293....	20
1129....	80	1181 à 83	14	1241 et 42	14	1294....	21
1130 et 31	44	1184....	5	1243....	225	1295....	26
1132....	62	1185....	76	1244....	145	1296....	25
1133....	115	1186....	8	1245....	37	1297....	435

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1298....	42	1361....	21	1429 à 31.	52	1485....	30
1299....	15	1362....	13	1432....	5.50	1486....	8
1300....	22	1363 à 66	14	1433....	646	1487....	9.50
1301....	9	1367....	250	1434....	10	1488 et 89	33
1302....	18	1368....	200	1435....	26	1490 et 91	12
1303...	2320	1369....	265	1436....	680	1492....	30
1304....	13	1370....	421	1437....	15	1493....	86
1305 et 6.	32	1371....	20	1438 et 39	26	1494....	16
1307....	8	1372....	36	1440....	43	1495....	14
1308....	260	1373....	28	1441....	60	1496....	135
1309....	27	1374....	54	1442....	515	1497....	6.50
1310....	70	1375....	63	1443....	15	1498....	35
1311....	205	1376....	8	1444....	5	1499 et 500	21
1312 et 13	10	1377....	17	1445....	8.50	1501....	13
1314....	40	1378....	20	1446....	5.50	1502....	4.50
1315....	10	1379....	33	1447....	19	1503....	6
1316....	250	1380....	8	1448....	16	1504....	12
1317 à 19	10	1381 et 82	11	1449....	5	1505....	49
1320....	60	1383 et 84	18	1450....	4	1506....	43
1321....	45	1385 et 86	21	1451....	5	1507....	19
1322 à 24	18	1387....	16	1452....	33	1508....	20
1325....	100	1388 ...	36	1453....	7	1509....	10
1326 et 27	21	1380 à 91	13	1454....	23	1510....	2 50
1328 et 29	58	1392....	350	1455....	180	1511....	50
1330....	5	1393....	4.50	1456....	365	1512 à 14	5.50
1331 et 32	6	1394....	190	1457....	57	1515....	11
1333....	80	1395 à 97	15	1458 et 59	5.50	1516....	585
1334....	32	1398....	13	1460....	155	1517...	4030
1335....	13	1399 et 400	13	1461....	2	1518....	10
1336 et 37	5	1401....	220	1462....	47	1519....	60
1338....	70	1402....	29	1463....	14	1520....	5.50
1339....	330	1403....	226	1464....	160	1521....	4.50
1340....	380	1404....	195	1465....	16	1522....	37
1341....	106	1405....	110	1466....	255	1523....	60
1342....	55	1406....	170	1467....	385	1524....	44
1343....	380	1407 et 8.	10	1468....	605	1525....	15
1344....	150	1409....	106	1469....	12	1526....	15
1345....	370	1410....	12	1470....	450	1527....	20
1346....	18	1411....	10	1471....	3	1528....	3.50
1347....	55	1412....	410	1472....	17	1529....	151
1348....	31	1413....	60	1473....	15	1530....	89
1349....	370	1414....	39	1474....	7.50	1531....	85
1350....	420	1415....	620	1475....	17	1532....	98
1351....	61	1416....	44	1476 et 77	10	1533....	11
1352....	51	1417....	2.50	1478....	16	1534....	16
1353....	20	1418....	920	1479....	12	1535....	20
1354....	70	1419 à 22	12	1480....	35	1536....	13
1355 et 56	12	1423....	69	1481....	12	1537....	19
1357....	19	1424 à 26	15	1482....	49	1538....	14
1358....	49	1427....	27	1483....	13	1539 et 40	20
1359 et 60	12	1428.. .	635	1484....	3.50	1541....	7.50

Nos	Fr.
1542 et 43	20
1544....	23
1545 et 46	4
1547 et 48	50
1549....	95
1550....	55
1551 et 52	20
1553....	24
1554....	115
1555 et 56	53
1557....	4.50
1558....	480
1559 et 60	12
1561 et 62	9
1563....	480
1564....	3
1565....	7
1566....	465
1567....	11
1568 et 69	6
1570 à 72	6
1573....	14
1574....	17
1575....	430
1576....	360
1577....	11
1578....	38
1579 à 81	8
1582....	485
1583....	70
1584 et 85	7
1586 et 87	5
1588....	10
1589....	325
1590....	140
1591....	110
1592....	22
1593....	5
1594....	45
1595....	120
1596....	5
1597....	22
1598....	11
1599....	25
1600....	9
1601....	155
1602....	50
1603 et 4	3
1605....	5
1606 et 7	16
1608....	8
1609 et 10	8
1611....	370
1612 et 13	6.50
1614....	6.50
1615 et 16	11
1617 et 18	10
1619....	17
1620....	475
1621 et 22	9.50
1623....	15
1624....	10
1625....	5
1626....	12
1627....	350
1628....	370
1629....	7
1630....	34
1631 et 32	12
1633 et 34	17
1635 à 37	10
1638....	20
1639 et 40	11
1641 à 44	31
1645 à 47	10
1148....	380
1649 à 52	11
1653 à 55	15
1656 et 57	6
1658....	60
1659....	6
1660 à 62	16
1663 à 66	17
1667....	7
1668....	20
1669 et 70	9
1671 et 72	13
1673....	32
1674....	5
1675....	220
1676 à 78	5
1679....	12
1680....	5.50
1681....	230
1682....	255
1683 et 84	9
1685....	15
1686....	54
1687....	3.50
1688....	7
1689....	5.50
1690....	203
1691...	1600
1692....	115
1693....	4.50
1694....	110
1695....	25
1696....	8
1697 et 98	9
1699 et 700	10
1701....	5
1702....	125
1703....	70
1704.. .	75
1705....	135
1706....	15
1707....	130
1708....	26
1709....	70
1710....	156
1711....	300
1712....	132
1713....	18
1714....	47
1715....	6.50
1716....	92
1717....	20
1718....	85
1719....	27
1720....	48
1721....	580
1722....	8
1723....	530
1724....	11
1725....	11
1726....	498
1727 et 28	16
1729 et 30	21
1731 et 32	20
1733....	18
1734....	2.50
1735....	14
1736....	7
1737...	1405
1738....	14
1739....	18
1740....	18
1741....	17
1742....	16
1743....	25
1744....	21
1745....	310
1746....	215
1747....	745
1748....	65
1749....	4
1750....	780
1751....	18
1752....	36
1753....	215
1754....	105
1755....	91
1756....	70
1757....	85
1758....	25
1759....	28
1760....	40
1761....	370
1762....	18
1763....	250
1764....	155
1765....	585
1766....	335
1767....	52
1768....	92
1769....	910
1770...	8.50
1771....	27
1772...	1950
1773....	25
1774....	13
1775....	7
1776....	95
1777...	1500
1778 et 79	11
1780....	850
1781 et 82	12
1783...	1185
1784....	210
1785 et 86	13
1787....	6
1788....	5
1789....	126
1790....	8
1791....	100
1792....	18
1793.. .	95
1794 et 95	11
1796....	705
1797....	475
1798....	125
1799....	475
1800....	6
1801....	125

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1802....	50	1867....	89	1923....	25	1984....	20
1803....	17	1868....	45	1924....	46	1985....	11
1804....	3.50	1869....	605	1925....	23	1986....	20
1805....	155	1870....	105	1926 et 27	6	1987 et 88	14
1806 à 8.	21	1871....	125	1928....	45	1989 et 90	6
1809....	620	1872....	270	1929 et 30	6	1991....	300
1810....	640	1873....	125	1931 ...	26	1992....	11
1811....	550	1874 ...	195	1932....	6.50	1993....	250
1812....	480	1875. ..	158	1933 ...	70	1994....	240
1813 et 14	15	1876....	91	1934 ...	176	1995.. .	200
1815 à 18	19	1877....	80	1935....	150	1996....	290
1819....	96	1878....	202	1936....	81	1997 à 2000	10
1820....	16	1879....	2	1937....	215	2001....	155
1821....	166	1880....	226	1938....	43	2002....	200
1822....	160	1881....	110	1939....	224	2003....	230
1823....	8	1882....	130	1940 ...	127	2004....	65
1824....	185	1883 ...	900	1941....	174	2005....	195
1825.. .	5	1884....	440	1942 ...	8.50	2006....	127
1826....	16	1885....	155	1943 et 44	8.50	2007. ..	72
1827 et 28	6.50	1886.. .	220	1945 et 46	11	2008 et 9.	10
1829....	113	1887....	129	1947 et 48	16	2010....	27
1830....	7	1888 ...	143	1949 et 50	16	2011....	5
1831....	370	1889 et 90	8	1951 et 52	29	2012....	167
1832....	245	1891....	5.50	1953 et 54	23	2013....	152
1833....	390	1892 ...	100	1955....	8.50	2014 à 16	13
1834....	7	1893....	9	1956....	665	2017....	25
1835 et 36	7	1894....	15	1957...	1855	2018 et 19	11
1837 à 40	15	1895....	31	1958 et 59	32	2020...	1255
1841....	160	1896....	249	1960....	13	2021....	40
1842....	100	1897....	3	1961....	23	2022....	109
1843....	480	1898....	56	1962....	70	2023....	69
1844....	160	1899....	172	1963....	175	2024....	50
1845....	710	1900....	920	1964....	86	2025....	116
1846....	50	1901 à 3.	12	1965....	51	2026....	91
1847....	395	1904....	320	1966....	189	2027....	172
1848....	240	1905....	235	1967....	245	2028....	195
1849....	45	1906....	46	1968....	199	2029....	105
1850 et 51	15	1907....	18	1969....	86	2030....	120
1852....	100	1908....	128	1970....	58	2031....	600
1853....	101	1909....	59	1971....	98	2032....	196
1854....	6	1910....	112	1972....	20	2033....	145
1855....	300	1911....	235	1973....	11	2034....	82
1856....	11	1912....	70	1974...	1050	2035....	105
1857....	220	1913....	23	1975 et 76	5.50	2036....	110
1858 à 60	11	1914....	90	1977....	30	2037....	270
1861....	49	1915....	30	1978....	8	2038....	55
1862....	435	1916....	5	1979....	425	2039 et 40	14
1863....	120	1917.. .	71	1980....	205	2041....	7
1864....	14	1918 et 19	10	1981....	185	2042....	21
1865....	14	1920 et 21	16	1982....	175	2043....	535
1866....	16	1922....	150	1983....	17	2044....	660

Nos	Fr.
2045	350
2046	20
2047	285
2048	99
2049	199
2050	680
2051	955
2052	910
2053	255
2054	230
2055	150
2056	48
2057	147
2058	43
2059	160
2060	140
2061	120
2062	57
2063	100
2064	240
2065	46
2066	115
2067	169
2068	56
2069	85
2070	140
2071	156
2072	285
2073	50
2074	145
2075	120
2076	100
2077	140
2078	4
2079	95
2080	165
2081	165
2082	99
2083	80
2084	180
2085	41
2086	46
2087	45
2088	45
2089	600
2090	30
2091	43
2092 à 94	14
2095 et 96	31
2097	12
2098	725
2099	23
2100 à 2	10
2103	830
2104	4
2105	225
2106	475
2107	690
2108	72
2109	14
2110	124
2111	815
2112	80
2113 et 14	5
2115	5.50
2116	26
2117	805
2118	58
2119	290
2120	510
2121	145
2122	200
2123	80
2124	305
2125	135
2126	140
2127	135
2128	6
2129	125
2130	57
2131	30
2132	31
2133	40
2134	66
2135	130
2136	24
2137	40
2138	125
2139	981
2140	999
2141	59
2142	55
2143	32
2144	22
2145	68
2146	14
2147	36
2148	17
2149 et 50	18
2151	135
2152	21
2153	91
2154	155
2155	210
2156	20
2157	20
2158	168
2159	60
2160	42
2161	48
2162	20
2163	140
2164	16
2165	4
2166	167
2167	290
2168	54
2169	11
2170	140
2171	39
2172	70
2173	15
2174	69
2175	62
2176	5.50
2177 à 79	15
2180	12
2181 et 82	10
2183	21
2184	32
2185	16
2186	30
2187	18
2188	46
2189	15
2190	26
2191	30
2192	10
2193	17
2194	5
2195	20
2196	29
2197	23
2198	19
2199	19
2200	28
2201	15
2202	10
2203	64
2204	10
2205	2.50
2206	78
2207	65
2208	27
2209	16
2210	80
2211	44
2212	20
2213	46
2214 et 15	6
2216 et 17	40
2218	1767
2219	50
2220	63
2221	60
2222	3
2223	19
2224	16
2225	23
2226	17
2227 à 29	9.50
2230	1400
2231	75
2232	21
2233	72
2234	145
2235	21
2236	24
2237	125
2238	39
2239	28
2240 et 41	7
2242	26
2243	69
2244	20
2245	15
2246 à 48	6.50
2249	7
2250	22
2251 et 52	7
2553	16
2254	4.50
2255	310
2256	145
2257	120
2258	25
2259 et 60	5.50
2261	695
2262	4 50
2263	18
2264 à 66	46
2267	79
2268	27
2269	51

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
2270....	315	2323 ...	169	2393 et 94	10	2461 et 62	11
2271....	202	2324....	48	2395 et 96	6.50	2463. .	20
2272....	80	2325....	95	2397....	26	2464 et 65	30
2273....	75	2326....	28	2398 et 99	17	2466....	20
2274....	66	2327....	327	2400....	19	2467. ..	21
2275 ...	95	2328....	167	2401 à 3.	23	2468....	73.50
2276....	73	2329....	49	2404 à 8.	20	2469....	60
2277....	42	2330.. .	25	2409....	32	2470 et 71	9
2278....	40	2331 et 32	19	2410....	36	2472....	142
2279 et 80	12	2333....	100	2411....	32	2473....	26
2281....	199	2334....	5	2412....	35	2474....	24
2282....	285	2335....	41	2413....	25	2475....	29
2283 ...	18	2336....	23	2414. ..	190	2476.. .	25
2284....	260	2337 et 38	24	2415....	70	2477....	52
2285....	200	2339.. .	26	2416....	365	2478....	50
2286....	150	2340....	78	2417....	285	2479....	46
2287....	80	2341....	15	2418....	90	2480....	4.50
2288....	4	2342....	105	2419....	36	2481....	18
2289....	90	2343....	48	2420.. .	22	2482....	29
2290....	76	2344....	17	2421....	60	2483. ..	11
2291....	66	2345 et 46	6	2422....	75	2484.. .	10
2292....	67	2347....	399	2423....	20	2485....	6
2293....	4	2348...	225	2424....	29	2486....	18
2294....	22	2349 et 50	25	2425....	58	2487...	17
2295....	15	2351....	25	2426...	1230	2488 et 89	30
2296....	15	2352....	440	2427....	95	2490....	28
2297....	30	2353....	26	2428....	40	2491....	24
2298....	3	2354....	73	2429....	84	2492....	38
2299...	1300	2355 et 56	35	2430.. .	18	2493....	8
2300....	105	2357 et 58	18	2431.. .	40	2494....	40
2301....	105	2359....	14	2432....	25	2495....	15
2302 ...	115	2360 et 61	33	2433....	16	2496....	12
2303.. .	230	2362 et 63	23	2434....	49	2497....	13
2304.. .	175	2364 à 66	25	2435....	13	2498....	33
2305....	115	2367 et 68	16	2436....	230	2499...	32
2306....	49	2369 ...	25	2437....	55	2500....	16
2307.. .	45	2370....	10	2438 à 40	15	2501.. .	18
2308....	25	2371 à 73	9	2441....	76	2502....	18
2309....	30	2374 à 77	14	2442....	58	2503....	110
2310....	24	2378 et 79	40	2443....	11	2504....	22
2311....	8	2380 et 81	94	2444....	55	2505 ...	3
2312 et 13	14	2382 et 83	36	2445 et 46	13	2506....	73
2314....	28	2384....	21	2447 à 49	9.50	2507. ..	21
2315....	59	2385....	20	2450....	430	2508....	55
2316....	34	2386....	16	2451....	135	2509....	155
2317....	29	2387....	21	2452....	125	2510....	18
2318....	33	2388....	26	2453...	111	2511. ..	23
2319....	15	2389....	30	2454....	29	2512....	15
2320 ...	10	2390....	18	2455....	485	2513....	15
2321....	605	2391....	20	2456 à 58	40	2514....	10
2322....	345	2392....	416	2459 et 60	19	2515....	23

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
2516....	22	2543....	10	2574....	26	2604....	60
2517....	47	2544 et 45	10	2575....	18	2605....	105
2518....	122	2546....	41	2576 et 77	17	2606....	36
2519....	48	2547 et 48	16	2578....	18	2607....	12
2520....	40	2549. ..	33	2579....	2	2608....	22
2521.. .	121	2550....	9	2580....	10	2609....	2.50
2522....	40	2551 et 52	8	2581....	9	2610....	26
2523. ..	61	2553....	13	2582....	8	2611....	30
2524....	81	2554....	17	2583....	5	2612....	9
2525....	10	2555....	51	2584....	4	2613....	2.50
2526....	19	2556....	7	2585....	4	2614....	18
2527....	41	2557....	37	2586 ...	15	2615....	3.50
2528....	6	2558....	12	2587....	6.50	2616....	52
2529....	18	2559....	31	2588....	13	2617....	5.50
2530....	41	2560....	32	2589....	10	2618....	6
2531....	10	2561....	12	2590....	21	2619....	10
2532....	30	2562....	19	2591 et 92	6	2620....	36
2533....	10	2563....	9.50	2593 ...	7	2621....	49
2534....	41	2564....	18	2594 et 95	25	2622....	101.50
2535....	16	2565....	30	2596 et 97	10	2623....	140
2536 et 37	16	2566....	14	2598....	5.50	2624....	78
2538....	12	2567....	20	2599....	16	2625....	100
2539....	33	2568....	2.50	2600...	1117.50	2626....	255
2540....	41	2569 à 71	43	2601....	9	2627....	36
2541....	36	2572....	37	2602....	9.50		
2542....	31	2573....	8	2603 manque			

PRODUIT TOTAL DE LA VENTE : 226.620 FR. 50.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ENGEL (A.) et LEHR (E.). *Numismatique de l'Alsace.* Paris, 1887, in-4, IX-272 pages ; 46 planches en phototypie.

MM. Engel et Lehr ont réuni, dans le magnifique volume que nous présentons aux lecteurs de la *Revue numismatique*, toutes les monnaies et médailles frappées en Alsace et pour l'Alsace. Les descriptions sont faites avec le plus grand soin ; des planches phototypiques permettent d'en vérifier l'exactitude. Les auteurs n'ont pas prétendu faire une histoire monétaire de l'Alsace ; c'est une tâche qu'avait déjà remplie l'abbé Hanauer ; MM. Engel et Lehr n'ont pas cru devoir la

reprendre ; il leur a suffi de donner une bonne classification des monnaies alsaciennes, et en même temps de marquer avec netteté et précision, en s'appuyant sur les documents déjà publiés, mais sans faire de nouvelles recherches dans les archives, les traits essentiels de l'histoire de chaque atelier. Les monuments numismatiques qu'ils ont décrits sont classés par ateliers et les ateliers eux-mêmes sont rangés alphabétiquement.

L'atelier de Bergheim ouvre le volume. Les évêques de Toul possédaient, dès le milieu du XIe siècle, le droit de frapper monnaie à Bergheim. Des évêques, le droit de monnayage dut passer à la ville. Plusieurs documents de la fin du XIVe siècle témoignent de l'existence d'un atelier à Bergheim ; mais il ne fut pas très actif ; car de ses produits on n'a retrouvé qu'un exemplaire : une petite bractéate ronde avec la tête d'un saint et les initiales B Є.

La ville de Colmar, qui avait reçu de Frédéric II en 1226 le titre de ville impériale, fut autorisée à frapper de la monnaie d'argent par un diplôme de l'empereur Charles IV (23 avril 1376). En 1403, elle entra dans la confédération conclue entre Bâle, Fribourg, Brisach et les archiducs pour la frappe des *rappen*. La plus ancienne monnaie de Colmar, publiée par M. Engel, est seulement un *dickplappert* de 1499. La confédération reçut de l'empereur, en 1542, le droit de frapper des *thalers*. Cependant M. Engel publie à la page 6 le dessin d'un thaler de Colmar, au millésime de 1537 ; on n'en connaît, il est vrai, qu'un surmoulé aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Zurich. Les empereurs dont on trouve les noms inscrits sur les monnaies de Colmar sont Ferdinand Ier (1556-1564), Maximilien II (1564-1576), Rodolphe II (1576-1612) et Léopold Ier (1658-1705). C'est sous ce dernier souverain, en 1674, que fut fermé l'atelier monétaire de Colmar.

Les landgraves de la Haute-Alsace n'ont battu monnaie en Alsace qu'à partir de 1584, date de l'ouverture de l'atelier d'Ensisheim. En 1632, cet atelier fut, à la suite de l'invasion suédoise, transféré à Brisach, puis définitivement fermé. Avant 1584, les landgraves de la Haute-Alsace avaient frappé

monnaie. Ainsi on connaît plusieurs écus de l'archiduc Sigismond sur lesquels figurent les armes d'Alsace. M. Lehr décrit encore diverses pièces de l'empereur Ferdinand Ier fabriquées spécialement pour l'Alsace ; mais puisque l'atelier d'Ensisheim n'existait pas à cette époque, on est surpris de les trouver dans le chapitre consacré à cet atelier. N'était-il pas préférable de réunir sous une rubrique spéciale les monnaies des landgraves de la Haute-Alsace non émises par l'atelier d'Ensisheim. C'est sous l'archiduc Ferdinand qu'apparaissent les écus connus sous le nom de *thaler d'Ensisheim*. L'abondance et la variété des coins de ces thalers a longtemps étonné les numismatistes. M. Lehr a trouvé l'explication de ce fait anormal dans le mode de fabrication de ces pièces qui recevaient leurs empreintes au laminoir ou au *rouleau*. Nous ne pouvons nous attarder davantage à ces détails techniques. Mais il n'est pas inutile de transcrire ici les caractères propres aux écus alsaciens de l'archiduc Ferdinand qui permettent de les distinguer des écus frappés en Tyrol. Dans l'écusson qui orne le revers, les armes du landgraviat supérieur « de gueules à la bande d'or accompagnée de six couronnes de même » sont placées en cœur sur les armes principales ; de plus, les titres de landgrave d'Alsace et de comte de Ferrette terminent la légende. Enfin, les écus d'Ensisheim sont tous dépourvus de millésime et de marques monétaires.

De la baronnie de Froberg (Montjoye), dont les seigneurs ont frappé monnaie, on ne connaît qu'une seule pièce. Elle est en billon. Elle porte au droit la légende IN DOMINO SPERAVIT et un aigle aux ailes éployées ; au revers la légende MONETA FROBER et dans le champ une croix qui coupe la légende.

L'article consacré aux monnaies de Haguenau est dû à M. Engel. Le premier document écrit qui mentionne le monnayage de cette ville ne remonte qu'à l'année 1374. Mais on connaît un denier du XIIe siècle qui porte d'un côté le buste de l'empereur et de l'autre la légende HAGENOWE. Les deniers des XIIIe et XIVe siècles frappés à Haguenau sont assez nombreux ; le nom de la ville y est très défiguré. M. Engel ne

connaît pas de monnaies pour le XVe et le XVIe siècle. Cependant, si l'on s'en rapporte à la chronique des Franciscains, la ville de Haguenau monnaya en 1418 et en 1432 sous la direction de Martin Brucker. De plus, par un diplôme de 1516, Maximilien Ier accorda à Haguenau le droit de battre monnaie d'or et d'argent. Les pièces qu'on devait frapper sont énumérées et décrites dans l'acte de concession; pas une n'a été jusqu'ici retrouvée. A partir de l'année 1600, le monnayage de Haguenau prit une grande extension. Les monnaies émises par cet atelier au XVIIe siècle sont connues en nature. Les dernières sont datées de 1673.

La ville de Landau, l'une des dix villes impériales d'Alsace, bien qu'un diplôme de 1291 lui eût accordé les mêmes privilèges qu'à Haguenau, n'a jamais eu d'atelier municipal. Elle ne fournit au livre de MM. Engel et Lehr que des pièces obsidionales, les unes de 1702, les autres de 1713, et aussi quelques médailles historiques relatives aux sièges que cette ville eut à soutenir en 1702, 1703 et 1713.

Les comtes de Hanau-Lichtenberg, qui avaient obtenu dès 1368 le droit de battre monnaie, n'usèrent de cette prérogative qu'en 1587, époque à laquelle Philippe IV et son fils Philippe V ouvrirent un atelier à Wœrth-sur-Sauer. Cet atelier resta fort actif jusque vers 1624, puis il languit et disparut en 1632. Mais entre 1611 et 1629 un autre atelier fonctionna à Babenhausen. Après la réunion des seigneuries de Müntzenberg et Lichtenberg en 1642, le comte Frédéric-Casimir affecta à l'ensemble de ses possessions l'atelier de Hanau où depuis 1603 étaient frappées les monnaies des seigneurs de Müntzenberg. En 1659, le même comte établit à Bouxwiller pour ses domaines alsaciens un atelier qui fonctionna jusqu'en 1673. Après la mort de Frédéric-Casimir, survenue en 1685, ses états furent partagés entre ses deux neveux; le cadet, à qui échut Lichtenberg, ne battit pas monnaie.

L'atelier monétaire de Mulhouse n'eut qu'une existence éphémère; ouvert en 1622, il fut fermé dès 1625. Toutes les pièces connues et datées portent le millésime de 1623.

Qu'il suffise de rappeler les ateliers de Murbach, Ribeaupierre, Rothau, Schlestadt et Seltz.

Strasbourg est la seule ville d'Alsace où l'on ait frappé monnaie dès l'époque mérovingienne. Les tiers de sou portent en légende tantôt une forme du nom latin *Argentoratum*, tantôt une forme du nom germanique *Stradiburg*. Le monnayage carolingien est représenté par des deniers de Pepin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire Ier, Lothaire II, Louis le Germanique, Carloman, Louis de Germanie et Charles le Simple. Un certain nombre de monnaies du Xe siècle portent à la fois le nom de l'empereur et celui de l'évêque contemporain : telles sont les monnaies de Louis de Germanie et Othbert, de Charles le Simple et Othbert, de Charles le Simple et Godfried, de Henri l'Oiseleur et Richwin, du même Henri et Eberhard, d'Othon I et Erkenbald, d'Othon II et Erkenbald, d'Othon III et Widelrold.

Au XIe siècle, on trouve des monnaies strasbourgeoises, frappées au nom du roi de Germanie seul ; mais ces monnaies n'en étaient pas moins émises par l'autorité épiscopale. On ne connaît pas l'époque précise à laquelle les évêques de Strasbourg ont commencé à battre monnaie. Il est probable qu'un roi mérovingien ou carolingien attribua d'abord à l'église métropolitaine les profits de l'atelier monétaire ; puis, grâce à l'affaiblissement de l'autorité centrale et à une fausse interprétation des termes de la concession primitive, les évêques ont pu s'arroger le droit de monnayage. L'évêque Louis Constantin de Rohan (1756-1779) est le dernier prélat strasbourgeois qui ait émis des monnaies ; mais depuis le XVIe siècle l'atelier épiscopal n'était plus établi à Strasbourg. En effet, la ville de Strasbourg, qui depuis longtemps fabriquait des monnaies, malgré les évêques, avait fini par s'emparer de l'officine épiscopale. Les premières monnaies municipales sont les *pfenning*, bractéates à l'ange et au lis. Ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle que le magistrat émit des pièces de valeur plus forte.

Le thaler apparut à Strasbourg en 1548.

En 1681, lors de la réunion de Strasbourg à la France, s'ouvrit une nouvelle période monétaire pendant laquelle la monnaie de Strasbourg fabriqua des espèces conformes au système de la monnaie française, mais dont le type garda

un caractère essentiellement local. Mais à partir de 1716, on adopta dans cet atelier royal le type ordinaire des monnaies de France ; les lettres BB placées à l'exergue en furent le seul signe distinctif.

Mentionnons encore les ateliers de Thann, Weinbourg et enfin Wissembourg.

Nous aurions pu relever quelques erreurs dans l'œuvre que nous venons d'analyser. Mais elles étaient bien légères, et plutôt que d'examiner ce livre à la loupe, il nous a paru préférable d'en faire une analyse rapide, sans doute, mais qui donnera, croyons-nous, aux numismatistes des indications suffisantes sur la nature et l'étendue des matières contenues dans le volume de MM. Engel et Lehr. Qu'il nous soit permis de revenir sur le regret que nous exprimions en tête de ce compte rendu, à savoir : de ne trouver dans ce gros livre qu'une description des monnaies alsaciennes et non pas une histoire monétaire de l'Alsace. M. Prou.

J. Laugier. Les *monnaies massaliotes du Cabinet des Médailles de Marseille*. Marseille, in-8 de 55 pages et XVII pl.

M. J. Laugier vient de rendre service aux numismatistes en publiant le catalogue des monnaies antiques du Cabinet des Médailles de Marseille et en accompagnant sa description raisonnée de la reproduction de toutes les variétés. Le médaillier marseillais est peut-être plus riche pour la série massaliote, qu'aucun autre musée, et le commentaire précis et judicieux qui suit la description des pièces fait du catalogue de M. Laugier une monographie complète de la numismatique de la puissante colonie phocéenne. Ce monnayage se subdivise en sept époques, depuis l'arrivée des Phocéens vers 600 avant Jésus-Christ jusqu'à la domination romaine. En décrivant les petites monnaies grecques de la fameuse trouvaille d'Auriol, M. Laugier a soin d'indiquer brièvement les travaux principaux dont ces types variés ont été l'objet, et de signaler les villes d'Orient où ils paraissent avoir été frappés. Il y aurait bien, nous semble-t-il, quelques rectifications de détail à introduire à ce point de vue dans le travail de M. Laugier : par exemple, le n° 63, type de l'œil de face,

n'est pas de Cythrum de Thessalie, quoi qu'en ait dit Longpérier, mais de Lesbos. Je crois même qu'on peut aujourd'hui démontrer que tous les types de la trouvaille d'Auriol, sans exception, se rattachent au monnayage des villes ioniennes, et jamais à des villes d'une autre contrée : cette constatation a son importance.

Arrivant au monnayage massaliote, M. Laugier se rattache, pour l'explication du type de la rouelle, à l'opinion de Brondsted qui avait reconnu dans ce symbole l'ustensile, κύκλος μαντικὸς, placé sur le trépied fatidique d'Apollon à Delphes : cette explication ingénieuse nous semble, en effet, la plus vraisemblable. Sur les belles et rares oboles avec l'inscription ΛΑΚΥΔΩΝ et une tête juvénile cornue, il ne me parait pas qu'on puisse hésiter à reconnaître une représentation du Lacydon lui-même et non une tête d'Apollon : les multiples représentations des fleuves par des têtes cornues, barbues ou imberbes, justifie l'opinion émise pour la première fois par Raoul Rochette. Il faut, aujourd'hui, consulter sur ce point un important travail de M. Percy Gardner, publié dans les *Transactions of the royal Society of litteratur*, 1878.

Les pièces au type du lion sont à rapprocher des monnaies, absolument au même type, de Velia qui, elle aussi, était une colonie phocéenne : ce rapprochement conduirait à une explication du type, plus rationnelle et plus scientifique que toutes celles qu'on a proposées jusqu'ici ; M. de Witte a donné jadis le véritable sens symbolique du lion de Velia. Quant aux lettres et monogrammes qui, sur les drachmes massaliotes constituent de si nombreuses variétés, je ne sais si on pourra jamais y reconnaître autre chose que des différents monétaires, ou des initiales de noms de magistrats.

Les monnaies d'argent massaliotes ont été imitées par les populations du midi de la Gaule ; en outre, les Massaliotes avaient établi des colonies à Antipolis, Agatha, chez les Segovii, à Avenio : M. Laugier décrit, en terminant, les monnaies de ces pays ainsi que celles de Nemausus, de Cabellio et de quelques populations gauloises de la basse vallée du Rhône et du littoral méditerranéen.

E. Babelon.

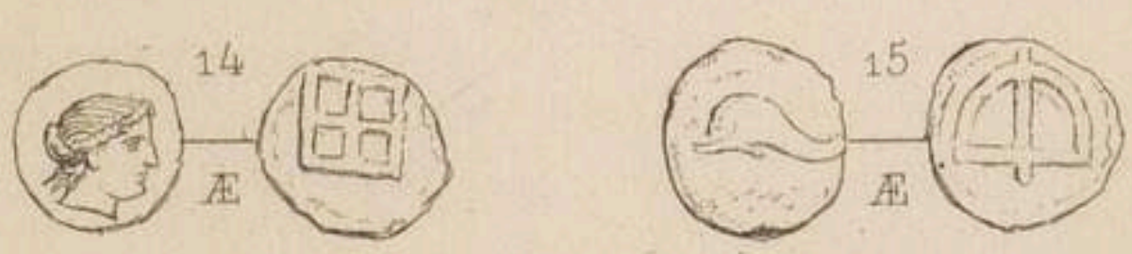
Paris. — Imprimerie G. Rougier et Cie, rue Cassette, 1.









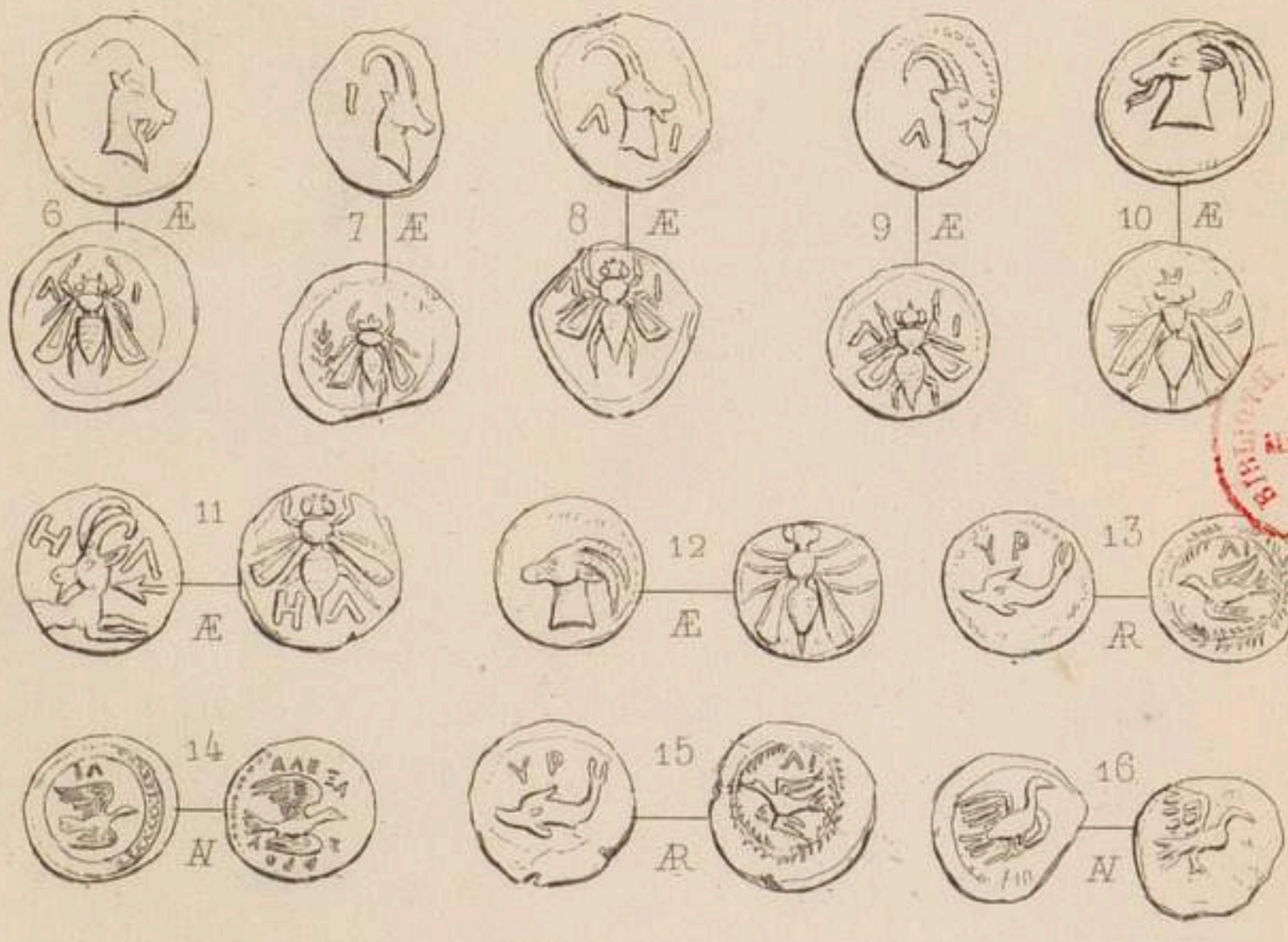


L. Dardel sc. *Imp. Dumas Vorzet*

MONNAIES CRÉTOISES







L. Bardel sc. Imp. Dumas Varzoe

MONNAIES CRÉTOISES



1
Æ





3
Æ



4
Æ





7
Æ





5
Æ



2
Æ





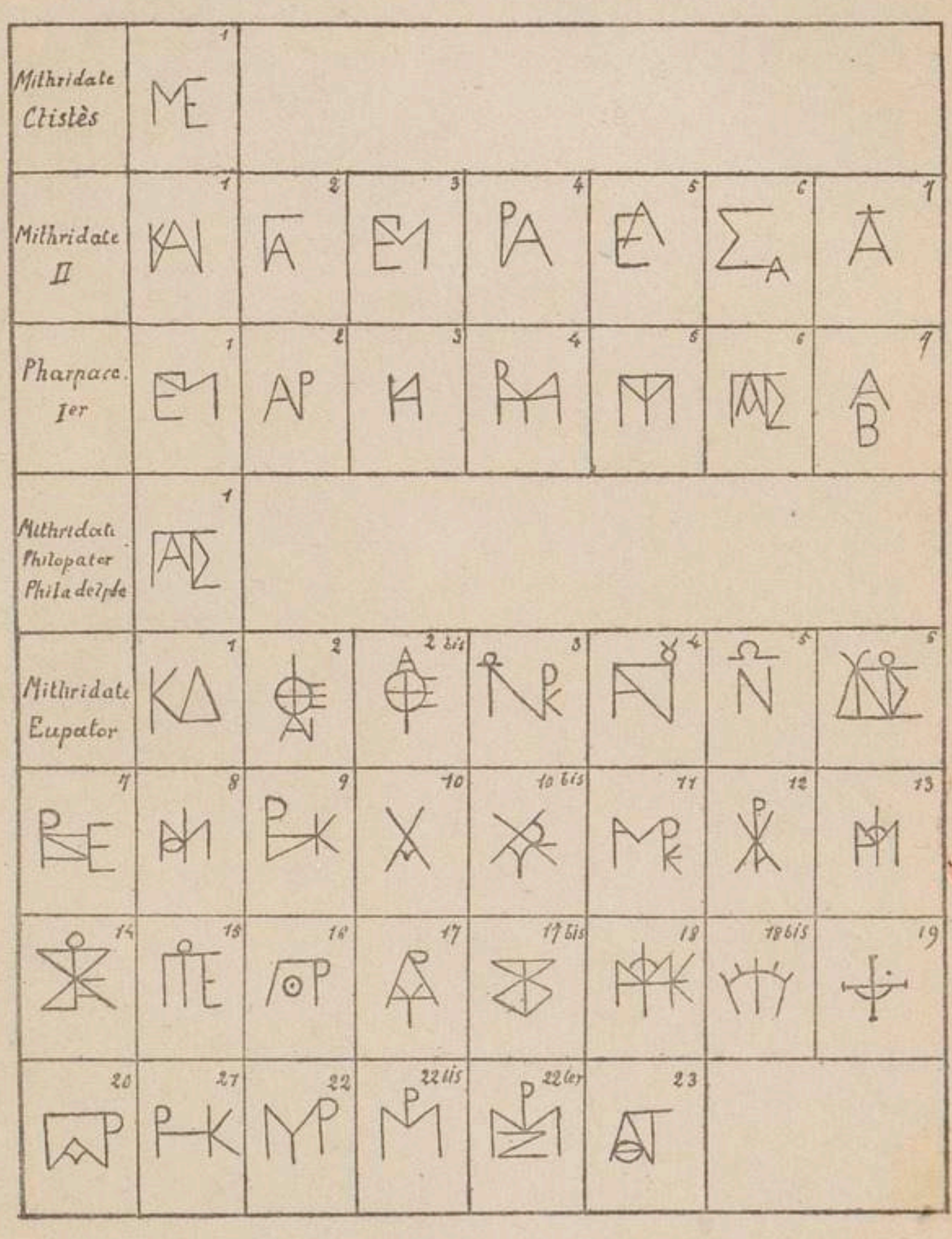
6
Æ



Héliog. Dujardin

Imp. Dumas Vorzet

ROIS DU PONT



ROIS DU PONT. — MONOGRAMMES.



1





2



BIBLIOTH. NATIONALE (R.F.)

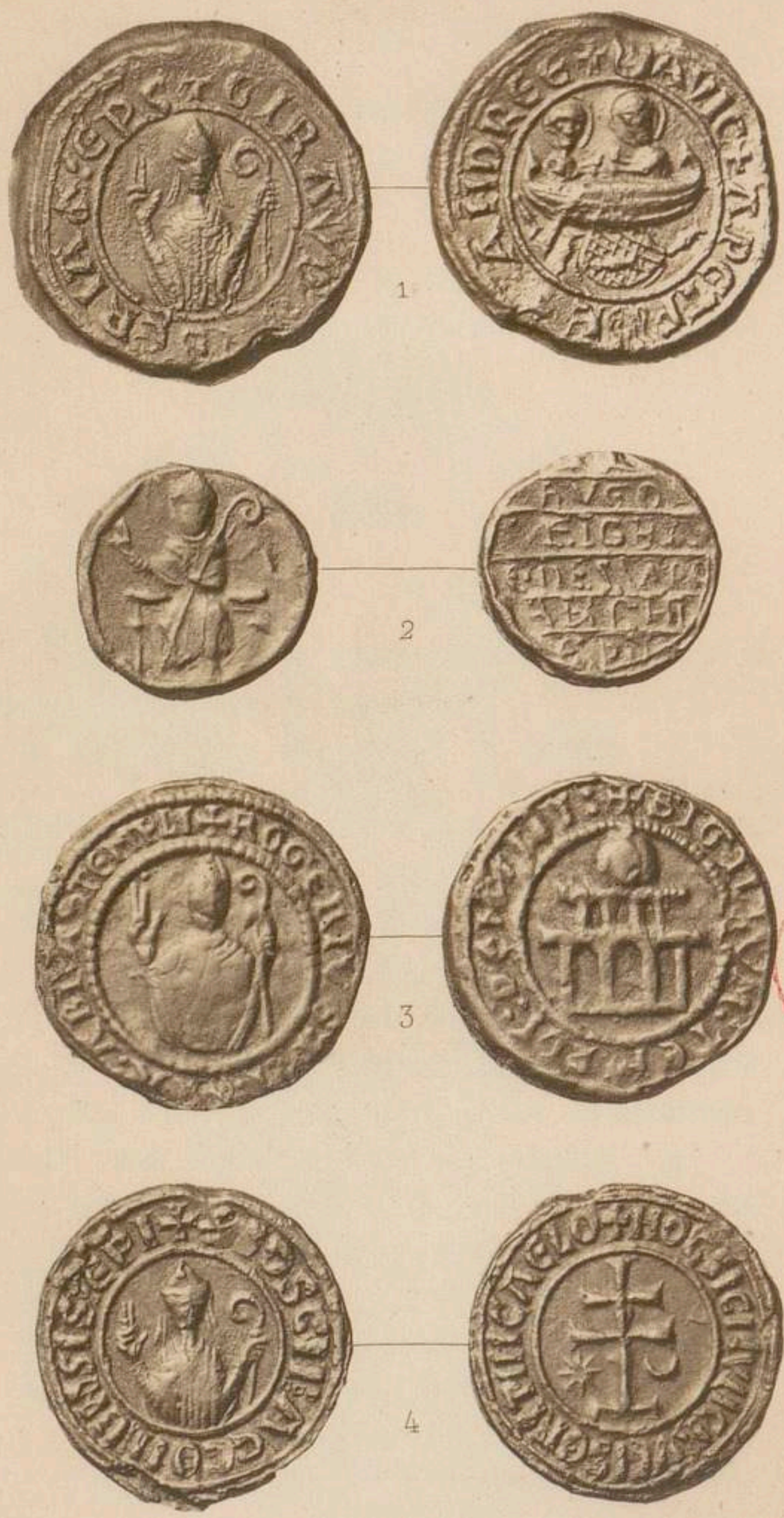


3



Héliog. Dujardin *Imp. Dumas Vorzet*

SCEAUX DE L'ORIENT LATIN



1

2

3

4

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Héliog. Dujardin *Imp. Dumas Vorzet*

SCEAUX DE L'ORIENT LATIN

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

MARATHUS

Pl. XXIII.

Située sur la côte de Syrie, presque en face de l'île d'Aradus (Arvad, Ruad) dont elle n'était séparée que par un bras de mer large de quatre ou cinq kilomètres, la ville de Marathus florissait déjà à l'époque de l'indépendance et de la grande prospérité commerciale des Phéniciens, sans qu'on puisse autrement préciser la date de sa fondation. Elle dut son existence aux riches marchands d'Aradus qui, trop à l'étroit dans leur îlot devenu le centre le plus important du commerce de la Phénicie du nord, étaient allés s'installer sur la côte, où ils fondèrent successivement Paltus, Balanée, Carné, Enydra, Simyra, Marathus appelées *les filles d'Arvad*[1]. Marathus, la plus rapprochée de la métropole, n'était en quelque sorte, dit M. Renan, qu'un faubourg d'Aradus, couvert de villas somptueuses; c'est là que les Aradiens avaient coutume d'enterrer leurs morts

[1] Renan. *Mission de Phénicie*, pp. 22 et 59 à 102.

qui reposaient ainsi du sommeil éternel à côté des luxueuses demeures où les vivants venaient eux-mêmes se délasser des soucis du négoce.

Le nom de Marathus subsiste encore aujourd'hui sous la forme *Mrith* ou *Amrith*, donné à une nécropole et à un ensemble de ruines qui s'étendent sur une lieue carrée[1]. Le Nahr Amrith qui traverse ces ruines s'appelait *Marathias* dans l'antiquité[2] : c'est à l'embouchure de ce cours d'eau que se trouvait le petit port de la ville.

Alexandre trouva Marathus très florissante, *μεγάλην καὶ εὐδαίμονα*, dit Arrien, mais naturellement soumise au roi d'Aradus[3] ; le conquérant macédonien y séjourna vers le milieu de décembre 333, quelque temps avant d'aller entreprendre le siège de Tyr. Marathus passa plus tard, comme les autres cités phéniciennes et Aradus sa métropole, tour à tour sous la domination des rois de Syrie et celle des rois d'Égypte.

Cependant, les deux villes si étroitement unies par la communauté d'origine et les vicissitudes de leur histoire politique, en arrivèrent à se jalouser au point de chercher à s'entredétruire. La fille se sépara de sa mère ; Marathus rejeta orgueilleusement la tutelle d'Aradus et voulut poursuivre seule le cours de ses destinées. Cette émancipation de Marathus

[1] G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art*, t. III, p. 146.

[2] Movers. *Die Phœnicier*, t. I, p. 101. Une phrase de M. Renan (*op. cit.*, p. 60) pourrait faire croire que Movers a inventé ce nom de Μαραθίας : il est donné par Eustathe, *ad Dionys. Periegetem*, v. 914.

[3] Arrian. *Exped. Alex.*, II, 13, 7; XIV; XV; Q. Curtius, IV, 1, 51; Pompon. Mela, I, 12.

dut se produire, si l'on s'en rapporte aux dates que nous rélèverons plus loin sur les monnaies, dès le temps du règne de Séleucus Ier Nicator et peut-être au moment de la mort de Ptolémé Soter.

Aradus vit avec dépit se détacher d'elle son ancienne colonie, et elle résolut de profiter de la première occasion favorable pour revendiquer et faire valoir ses droits sur une ville tributaire devenue sa rivale. Il s'ensuivit entre les deux cités phéniciennes une haine profonde qui éclata, au témoignage de Polybe (V, 68) dès l'an 219 avant Jésus-Christ, et qui faillit avoir un dénouement terrible sous le règne d'Alexandre Bala vers l'an 150 avant notre ère. Diodore de Sicile[1] raconte qu'Alexandre Bala, sollicité par les Aradiens, les autorisa à détruire la ville de Marathus, et ce fut, sans doute, après s'être vengé de leur colonie rebelle, que les Aradiens firent frapper, au nom d'Alexandre Bala, des tétradrachmes qui paraissent attester les liens d'amitié et de reconnaissance particulière qui les unissaient au roi de Syrie[2].

A la suite de cette catastrophe, Marathus, bien que déchue de son ancienne splendeur, conserva pourtant une certaine autonomie attestée par les monnaies qu'elle fit frapper. Les Aradiens revinrent à la charge et la dernière de leurs tentatives d'agression est postérieure à l'an 83 avant notre ère ; elle correspond par conséquent à peu près à

[1] Diod. Sic. XXXIII, frag. V.

[2] Duc de Luynes, dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 316 et pl. XI, fig. 3; Six, dans *Num. chron.*, 1877 (N. S., t. XVII) p. 187-188.

la chute de la dynastie des Séleucides, et à l'époque où Tigrane, roi d'Arménie, s'étant emparé de la Syrie, entreprit contre Lucullus et Pompée la lutte qui finit par le triomphe définitif des armées romaines. Marathus sombra pour toujours, cette fois, dans ce grand naufrage de l'Orient, et au temps de Strabon, ce n'était plus qu'un champ de ruines depuis déjà longtemps [1].

Le résumé historique qui précède va puissamment nous aider à fixer l'attribution des monnaies de Marathus et à déterminer les bases de leur classement chronologique. Peu de villes anciennes ont été, jusqu'à présent, aussi négligées que celle-ci au point de vue numismatique. Eckhel [2] ne lui consacre que quelques lignes. Si Mionnet donne la description d'une assez longue série de monnaies [3], cet auteur est néanmoins fort incomplet, sans compter que sa transcription des légendes phéniciennes est erronée à peu près pour chaque médaille, et que les pièces qu'il a enregistrées sous les numéros 100, 101 et 102 de son *Supplément*, ne sont sûrement pas de Marathus.

Il y a vingt-cinq ans, M. Renan [4] affirmait encore, comme le savant abbé Mignot au XVIII[e] siècle [5], que Marathus n'eut jamais de monnaies d'argent ou à légendes grecques. Ce n'est qu'accidentellement

[1] Strabon, XVI, 11, 12; Renan. *Mission de Phénicie*, p. 98.
[2] *Doctr. num. vet.*, III, p. 363.
[3] Mionnet. *Descript.*, t. V, p. 362 à 364 et *Suppl.*, t VIII, p. 260.
[4] *Mission de Phénicie*, pp. 100 et 852.
[5] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXIV (anc. série), p. 236.

que les orientalistes comme Gesenius [1], Judas [2], Schrœder [3], ont cité les légendes phéniciennes des monnaies de la ville qui nous occupe. Bref, nous n'avons guère à tenir compte, et encore on verra avec quelle réserve, que des notes succinctes de M. Vaux en 1858 [4], J.-P. Six en 1877 [5], Imhoof Blumer en 1883 [6], et de quelques autres écrits que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette monographie.

Abordons maintenant l'examen critique des pièces que quelques auteurs ont cru pouvoir attribuer à Marathus; puis nous donnerons la description détaillée de celles qui appartiennent sans conteste à cette ville.

II

Il n'y a pas lieu, selon nous, d'attribuer à Marathus, comme on l'a proposé, les tétradrachmes et les statères au nom et aux types d'Alexandre, au revers desquels figure un *caducée* en symbole [7]. Si le roi d'Égypte dont l'effigie paraît plus tard sur des bronzes de Marathus (voyez ci-dessous, n° 9), porte aussi un caducée sur l'épaule, ce rapprochement ne saurait constituer un argument bien solide, puisque la plupart des monnaies d'Alexandre qui

[1] *Phœn. monum.*, pl. XXXV, 5, p. 271-274.
[2] *Étud. dem.*, p. 113, 85 fg.
[3] *Die phœnizische Sprache*, p. 275.
[4] *Numismatic chronicle*, t. XX, 1858, p. 84.
[5] *Num. chron.*, 1877 (nouv. série, t. XVII), p. 188.
[6] *Monnaies grecques*, p. 444.
[7] Müller. *Numism. d'Alexandre*, nos 1369 et suiv.; J.-P. Six, dans *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 182 et suiv.

ont le caducée, portent en même temps le monogramme composé des lettres AP, dans lequel tout le monde reconnait les initiales du nom grec d'Aradus. Quant aux pièces qui ont le caducée sans ce monogramme grec, il n'y a aucune bonne raison pour les classer à Marathus plutôt qu'à Aradus même ou à dix autres ateliers.

Il serait également hors de propos de nous appesantir sur les monnaies des IVe et IIIe siècles qui portent dans le champ du revers les deux lettres phéniciennes מא[1]. Il est reconnu par tous que ces pièces qu'on a voulu autrefois classer à Marathus[2], ne sauraient être de cette ville; elles forment des groupes différents, tous attribués, aujourd'hui, à Aradus. Loin de moi la pensée de contester cette classification nouvelle : je voudrais seulement démontrer que l'interprétation des lettres מא, donnée par M. Six pour confirmer cette attribution, est sans fondement[3]. Et en effet, voici le raisonnement du savant éminent dont j'ai le regret de me séparer sur ce point de détail. Un statère d'Alexandre, de l'ancienne collection Allier de Hauteroche porte, dans le champ du revers, une inscription phénicienne qu'on a lue 𐤀𐤁𐤏 (עבא)[4]; M. Six explique ces trois lettres par עבי א, *peuple d'Aradus*. D'après lui, ce statère aurait été frappé en 310, alors que, les rois indigènes des villes phé-

[1] B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

[2] J. Brandis. *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, pp. 377 et 513.

[3] Six, dans *Num. chron.*, 1877, p. 182.

[4] Cette pièce est reproduite dans le *Catalogue de la collection Allier de Hauteroche*, par Du Mersan, pl. V, 8; Cf. Müller. *Numism. d'Alexandre*, n° 1367.

niciennes ayant été détrônés, le peuple de ces villes commença à inscrire son nom sur les monnaies. L'inscription עמ א (*peuple d'Aradus*) correspondrait donc à celle de ΑΡΑΔΙΩΝ qui vint plus tard. Elle aurait elle-même été substituée aux lettres בוא, et celles-ci, remontant au temps des rois, ne seraient autre chose que les initiales des deux mots מלך ארוד *roi d'Aradus*. Dans une étude plus récente, M. Six explique, d'après le même principe, les lettres אבו sur des didrachmes de Tyr par אדן מלכם [1].

Malheureusement pour ce brillant échafaudage, la base, c'est-à-dire la lecture עבוא sur le statère d'Alexandre, ne saurait être admise. Je connais *de visu* les deux seuls exemplaires de ce statère, qu'on ait signalés jusqu'ici. L'un, celui-là même de la collection Allier, est entré, lors de la vente de ce médaillier, au Cabinet de France ; l'autre y est venu, plus tard, avec la collection de Luynes. Sur ces deux pièces, qui sont du même coin et dans un parfait état de conservation, j'ai pu constater que si les deux lettres בוא sont sûres, il n'en est pas de même de l'*aïn*. Il faudrait pour admettre cette dernière lettre, supposer qu'elle est beaucoup plus petite que les deux autres, et en outre, lui reconnaître la forme ∨. Or l'*aïn* phénicien sur les monnaies de cette époque n'a jamais cette forme ; il est toujours ○ ou ⊐, ainsi que le prouvent, outre des monnaies de Marathus que nous décrivons ci-dessous, les monnaies de Gaza et les statères au type d'Alexandre qui portent le nom d'Acé.

[1] Six. *L'ère de Tyr*, p. 10 (Extrait du *Num. chronicle*, 1886).

D'après moi, ce petit signe ⋎, grêle, mal venu à la frappe, n'est que le produit d'un tréflage et il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ou plutôt, voici ce qu un examen attentif et réitéré m'a permis de constater positivement sur l'un et l'autre statère. Le signe ⋎ est formé, en réalité, par les deux jambages de gauche de la lettre 𐤔 ; le premier jambage (de droite) a laissé lui-même des traces : il y avait là bien certainement un *schin*. La seconde lettre était un 𐤕 : on avait donc le mot *schenat* (année) suivi d'un chiffre. C'est en effet une date que nous nous attendrions à trouver à cet endroit du revers de nos statères : il suffit pour s'en convaincre de leur comparer les statères au type d'Alexandre, frappés dans les autres villes phéniciennes. Pour une cause quelconque, le graveur du coin monétaire s'est repris dans son travail ; il a essayé de faire disparaître du poinçon le 𐤔 sans y parvenir complètement, et il s'est servi du grand jambage du 𐤕 pour constituer un 𐤌. La lettre 𐤌 elle-même offre dans la forme que nous lui voyons, de faux traits et des irrégularités qui proviennent d'une première légende à moitié effacée au burin. C'est ainsi que les lettres 𐤒𐤌 ont été substituées par correction, à une date qui, malgré toutes les précautions du graveur, a laissé encore quelques traces sous la seconde légende gravée en surcharge.

Nos statères portent donc en réalité simplement 𐤁𐤀 comme toutes les pièces de la série, et aussi comme un magnifique tétradrachme inédit, aux types et au nom d'Alexandre, acquis récemment par le Cabinet de France, et que je suis heureux de

signaler ici pour la première fois. Les lettres מא se lisent nettement dans le champ du revers de ce tétradrachme, et il est difficile d'accepter que, sur une pareille pièce, ces lettres soient les initiales de מלך ארוד, *roi d'Aradus*.

Tout en repoussant l'interprétation donnée par M. Six, il convient d'ajouter que, parmi les monnaies à la légende מא, il en est qu'on ne peut refuser de classer à Aradus : ce sont celles qui portent en même temps que מא, le monogramme composé des lettres AP. Quant à Marathus, elle ne saurait revendiquer aucune des pièces de la série : ces monnaies remontent, pour la plupart, à une époque où cette ville était dans la dépendance étroite d'Aradus et ne pouvait avoir un atelier monétaire. D'autre part, le nom de Marathus étant en phénicien מרת, ne saurait guère s'abréger par les deux lettres מא qui resteront peut-être longtemps encore inexpliquées. Ainsi qu'on va le constater, les premières monnaies de Marathus, aux types d'Alexandre, portent non pas מא, mais un monogramme grec composé des lettres MPΘ, transcription rigoureuse du nom phénicien.

1. Tétradrachme aux types ordinaires d'Alexandre (Muller, n° 1396). Cette pièce, de la collection de Luynes, porte au revers un palmier comme symbole, le monogramme ⋀⋀ (= MPΘ) et la date −𐤍𐤕 (= an 30).

2. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque corinthien. Grènetis.

℟. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. La Victoire allant à gauche,

tenant de la main droite une couronne et de la main gauche la hampe d'un trophée. Dans le champ à gauche, le même monogramme composé des lettres MPΘ.

Ar. 20^{mm}. Drachme, 3 gr. 85. Coll. de Luynes. — Pl. XXIII, fig. 1.

Cette drachme, publiée en 1845 par M. Newton[1], est attribuée par ce savant à Allaria de Crète. M. Svoronos a reconnu récemment qu'elle ne saurait appartenir à cette ville. Le monogramme justifie pleinement l'attribution de cette pièce à Marathus [2].

3. Monnaie de bronze aux mêmes types que la drachme précédente et avec le même monogramme. Ancienne collection Borrell [3].

On remarquera que la drachme n° 2 et la pièce de bronze que nous venons de décrire sous le n° 3, sont aux mêmes types que les statères d'or ordinaires d'Alexandre. Le tétradrachme n° 1 porte en symbole dans le champ du revers un palmier : ce symbole se remarque également sur des tétradrachmes qui ont le monogramme d'Aradus [4].

4. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. MAPAΘHNΩN. Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue, il porte un

[1] *Num. chron.*, t. VII (1845) p. 114.

[2] C'est sans fondement qu'on a voulu proposer de classer à Marathus des bronzes de Ptolémée Soter qui portent un monogramme composé seulement des lettres MP. Voyez F. Feuardent, *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 17, n° 41.

[3] Publiée par Borrell, dans *Num. chron.* (1841), t. III, p. 144, n° 3; Cf. Müller. *Num. d'Alexandre*, p. 20, n° 5.

[4] Müller. *Num. d'Alexandre*, n° 1380, p. 293.

acrostolium; de la gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige; sa chlamyde est enroulée autour de son bras gauche. Dans le champ, devant le personnage, la date phénicienne III–NTW (= an 33).

Ar. 29. Tétradr. attique, 16 gr. 71. Brit. Museum[1].

Autre exemplaire qui paraît du même coin, au Cabinet de France. Beau style. 16 gr. 25. — Pl. XXIII, fig. 2.

5. Tête voilée d'Arsinoé I, à droite. Grènetis.

℞. MAPAΘHNΩN. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde; de la main droite, il tient l'acrostolium et il est accoudé, du bras gauche, sur un cippe; devant lui, la date IIII–NTW (= an 34).

Ar. 15. Hémidrachme, 2 gr. 33. British Museum[2]. — Pl. XXIII, fig. 3.

6. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche; au-dessus, le monogramme ΛA; au-dessous, –NNTW (= an 50).

Æ 16. Coll. de Luynes. — Pl. XXIII, fig. 4.

L'attribution de ce bronze ne me paraît pas douteuse; cependant, le type de la proue de navire n'est pas ordinaire à Marathus et le monogramme insolite, composé des lettres MA, pourrait désigner tout autre chose que le nom de Marathus.

7. Tête voilée de Bérénice II, à droite. Grènetis.

[1] W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858, t. XX, p. 84; Head. *Hist. num.*, p. 670, fig. 351.

[2] W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858 (t. XX), p. 85, n° 2; Head. *Hist. numorum*, p. 670. Figurée dans Reg. S. Poole. *The Ptolemies, Kings of Egypt*, pl. XXXI, n° 2.

℞. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. Dans le champ, la lettre isolée Γ, et la date ||| – NNN ┼ ש (= an 73).

Ar. 15. Hémidrachme, 1 gr. 95. Coll. de Luynes. — Pl. XXIII, fig. 5.

8. Tête voilée de Bérénice II, à droite.

℞. Proue de navire à droite, surmontée d'une palme ; au-dessus de la proue, les trois lettres ⊀⊀٩ (ראא) ; dessous, la date ||| – NNN ┼ ש (= an 73).

Æ 14. — Pl. XXIII, fig. 6.

Les lettres ראא sont certaines sur l'un des exemplaires du Cabinet des médailles; elles paraissent remplacées par d'autres lettres frustes et illisibles sur deux autres exemplaires de cette même pièce que possède le Cabinet. Quant au sens des lettres ראא, il me paraît impossible à déterminer, parce qu'il s'agit probablement d'un nom de magistrat, ou d'une marque d'émission.

9. Buste de Ptolémée III, lauré et drapé, à droite, portant, comme Hermès, le caducée sur l'épaule. Grènetis.

℞. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde ; de la main droite, il tient l'acrostolium, et de la main gauche il saisit les plis de sa chlamyde. Dans le champ, à droite ┼٩Ψ ; à gauche, la date || ||| NNNN ┼ ש (= an 85), Dans le champ, les lettres ץ – ש (ך – ש).

Æ 21. Coll. de Luynes. — Pl. XXIII, fig. 7.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

III III NNNN𐤕𐤔 (= an 86) et les lettres isolées (?) 𐤉–𐤌 (מ-ך)

Même date — 𐤕–𐤅 (ב-ת)

Même date — 𐤀–𐤏–𐤅 (ב-ע-א)

Pl. XXIII, fig. 8.

I III III NNNN𐤕𐤔 (= an 87) — 𐤕–𐤐 (ב-ת)

Le Cabinet de France possède quelques autres variétés de la même pièce, mais j'en omets la description parce que la date et les lettres isolées y sont d'une lecture incertaine.

10. Tête de Tyché à droite. Grènetis.

℟. MAPAΘHNΩN. Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue il porte un acrostolium; de la main gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige et orné de bandelettes. A l'exergue, les lettres phéniciennes 𐤏𐤀 (= עמ, *le peuple*); dans le champ, à droite, la date en lettres grecques ΘΠ (= an 89). Grènetis.

Ar. 32. Tétradrachme, 16 gr. 55. Cabinet de France.

La lettre *aïn* du mot עמ est certaine, et il ne faudrait pas la prendre pour un *daleth;* elle a la forme d'un O irrégulier, comme sur les autres pièces de Marathus. Au point de vue du style, il existe entre ce tétradrachme et celui que nous avons décrit sous le n° 4, des différences caractéristiques dont rend suffisamment compte l'intervalle de cinquante-six ans qui sépare les émissions de ces pièces. Le relief de celle-ci est beaucoup plus plat; le faire, plus sec, indique que la décadence s'accentue. La

date est ici en lettres grecques, au lieu d'être exprimée selon l'usage de Marathus, en chiffres phéniciens. Le Cabinet des médailles a fait tout récemment l'acquisition de cette remarquable médaille.

11. Tête de femme à droite, les cheveux retenus par un bandeau. Grènetis.

℟. La Victoire marchant à gauche, tenant une couronne dans la main droite tendue en avant. Derrière, 𐤕𐤏𐤔; devant, la lettre isolée 𐤏 (כ) et 𐤍𐤍𐤍𐤍𐤕𐤅 (= an 90).

Æ 16. — Pl. XXIII, fig. 10.

12. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℟. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. A droite, 𐤕𐤏𐤔; à gauche, 𐤉𐤉𐤉 𐤄 𐤕𐤅 (= an 103); dans le champ, les lettres isolées 𐤔–𐤅 (ש–מ).

Æ 16.

13. Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

℟. Même type que sur la pièce précédente. Date : 𐤉𐤉𐤉 𐤄 𐤕𐤅 (= an 103); dans le champ 𐤀–𐤏 (א–ע)

Æ 15. Coll. de Luynes. — Pl. XXIII, fig. 11.

Le type de Tyché, avec une palme sur l'épaule, se rencontre également à Aradus, à Tyr et à Tripolis.

14. Buste voilé de la reine Arsinoé III, à droite. Grènetis.

℟. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. A droite, 𐤕𐤏𐤔; à gauche, 𐤕𐤒𐤔𐤕𐤅 (= an 100). Dans

le champ, 𐤌 et une autre lettre isolée incertaine. Grènetis.

Æ 22.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

𐤉𐤉𐤉 𐤕𐤒𐤔𐤕𐤅 (= an 103) et les lettres isolées : 𐤒 𐤋 — 𐤏 (𐤀 — 𐤏)

Pl. XXIII, fig. 12.

𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤕𐤒𐤔𐤕𐤅 (= an 105) et les lettres isolées : 𐤌 𐤋 — 𐤏 (𐤁 — 𐤏)

Même date — 𐤌 𐤕 — 𐤏 (𐤂 — 𐤏)

Même date (?) — 𐤔 — 𐤅 (𐤄 — 𐤔)

𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤀𐤕𐤅 (= an 106) — 𐤀 𐤋 — 𐤏 (𐤆 — 𐤏)

𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤀𐤕𐤅 (= an 107) — 𐤌 𐤋 — 𐤏 (𐤁 — 𐤏)

𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤀𐤕𐤅 (= an 108) — 𐤀 𐤋 — 𐤑 (𐤂 — 𐤁)

Pl. XXIII, fig. 13.

J'omets la description de quelques autres variétés sur lesquelles la date est d'une lecture incertaine. On remarquera que le chiffre 100 s'écrit tantôt en toutes lettres מאת, tantôt par le signe bien connu 𐤀.

15. Tête laurée de Zeus, à droite. Grénetis.

℟. Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. A droite, 𐤍𐤀𐤕𐤅 (= an 120) Dans le champ, 𐤑 et une autre lettre fruste.

Æ 22.

16. Mêmes types, avec la date ||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 142). Dans le champ, à gauche, ע פ et les lettres ת—ר (ת—ר) séparées par la pointe de la corne d'abondance.

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grec.*, p. 144, pl. H, n° 18[1].

17. Mêmes types, avec la date |||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 143). Dans le champ, à gauche, ע; au-dessous, ע—פ (ב—ד).

Æ 22. Coll. de Luynes.

18. Mêmes types, avec la date ||||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 144). Dans le champ, à gauche, ∞ ע פ (מקב); au-dessous, ץ—פ (ב—ץ).

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grecques*, p. 444.

19. Mêmes types, avec la date ||| |||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 145). Dans le champ, à gauche, ע; au-dessous, ת—ת (ת).

Æ. Imhoof-Blumer, *ibid.*

20. Mêmes types, avec la date |||| |||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 147). Dans le champ, à gauche, ∞ ע פ (מק—ב); au-dessous, ץ—פ (ץ—ב).

Æ 22.

21. Mêmes types, avec la date || ||| |||ΝΝ𐤉𐤕ש (= an 148). Dans le champ, à gauche, ∞ ע פ (מק—ב); au-dessous, ת—ת (ת).

Æ. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 444. — Pl. XXIII, fig. 14.

[1] Cf. *Zeitschrift für Numismatik*, 1870, p. 8, pl. I, 4.

22. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. Dans le champ, à gauche, MAPA; à droite, CAS (= an 236).

Æ 22. Musée Pembroke et coll. de Luynes (Imhoof-Blumer. *Monn. gr.*, p. 444, n° 27). — Pl. XXIII, fig. 15.

Ainsi que l'a fait observer M. Imhoof, cette dernière pièce, dont la légende MAPA(θηνων) est certaine, force de classer à Marathus les monnaies aux mêmes types, mais sans nom de ville, que nous avons décrites plus haut sous les numéros 15 à 21. Cependant, il importe de remarquer avec le même savant, qu'après la destruction de Marathus, la ville d'Aradus frappa, aux types de Zeus et de la double corne d'abondance, des bronzes qui portent des dates correspondant à l'époque comprise entre Auguste et Domitien. D'autres villes phéniciennes ont aussi sur leurs monnaies la double corne d'abondance, type emprunté aux monnaies d'Égypte.

Dans le champ du revers des pièces que nous venons de décrire, on rencontre souvent, outre la date, des lettres phéniciennes isolées, dont le sens restera probablement toujours une énigme. Ces lettres variables représentent des noms de magistrats ou des marques d'émission analogues à celles qu'on trouve sur les monnaies d'Aradus et des autres villes de la côte syrienne. Il eût été sinon dangereux, du moins superflu, de relever ici tous ces *différents* monétaires dans les descriptions des auteurs qui nous ont précédé. Cette réserve nous est commandée par la défiance que nous avons conçue

vis-à-vis des anciennes lectures. C'est ainsi qu'un grand nombre des lettres isolées relevées par Vaux sont fautives [1]. Si ces *différents* n'ont, comme je viens de le dire, qu'une importance secondaire, il faut cependant noter que M. Imhoof-Blumer a proposé de reconnaître le nom de *Makkabaios* (?) dans le groupe de trois lettres מקב qui figure au revers des numéros 18, 20 et 21.

III

Il importe à présent d'aborder une question importante : d'après quelle ère sont datées les monnaies de Marathus et quel comput suivit cette ville pendant la période de son autonomie ?

Commençons par récapituler les dates que nous avons relevées au cours de la description qui précède :

N° 1. $-N\dagger\smile$ = an 30.
N° 4. $|||-N\dagger\smile$ = an 33.
N° 5. $||||-N\dagger\smile$ = an 34.
N° 6. $-NN\dagger\smile$ = an 50.
N°s 7 et 8. $|||-NNN\dagger\smile$ = an 73.
N° 9. $||\,|||\,NNNN\dagger\smile$ = an 85.
$|||\,|||NNNN\dagger\smile$ = an 86.
$||||\,|||\,NNNN\dagger\smile$ = an 87.
N° 10. $\odot\Pi$ = an 89.
N° 11. $-NNNN\dagger\smile$ = an 90.

[1] W. Vaux. *Num. chron.*, t. XX, 1858, p. 92.

N° 12. 𐤊𐤔𐤏𐤊𐤅 = an 100.
𐤉𐤉𐤉 𐤊𐤔𐤏𐤊𐤅 = an 103 [1]
𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤊𐤔𐤏𐤊𐤅 = an 105.
𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤑𐤊𐤅 = an 106.
𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤑𐤊𐤅 = an 107.
N° 15. 𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤑𐤊𐤅 = an 108.
N° 16. 𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 120.
N° 17. 𐤉𐤉 𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 142.
N° 18. 𐤉𐤉𐤉 𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 143.
N° 19. 𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 144.
N° 20. 𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 145.
N° 21. 𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 147.
N° 22. 𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉𐤍𐤍𐤑𐤊𐤅 = an 148.

Les dates relevées par M. Vaux [2] sur les bronzes de Marathus sont suspectes comme exactitude, ainsi que l'a déjà remarqué M. Six [3]; nous les avons donc intentionnellement négligées. Quant à M. Six, il regarde comme certaine la date 23; cette date serait intéressante à contrôler puisqu'elle constituerait le point de départ de notre série; mais M. Six paraît l'avoir empruntée à la liste de Vaux, et, s'il en est ainsi, je présume que c'est simplement la dernière partie d'une date dont les premiers chiffres seraient effacés.

On a généralement admis que les dates lues sur les monnaies de Marathus se rapportent à l'ère d'Ara-

[1] Les numéros 13 et 14, avec d'autres types, portent cette même année 103.
[2] *Num. chron.*, 1858, t. XX, p. 91.
[3] *Num. chron.*, N.-S. t. XVII, p. 188, note 48.

dus. C'est l'opinion de M. Six [1] et de M. Barclay Head [2]. Avant d'examiner si ce comput est réellement applicable à nos séries, il importe de rappeler quel est le point de départ de l'ère aradienne, d'après les résultats rigoureux des derniers travaux. De même que celles de Tyr et de Tripolis qui ne commencent qu'après l'ère des Séleucides, l'ère d'Aradus a son début en 259 av. J.-C., d'après Eckhel [3], et en 258, suivant M. Six [4]. On était alors sous le règne d'Antiochus II et pendant la période la plus obscure de l'histoire de la rivalité de ce prince avec le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe. Les recherches récentes de MM. Mommsen et Droysen [5] n'ont fait que confirmer les inductions de Noris [6] et leur donner une plus grande précision en faisant valoir les considérations suivantes : Des monnaies de Trajan frappées à Aradus, sont datées des années 374 et 375 de l'ère urbaine, et elles donnent à l'empereur le titre de *Parthicus* [7]. Or, M. Mommsen a établi que l'espace de temps pendant lequel Trajan put porter le titre de *Parthicus* se trouve circonscrit entre le mois d'avril de l'an 116 au plus tôt et le 11 août de l'an 117, date de sa mort. C'est donc dans ce même laps de temps qu'il faut placer les monnaies datées des années 374 et 375 de l'ère d'Aradus.

[1] *Num. chron.*, 1877, N. S. t. XVII, p. 18-189.
[2] *Historia numorum*, p. 670.
[3] *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 394-395; Barclay Head, *Hist. num.*, p. 666.
[4] Dans *Num. chron.*, 1877 (N. S. t. XVII) p. 187.
[5] Droysen. *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 312, note, et appendice, p. 619.
[6] *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 365 et suiv.
[7] Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, nº 845 et 847.

Si l'année aradienne commençait à l'équinoxe de printemps comme celle de Damas, par exemple, l'année 374 correspond à l'année comprise entre *fin mars 116* et *fin mars 117*, et l'année 375 comprend depuis *fin mars 117* jusqu'à *fin mars 118*. Si, au contraire, l'année des Aradiens partait, comme celle des Séleucides, de l'équinoxe d'automne, l'année 374 comprend de *fin septembre 115* à *fin septembre 116* et l'année 375 de *fin septembre 116* à *fin septembre 117*. D'après ces calculs, le commencement de l'ère aradienne doit être fixé soit au mois de septembre de l'an 259 av. J.-C., soit au mois de mars de l'an 258 av. J.-C., sans qu'il soit possible, étant données nos connaissances actuelles, d'arriver à une plus grande précision. Pour plus de commodité dans l'étude des séries numismatiques, nous admettrons que l'an I de l'ère d'Aradus correspond à l'an 259 av. J.-C., c'est-à-dire à l'an 53 de l'ère des Séleucides.

Si nous calculons d'après ce point de départ les dates relevées sur les monnaies de Marathus, nous nous heurtons à des impossibilités évidentes. Ainsi, l'hémidrachme n° 7 qui porte la date 73, bien positive, correspondrait à l'an 186 avant notre ère; on y voit, au droit, une tête de femme voilée dans laquelle on ne saurait méconnaître la tête de Bérénice II, femme de Ptolémée III Evergète qui régna de 247 à 222 avant Jésus-Christ. Il est impossible d'admettre qu'on trouve le portrait de Bérénice sur des monnaies d'argent qui auraient été frappées à Marathus trente cinq ans environ après la mort de cette reine d'Égypte. Avec les dates 100 à 108,

correspondant, d'après l'ère aradienne, à 159-151 avant notre ère, nous avons un autre portrait de reine égyptienne, tandis que la dynastie des Lagides ne nous fournit point de femme ayant frappé monnaie à cette époque. De même, la date 236 qui figure sur la pièce qui porte MAPA en légende (n° 22), correspondrait, d'après l'ère d'Aradus, à l'an 23 avant notre ère, c'est-à-dire après la conquête de la Syrie par les Romains et à une époque où Marathus n'existait probablement plus. Aussi M. Imhoof Blumer s'est-il refusé lui-même à reconnaître ici une date aradienne[1].

Ces faits sont rigoureusement concluants, et il serait superflu d'insister davantage. Remarquons seulement qu'effectivement Marathus n'avait aucune raison d'adopter l'ère d'Aradus : c'était l'ère d'une ville rivale qui l'inventa à une époque où Marathus était déjà séparée de sa métropole et en guerre avec elle. Un argument tiré de l'usage traditionnel et d'une habitude invétérée ne saurait donc même être invoqué dans la circonstance.

Parmi les ères nombreuses qui ont été en usage dans les villes de la côte phénicienne sous la domination des Séleucides, il n'y en a que trois entre lesquelles on puisse hésiter pour les monnaies de Marathus. Ce sont : l'ère dont le point de départ est fixé par M. Six[2] en l'an 332 avant Jésus-Christ, année où Alexandre, après la prise de Tyr et de Gaza, se trouva définitivement maître de toute la cinquième satrapie de l'empire perse; en second

[1] Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 445.
[2] Six. *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 183.

lieu, l'ère philippique, qui a son point de départ en 324, à la mort d'Alexandre ; enfin l'ère des Séleucides, qui commence en 312. On pourrait encore se demander si Marathus n'a point aussi inventé à son usage une ère spéciale qui partirait du moment de son indépendance : mais cette hypothèse est inutile, car l'ère locale aurait eu à peu près le même point de départ que l'ère séleucidienne, comme nous allons le constater [1].

Les ères de 332 et de 324 ne sauraient convenir à quelques unes des monnaies que nous avons décrites plus haut. Par exemple, l'hémidrachme du British Museum (n° 5) qui porte l'an 34, tomberait en 298 ou 290, dates où il n'existe, ni en Égypte, ni en Syrie une reine offrant les traits que nous voyons figurer ici. De même, l'hémidrachme de Bérénice II datée de l'an 73, tomberait soit en 259, soit en 251 avant Jésus-Christ, par conséquent avant que cette reine fut montée sur le trône d'Égypte.

L'ère des Séleucides, au contraire, s'adapte, comme on va le voir, si parfaitement à toutes les monnaies de Marathus qu'on ne saurait douter que c'est d'elle qu'il s'agit.

N° 1. Le tétradrachme aux types d'Alexandre avec l'an 30, correspond à l'an 282 avant Jésus-Christ. On était sous le règne de Séleucus Ier Nicator (312-280) époque où l'on frappait partout cou-

[1] Nous rappellerons aussi, seulement pour mémoire, l'incertitude de L. Müller au sujet des dates qui figurent sur les statères au nom d'Alexandre frappés dans les villes phéniciennes : ils sont datés suivant une ère qui commencerait « l'année où la Phénicie fut délivrée du despotisme perse, ou peut-être de la bataille d'Issus (333) ou de celle du Granique (334) ». Müller, *Num. d'Alex.*, p. 80-82.

rammentencore des monnaies aux types et au nom d'Alexandre[1].

Nos 2 et 3. Sans date.

N° 4. Tétradrachme aux types autonomes, de l'an 33 = 279 avant Jésus-Christ.

N° 5. Avec la date 34 = 278 avant Jésus-Christ, nous avons la tête d'Arsinoé I, la première femme de Ptolémée II Philadelphe qui la répudia en 277. On a donné à ce portrait de femme le nom de Bérénice II[2], mais nous trouverons tout à l'heure la même reine avec la date 73 = 239, et le nom de Bérénice II a également été attribué à la tête de femme voilée qui figure sur les pièces (n° 11) avec les dates 100 à 108 = 212 à 204 : on voit par ce simple rapprochement combien le classement que nous combattons est irrationnel.

Nous ne saurions donc hésiter à le corriger en proposant de reconnaître la tête d'Arsinoé I sur l'hémidrachme n° 5. Il est vrai que si nous avons bien Arsinoé I sur la pièce de Marathus (et la date nous force à l'admettre), un certain nombre des monnaies égyptiennes que l'on attribue à Arsinoé II, la seconde femme de Ptolémée Philadelphe, devront être reportées à Arsinoé I. Mais je me garderai de m'engager ici dans la révision du classement des séries égyptiennes, si difficile et si mal étayé jusqu'ici : qu'il me suffise de signaler un nouvel élé-

[1] L. Müller (*Num. d'Alex.*, p. 298-299) croit ce tétradrachme frappé en l'an 304 av. J.-C.; M. Six (*Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 188) dit qu'il le placerait volontiers en l'an 238 environ.

[2] Voyez Reg. S. Poole, *The Ptolemies*. Introduction, p. XII.

ment de critique dont d'autres devront tenir compte [1].

N° 6. Bronze aux types autonomes avec la date 50 = 262 av. J.-C.

N° 7. Hémidrachme de Bérénice II, avec la date 73 = 239 av. J.-C. Cette date correspond fort bien au règne de Ptolémée III Evergète (247 à 222 av. J.-C.), et le portrait de Bérenice II sur les pièces de la série égyptienne met notre attribution au-dessus de toute discussion. On sait qu'à cette époque les villes de la côte de Phénicie étaient sous la domination des Lagides.

N° 8. Bronze avec la tête de Bérénice II et la date 73 = 239 av. J.-C.).

N° 9. Buste de Ptolémée III, avec la date 85 = 227 av. J.-C. Nous venons de voir que Ptolémée III Evergète régna de 247 à 222 avant notre ère.

Les années 86 (226 av. J.-C.), et 87 (225 av. J.-C.) que nous avons relevées sur des monnaies aux mêmes types, rentrent parfaitement aussi dans le règne de Ptolémée III Evergète, et il n'y a point à songer à Ptolémée V comme le veut M. Barclay Head [2], ou à Ptolémée IV Philopator comme le propose timidement M. Poole [3]. L'iconographie ne saurait d'ailleurs, dans le cas présent, être invoquée avec fruit ; mais nous savons qu'à cette époque la côte

[1] Nous constaterons ici que M. Feuardent a déjà classé à la première Arsinoé une pièce d'or. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 40-45.

[2] *Hist. num.*, p. 670.

[3] *The Ptolemies*, Introd., p. XII.

de Syrie continuait à être sous la domination des Lagides, et les ateliers de Tyr, de Sidon et d'autres villes phéniciennes frappaient monnaie au nom des Ptolémées.

N° 10. Tétradrachmes aux types autonomes, avec la date 89 = 223 avant notre ère.

N° 11. Bronze aux types autonomes avec la date 90 = 222 avant notre ère.

N° 12. Bronzes avec la tête de la reine Arsinoé III et les dates 100 à 108 = 212 à 204 avant notre ère. Nous avons dit tout à l'heure qu'on avait donné à cette tête de femme voilée le nom de Bérénice II; mais il est impossible que cette reine figure avec la date 73 et avec la date 108. Les traits de la reine sur les bronzes de style barbare dont il s'agit ici, peuvent convenir à Arsinoé III, femme de Ptolémée IV Philopator, qui règna de 222 à 204 avant Jésus-Christ. La dernière année du règne de ce prince est précisément aussi la date la plus basse que nous constations sur les monnaies. Cependant, ne nous dissimulons pas une objection, bien qu'elle soit moins grave que spécieuse. Suivant le récit de Polybe [1], Arsinoé III Philopator fut assassinée par ordre de son mari, à une époque indéterminée que M. Poole fixe à l'an 209 [2]. Si cette date était certaine, nous nous trouverions en présence de monnaies frappées à Marathus avec la tête d'Arsinoé III dans les quatre ou cinq années qui suivirent sa mort. Mais la date n'est pas sûre, et pas n'est besoin pour nous

[1] Polyb., *lib. V, passim.*
[2] Poole. *The Ptolemies.* Introd., p. XCIV.

de recourir à l'hypothèse d'une glorification posthume d'Arsinoé, comme on le fit pour d'autres princes égyptiens. L'âge de Ptolémée V Épiphane qui monta sur le trône à cinq ans, en 204, suffit à démontrer que l'année 209 fixée pour la mort de sa mère, est une limite extrême dont il conviendrait peut-être de s'écarter pour se rapprocher de l'an 204.

Les savants qui se sont occupés des séries égyptiennes ont généralement admis, depuis Visconti[1], qu'Arsinoé Philopator est toujours représentée sans voile, ce qui permettait de la distinguer facilement des deux autres Arsinoé. Les monnaies de Marathus, venant à l'encontre de cette opinion conjecturale, prouvent que, sur ce point, la distribution hypothétique des monnaies égyptiennes entre les trois Arsinoé est à reviser.

A partir d'Arsinoé III, et cette remarque ajoutera encore un degré de certitude à notre classement, les rois ou reines de l'Égypte ne figurent plus dans le monnayage de Marathus; or, c'est précisément avec la minorité de Ptolémée V Épiphane que l'Égypte cesse d'avoir toute action politique en Syrie et en Phénicie. Si même Ptolémée ne fut pas dépouillé de ses propres états par le roi de Syrie Antiochus le Grand et Philippe V de Macédoine, il ne le dût qu'aux victoires des Romains. L'histoire politique confirme donc indirectement le système chronologique que nous nous efforçons d'établir.

[1] *Iconogr. grecque*, t. III, p. 227; Cf. F. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 62; Poole. *The Ptolemies*, Introd., p. LIII.

N°s 13 et 14. Bronzes autonomes avec la date 103 = 209 avant Jésus-Christ.

N°s 15 à 21. Bronzes autonomes avec les dates séleucidiennes 120 (= 192), 142 (= 170), 143 (= 169), 144 (= 168), 145 (= 167), 147 (= 165), 148 (= 164 av. J.-C.).

Cette dernière date 164 nous conduit à la fin du règne d'Antiochus IV, c'est-à-dire à la période des troubles graves qui firent monter sur le trône de Syrie Démétrius Ier, Timarchus, Alexandre Ier Bala. Il est donc possible que ces guerres intestines soient pour quelque chose dans l'interruption du monnayage de Marathus ; plus de quatre-vingts ans séparent en effet la monnaie de l'an 165 de la pièce suivante :

N° 22. Bronze autonome avec la légende MAPA (θηνων) et la date, en grec, 236 = 73 avant J.-C.

Ici encore, l'histoire vient confirmer notre théorie chronologique. Cette dernière date séleucidienne correspond, comme nous l'avons dit en commençant, au règne de Tigrane l'Arménien, au moment de la conquête de la Syrie par les Romains ; c'est aussi sous le règne de Tigrane, remarquons-le en passant, que cesse l'émission des monnaies autonomes de Tripolis[1] et des autres villes de la côte syrienne.

Serait-il possible d'admettre un instant que toutes les concordances historiques et chronologiques que nous venons d'énumérer ne soient que des coïncidences fortuites et sans portée ? évidemment non. Il reste donc à conclure rigoureusement que Marathus a fait exclusivement usage sur ses monnaies de l'ère

[1] Six. *L'ère de Tripolis*, dans l'*Annuaire de la Société fr. de numism.*, 1886, p. 232.

des Séleucides ou d'une ère locale qui se confondait avec elle. Elle a conservé ce comput jusqu'à sa ruine définitive, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Romains, à l'encontre des autres villes phéniciennes comme Sidon, Tyr, Acé, Tripolis qui après avoir, elles aussi, commencé par employer sur leurs monnaies, l'ère séleucidienne, l'ont ensuite abandonnée sous la pression des événements politiques [1]. L'ère des Séleucides paraît donc sur les monnaies de Marathus un demi-siècle avant de figurer sur celles des rois de Syrie eux-mêmes qui, d'ailleurs, empruntèrent aux villes phéniciennes l'usage de dater leurs monnaies.

IV

Il nous faut maintenant envisager à un autre point de vue la numismatique de Marathus. Sur les monnaies que nous avons décrites sous les numéros 4 et 10, on voit un personnage, indéterminé jusqu'ici, qu'on a désigné vaguement comme étant une figure d'homme assis qui tient une palme et un acrostolium [2]; sur les numéros 5, 7, 8, 12, 13 et 14, le même personnage sans doute, est représenté debout, parfois accoudé sur un cippe et tenant l'acrostolium. Le tétradrachme n° 10 nous donne le nom de ce personnage : le mot עם, *le peuple*, qu'on lit sous lui, correspond au mot ΔΗΜΟΣ qu'on rencontre souvent sur les monnaies de l'Asie mineure et de la Syrie.

[1] Six. *L'ère de Tyr*, dans *Num. chron.*, 1886.
[2] Head. *Hist. num.*, p. 670; Vaux dit même que ce personnage tient un javelot.

Nous sommes donc en présence d'une représentation du δῆμος de Marathus. Cette constatation est fort intéressante ; mais je crois qu'il est possible d'aller plus loin encore et je proposerai de donner à cette figure le nom de Marathos, le héros éponyme de la ville qui en place la représentation d'une manière aussi persistante sur ses monnaies. Marathos est donné, dans le lexique de Suidas, comme fils d'Apollon et fondateur du dême de Marathon en Attique : Μαραθών, τόπος Ἀθήνησιν ἀπὸ Μαράθου υἱοῦ Ἀπόλλωνος. Il joue un rôle important dans la mythologie de l'Attique et du Péloponnèse [1]. Nous pouvons donc fort légitimement admettre par analogie, pour la ville phénicienne, un fondateur mythique du nom de Marathos. Ce héros, disons-nous, était fils d'Apollon ; or, sur les tétradrachmes de Marathus, il est précisément représenté comme l'Apollon des tétradrachmes des rois de Syrie contemporains ; il a la même attitude, le même mouvement ; la seule différence consiste dans les attributs. Apollon est assis sur l'omphalos et tient d'une main son arc, de l'autre une flèche ; Marathos est assis sur des boucliers comme le génie éponyme de l'Étolie sur les monnaies de ce pays, et il tient l'acrostolium et une fleur à longue tige.

Les boucliers et l'acrostolium rappellent les luttes que dut soutenir Marathus pour conquérir son indépendance. Quant à la longue tige, elle nous paraît caractériser particulièrement bien le héros Mara-

[1] Sur le héros Marathos, voyez Gerhard, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 127, et W.-H. Roscher, *Apollon und Mars*, p. 78, note 172 (in-8°, Leipzig, 1873).

thos. C'est très probablement une tige de la plante que les Grecs appelaient μάραθρον ou μάραθον, et elle est un emblème parlant du nom de la ville, de même que la rose à Rhodes, le persil à Sélinonte, la pomme à Melos, la grenade à Side, et vingt autres exemples qu'il serait superflu d'énumérer.

Le μάραθρον, dont le nom a persisté en Grèce jusqu'à nos jours, et qui a passé dans la langue latine, *marathrum* et *marathum*, est une plante de la famille des ombellifères qui a les plus grandes analogies avec le fenouil. Sa présence entre les mains du fils d'Apollon, le dieu de la médecine, est d'autant plus naturelle que le *marathrum* passait pour avoir des vertus curatives : un préjugé populaire, dont Pline s'est fait l'écho[1], prétendait que les serpents atteints de cécité allaient se frotter les yeux contre la tige du *marathrum* pour recouvrer la vue. Ovide a chanté, de son côté, les propriétés médicinales du *marathrum* :

> Profuit et marathros bene olentibus addere myrrhis;
> Quinque trahant marathri scripula; myrrha, novem[2].

Sammonicus dit à son tour dans ses préceptes médicaux :

> Si tenebras oculis subducit pigra senectus
> Expressæ marathro guttæ cum melle liquenti
> Detergere malum poterunt[3].

Ajoutons encore qu'il y avait l'*hippomarathrum*, à feuilles plus longues, et plus âcre au goût, qu'on employait, suivant Pline, pour guérir certaines affec-

[1] Plin., *Hist. nat.*, VIII, 41, 4.
[2] Ovid. *Medic. fac.*, vers 91 et 92.
[3] Sammonicus, 13, 15 (dans les *Poetæ latin. min.*).

tions des oreilles. Telle est la plante, renommée pour ses propriétés curatives, que nous paraît tenir à la main le héros Marathos, fils d'Apollon Ἰατρός. Sa tige, a laquelle est nouée une bandelette, se termine par un fleuron bourgeonnant ; il n'est pas possible de la confondre, comme on l'a fait, avec une palme qui décrirait une courbe plus accentuée, serait couverte de feuilles sur toute sa longueur, ainsi qu'on peut s'en assurer, d'ailleurs, par les nombreuses représentations de la palme qui figurent sur les monnaies de Syrie et d'Égypte contemporaines.

E. Babelon.

CONTREMARQUES ANTIQUES

POUR FAIRE SUITE A L'ÉTUDE DE M. ARTHUR ENGEL

La *Revue numismatique* a publié l'année dernière une étude de M. Arthur Engel sur quelques *Contremarques antiques*, dans laquelle l'auteur fait remarquer avec raison que ce sujet est peu connu et qu'il y aurait des observations intéressantes à faire si on pouvait examiner un grand nombre d'exemplaires contremarqués. M. Engel engage donc les amateurs à publier les renseignements qu'ils possèdent.

Depuis longtemps, j'avais pris quelques notes sur les rares contremarques que j'ai eu l'occasion de voir. Répondant à l'appel de M. Engel, je viens donc apporter mon humble pierre à l'édifice et demander à la *Revue numismatique* de vouloir bien accepter les matériaux que j'ai pu réunir.

Je diviserai ces marques en deux séries : 1° les pièces de provenances diverses, qui pour cela même, offrent moins d'intérêt à l'étude ; 2° les deniers consulaires du Trésor de Laluque. Ces dernières

monnaies ayant été trouvées en nombre, peuvent fournir des points de comparaison plus sérieux à ceux qui voudront essayer d'expliquer ces signes.

I. — Pièces de provenances diverses.

Monnaies consulaires.

1. *Aemilia.* M. Aemilius Lepidus, triumvir. (43 av. J.-C.) Denier en argent. (Babelon, n° 35.) Conservation médiocre. Trouvé en Algérie. (Ma collection.)

Contremarque à l'avers, sur la joue de Lépide : *un cercle creux contenant un objet effacé.*

Contremarque au revers, sous le menton d'Octave. *un cercle creux contenant un objet effacé.*

2. *Hosidia.* C. Hosidius Geta, triumvir monétaire (66-59 av. J.-C.) Pièce dentelée. Denier en argent. (Babelon, n° 2.) Très beau. Trouvé à Tartas (Landes). (Ma collection.)

Contremarque à l'avers au-dessus et à droite de la tête : S.

Monnaies impériales.

3. *Auguste.* Moyen bronze de M. Salvius Otho, triumvir monétaire. (12 av. J.-C.) (Cohen, 2e édition, n° 515.) Conservation médiocre. — Provenance inconnue. (Ma collection.)

Contremarque à l'avers, derrière la tête dans un rectangle creux : HIXX. Doit-on lire : TIIXX ou HIXX? ou bien, en retournant le rectangle : XXILL?

4. *Agrippa.* (27-12 av. J.-C.) Moyen bronze. (Cohen, 2e édition, n° 3.) Mauvaise conservation. Provenance inconnue. (Ma collection.)

Contremarque au revers, à gauche de Neptune, dans un rectangle creux : *Deux ou trois lettres ou chiffres effacés.*

5. *Agrippine I*, au revers de Caligula. Denier en argent frappé en 40 de J.-C. (Cohen, 2e édition, n° 6.) Très belle. Trouvée en Espagne. (Ma collection.)

Contremarque à l'avers, derrière la tête d'Agrippine : ℙ.

6. *Claude I.* (41-54.) Denier en argent. Pièce non décrite par Cohen. Fleur de coin. Provenance inconnue. (Ma collection.)

℟. TI· CLAVD· CAESAR AVG· P. M· TR· P. X̄· PP· IMP· VIIĪ· Sa tête laurée à droite.

℟. S· P· Q· R· P· P· OB· C· S· Dans une couronne de chêne.

Quoique les dates du tribunat et du titre d'imperator ne semblent pas concorder, elles n'en sont pas moins certaines, car la pièce est à fleur de coin, et la lecture n'offre pas le moindre doute.

Contremarque sur le buste : *une sorte de carré creux ne représentant rien de définissable.*

Monnaies coloniales.

7. *Auguste et Agrippa.* Moyen bronze de Nîmes. (Cohen, 2e édition. n° 7.) Bonne conservation. — Provenance inconnue. (Ma collection.)

Contremarque à l'avers dans un cercle creux : DD

(*Decreto Decurionum*). Marque, du reste, bien connue ⓓⓓ.

8. *Tibère*. Monnaie obsidionale de Sagonte. Moyen bronze. (Heiss. Pl. XXVIII, n° 20.) Très beau. Trouvé en Espagne. (Ma Collection.)

Contremarque au revers, sous le vaisseau, dans un rectangle creux : DD (*Decreto Decurionum*) DD.

9. *Tibère*. Monnaie obsidionale de Clunia. Moyen bronze. (Heiss. Pl. XXIX, n° 2.) Bonne conservation. Trouvé en Espagne. (Ma collection.)

Contremarques à l'avers : *une tête d'aigle et un objet indéterminé*.

Contremarque au revers, sur les flancs du taureau : *une tête de sanglier*.

10. ? Petit bronze. Monnaie coloniale. Pièce très abîmée. Provenance inconnue. (Ma collection.)

Av. Légende effacée. Tête d'empereur à gauche. (Domitien?)

℟..... II VIR. Deux personnages debout à droite, dont un tenant une corne d'abondance.

Contremarque dans le milieu du champ, sur l'un des personnages : ⊕. Cette contremarque, par son style, semble dater du Bas-Empire, et doit être, en tout cas, postérieure à Constantin, car elle est évidemment chrétienne.

Monnaie Punique.

11. *Gadès*. Moyen bronze. (Heiss. Pl. LI, n° 6.) Mal conservé. Provenance inconnue. (Ma collection.)

Contremarque à l'avers, sur la joue:  .

Contremarque au revers, dans le champ : *un dauphin*.

II. — Trésor de Laluque.

En mai 1877, des ouvriers trouvèrent à Laluque, canton de Tartas (Landes), près du bourg et sur l'ancienne voie Romaine, un vase contenant environ 180 deniers en argent, dont 60 ont été dispersés. J'ai pu examiner à cette époque 120 de ces deniers et j'en ai pris la description.

Ils se composaient de 57 monnaies consulaires et de 63 impériales. Les consulaires variaient comme date de l'an 200 à l'an 25 av. J.-C. Les impériales se répartissaient ainsi :

Auguste	12	pièces.
Juba I.	1	»
Tibère.	45	»
Néron Drusus	1	»
Caligula	3	»
Claude I.	1	»

Le denier de Claude était de l'an 43. C'était la pièce la plus récente du trésor, celle qui indique approximativement la date de l'enfouissement.

Aucune monnaie impériale ne portait de contremarque. Sur les 57 consulaires, 22 étaient frappées de signes divers et 35 n'en avaient pas. Je donne ici les marques de 14 pièces ; quant aux 8 autres, je les avais relevées aussi, mais la note a été égarée. Comme point de comparaison, j'indique à la suite

les 35 pièces non contremarquées. La plupart de ces deniers étaient en bon état de conservation.

12. *Antonia*. Marc-Antoine, triumvir. (43-30 av. J.-C.). (Babelon. N° 102).

Contremarque à l'avers : *un croissant tourné à gauche, avec un point dans le milieu* ☽.

Contremarque au revers : *un cercle* O.

13. *Cœcilia*. Q. Cœcilius Metellus Pius, imperator. (79 av. J.-C.). (Babelon. N° 43.)

Contremarque sur l'éléphant : *une sorte de 8*. (Deux pièces pareilles contremarquées, et une troisième qui ne l'est pas.)

14. *Carisia*. T. Carisius, triumvir monétaire (48 av. J.-C.). (Babelon N° 2.)

Contremarques à l'avers : — derrière la tête : *un trident* Ψ. — Sur la joue : *un monogramme* ⊕. — — Sur le front : *une sorte de* ∪.

15. *Cipia*. M. Cipius, Marci filius (94 av. J.-C.). (Babelon. N° 1.)

Contremarque à l'avers, sur la tête de Rome : *un trident*.

16. *Claudia*. P. Clodius Turrinus, Marci filius. (43 av. J.-C.). (Babelon. N° 17.)

Contremarque à l'avers sur le cou du soleil : *un cercle* O.

17. *Cordia*. Man. Cordius Rufus, triumvir monétaire. (49 av. J.-C.). (Babelon. N° 1.)

Contremarque à l'avers : *un cercle* O.

18. *Crepusia*. P. Crepusius, triumvir monétaire. (84 av. J.-C.). (Babelon. N° 1.)

Contremarques à l'avers : *une étoile et un cercle* O.

19. *Junia*. Decimus Junius Silanus, Lucii filius,

triumvir monétaire. (89 av. J.-C.). (Babelon. N° 18.)

Contremarques à l'avers : *un cercle et une sorte d'E sans la barre du haut* OF.

20. *Manlia*. L. Manlius, proquesteur (81 av. J.-C.). (Babelon. N° 3.)

Contremarque : *une sorte de* V *entre deux croissants* (V).

21. *Memmia*. C. Memmius, Caii filius. (60 av. J.-C.). (Babelon N° 9.)

Contremarque à l'avers : *une sorte de 8*.

22. *Pinaria*. Pinarius Natta, triumvir monétaire. (200 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

Contremarque à l'avers : S.

23. *Pinaria*. L. Pinarius Scarpus, imperator. (31 à 27 av. J.-C.) (Babelon N° 9.)

Contremarques à l'avers : *une espèce d'oiseau et un coin* .

24. *Servilia*. P. Servilius Rullus, Marci filius. (Vers 89 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

Contremarque à l'avers : *une croix* +.

Malgré son apparence chrétienne, cette marque n'a certainement pas été gravée comme symbole religieux. Le trésor ayant été enfoui sous Claude Ier, à une époque où les chrétiens, d'ailleurs peu nombreux encore, loin de se montrer, avaient intérêt à se cacher, il est peu probable qu'un ouvrier monétaire ait voulu affirmer ainsi sa foi par cette contremarque. C'est donc par un simple hasard que cette marque se trouve être le symbole des chrétiens.

25. *Plaetoria*. M. Plaetorius Cestianus, Marci filius, édile curule. (69 av. J.-C.) (Babelon N° 4.)

Contremarques à l'avers : ?

26. *Plautia*. P. Plautius Hypsaeus, édile curule. (58 av. J.-C.) (Babelon N° 11.)

Contremarques : ?

27. *Porcia*. C. Porcius Cato. (Vers 149 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

Contremarques : ?

28. *Procilia*. L. Procilius. (Vers 79 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

Contremarque : ?

Contremarques : ?

29. *Rubria*. L. Rubrius Dossenus. (83 av. J.-C.) (Babelon N° 2.)

30. *Sepullia*. P. Sepullius Macer, quatuorvir monétaire. (44 av. J.-C.) (Babelon N° 5.)

Contremarque au revers : ?

31. *Sergia*. M. Sergius Silus. (104 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

Contremarques : ?

32. *Volteia*. M. Volteius, Marci filius. (88 av. J.-C.) (Babelon N° 2.)

Contremarques : ?

Les deniers numérotés 25 à 32 sont ceux qui étaient contremarqués, mais dont je ne puis plus indiquer les signes.

Les deniers suivants n'étaient pas contremarqués :

33. *Acilia*. Manius Acilius Valetu, triumvir monétaire. (54 av. J.-C.) (Babelon N° 8.) Deux pièces.

34. *Æmilia*. M. Æmilius Lepidus, triumvir (43 av. J.-C.) Denier avec la tête d'Octave au revers. (Babelon N° 35.)

35. *Annia*. C. Annius, Titi filius. (87 à 82 av. J.-C.) (Babelon N° 2.)

36. *Antia*. C. Antius Restio, Caii filius, triumvir monétaire. (49 à 45 av. J.-C.) (Babelon N° 2.)

37. *Antonia*. Marc-Antoine, triumvir. (43-30 av. J.-C.)

2 deniers de la IIe légion.

8 deniers des IIIe, IVe, VIe, VIIe, VIIIe, XIe, XIIe et XVe légions.

5 deniers de légions dont les chiffres sont effacés.

38. *Barbatia*. M. Barbatus Philippus, triumvir monétaire. (41 av. J.-C.) (Babelon N° 2.)

39. *Cæcilia*. Q. Cæcilius Metellus Pius, imperator. (79 av. J.-C.) (Babelon N° 43.)

40. *Calidia*. M. Calidius, triumvir monétaire. (108 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

41. *Carisia*. P. Carisius, propréteur en Espagne (25 av. J.-C.). Denier avec la tête d'Auguste, frappé à Emerita (Espagne).

42. *Claudia*. P. Clodius Turrinus, Marci filius. (43 av. J.-C.) (Babelon N° 14.)

43. *Cordia*. Man. Cordius Rufus, triumvir monétaire. (49 av. J.-C.) (Babelon N° 3.)

44. *Decimia*. C. Decimius Flavus, préteur urbain, (184 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

45. *Julia*. Jules César. Denier au type de l'éléphant. Pièce frappée de 58 à 44 av. J.-C. (Babelon N° 9.)

46. *Junia*. Decimus Junius Silanus, Lucii filius, triumvir monétaire. (89 av. J.-C.) (Babelon N° 15.)

47. *Plancia*. Cn. Plancius, édile curule. (54 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

48. *Roscia*. L. Roscius Fabatus. (64 av. J.-C.) (Babelon N° 1.)

49. *Scribonia*. C. Scribonius Libo. (54 av. J.-C.) (Babelon N° 8.)

50. *Vibia*. C. Vibius Pansa, Caii filius. (90 av. J.-C.) (Babelon N° 1). Deux pièces.

51. *Vibia*. C. Vibius Pansa, Caii filius. (43 av. J.-C.) (Babelon N° 16.)

En examinant cette liste, je vois que les pièces contremarquées sont toutes des consulaires réparties indifféremment parmi les plus anciennes comme parmi les plus récentes. En effet, j'en remarque qui datent des années 200, 104, 94, 89, 88, 84, 83, 81, 79, 69, 60, 58, 49, 48, 44, 43 et 31 av. J.-C. Aucune parmi les impériales.

J'en trouve également sans contremarque émises aux mêmes époques que les monnaies frappées de ces signes conventionnels : 184, 108, 90, 89, 87, 79, 64, 58, 54, 49, 43, 41 et 25 av. J.-C.

La date d'émission n'est donc pour rien dans les contremarques.

Les mêmes monétaires ont des pièces avec et sans contremarques (Marc Antoine N°s 12 et 37. — P. Clodius Turrinus N°s 16 et 42. — Man. Cordius Rufus N°s 17 et 43. — Decimus Junius Silanus N°s 19 et 40), et même l'un d'eux, Q. Cæcilius Metellus nous fournit trois deniers identiques dont deux ont la même contremarque pendant que le troisième n'en a pas (N°s 13 et 39).

Ces marques sont donc indépendantes du monétaire.

Elles ne s'appliquent pas aux pièces usées destinées à être fondues, car la plupart de ces deniers

sont bien conservés ; ils le sont même souvent mieux que ceux non marqués. D'ailleurs, il eût été plus simple de les retirer de la circulation que de les marquer.

Enfin, si on avait voulu, au moyen de la contremarque, rendre leur valeur à des pièces démonétisées, pourquoi les unes sont-elles marquées pendant que les autres de la même époque ne le sont pas? Pourquoi leur donner une telle variété de contremarques, quand la même eût suffi pour toutes?

Il est encore à noter que les mêmes contremarques se retrouvent sur des monnaies de personnages différents et d'époques différentes, ce qui empêche de supposer que la contremarque soit le *différent* du graveur :

Ainsi, le *cercle* se retrouve sur les deniers de Marc-Antoine (N° 12), P. Clodius Turrinus (N° 16), Man. Clodius Rufus (N° 17), P. Crepusius (N° 18), et Decimus Junius Silanus (N° 19), qui appartiennent à des époques différentes, savoir : de 30 à 43, 43, 49, 84 et 89 av. J.-C. M. Engel signale cette même marque sur un denier d'Auguste, au revers de Caïus et Lucius Césars (2 av. J.-C.), qui est plus récent par conséquent que les monnaies indiquées par moi.

La marque, ressemblant à un 8, se retrouve sur les monnaies de Q. Cæcilius Metellus (N° 13) et C. Memmius (N° 21), en 79 et en 60 av. Jésus-Christ.

Le *trident* est marqué sur les pièces de T. Carisius (N° 14) et M. Cipius (N° 15), en 48 et en 94 av. J.-C.

L'S que l'on voit sur le denier de Pinarius Natta (N° 22), 200 ans avant J.-C., on le retrouve sur celui de C. Hosidius Geta (66 av. J.-C.) qui a été

trouvé à Tartas (Landes), et fait partie de ma collection (N° 2). Cette même lettre est citée par M. Engel, qui l'a rencontrée sur un denier de T. Carisius (48 av. J.-C.).

Ainsi qu'on le voit par cette rapide description, il ne semble pas y avoir eu de règle qui ait présidé à ces contremarques; s'il en a existé une, rien ne la révèle jusqu'à ce jour. Aussi n'ai-je l'intention de tirer aucune conclusion, mais simplement de fournir quelques matériaux pour l'avenir.

Cependant, s'il m'est permis de dire ici mon opinion, je crois que des causes diverses ont amené la création des contremarques, causes qui ont varié suivant les lieux et les époques. Certains événements tels qu'un siège, une guerre, ont pu donner lieu à l'émission de *monnaie de nécessité;* telle serait l'origine de la pièce obsidionale de Sagonte (N° 8) et de celle de Clunia (N° 9). Une contremarque donnait alors aux monnaies existantes une valeur fictive et temporaire.

Mais j'attribuerai une toute autre cause aux contremarques des monnaies consulaires qui paraissent rentrer dans un système spécial. Je crois que ce sont des marques de vérification de leur titre pour distinguer les pièces anciennes de bon aloi qui, n'étant pas usées, n'étaient pas retirées de la circulation. Les vérificateurs les marquaient sans doute ainsi pour leur donner un cours nouveau. Si les marques sont variées, c'est parce qu'il y avait un grand nombre de vérificateurs dans des villes différentes et que chacun se servait d'un poinçon particulier. Des vérifications ayant eu lieu à diverses époques, les mêmes pièces

ont pu être poinçonnées à plusieurs reprises avec des marques différentes. C'est, du reste, ce qui se pratique de nos jours pour les poids et mesures.

Je formule mon opinion sans insister, car seule l'étude de monnaies trouvées en nombre peut éclairer cette question.

Le Trésor de Laluque ayant dû être enfoui sous le règne de Claude Ier, puisque la pièce la plus récente date de l'an 43 apr. J.-C., il sera intéressant de comparer ces contremarques avec celles qui peuvent exister sur des pièces cachées à des époques antérieures. Tous les jours de nouveaux trésors se découvrent. Il suffit que les amateurs assez heureux pour pouvoir les étudier, veuillent bien noter toutes les marques qu'ils rencontreront et les comparer à celles déjà décrites. Il est donc nécessaire d'appeler leur attention sur cette étude facile et intéressante, car ce n'est que par la comparaison des pièces provenant de trésors qu'on pourra savoir à quelle date a commencé l'usage de chaque signe et à quelle date il a fini. On déterminera aussi en quelle contrée se trouve plus particulièrement telle ou telle contremarque. Ce n'est qu'après avoir réuni un certain nombre d'observations qu'on pourra déterminer avec certitude les raisons qui ont nécessité ces contremarques, raisons fort discutées jusqu'à ce jour et sur lesquelles les numismates sont loin de s'être mis d'accord.

Émile Taillebois.

LES

ATELIERS MONÉTAIRES MÉROVINGIENS

C'est une chose surprenante que la multiplicité des noms de lieux inscrits sur les monnaies de la période mérovingienne[1]. Personne ne fait difficulté d'admettre qu'on ait frappé monnaie dans les chefs-lieux des cités et dans les centres commerciaux. Mais y a-t-il eu un atelier monétaire dans chacune des nombreuses localités, *vici*, *castra*, *villæ*, *domus*, dont on lit les noms sur les tiers de sou mérovingiens? M. A. de Barthélemy, qui a fait de ce monnayage une étude particulière et qui pour la plupart des problèmes difficiles qu'il a examinés, a donné des solutions si heureuses[2], pense, contrairement à feu Charles Robert[3], « que l'on ne frappait pas monnaie dans

[1] La *liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes* dressée par M. A. de Barthélemy, en 1865, et publiée dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t, I, comprend 721 noms.

[2] Voyez le très important article de M. A. de Barthélemy intitulé *Étude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie* dans *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XI (1865), p. 1.

[3] P.-Ch. Robert, *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, pp, 27, 35, 36.

tous les *vicus*, dans toutes les *villa* et les simples *domus* dont les noms sont révélés par la numismatique[1]. »

Mais où frappait-on monnaie? Les intendants d'une *villa* ou les habitants d'un *vicus* portaient-ils l'or qu'ils avaient recueilli à l'un des monnayeurs de la cité la plus voisine. S'il en eût été ainsi, les noms de monnayeurs devraient se présenter souvent les mêmes sur les monnaies frappées au chef-lieu de la cité et sur celles qui portent les noms de *villæ*, *vici* ou *castra*, sis dans les limites de cette cité. Or, c'est un fait bien rare dans la numismatique mérovingienne.

Le Blanc[2] estimait que les noms de lieux gravés sur les tiers de sou mérovingiens indiquaient l'endroit où ceux-ci avaient été fabriqués. Il convient, croyons-nous, de revenir à son opinion.

Que les tiers de sou mérovingiens aient été frappés dans les localités mêmes dont ils portent les noms, je n'en veux pour preuve que le mot *fit*, ou ses variantes *fiet* et *fitur*, écrit à la suite du nom d'une *villa*, d'un *vicus* ou d'un *castrum*, sur un grand nombre de monnaies mérovingiennes. Je donnerai ici quelques exemples en laissant de côté les pièces émises dans les cités, comme aussi celles où paraissent les noms de localités qui, comme Duurstede, devaient être, en raison de leur commerce, assez importantes pour posséder des ateliers monétaires.

[1] A. de Barthélemy, *Étude sur les monnoyers*, dans *Revue archéol.*, nouv. sér., t. XI, p. 11.

[2] *Traité historique des monnoyes de France*, éd. 1690, p. 57.

Albenno fit,
Antro vico fitur,
Apraricia fi(t),
Ara fitur,
Arciaca fit(u)r,
Areduno vico fitur,
Ariaco fitur,
Baracillo fi(t),
Catonaco fitur,
Cresia fietur,
Crideciaco vico fit,
Deas vico fi(t),
Divione fit,
Ensa vico fi(t),
Eovorico fit,
Gemiliaco fit,
Isarnodero fit,
Jucliaco fit,
Juliaco villa fit,
Jusciaco fi(t),
Lopino fit,
Marciaco fit,
Mosomo fiet,
Neioialo cas(tro) fi(t).
Novo vico fi(t),
Odomo fitur,
Potento fit,
Sancti Jorgi fitur,
Sauliaco fit,
Scarponna fit,
Tulbiaco fit,
Vidua vico fit,
Vienna fiet,
Vindocino fit.

Qu'on ne dise pas que les monnayeurs, en gravant le mot *fit* sur les *triens* des *villæ*, *vici* ou *castra*, obéissaient à l'habitude qu'ils avaient d'écrire ce mot, sur les pièces qu'ils fabriquaient le plus ordinairement, à la suite du nom de la cité où était établie leur officine. Pour que cet argument eût quelque valeur, il faudrait que le mot *fit* se rencontrât constamment sur les pièces portant des noms de cités ou de localités importantes. Or, c'est ce qui n'arrive pas; car, sur ces *triens*, quand la légende ne consiste pas dans le seul nom de la cité, celui-ci est accompagné aussi fréquemment du mot *civitas* que du mot *fit*. D'ailleurs prétendre que les monnayeurs n'attachaient pas un sens précis à des formules telles

que celles-ci : *Albenno fit, Areduno vico fitur, etc.*, c'est dire qu'ils ne comprenaient pas la langue qu'ils parlaient. Les barbarismes *fiet, fitur* montrent assez que nous avons affaire à un mot d'un usage courant.

J'ajouterai que pour les localités—je ne parle que des *villæ* ou *vici*, comme *Albennum*, *Ambacia*, *Apraricia*, *Tidiriciacum*, etc. — dont nous avons des séries monétaires assez nombreuses et où sont marquées les étapes du monnayage mérovingien, nous remarquons des dégénérescences et des immobilisations de types et même de noms de monnayeurs qui impliquent l'existence d'une tradition d'atelier; de tels faits ne sont intelligibles que dans l'hypothèse d'orfèvres monnayeurs établis d'une façon permanente dans un même lieu et frappant successivement des espèces imitées de celles de leurs prédécesseurs.

Un nombre aussi grand d'officines monétaires n'a rien qui soit en désaccord avec l'état économique de la Gaule aux VIIe et VIIIe siècles. D'abord MM. Ch. Robert et A. de Barthélemy ont parfaitement démontré que les monnaies n'étaient plus à l'époque mérovingienne que des instruments d'échange. Le droit de monnayage n'était plus considéré comme un privilège exclusif du souverain. Du moment que les membres de la *familia monetalis* avaient rompu les liens qui les attachaient au *comes sacrarum largitionum*, le monnayage était devenu libre. Si le roi continuait d'émettre des monnaies, s'il avait, comme on le verra plus loin, des ateliers qui dépendaient de lui directement, cela n'empêchait pas que les particuliers qui possédaient des lingots d'or ne

pussent les faire monnayer où bon leur semblait.

Or, les grands propriétaires pouvaient avoir dans leurs *villæ* des monnayeurs. Nous sommes mal renseignés sur l'organisation et l'exploitation des domaines à l'époque mérovingienne. Mais, comme l'a remarqué M. A. de Barthélemy [1], le capitulaire de Charlemagne *de Villis* nous apprend que le *judex*, chargé d'administrer une *villa*, devait se préoccuper d'avoir parmi ses artisans des orfèvres et des argentiers [2]. Si des orfèvres étaient utiles dans les domaines des rois, ils ne l'étaient sans doute pas moins dans ceux des particuliers, des leudes et des églises. De plus, de l'existence d'orfèvres dans les *villæ* au commencement du IXe siècle, est-il bien téméraire de conclure à leur existence probable au VIIe siècle? L'organisation des *villæ* n'a pas été inventée par Charlemagne, qui s'est probablement contenté de reconnaître un état de choses préexistant et d'y faire quelques réformes. Tout au moins m'accordera-t-on qu'il n'est pas impossible que des orfèvres aient figuré parmi les artisans des exploitations agricoles à l'époque mérovingienne. On sait d'autre part que les mêmes personnes étaient à la fois orfèvres et

[1] A. de Barthélemy, *article cité*, dans *Revue archéol.*, nouv. série, t. XI, p. 9.

[2] « Ut unusquisque judex in suo ministerio bonos habeat artifices, id est fabros, ferrarios, et aurifices vel argentarios, sutores, tornatores.... » *Capitularia*, éd. Boretius, t. I, p. 87. Voyez l'article de Guérard, *Explication du capitulaire de Villis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 329. — Les *argentarii* dont il est question dans le capitulaire *de Villis* sont des ouvriers qui travaillent l'argent, comme les *argentarii fabri* mentionnés dans la loi des Burgondes, tit. X, § 4; au § 3 du même titre, il est aussi question du meurtre d'un orfèvre. Pertz, *Monumenta*, *Leges*, t.III, p. 538.

monnayeurs. Il suffit de rappeler qu'à la fin du VIe siècle, Abbon, orfèvre très habile, dirigeait à Limoges l'officine publique de la monnaie fiscale.

On ne manquera pas de nous opposer les monnaies mérovingiennes portant le même nom de monnayeur et des noms de lieux différents. L'objection qu'on tirerait de pièces austrasiennes ne vaudrait rien, car les monnaies de la Gaule orientale ont une telle unité de style qu'on pourra toujours répondre que lorsqu'on rencontre sur des *triens* ayant le même aspect, mais de localités différentes, un même nom de monnayeur, il s'agit de personnages homonymes, et que le *Theudelenus* de Metz, par exemple, est un autre que le *Theudeilenus* de *Mallo Matiriaco*. Le nom de *Francobodus* se trouve sur un *triens* de Veuves (*Vidua vico*)[1] et sur deux *triens* d'Amboise[2] (*Ambacia vico*). Il faut d'abord laisser de côté le second *triens* d'Amboise, car c'est une copie grossière du premier. Quant à celui-ci, nous ne croyons pas qu'il soit l'œuvre du même monnayeur qui a fait le *triens* de Veuves. La pièce d'Amboise est probablement imitée de celle de Veuves. Je citerai cependant des tiers de sou qui portent trois noms de lieux différents, *Briosso*, *Theodeberciaco* et *Teudericiaco*, et le même nom d'homme *Chadulfus*, et qui pourraient être, sans que cela soit certain, l'œuvre d'un même monnayeur[3].

[1] P. d'Amécourt, *Monnaies mérovingiennes de Touraine*, dans *Annuaire de la Soc. de numismat.*, t. III, p. 94, n° 17.

[2] *Ibidem*, p. 95, n° 20 et p. 100, n° 26.

[3] Les *triens* de *Briosso*, signés de *Chadulfus*, ne paraissent pas appartenir tous au même temps ; on trouvera celui qui est du même style que les pièces de *Theodeberciaco* et de *Teudericiaco*

En effet, sur ces monnaies les têtes gravées au droit sont de même style ; les croix du revers diffèrent par les détails de leur forme les unes des autres ; mais elles ont ceci de commun qu'elles n'appartiennent pas aux types usités ordinairement dans l'art monétaire mérovingien. Je remarquerai en outre que ces trois *villæ* sont très voisines : *Briosso* est aujourd'hui Brioux, dans le département des Deux-Sèvres ; *Theodeberciaco*, devenu Thiverzay, était sur le territoire de la ville actuelle de Fontenay-le-Comte ; pour *Teudericiaco*, je crois avoir démontré ailleurs[1] que cette *villa* a fait place au monastère de Trizay sur le Lay. Admettons qu'on puisse établir que *Chadulfus* a frappé des monnaies avec les noms de trois *villæ* différentes, très proches les unes des autres ; admettons encore qu'on donne d'autres exemples du même fait, la thèse que je soutiens, à savoir qu'on frappait monnaie dans les *villæ*, *vici* et *castra*, n'en serait pas détruite. Car des *villæ* voisines pouvaient appartenir à un même propriétaire, avoir une administration commune et un seul monnayeur se transportant de l'une à l'autre. Ne peut-on encore supposer qu'un propriétaire, ou son intendant, manquant à un certain moment de monnayeur, avait recours exceptionnellement au monnayeur d'une

dans Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pp. 62, 181, et pl. II, n° 15 ; les autres sont figurés dans Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*, pp. 32 et 33. Le tiers de sou de *Theodeberciaco* est, je crois, inédit ; il est conservé au Cabinet de France. Je connais deux variétés du *triens* de *Teudericiaco* et du monnayeur *Chadulfus ;* on les trouvera dans la *Revue numismatique*, 3e série, t. IV (1886), pl. XIII, nos 20 et 21.

[1] *Tiers de sou d'or mérovingiens de Tidiriciacum* dans *Revue numismat.*, 3e série, t. IV (1886), p. 203.

villa voisine et même le faisait venir dans son domaine. Certes, le bagage d'un monnayeur mérovingien n'était pas lourd. Quelques instruments très simples suffisaient pour frapper les tiers de sou et les deniers. C'est là ce qui a rendu possible l'établissement d'orfèvres monnayeurs dans les *villæ* mérovingiennes.

Tous les orfèvres ou monnayeurs pouvaient, comme l'a dit M. A. de Barthélemy, fabriquer des espèces avec l'or qu'on leur apportait, pourvu que ces espèces fussent « au poids légal et en bon or [1] ». Est-ce à dire que le monnayage étant libre, le souverain n'eût plus aucun atelier qui lui appartînt? Un passage de la *Vie de saint Éloi* prouve le contraire. Il y est dit que le père d'Éloi confia son fils à un orfèvre expérimenté, Abbon, qui dans ce temps-là dirigeait à Limoges l'officine publique de la monnaie fiscale, « *publicam fiscalis monetæ officinam* [2] ». *Officina publica* doit se traduire par *officine royale*. En effet, l'adjectif *publicus* est toujours employé à l'époque mérovingienne pour qualifier une chose appartenant à l'État, ou plus exactement au roi, puisqu'alors choses de l'État et choses du roi se confondent. Ainsi Grégoire de Tours appelle *tributa publica* [3] l'impôt que perce-

[1] A. de Barthélemy, *article cité*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XI (1865), p. 10.

[2] « Cum ergo videret pater ejus (Eligii) tantum filii ingenium, tradidit eum ad imbuendum honorabili viro Abboni vocabulo, fabro aurifici probatissimo, qui eo tempore in urbe Lemovicina publicam fiscalis monetæ officinam gerebat. » *Vita S. Eligii*, auctore S. Audoeno, l. I, c. III, dans d'Achery, *Spicileg.*, éd. in-fol., t. II, p. 79.

[3] Grégoire de Tours, *Hist.*, VII, 23; texte cité par J. Tardif, *Etudes sur les institutions*, p. 216, note 5.

vait le roi comme successeur de l'empereur romain; *thesaurus publicus*, *ærarium publicum*, *sacellum publicum* [1], sont autant d'expressions qui désignent le trésor du roi. Des officines royales, *officinæ publicæ*, devaient exister ailleurs qu'à Limoges ; et c'est là que le fisc faisait frapper ses monnaies. Il est bien entendu que les particuliers pouvaient y apporter des lingots à monnayer.

En résumé, je crois avoir établi que les monnaies mérovingiennes étaient frappées dans les lieux mêmes dont elles présentent les noms inscrits sur l'une de leurs faces, et qu'à côté des nombreux ateliers libres, établis dans les *villæ*, *vici*, *castra*, il y en avait d'autres, dits *officinæ publicæ*, qui avaient le monopole de l'émission des monnaies fiscales.

MAURICE PROU.

[1] Voyez les textes cités par J. Tardif, *Ibidem*, p. 208, notes 2, 3 et 5.

GROS TOURNOIS ET DENIERS PARISIS

FRAPPÉS AU XVI[e] SIÈCLE

Nos recherches dans les archives de la Cour des monnaies nous ont amené à découvrir des documents sur le monnayage, au XVI[e] siècle, de gros tournois et de deniers parisis copiés sur ceux *faictz du temps du roy sainct Loys*.

La cause de cette fabrication est assez curieuse ; on pourra en juger par la pièce suivante :

Sentence pour M[e] Nicole de Carbonnoys,
lieutenant général des eaues et forestz.

Sur la requeste presentée à la court par M[e] Nicolle de Carbonnoys, lieutenant général des eaues et fourestz des pays de France, Brye et Champaigne, par laquelle et pour les causes y contenues, il requeroit que ladicte Chambre eust à vériffier deux deniers monnoiez par luy recouvertz ; c'est assavoir, ung gros tournois d'argent du coing du roy sainct Loys et ung parisis à la taille dudict sainct Loys, bailléz à M[es] des eaues et fourestz pour la mesure et mosle des filletz et harnoys dont doibvent user les pescheurs suyvant les ordonnances, pour ladicte veriffication faicte, luy permectre en faire forger tant et si grand nombre que bon luy

semblera affin d'iceulx distribuer ausdicts maistres des eaues et forestz, leurs lieutenants et autres officiers et tous les pescheurs de sa charge. Et veu par ladicte Chambre ladicte requeste, les deux articles de l'ordonnance sur les eaues et forestz faicte par le roy Charles IIII[e], contenans *tous engyns à pescher faictz de fil, dont la malle et si estroicte que ung groz tournoys d'argent faict du temps du roy sainct Loys ne puisse passer de plat par chacune maille aisement, sont deffenduz a pescher depuis Pasques jusques à la Sainct Remy et que tous engyns à pescher s'ilz sont si espes que ung parisis à la taille du temps sainct Loys ne puisse passer aysement de plat par chacune malle, sont défenduz depuis la sainct Remy jusques à Pasques*[1]; Veu aussi les dicts deux deniers recouvertz et exibéz par ledict lieutenant, les poix et pourtraict d'iceulx faictz par ordonnance de la dicte chambre et après que le dict lieutenant a esté mandé et ouy au bureau de ladicte chambre et tout consideré, ladicte chambre a declaré les dicts gros tournois et parisis estre de la forge et forme d'iceulx *faictz du temps du dict roy sainct Loys* et de son coing et taille et estre de la qualité et rondeur dont les dicts deux articles d'icelle ordonnance faicte par le dict roy Charles quatriesme faict mention et a permis et permect au dict lieutenant de faire tailler et graver par le tailleur de la monnoye de Paris ou autres que bon luy semblera, pilles et trousseaulx de pareille marque des dicts deniers et de parelle rondeur et calibre c'est assavoir une pille et ung trousseau pour chacun denier et à ceste fin et à ce que les dicts deniers exibéz ne soient changéz ou adcréz, demourra au greffe de ceans, le dict pourtraict d'iceulx qui sera parraphé par le greffier pour sur icelluy pourtraict avoir recours quant besoing sera et le cas le requerra, sur lesquelz pilles et trousseaulx la dicte chambre a permis et permect au dict lieutenant *faire monnoyer en la monnoye de Paris et en cuyvre ou laton seullement, quatre centz deniers pareilz en taille et*

[1] Cette ordonnance est publiée dans le t. I, pp. 792-794, des *Ordonnances des Rois de France*, et dans *Fontanon*, t. II, l. III, titre 6, p. 252.

rondeur que les dessus dicts; c'est assavoir deux cens du dict gros tournois et deux cens du dict parisis pour iceulx quatrz cens deniers estre par le dict lieutenant bailléz et distribuée à qui il appartiendra et ainsi qu'il verra estre à faire dont il fera registre qu'il gardera par devers luy pour icelluy representer quant besoing sera sauf à ordonner cy après de plus grande quantité si besoing est et que la dicte chambre voye que faire ce doye. Lesquelz pilles et trousseaulx le dict lieutenant gardera par devers luy pour en faire faire d'autres par ordonnance de la dicte chambre quant besoing sera. Prononcé le vingt troysiesme jour de decembre l'an mil cinqcens cinquante ung. (*Arch. Nat.* — Z ^{1B} 13.)

(*En bas de la page les dessins à la plume du gros tournois et du denier parisis dont nous donnons les gravures*[1].)

Le 7 septembre 1552, la Cour des Monnaies fit commandement aux jurés et maîtres de la confrairie des pêcheurs de comparoir devant elle « *pourveoir accorder les pourtraictz des engyns à pescher à plain mentionnéz, au jugement donné en ladicte Court, le XXIII*^{e} *jour de décembre dernier passé.* » (Arch. nat. Z^{1b} 13.)

La mort de Nicole de Carbonnoys, avait dû empécher le monnayage des gros tournois et des deniers parisis ; car, le 12 septembre de la même année, les maîtres de la confrairie des pêcheurs, Nicolas Chenauson et Pierre Senechal, et les pêcheurs Pierre de la Mothe et Jacques Dousan, ayant comparu devant la Cour, déclarèrent qu'il « *ne leur fut oncques baillé aucuns groz tournois d'argent du roy sainct Loys et parisis de la taille dudit sainct Loys, pour la mesure*

[1] Les légendes dans les dessins sont formées de lettres gothiques et de lettres romaines.

et mosle des fillez et harnoys dont ils doibvent user à pescher selon les saisons acoustumées et dont les portraictz leur ont esté montréz par ladicte Court. » (Arch. nat. Z^{1b} 13.)

La fabrication de ces pièces fut sans doute différée jusqu'en 1560. Sur la demande de Michel Laguette, avocat au Parlement et bailly de Brie-Comte-Robert et la Ferté Alais, Pierre le Normand, monnayer de la monnaie de Paris, fut autorisé à monnayer deux cents gros tournois et deux cents deniers parisis, sur les fers que feu Nicole de Carbonnoys avait fait graver.

Pour faire deniers parisis pour le faict des pescheurs.

Veu par la court la requestre présentée en icelle par Me Michel Laguette advocat en parlement et advocat du roy en la maistrise des eaulx et foretz des prevosté et viconté de Paris, bailly de Brye conte Robert et Ferté-Aleps [1], chastellenyes et grueryes des enclaves d'icelles ad ce que luy fut permis de faire forger en la monnaye de Paris *en cuyvre ou laton*, la quantité de douze cens de gros tournoys et parisis forgés du temps du roy Sainct Loys sur les fers que feu Me Nicolle de Carbonnaye lieutenant desdictes eaulx et foretz avoyt par cy devant faict garnyr, par ordonnance de ladicte court attaché (sic) à ladicte requeste pour servir aux pescheurs de mesure et moulle des filletz et harnoys dont ilz doibvent user et suyvant les ordonnances sur le faict desdictes eaulx et foretz, jugement de ladicte court du XXIIIe decembre MVc cinquante ung, par lequel elle auroyt permis audict Decarbonnayes de faire tailler une pille et trosseau desdicts gros tournois et parisis et sur iceulx en faire monnoyer quatre cens saulf à luy ordonner par après plus grande

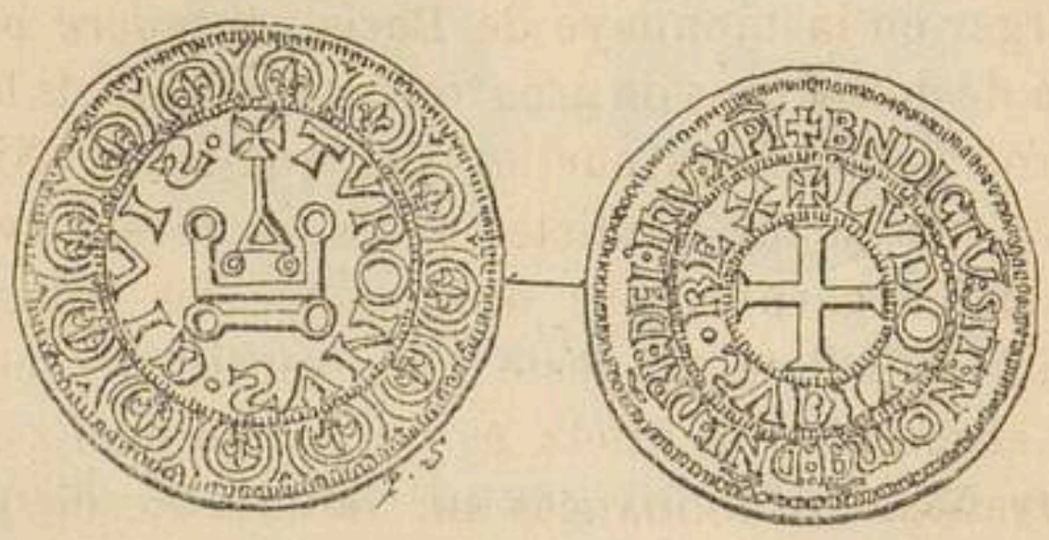
[1] La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

quantité si besoing estoyt, conclusions du procureur général du roy auquel tout a esté communicqué tout considéré.

Ladicte court a permis et permect audict suppliant de faire monnoyer sur lesdicts fers par Pierre le Normant monnoyer en la monnoye de Paris, *deux cens desdicts gros tournois et deux aultres cens desdicts parisis* aux charges à plain désignées en ladicte permission obtenue par ledict de Carbonnayes dudict XXIII[e] décembre ; est enjoinct audict le Normand de bien et exactement suyvre et observer la rotondité et grandeur que lesdicts gros tournoys et parisis doibvent avoir et après en avoir forger jusques à la quantité susdicte, rapporter lesdicts fers au greffe de ladicte court pour y estre gardés, dont il sera baillé acte audict suppliant pour sa descharge et avoir recours à ladicte court affin d'obtenir permission cy apres d'en faire forger plus grande quantité si faire se doyt.

Prononcé audict M[e] Jehan Laguette, le neufiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante. (*Arch. Nat.* Z[1b] 14.)

Parmi les pièces non classées de la série française au Cabinet de France, se trouvent deux exemplaires



Cuivre jaune. — Cabinet de France.

d'un gros tournois semblables au dessin de l'ordonnance de 1551[1], qui ont dû faire partie des deux

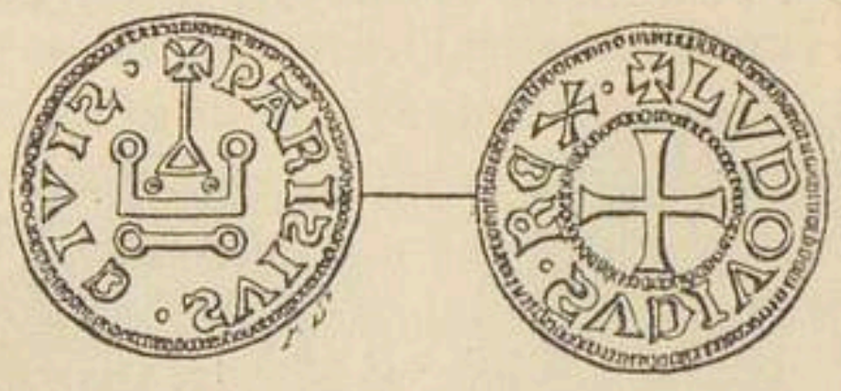
[1] Les lettres S sont retournées dans les légendes royales et les légendes des revers sur les deux pièces dont nous donnons la re-

cents monnayés par Pierre le Normand en 1560. Non seulement le métal de ces pièces, mais encore leurs caractères paléographiques donnent une réalité à notre hypothèse.

Haultin[1] et Leblanc classent parmi les deniers parisis de Louis IX, la pièce portant au revers le châtel tournois accompagné de la légende PARISIVS CIVIS.

Ce denier n'ayant pas encore été connu en original, le dessin donné par Haultin fut considéré comme sans valeur et à ce titre négligé par Hoffmann[2] et par M. A. de Barthelemy[3].

Nous devons à l'obligeante communication de M. J. Rouyer de pouvoir faire connaître le denier parisis dont parle Haultin ; l'original est bien conforme au dessin à la plume qui se trouve en bas de l'ordonnance de leur fabrication en 1551.



Laiton. — Collection Rouyer.

Il offre en outre un grand caractère de parenté

production; les S ont leur forme normale dans les dessins de l'ordonnance qui n'ont pas dû être très exactement copiés par le graveur chargé de tailler les fers.

[1] *Figures des Monnoyes de France*, 1619, p. 25.

[2] *Les Monnaies royales de France.*

[3] *Essai sur la Monnaie parisis.* Extr. du t. II des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'île de France;* 1875.

avec le gros tournois de cuivre, en ce que les lettres S sont retournées dans les légendes, au droit et au revers.

Nous sommes heureux d'avoir fait connaître aux lecteurs de la *Revue*, deux pièces dont les originaux sont fort rares, la fabrication anormale et l'usage curieux.

F. Mazerolle.

MÉDAILLON DE JEAN RICHIER

REPRÉSENTANT

PIERRE JOLY, PROCUREUR GÉNÉRAL DE METZ

MORT EN 1622

De la célèbre famille des sculpteurs Richier, on ne connaissait guère, il y a quelques années, que Ligier, l'auteur du Sépulcre de Saint-Mihiel et d'autres œuvres admirables, puis — seulement par des extraits de comptes, ne fournissant pour ainsi dire que leurs noms, — deux ou trois parents du maître, autant architectes que sculpteurs. Récemment, de nombreux chercheurs se sont mis à la tâche ; des documents précieux ont été découverts ; le jour a commencé à se faire sur la famille de ces artistes et sur l'attribution des ouvrages qu'ils ont créés[1].

Cependant, la pierre et le marbre étaient les seules matières que l'on croyait jusqu'ici avoir reçu la vie par le génie ou le talent des Richier, lorsque les découvertes de M. Natalis Rondot ont fait connaître les

[1] V. notre travail *La famille des Richier;* Bar-le-Duc, 1885.

belles médailles de Jean et de Jacob, petits-fils de Ligier. Celles du premier, au nombre de quatre, retrouvées au cabinet de Berlin, ont été publiées en 1885[1]; elles sont le produit, moins d'un art savant et recherché, que de la piété filiale, représentant les père et mère de l'artiste et ceux de sa femme. Du second, l'on n'a qu'une médaille, mais elle est un chef-d'œuvre, digne de placer son auteur, d'ailleurs fort renommé comme architecte et sculpteur, à côté des Dupré et des Warin[2].

C'est à Jean Richier que nous croyons pouvoir restituer un nouveau médaillon uniface, qui offre le buste, de profil, du fameux procureur général de Metz, Pierre Joly *(Petrus Lepidus);* le seul exemplaire connu appartient au musée départemental des Vosges, à Epinal, dont le dernier conservateur, feu M. Laurent, avait formé avec tant d'amour et d'intelligence la riche collection numismatique[3]. M. Jules Rouyer, sachant combien nous nous intéressons aux Richier, a bien voulu appeler notre attention sur ce médaillon, en nous révélant l'idée d'attribution qu'avaient fait naître dans son esprit le style, la forme et la matière de la pièce, comparée aux médailles de Berlin, ainsi que les relations de

[1] N. Rondot, *Jean Richier sculpteur et médailleur*, dans la *Revue numismatique* de 1885, p. 183-186, avec une pl.

[2] N. Rondot, *Jacob Richier, sculpteur et médailleur* (1608-1641); Lyon, 1885, gr. in-8, avec une pl. — Nous avons rendu compte de ce travail dans le *Nancy-Artiste*, 16 janvier 1887, avec une fig.

[3] C'est pour nous un devoir de remercier son successeur, M. Voulot, si connu par ses nombreuses découvertes archéologiques, de l'obligeance avec laquelle il nous a facilité l'exécution d'une épreuve photographique de l'objet que nous étudions.

famille et de religion qui unissaient Pierre Joly et Jean Richier.

Décrivons ce petit monument numismatique, puis nous résumerons ce que nous savons de l'artiste qui l'a produit et du personnage dont il nous donne le portrait.

Ce médaillon, en plomb, est ovale ; il mesure



0ᵐ068 de haut sur 0ᵐ052 de large. Le buste, à droite, représente un homme vêtu à la mode du premier quart du XVIIᵉ siècle. La physionomie est sévère ; elle indique un tempérament sec et robuste ; le nez, aquilin, se relève légèrement à l'extrémité ; le front,

droit, fuit modérément; la barbe est entière; les moustaches, bien fournies, mais courtes ; la barbiche, taillée en pointe; les cheveux, coupés assez courts, sont rejetés en arrière sans aucun apprêt, ils bouclent naturellement. Du costume, on ne voit que deux pièces : le justaucorps et la fraise, analogue à celle de Gérard Richier.

La légende, qui commence vers le bas, porte : P· LEPID· REG· CONS· ET· PROC· GENER· MET· TVLL· VIRD. A l'exergue, on voit sur deux lignes, la première en caractères plus fins : OB· 28ª SEPT· || 1622· ÆT· 69.

Il faut donc lire : *Petrus Lepidus, regis consiliarius et procurator generalis Mettensis, Tullensis, Virdunensis, obiit 28 septembris 1622, ætate 69.*

Enfin, sous la tranche du cou, on voit distinctement IR· F· *(Joannes Richier, fecit)*, les deux premières lettres en monogramme.

Le contour du médaillon n'est pas d'une netteté parfaite. Dans le champ, un semé de petites granulations peut laisser croire que l'on n'a point sous les yeux l'original, mais une pièce surmoulée contemporaine ; quoi qu'il en soit, à défaut d'un exemplaire exempt de toute critique, celui-là n'en est pas moins fort précieux, en même temps que très satisfaisant.

Le monogramme est identique, pour le dessin, à celui des pièces de Berlin, et semblablement placé. Pour celles-ci, il est en creux dans les médaillons des parents du graveur, et en relief dans celui de son beau-père ; le dernier, représentant sa belle-mère, ne porte aucune signature ; ces quatre médaillons ont été faits en 1616 et 1617.

On pourra comparer l'effigie exécutée par Jean Richier à celle de la médaille que Pierre Joly fit frapper vers 1602 et que M. Ch. Robert a publiée ; il en sera question plus loin. Ce sont bien les mêmes traits, la même barbe et la même coiffure ; mais la physionomie de la première, accentuée par l'âge, paraît fort supérieurement rendue comme mouvement et caractère.

Jean Richier, dont le prénom fut porté par plusieurs autres membres de sa famille, était petit-fils de Ligier, c'est-à-dire l'un des fils, apparemment au nombre de cinq, de Gérard Richier et de Marguerite Grolot (Grollot ou Groulot). Jean paraît être né à Saint-Mihiel, vers 1565 ; mais son acte de baptême n'a pas été retrouvé. Vers cette époque, son père, qui avait adhéré aux idées de la réforme, dut aller à Metz, pour en revenir ensuite, avant 1581.

Le sculpteur qui nous occupe resta protestant et se fixa à Metz, où il fut reçu bourgeois au mois de juin 1607. Il a fait dans cette ville plusieurs ouvrages de sculpture, dont aucun ne subsiste. Dans les premiers jours de mars 1615, il épousa Judith de la Cloche, fille de Claude de la Cloche, orfèvre à Metz, chef de l'une des premières familles réformées du pays, et de Barbe Hayotte. Il mourut le 16 décembre 1625.

M. Dannreuther donne trois enfants à Jean Richier[1]. Il importe de remarquer que le premier, une fille, nommée Judith, née le 29 septembre 1616, eut

[1] H. Dannreuther, *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel ;* Bar-le-Duc, 1883.

pour marraine Pauline Joly, fille du procureur général Pierre Joly. Le second, Jean, né en 1618, qui fut ministre, épousa à Metz, le 5 août 1646, Marthe, fille de Paul Le Bachellé et d'Anne le Goulon, familles dont les noms reviendront dans la suite.

Touchant Pierre Joly, nous nous bornerons à extraire de la *Biographie du département de la Moselle*, par E.-A. Bégin (1829), les principaux renseignements qu'elle renferme ; nous risquons moins de nous tromper en faisant une simple transcription. Le procès sur lequel l'auteur s'étend complaisamment est utile à résumer à cause de la médaille commémorative que fit frapper le procureur général et que mentionne M. Bégin.

« Pierre Joly, *Petrus Lepidus*, est un des plus illustres messins nés dans le XVIe siècle. Issu d'une famille noble et protestante, il fut l'oncle maternel de Paul Ferry et acquit une grande célébrité par l'honorable emploi qu'il géra et par ses connaissances profondes et variées. Versé en jurisprudence, aussi bon mathématicien que littérateur instruit, excellent helléniste..., il eût marqué dans la république des lettres si des fonctions de haute magistrature n'avaient occupé ses moindres loisirs. » Henri IV, ayant établi, en 1592, une charge de procureur général au parlement de Metz, la confia à Pierre Joly. Il « remplissait ces éminentes fonctions en 1601, époque à laquelle il fut impliqué dans une affaire fameuse que la calomnie suscita à plusieurs citoyens de Metz. On les accusait d'être favorables au comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, et d'avoir eu le dessein de lui livrer la ville ». Pierre Joly et

ses prétendus complices, au nombre desquels nous remarquons « Jean Bachellé, receveur de la ville », et « Jérémie le Goullon, greffier de la ville [1] » furent arrêtés dès le mois d'avril, puis conduits à Paris. « Le parlement de Paris instruisit leur procès, et un premier arrêt, du 20 septembre 1601, fit éclater leur innocence, mais ordonna, en même temps, de plus amples informations à l'égard de Pierre Joly, dont le rang élevé exigeait une justification parfaite, basée sur l'examen le plus approfondi des préventions élevées contre lui... Ce fut le 30 mars 1602 qu'un second arrêt du parlement de Paris opéra la justification complète du procureur général de Metz. Henri IV voulut la rendre encore plus éclatante, en lui faisant expédier des lettres-patentes, remplies des témoignages les plus honorables de son innocence et de sa fidélité... »

« Joly, ajoute M. Bégin, ne se borna point à faire enregistrer et afficher les actes de sa justification ; il fit, en outre, frapper des médailles d'argent de la forme et du poids d'un écu de trois livres. Elles représentent d'un côté le buste de Pierre Joly, revêtu de sa robe de sénateur, avec cette légende : *Petrus Lepidus*. Au revers, un homme debout a la pointe du pied gauche appuyé sur un rivage battu par les flots, et le pied droit posé sur un vaisseau violemment agité par la tempête. Dans une situation si désespérée, cet homme lève ses mains vers le ciel, et des nuages écartés lui laissent entrevoir le nom

[1] On a vu plus haut que Jean Richier, fils de l'artiste dont nous nous occupons, épousa une fille de Paul *Le Bachellé* et d'Anne *le Goullon*.

de Jéhovah. Ce revers, tout allégorique, a pour âme ces mots : *Cœlo tuta quies ;* mon salut vient du ciel[1]. »

Ce magistrat « fit bâtir, au village de Bionville[2], un château qui subsistait encore avant la révolution... Joly mourut en 1622, universellement regretté. Il eut de nombreux amis parmi les personnes les plus distinguées de la province. Abraham Fabert, le père, l'illustre antiquaire Boissard étaient dans son intimité... ».

Pierre Joly est le bisaïeul de Paul-Gédéon Joly de Maizeroy, célèbre tacticien, membre de l'Académie des inscriptions.

Aux renseignements donnés par E.-A. Bégin, la *Biographie du parlement de Metz*, par M. E. Michel (1853), en ajoute deux qui nous sont précieux, savoir que Pierre Joly avait épousé *Sara Busselot*, parente, croyons-nous, ou proche alliée des Richier[3], et que, « vers 1780, les deux fils de M. Joly

[1] Une figure de cette médaille, d'après une empreinte conservée à la bibliothèque de Metz, a été publiée par M. P.-Ch. Robert, dans ses *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins;* Metz, 1853, p. 80, note.

[2] M. Michel dit qu'il en était seigneur.

[3] La famille Busselot, de Saint-Mihiel, était nombreuse; l'un de ses membres, nommé Jacques, fut l'un des chefs du mouvement religieux réformateur; il signa, le premier, la pétition de 1560, demandant la liberté du culte nouveau, et, plus tard, se réfugia à Metz; deux frères, Jacques et Jean Busselot, furent anoblis en 1578. Ce dernier eut une fille, Bonne, qui épousa Claude Rouyer, sans doute parent des Richier. Nous voyons qu'une petite-fille de son frère Jacques, appelée Françoise, fut tenue sur les fonts, le 11 novembre 1621, par *David Chaligny* et par Paquotte, femme de *Daniel Simonin*, boulanger. Or, on sait, par tradition, que les célèbres fondeurs Chaligny étaient alliés aux Richier; Daniel Simonin était vraisemblablement parent de

de Maizeroy furent appelés à Berlin, où ils se sont fixés, par un parent de leur nom, descendant d'un Joly, réfugié en Prusse lors de la révocation de l'édit de Nantes ».

On peut conjecturer que c'est par ces deux fils ou par leur parent réfugié, qu'auront été emportés à Berlin les quatre médaillons de Jacob Richier retrouvés par M. Rondot, et peut-être l'original de celui que nous publions ; une recherche en ce sens pourrait bien n'être pas infructueuse[1].

Léon Germain.

Jean Simonny, parrain de Joseph Richier ; enfin les prénoms *David* et *Daniel* furent portés par des enfants de Gérard Richier. Il y a donc lieu de croire à des relations de parenté entre les familles Richier et Busselot. V. *La famille des Richier*, p. 25, note 3.

[1] M. Du Vivier, conseiller de préfecture à Mézières, a rédigé, en 1837, un manuscrit sur les monnaies des Ardennes où M. Bretagne a trouvé mention de l'existence, vers 1614, de « *Paul Richier*, orfèvre de Sedan, reçu essayeur fondeur d'or et contrôleur de ladite monnaie, dont les coins ont été tous gravés par Daniel Goffin ». Sedan était, à cette époque, une ville essentiellement protestante. Paul Richier se rattacherait-il à nos Richier de Saint-Mihiel? C'est ce que nous ne pouvons encore savoir.

NUMISMATIQUE COLONIALE

COMPAGNIES D'AFRIQUE

Les Marseillais ont fait la traite des blés et la pêche du corail dans les états et mers barbaresques dès le commencement du XVIe siècle. Les capitulations signées par Henri IV et le Grand Seigneur, en 1604, autorisaient les Français à s'établir impunément sur plusieurs points déterminés de la côte d'Afrique (Méditerranée). De nombreuses sociétés ou compagnies se constituèrent et se succédèrent depuis cette époque, et s'appliquèrent avec diverses alternatives de succès ou de revers, à la pêche du corail dans les eaux de Tunis et d'Alger. La plus importante de ces Compagnies marseillaises est celle qui, fondée en 1741, dura jusqu'en 1792. Elle avait trois grands comptoirs, la Calle, Bône (au Bastion de France) et le Collo, et deux petits établissements à Bizerte et à l'île de Tabarque.

La direction était à Marseille. La Chambre de Commerce de cette ville y était représentée, et d'ailleurs avait 300 actions de 1,000 livres. Les princi-

paux directeurs furent Armény de Benezat et Martin.

La Compagnie payait à Alger et à Tunis pour ses Concessions d'Afrique, des lismes ou redevances fort considérables. Elle était, en quelque sorte, fermière du bey de Tunis et du dey d'Alger. Elle faisait tous ses payements en piastres, et à une certaine époque, cette monnaie faisant défaut, les agents de la Compagnie à Bône et à la Calle éprouvèrent de grands embarras, les indigènes refusant toute autre espèce de monnaie.

La piastre qui était alors en usage en Barbarie était la piastre d'Espagne dite à la croix. Cette pièce, informe, épaisse au centre, mince vers les bords, était facilement réductible. On la rognait dans les régences et les employés même de la Compagnie ne se faisaient pas scrupule d'y prélever parfois jusqu'à 12 sous d'argent. Dans ces conditions, et n'ayant plus le poids légal, lorsque ces piastres faisaient retour à la Compagnie, celle-ci ne pouvait que très difficilement les remettre en circulation. Pour obvier à cet inconvénient, la Compagnie voulut avoir une piastre qui lui fut propre et en fit fabriquer plusieurs modèles à la monnaie d'Aix, en Provence, sous la direction de M. Sabatier, en 1768. Cette pièce, de mêmes titre et poids que la piastre à la croix, ne portait ni l'effigie ni les armes du roi. Elle était ronde, à tranche cordonnée, et par conséquent non susceptible d'être rognée comme la piastre ordinaire. Pour légende : CONCESSIONS DE LA COMPAGNIE ROYALE D'AFRIQUE 1768; au revers, une croix semblable à celle des piastres à la

croix [1], et en arabe le nom du comptoir pour lequel elle était destinée. Les noms des comptoirs étaient La Calle, Bône et Le Collo. Les nouvelles piastres furent présentées au ministre de la Marine qui en autorisa l'émission, mais quand on les soumit aux régences, celles-ci se refusèrent à les admettre comme monnaie courante. — Des recherches faites dans les archives de l'ancienne monnaie d'Aix et dans les musées de cette ville et de Marseille, pour établir le type exact de ces pièces, sont restées infructueuses.

Si la piastre de la Compagnie ne s'est pas retrouvée jusqu'ici, on connaît, du moins, le jeton et la médaille qu'elle fit frapper dans la suite. On relève une autorisation du ministre de la Marine, en date du 29 novembre 1773, à la Compagnie royale d'Afrique (siégeant à Marseille), de faire battre à la monnaie d'Aix, des jetons d'argent, pour être distribués à l'assemblée des directeurs jusqu'à concurrence de 3,000 livres par an.

JETON *de la Compagnie royale d'Afrique, fondée en* 1741 *pour exploiter les Concessions françaises dans les États Barbaresques.*

Lud. xv. rex — christianiss.

Tête laurée à droite; au-dessous : *M. Gatteaux.*

℟. L'Afrique à gauche sous les traits d'une négresse vêtue d'une longue robe, coiffée d'une tête d'éléphant, la trompe projetée en avant; une dé-

[1] Les emblèmes qui, probablement, remplaçaient les tours et les lions qui figurent dans la croix de la piastre d'Espagne, ne sont pas mentionnés.

pouille de lion fixée à ses épaules. Elle tient dans ses mains une corne d'abondance d'où sortent des épis de blé et des branches de corail. Elle est assise sur un quartier de roc, les lettres G X à la base. — Dans le fond, la mer avec trois vaisseaux à droite; à gauche, le rivage avec un fort.

Lég. AUCTA LYBICIS OPIBUS MASSILIA.

Ex. *Lud. XV. armis et.* | *consilii.* | 1774.

8 pans. 34 mil.

MÉDAILLE

Mêmes dispositions que le jeton; seulement *B. Duvivier F.* sous la tête du roi, et au revers l'Afrique est debout. — Diam. 41 mil.

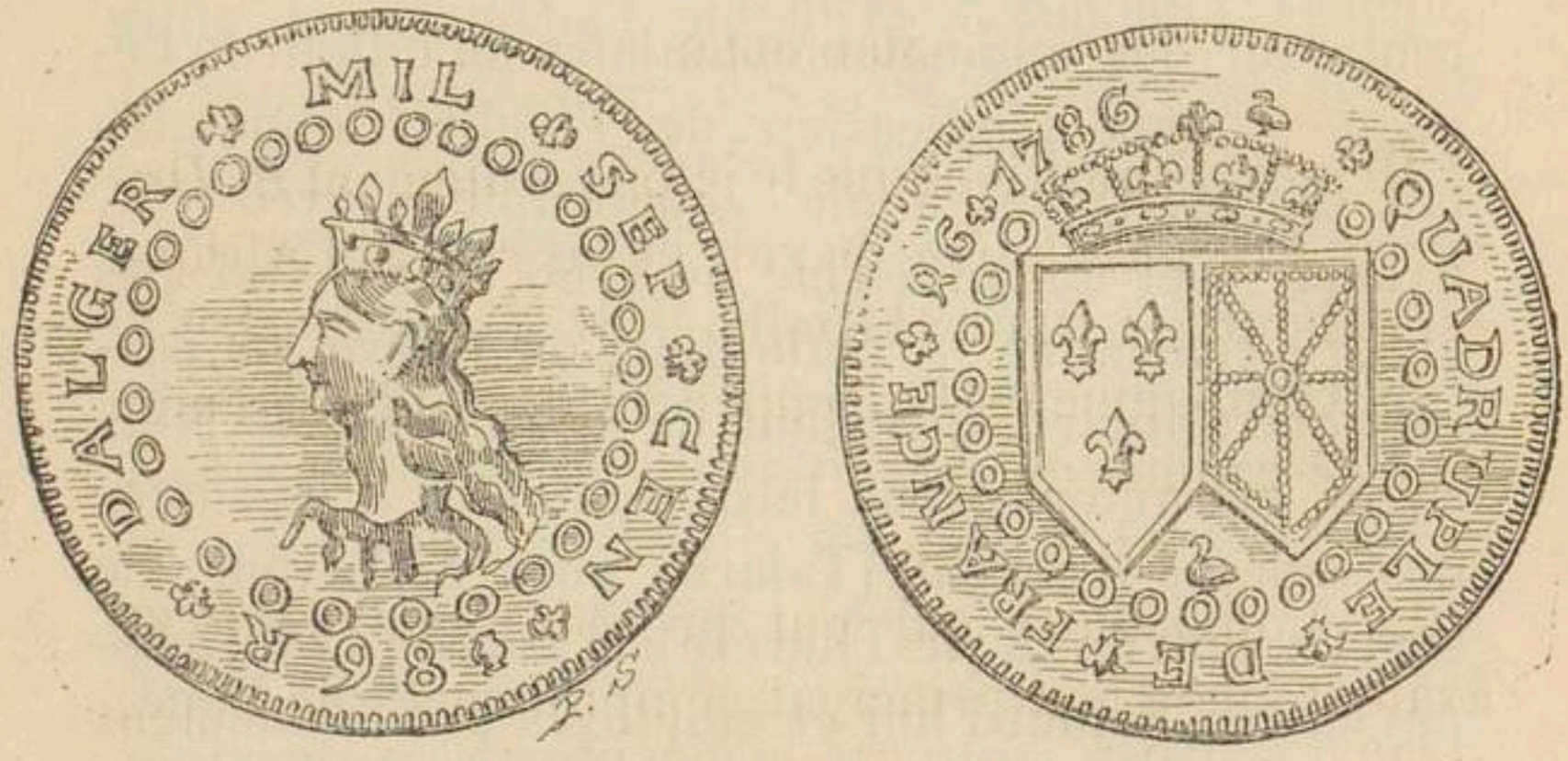
La Compagnie en fit frapper un exemplaire en or pour le cabinet du roi.

Les Compagnies qui ont précédé celle de 1741 avaient fondé leur principal comptoir près de Bône, au lieu qu'elles nommèrent le Bastion de France. Ces Compagnies s'appelèrent, par suite et pendant longtemps, Compagnies du Bastion de France (en Barbarie). Sanson Napollon (1627) fut un de leurs agents les plus utiles et les plus connus. Il rendit, à ce titre, de grands services diplomatiques.

Les lecteurs de la *Revue* qui voudront avoir des renseignements complets sur ces Compagnies, les trouveront dans une prochaine publication de M. Eugène Plantet, attaché au ministère des affaires étrangères, l'*Histoire des Concessions françaises en Afrique*.

QUADRUPLE D'ALGER

On doit encore ranger dans la catégorie des monnaies françaises d'Afrique, une pièce qui n'est guère connue que par un surmoulé en étain, et dont l'origine et la destination restent à établir. Il y a quelques années, une communication trop tardive signalait cette pièee, en or, chez un changeur de Tetuan (Maroc). Elle avait disparu.



Lég. R· DALGER·MIL·SEP·CEN· (lyre) 86. Dans un cercle d'anneaux, tête de femme à gauche, couronnée, cheveux longs.

R). Lég. QUADRUBLE·DE·FRANCE·96·1786· (grue). Dans un cercle d'anneaux, les écus couronnés de France et de Navarre ; au-dessous, une grue.

Les mots des légendes sont coupés de fleurs de lis.

Un grènetis en bordure. — Diam. 44 mil.

Hennin, pl. 1, fig. 2 et 3, et pl. 9, fig. 67 et 68, présente quatre médailles en plomb ; deux au buste de Louis XVI, une autre avec une main tenant une

couronne élevée et une dernière avec un trophée astronomique. Revers, comme le quadruple, mais avec la date de 1788. Deux de ces pièces ont des légendes révolutionnaires. Selon Hennin, qui ne paraît pas avoir connu celle de 1786, « l'indication de quadruple de France que porte cette médaille, est probablement relative à une idée de son auteur sur un projet de monnaie valant 96 livres ou quatre louis. Il n'existait pas alors de monnaies semblables. »

La lyre et la grue qu'on remarque sont les différents sur les monnaies coloniales de billon de l'époque, mais l'indication de l'atelier monétaire fait défaut. Quant à un « quadruple » avec « R. DALGER » et au millésime de 1788, il ne s'est pas encore rencontré. A cette date, on relève en passant que Gaillard, directeur de la Monnaie de Marseille, est autorisé pas lettres-patentes à fabriquer des espèces d'argent (Talaris) pour le Levant. Ce sont les écus de Marie-Thérèse à la date de 1780, frappés encore aujourd'hui et employés principalement dans le commerce de la côte orientale d'Afrique.

LA PAGODE D'OR DE PONDICHÉRY [1]

En 1705, le chevalier Martin, gouverneur de Pondichéry, voulant utiliser les monnaies d'or provenant

[1] Extrait d'une *Notice sur les monnaies de l'Inde française*, en préparation.

de la prise du vaisseau hollandais le *Phœnix d'or*, résolut de les convertir en pagodes, et afin de les faire accepter des indigènes, et par là leur procurer partout la circulation qui était refusée aux fanons [1], ces dernier, frappés en type français, n'ayant cours que dans Pondichéry et son district, il adopta pour ces pagodes le même type que pour celles qui avaient cours dans le pays et tout le long de la côte sous le nom de *varâha* (sanglier) ou *varâha moudra* (frappe ou coin du sanglier). On en frappa environ dix mille. Le clergé de Pondichéry et son chef, l'évêque de San Thomé [2], firent des remontrances au sujet de cette fabrication qui, bien que confiée à des Malabars, avait cependant lieu, pour la sûreté des matières, dans l'enceinte du fort Louis, à Pondichéry, où était située la Monnaie. Dans l'émission de la pagode à la marque hindoue, ils prétendaient voir un hommage à la divinité qui y était représentée et que les Hindous nomment *Latchimi*, déesse de la richesse et de l'abondance « et que, pour cela, dans leurs contracts de conséquence arrestez, ils la portent à la bouche, aux yeux et au front, comme un hommage de reconnoissance du marché fait et conclu par son secours et de l'espérance qu'ils ont qu'il leur sera avantageux par ce moïen ».

Ensuite de cette opposition du clergé, la fabrication fut interrompue et le Conseil supérieur de Pondichéry en référa aux Directeurs généraux de la

[1] Du portugais *fanao*, dérivé de l'hindou *fanam* ou plutôt *panam*, monnaie d'argent valant 6 sous, 8 pour une roupie. Il y a encore des demi et double-fanons.

[2] Ville fondée pas les Portugais à une lieue sud de Madras.

Compagnie des Indes, à Paris. « La Compagnie, « écrivent les Directeurs, ne fait aucun doute qu'il « ne lui soit d'un extrême avantage de faire frapper « à sa Monnoie des pagodes au titre ordinaire; c'est « pourquoy elle vous ordonne d'en faire fabriquer « toutefois et quantes que l'occasion s'en présentera « et que le service de la Compagnie le demandera. « Elle estime que les difficultés que l'Église fait de « permettre de fabriquer de ces sortes de monnoies « parce qu'il y a dessus l'empreinte d'une idole, est « très mal fondée, d'autant plus qu'on ne rend « aucun culte à cette monnoie et que, dans toute « religion, il est ordonné de rendre à Cézar ce qui « appartient à Cézar. C'est pourquoy n'hésitez nul- « lement à exécuter les ordres de la Compagnie et « s'il arrivoit quelque opposition de la part des « ecclésiastiques, vous irez toujours votre chemin et « vous les remettrez à ce que la Compagnie en or- « donne à Paris. » A cette injonction, le Conseil répond : « Nous avons mis la main à l'œuvre pour « l'exécution de cet article duquel nous avons laissé « entendre le contenu aux personnes qui s'y sont cy « devant opposées; elles sont restées dans le silence. « Ainsy les choses iront leur cours pour l'exécution « des ordres de la Compagnie. »

En 1720, nouvelle protestation; nouvelle réplique des Directeurs généraux : « Il est certain, disent- « ils au Conseil, que si vous pouviez avoir la per- « mission du Mogol de fabriquer des pagodes d'or « dans Pondichéry à son coin et au même titre de « fin, toute difficulté seroit levée avec les RR. PP. jé- « suites, capucins et missionnaires, puisqu'elles ne

« représentent que des caractères arabes ; mais si, « au contraire cette fabrication est interdite aux « nations européennes et qu'il ne soit permis que de « fabriquer celles qui représentent la pagode, pour- « quoi ne profiteroit-on pas des mesmes avantages « que les Anglois qui fabriquent à Madras de ces « dernières[1] sur la fabrication desquelles ils ont un « profit assuré. Les missionnaires refusent-ils des « particuliers qui leur doivent cette monnoie, « disent-ils qu'ils n'en veulent pas parce qu'elle re- « présente une idole ? non ; ils sont plus sages, ils « s'en servent parfaitement bien ; il n'y a pas plus « de mal à la faire fabriquer qu'à s'en servir ; aussi » continuez cette fabrication puisqu'elle est non « seulement nécessaire pour l'usage de la vie, mais « encore pour le commerce. » En accusant réception de cette notification, le Conseil fait observer qu' « il n'est pas nécessaire de la permission du « Mogol pour la fabrication de cette monnoie qui n'a « cours qu'à cette côte (Coromandel) ».

[1] La pagode à l'*étoile* au revers.

Le nom de *pagode* a été donné dans le principe par les Portugais à toutes les monnaies d'or en général des princes hindous, à cause des symboles religieux dont elles étaient marquées, et qui représentaient, soit l'une ou l'autre figure de Siva et de son épouse Pârvati avec l'emblême du *varâha*, le sanglier, un des avatars de Vichnou, soit un temple, un éléphant, etc. Par *pagode*, en portugais, on entend un temple hindou, et il est plus que probable que la représentation d'un temple ou d'une idole sur les monnaies, ont porté les premiers explorateurs portugais à les appeler ainsi. Ce mot pourrait encore dériver du pâli *dagoba* (en sanscrit *dâthu-garbha*, tabernacle de reliques ou *dâthu-gopa* (cavité pour reliques), la châsse boudhiste qui, au lieu d'être pyramidale, est un monument arqué en forme de dôme. (J. Gerson da Cunha, *Contributions to the study of indo-portuguese Numismatics*. *Bombay*, 1880-1884, p. 47.)

La pagode de Pondichéry est à une figure[1] ; le revers est convexe, semé de points avec un croissant[2] au centre. D'après P.-F. Bonneville (1806), pl. 5, n° 13, cette pièce est au titre de 815 et pèse 3,346 gr ; d'après Aug. Bonnet (*Manuel monétaire et d'orfèvrerie*, Paris, 1810), elle est au titre de 809, pèse 3,350 gr. et sa valeur est de 9 fr. 54 c.

Un exemplaire du Musée monétaire de Paris est au titre de 809 et pèse 3,400 gr. — Diam. 12 mil., épais. 3 mil.

E. ZAY.

Copie d'une lettre escrite par Messieurs du Conseil souverain à Monseigneur l'Evesque de St Thomé, du 30 may 1705.

Monseigneur, la situation où nous nous sommes trouvez depuis le départ de nos vaisseaux pour leur retour en France, nous ayant obligez à convertir en monnoye du pays les matières d'or que nous avions dans nos magazins, pour pouvoir fournir aux dépenses que nous sommes obligez de faire journellement tant pour la continuation du commerce de notre Compagnie, la construction de notre fort, que pour le payement et l'entretien de notre garnison, les RR. PP. Jésuites et les RR. PP. Capucins de cette ville nous ont repris de ce que nous avions donné la marque ordinaire du pays qui est une pagode à la monnoye que nous avons fait frapper. Comme nous avons été forcez de prendre ce party dans l'occurence qui s'est présentée et que bien loin d'avoir eu aucune intention de contribuer au culte des idoles, comme on nous le reproche, nous avons seulement songé à faire le bien et l'avantage de notre Compagnie par un moyen qui nous

[1] D'autres pagodes, comme celles de Mysore et de Porto-Novo, ont deux et trois figures.

[2] C'est aussi le signe distinctif de la roupie de Pondichéry, qui fera le sujet d'un autre article.

a paru estre sans aucune conséquence pour la religion, nous prenons la liberté de nous adresser à Votre Grandeur comme à notre pasteur et notre Evesque, pour lui exposer toutes les raisons qui nous ont déterminé dans cette rencontre et recevoir d'elle les moyens nécessaires pour remettre le calme dans nos consciences dans lesquelles on veut faire entrer de terribles scrupules.

Après le départ de nos vaisseaux, le peu de pagodes que nous avions en caisse ayant été consommé, nous avons cherché le moyen d'en recouvrer par la vente des matières d'or que nous avions en magazin. Les marchands du pays qui connoissoient notre besoing et qui voyoient d'ailleurs que nous allions commencer notre quatrième bastion, ce qui augmenteroit considérablement nos dépenses, se sont tenus serrez et ne nous ont fait aucune offre ou du moins ils les ont faites à un prix si peu convenable que nous ne pouvions le leur accorder sans causer une perte notable à la Compagnie. Cependant le tems se passoit et nos dépenses montant par mois à une quantité considérable de pagodes, nous nous sommes veus quinze jours durant sans une pagode à notre caisse et à la veille d'estre obligez de cesser nos fortifications, notre commerce, et de nous voir hors d'estat de payer notre garnison. Cette extrémité jointe à la maladie de M. le chevalier Martin qui estoit en péril, nous faisoit craindre et avec raison d'estre deshonorez sy sa mort arrivant, nous tombions dans les cas cy dessus exprimez. Ces raisons nous ont donc porté à prendre le party de convertir en monnoyes les matières d'or que nous avions. Il s'est agy ensuite de scavoir quelle marque nous donnerions à cette monnoye ; enfin après des consultations faites avec les marchands, nos besoings croissans de jour en jour et nous estant indispensable d'avoir une monnoye qui eut cours, tout le monde nous asseurant qu'elle nous resteroit inutile sy nous luy donnions une autre marque que celle usitée dans le pays, nous avons été forcez de la marquer d'une pagode conformément aux autres qui ont cours à cette coste. Voilà, Monseigneur, les raisons qui nous ont forcez à prendre ce party, nous répétons que nous avons l'honneur de nous

adresser à Votre Grandeur afin que sa charité la porte à nous instruire au cas que nous ayons manqué.

Traduction de la réponse que Monseigneur de St Thomé a faite à la lettre cy dessus, en date du 4e juin 1705.

Messieurs, j'ay lu votre lettre et le sujet que vous avez eu de faire fabriquer des pagodes avec le coing dont les gentils se servent suivant leur usage. Je suis asseuré de votre probité chrestienne ainsy que de celle de tous Messieurs les François et que ce que vous avez fait n'étoit pas dans la vüe de rendre aucun culte à l'idole, mais seulement pour fournir au besoing que vous avez de cette monnoye. Je scay de plus le zele que vous avez pour la destruction des temples des gentils et de leur culte ; cependant comme les gentils font frapper sur leur monnoye la figure de leur idole en son honneur, il sembleroit que les catholiques en faisant battre voudroient coopérer avec l'intention des gentils, ce qui seroit néantmoing téméraire de le croire de vous, Messieurs ; mais je ne puis par cette raison approuver que vous fassiez battre des pagodes avec la figure de l'idole, réfléchissant aussy que le roy très chrestien pourroit trouver mauvais de ce que l'on fasse frapper des pagodes avec la figure de l'idole plutôt qu'avec ses armes, la qualité de l'or et le poids estans de mesme que les pagodes courantes, elles pourront estre receues généralement de tous ainsy que l'est par toute l'Inde, le St Thomé avec la figure de St Thomas et les armes de Portugal. Vous avez fait battre des fanons avec les armes royales de France, vous pourriez de mesme faire battre des pagodes ou il y auroit d'un costé une fleur de lys et de l'autre une espèce de choulon [1] ou ce que vous voudrez. C'est tout ce que je crois devoir répondre à votre lettre, je seray toujours prest à vous rendre mes très humbles services.

[1] *Choulon*, arme qui a rapport au trident de Neptune et que les Indiens mettent presque partout dans les mains de leurs dieux. On la rencontre sur les pagodes d'or de Mangalor. (Sonnerat, Voyages aux Indes.)

Copie d'une lettre de Monsieur le Chevalier Martin escrite à Monseigneur de St Thomé, le 15 juin 1705.

Monseigneur, j'ay eu l'honneur de faire escrire à Votre Grandeur par les sieurs de Flacourt et de Hardancourt au sujet des pagodes que la nécessité nous a obligez de faire fabriquer à Pondichéry. J'ay receu la réponse qu'il a plu à Votre Grandeur de faire en date du 4e du courant. Nous avons fait examiner s'il seroit possible de se servir de l'expédient que Votre Grandeur propose en donnant à nos pagodes la mesme marque que nons avons donné à nos fanons ; mais quelque application que nous y avons apporté, nous avons été très seurement informez que nos pagodes n'auroient point de cours sy nous y mettions une autre marque que celle usitée. Il est vray que nos fanons courent, mais ce n'est que dans Pondichéry, et il nous est très important que nos pagodes courent dans les terres. L'embarras ou nous nous trouvons, Votre Grandeur ne condamnant pas absolument les dites pagodes dans sa réponse, nous a obligez de nous adresser au R. P. Esprit comme à notre curé ainsy qu'aux RR. PP. Jésuites, pour avoir leur sentiment sur cette affaire, ce qu'ils ont absolument refusé. Ainsi, Monseigneur, comme les mesmes raisons qui vous ont été déduites par notre lettre précédente subsistent toujours et que nous ne pouvons trouver aucun expédient pour nous dispenser de marquer les pagodes suivant la coustume du pays, je prie Votre Grandeur de vouloir bien nous mander en réponse sy nous pouvons en seureté de conscience continuer à frapper les dites pagodes, l'affaire est de la dernière conséquence pour le service de la Compagnie.

Traduction de la lettre que Monseigneur de St Thomé a escrite à Monsieur le Chevalier Martin, en date du 20e juin 1705, pour réponse à la lettre cy dessus.

J'ay cru que j'avois répondu à la lettre de Messieurs du Conseil avec tant de clarté que l'on ne pouvoit demeurer en doute de ne pouvoir pas faire battre des pagodes avec la

figure de l'idole, disant que je ne pouvois approuver ce que ces Messieurs avoient fait, parceque comme les gentils faisoient frapper avec la figure de l'idole pour l'honorer et la vénérer, il a semblé que ce seroit coopérer avec eux à l'honneur qu'ils luy rendoient et supposer que je ne pouvois pas l'approuver, terme dont je me suis servy comme estant le plus civil et le plus respectueux. Il est certain que je le désapprouvois, ne pouvant donner mon consentement pour cela à des catholiques romains et à des catholiques tels que sont Messieurs les François pour la fabrique de cette sorte de monnoye et encore la défectuosité seroit d'autant plus grande en y donnant le titre de Pondichéry qui est une place appartenant à Messieurs les François. Il est certain aussy que Sa Majesté très chrestienne n'approuvera pas des pagodes avec la figure de l'idole au lieu que ce devroit estre ses armes.

A l'égard de ce que les pagodes frappées du mesme coing des fanons n'auroient pas de cours qu'à Pondichéry seulement n'est pas un argument pour que les pagodes frappées d'une autre marque que celle de l'Inde n'ayant point de cours comme l'ont beaucoup de celles de Madras qui sans la figure de l'idole sont courantes néantmoing dans tout ce pays desquelles j'en ay quelques unes entre les mains, et la Compagnie royale aura le mesme profit que celles que peut avoir celles frappées de l'idole. Voilà ce que j'ay à y répondre, souhaitant que vous vous portiez mieux afin que je me puisse réjouir en recevant de vos lettres. Dieu vous conserve, etc. Votre très humble serviteur et amy. Ainsi signé

EVESQUE DE MELIAPOR.

Pour copie dont les originaux sont entre les mains de moy soussigné, secrétaire du Conseil souverain et de la royale Compagnie de France.

A Pondichéry, le 30 septembre 1706.

DE LA PREVOSTIERE.

CHRONIQUE

SOUVENIRS NUMISMATIQUES D'UN VOYAGE AUTOUR DU MONDE.

Lettre à M. Gustave Schlumberger.

Monsieur et cher confrère,

Vous me demandez, pour la *Revue*, les notes numismatiques de mon voyage de l'an dernier ; elles sont bien incomplètes, bien insuffisantes, mais, puisque vous jugez qu'elles peuvent intéresser vos lecteurs, je m'empresse de me rendre à votre aimable invitation [1].

New-York, 10 mars 1887. — Un archéologue français, M. Gaston Feuardent, a fondé à New-York une importante maison pour le commerce des antiquités et des médailles. Il est actuellement en Europe. Heureusement pour moi, M. de Morgan, son associé, auquel je suis recommandé par MM. Rollin et Feuardent, de Paris, va le suppléer et m'ouvrir les portes des principales collections. Il s'acquitte de cette tâche avec une obligeance parfaite, dont je lui suis très reconnaissant. Nous venons d'assister ensemble à une séance de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, la plus

[1] M. Engel a déjà publié, dans diverses *Revues*, des notes analogues sur l'Allemagne, l'Espagne, la Sicile, Athènes et Smyrne. Nous rappellerons également, dans le même ordre d'idées, les *Guides numismatiques* universels ou répertoires d'adresses de MM. Gnecchi à Milan et Grenser à Vienne (1886). *Note de la Réd.*

importante de celles qui existent aux États-Unis. Elle possède un médaillier et une bibliothèque assez bien fournie, surtout en ouvrages américains. Il en existe un catalogue imprimé, très soigné, dû à M. Laurence, le bibliothécaire. En le parcourant, on est frappé de l'activité qui règne parmi nos confrères d'outre-mer. Depuis fort longtemps paraissent des monographies sur les monnaies et médailles nationales. Quelques-unes, comme celle de Crosby [1], ont une réelle valeur scientifique : j'aurai l'occasion d'y revenir. Il n'a pas été publié moins de dix journaux et bulletins numismatiques aux États-Unis et au Canada [2] ; plusieurs, il est vrai, ont un caractère plutôt commercial que scientifique. A cette liste on pourrait ajouter deux ou trois revues d'histoire et d'archéologie qui traitent aussi, incidemment, des monnaies du pays.

En fait de collections publiques, je ne vois à New-York que celles de Cesnola, au Musée métropolitain ; encore ne peut-on guère qualifier de collection une réunion de quelques trouvailles de Ptolémées, d'Alexandre Ægus (fort beaux, du reste), d'aureus romains et de dinars arabes. Les collections privées sont au contraire assez nombreuses : on cite entre autres celles de M. Laurence (romaines), Dr West, Schieffelin, Alexandre Balmano, etc [3]. Les principaux marchands de monnaies sont M. G. Feuardent, déjà cité, MM. Scott et Cie,

[1] Crosby (Silvester S.). *The early coins of America and the laws governing their issue*. Boston, 1875, 10 pl., in-4°.

[2] *American Journal of Numismatics*. New-York and Boston. Paraît depuis 1866. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal ;* Montreal. Paraît depuis 1872. — *The american antiquarian ;* New-York, 1870-74. — *Coin and stamp journal ;* Kansas-City and New-York 1875-77. — *The coin collectors journal ;* New-York. Paraît depuis 1875. — *The coin journal ;* Lancaster, Pa. 1878-82. — *The Decorah numismatic journal* ; Decorah, 1875. — *The historical magazine and notes and queries ;* Boston and New-York, 1857-75. — *Magazine of american history*. New-York, depuis 1877. — *Mason's coin and stamp collector's Magazine* ; Philadelphia, 1867-72. — *Numisma ;* Irvington, depuis 1877. — *Numismatic pilot to ancient coins* ; La Grange, 1876-77. — *The Numismatic journal*. North Adams, 1877-78.

[3] Pour les autres, voir la *Guida numismatica* de Gnecchi frères.

et Lyman Low : ces derniers s'occupent principalement des monnaies américaines et publient des catalogues à prix marqués, intéressants par de nombreuses figures dans le texte.

Philadelphie, 20 mars. — Cette ville possède une Société de numismatique et d'archéologie fondée en 1858 ; elle publie des comptes rendus (*proceedings*) annuels. M. Henry Phillips en est le secrétaire et un des membres les plus actifs. Son nom n'est sans doute pas nouveau pour vos lecteurs ; M. Phillips a écrit plusieurs ouvrages estimables sur la numismatique américaine, et il est déjà venu en France. Les collections particulières ne manquent pas plus ici qu'à New-York : les États-Unis en comptent par centaines. Un numismatiste de Philadelphie m'a offert, à titre de souvenir, une véritable curiosité, si l'explication qu'il en donne est exacte : c'est un timbre-poste de 1 *cent.* (de 1862), enchâssé dans un cadre rond, en fer blanc, et portant au dos l'adresse d'un marchand de la ville : ce timbre aurait eu cours, comme monnaie, à une époque où le cuivre manquait. Je ne sais, si le fait est isolé ; en tout cas, l'objet peut être considéré comme formant le trait-d'union entre la collection de monnaies et celle de timbres-poste, dont raffolent les Américains.

La grande curiosité de Philadelphie pour le numismatiste, est l'Hôtel des Monnaies (*U. S. Mint*). C'est le plus ancien et le plus important des États-Unis. Il est ouvert au public avec une libéralité qu'on ne connaît pas en Europe : tout visiteur qui se présente peut, sans autorisation préalable, parcourir ateliers et collections sous la conduite d'un employé. A la porte on vend, pour la modique somme d'un dollar, un *Guide* illustré [1] rempli d'utiles indications, et donnant la description des procédés usités pour le monnayage, des notices sur les monnaies exposées, etc. A ce livre on ajoute gratuitement une petite médaille commémorative. Je n'ai pas à

[1] *Illustrated history of the United-States mint, with a complete description of american coinage... glossary of mint-terms... monetary statistics of all nations... reproductions of rare american coins.* Philadelphia, G. Evans, 8° 1886.

insister ici sur la technique monétaire : elle est aujourd'hui la même, ou à peu près, dans tous les ateliers du monde civilisé, et il existe, outre l'ouvrags que je viens de citer, de nombreux traités sur la matière, dans les dictionnaires spéciaux ou ailleurs. Remarquons seulement que, pour les métaux à monnayer, les États-Unis se suffisent à eux-mêmes : l'or afflue de la Californie, du Montana, de la Virginie, etc., l'argent vient de l'Ouest ; le cuivre, du lac Supérieur ; le nickel, de la Pensylvanie. — On vend, dans les bureaux, des échantillons de toutes les espèces frappées dans l'année, et même des exemplaires de luxe, fabriqués avec des coins neufs et des flans brunis avec soin. Dès 1796 il y eut de ces pièces, dites *master* ou *proof pieces :* la Monnaie de Philadelphie a toujours, comme on voit, songé aux intérêts des numismatistes.

La collection numismatique, placée à l'étage supérieur, comprend des spécimens de toutes les époques et de tous les pays. Elle est entièrement exposée, dans des vitrines, et offre un réel intérêt de comparaison.

Commencée de bonne heure, avec des monnaies arrachées au creuset (un exemple à suivre partout!) elle n'a pas coûté cher, et s'est rapidement enrichie par des dons et des échanges. Il s'est glissé quelques erreurs dans le classement des antiques : signalons aussi quelques plaisanteries-réclames dans le goût américain. Une pièce de bronze fort ordinaire est exposée à part, sous la rubrique : « Les balayeurs du temple ; monnaie frappée à Philadelphie, il y a au moins 2000 ans. » Le public s'extasie! Inutile de dire que la pièce est de Philadelphie de Lydie, dont les habitants avaient le titre de néocores. Plus loin on voit « l'Obole de la Veuve » *the widows mite*, un méchant petit bronze grec, parfaitement fruste, dont le seul titre à cette qualification est de provenir de Jérusalem [1].

[1] Voy. les dissertations parues dans les journaux numismatiques américains et dans l'*Illustrated Guide* déjà cité; puis le texte de Saint-Marc, XII, 42, et Hager, *Die Münzen der Bibel*, p. 30, où la « pièce de la veuve » est identifiée avec le *quadrans* (all. *heller*).

Il y a encore « la Monnaie de Tribut » un vulgaire denier de Tibère. Laissons cette innocente réclame pour nous arrêter un instant à la série américaine, de beaucoup la mieux représentée ; et, l'ouvrage de Crosby en main, essayons d'en esquisser sommairement l'histoire [1].

Avant l'introduction d'une monnaie particulière, et même longtemps après, les colons se servaient, en guise de signe d'échange, de différentes marchandises : sucre, tabac, pelleteries, coquilles, *wampum*, voire même de balles de mousquet. Ce n'est qu'assez tard que, forcées par les circonstances, les colonies émirent une monnaie propre, avec ou sans l'autorisation du gouvernement anglais. L'histoire monétaire des États-Unis, selon M. Phillips, peut se diviser en trois périodes : ante-révolutionnaire ou *coloniale*, avant 1776 ; *confédérée*, 1776-1788 ; et finalement, des *États-Unis*.

Les plus anciennes monnaies américaines sont celles des Bermudes, autrefois *Sommer-islands ;* elles sont appelées *hog-money*, de leur type, qui est un porc. On les croit frappées de 1616 à 1619. Ce sont des *shillings*, des *sixpence* et des *threepence* de cuivre, dont il existe aujourd'hui de nombreuses contrefaçons.

La Virginie obtint, en 1606, le droit de frapper monnaie, mais n'en usa pas.

Le Massachussets frappa, dès 1652, des monnaies d'argent à Boston (shillings et divisions). Les premières, très primitives, consistent en flans de forme ronde portant les lettres N. E. *New-England*, accompagnées de la valeur. Les secondes, presque aussi barbares, ont pour type un pin, un saule ou un chêne, avec une légende plus détaillée : toutes sont datées 1652, bien que frappées pendant les trente années subséquentes. Il existe une infinité de variétés de coins et de légendes, dues à l'imperfection du travail et à l'ignorance des

[1] L'ouvrage d'A. Vattemare, *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord, offerte à la Bibliothèque impériale*, 1881, contient également un aperçu de l'histoire monétaire des États-Unis, mais j'ai préféré emprunter mes renseignements à un ouvrage plus récent et infiniment supérieur sous tous les rapports.

graveurs ; elles sont recherchées avec un empressement un peu puéril par les collectionneurs. Les contrefaçons sont nombreuses, et d'autant plus difficiles à distinguer qu'elles remontent souvent aux débuts du monnayage.

Le MARYLAND nous offre de beaux shillings d'argent, frappés à Londres, au buste de lord Baltimore, propriétaire de la colonie. La légende, *Cæcilius dns terræ mariæ*, est accompagnée de la date 1659. Un essai de cuivre porte l'indication *denarium terræ mariæ*.

Le NEW-JERSEY n'eut pas, pendant cette période, de monnaies particulières. En 1681, il fut inondé de cuivres irlandais anonymes, aux types de saint Patrick et du roi David jouant de la harpe. Les légendes sont *floreat rex*, *ecce grex*, ou *quiescat plebs*. On n'est pas d'accord sur l'origine de ces singulières monnaies.

L'ANGLETERRE frappa pour ses colonies d'Amérique, en 1722, 1723 et 1733, d'assez beaux cuivres de deux pence, un, et un demi penny : elles ont au droit la tête du roi Georges Ier, et au revers une rose et les mots *rosa americana*. Cette série est bien connue des numismatistes américains sous le nom de la « Rosa americana ».

La PENNSYLVANIE n'eut pas de monnaies coloniales. En 1781 elle fut gratifiée, par un spéculateur de Birmingham, d'une innombrable quantité de pennys faux, et ornés de légendes absolument quelconques, comme *Music charms*, *Alfred the Great*, *Brutus Sextius*, *Bellona*, *Claudius romanus*, *Britain rules*, etc. Il y en avait 72 à la livre au lieu de 48 ; l'opération, on le voit, était bonne.

Le NEW-HAMPSHIRE émit en 1776, une monnaie de cuivre très grossière, et dont on ne connaît qu'un seul spécimen.

La CAROLINE DU SUD, en 1785, chargea un M. Borrell de faire monnayer de l'argent et du cuivre en Suisse, pour le compte de la colonie, mais cet essai n'aboutit pas ; du moins, il n'en est resté aucune trace.

Le VERMONT, en 1785, 1786 et 1787, fit d'assez jolis pennys où il s'intitule *quartadecima stella*, quoiqu'à cette époque il ne fît pas encore partie de la Confédération. On connaît, du Vermont, une quantité de pièces hybrides (*muled*), dues

peut-être aux ateliers clandestins qui fonctionnaient dans le pays.

Le Connecticut frappa également des pennys dans les années 1785 et 1786. D'un côté ils présentent une tête laurée, assez semblable à celle du roi, et de l'autre une Liberté assise. Les légendes sont : *Auctori* (tate) *Connec* (ticutensium) et *Inde* (*pendentia*) *et lib* (ertas).

Le Massachussetts reprit son monnayage en 1787 et 1788, et émit des *cents* aux types de l'Indien armé et de l'aigle chargée en cœur de l'écu des Etats-Unis ; on y lit *Commonwealth Massachussetts*.

Le New-Jersey fit des *cents* en 1786, 1787 et 1788 : ils ont, au droit, un buste de cheval et les mots *Nova Caesarea*, et au revers, l'écu des États-Unis, avec la devise *E pluribus unum*.

Le dernier tiers du XVIIIe siècle est une période de transition et d'anarchie dans l'histoire monétaire des États-Unis. Le numéraire circulant se compose en grande partie de *tokens* (monnaies-méreaux frappés par les particuliers, d'origine anglaise ou américaine), et de pièces légères dues à des spéculations privées ; il existe aussi, de cette époque, beaucoup d'essais et de pièces hybrides, qu'il n'est pas aisé de distinguer de la monnaie officielle. Crosby a groupé dans un seul chapitre les essais et les tokens, qu'il subdivise en quatre sections : 1° États, et gouvernement fédéral : pièces dites *Massachussetts pine-tree*, *Non dependens status, nova constellatio*, *Immune Columbia*, *Confederation*, *Excelsior*, *non vi virtute vici*, *George Clinton*, *Brasher's dobloon*, etc. — 2° Amérique : les *Gloucester tokens*, *Granby tokens*, *Chalmer's Annapolis tokens* (pièces d'argent de 1 shilling, 6 pence et 3 pence), le petit token de 3 pence, en argent, de la ville de Baltimore, émis, comme les autres, par un particulier ; les *Nova Constellatio*, les tokens commerciaux de New-York. — 3° Tokens anglo-américains : les *Carolina and New-England* à l'éléphant, de 1694 ; les *Virginia helfpennies*, de 1773 ; les *Nova Eboracs* (New-York) de 1787, les *Georgius triumpho*, les *Anctori plebis*, les *Kentucky*, les *Myddelton*, les *Francklin press*. — 4° Tokens de date, d'origine et de desti-

nation incertaines : le *New-York token*, le *New-England stiver*, etc.

Enfin, Crosby a réuni dans un seul groupe toutes les pièces au nom ou à l'effigie de Washington. Les unes seraient l'œuvre de spéculateurs privés, les autres de simples essais, l'illustre président n'ayant jamais consenti, dit la tradition, à mettre son effigie sur la monnaie d'une République.

Toutes ces pièces — cents et halfpennies — ont bien, du reste, le caractère de monnaies.

En 1787, le Congrès émit des monnaies de cuivre dites *Francklin-cents* ou *Fugios*, dont le type, suivant la tradition, serait dû à l'éminent député. Elles présentent, au droit, treize anneaux entrelacés figurant les treize États primitifs, et les mots « *United States. We are one* ». Au revers, on voit un cadran solaire et les mots « *Fugio. Mind your business* » (veille à tes affaires).

La création d'un hôtel des monnaies à Philadelphie fut décrétée en 1792 par le Gouvernement fédéral. De 1792 à 1885, cet établissement frappa les espèces suivantes :

Or : Double aigle de 20 dollars, en 1849, 1850-1865.

Aigle, 1792-1866. — Demi-aigle, 1792-1886. — Trois-dollars, 1853-1854. — Quart d'aigle, 1792-1866. — Dollar, 1849-1854.

Argent. Dollar, depuis 1792 jusqu'à nos jours. Je ne m'arrêterai pas longtemps à cette monnaie si connue et dont le succès fut si grand. De 1792 à 1873, on en émit plus de huit millions. Les types du dollar ont peu varié dans leur ensemble, depuis l'origine ; ce sont toujours la tête de la Liberté et l'Aigle éployée, tenant dans ses serres une branche d'olivier et des flèches. Le Trade-dollar (dollar de commerce) fut créé en 1873, pour les affaires avec la Chine, mais non pour la circulation intérieure. Il était destiné à lutter contre les dollars mexicains et espagnols, aussi le fit-on un peu plus pesant que l'autre. Son type diffère peu de celui du dollar-standard, et il porte inscrit son nom en toutes lettres. Il y a également des trade-dollars japonais. — Le demi-dollar fut autorisé en 1792, et frappé de 1794 à 1875.

— Le quart de dollar, autorisé en 1792, fut frappé de 1796 à 1875 (sauf interruptions, comme les autres divisions). — Le Vingt cents, autorisé en 1875, cessa d'être monnayé en 1878. — Le Disme ou dix cents, autorisé en 1792, dura jusqu'à 1875. — Le Demi-disme ou cinq cents, autorisé en 1792, cessa en 1873. — Le Trois-cents fut frappé de 1851 à 1873. Le monnayage de toutes ces espèces est repris et abandonné aujourd'hui suivant les exigences de la circulation ; j'emprunte les présentes dates à l'*Illustrated history* déjà citée.

Nickel. Pièce de 5 cents, de 1866 à 1884. — Trois cents, en 1865. — Un cent, 1857-1864.

Bronze. Deux cents, 1864-1873. Cent, 1857-1864.

En 1850, on fit un essai de *cent* percé d'un trou rond.

Cuivre. Cent, 1792-1857. — Demi-cent, 1792-1857.

La monnaie de Philadelphie signe ses produits *PA* ; souvent aussi ils ne sont pas signés. Les autres marques monétaires sont : *S* pour San-Francisco, *O* pour New-Orléans, *D* pour Dahlonega, *CC.* pour Carson-City et *C* pour Charlotte [1].

[1] Les prix atteints par les *raretés* américaines sont fort élevés. L'*Immune Columbia* en or, de 1785, vaut 3000 francs. Le *Nova Eboraca* également en or, de 1787, en vaut 1500. Le shilling des Sommer-Islands, 1500, et le sixpence, 2000. Des *cents* se vendent jusqu'à 300 francs. Le dollar de 1804, 2500 francs, les autres dates rares, pour les dollars, sont 1794, 1836, 1838, 1839, 1851, 1852 et 1858. Pour les demi-dollars, les dates rares sont 1796, 1797 et 1802. Pour les quarts de dollars, 1796, 1823, 1827. Pour les Dismes, 1802 et 1804. Pour les Demi-dismes, 1802. Pour les *cents* plus récents, 1793, 1799, 1804. Pour les Demi-cents, 1796, 1842, 1843 à 1847. On cite encore : l'aigle de 1796, le demi-aigle de 1815 et le quart d'aigle de 1796. Les pièces d'or territoriales se vendent peu au-dessus du poids. M. Coulton Davis, de la Société de numismatique de Philadelphie, a donné, dans l'*Illustrated History* déjà citée, une estimation complète des monnaies rares des États-Unis. Ses prix varient beaucoup suivant l'état de conservation des pièces. Les monnaies américaines ont été l'objet de nombreuses contrefaçons : une des plus curieuses est, sans contredit, celle du dollar de 1804, dont la date seule fait la rareté. Sur un de ces dollars, on a gratté le chiffre final du millésime, pour le remplacer par un 4 artistement soudé. La *Numismatic chronicle* a

Confédération du Sud. Pendant la guerre de sécession, une Monnaie fut ouverte à New-Orléans (1861), mais les opérations furent presque aussitôt arrêtées par suite du manque de matière première. D'après une lettre de B. F. Taylor, ancien chef-monnayeur des États confédérés, reproduite dans l'*Illustrated history*, on ne frappa, en tout, que quatre demi-dollars. Ils ont, au droit, une Liberté entourée de treize étoiles, et la date 1861; au revers, un écu à sept étoiles représentant les États dissidents, sommé d'un bonnet de la Liberté. Légende : *Confederate states of America.* [*Monnayage d'or semi-officiel.* De 1834 à 1860 environ (je ne puis préciser les dates) il y eut un important monnayage d'or en Californie, dans le Colorado, l'Utah, etc. Ces monnaies sont dites *territoriales*. Le *Coin collector's Journal* en a donné une description complète (vol. IX, 1884). Elles sont rondes, oblongues ou octogones; leur valeur varie de 1/4 à 50 dollars. Elles portent des types divers, ordinairement l'aigle nationale, le nom de la compagnie ou de la banque d'émission, l'indication du bureau d'essai et la date. Les spécimens les plus connus sont : la pièce de cinquante dollars octogone, pour la Californie; le Bechtler-dollar, en or de la Caroline; le Bechtler-Rutherford, en or de la Géorgie; la pièce de vingt dollars des Mormons de Salt-lake-City, de 1849; celle de cinq dollars de 1860, à légende en caractères mormons, frappée dans la même ville, etc.

La collection des *papiers-monnaies* américains est très considérable. Je n'ai pas à m'en occuper ici. On trouvera dans le catalogue Lawrence, déjà cité, l'indication de plusieurs ouvrages sur la matière.

L'étude des monnaies est très en faveur au Canada comme aux États-Unis. Il existe à Montréal une Société et une journal

dévoilé cette fraude, qui ne fera plus de dupes, puisqu'il suffit d'exposer le dollar suspect à une température assez élevée pour amener la fusion de la soudure. Les planches de Crosby donnent les phototypies des principales contrefaçons, une chose excellente s'il ne s'agit pas d'épreuves galvanoplastiques, cas auquel la précaution devient inutile.

de numismatique (voy. plus haut). Ceux qui désireraient connaître les monnaies et les médailles de cette ancienne colonie française, pourraient consulter, par exemple, l'*Atlas numismatique du Canada*, publié à Montréal en 1883 par M. J. Le Roux.

Boston, 31 mars. On connaît la Société de numismatique de Boston, dont le président est toujours le vénérable Jeremiah Colburn. Le journal qu'elle publie a été cité plus haut. La plus belle collection de monnaies américaines est celle de M. Parmelee ; j'ai pu la visiter.

San-Francisco, 20 avril. L'hôtel des monnaies de cette ville possède, comme celui de Philadelphie, un musée monétaire largement ouvert au public et fréquemment visité. Il existe également, à San-Francisco, des médailliers privés et des marchands de monnaies. Chez les changeurs, je vois pour la première fois, par quantités énormes, le *dollar mexicain*, qui est resté la monnaie par excellence des échanges avec l'Extrême-Orient. Devant partir dans peu de jours pour le Japon, j'en fais une ample provision. Les monnaies du royaume d'Hawaï, à l'effigie de Kalakawa I, et frappées à la Monnaie de San-Francisco, abondent aussi, ainsi que les *gold charms* en or de Californie, sorte d'amulettes servant également à la bijouterie, mais de poids et d'apparence monétaires.

ARTHUR ENGEL.

*
* *

On a trouvé à Vertault (Côte-d'Or) un coin en bronze de la monnaie de Tibère mentionnée par Cohen, Tib. 15. C'est le revers de la pièce représentant Livie assise, avec la légende PONTIF· MAXIM·

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A.-M. Podschiwalow. *Monnaies des rois du Bosphore Cimmérien* I. *Dynastie des Spartocides et des Achéménides* (*Eupator I*). Moscou, 1887, in-4° de 26 p., et 2 planches.

La numismatique des rois de Bosphore a fourni, dans ces dernières années, aux savants russes, l'objet d'un grand nombre de publications, qui ont à la fois multiplié les matériaux d'étude et modifié l'aspect des problèmes. Citons seulement, outre l'ouvrage du prince Sibirski, les catalogues et les monographies de MM. Giel, Oreschnikov, Bouratchkov, sans compter les articles disséminés dans les *Comptes rendus* de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg. La plupart de ces publications sont malheureusement restées lettre morte pour les savants d'Occident, les unes, parce qu'elles sont rédigées en russe, les autres, parce qu'elles ont été tirées à un trop petit nombre d'exemplaires; quelques-unes même n'ont jamais été mises dans le commerce, comme le livre du prince Sibirski dont l'exemplaire *unique* est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les auteurs des ouvrages d'ensemble les plus récents sur la numismatique grecque, M. Barclay Head, par exemple, s'en soient tenus pour la série bosporane à des autorités éminentes, mais depuis longtemps dépassées, au premier rang desquelles il faut citer Köhler et l'auteur du luxueux *Musée Kotschoubey*, M. Kœhne. Le chapitre de l'excellent manuel de M. Head s'est ressenti de cette insuffisance des documents consultés ; il est court, sec et parfois inexact. C'est en le li-

sant qu'un auteur, déjà connu par d'excellents articles sur des points de détail de la numismatique bosporane, M. Podjivalov (on nous permettra de conserver cette orthographe plus française), s'est décidé à entreprendre la publication, devenue nécessaire, d'un véritable *Corpus* des médailles royales du Bosphore ; il l'a rédigé dans notre langue, qui est encore l'idiome international de la numismatique, et nous l'en remercions doublement, au nom du public français et au nom du public numismatique *in genere*.

Le premier fascicule de ce petit *Corpus* n'embrasse que la dynastie des *Spartocides* et le fondateur de la dynastie improprement appelée *Achéménide*, Mithridate Eupator. Entre les deux se place la monnaie de Saumacos (*Zeitschrift für Numismatik*, VIII, 239), en supposant toutefois que le roi qui l'a frappée soit identique au Saumacos qui règna quelque temps à Panticapée, après avoir assassiné son père adoptif, le dernier Pairisadès (Inscription de Chersonèse en l'honneur de Diophante). M. Podjivalov ne mentionne pas la monnaie de Saumacos, pas plus qu'il ne mentionne celle d'Hygiénon, (Muret, *Bulletin de correspondance hellénique*, VI, 214), qu'il y a tout lieu de croire contemporaine de Mithridate Eupator. J'ignore la raison de ces omissions qui seront peut-être réparées dans un appendice ultérieur ; celle des bronzes avec le monogramme BA. MI (ou MY) est certainement intentionnelle, puisque c'est M. P. lui-même qui les a, le premier, fait connaître (*Beschreibung der unedirten Münzen*, etc., p. 13).

Le travail de M. Podjivalov rendra de grands services par son caractère *exhaustif* et la précision de ses indications bibliographiques ; on peut regretter seulement qu'après avoir énuméré tous les auteurs qui ont parlé d'une pièce, le savant russe n'ait pas *toujours* cru devoir énumérer également les collections publiques où elle se rencontre : cette seconde indication, qui permet seul la vérification directe, me paraît de beaucoup la plus utile. On peut signaler aussi quelques négligences dans la partie historique, par exemple, lorsque M. Podjivalov écrit « Alexandre le Grand est le premier roi de Grèce (?) qui créa une monnaie royale *frappée à son effigie* (?) » (p. 1), où lorsqu'il croit que les colonies grecques

du Bosphore restèrent sous l'influence d'Athènes « *depuis le début de leur fondation* ». (p. 2.)

Un reproche plus grave concerne le classement des monnaies des Spartocides, en particulier des statères d'or au nom de Pairisadès. M. P. a parfaitement raison de croire qu'on avait jadis trop reculé la date de ces pièces, et qu'elles appartiennent à plusieurs homonymes, ayant vécu de l'an 300 à 100 av. J.-C. environ ; mais je cesse de le suivre quand il entreprend, après tant d'autres, de répartir à son tour les monnaies existantes, dont le type est invariable, entre les divers Pairisadès connus par les inscriptions. Les considérations de style qui peuvent seules guider en pareille matière sont vraiment trop sujettes à caution, et dans certains cas je ne puis partager le sentiment (car il ne s'agit que d'un sentiment) du savant auteur : ainsi l'une au moins des monnaies qu'il donne à Pairisadès V est certainement plus ancienne. Cette ambition prématurée d'un classement chronologique a également entraîné M. P., ordinairement plus circonspect sur ce sujet que ses compatriotes, à des interprétations de monogrammes que je considère comme de pure fantaisie : ainsi je ne croirai jamais que l'un des Pairisadès ait fait figurer sur les statères le nom de son père sous forme de monogramme (p. 5) et je ne crois pas non plus qu'il faille voir une date isolée dans le monogramme EP d'un autre pièce (p. 7).

Je borne ici mes critiques — assez légères, on le voit — ; je pourrais les multiplier, si j'examinais ici la question des bronzes avec BA. E attribués, à tort ou à raison, à Mithridate Eupator, mais ayant traité ailleurs ce sujet, je préfère ne pas l'aborder incidemment dans un compte rendu et je termine en souhaitant que la suite de cette utile publication ne se fasse pas trop attendre.

Théodore Reinach.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME SIXIÈME.

1888

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Médailles des peuples, villes et rois.

Obole funéraire en or de Cyzique par A. Sorlin-Dorigny. 1-75

Chronologie et numismatique des rois indo-scythes par Ed. Drouin. 8-52

— *Suite et fin* (pl. I, II et III). 185-231

Essai sur la numismatique des rois de Pont (Dynastie des Mithridates) par Théodore Reinach. . . . 232-263

— *Suite et fin* (pl. XVI, XIX et XX).. 434-456

Monnaies crétoises inédites : Anopolis, Dréros, Erannos, Myrina par J.-N. Svoronos (pl. IV). . . 53-68

— *Deuxième article* : Dictynna, Eltyna, Hierapytna, Itanos, les deux Latos, Pantomatrium, Pannona, Paraesos, Palla, Panhormos, Pharae, Phœnix, Phalannaea, Polichna, Raucos, Rithymna, Elyros,

Hyrtacos, Lisos, Tarrha, Elytna, Lete, Letoa (pl. VII et VIII). 353-395
Marathus, par Ernest Babelon (pl. XXIII). 497-527

Monnaies romaines et byzantines.

La monnaie romaine à la fin du Haut Empire par Émile Lépaulle (1er article). 396-416
Un millarès d'Arcadius. Étude sur le millarès de Constantin à Héraclius, par Louis Blancard (*vignette*) 417-433
Contremarques antiques, pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel, par Émile Taillebois. . . . 529-541

Prix d'adjudication de la collection de Quelen, 480.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE

Notes sur des tiers de sou mérovingiens du musée britannique, par Maurice Prou (pl. V).. 69-77
Les ateliers monétaires mérovingiens, par Maurice Prou. 542-550

Monnaie mérovingienne trouvée à Poitiers, 472.

TROISIÈME RACE

Établissement et affaiblissement de la livre de compte, par Maurice de Vienne. 84-120
Gros tournois et deniers parisis frappés au XVIe siècle, par F. Mazerolle (*vignette*). 550-557

Monnaies seigneuriales françaises.

Double mouton d'or du chapitre de Cambrai, par P. CHARLES ROBERT (*vignette*). 78-83
Denier coronnat de Charles le Mauvais (1343 à 1387), par ADRIEN BLANCHET (*vignette*). 457-460

Monnaie d'Herbert, comte du Maine, 472 ; — Deniers messins découverts à Thionville par M. Quintard, analyse par M. Maxe Werly, 153 ; Atelier monétaire de Cluis, 335.

Monnaies musulmanes.

Monnaie à légende grecque d'Amir Ghazi, émir danichmendide de Cappadoce, par G. SCHLUMBERGER (*vignettes*). 264-265

Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, par M. H. Lavoix, 152.

Monnaies coloniales.

Numismatique coloniale. Compagnies d'Afrique. Le quadruple d'Alger. La pagode d'or de Pondichéry, par M. E. ZAY (*vignettes*). 567-580

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Claude Warin, graveur et médailleur (1630-1654) par NATALIS RONDOT (pl. VI à XV). 121-151
— *Suite et fin*. 266-305
Médaillon de Jean Richier, représentant Pierre Joly, procureur général de Metz, mort en 1622, par LÉON GERMAIN (*vignette*) 558-566
La monnaie des médailles. Histoire métallique de

Louis XIV et de Louis XV. Deuxième partie : les Graveurs, par J.-J. GUIFFREY. 306-334

Sceaux, méreaux et jetons.

Sept sceaux de plomb de princes et prélats latins de Palestine et de Syrie au XIIe siècle, par G. SCHLUMBERGER (Pl. XXI et XXII). 461-469

Méreaux de saint Quiriace de Provins, 337.

CHRONIQUE

Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, par M. HENRI LAVOIX. 152

Monnaies brabançonnes et monnaies de nécessité frappées à Bruxelles, publiées par M. ALPH. DE WITTE 152

Considérations historiques et numismatiques au sujet de deniers messins découverts à Thionville, par M. L. Quintard, analyse critique par M. MAXE-WERLY. 153

Un atelier monétaire à Cluis, en Berri, par M. P. DE CESSAC. 335

Monnaies carolingiennes publiées par M. DANNENBERG. 337

Méreaux du chapitre Saint-Quiriace de Provins. . . 337

Monnaies découvertes à Poitiers par le P. Camille de La Croix, publiées par M. ESPÉRANDIEU. . . . 470

Trouvaille de monnaies féodales à Champigny, en Beauce. 475

Prix d'adjudication de la collection de Quelen. . . 480

Souvenirs numismatiques d'un voyage autour du monde par M. ARTHUR ENGEL. 581

Coin en bronze de Tibère, trouvé à Vertault. . . . 594

NÉCROLOGIE

M. Alfred Danicourt. 162
M. le vicomte Elzéar de Quelen. 163
M. Arnold Morel-Fatio. 163
M. P. Charles Robert. 164
M. Paul Lambros. 338
M. Alfred Armand. 476

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mommsen. Mithridate Philopator Philadelphe (Th. Reinach). 169
Imhoof-Blumer et Percy-Gardner. Numismatic Commentary on Pausanias (E. Babelon). 173
Hauberg. Danmarks Myntvaesen, 1241-1377 (E. Beauvois). 175
Brambilla. Tremisse di Rotari (M. Prou). 177
Henry. C. Kay. Notes on the History of the Banu Okayl (E. Drouin). 177
Gnecchi. Le monete dei Trivulzio. 341
A. de Witte. Numismatique des états du Hainaut et des états du Tournaisis (M. P). 342
Reinach. Les monnaies juives. 343
Malmusi. Monete dei Sassanidi e dei Mongoli di Persia (E. Drouin). 344
Tuetey. Le graveur lorrain François Briot 345
Mazerolle. Jetons rares ou inédits (M. Prou). . . . 346
Engel et Serrure. Répertoire des sources imprimées de la numismatique française (M. P.). . . 348
Keary. Catalogue of english coins in the British Museum. Anglo-saxon Series. 349
Engel et Lehr. Numismatique de l'Alsace (M. Prou). 490

Laugier. Les monnaies massaliotes du cabinet des médailles de Marseille (E. Babelon). 495
Podschiwalow. Monnaies des rois du Bosphore cimmérien (T. Reinach). 592

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für Numismatik. . . . . 178 et 550
Numismatische Zeitschrift. 182
The numismatic Chronicle. 351

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F REZ-DE-CHT

Paris. — Typographie Gaston Née, rue Cassette, 1.

1 Ar

2 Ar

3 Ar

4 Æ

5 Ar

6 Æ

7 Æ

8 Æ

9 Ar

10 Æ

11 Æ

12 Æ

13 Æ

14 Æ

15 Æ

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R 5[illegible]

P. Sellier sc.

Imp. Dumas Vorzet

MONNAIES DE MARATHUS

DESACIDIFIE
A SABLE - 2007